This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Per. 23721 e 21

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

Par MM. DEMEUNYNCK et DEVAUX,

Employés de la Préfecture.

LILLE,

Chez L. DANEL, Imprimeur du Roi, Grande-Place,
Et chez VANACKERE, Libraire, Grande-Place.

17.e ANNÉE. — 1845.

BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

JANVIER.

Dern. quart. le 1.
Nouv. lune le 8.
Prem. quart. le 15.
Pleine lune le 23.
Dern. quart. le 31.

1	mardi	LA CIRCONCISION.
2	jeudi	s. Macaire.
3	vendr.	ste. Geneviève.
4	samedi	s. Rigobert.
5	dim.	s. Siméon S.
6	lundi	L'ÉPIPHANIE.
7	mardi	s. Lucien, év.
8	merc.	ste. Gudule.
9	jeudi	s. Julien.
10	vendr.	s. Guillaume.
11	samedi	s. Hygin, pape.
12	dim.	s. Arcadr.
13	lundi	Baptême de N.-S.
14	mardi	s. Hilaire de P.
15	merc.	s. Nom de Jésus.
16	jeudi	s. Fursi, abbé.
17	vendr.	s. Antoine, abbé.
18	samedi	Ch. s. Pierre à R.
19	dim.	*Septuagésime.*
20	lundi	ss. Fab. et Séb.
21	mardi	ste. Agnès, vierge.
22	merc.	s. Vincent, mart.
23	jeudi	s. Ildephonse.
24	vendr.	s. Timothée.
25	samedi	Conv. de s. Paul.
26	dim.	*Sexagésime.*
27	lundi	s. Jean Chrysost.
28	mardi	s. Charlemagne.
29	merc.	s. François de S.
30	jeudi	ste. Martine.
31	vendr.	s. Pierre Nolasque.

FÉVRIER.

Nouv. lune le 6.
Prem. quart. le 14.
Pleine lune le 22.

1	samedi	s. Ignace.
2	dim.	*Quinquagésime.*
3	lundi	s. Blaise.
4	mardi	s. André.
5	merc.	*Les Cendres.*
6	jeudi	ste. Dorothée.
7	vendr.	s. Romuald.
8	samedi	s. Jean de Matha.
9	dim.	*Quadragésime.*
10	lundi	ste. Scholastique.
11	mardi	s. Sévérin.
12	merc.	ste. Eulalie. *4 T.*
13	jeudi	s. Martinien.
14	vendr.	s. Valentin. *4 T.*
15	samedi	ss. Faust. et J. *4 T.*
16	dim.	*Reminiscere.*
17	lundi	s. Donat.
18	mardi	s. Siméon.
19	merc.	ste. Julienne.
20	jeudi	s. Eleuthère.
21	vendr.	s. Pépin.
22	samedi	Ch. de s. P. à A.
23	dim.	*Oculi.*
24	lundi	ste. Isabelle.
25	mardi	s. Mathias.
26	merc.	s. Adeltrude.
27	jeudi	s. Alexandre.
28	vendr.	s. Lambert.

MARS

Dern. quart. le 1.
Nouv. lune le 8.
Prem. quart. le 16.
Pleine lune le 23.
Dern. quart. le 30.

1	samedi	s. Aubin.
2	dim.	*Lætare.*
3	lundi	s. Simplice.
4	mardi	s. Casimir.
5	merc.	s. Théophile.
6	jeudi	ste. Colette.
7	vendr.	s. Thomas.
8	samedi	s. Jean de Dieu.
9	dim.	*La Passion.*
10	lundi	ste. Françoise.
11	mardi	s. Firmin
12	merc.	s. Grégoire.
13	jeudi	ste. Euphrasie.
14	vendr.	ste. Mathilde.
15	samedi	s. Longin.
16	dim.	*Les Rameaux.*
17	lundi	s. Patrice.
18	mardi	s. Gabriel.
19	merc.	s. Joseph.
20	jeudi	*La Ste. Cène.*
21	vendr.	*Mort de N.-S.*
22	samedi	s. Basile.
23	dim.	PAQUES.
24	lundi	*Pâques.*
25	mardi	L'ANNONCIATION.
26	merc.	s. Sixte, pape.
27	jeudi	s. Gontran.
28	vendr.	s. Eustache.
29	samedi	s. Amédée.
30	dim.	*Quasimodo.*
31	lundi	s. Benjamin.

AVRIL.

Nouv. lune le 6.
Prem. quart. le 14.
Pleine lune le 22.
Dern. quart. le 28.

1	mardi	s. Hugues.
2	merc.	s. François.
3	jeudi	s. Richard, év.
4	vendr.	s. Isidore.
5	samedi	s. Vincent.
6	dim.	ss. Célestin et P.
7	lundi	s. Clotaire.
8	mardi	s. Albert.
9	merc.	ste. Marie.
10	jeudi	s. Macaire, m.
11	vendr.	s. Léon le Gr.
12	samedi	s. Jules.
13	dim.	s. Herménégilde.
14	lundi	s. Tiburce.
15	mardi	ste. Anastasie.
16	merc.	s. Druon.
17	jeudi	s. Anicet.
18	vendr.	s. Parfait.
19	samedi	s. Théodore.
20	dim.	s. Sulpice.
21	lundi	s. Anselme, évêq.
22	mardi	ste. Oppor.
23	merc.	ste. Sidonie.
24	jeudi	s. Fidel, mart.
25	vendr.	s. Marc, év. *Ab.*
26	samedi	s. Clète.
27	dim.	s. Authime, évêq
28	lundi	*Rogations*, abst.
29	mardi	s. Pierre, martyr.
30	merc.	s.e. Catherine de S.

MAI.

Nouv. lune le 6.
Prem. quart. le 14.
Pleine lune le 21.
Dern. quart. le 28.

1	jeudi	ASCENSION.
2	vendr.	s. Athanase, p.
3	samedi	Inv. de la ste. C.
4	dim.	ste. Monique.
5	lundi	s. Pie V, pape.
6	mardi	s. JEAN à la P. L.
7	merc.	s. Stanislas, roi.
8	jeudi	Appar. s. Martin.
9	vendr.	Transl. s. Nicolas.
10	samedi	s. Antonin, *e.-j.*
11	dim.	PENTECOTE.
12	lundi	*Pentecôte.*
13	mardi	s. Boniface.
14	merc.	s. Pacôme. 4 *T.*
15	jeudi	ste. Julie.
16	vendr.	s. Honoré. 4 *T.*
17	samedi	ste. Restitude. 4 *T.*
18	dim.	*La Trinité.*
19	lundi	s. Yves.
20	mardi	s. Bernard.
21	merc.	s. Hospice.
22	jeudi	LA FÊTE-DIEU.
23	vendr.	s. Guibert, m.
24	samedi	ste. Jeanne.
25	dim.	s. Urbain.
26	lundi	s. Abraham.
27	mardi	s. Germain.
28	merc.	s. Max. de T.
29	jeudi	*Oct. de la F.-D.*
30	vendr.	s. Ferdinand.
31	samedi	ste. Pétronille.

JUIN.

Nouv. lune le 5.
Prem. quart. le 13.
Pleine lune le 19.
Dern. quart. le 26

1	dim.	s. Pamph.
2	lundi	ste. Zénaïs.
3	mardi	ste. Clotilde.
4	merc.	s. Quirin.
5	jeudi	s. Boniface.
6	vendr.	s. Norbert.
7	samedi	s. Robert.
8	dim.	s. Médard.
9	lundi	s. Prime.
10	mardi	ste. Marguerite.
11	merc.	s. Barnabé.
12	jeudi	s. Onuphre.
13	vendr.	s. Antoine de Pad.
14	samedi	s. Eustase.
15	dim.	s. Modeste.
16	lundi	s. François Régis.
17	mardi	s. Avit, abbé.
18	merc.	Ste. Marine.
19	jeudi	ss. Gervais et Pr.
20	vendr.	ste. Florence.
21	samedi	s. Louis.
22	dim.	s. Paulin.
23	lundi	s. Liébert.
24	mardi	*Nativité s. J.-B.*
25	merc.	Tr. de s. Eloi.
26	jeudi	ss. Jean et Paul.
27	vendr.	s. Ladislas, roi.
28	sam.	s. Irénée, év.
29	dim.	*s. Pierre et s. P.*
30	lundi	Comm. de s. Paul.

JUILLET.

Nouv. lune le 4.
Prem. quart. le 12.
Pleine lune le 19.
Dern. quart. le 26.

1	mardi	s. Rombaut, év.
2	merc.	Visit. de N.-D.
3	jeudi	s. Hyacinthe, m.
4	vendr.	Tr. de s. Martin.
5	sam.	ste. Zoé, martyre.
6	dim.	ste. Godelive, m.
7	lundi	s. Willebaud, év.
8	mardi	ste. Elisabeth, r.
9	merc.	Les 19 mart. de G.
10	jeudi	ste. Félicité, m.
11	vendr.	Tr. de s. Benoît.
12	sam.	s. Gualbert, abbé.
13	dim.	s. Anaclet, mart.
14	lundi	s. Bonaventure.
15	mardi	s. Henri, emp.
16	merc.	N.-D. du M.-C.
17	jeudi	s. Alexis, conf.
18	vendr.	s. Arnould, év.
19	sam.	s. Vincent de P.
20	dim.	ste. Marguerite, v.
21	lundi	ste. Julie.
22	mardi	ste. Marie-Magd.
23	merc.	s. Apollinaire, év.
24	jeudi.	ste. Christine, v.
25	vendr.	s. Jacques, ap.
26	sam.	ste. Anne.
27	dim.	s. Désiré, évêque.
28	lundi	s. Nazaire.
29	mardi	ste. Marthe, v.
30	merc.	ss. Abdon et Senn.
31	jeudi	s. Ignace de Loy.

AOUT.

Nouv. lune le 3.
Prem. quart. le 10.
Pleine lune le 17.
Dern. quart. le 24.

1	vendr.	s. Pierre ès-liens.
2	sam.	N.-D. des Anges.
3	dim.	Inv. de s. Etienne.
4	lundi	s. Dominique.
5	mardi	N.-D. aux Neiges.
6	merc.	Transfig. de N.-S.
7	jeudi	s. Cajétan de Th.
8	vendr.	s. Cyriaque.
9	sam.	s. Romain, mart.
10	dim.	s. Laurent.
11	lundi	ste. Suzanne.
12	mardi	ste. Claire.
13	merc.	ss. Hipp. et C.
14	jeudi	s. Eusèbe. *V.-J.*
15	vendr.	ASSOMPTION.
16	sam.	s. Roch, confess.
17	dim.	s. Mammès, m.
18	lundi	ste. Hélène.
19	mardi	ste. Thècle.
20	merc.	s. Bernard, abbé.
21	jeudi	ste. Jeanne de C.
22	vendr.	s. Symph., martyr.
23	samedi	s. Philippe Béniti.
24	dim.	s. Barthélemi, ap.
25	lundi	s. Louis, R. de F.
26	mardi	s. Zéphirin, év.
27	merc.	s. Césaire d'Arles.
28	jeudi	s. Augustin, év.
29	vendr.	Déc. de s. J.-B.
30	samedi	ste. Rose de Lima.
31	dim.	s. Raymond N.

SEPTEMBRE

Nouv. lune le 1.
Prem. quart. le 9.
Pleine lune le 15.
Dern. quart. le 23.

1	lundi	s. Gilles, abbé.
2	mardi	s Etienne.
3	merc.	ste. Séraphie, v.
4	jeudi	ste. Rosalie, v.
5	vendr.	s Bertin, abbé.
6	samedi	s. Zacharie, pr.
7	dim.	ste. Reine, v.
8	lundi	Nativ. de N.-D.
9	mardi	s. Omer, év.
10	merc.	s. Nicolas de T. 4 *T*
11	jeudi	ss. Prote et H.
12	vendr.	s. Guidon. 4 *T.*
13	samedi	s. Aimé, arch. 4 *T.*
14	dim.	Exalt. ste. Croix.
15	lundi	s. Nicomède.
16	mardi	ste. Euphémie.
17	merc.	s. Lambert.
18	jeudi	ste. Sophie.
19	vendr.	s. Janvier.
20	samedi	s. Eustache.
21	dim.	s. Mathieu.
22	lundi	s. Maurice.
23	mardi	s. Lin, p. m.
24	merc.	N.-D. de la Merci.
25	jeudi	s. Firmin, év.
26	vendr.	ste. Justine.
27	samedi	ss. Côme et Dam.
28	dim.	s. Wenceslas.
29	lundi	Déd. s. Michel.
30	mardi	s. Jérôme, pr.

OCTOBRE.

Nouv. lune le 1.
Prem. quart. le 8.
Pleine lune le 15.
Dern. quart. le 23.
Nouv. lune le 30.

1	merc.	ss. Remi et Piat.
2	jeudi	Les ss. Anges g.
3	vendr.	s. Denis, martyr.
4	samedi	s. François d'Ass.
5	dim.	s. Placide, conf.
6	lundi	s. Bruno, conf.
7	mardi	s. Marc, pape.
8	merc.	ste. Brigitte, v.
9	jeudi	s. Ghislain, évêq.
10	vendr.	s. François de B.
11	samedi	s. Gomer, conf.
12	dim.	s. Maximilien, év.
13	lundi	s. Edouard, roi.
14	mardi	s. Calixte, p. m.
15	mercr.	ste. Thérèse, v.
16	jeudi	s. Martinien, m.
17	vendr.	s. Florentin, év.
18	samedi	s. Luc, évangéliste
19	dim.	s. Pierre d'Alcant.
20	lundi	s. Caprais, mart.
21	mardi	ste. Ursule.
22	merc.	s. Mellon, évêq.
23	jeudi	ss. Séverin et R.
24	vendr.	s. Magloire, év.
25	sam.	ss. Crépin et C.
26	dim.	s. Evariste, prêt.
27	lundi	s. Frumence, év.
28	mardi.	ss. Simon et J., ap.
29	mercr.	s. Narcisse, patr.
30	jeudi	s. Lucain, mart.
31	vendr.	s. Quentin. *F.-J.*

NOVEMBRE.

Prem. quart. le 6.
Pleine lune c 14.
Dern. quart. le 22.
Nouv. lune le 29.

1	sam.	TOUSSAINT.
2	dim.	*Comm. des Morts.*
3	lundi	s. Hubert, év.
4	mardi	s. Charles Borr.
5	mercr.	s. Zacharie, pr.
6	jeudi	s. Léonard, conf.
7	vendr.	s. Achille.
8	sam.	Les 4 s.. Cour.
9	dim.	s. Mathurin, c.
10	lundi	s. Juste, évêque.
11	mardi	s. Martin, arch.
12	mercr.	s. Réné, évêque.
13	jeudi	s. Homobon, c.
14	vendr.	ss. Albéric et A.
15	sam.	s. Eugène, év.
16	dim.	s. Edmond, arch.
17	lundi	s. Grégoire, év.
18	mardi	s. Odon, abbé.
19	mercr.	ste. Elisabeth de H.
20	jeudi	s. Félix de Valois.
21	vendr.	Présentat. de N.-D.
22	sam.	ste. Cécile, vierge.
23	dim.	s. Clément, pape.
24	lundi	ste. Flore, vierge.
25	mardi	ste. Catherine, v.
26	mercr.	s. Pierre, év. d'A.
27	jeudi	s. Maxime.
28	vendr.	s. Mansuet.
29	sam.	s. Saturnin.
30	dim.	s. André.

DÉCEMBRE.

Prem. quart. le 6.
Pleine lune le 13.
Dern. quart. le 21.
Nouv. lune le 28.

1	lundi	s. Éloi.
2	mardi	ste. Bibiane.
3	mercr.	s. François Xav.
4	jeudi	ste. Barbe, v. m.
5	vendr.	s. Sabbas, abbé.
6	sam.	s. Nicolas, évêque.
7	dim.	s. Ambroise, arch.
8	lundi	CONCEP. N.-D.
9	mardi	stes. Léoc. et Val.
10	mercr.	ste. Valère, v. m.
11	jeudi	s. Damase, pape.
12	vendr.	ste. Constance.
13	sam.	ste. Luce, v. m.
14	dim.	s. Nicaise, év.
15	lundi	s. Mesmin.
16	mardi	ste. Adélaïde
17	mercr.	ste. Olymp. 4 *T.*
18	jeudi	s. Gatien, év.
19	vendr.	s. Timothée. 4 *T.*
20	sam.	s. Philogone. 4 *T.*
21	dim.	s. Thomas.
22	lundi	s. Flav., conf
23	mardi	ste. Victoire.
24	mercr.	s. Delphin. *V.-J.*
25	jeudi	NOEL.
26	vendr.	*s. Etienne, pr. m.*
27	sam.	s. Jean, évang.
28	dim.	les ss. Innocens
29	lundi	s. Thomas de C..
30	mardi	s. Sabin, évêque.
31	mercr.	s. Sylvestre.

ROYAUME DE FRANCE.

FAMILLE ROYALE.

LOUIS-PHILIPPE I.er, né à Paris, le 6 octobre 1773 ; ROI DES FRANÇAIS, le 9 août 1830 ; marié, le 25 novembre 1809, à MARIE-AMÉLIE, née le 26 avril 1782, fille de Ferdinand I.er, roi des Deux-Siciles.

ENFANTS DE LEURS MAJESTÉS.

HÉLÈNE-LOUISE-ÉLISABETH, princesse de Mecklembourg-Schwerin, née à Ludwigshest, le 24 janvier 1814; mariée le 30 mai 1837; veuve, le 13 juillet 1842, de FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI D'ORLÉANS, DUC D'ORLÉANS, prince royal. De ce mariage :

LOUIS-PHILIPPE-ALBERT D'ORLÉANS, COMTE DE PARIS, prince royal, né à Paris, le 24 août 1838 ;

ROBERT-PHILIPPE-LOUIS-EUGÈNE-FERDINAND D'ORLÉANS, DUC DE CHARTRES, né à Paris, le 9 novembre 1840.

LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAËL D'ORLÉANS, DUC DE NEMOURS, né à Paris, le 25 octobre 1814; marié, le 27 avril 1840, à VICTOIRE-ANTOINETTE-AUGUSTE, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née à Vienne, le 16 février 1822. De ce mariage :

LOUIS-PHILIPPE-MARIE-FERDINAND-GASTON D'ORLÉANS, COMTE D'EU, né à Neuilly, le 29 avril 1842 ;

FERDINAND-PHILIPPE-MARIE D'ORLÉANS, DUC D'ALENÇON, né à Neuilly, le 12 juillet 1844.

FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE D'ORLÉANS, PRINCE DE JOINVILLE, né à Neuilly, le 14 août 1818; marié, le 1.er mai 1843, à FRANÇOISE-CAROLINE-JEANNE-CHARLOTTE-LÉOPOLDINE-ROMAINE-XAVIÈRE-DE-PAULE-MICHELLE-GABRIELLE-RAPHAELLE-GONZAGUE, princesse du Brésil, née à Rio-de-Janeiro, le 2 août 1824. De ce mariage :

FRANÇOISE-MARIE-AMÉLIE, princesse d'Orléans, née à Neuilly, le 14 août 1844.

HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, DUC D'AUMALE, né à Paris, le 16 janvier 1822.

ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, DUC DE MONTPENSIER, né à Neuilly, le 31 juillet 1824.

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE-ISABELLE, princesse d'Orléans, née à Palerme, le 3 avril 1812; mariée, le 9 août 1832, à LÉOPOLD, roi des Belges.

MARIE-CLÉMENTINE-CAROLINE-LÉOPOLDINE-CLOTILDE, princesse d'Orléans, née à Neuilly, le 3 juin 1817; mariée, le 20 avril 1843, à AUGUSTE-LOUIS-VICTOR, prince de Saxe-Cobourg-Gotha.

SOEUR DU ROI.

EUGÉNIE-ADELAÏDE-LOUISE, princesse d'Orléans, née le 23 août 1777.

CHAMBRE DES PAIRS.

M. le baron PASQUIER (G. ✲), chancelier de France, *président.*

S. A. R. Mgr. LE COMTE DE PARIS,
S. A. R. Mgr. LE DUC DE CHARTRES,
S. A. R. Mgr. LE DUC DE NEMOURS,
S. A. R. Mgr. LE COMTE D'EU,
S. A. R. Mgr. LE PRINCE DE JOINVILLE,
S. A. R. Mgr. LE DUC D'AUMALE,
S. A. R. Mgr. LE DUC DE MONTPENSIER, } *princes du sang.*

M. le baron Séguier (G. ✲),
M. le comte Portalis (G. ✲),
M. le duc de Broglie (G. ✲),
M. Barthe (G. O. ✲), } *vice-présidents.*

Membres.

MM.
Abancourt (vicomte d').
Albuféra (duc d').
Aligre (marquis d').
Alton-Shée (comte d').
Andigné de la Blanchaye (m. d').
Anthouard (comte d').
Aragon (marquis d').
Aramon (marquis d').
Argout (comte d').
Astorg (comte d').
Athalin (baron).

MM.
Aubernon
Aubert.
Aubusson de la Feuillade (c.te d').
Audenarde (comte d').
Audiffret (marquis d').
Aux (marquis d').
Aymard (baron).
Barante (baron de).
Barthe.
Barthélémy (marquis de).
Baudrand (comte).

Beaumont (comte de).
Beauveau (prince de).
Belbeuf (marquis de).
Bellemare (de).
Berenger (comte Raym. de).
Bérenger (comte).
Bérenger (de la Drôme).
Bergeret (vice-amiral).
Berthezène (baron).
Besson.
Beugnot (comte Arthur).
Biron (marquis de).
Boisgelin (marquis de).
Boissy-d'Anglas (comte).
Boissy (marquis de).
Bondy (comte de).
Bondy (vicomte de).
Bonet (comte).
Borelli (vicomte).
Boullet (président).
Bourdeau.
Bourgoing (baron de).
Bourke (comte).
Boyer (président).
Brancas (duc de).
Bresson (comte).
Breteuil (comte de).
Brézé (marquis de).
Brigode baron de)
Brissac (duc de).
Broglie (duc de).
Brun de Villeret (baron).
Bussière (baron Edmond).
Cadore (duc de).
Caffarelli (comte de).
Cambacérès de).
Cambis-d'Orsan (marquis de).
Canson.
Castellane (comte de).
Caux (vicomte de).
Cavaignac (vicomte).
Cayla (comte de).
Chabot (vicomte de).
Chabrillan (marquis de).
Chassaleilles (marquis de).
Charbonnel (comte de).
Chastelier (de).
Chevandier.
Cholet (comte).
Coigny (duc de).
Colbert (comte de).
Compans (comte).
Corbineau (comte).
Cordier.
Cordoue (marquis de).
Courtarvel (comte de).
Cousin.
Crillon (duc de).
Crillon (marquis de).
Cubières.
Curial (comte).
Dalmatie (duc de).
Dampierre (marquis de).
Darriule (baron).
Daru (comte).
Daunant (baron de).
Davillier (baron).
De Cazes (duc).
Dejean (comte).
Delessert (Gabriel).
Delort (baron).
Desroys (comte).
Dode (vicomte).
Dubouchage (vicomte).
Dubreton (baron).
Duchâtel (comte).
Duperré (baron).
Dupin (baron Ch.)
Dupont-Deleporte (baron).
Durosnel (comte).
Dutaillis (comte).
Duval (baron Maurice).
Eckmuhl (prince d').
Emériau (comte).
Escayrac de Lauture (marq. d').
Estissac (duc d').
Etienne.
Excelmans (comte).

Faure (Félix).
Ferrier.
Feutrier (baron).
Fezensac (duc de).
Flahault (comte de).
Flavigny (vicomte de).
Foy (comte).
Franck-Carré.
Fréteau de Peny (baron).
Fréville (baron de).
Gabriac (marquis de).
Gascq (président de).
Gasparin (comte de).
Gautier.
Gay-Lussac.
Gazan (comte).
Gérard (comte).
Germain (comte).
Girod (de l'Ain) (baron).
Gourgaud (baron).
Gouvion-S.t-Cyr (marquis de).
Grammont d'Aster (comte de).
Greffulhe (comte de).
Grouchy (marquis de).
Halgan (vice-amiral).
Ham (Jacqueminot, comte de).
Harcourt (duc d').
Harcourt (marquis d').
Harispe (comte).
Haubersart (comte d').
Haussonville (comte d').
Hédouville (comte d').
Herwyn de Nevèle (comte).
Heudelet (comte).
Houdetot (comte d').
Humblot-Conté.
Istrie (duc d').
Jacob (vice-amiral comte).
Jacquinot (baron).
Jaubert (chevalier).
Jaucourt (marquis de).
Jessaint (vicomte de).
Jurien-Lagravière (vice-amiral).
Kératry.
Klein (comte).
La Force (duc de).
La Forest (comte de).
La Grange (comte de).
Lamoignon (marquis de).
La Moussaye (marquis de).
Lanjuinais (comte).
La Pinsonnière (comte de).
Laplace (marquis de).
Laplagne-Barris.
La Ribois ière (comte de).
La Roche-Aymon (comte de).
La Rochefoucauld (duc de).
Lascours (baron de).
La Tour-Maubourg (comte de).
Lauriston (marquis de).
La Villegontier (comte de).
Lebrun.
Ledru des Essarts (baron).
Lemercier (comte).
Lezay-Marnésia (comte de).
Lombard (baron).
Lusignan (marquis de).
Mackau (baron de).
Maillard.
Malaret (baron de).
Marchand (comte).
Mareuil (baron de).
Massa (duc de).
Mathieu de la Redorte (comte).
Mérilhou.
Merlin (comte Eugène).
Molé (comte).
Molitor (comte).
Mollien (comte).
Montalembert (comte de).
Montalivet (comte de).
Montebello (duc de).
Montesquiou-Fézensac (c.te de).
Montguyon (comte de).
Monthion (comte de).
Montmorency (duc de)
Mortemart (duc de)
Mortier (comte)

Mosbourg (comte de).
Moskowa (prince de la).
Murat (comte de).
Nau de Champlouis (baron).
Neigre (baron)
Noailles (duc de).
Noé (comte de).
Oberlin (baron d').
Odier.
Ornano (comte d').
Pange (marquis de).
Pasquier (baron).
Passy (Hypolite).
Paturle.
Pelet (général, baron).
Pelet de la Lozère (baron).
Pelleport (vicomte).
Périer (Camille).
Perigord (duc de).
Pernety (vicomte).
Persil.
Petit (baron).
Plaisance (duc de).
Pontécoulant (comte de).
Portal (baron).
Portalis (comte).
Preissac comte de).
Préval (vicomte de).
Puységur (comte de).
Rambuteau (comte de).
Reggio (duc de).
Reille (comte).
Reinach (baron de).
Ricard (comte).
Ricard (de).
Richebourg (comte de).
Richelieu (duc de).
Rochambeau (marquis de).
Roguet (comte).
Rohault de Fleury (baron).
Romiguières.
Rosamel (vice-amiral de).
Rossi.
Rouillé de Fontaine.
Roussin (amiral, baron).
Roy (comte).
Rumigny (marquis de).
Sabran (duc de).
Saint-Aignan (comte de).
Saint-Cricq (comte de).
Saint-Didier (baron de).
Sainte-Aulaire (comte de).
Sainte-Hermine (comte de).
Saint-Priest (comte de).
Saint Priest (comte Alexis de).
Saint-Simon (marquis de).
Saulx-Tavannes (duc de).
Schonen (baron).
Schramm (comte).
Sébastiani (vicomte Tiburce).
Séguier (baron).
Ségur (comte de).
Ségur (comte Philippe de).
Ségur Lamoignon (vicomte de).
Serrurier (comte de).
Siméon (comte).
Sparre (comte de).
Talaru (marquis de).
Tascher (comte de).
Teste (baron).
Teste (marquis).
Thénard (baron).
Turenne (comte de).
Turgot (marquis).
Valée (maréchal, comte).
Vandeul (de).
Vaudreuil (comte de).
Vendeuvre (baron de).
Vérac (marquis de).
Verhuëll (vice-amiral, comte).
Viennet.
Villemain.
Villiers du Terrage (vicomte de).
Voirol (baron).
Wagram (prince de).
Willaumez (vice-amiral).
Zangiacomi (baron).

Les pairs de France appartenant au département du Nord sont :

MM. le comte d'Haubersart (O. ✲); — le lieutenant-général comte Corbineau (G. O. ✲); le comte Mortier (G. O. ✲), ambassadeur à Turin ; — le baron de Brigode (O. ✲), maire, à Annapes; — le lieutenant-général comte Merlin (G. O. ✲); — Ferrier (O. ✲), ancien directeur des douanes, à Dunkerque.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Président. M. Sauzet (O. ✲).

Vice-présidents. MM Bignon (O. ✲); — de Belleyme (C. ✲); — baron Lepelletier d'Aulnay ✲; — comte de Salvandy (G. ✲).

Questeurs. MM. Clément (O. ✲); — de Laydet (O. ✲).

Secrétaires de la Chambre. MM. de L'Espée, ✲ ;— Lacrosse, ✲; — comte de Las Cases (C. ✲); — baron Boissy d'Anglas (C. ✲).

Membres.

Ain. MM. Poissat; — de la Tournelle ; — Perrier; — comte d'Angeville; — Girod (de l'Ain).

Aisne. Désabes; — Odilon Barrot ; — Cambacérès ; — Vivien : — Quinette ; — Lherbette ; — comte de Sade.

Allier. Meilheurat ; — baron Leborgne d'Ideville ; — Bureaux de Puzy ; — vicomte de Courtais.

Alpes (basses). Gravier ; — de Laidet.

Alpes (hautes). Allier ; — comte d'Hauterive.

Ardèche. Champanhet ; — baron Boissy d'Anglas ; — Tavernier ; — Mathieu.

Ardennes. Oger; — Ternaux (Mortimer) ; — Cunin-Gridaine ; — Lavocat.

Arriége. Darnaud ; — Dugabé ; — Dilhan.

Aube. Stourm ; — comte de Mesgrigny ; — Demeufre ; — Armand.

Aude. Reissigeac ; — Fargues ; — vicomte Dejean ; — Peyre ; — Espéronnier.

Aveyron. De Monseignat ; — Vergnes ; — Pons ; — de Goujal ; — Saint-Maur ; — Cibiel.

Bouches-du-Rhône. Berryer fils ; — Reynard ; — de Surian ; — Thiers; — marquis Eugène de S.t-Grille ; — marquis de Gras-Préville.

Calvados. Aumont-Thiéville; — de Fontette; — comte d'Houdetot ; — David ; — Guizot ; — Rocherullé-Deslongrais; — Thil.

Cantal. Dessauret ; — Bonnefons ; — Salvage ; — N....

Charente. Bouillaud; — Tesnières ; — baron Lemercier; — baron Pougeart-Dulimbert ; — comte de Girardin.

CHARENTE-INFÉRIEURE. Rasteau; — baron de Chassiron; — Desmortiers; — comte T. Duchâtel; — vicomte de Chasseloup-Laubat; — baron Tupinier; — Dufaure.

CHER. Mater; — marquis Gaëtan de la Rochefoucauld; — comte Jaubert; — Duvergier de Hauranne.

CORRÈZE. Comte de Valon; — Rivet; — Gautier; — de Sahune.

CORSE. Comte Sébastiani; — comte de Gasparin.

CÔTE-D'OR. Saunac; — Muteau; — Mauguin; — Vatout; — Nisard.

CÔTES-DU-NORD. Tueux; — Armez; — Dutertre; — Le Gorrec; — comte de Thiard; — Glais-Bizoin.

CREUSE. Legrand; — comte Cornudet; — Aubusson de Soubrebost; — Regnault.

DORDOGNE. Magne; — maréchal Bugeaud; — Dezeymeris; — Valleton de Garraube; — marquis de Sainte-Aulaire; — Debelleyme; — marq. de Malleville.

DOUBS. De Magnoncourt; — Véjux; — Clément; — Tourangin; — Demesmay.

DRÔME. Comte de Sièyes; — Giraud; — Monnier de la Sizeranne; — Laurans.

EURE. Dupont (de l'Eure); — Garnier-Pagès; — A. Passy; — Leprévost; — Ch. Laffitte; — Hébert; — Legendre.

EURE-ET-LOIRE. Chasles; — Raimbaul-Courtin; — baron Desmousseaux de Givré; — baron Subervic.

FINISTÈRE. Lacrosse; — comte de Las Cases; — Goury; — Duaresnay; — vicomte de Carné; — marquis de Langle-Beaumanoir.

GARD. Béchard; — Teulon; — de Lafarelle; — Goirand de Labaume; — baron Ernest de Chabaud-Latour.

HAUTE-GARONNE. Joly; — duc de Valmy; — de l'Espinasse; — Ch. de Rémusat; — Amilhau; — Martin.

GERS. Barada; — Persil; — comte de Salvandy; — vicomte de Panat; — Lacave-Laplagne.

GIRONDE. Wustemberg; — Th. Ducos; — Billaudel; — Roul; — H. Galos; — marquis E. de la Grange; — de Lasalle; — Feuillade de Chauvin; — Hervé.

HÉRAULT. Granier; — baron Saubert de Larcy; — Debès; — de Grasset; — Floret; — Viger.

ILLE-ET-VILAINE. Jollivet; — Legraverend; — baron de Berthois; — baron de la Plesse; — de Monthierry; — comte Defermon; — marquis d'Andigné de la Chasse.

INDRE. Muret de Bort; — Heurtaut-Dumez; — Delavau; — Lescot de Lamilandrie.

INDRE-ET-LOIRE. A. Goin; — César Bacot; — Ferd. Barrot; — Crémieux.

ISÈRE. Alph. Périer; — Félix Réal; — Couturier; — Bert; — Martin; — Marion; — Sapey.

JURA. Vicomte Rigollier de Parcey; — Cordier; — Pouillet; — Dalloz.

LANDES. Laurence; — comte Dibarrat d'Etchegoyen; — baron Durrieu.

Loir-et-Cher. Baron Dogueresu; — Durand; — Raguet-Lépine.

Loire. Lanyer; — Gaultier; Du Rosier; Lachèze; — baron Baude.

Haute-Loire. Richond des Brus; — Mallye; — marquis de la Fressange.

Loire-Inférieure. Dubois; — Bignon; — Lanjuinais; — Billaut; — de Lahaie-Jousselin; — Le Ray; — Jollan.

Loiret. De Loynes; — Abbattucci; — Sevin-Mareau; — baron Roger; — Cotelle.

Lot. Boudousquié; — Cayx; — Salgues; — Calmon; — de Saint-Priest.

Lot-et-Garonne. Dumon (Silvain); — N.....; — vicomte de Richemont; — Dutilh; — Paganel.

Lozère. Rivière de Larque; — comte Meynadier; — Toye.

Maine-et-Loire. Farran; — Bineau; — Dutier; — Poudret de Sevret; — marquis Oudinot; — Tessié de la Motte; — Journeaulx.

Manche. Havin; — Vieillard; — Sellier; — de Tocqueville; — vicomte Bonnemains; — Rihouet; — Legrand; — Abraham-Dubois.

Marne. Houzeau-Muiron; — Broquard de Bussières; — Dozon; — Joseph Périer; — baron P. Pérignon; — Lenoble.

Haute-Marne. Vicomte de Pomeroy; — duc d'Uzès; — baron Duval de Fraville; — Peltereau de Villeneuve.

Mayenne. Sourdille-Lavalette; — Boudet; — L.s Chenais; — P. Letourneux; — Dubois-Fresney.

Meurthe. Moreau; — baron de Lacoste; — de Lespée; — de Vatry; — Croissant; — Marchal.

Meuse. Gillon; — Etienne; — vicomte Jamin; — Génin.

Morbihan. Comte Ach. Vigier; — Bernard (de Rennes); — Lacoudrais; — Genty de Bussy; — Puillon-Boblaye; — marquis de la Rochejaquelein.

Moselle. Paixhans; — Ardant; — Roux; — comte d'Hunolstein; — baron de Ladoucette; — Schneider.

Nièvre. Manuel; — vicomte Benoist; — Dupin; — Lafond.

Nord (1). Delespaul; — Thémist. Lestiboudois; — vicomte Alban de Villeneuve; — comte de Montozon; — Martin; — comte Edm. Roger; — Dehau de Staplande; — vicomte

(1) 1.er arrondissement électoral. Lille (ville), cantons Centre et Ouest. — M. Delespaul, substitut du procureur du roi à Lille.

2.e — Lille (ville), cantons Nord-Est, Sud-Est et Sud-Ouest. — M. Lestiboudois (Thémistocle), docteur en médecine, à Lille.

3.e — Lille (arrondissement), moins les cantons de la ville. — M. le vicomte de Villeneuve (O. ✲), ancien préfet du Nord.

4.e — Douai (ville), trois cantons. — M. le comte de Montozon, ✲, membre du conseil général et maire, à Lallaing.

5.e — Douai (arrondissement), moins les trois cantons de la ville. — M. Martin, ministre de la justice.

d'Haubersart ; — Corne ; — baron de Maingoval ; — Marchant ; — Béhaghel.

Oise. Donatien Marquis ; — marquis de Mornay ; — Lemaire ; — Legrand ; — Barillon.

Orne. baron Mercier ; — François de Corcelles ; — Nis ; — Gigon de la Bertris ; — Aylies ; — comte Destutt de Tracy ; — Ballot.

Pas-de-Calais. Esnault ; — Harlé ; — Delebecque ; — Fr. Delessert ; — Boubier d'Herembault ; — Armand ; — Dekeisère ; — Piéron.

Puy-de-Dôme. Comte de Morny ; — Dessaignes ; — Pagès ; — comte de Combarel de Leyval ; — baron Girot de l'Anglade ; — Berger ; — L. Molin.

Pyrénées (Basses). Lavielle ; — Chegaray ; — Daguenet ; — — Henri Lacaze ; — Liadières.

Pyrénées (Hautes). Marquis de Preigne ; — Fould ; — Gautier d'Hauteserve.

Pyrénées-Orientales. Fr. Arago ; — Laurent Garcias ; — Parès.

Rhin (Bas). Magnier de Maisonneuve ; — Schutzenberger ; — baron de Schauenburg ; — Saglio ; — comte Haller ; — Cerfberr.

Rhin (Haut). Frédéric Hartmann ; — André Kœchlin ; — de Golbéry ; — Pflieger ; — de Bellonet.

Rhône. Sauzet ; — Martin ; — Fulchiron ; — de Leullion de Thorigny ; — Terme.

Saône (Haute). Genoux ; — duc de Marmier ; — marquis Ferdinand de Grammont ; — Dufournel.

Saône-et-Loire. De Lamartine ; — Mathieu ; — baron Burignot de Varennes : — baron Brunet-Denon ; — Schneider ; — Lacroix ; — baron Chapuys de Montlaville.

Sarthe. Basse ; — Ledru-Rollin ; — Paillard-Ducléré ; — vicomte de Montesquiou ; — comte Jules de Lasteyrie ; — Gustave de Beaumont ; — Hortensius de St.-Albin.

Seine. Jacqueminot ; — Jacques Lefèvre ; — Taillandier ; — Ganneron ; — Marie ; — Carnot ; — Moreau ; — Bethmont ; — Locquet ; — de Jouvencel ; — Vavin ; — Boissel ; — Garnon ; — comte de Lasteyrie.

Seine-Inférieure. Cabanon ;

6.e — Dunkerque (ville), deux cantons. — M. le comte Roger (Édouard), à Paris.

7.e — Dunkerque (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. Louis de Staplande, à Bergues.

8.e — Cambrai (ville), deux cantons. — M. d'Haubersart, conseiller-d'État.

9.e — Cambrai (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. Corne, président du tribunal de Douai.

10.e — Valenciennes (arrondissement). — M. de Maingoval, propriétaire, à Valenciennes.

11.e — Avesnes (arrondissement). — M. Marchant, propriétaire, à Maubeuge.

12.e — Hazebrouck (arrondissement). — M. Behaghel, membre du conseil général et maire de Bailleul.

— Barbet ; — Toussin ; — Grandin (Victor) ; — Dubois ; — Vitet ; — Levavasseur ; — marquis de Chasseloup-Laubat ; — Desjobert ; — Cousture ; — Leseigneur.

SEINE-ET-MARNE. Drouyn de l'Huys ; — Lebobe ; — comte Paul de Ségur ; — vicomte d'Haussonville ; — Georges de Lafayette.

SEINE-ET-OISE. Remilly ; — vicomte Paul Daru ; — Darblay ; — vicomte de Viart ; — Hernoux ; — baron Le Peletier d'Aulnay ; — Berville.

SÈVRES (DEUX-). F. David ; — Auguis ; — Allard ; — Tribert.

SOMME. Massey ; — Gauthier de Rumilly ; — Estancelin ; — comte Tillette de Clermont ; — vicomte Blin de Bourdon ; — Cadeau d'Acy ; — de Beaumont.

TARN. Vicomte Decazes ; — marquis de Dalmatie ; — Bernadou ; — de Lacombe ; — Espigat-Sieurac.

TARN-ET-GARONNE. Janvier ; — Léon de Maleville ; — Em. de Girardin ; — baron Duprat.

VAR. Clapier ; — Alph. Denis ; — Emm. Poulle ; — Boulay ; — Pascalis.

VAUCLUSE. Vicomte de Cambis ; — Meynard ; — Bernardi ; — Mottet.

VENDÉE. Isambert ; — Baron ; — Chambolle ; — Guyet-Desfontaines ; — Luneau.

VIENNE. Drault ; — Proa ; — Bonnin ; — Nosereau ; — Junyen.

VIENNE (HAUTE). Talabot ; — Duléry de Peyramon ; — Maurat-Ballanges ; — Saint-Marc-Girardin ; — Ed. Blanc.

VOSGES. Didelot ; — Boulay (de la Meurthe) ; — Coste ; — vicomte Siméon ; — Doublat.

YONNE. Larabit ; — Ph. Dupin ; — vicomte de Cormenin ; — Vuitry ; — Baumes.

CONSEIL-D'ÉTAT.

Président. M. le garde-des-sceaux.

Vice-Président. M. le baron Girod (de l'Ain) (G. O. ✲), pair de France.

Vice-Présidents des comités. Le comte Bérenger (G. O. ✲), pair, vice-président du comité des finances ; — le baron de Fréville (G. O. ✲), pair, vice-président du comité du commerce, de l'agriculture et des travaux publics ; — Maillard (G. O. ✲), pair, vice-président du comité de l'intérieur et de l'instruction publique ; — vicomte de Préval (G. ✲), pair, lieutenant-général, vice-président du comité de la guerre et de la marine ; — Vivien (O. ✲), député, vice-président du comité de législation.

Conseillers-d'état en service ordinaire.

MM.

Kératry (O. ✲), pair.
Comte Ferry-Pisani (O. ✲).
Comte Jacqueminot de Ham (G. O. ✲), pair.
Macarel (O. ✲).
Taboureau (O. ✲).
Comte de Janzé (O. ✲).
Comte d'Aure (C. ✲).
Fumeron d'Ardeuil (O. ✲).
Vitet (O. ✲), député.
Réal (Félix), ✲, député.
Comte O'Donnel, ✲.
Baron Baude, (O. ✲), député.

MM.

Denoyer (Ch.) (O. ✲).
Vicomte de Chasseloup-Laubat (O. ✲), député.
Boulay (J) (Meurthe) (O. ✲), dép.
V.te d'Haubersart, ✲, député.
Lanyer, ✲, député.
Mottet, ✲, député.
Tournouër, ✲.
Rivet, ✲, député.
Vincens (O. ✲).
Janvier, (✲), député.
Baron Tupinier (O. ✲), député.
Marchand, ✲.

Conseillers-d'état en service extraordinaire autorisés à participer aux travaux des comités et aux délibérations du conseil.

Calmon (G. O. ✲), député, directeur-général de l'administration de l'enregistrement et des domaines.
Mignet (C. ✲), garde des archives au ministère des affaires étrangères.
Baron Delaire (C. ✲), directeur du contentieux des finances.
Baron Dupin (Ch.) (G. O. ✲), pair, membre du conseil de l'amirauté.
Martineau des Chenetz (G. O. ✲), secrétaire-gén. du ministère de la guerre.
Baron Rodier (C. ✲), directeur de la comptabilité générale des finances.
Comte Schramm (G. O. ✲), pair, lieutenant-général, membre du comité consultatif de l'infanterie.
Saint-Marc Girardin (O. ✲), député, membre du conseil royal de l'instruction publiq.
Vatout (C. ✲), député, président du conseil des bâtiments civils.
Boursy (C. ✲), directeur de l'administration des contributions indirectes.
Gréterin (C. ✲), directeur de l'administration des douanes.
Cordier (C. ✲), pair, membre de l'Institut, inspecteur-général des mines.
Baumes, ✲, ancien préfet, membre du conseil supérieur de santé.
Camille-Paganel (C. ✲), secrétaire-général du ministère de l'agriculture et du commerce.
Desclozeaux (O. ✲), secrétaire-général du ministère de la justice.
Dessauret (O. ✲), député, directeur de l'administration des cultes.
Vicomte Siméon (O. ✲), député, directeur de l'administration des tabacs.
Le préfet de la Seine et le préfet de police, pour les affaires concernant le département de la Seine.

Maîtres des requêtes en service ordinaire.

MM.
De Cheveigné (O. ✲).
De Jouvencel, ✲, député.
Germain, ✲.
Marquis de Marmier, ✲.
Paravey, ✲.
Portal, ✲.
Lucas, ✲.
Baron Lelorgned'Ideville (O. ✲), député.
Vicomte Debonnaire de Git, ✲.
Bouchené-Lefer.
Pagès.
Ternaux (Mortimer), ✲, député.
Guilhem (Achille), ✲.
Hély d'Oissel, ✲.
Roulin.

MM.
Pérignon.
Vuillefroy, ✲.
Thierry, ✲.
Lonyer-Villermay, ✲.
Cornudet, ✲.
François.
Montaud, ✲.
Masson.
Vicomte Redon de Beaupréau.
Boulatignier, ✲.
Laffon de Ladébat, ✲.
De Sahune, ✲, député.
Goncel.
Calmon.
Baron Hallez-Claparède.

Maîtres des requêtes en service extraordinaire autorisés à prendre part aux travaux des comités et aux délibérations du conseil.

MM.
De Bœuf (O. ✲), directeur des fonds et de la comptabilité de la Légion-d'Honneur.
De Jussieu, secrétaire-général de la préfecture de la Seine.
Baron Desmousseaux de Givré, ✲, député.
Lacoudrais, (O. ✲), député, directeur au ministère de la marine.
Decrusy, ✲, directeur au ministère de la justice.
Maherault (O. ✲), directeur au ministère de la guerre.
Génie (O. ✲), chef de cabinet du ministère des affaires étrangères.
Cauchy (O. ✲), garde des archives de la chambre des pairs.
Thomas (O. ✲), payeur central du trésor public.

MM.
Comte de Gasparin (Agénor), ✲, député.
Marec (O. ✲), sous-directeur au ministère de la marine.
Tripier (Félix), ✲.
Duboys (Emile), ✲.
Comte de Lucay, ✲.
Comte E. de Caffarelli.
Boivin.
Anthoine.
Nisard, ✲, député, chef de division au ministère de l'instruction publique.
De Court.
De Chantelou, ✲.
Cerclet, ✲, secrétaire-rédacteur de la chambre des députés.
Robillard.
De Septenville.
Fleuriau (C. ✲), directeur au ministère de la marine.

Lerminier, ✲, professeur au collége de France.
Cuvier, chef de la section des cultes non-catholiques.
De Wailly, ✲, inspecteur général de la liste civile.
Faye, ✲.
Goupil.
Monnier.
Chaucheprat (O. ✲), secrétaire-général du ministère de la marine.
Le Bertre, ✲, directeur à l'intendance générale de la liste civile.
De Cheppe (O. ✲), chef de division au ministère des travaux publics.
Rendu (C. ✲), membre du conseil royal de l'instruction publique.
Bailly (O. ✲), directeur de la dette inscrite.
Crétu (O. ✲).
Cavé (O. ✲), directeur des beaux-arts.
Delebecque (O. ✲), directeur au ministère de l'instruction publique.
Allard (O. ✲), député, chef de bureau du génie.
La Gravière, inspecteur général des établissements de bienfaisance.
Baron de Beaulieu (O. ✲), membre de la commission consultative des colonies.
De Buissière (Léon), membre de la commission des archives départementales.
Sénac, ✲, chef de division au ministère du commerce.
Galos, député, directeur des colonies.
Vicomte Camus du Martroy, membre du conseil supérieur des établissements généraux de bienfaisance.
Brame, membre du conseil supérieur de santé.
De Tascher, membre de la commission de colonisation de la Guyane.
Langlois, ✲, chef de division au ministère du commerce.
Meilheurat, ✲, député, directeur au ministère de la justice.
Garnier-Dubourgneuf, ✲, idem.
Vuitry, chef de la première section de l'administration des cultes.
Marbot, membre du comité administratif de l'Algérie.
Avril (O. ✲), secrétaire du conseil général des ponts-et-chaussées.
Boulage, ✲, chef de division au ministère des travaux publics.
Boucher (C. ✲), inspecteur-général, directeur des ports.
De la Chauvinière (Léon) ✲, garde adjoint des archives de la chambre des pairs.
Grignon de Montigny, membre de la commission administrative des chemins de fer.
Nouton (O. ✲), chef de cabinet du ministère des finances.
De la Cour, ✲, chef de section au ministère des cultes.
Vauchelle (O. ✲), directeur au ministère de la guerre.
Evrard de Saint-Jean (C. ✲), intendant militaire, directeur au ministère de la guerre.

Maître des requêtes, secrétaire-général du conseil-d'état. M. Prosper Hochet.

MINISTÈRES.

GUERRE.

MM. le maréchal duc de Dalmatie (G. ✲), pair de France, *ministre, président du conseil;* — Martineau des Chenetz (G. O. ✲), conseiller-d'état, *secrétaire-général.*

JUSTICE ET CULTES.

MM. Martin (du Nord), (G. O. ✲), député, *garde-des-sceaux;* — Desclozeaux (O. ✲), conseiller-d'état, *commissaire du roi au sceau, secrétaire-général.*

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Guizot (G. ✲), député, membre de l'Académie française, *ministre.*

MARINE ET COLONIES.

MM. le vice-amiral baron de Mackau (G. O. ✲), député, *ministre;* — Chaucheprat (O. ✲), maître des requêtes, *secrétaire-général.*

INTÉRIEUR.

MM. le comte Duchâtel (Tanneguy), (G. O. ✲), député, *ministre;* — Passy (A.), (C. ✲), député, *sous-secrétaire-d'état.*

TRAVAUX PUBLICS.

MM. Dumon (C. ✲), député, *ministre;* — Legrand (G. O. ✲), député, *sous-secrétaire-d'état.*

AGRICULTURE ET COMMERCE.

MM. Cunin-Gridaine (G. O. ✲), député, *ministre;* — Paganel (C. ✲), conseiller-d'état, *secrétaire-général.*

INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. Villemain (G. O. ✲), pair de France, membre de l'Académie française, *ministre, grand-maître de l'Université.*

FINANCES.

MM. Lacave-Laplagne (G. O. ✲), député, *ministre;* — le comte de Boubers (C. ✲), conseiller-d'état, *secrétaire-général.*

ADMINISTRATION DES REVENUS PUBLICS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. — M. Calmon (G. O. ✲), conseiller-d'état, *directeur-général.*

DOUANES. —M. Gréterin (C. ✲), conseiller-d'état, *directeur.*

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Boursy (C. ✲), conseiller-d'état, *directeur.*

TABACS. — M. le vicomte Siméon (O. ✲), maître des requêtes, *directeur.*

POSTES. — M. Conte (C. ✲), conseiller-d'état, *directeur.*

FORÊTS. — M. Legrand (de l'Oise), (C. ✲), *directeur-général.*

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — N....., *directeur-général.*

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture, ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Ce département a eu successivement pour préfets :

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et depuis commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du Tribunat, nommé le 3 pluviôse an IX, décédé à Saint-Saulve le 27 vendémiaire an XIV.

M. DE POMMEREUL, général de division, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et depuis conseiller-d'état, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. le baron DUPLANTIER, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 novembre 1810, décédé à Paris le 6 février 1814.

M. le comte BEUGNOT a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller-d'état en mission.

M. le baron SIMÉON, grand-officier de la Légion-d'Honneur, che-

valier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre-d'état.

M. Dupont-Delporte, maître des requêtes au conseil-d'état, nommé le 22 mars 1815.

M. Dupleix de Mézy, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller-d'état, directeur-général des postes.

M. le comte de Rémuzat, grand'croix de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. de Murat, conseiller-d'état, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, nommé le 9 janvier 1822.

M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, conseiller-d'état, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828.

M. le vicomte de Villiers du Terrage, ancien préfet, nommé le 19 août 1830.

M. le baron Méchin, conseiller-d'état, membre de la chambre des députés, ancien préfet, nommé le 17 novembre 1830.

Préfet, M. de St.-Aignan, conseiller-d'état, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold.

Secrétaire-général, M. de Contencin, ✲.

Conseil de préfecture — MM. le Préfet, président; — Grodée; — Legrand; — Derbigny; — D'Hornoy; — Guilbert-Estevez, ✲.

Conseil général du département.

D'après la loi du 22 juin 1833, le Conseil général du département du Nord est composé de trente membres, ainsi répartis dans les sept arrondissements : Dunkerque, 3; — Hazebrouck, 4; — Lille, 8; — Cambrai; 4; — Avesnes, 4; — Douai, 3; — Valenciennes, 4.

Ces trente membres sont :

MM. de Staplande, Louis, propriétaire, à Bergues, et membre de la chambre des députés.
Ferrier, ✲, pair de France, à Paris.
Lemaire, avocat, à Dunkerque.
Cleenewerck, ✲, propriétaire et maire, à Hazebrouck.
Behaghel, Louis, député, maire de Bailleul.
De Lencquesaing, ✲, ✲, propriétaire, à Oxelaere.
Degruson, Benjamin, propriétaire, à Merville.
Lestiboudois, membre de la chambre des députés, à Lille.

MM. **Smet, Jean-Baptiste, ✲, propriétaire, à Lille.**
Delespaul, substitut du procureur du roi, à Lille, et membre de la chambre des députés.
Defontaine, Louis, ✲, ancien notaire, à Lille.
Parrayon-Champon, propriétaire, à Mérignies.
Comte de Brigode, propriét. et maire, à Camphin-en-Pévèle.
Mimerel, ✲, négociant, à Roubaix.
Defontaine, Ed., ✲, ancien présid., et propr., à Marquette.
François-Deloffre, ✲, propriétaire, à Cambrai.
Béry, ✲, propriétaire, à Cambrai.
Desmoutier, propriétaire, à Viesly.
Mouton, avocat, à Cambrai.
Hannoye, avocat, à Avesnes.
Marchant, propriétaire, à Maubeuge, et membre de la chambre des députés.
Piette, propriétaire, au Quesnoy.
George, propriétaire, à Avesnes.
Le comte de Montozon, ✲, maire de Lallaing et membre de la chambre des députés.
Leroy (de Béthune), avocat, à Douai.
Choque, notaire, à Douai.
Le baron Lahure (C. ✲), lieutenant-général en retraite, à Wavrechain-sous-Faulx.
Hamoir-Boursier, négociant, à Valenciennes.
Desespringalle, propriétaire, à Saint-Amand.
Lecuyer, président du tribunal de première instance, à Valenciennes.

Ces membres, nommés pour neuf ans, doivent être renouvelés par tiers tous les trois ans,

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le conseil général, dans sa session de 1834, la première qui a suivi son élection, a divisé les cantons ou circonscriptions électorales du département en trois séries, pour le renouvellement de ses membres.

Le 23 juillet 1834, M. le préfet, en conseil de préfecture et en séance publique, a procédé au tirage au sort desdites séries, pour régler l'ordre de renouvellement:

Les première et deuxième séries ont été renouvelées en décembre 1836 et 1839; la troisième l'a été en 1842.

Série à renouveler en 1845.

Cantons de Gravelines et Bourbourg, M. Ferrier.
——— Bailleul Nord-Est et Sud-Ouest, M. Behaghel.
——— Hazebrouck Nord et Sud. M. Cleenewerck.

Cantons de Lille Nord-Est et Sud-Est, M. Smet
——— La Bassée et Seclin, M. le comte de Brigode.
——— Carnières et Solesmes, M. Desmoutier.
——— Clary et Marcoing, M. Bery.
——— Bavay et Maubeuge, M. Marchant.
——— Douai Ouest et Orchies, M. Leroy (de Béthune).
——— Valenciennes Sud et Bouchain, M. le baron Lahure.

Série à renouveler en 1848.

Cantons de Bergues, Hondschoote et Wormhoudt, M. de Staplande.
——— Cassel et Steenvoorde, M. de Lencquesaing.
——— Lille Sud-Ouest et Haubourdin, M. Delespaul.
——— Lannoy et Roubaix, M. Mimerel.
——— Tourcoing Nord et Sud, M. E. Defontaine.
——— Le Cateau. M. Mouton.
——— Landrecies, Le Quesnoy Est et Ouest, M. Piette.
——— Solre-le-Château et Trélon, M. George.
——— Douai-Sud et Arleux, M. Choque.
——— Condé, M. Lécuyer.

Série à renouveler en 1851.

Cantons de Dunkerque Est et Ouest, M. Lemaire.
——— Merville, M Degruson.
——— Lille Centre et Ouest, M. Lestiboudois.
——— Armentières et Quesnoy-sur-Deule, M. Defontaine.
——— Cysoing et Pont-a-Marcq, M. Parrayon-Champon.
——— Cambrai Est et Ouest, M. François.
——— Avesnes-Nord, Sud et Berlaimont, M. Hannoye.
——— Douai Nord et Marchiennes, M. de Montozon.
——— Valenciennes Est et Nord, M. Hamoir-Boursier.
——— Saint-Amand, rive droite et rive gauche, M. Desespringalle.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

PREMIÈRE DIVISION.

Chef, M. Mallebrancq.

BUREAU DES FINANCES.

Chef, M. Strub.
Expéditionnaires, MM. Foulon, — Vanderhelle, — Martel.

Attributions. Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de non-valeurs; — nomination des percepteurs; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes; — droits sur les boissons; — droits d'entrée; — culture du tabac; — droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux; — personnel et administration; — douanes; — saisies dans l'intérieur; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes; — administration et comptabilité; — réglement des budgets; — apurement des comptes; — administration des biens et des bois communaux; — nomination des receveurs. = Fabriques des églises; — administration des biens; — donations, legs et fondations pieuses. = Enregistrement et timbre; — registres de l'état-civil. — Formation des budgets départementaux.

BUREAU DE COMPTABILITÉ.

Chef, M. Biencourt.
Sous-chef, M. Lefebvre.
Expéditionnaire, M. Lezaire.

Attributions. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales; — traitements des juges, des ministres du culte, etc.; — frais de justice; — tenue des registres de comptabilité; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES.

Chef, M. Devaux.
Commis principal, M. Lechien.
Expéditionnaires, MM. Joly, — Bernard.

Attributions. Domaine; — affaires contentieuses; — ventes de biens; — ventes d'objets mobiliers; — révélations; — successions dévolues à l'État; — liquidation de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public; — correspondance; — cautionnements; — inscriptions hypothécaires; = Bois et forêts; — délimitations; — droits d'usage; — aliénations; — ventes de coupes; — défrichements. = Hospices, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété; — contentieux; — régie des biens; — administration; — comptabilité; — règlement des budgets; — apurement des comptes; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés; — administration; — comptabilité. = Caisses d'épargne; — organisation.

DEUXIÈME DIVISION

Chef, M. Deblock.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL ET POLICE.

Chef, M. Druez.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Sous-chef, M. Grégoire.
Expéditionnaires, MM. Butin, — Botto, — Plumecocq, — Durdan.

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions adressées au préfet et au conseil de préfecture; — distribution dans les bureaux; — état de situation des affaires en retard; — renseignements à donner sur cette situation; — clôture et départ de la correspondance; — enregistrement et distribution du *Bulletin des Lois*, des ordonnances royales et des actes administratifs de la préfecture; — tenue du registre aux arrêtés du conseil de préfecture; visas et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux; — organisation administrative et renouvellement triennal; — réunion des éléments de la session du conseil général et classement des papiers de ce conseil; — congés des fonctionnaires, délégations; — cérémonies religieuses et fêtes publiques; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies; — journaux et écrits périodiques; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Belles actions et traits de courage et de dévoûment. = Mouvement de la population; — naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances; — police de la boulangerie. = Agriculture; — amélioration des chevaux; — foires, marchés; — sociétés savantes; — beaux-arts; — monuments historiques; — archives; — commerce, industrie. = Ecoles des arts et métiers; — écoles polytechnique et militaire; — école navale. = Conseils des prud'hommes. = Instruction publique; — colléges royaux et communaux; — collation des bourses; — école normale; — écoles primaires; — salles d'asile; — institution des sourds-muets et des aveugles. = Cultes; — congrégations religieuses. = Art de guérir; — écoles de médecine; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes; — vaccine; — épidémies; — eaux thermales.

POLICE.

Sous-chef, M. Vincent.

Employé principal, M. Lauridant.
Expéditionnaires, MM. Breton, — Saint-Aubert.

ATTRIBUTIONS. — Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes-particuliers. = Prisons; — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice, d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté ; — maisons de police municipale. = Réglements de police. = Crimes, délits. = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds, et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passe-ports à l'étranger ; — passe-ports gratuits; — passe-ports avec secours de route. = Permis de port-d'armes de chasse ; — louveterie. = Parcours et vaine pâture. = Échenillage. = État-civil ; — naissances, mariages, décès, reconnaissance et légitimation d'enfants. = Légion étrangère; — départs d'ouvriers pour l'Afrique ; — transports d'armes et poudres. = Incendies ; — pompiers soldés.

BUREAU MILITAIRE.

Chef, M. Lehaut.
Expéditionnaires, MM. Rudot, — Lehaut fils.

ATTRIBUTIONS. Recrutement de l'armée ; — recensement des jeunes gens de la classe annuelle ; — répartition du contingent ; — tirage au sort ; — conseil de révision ; — remplacements ; — substitutions ; — mise en activité ; — appels trimestriels des jeunes soldats en disponibilité; — frais de recrutement; — vétérans et militaires libérés ; — congés de renvoi ; — congés de réforme ; — congés absolus. = Insoumis et déserteurs. = Rapports avec les autorités militaires concernant les militaires retirés avec le traitement de réforme, la solde de retraite, et les veuves des militaires ayant droit à la pension. = Renseignements. = Contentieux de l'habillement des troupes ; — service des étapes et convois militaires. = Logement des gens de guerre ; — service des vivres et fourrages ; — hôpitaux militaires ; — dépôts d'armes ; — poudres et salpêtres. = Créances de l'arriéré liquidées. = Chevaux de remonte. = Approvisionnements de siège ; — vivres et fourrages ; — abattage et transport de bois pour l'armement des places ; — sommes à rentrer pour être distribuées aux créanciers ; — dépenses d'occupation militaire ; — comptes à régler. = Inscription maritime ; — pensions des invalides de la marine. = Gendarmerie ; — emplacement des brigades ; — casernement à loyer ; — indemnités de literies ; — fourrages. = Garde nationale ; — son service dans les places fortes.

TROISIÈME DIVISION.

Chef, M. Demeunynck.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

Chef, M. Petit.
Sous-chef, M. Landrieu.
Expéditionnaires, MM. Baillœuil, — Masurel, — Plaetsier, — Genin, — S.t-Leger, — Demeunynck fils.

ATTRIBUTIONS. Routes royales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation ; — rivières et canaux navigables. = Ports maritimes. = Dessèchement. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie ; — police, poids des voitures; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignements ; — amendes, etc. ; — personnel du service des ponts-et-chaussées ; — bacs et bateaux ; — droits de navigation ; — péages ; — concessions ; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concession des mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques ; — police et surveillance des exploitations; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables ; — police et entretien. = Etablissements insalubres et incommodes ; — formation ; — instruction des affaires et contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparations et entretien des chemins vicinaux ; — travaux qui s'y rattachent ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie, comprenant les chemins non grandes routes, la voirie urbaine et la confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et réglement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuites des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Correspondance relative à l'exécution du traité des limites de la frontière et à la confection de la carte topographique. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des ordonnances du roi des 4 février 1820 et 16 juillet 1828, relatives à la visite des voitures publiques sous le rapport de leur solidité. = Comptabilité.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Le Glay, ✲, *archiviste-général* ; — Ed. Le Glay, *sous-archiviste* ; — Jules Deligne, *employé*, section historique ; — Alph. Boussemart, section administrative.

Imprimeur de la préfecture, M. L. Danel, imprimeur du roi.
Graveur de la préfecture, M. Jouvenel, ✲.

Audiences de M. le Préfet.

Lundi, mercredi et samedi, de une heure à trois heures.
MM. les fonctionnaires sont reçus tous les jours.

Séances du Conseil de préfecture.

Lundi, mercredi et vendredi, à midi.

Huissier de la préfecture, le sieur Masquelier.
Concierge de l'hôtel, le sieur Louis Guillan.

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les membres des conseils d'arrondissement sont élus pour six ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le conseil général, dans sa session de 1834, a divisé en deux séries les cantons de chaque arrondissement. Il a été procédé au tirage au sort pour régler l'ordre du renouvellement entre les deux séries. Ce tirage a été fait par le Préfet en conseil de préfecture et en séance publique.

La 1.re série a été renouvelée au mois de décembre 1842.
La 2.e l'a été en décembre 1839.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. A. Randouin, ✲.
Secrétaire, M. Roturier.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Bergues, M. Zylof d'Obigny, propriétaire, à Bergues.
- ——— M. Delaroière, notaire, à Bergues.
- Hondschoote, M. Delaroière, doct. en méd., à Hondschoote.
- Wormhoudt, M. Blanckaert, avocat, à Wormhoudt.

2.e série.
- Dunkerque-Est, M. Delattre, maire de Dunkerque.
- ——— M. Hovelt, avocat, à Dunkerque.
- Dunkerque-Ouest, M. Lemaire, colonel de la garde nationale, à Dunkerque.
- Bourbourg, M. Vandenbroucque, marchand, à Bourbourg.
- Gravelines, M. Torris, juge-de-paix, à Gravelines.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-préfet, M. Gourdin, ✲.
Secrétaire, M. Salomé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Hazebrouck-Nord, M. Huyghe, Aimable, propriétaire, à Hazebrouck.
- Hazebrouck-Sud, M. Warein, Louis, propriétaire, à Hazebrouck.
- Merville, M. Hennion, notaire, à Estaires.
- ——— M. Duquenne, César, maire, à La Gorgue.
- Steenvoorde, M. Revel, Germain, maire, à Steenvoorde.

2.me série.

Bailleul-Nord-Est, M. Lotthé-Vandewalle, adjoint au maire de Bailleul.
Bailleul-Sud-Ouest, M. Cortyl, Benoît-Joseph, propriétaire, à Bailleul.
Cassel, M. Duvet, Alexandre, maire de Cassel.
——— M. Béhaghel, propriétaire, à Cassel.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. le préfet remplit, pour cet arrondissement, les fonctions de sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

Lille-Centre, M. Verley, Charles, directeur de la banque, à Lille.
Lille-Ouest, M. Dujardin, notaire, à Lille.
Lille-Nord-Est, M. Kuhlmann, ✲, négociant, à Lille.
Lille-Sud-Est, M. Richebé, Auguste, ✲, négociant, à Lille.
Lille-Sud-Ouest, M. Roussel, ✲, adjoint au maire, à Lille.
Armentières, M. Castrique, Jean-Baptiste, notaire, à Armentières.
Tourcoing-Nord, M. Masurel, Carlos, négociant, à Tourcoing.
Tourcoing-Sud, M. Defontaine, ancien notaire, à Tourcoing.

2.e série.

La Bassée, M. Coget, fabricant de sucre indigène, à Marquillies.
Cysoing, M. Brame, Jules, maître des requêtes au conseil d'état, à Lille.
Haubourdin, M. le comte d'Hespel, Adalbert, propriétaire, à Haubourdin.
Lannoy, M. Lefebvre, Julien, négociant, à Hem.
Pont-à-Marcq, M. Desmoutier, propriétaire, à Mons-en-Pévèle.
Quesnoy-sur-Deûle, M. Lambin, Louis, notaire et maire, à Comines.
Roubaix, M. Wattine-Wattel, négociant, à Roubaix.
Seclin, M. le comte du Maisniel, ✲, propriétaire et maire, à Wattignies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-préfet, M. Fresneau (O. ✲).
Secrétaire, M. Maubec.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Marcoing, M. Boulanger, Édouard-Amédée, cultivateur et propriétaire, à Doignies.
- Solesmes, M. Vallez, Nicolas-François, propriétaire, à Briastre.
- Clary, M. Vatin-Lanthiez, propriétaire, à Haucourt.
- ——— M. Millot, Philippe-François, notaire, à Walincourt.
- Carnières, M. Tellier, brasseur, à Carnières.

2.e série.
- Cambrai-Est, M. Leroy, Auguste, notaire, à Cambrai.
- Cambrai-Ouest, M. Defremery, Pierre, notaire, à Cambrai.
- Le Câteau, M. Sartiaux-Morcrette, brasseur, au Câteau.
- ——— M. Bricout, Léopold, cultivateur, à Catillon.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Dausse (O. ✲).
Secrétaire, M. Mantoulé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Avesnes-Nord, M. Devise, propriétaire, à Avesnes.
- Avesnes-Sud, M. Clavon, avocat, à Avesnes.
- Bavay, M. Crapez, Martial, propriétaire et maire, à Bavai.
- Berlaimont, M. Mary, Adrien, maire d'Aymeries.
- Maubeuge, M. Bottiau, Nicolas-Rupert, notaire, à Maubeugé.

2.me série.
- Le Quesnoy-Est, M. Carpentier, Désiré, maire de Villers-Pol.
- Le Quesnoy-Ouest, M. Boy, Casimir, propr., au Quesnoy.
- Trélon, M. Legrand, Théophile, filateur, à Fourmies.
- Solre-le-Château, M. Delebecke, notaire et maire, à Solre-le-Château.
- Landrecies, M. Vendois, médecin, à Maroilles.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-préfet, M. Poisson, ✲.
Secrétaire, M. Deligny.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Arleux, M. Lepeuple, notaire, à Arleux.
- Marchiennes, M. le baron de Bouteville, ✲, ancien sous-préfet, et cultivateur, à Hornaing.
- Marchiennes, M. Remy de Campeau, propriétaire, à Villers-Campeau.
- Orchies, M. Hennion, brasseur, à Orchies.
- ——— M. Josson, Gilbert, brasseur, à Orchies.

2.me série.
- Douai-Nord, M. Corne, président du tribunal civil, à Douai.
- ———— M. Lequien, docteur en médecine, à Douai.
- Douai-Ouest, M. Dumarquez, maire, à Esquerchin.
- ———— M. Danel, premier avocat-général, à Douai.
- Douai-Sud, M. Tarlier, notaire, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-préfet, M. le baron Petit de la Fosse,
Secrétaire, M. Lamy.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Condé, M. Benezech de Saint-Honoré, propriétaire, à Vieux-Condé.
- Condé, M. De Gheugnies, Amé, propriétaire, à Condé.
- Saint-Amand, rive droite, M. Baligand, notaire, à Mortagne.
- ———— rive gauche, M. Souquet-Hornez, conseiller à la cour royale, à Douai.
- Valenciennes-Est, M. Boulanger, juge au tribunal civil, à Valenciennes.

2.me série.
- Valenciennes-Nord. M. Miot, greffier du tribunal de commerce, à Valenciennes.
- Valenciennes-Sud, M. Dupire, notaire, à Valenciennes.
- Bouchain, M. Regnier, François, notaire, à Bouchain.
- ———— M. Delinsel, cultivateur, à Denain.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Les membres des conseils municipaux sont classés dans les tableaux qui vont suivre d'après le nombre de suffrages qu'ils ont obtenus aux élections de 1840 et 1843.

Pour ne point interrompre l'ordre des numéros, nous avons conservé dans lesdits tableaux, à la place qu'ils doivent occuper, les noms des maires et adjoints, quoique ces noms figurent déjà en tête de chacune des municipalités ci-après indiquées.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

Maire, M. Delattre.

Adjoints, MM. Chaveron-Wattel ; — Beck.

Conseil municipal. — MM. Daudruy, Louis; — Delattre, Franç ; — Thevenet, Louis-M. ; — Lefebvre, Pierre-Joseph ; — Lemaire, Laurent ; — Meneboo, Pierre-François ; — Dupouy, Guillaume; — Salomez, Daniel ; — Gallois, Arnould-Cl. ; — Bourdon, Constant ; — Morel, Benjamin, ✲ ; — Beck, Jean-Pierre ; — Carlier, Louis-Am. ; — Chaveron, Raymond ; — Regodt, Joseph-Ed. ; — Philippe, Jean-Baptiste ; — Cuel, Charles, ✲ ; — Quillacq, Louis; — Vandewalle, Louis; — Verleye, Auguste; — Delrue, Charles; — Petyt, Auguste-César ; — Herrewyn, Pierre-L. ; — Feron, Hector; — Mollet, Jean-Charles ; — Beck, Philippe-Louis ; — N....

Secrétaire en chef de la mairie, M. C. Pieters.

BERGUES.

Maire, M. Demeezemaker.

Adjoints, MM. Demasur, Louis ; — N....

Conseil municipal. — MM. Guilbert père, Louis ; — Christiaens, Laurent ; — Zilof-d'Obigny, Henri ; — Joos, Louis ; — Choqueel, Jean ; — Demasur, Louis ; — Delaroière, Charles ; — Vernaelde, Philippe ; — Demeezemaker ; — Demazière, Bernard ; — Debaecker, Louis ; — Bertels, Jacques ; — De Staplande, Pierre ; — Clayes-Parent ; — Modewyck, Benjamin ; — Duhamel, Auguste ; — Meesemaecker, Benjamin; — Goutier, Alexandre; — Pastoors, Alexandre ; — Carpentier, Winoc ; — N... ; — N...

Secrétaire de la mairie, M. Guilbert.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

Maire, M. Cleenewerck, ✲.

Adjoints, MM. Prevost ; — Pouvillon.

Conseil municipal. — MM. Pouvillon, Charles ; — Bollaert, Ch. ; — Thibaut, Pierre ; — Houcke, Philippe ; — Prevost, Henri ; — Vandewalle, Louis ; — Leclercq, Antoine ; — Smagghe, Louis ; — Vandewalle, Désiré ; — Duriez, Louis ; — Massiet-Dubiest ; — Deberdt, César ; — Leroy, Jean ; — Dehaine, Henri ; — Warein, Louis ; — Huyghe, Aimable ; — Lemetter, François ; — Cleenewerck, Henri ; — Quenson, Augustin ; — Delbecq, Pierre ; — Houvenaghel, Louis ; — Debuyser, Augustin ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Lamotte.

BAILLEUL.

Maire, M. Behaghel, Louis.

Adjoints, MM. Lotthé-Vandewalle ; — Bieswal, Charles.

Conseil municipal. — MM. Behaghel, L. ; — Lotthé-Vandewalle ; — Bieswal, Charles ; — Serlooten, Louis ; — Bubbe, Charles ; — Salomé-Loridan ; — Stoppelgast, Louis ; — Duverlie, Mathias ; — Cortyl, Benoît ; — Sénéchal-Thery ; — Hopsomer, Joseph ; — Flahault-Decool ; — Devos, Dominique ; — Flahault, Désiré ; — Behaghel, Jacques ; — Flahault-Debruyne ; — Decoussemaker, Charles ; — Decoussemaker-Vanmerrès ; — Liefooghe, Henri ; — Behague, Jean-Remi ; — Cordonnier, Henri ; — Plichon père, Ildephonse ; — Staes-Couterie ; — N.. .

Secrétaire de la mairie, M Leroy.

ESTAIRES.

Maire, M. Robichez-Thyrant.

Adjoints, MM. Duflos ; — Deroy.

Conseil municipal. — MM. Deroy, Alexandre ; — Duflos-Deschodt ; — Hennnion, Louis-Edouard ; — Lecomte-Dupont ; — Robichez-Thyrant ; — De Cleene, Auguste ; — Lerouge, Xavier ; — Hernout-Romon ; — Lemaire, Augustin ; — Vieren, François ; — Depecker-Ridez ; — Beccue-Waast ; — Leclercq-Flahaut ; — Turbier-Tahon ; — Rohart, Louis ; — Singer-Loridan ; — Salomé-Defontaine ; — Notteau-Dubaële ; — Lesage, Aimable ; — Galiot, Aimable ; — Guise-Mequignon ; — Loridan-Hullebert ; — N.... ; — N.....

Secrétaire de la mairie, M. Courdent.

MERVILLE.

Maire, M. Verhaeghe-Ledien, Antoine-Augustin-Joseph.

Adjoints, MM. Delassus-Vanderberghe, Célestin ; — Boudville-Wiscart, Henri-Louis-Joseph, .

Conseil municipal. — MM. Degruson, Benjamin ; — Hautecœur-Barizel, François ; — Roussel, Prosper ; — Verhaghe-Ledien, A. ; — Duquenne-Delassus ; — Malvache-Porcq, Pierre ; — Delassus-Vanderberghe ; — Taquet-Delbarre ; — Dupond-Leduc, Martial ; — Clarisse-Piat, Célestin ; — Léturgie, Mathieu ; — Boudville-Wiscart ; — Hugue-Desprez, Jean-Baptiste ; — Olivier, Alphonse ; — Delcambre, Anacharsis ; — Duvette, Jean-Baptiste ; — Arnould, Henri ; — Deroide-Martin, Henri ; — Senellart-Panier ; — Yon-Hadou, Augustin ; — Hue, Maurice ; — Deroo-Caulier, Augustin ; — N.... ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Arnould.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

Maire, M. Bigo, ✲.

Adjoints, MM. Roussel, ✲; — Richebé, ✲; — Bommart; — Paillart.

Conseil municipal MM. Coingny; — Barrois, François; — Roussel, Persévérant; — Richebé; — Bonte-Pollet père; — Godefroy; — Blocquel, Simon; — Champon-Dubois; — Brame, Louis, ✲; — Bernard-Rouzé, Aug.; — Poirel, Antoine, ✲; — Mille-Mathieu, Auguste; — Gentil, Nicolas-Henri; — Masurel, Jean-Baptiste; — Denisart-Hurtrel; — Dourlen, Auguste; — Doyen, Théophile; — St.-Léger, Philippe; — Honnorat; — Scrive-Labbe, ✲; — Delattre-Dupont; — Dorémieux, Charles; — Crespel, André; — Delespaul, Ed., ✲; — Descat-Leleux; — Huet-Colombier; — Smet, Jean-Baptiste, ; — Bigo, Louis-Dominique; — Heddebault, Géry; — Paillart; — Verley, Charles; — Bommart, Alexandre; — Loiset; — Lambert; — Hazard; — Dujardin; — Wacrenier, César, ✲; — N....; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Grodée.

COMINES.

Maire, M. Lambin.

Adjoints, MM. Herrengt, Albert; — Cuvelier, Edouard.

Conseil municipal. MM. Lambin, Louis; — Desbonnets, P.-Fr.; — Dumortier-Toulemonde; — Théry-Liénart; — Herrengt, Albert; — Cuvelier-Pagès; — Reumaux, Charles; — Roger, Augustin; — Catteau-Lauwick; — Goeman, Pierre; — Cuvelier, Édouard; — Desprez-Damase; — Hassebrouck-Hovyn; — Desbonnets, J.-B.; — Dumortier-Leclercq; — Pollet-Delebecque; — Delebecque, Louis; — Ghesquier-Vanelslande; — Montaigne-Delepierre; — Lesaffre-Brel; — Montaigne, Appolinaire; — Cappelle-Ghesquier; — Berten, Henri; — N...

Secrétaire de la mairie, M. Marcotte.

ARMENTIÈRES.

Maire, M. Ghesquier.

Adjoints, MM. Deloince-Boutry, Jacques; — Delebois, Antoine.

Conseil municipal. — MM. Parent, Jean-Baptiste; — Roussel, Charles; — Delebois, Antoine; — Butruy, Regis; — Ghesquier, Édouard; — Loridan, Julien; — Six, Alexandre-Jean-Baptiste; — Castrique, Jean-Baptiste; — Dansette, Hubert; — Bayart, Louis; — Delangre, Louis; — Béghin, Antoine; — Walckiers, Pierre-

Joseph; — Butin, Louis; — Dillies, Jean-Baptiste; — Cary, Alexandre; — Nottelle, Pierre-Joseph; — Bayart, Charles; — Cordonnier, Auguste; — Mahieu, Auguste; — Wanin, Alexandre; — Brame, Pierre-Albert; — Deloince, Jacques-Hyacinthe. — N...

Secrétaire de la mairie, M. Delecambre.

ROUBAIX.

Maire, M. Bossut, ✲.

Adjoints, MM. Delaoutre; — Lanvin.

Conseil municipal. — MM. Screpel-Lefebvre; — A. Delaoutre; — J. Lagache; — César Piat; — A. Lemaire; — J. Mourmant; — Vincent-Decarne; — A. Mimerel, ✲. — L. Lecomte; — Roussel-Dazin; — Wattinne-Wattel; — Dellebecq-Desfontaines; — T.re Descat; — Duhamel-Housez; — Jean-Baptiste Dujardin; — Delcourt-Beghin; — Salembier-Bulteau; — F. Frasez; — Motte-Duthoit; — Bossut fils; — Lanvin; — Motte-Bredart; — Cocheteux-Ségard; — Jean-Baptiste Selosse; — Lepers-Agache; — Tiers-Bonte; — Clarisse-Desbarbieux.

Secrétaire de la mairie, M. H. Lemaire.

TOURCOING.

Maire, M. Delahaye.

Adjoints, MM. Masurel, Carlos; — Jonglez-Wattel, Charles.

Conseil municipal. — MM. Delahaye, André-F.-J.; — Defontaine, François; — Masurel fils, François; — Varrasse-Courouble; — Duvillier, Louis-Joseph; — Desurmont, Jules; — Dervaux, Jean; — Masurel, Carlos; — Wattinne, Louis; — Six-Lerouge; — Crombez, Aimable; — Leroux-Leplat; — Ducoulombier-Danniaux; — Roussel de Livry; — Flipo fils, aîné; — Motte, Philippe; — Leloir, Chrysostôme; — Desurmont, Henri; — Wattinne, Charles; — Jonglez-Wattel; — Montagne-Ducroquet; — Deltour-Delepoulle; — Delobel-Wattinne; — Delobel, Jean-François; — Timal fils, Antoine; — Gahide-Behague; — Lemaire-Requillart.

Secrétaire de la mairie, M. Lefeuvre.

WAZEMMES.

Maire, M. Lecherf, Romain.

Adjoints, MM. Mourmant, Casimir; — Crombet, Hippolyte.

Conseil municipal. — Sarazin, Antoine; — Merlin, Louis; — Collette, François; — Lecherf, Romain; — Deniset, Pierre; — Verdier, Louis; — Mauviez, Aimé; — Hatton, Joseph; — Janty, Carlos; — Broutin, Auguste; — Duchange, Alexandre; — Rogié, Amédée; — Chalant, Auguste; — Mazinghien, Jean-Baptiste; —

Mourmant, Casimir; — Danel, Louis; — Soins, Louis; — Dejaegheère, Charles; — Jonckheère, Augustin; — Petit, Delphin; — Verhaeghe, Alexandre; — Crombet, Hippolyte; — Ducourouble, Jacques.

Secrétaire de la mairie, M. Seiter.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

Maire, M. Lenglet, Juvénal.

Adjoints, MM. Petit-Courtin; — Savary, Charles.

Conseil municipal. — Paguier, Cyrille; — Durieux, Louis; — Lenglet, Juvénal; — Vallet, Remi; — Lallier, Alphonse; — Defrémery, Pierre-J.; — Lancelle, Théophile; — Huart, Pierre-Joseph; — Savary, Charles-J.-Dieudonné; — Petit, Jean-François; — De Beaumont, Émile; — Mallez, Ildephonse; — Douay, Marc; — Maréchal, Hyacinthe; — Deleau, Aimable; — Brabant, Antoine; — Leroy, Henri; — Farez, Fénélon; — Buzin, Jean-Baptiste; — Lescut, Philippe; — De Thieffries, Louis; — Danquigny-Delcroix; — Faille, Casimir; — Pluvinage, Pierre-J.; — Taffin, Xavier; — Boittelle, Casimir; — Duchange, L., père.

Secrétaire de la mairie, M. Victor Houzé.

LE CATEAU.

Maire, M. Sartiaux-Morcrette.

Adjoints, MM. Caffeau-Fremyn; — Carlier, Charles.

Conseil municipal. — MM. Petit, Théophile; — Lefebvre-Leroy; — Dormay, Auguste; — Lestoquoy, François; — Collery, Éloi; — Hanequand père; — Lozé, Jean-Baptiste, aîné; — Sartiaux-Morcrette; — Goffart, François; — Caffeau-Frémin; — Boudart-Horrie; — Ternant-Renuart; — Eraux-Chantreuil; — Chantreuil, Émile; — Cousin-Hennequant; — Bricout-Auger; — Watremez-Dehaussy; — Ponsin-Bonnaire; — Morcrette-Gallonde; — Carlier, Charles; — Mouton, Napoléon; — Egret, Henri; — Flayelle-Laurent.

Secrétaire de la mairie, M. Levent.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

AVESNES.

Maire, M. Gossart, ✲.

Adjoints, MM. Évrard; — Grossier.

Conseil municipal. — MM. Davoine, Florent; — Clavon, Augustin; — Georges, Célestin; — Hannoye, Désiré; — Lavice,

André ; — Meunier, Valéry ; — Grossier, Alexandre ; — Gossart, Dominique ; — Evrard, Léopold ; — Pillot, Edmond ; — Leloup, Antoine ; — Lecuyer, François ; — Rigot, Zéphir ; — Caverne, Jean-Baptiste ; — Guillemin, Félix ; — Durœulx, Joseph ; — Hannoye, Prosper ; — Carniaux, Jacques ; — Ducarne, Henri ; — Passage, Joseph ; — N....

Secrétaires de la mairie, MM. Colinet et Dubois.

MAUBEUGE.

Maire, M. Bottieaux, maire.

Adjoints, MM. Bayart, Nicolas ; — Autier, Jules.

Conseil municipal. — MM. Estienne, Alexis ; — Bottieaux, Rupert ; — Deladrière, Maximilien ; — Delgorge, Augustin ; — Walrand, Emilien ; — Quivy, Etienne ; — Lenelud, Placide ; — Autier, Jules ; — Marchant, Philibert ; — Dandoy-Mailliard ; — Guilain, Emile ; — Lecomte, Louis ; — Dejardin, Léopold ; — Deharvengt, Constant ; — De Saint-Leger, Ferdinand ; — Martin, André ; — Giguet, Pierre ; — Blanchet, Victorien ; — Favarcq, Adolphe ; — Bayart, Nicolas ; — Hubinet, François ; — Autier, Emmanuel ; — Lobez, Xavier.

Secrétaires de la mairie, MM. Cobert et Bastien.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

Maire, M. Evain.

Adjoints, N.... ; — N....

Conseil municipal. — MM. Gronnier, Charles ; — Durand-d'Elcourt ; — Bommart, Anacharsis ; — Lequien, Xavier ; — Chartier, Prosper ; — Bois, Constant ; — Gelez, Félix ; — Rogez, Pierre ; — Pellieux, Salvador ; — Broux-Plumecocq ; — Courtrai, Louis ; — Lefebvre-Vallez ; — Leroy, Emile ; — Desfontaine-d'Azincourt ; — Delval, Donat ; — Evain, Auguste ; — Pinquet, Philippe ; — Foucques, Amédée ; — Dupont, Alfred ; — Danel, Paul ; — Stiévenart, Antoine ; — Rossignol, Apollon ; — Caupain-Hornez ; — Deguerne, Romain ; — Dupont, Nicolas ; — Honoré, Adrien ; — Tarlier, Alexandre.

Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prevost.

ORCHIES.

Maire, M. Leper.

Adjoints, MM. Delemer ; — Lorthioir.

Conseil municipal. — MM. Guilbert-Estevez, ✲ ; — Gruyelle-Mallet ; — Naveau-Fourmestraux ; — Delgrange, Henri ; — Baucq,

Guislain ; — Delemer, Louis ; — Bombled, Louis ; — Samin, Alfred ; — Lemaire-Couteau ; — Herbo, Jean-Baptiste ; — Gamonet, Victor ; — Vaillant, Charles ; — Lorthiois-Bernard ; — Martin, François ; — Duhem-Dauchy ; — Dedeuxville, Jean-Baptiste ; — Baucq-Warocquier ; — Cornaille, Hubert ; — Leper, Victor ; — Josson, Gilbert ; — Treca-Treca ; — Jacquart-Depery ; — Delcourt-Laurent.

Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

Maire, M. Carlier-Mathieu.

Adjoints, MM. Gellé, Charles ; — Serret, Georges.

Conseil municipal. — MM. Miot, Charles ; — Dupire, Adolphe ; — Gellé, Charles ; — Dupont, Barthélémi ; — Direz, Claude-Joseph ; — Mabille, Albert ; — Palsy ; — Lenglé, Albert, ✲ ; — Vast, Louis ; — Carlier, Honoré ; — Dutemple, Charles ; — Hamoir, Édouard ; — Boduin, Charles ; — Delame, Léopold ; — Boulanger, Emile ; — Delcourt, Théophile ; — Ledieu, Alexandre ; — Girard, Louis ; — Boça, Louis ; — Debaillencourt, J. ; — Douchy, Alexandre ; — Serret, Georges ; — Dubus, Louis-Joseph ; — Beauvois, Louis ; — Durieux, Stanislas ; — Bultot, Jacques ; — Bracq, Louis.

Secrétaire de la mairie, M. Deffaux.

CONDÉ.

Maire, M. Mention.

Adjoints, MM. Caudron ; — Mention-Bourgogne.

Conseil municipal. — MM. Duhot ; — Taquet-Flament ; — Dubois, Pierre ; — Housez-Wattelet ; — Mention, Alexis ; — Pureur père ; — Charles, Joseph ; — Mention-Bourgogne ; — Blanchart, Dominique ; — Martel, Gaston ; — Dugnolle, Eloi ; — Petit-Lefebvre ; — Caudron-Jorion ; — Wattieau-Wanon ; — Dervaux, Philippe ; — Mathieu-Lachapelle ; — Cornu, Jean-Baptiste ; — Caudron, Charles ; — Navarre, Auguste ; — Reghem, Jean-Baptiste ; — Touillez, Stanislas ; — Darthois, Emmanuel ; — Cirez, Victor.

Secrétaire de la mairie, M. Petit.

SAINT-AMAND.

Maire, M. Sterlin-Dubois.

Adjoints, MM. Nicolle ; — N....

Conseil municipal. — MM. Sterlin-Dubois ; — Pilette, Amand ;

— Druon, Jules ; — Mériaux, Henri ; — Nicolle, Louis ; — Desmoutier, César; — Havez-Legrand ; — André, Xavier; — Horrie, Louis ; — Davaine-Vanautrève ; — Laby, Pierre ; — Hédon, Pierre ; — Delcourt, Joachim ; — Motte, Hyacinthe ; — Desespringalle-Colomban ; — Plichon, Eloi ; — Liermain, Jean-Baptiste ; — Delcourt-Hornez ; — Coqueriaux-Plouvier ; — Plugin, Alexandre ; — Caudoux-Saubois ; — Debettignies, Max. ; — Pique, Pierre-Joseph.

Secrétaire de la mairie, M. Godry.

Les noms des maires et adjoints de toutes les villes et communes du département sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de la première partie de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

A Dunkerque, MM. Catelain-Milot ; — Salvaige de la Cipière. — A Bergues, M. Coorens. — A Gravelines, M. Sauret de Beaumont. — A Bourbourg, M. Ferrasin.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

A Hazebrouck, M. Lachapelle. — A Bailleul, M. Chieus. — A Estaires, M. Dreux. — A Merville, M. Raison. — A Cassel, M. Vanbambeke.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

A Lille, MM. Longhaye, ✲, *commissaire central,* — Houzé, — Bernade, — Cantel, — Portenart, — Monestier. — A Armentières, M. Beral. — A Comines, M Gondrexon. — A Roubaix, M. Duhamel. — A Tourcoing, M. Merlin. — A Wazemmes, M. Dapremont. — A Wattrelos, M. Lugan.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

A Cambrai, M. Renoud, ✲. — Au Câteau, M. Deladerrière.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

A Avesnes, M. Delsart. — A Maubeuge, M. Lhermitte. — Au Quesnoy, M. Spital. — A Landrecies, M. Manesse.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

A Douai, M. Lavoix.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

A Valenciennes, M. Arnoust. — A Condé, M. Flamet. — A St.-Amand, M. Lhotellerie.

Commissaires spéciaux de police pour les chemins de fer.

A Fives, M. Warin. — A Roubaix, M. Mallez. — A Tourcoing, M. Stevenodt. — A St.-Saulve, M. Horrie. — A Denain, M. Bultel.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 *fr.*

Dunkerque, Bergues, Hazebrouck, Bailleul, Cassel, Estaires, Lille, Armentières, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Maubeuge, Avesnes, Douai, Condé, Valenciennes, Saint-Amand.

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 *à* 30,000 *fr.*

Bourbourg, Gravelines, Hondschoote, Merville, Morbecque, Steenvoorde, La Bassée, Les Moulins, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Anor, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Trélon, Flines-lez-Raches, Marchiennes, Sin, Hasnon.

Etat nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 *fr. et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.*

Communes.	Receveurs.	Communes.	Receveurs.
Dunkerque,	Versmée.	Roubaix,	Salembier.
Bergues,	Deschamps.	Tourcoing,	Debuigne.
Gravelines,	Demarle-Dhanzo.	Cambrai,	Carion.
Hazebrouck,	De Taverne.	Maubeuge,	Levecque fils.
Bailleul,	Van Merris.	Douai,	Courtrai.
Estaires,	Vermersch.	Condé,	Douchemant.
Merville,	Barizel.	Saint-Amand,	Dumoulin.
Lille,	Jouffroy.	Valenciennes,	Boduin.
Armentières,	Boussemaer.		

OCTROIS.

Etat nominatif des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés.

Communes.	Préposés en chef.	Receveurs principaux.
Bergues,	Huyche,	Debruyne.
Bourbourg-Ville,	»	Mougey.
Bourbourg-Campagne,	»	Cocquillier.

Communes.	Préposés en chef.	Receveurs municipaux.
Coudekerque-Branche,	Huyche,	Maeght.
Dunkerque,	Dalinval,	Dupays.
Gravelines,	»	Demarle-Hubert.
Hondschoote,	»	Debil.
Bailleul,	»	Leroy.
Cassel,	Ruyssen,	Ballet.
Estaires,	»	Charles.
Hazebrouck,	Dupré,	Ruyssen.
La Gorgue,	»	Beun.
Merville,	Boudville,	Deroide.
Morbecque,	»	Bruneel.
Steenvoorde,	»	Vanbambèke.
Vieux-Berquin,	»	Ingelrans.
Allennes-lez-Marais,	»	Testelin.
Annœullin,	»	Panckoucke.
Armentières,	Camblain,	Héron.
La Bassée,	»	Pollet.
Comines,	»	Marcotte.
Croix,	»	Delbecq.
Esquermes,	»	Duchastelle.
Lannoy,	»	Vandomme.
Les Moulins,	Fémy,	Ricouart.
Lille,	Parvillez,	Loth fils.
Quesnoy-sur-Deûle,	»	Brisoux.
Roubaix,	A. Grimonprez,	Bredart.
Seclin,	Dhinne,	Olivier.
Tourcoing,	Lapersonne,	Lemaire.
Wazemmes,	Lestocart,	Caselli, Giquel.
Cambrai,	D'hailly,	Lanthier.
Le Câteau,	Chartiaux,	Thiéry.
Avesnes,	Dubois,	»
Bavay,	»	Pouillaude.
Landrecies,	»	Laurent.
Maubeuge,	Alexandre,	»
Le Quesnoy,	Gaurion,	Tessier.
Solre-le-Château,	Pamart, Xavier,	Gérard.
Douai,	Deberckem,	Vanhacken.
Saint-Amand,	Louette,	Remy.
Anzin,	»	Gouvion-Dubois.
Condé,	Gadebois,	Navarre.
Valenciennes,	Boizart,	Thomas.
Vieux-Condé,	»	Decout.

GARDE NATIONALE.

PERSONNEL DES OFFICIERS SUPÉRIEURS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

CANTON DE BERGUES.

Légion cantonnale.

État-Major. MM. N..., *colonel.*
Planckeel, *lieutenant-colonel.*
Herrewyn, *major.*
Demazière, *chirurgien-major.*

Bataillon communal de Bergues. — M. De Staplande, Pierre, *com.t*
——— cantonnal de Pitgam. — M. Stevenoot, Louis, *command.t*
——— de Quaëdypre — M. Delaeter, *commandant.*

CANTON DE BOURBOURG.

Bataillon communal de Bourbourg. — M. Simonis, *commandant.*
——— cantonnal de Bourbourg-Camp. — M. Duval-Deschodt, *c.t*
——— ——— de Watten. — M. Bourgois, *commandant.*

CANTONS DE DUNKERQUE.

Légion communale de Dunkerque.

État-Major. MM. Lemaire, André, *colonel.*
Féron, Hector, *lieutenant-colonel.*
Tresca, *major.*
Meneboo, *chirurgien-major.*

1.er bataillon communal. — M. Bouchet, *commandant.*
2.e ——— ——— M. Taverne, *commandant.*

CANTON DE GRAVELINES.

Bataillon communal de Gravelines. — M. Decarpentry, N., *comm.t*

CANTON D'HONDSCHOOTE.

Bataillon cantonnal d'Hondschoote. — M. Regodt, *commandant.*
——— ——— de Rexpoëde. — M. Vandaele, P., ✻, *comm.t*

CANTON DE WORMHOUDT.

Bataillon cantonnal de Wormhoudt. — M. Deswaerte, *command.t*
——— de Bollezeele. — M. Leurs, *commandant.*

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

CANTON DE BAILLEUL.

Bataillon communal de Bailleul. — M. Bubbe, Charles, *command.t*
——— cantonnal de Steenwerck (B.-N.-E.) — M. Plouvier-Boulet, *commandant.*
——— de Merris (B.-S -O.) — M. Baelde, Louis, *com.t*

CANTON DE CASSEL.

Bataillon cantonnal de Cassel. — M. Behaghel, Louis, *commandant.*
——— de Noordpeene. — M. Duvet, Charles, *comm.t*

CANTON D'HAZEBROUCK.

Bataillon communal d'Hazebrouck. — M. Prevost, Joseph, *comm.t*
——— cantonnal de Staple (H.-N.) — M. Degroote, Henri, *commandant.*
——— de Morbecque (H.-S.) — M. Bernast, Alexandre, *commandant.*

CANTON DE MERVILLE.

Bataillon communal de Merville. — M. Bouillez-Verhaeghe, *com.t*
——— d'Estaires. — M. Degruson, Henri, *comm.t*
——— cantonnal de La Gorgue, — M. N..., *commandant.*

CANTON DE STEENVOORDE.

Bataillon cantonnal de Steenvoorde. — M. Vanhoutte, Robert, *c.t*
——— d'Eecke. — M. Savaete, Jean, *commandant.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Bataillon communal d'Armentières. — M. Roussel-Baron, *comm.t*
——— cantonnal de La Chapelle. — M. Guillart-Parent, *comm.t*

CANTON DE LA BASSÉE.

Bataillon cantonnal de La Bassée. — M. Candelier, H., *command.t*
——— de Fournes. — M. Sauvage, Camille, *comm.t*

CANTON DE CYSOING.

Bataillon cantonnal de Cysoing. — M. Gellé, *commandant.*
——— ——— de Templeuve. — M. Bonnier, Désiré, *comm.t*

CANTON D'HAUBOURDIN.

Bataillon cantonnal d'Haubourdin. — M. Deledeuille, *commandant.*
——— ——— d'Ennetières. — M. le comte d'Hespel, *comm.t*

CANTON DE LANNOY.

Bataillon cantonnal de Lannoy. — M. Duthoit, Louis, *command.t*
——— ——— d'Ascq. — M. Leclercq, *commandant.*

CANTONS DE LILLE.

Légion communale de Lille.

État-Major. { MM. Montigny-Champon (O. ✲), *colonel.*
Wacrenier, César, ✲, *lieutenant-colonel.*
Paradis, ✲, *major.*
Degland, ✲, *chirurgien-major.*

Bataill. comm. d'artill. — M. Saint-Leger, Hippolyte, ✲, *comm.t*
1.er bat. comm. d'inf. — M. Martin-Muiron, *commandant.*
2.e ——— ——— M. Fréville-Delange, ✲, *commandant.*
3.e ——— ——— M. Desquiens, *commandant.*
4.e ——— ——— M. Saint-Leger, *commandant.*
5.e ——— ——— M. Delattre-Dupont, *commandant.*
Bataillon de sapeurs-pompiers (corps soldé). — M. Leclercq, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon communal de Wazemmes (L.-S.-O.) — M. Liénard, ✲, *commandant.*
——— cantonnal de Wambrechies (L.-O) — M. le vicomte Obert, *commandant.*

CANTON DE PONT-A-MARCQ.

Bataillon cantonnal d'Ennevelin. — M. Testart, *commandant.*
——— ——— de Thumeries. — M. Vallois, Louis, *command.t*

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

Bataillon cantonnal de Quesnoy. — M. Castelain, *commandant.*
——— ——— de Comines. — M. Dutoit, *commandant.*

CANTON DE ROUBAIX.

Bataillon communal de Roubaix. — M. Bulteau-Mimerel, *comm.t*
——— cantonnal de Croix. — M. Bettremieux, *commandant.*

CANTON DE SECLIN.

Bataillon cantonnal de Seclin. — M. Collette, Louis, *commandant.*
——————— de Camphin-en-Carembault. — M. Hay, *comm.t*

CANTON DE TOURCOING.

Bataillon communal de Tourcoing. — M. Vasseur-Lamoral, *comm.t*
——— cantonnal de Roncq (T.-N.) — M. Vienne-Olivier, *comm.t*
——————— de Marcq-en-Bar. (T.-S.) — M. Debadts, *com.t*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CANTONS DE CAMBRAI.

Ville de Cambrai.

Bataillon communal. — M. Douay, ✲, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal d'Iwuy (C.-E.) — M. N..., *commandant.*
——————— d'Escaudœuvres (id.) — M. Tellier, Ildephonse, *commandant.*
——————— d'Abancourt (C.-O.) — M. Dubreuil, *command.t*
——————— de Raillencourt (id.) — M. Legrue, *command.t*

CANTON DE CARNIÈRES.

Bataillon cantonnal de Carnières. — M. Telliez fils, *commandant.*
——————— d'Avesnes-lez-Aubert. — M. Glay, Aug., *com.t*
——————— de Quiévy. — M. Delfoly, *commandant.*

CANTON DU CATEAU.

Légion cantonnale.

État-Major. { MM. Seydoux, Charles, ✲, *colonel.*
Béra, *lieutenant-colonel.*
Hiolin, *major.*
Petel, *chirurgien-major.*

Bataillon cantonnal du Câteau. — M. Cousin, *commandant.*
——————— de Catillon. — M. Béra, *commandant.*
——————— de St.-Souplet. — M. Macaine, *commandant.*

CANTON DE CLARY.

Bataillon cantonnal de Clary. — M. Decaisne, *commandant.*
——————— de Walincourt. — M. Delefosse, *commandant.*

CANTON DE MARCOING.

Bataillon cantonnal de Marcoing. — M. Carré, *commandant.*
——————— de Masnières. — M. N...., *commandant.*
——————— de Gouzeaucourt. — M. Tordeux, *command.*

CANTON DE SOLESMES.

Bataillon cantonnal de Solesmes. — M. Lempereur, *command.*
——————— de Bermerain. — M. Leclerc, *commandant.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

CANTON D'AVESNES.

Bataillon communal d'Avesnes. — M. Houzé aîné, *commandant.*
——— cantonnal de Saint-Aubin (Av.-N.)—M. Vanrossem, *com.*
——————— de Felleries (id.) — M. Ringuet, *commandant.*
——————— de Cartignies (Av.-S.) — M. Estassin, *comm.t*
——————— d'Etrœungt (id.) — M. Trotin, *commandant.*

CANTON DE BERLAIMONT.

Bataillon cantonnal de Berlaimont. — M. Mary, *commandant.*

CANTON DE BAVAY.

Bataillon cantonnal de Bavay. — M. Marchal, *commandant.*
——————— de Taisnières-sur-Hon. — M. Lecuyer, *com.t*

CANTON DE LANDRECIES.

Bataillon communal de Landrecies. — M. Motte, *commandant.*
——— cantonnal de Maroilles. — M. Cauderlier, *commandant.*
——————— de Bousies. — M. Pierchon, *commandant.*

CANTON DE MAUBEUGE.

Bataillon communal de Maubeuge. — M. Walrand, *commandant.*
——— cantonnal de Bersillies. — M. Fournier, *commandant.*
——————— de Colleret. — M. Gossuin, *commandant.*
——————— de Beaufort. — M. Trempont, *commandant.*

CANTONS DU QUESNOY.

Bataillon cantonnal de Jenlain (Quesn.-O.) — M. Cantineau, *com.t*

Bataillon communal de Gommegnies (id.) — M. Dazin-Quentin, *c.t*
——————— de Louvignies-Quesnoy (Quesnoy-Est). — M. de Nédonchel, *commandant.*
——————— d'Engle-Fontaine (id.) — M. Pavot, *comm.t*

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU.

Bataillon cantonnal de Solre-le-Château. — M. George, *command.t*
——————— de Cousolre. — M. Dufosset, *commandant.*

CANTON DE TRÉLON.

Bataillon cantonnal de Fourmies. — M. Legrand, *commandant.*
——————— de Trélon. — M. Dubois, *commandant.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

CANTON D'ARLEUX.

Bataillon cantonnal d'Arleux. — M. Merlin, *commandant.*
——————— de Fressin. — M. Coquelle, *commandant.*

CANTONS DE DOUAI.

Légion communale de Douai.

État-Major. MM. Desfontaines-d'Azincourt (O. ✲), *colonel.*
Delaby, *lieutenant-colonel.*
Simon, *major.*
Gelez, *chirurgien-major.*

1.er bataillon communal. — M. Digard, ✲, *commandant.*
2.e ——————— M. Guilbert, ✲, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Lallaing (Douai-N.) — M. Constant, *comm.t*
——————— de Roost-War.n (D.-O.) — M. Dumont, A., *c.t*
——————— de Lauwin-Planque (id.) — M. Paix, *comm.t*
——————— de Lewarde (Douai-Sud). — M. Colau, *comm.t*

CANTON DE MARCHIENNES.

Bataillon cantonnal de Marchiennes. — M. Haze, *commandant.*
——————— de Somain. — M. Benoit, *commandant.*

CANTON D'ORCHIES.

Bataillon cantonnal d'Orchies. — M. Herbo, J.-B, *commandant.*
——————— d'Auchy. — M. Desmoutier, Ernest, *comm.t*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

CANTONS DE SAINT-AMAND.

Bataillon communal de Saint-Amand. — M. N...., *commandant.*
——— cantonnal de Raismes (rive droite). — M. Lebreux, *c.t*
——————— de Lecelles (rive g.e). — M. Davaine, J.-B., *c.t*

CANTON DE BOUCHAIN.

Bataillon cantonnal de Bouchain. — M. Risbourg, *commandant.*
——————— de Denain. — M. Mompierre, *commandant.*
——————— de Lourches. — M. Mathieu, Charles, *comm.t*

CANTON DE CONDÉ.

Bataillon communal de Condé. — M. Pureur, *commandant.*
——— cantonnal de Fresnes. — M. Renard fils, *commandant.*
——————— de Vieux-Condé. — M. Castiaux, *command.t*

CANTONS DE VALENCIENNES.

Ville de Valenciennes.

Bataillon communal. — M. Leclercq, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon communal d'Anzin (Valenc.-N.) — M. Vasseur, *comm.t*
——— cantonnal de Beuvrages (id.). — M. Bertaux, *comm.t*
——————— d'Onnaing (Val.-E.) — M. Brabant-Giraud, *c.t*
——————— De Maing (Valenc.-S.) — M. Dupont, *comm.t*

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR ROYALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siège ordinairement le jeudi de chaque semaine, et en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que des affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences le lundi et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siège au moins une fois par trimestre, pendant les mois de janvier, avril, juillet et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, de neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR ROYALE.

Premier président, M. Le Roux de Bretagne, Auguste, ✲.

Présidents, MM. Gosse de Gorre, Henri-Joseph-Aimé, ✲; — Maurice, Noël-Auguste-Louis-Joseph, ✲; — Petit, Pierre-Félic.-V.-A., ✲; — Leroy de Falvy, Louis-Amand.

Conseillers. MM. Dubrulle, Jacques-Chrétien; — Gavelle, Antoine-Augustin-Joseph; — Durand-D'Elecourt, G.-L.-J., ✲; — Dumoulin, Pierre-M.-Ph.-J., ✲; — Piéron, Charles-Philippe-Réné; — Bigant, François-Constant, ✲; — Tailliar, Eugène-François-Joseph, ✲; — De Warenghien, Charles-Florimond; — Benoist, François-Joseph; — Vanderwallen, Nap.-Ch.-Th.-F.; — Pillot, Gabriel-Maxim.-Louis; — Cahier, Auguste-Louis-Jean; — Souquet, François; — Lenglet, Lucien-Thrasybule; — Francoville, Ovide-Aim.-Rom.; — Minart, Pierre-Désiré; — Lagarde fils, Constant-Louis; — Buffin, Camille-Hyacinthe; — Binet, Camille; — Grimbert, Alexandre-Charles-Marie; — Devinck, Paul; — Lebihan, Charles-Marie-Casimir; — Cotteau, Charles-Louis-Victor-Joseph; — Couture, Louis-Jean-Baptiste-Mathurin; — Marilhat, Georges-Antoine.

PARQUET.

Procureur-général du roi, M. Rouland, ✲.

Avocats-généraux, MM. Danel, premier avocat-général, ✲; — Poulliaude de Carnières; — de Meyer.

Substituts pour le service du parquet, MM. De Guerne, — Bourdon.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde père, Ambroise-Julien-Joseph.

Commis-greffiers assermentés, MM. Braine, — Danel, — Debonte, — Dupuis, — Lenglin.

Liste de service et composition des Chambres pour l'année judiciaire commencée au 1.er novembre 1844.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier président, M. Leroux de Bretagne ; — *président*, M. Leroy de Falvy; — *conseillers*, MM. Dubrulle, — Gavelle, — Bigant, — Cahier, — Francoville, — Buffin, — Devinck, — Marilhat.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Petit ; — *conseillers*, MM. Durand-d'Elecourt, — Pieron, — Tailliar, — Benoist, — Souquet, — Lenglet, — Minart, — Lagarde, — Binet, — Grimbert.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Maurice; — *conseillers*, MM. Devinck, — Cotteau, — Couture, — Marilhat.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Gosse de Gorre ; — *conseillers*, MM. Dumoulin, — De Warenghien, — Vanderwallen, — Pillot, — Lebihan, — Cotteau, — Couture.

Avocats. MM. Dumon, *bâtonnier de l'ordre;* — Roty, Val.-M.-J.; — Leroy de Béthune, Emm.-Ch.; — Honoré, Adrien; — Wagrez, Aimable-Marie ; — Huré, Louis-Michel ; — Talon ; — Dennetier, Adolphe ; — Leroy, Emile ; — Pellieux, Jos.-Ant.-Aug.-Salv. ; — Delebecque, Marie Pierre-A.; — De Bonijol-Dubrau, B.-Al.-G.; — Parmentier, Hector-Eug.-Jos. ; — Dupont, Alfred-Math.-Ch.-J. ; — Théry, Alphonse-Auguste ; — Chedieu; — Plichon ; — Dubus, Ulric-Th.-Jos.; — Deledicque, Adolphe-H.-J.; — Lemaire de Marne, Vict.-Jul.-Jos.; — Lucas, Henri-Joseph; — Capon, Alex.-Eug.-Jos.; — Desclaibes, Léon-Ch.-Ant.; — Imbert de la Phalecque, V.-A.-J.; — Houzel, Victor; — Lepeuple ; — Laloux ; — Imbert de la Phalecque, Eugène ; — Dewazières ; — Treca.

Avocats admis au stage. MM. Cornaille, — Prevost, — Estoret,— Dubrulle, — Allart, — Paul, — Duquesne, — Scrive, — Fleury, — Duhem, — Moraud, — Vilette, — Kien, — Cirier, — Demoulin, — Honoré, Ch.; — Lestoquoy, — Leroy, Jules; — Bagneris, Jules; — Bagneris, Charles; — Verdavenne, — Lespagnol, — Flamant, — Dimont, — Fremeaux, — Debeaumont.

Avoués près la cour. MM. Delegorgue, Louis-Augustin ; — De-

beaumont, Romain-Joseph ; — Deusy, Adolphe-Hippolyte ; — Cuvelle, François ; — Pla-Wacrenier, Jos.-Charles; — Estabel, Aimé-Marie-Jean; — Huret, Florim.-Vinc.-Jos.; — Regnier; — Rolland, Benoit-François-Alf.; — Denis, Victor; — Lavoix fils, Rodolphe-Ch.-Fél. ; — N....

Huissiers audienciers. MM. Bracq, Pierre-Aimé; — Cuny, Louis-Joseph ; — Sailly, Louis ; — Boniface fils, Augustin-Joseph; — Biencourt fils, Fr.-Alex.-Jos. ; — Hiaalme.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les lundis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les samedis aux affaires correctionnelles et aux criées. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, et les référés devant le président les jeudis.

Président, M. Bouly de Lesdain.
Président honoraire, M. Olivier.
Juges, M. Darras, juge d'instruction; —Verleye, — Desmoutiers.
Juges suppléants, MM. Lemaire, — Hovelt, — Debaecker.
Procureur du roi, M. Dekytspotter, ✲.
Substitut, M. Drouart.
Greffier, M. Dejaeghere.
Commis greffier, M. Atteleyn.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats. MM. Lemaire, — Kien, bâtonnier; — Delattre fils, — Leurs, à Bourbourg; — Coppens, à Armbouts-Cappel; — De Clebsattel, — Hovelt, ✲, — Vandeper, — Cousin, — Bouly de Lesdain, — Debaecker.

Avoués. MM. Boutillier, — E. Tetut, — Carpentier, — Robyn, — Hovelt, Ernest ; — Marlière, — Vandenbrouque.

Huissiers. MM. Vollaeys, Calbet, Barbier, Delangue, Dumont, à Dunkerque ; — N....; — N....; — Béthune, Brousse, Dupuy, Marcant, à Bergues; — Baron, Delahaye, Dewinter, à Bourbourg ; — Stranne, à Gravelines ; — Ryngaert, à Hondschoote ; — Marchand, à Rexpoëde; — Casella, à Watten; — Schelle, Dedryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DUNKERQUE-EST.

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu.

— *Juge de paix*, M. Willems. — *Suppléants*, MM. Delattre et Carpentier. — *Greffier*, M. Demaeght. — *Huissier audiencier*, M. Dumont.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. Debaecque. — *Suppléants*, MM. Declebsattel et Beck. — *Greffier*, M. Claeys. — *Huissier audiencier*, M. Barbier.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque. MM. Ed. Hovelt, — Guitton, — Vaillant, — Dufour, — Massart et B. Villette.

Commissaires-priseurs. MM. Sagot et Naghel fils.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les jeudis, à dix heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix ; les commissaires de police y remplissent aussi alternativement les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Hannequin.

3.e CANTON. — BERGUES.

Il est composé de treize communes.— *Juge de paix*, M. de Coussemaker. — *Suppléants*, MM. Guilbert et Modewyck. — *Greffier*, M. Goutier. — *Huissier audiencier*, M. Brousse.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Vandewynckel, — Delaroière, — Chocqueel, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — BOURBOURG.

Il réunit treize communes. — *Juge de paix*, M. Mougey, — *Suppléants*, MM. Buret et Dubois. — *Greffier*, M. Picquart. — *Huissier audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Warin, Billiet, à Bourbourg.

5.e CANTON. — GRAVELINES.

Il réunit quatre communes. *Juge de paix*, M. Torris. —

Suppléants, MM. Demarle et Wagnet. — *Greffier*, M. Agez. — *Huissier audiencier*, M. Stranne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Palmaert, Salomez, à Gravelines.

6.e CANTON. — HONDSCHOOTE.

Il est composé de huit communes. — *Juge de paix*, M. Zoete.— *Suppléants*, MM. Outters et Goudaert. — *Greffier*, M. Haemaers. — *Huissier audiencier*, M. Ryngaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Goudaert, Verleye, à Hondschoote ; — Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — WORMHOUDT.

Il est composé de dix communes. — *Juge de paix*, M. Leys. — *Suppléants*, MM. Dezwarte, à Esquelbecq, et Leenhouder, à Wormhoudt. — *Greffier*, M. Leys. — *Huissiers audienciers*, MM. Schelle et Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Leenhouder, à Wormhoudt ; — Villette, à Bollezeele ; — Robyn, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, les mardis pour les audiences de référé, et les mercredis pour les rapports du juge d'instruction et les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Leclercq.
Juges, MM. Quenson, juge d'instruction ; — Bollaert, — Moleux.
Juges suppléants, MM. Deschodt, — Pinchon, — Morand.
Procureur du roi, M. Delhomel.
Substitut, M. Gaddeblé.
Greffier, M. Caboche.
Commis-greffier, M. Vitse.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats. MM. Duvet, — Charles Vandewalle, — Deschodt, — Pinchon.

Avocats stagiaires. MM. Decool, — Desmyttère, — Leturgie.

Avoués. MM. Monet, — Ruyssen, — Kien, — Leleu, — Taverne.

Huissiers. MM. Halinck, Bruneel, Réant fils, Degrendel, N..., N..., à Hazebrouck; — Stove, à Arnèke; — Treutenaere, Grillet, à Bailleul; — Devos, Venière, à Cassel; — Delannoy, à Merville; — Servant, Jourdain, à Steenvoorde; — Bodchon, à Estaires.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD.

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. de Coussemaker. — *Suppléants*, MM. Pouvillon et Ch. Smagghe. — *Greffier*, M. Bollengier. — *Huissier audiencier*, M. Réant fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD.

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. Massiet. — *Suppléants*, MM. Justin Loingeville et Cleenewerck. — *Greffier*, M. Tybou. — *Huissier audiencier*, M. Halinck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Deswarte, Smagghe, Bollaert, à Hazebrouck; — Fachau, à Renescure; — Degroote, à Wallon-Cappel; — David, à Caestre; — Deram, à Steenbecque.

Commissaires-priseurs, MM. Devos et Bourel.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges de paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Itsweire.

3.e CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. de Coussemaker, Charles; — *Suppléants*, MM. Cortyl, Benoît et Declercq. — *Greffier*, M. Depuydt. — *Huissier audiencier*, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — BAILLEUL-SUD-OUEST.

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. Louis de Coussemaker. — *Suppléants*, MM. Lotthé et Bubbe. — *Greffier*, M. Flahault. — *Huissier audiencier*, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul. MM. Stoppelgast, de Coussemaker, Declercq, à Bailleul; — Gokelaere, à Nieppe; — Plouvier, à Steenwerck; — Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaires-priseurs, MM. Sénéchal et Colpaert.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahault-Decool.

5.e CANTON. — CASSEL.

Il est composé de treize communes. — *Juge de paix*, M. Wits. — *Suppléants*, MM. Hyppolite Duvet et Dehandschoewercker. — *Greffier*, M. Aernouts. — *Huissier audiencier*, M. Venière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures ; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewercker, Poillon, Venem, à Cassel; — D'hont, à Rubrouck.

6.e CANTON. — MERVILLE.

Il est composé de cinq communes. — *Juge de paix*, M. Olivier, à Merville : — *Suppléants*, MM. Duquesne et Verhaeghe : — *Greffier*, M. Delouf, à Merville. — *Huissier audiencier*, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Leturgie, à Merville ; — Hennion, Duflos, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville ; — Hennion, à Estaires.

7.e CANTON. — STEENVOORDE.

Il réunit neuf communes. — *Juge de paix*, M. Gilloots. — *Suppléants*, MM. Cazein et Haeu. — *Greffier*, M. Legrand. — *Huissier audiencier*, M. Servant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heur

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vanhoute, Haeu, à Steenvoorde ; — Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi ; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles ; les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Josson (O. ✲).
Président honoraire, M. Danel, ✲.
Vice-président, M. Dufresne, ✲.
Juges, MM. Boutry, — Dubois, — Delefosse, — Maillart.
Juges d'instruction, MM. Loingeville, ✲, — Artaud.
Juges suppléants, MM. L. Defontaine, ✲, — Roussel, ✲, — Desrousseaux, — Estoret.
Procureur du roi, M. Courtin, ✲.
Substituts, MM. Delespaul, — Camescasse.
Greffier, M. Cresson.
Commis-greffiers, MM. Lutun, — Duchatel.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Roussel, bâtonnier ; — Brielman, — Blondeau, — Gennevoise, — Bougenier, — Legrand, — Delannoy, — Théry, — Mourcou, — Menche, — Brame, — Le Glay, — Houvenaghel, — Dupuis, — Ladureau, — Dutilleul, — Hurtre.
Avocats stagiaires, MM. Marracci, — Chombart, — Dubus, — Leclercq-Quecq, — Lereuil.
Avoués, MM. Hurtrel, — Duchaufour, — Ad. Cousin, — Flamen, — Lemoine, — Samin, — Ed. Desrousseaux, — Hamel.
Huissiers, MM. Ernoud, D'Hennin, Th. Lefebvre, Payelle, Mas, Agache, Mallet, Séb. Defrance, Merlin, Lécutiez, Loridan, Doutreligne, Desante, Coilliot, à Lille ; — Lezier, à Lannoy ; — Fruchart, à Armentières : — Lis, à Haubourdin ; — Durot, à Pont-à-Marcq ; — Delory, à Quesnoy ; — Planque, à La Bassée ; — Fontaine, Tiberghien, à Roubaix ; — Sailly fils, à Seclin ; — Dumoulin, à Cysoing ; — Delahaye fils, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — LILLE-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu.

— *Juge de paix*, M. Delerue. — Suppléants, MM. Félix Dehau et Bougenier. — *Greffier*, M. Dusart fils. — *Huissier audiencier*, M. Defrance.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — LILLE-CENTRE.

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. Marchant. — *Suppléants*, MM. Carlier et Sénéchal. — *Greffier*, M. Duretz. — *Huissier audiencier*, M. Ernoud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3.e CANTON. — LILLE-SUD-EST.

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. Dathis. — *Suppléants*, MM. Doyen, ancien notaire, et Brielman; — *Greffier*, M. Charlet; — *Huissier audiencier*, M. D'Hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4.e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST.

Il comprend deux communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. Lejosne. — *Supppléants*, MM. Mas, à Lille, et Lefranc, à Wazemmes. — *Greffier*, M. Tison. — *Huissier audiencier*, M. Loridant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — LILLE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. Dancoisne. — *Suppléants*, MM. Blondeau et Hurtrel. — *Greffier*, M. Desmazières. — *Huissier audiencier*, M. Mallet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille. — MM. Carlier, Gruloy, Dehau (Félix), Dujardin, Desmottes, Mas, Mélot, L. Desrousseaux, Deledicque, Leclercq, Pajot, Delimeux, Coustenoble fils, Defontaine, Desrousseaux (J.), Menager, Danel, Courmont, à Lille; — Lestienne, à Ronchin; — Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs. — MM. Delfosse, Binauld, Célarier, Martel, Pajot, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribnnal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Dumont.

6.e CANTON. — ARMENTIÈRES.

Il est composé de sept communes. — *Juge de paix,* M. Guilbert. — *Suppléants,* MM. Ghesquier et Butin. — *Greffier,* M. Liénard. — *Huissier audiencier,* M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières. — MM. Castrique, Boussemaer, à Armentières ; — Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire priseur, M. Duretz, à Armentières.

7.e CANTON. — CYSOING.

Il réunit quatorze communes. — *Juge de paix,* M. Broutin. — *Suppléants,* MM. Desmons, à Cysoing, et Delannoy. — *Greffier,* M. Lefebvre. — *Huissier audiencier,* M. Dumoulin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Cysoing. — MM. Delinselle, à Cysoing ; — Baratte, à Templeuve.

8.e CANTON. — HAUBOURDIN.

Il est composé de seize communes. — *Juge de paix,* M. Sy. — *Suppléants,* MM. Lepoutre et Fichaux. — *Greffier,* M. Fleurquin. — *Huissier audiencier,* M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton d'Haubourdin. — MM. Coppin, à Haubourdin ; — Lesage, à Lomme ; — Brice, à Radinghem ; — Menu, à Wavrin.

9.e CANTON. — LA BASSÉE.

Il réunit onze communes. — *Juge de paix,* M. Legrand. — *Suppléants,* MM. Proost et Soyez. — *Greffier,* M. Leleux. — *Huissier audiencier,* M. Planque.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. — MM. Roussel, Mannier fils, à La Bassée; — Deron, à Aubers; — Dutilleul, à Fournes.

10.e CANTON. — LANNOY.

Il est composé de seize communes. — *Juge de paix,* M. Moroy, , à Ascq. — *Suppléants,* MM. Parent et Pille. — *Greffier,* M. Truffaut. — *Huissier audiencier,* M. Lezier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy. — MM. Mulle, à Lannoy; — Reuflet, à Ascq.

11.e CANTON. — PONT-A-MARCQ.

Il est composé de quinze communes. — *Juge de paix,* M. Tierce. — *Suppléants,* MM. Six, à Pont-à-Marcq, et Baudoux. — *Greffier,* M. Desmazières. — *Huissier audiencier,* M. Durot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq. — MM. Testart, à Pont-à-Marcq; — Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE.

Il est composé de neuf communes. — *Juge de paix,* M. Vandewynckel. — *Suppléants,* MM. Lelong et Fauvarque. — *Greffier,* M. Gervoson. — *Huissier audiencier,* M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle. — MM. D'Halluin, à Quesnoy; — Lambin, Meurillon, à Comines.

13.e CANTON. — ROUBAIX.

Il est composé de quatre communes. — *Juge de paix,* M. Marissal. — *Suppléants,* MM. Werquin et Lanvin. — *Greffier,* M. Bocquet. — *Huissiers audienciers,* MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Roubaix. — MM. Lanvin, Cottigny, Garez, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Hassebroucq.

14.e CANTON. — SECLIN.

Il réunit seize communes. — *Juge de paix,* M. Adam. — *Suppléants,* MM. Clays et Collette fils. — *Greffier,* M. Cornillot. — *Huissier audiencier,* M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin. — MM. Collette, Cottignies, à Seclin.

15.e CANTON. — TOURCOING-NORD.

Il est composé de cinq communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. Roussel de Livry. — *Suppléants*, MM. Leloir et Édouard Cuvelier. — *Greffier*, M. Meurisse. — *Huissier audiencier*, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16.e CANTON. — TOURCOING-SUD.

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge de paix*. M. Defrance. — *Suppléants*, MM. Roussel-Caulliez et Ducoulombier-Danniaux. — *Greffier*, M. Dujardin. — *Huissier audiencier*, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing. — MM. Hassebroucq, Delahaye, Bernard, à Tourcoing ; — Adam, à Linselles ; — Rouzé, à Roncq ; — Ducrocq, à Pont-à-Marcq.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Desplanques.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et finissent à une heure ; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi ; elles commencent à neuf heures et demie depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et à neuf heures depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedi de chaque mois ; celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxième et quatrième samedi.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le jeudi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart.
Juges, MM. Quecq, juge d'instruction, — Asselin, — Cacheux, ✲.
Juges suppléants, MM. Leroy, — Fénelon Farez, — Renard.
Procureur du roi, M. Pley.
Substitut, M. Maniez.
Greffier, M. Dourlez.
Commis-greffiers, MM. Beauvais et Bélot.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Leroy, Henri ; — Farez, *bâtonnier ;* — Renard, — Douay, Fénelon ; — Mouton, — Lancelle, — Leroy, Jean-Louis ; — Vitrant, — Bouly, Eugène ; — D'Esclaibes, Ed. ; — Defremery ; — Watier, Edmond ; — De Sars.
Avocats stagiaires, MM. Dutemple ; — Brigeault.
Avoués, MM. Caudron, — Legrand, — Buzin, — Bouchez, — Foulon, — Farez, Eugène ; — Hourie, — Lancelle, — N...
Huissiers, MM. Demarquez, Daigremont, Bommier père, Boudry, dit Daniau ; Hulot, Bertin, Pluvinage, Baston, Herlin, Bommier fils, à Cambrai ; — Picart, à Carnières ; — Salé, Fontaine, au Cateau ; — Molinier aîné, Auguste Molinier, à Clary ; — Bultez, à Marcoing ; — Lobry, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — CAMBRAI-EST.

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. Callory. — *Suppléants*, MM. Babeau et Leroy, Auguste. — *Greffier*, M. Fliniaux. — *Huissiers audienciers*, MM. Hulot et N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

2.e CANTON. — CAMBRAI-OUEST.

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge de paix*, N... — *Suppléants*, MM. Mallet et Savary. — *Greffier*, M. Masson. — *Huissier audiencier*, M. Baston.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures, à l'hôtel-de-ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai. MM. Leroy, Foulon,

Piettre, Savary, Déjardin, Duchange, Leroy-Lallier, Brulley de Labrunière, Dollez, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Montigny et Vallers, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3.e CANTON. — CARNIÈRES.

Il comprend seize communes. — *Juge de paix*, M. Tellier. — *Suppléants*, MM. Colmont et Vaillant — *Greffier*, M. Lansiaux. — *Huissier audiencier*, M. Picard, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures ; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières. MM. Carrez, à Avesnes-lez-Aubert ; — Tabary, à Quiévy.

4.e CANTON. — LE CATEAU.

Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Catillon et quinze communes. — *Juge de paix*, M. Lesage. — *Suppléants*, MM. Boudard et Rousseau-Guilmot. — *Greffier*, M. Lancelle. — *Huissiers audienciers*, MM. Salé et Fontaine.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau. MM. Henri Flayelle, Deudon, Carlier, Hector Flayelle, au Câteau ; — Basquin, à Catillon.

5.e CANTON. — CLARY.

Il contient dix-sept communes. — *Juge de paix*, M. Druesnes. — *Suppléants*, MM. Taisnes et Desmarets. — *Greffier*, M. Gailliéque. — *Huissier audiencier*, M. Molinier.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary. MM. Millot, à Walincourt ; — Bobeuf, à Clary ; — Grimbert, à Caudry.

6.e CANTON. — MARCOING.

Il comprend vingt communes. — *Juge de paix*, M. Puche. — *Suppléants*, MM. Trocmez et Daillard-Bris. — *Greffier*, M. Ringeval. — *Huissier audiencier*, M. Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Bommier, à Flesquières. — Huyon, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — SOLESMES.

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. — *Juge de paix*, M. Decaux. — *Suppléants*, MM. Lobry et Mesnard-Payen. — *Greffier*, M. Taisne. — *Huissier audiencier*, M. Lobry.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes. MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis aux rapports du juge d'instruction ; les mardis et mercredis aux affaires correctionnelles ; les jeudis aux affaires commerciales, expropriation, interdiction, déclaration d'absence, partage, licitation, etc. ; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Lebeau.

Juges, MM. de Lagorce ; — Cressent, *juge d'instruction.*

Juge honoraire, M. Bevière.

Juges suppléants, MM. Guillemin, — Désiré Hannoye, — Clavon.

Procureur du roi, M. Delaville.

Substitut, M. Paillard de Saint-Aiglan.

Greffier, M. Carniaux.

Commis-greffiers, MM. Lemire et Hamont. — *Expéditionnaire*, M. Cardon.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin usqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats. MM. Casimir Lebeau, Clavon, Guillemin, Désiré Hannoye, Maurice, Prosper Hannoye, Meunier, Auguste Lebeau, Isidore Lebeau, Charles-Hypolite Paul, à Avesnes.

Avoués. MM. Lavice, — Pillot, — Jules Hannoye, — Pecard, — Lemaire, — Paul.

Huissiers, MM. Lebrun, Pourrier, Dineux, Colinet, N..., à Avesnes ; — Lebeau, Nicolas Guilain, à Bavai ; — Mehaut, à Berlaimont ; — Froment, Madoulé, à Landrecies ; — Bailly, Deghaye, Lermuzeaux, à Maubeuge ; — F. Delsart, Dugimont, Duchateau, Bourgeois, au Quesnoy ; — Bouvier, à Solre-le-Château ; — Bisiaux, Pecquériaux, à Trélon.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — AVESNES-NORD.

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. George. — *Suppléants*, MM. Lavice et Evrard. — *Greffier*, M. Farce. — *Huissier audiencier*, M. Pourrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — AVESNES-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef lieu. — *Juge de paix*, M. Leloup, ✻. — *Suppléants*, MM. Davoine et Maurice. — *Greffier*, M. Bernadou. — *Huissiers audienciers*, MM. Lebrun et Colinet.

Jours d'audience : les audiences snnt fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes. MM. Evrard, *tabellion;* Davoine, Ducarne, Fouquet, Ringuet, à Avesnes; — Boutet, à Dourlers; — Antoine, à Etrœungt; — Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3.e CANTON. — BAVAY.

Il est composé de vingt communes. — *Juge de paix*, M. Cagnon. — *Suppléants*, MM. Colmant et Coulmont. — *Greffier*, M. Erouart. — *Huissiers audienciers*, MM. Guilain et Lebeau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton. MM. Delhaye, — Marchal, *tabellion;* — Coulmont.

4.e CANTON. — BERLAIMONT.

Il est composé de quatorze communes. — *Juge de paix*, M. Delcroix fils. — *Suppléants*, MM. Lasnes et Paul. — *Greffier*, M. Bruyère. — *Huissier audiencier*, M. Mehaut.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton. MM. Emond et Eliez, à Berlaimont.

5.e CANTON. — LANDRECIES.

Il est composé de dix communes. — *Juge de paix*, M. Dollez. — *Suppléants*, MM Ancelet et Béthune. — *Greffier*, M. Madoulé père. — *Huissiers audienciers*, MM. Froment et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton. MM. Deruez, Stievet, Petithomme, à Landrecies ; Zambre, à Maroilles.

6.e CANTON. — LE QUESNOY-EST.

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. Beauvais-Baillon. — *Suppléants*, MM. Brabant-Barthelémi et Baillon. — *Greffier*, M. Carion. — *Huissiers audienciers*, MM. Duchâteau, — Bourgeois, — Delsart, — Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

7.e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST.

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. Honoré. — *Suppléants*, MM. Brabant et Vallez. — *Greffier*, M. Masson. — *Huissiers audienciers*, MM. Delsart, — Bourgeois, — Duchâteau et Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy. MM. Canquelain fils, Beauvais, Vallez, au Quesnoy ; — Lustremant fils, à Jenlain ; — Desenfant, à Gommegnies.

8.e CANTON. — MAUBEUGE.

Il est composé de trente-une communes. — *Juge de paix*, M. Horrie. — *Suppléants*, MM. Froissart et Caulier. — *Greffier*, M. Lesne. — *Huissiers audienciers*, MM. Guillain fils, Bailly, Deghaye et Lermuzeaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton. MM. Bottieau, Sorlin, Froissard, *tabellion ;* Walrand, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU.

Il est composé de seize communes. — *Juge de paix*, M. Garbe.

— *Suppléants*, MM. Bever et George. — *Greffier*, M. Michaux. — *Huissier audiencier*, M. Bouvier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Beyer, Delebecke, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — TRÉLON.

Il est composé de treize communes. — *Juge de paix*, M. Rogier. — *Suppléants*, MM. Delannoy et Dubois. — *Greffier*, M. Méhaut. — *Huissiers audienciers*, MM. Pecqueriaux et Bisiaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton. MM. Dubois, à Trélon; — Clavon, Xavier, à Fourmies; — Stocquelet, à Wignehies;

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et de commerce, les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Corne.
Juges, M. Quesnoy,— Rossignol,— Danniaux, *juge d'instruction*.
Juges suppléants, MM. Dumon, — Honoré et Dorlencourt.
Procureur du roi, M. Mastrick.
Substitut, M. Fiévet.
Greffier, M. Dubron.
Commis-greffier, MM. Wantiez et Jovenet. — *Expéditionnaire*, MM. Dennery et N...

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats. (Les mêmes que ceux de la cour royale.)
Avoués. MM. Vigneron, — Sigismond-Leroy, — Valin, — Léon Nutly, — Boutique, — N..., — N...
Huissiers. MM. Dubois, Sailly, Biencourt fils, Bracq, Cuny, Tilliez, Wauquier, Delahaye, Campion, Boniface fils, Carnin, à Douai; — Sénéchal, à Arleux; — Delannoy, Deffontaine, à Marchiennes; — Lemaire, Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DOUAI-NORD.

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. Lagache de Bourgies. — *Suppléants*, MM. Leroy, Emmanuel et Duclerfays. — *Greffier*, M. Duhem. — *Huissier audiencier*, M. Boniface fils.

Jonrs d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — DOUAI-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. Moity. *Suppléants*, MM. de Baillencourt, dit Courcol, et Dennetier. *Greffier*, M. Deregnaucourt. — *Huissiers audienciers*, MM. Sailly et Boniface fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

3.e CANTON. — DOUAI-OUEST.

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. Duthillœul. — *Suppléants*, MM. Deusy et Déprès. — *Greffier*, M. Delacaze. — *Huissier audiencier*, M. Wauquier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai. MM. Allard, Galand fils, Capon, De Baillencourt, dit Courcol, Choque, Tarlier, Duclerfays, Siévenart, Druon, Proyart, — N....

Commissaires-priseurs, MM. Milot, Daix, Deldicque, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Boudry, à Douai.

4.e CANTON. — ARLEUX.

Il est composé de quinze communes. — *Juge de paix*, M. Piéron, à Cantin. — *Suppléants*, MM. Lepeuple et Houdart. — *Greffier*, M. Peugniez, à Aubigny-au-Bac. — *Huissier audiencier*, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Arleux. MM. Lepeuple fils, Mullet, à Arleux.

5.e CANTON. — MARCHIENNES.

Il est composé de seize communes. — *Juge de paix,* M. Horrie. — *Suppléants,* MM. Thery et Debonte. — *Greffier,* M. Tellier. — *Huissier audiencier,* M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marchiennes. MM. Thery et Debonte, à Marchiennes.

6.e CANTON. — ORCHIES.

Il réunit huit communes. — *Juge de paix,* M. Luiset. — *Suppléants,* MM. Carlier-Caby et Josson. — *Greffier,* M. Baras. — *Huissiers audienciers,* MM. Lemaire et Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Orchies. MM. Verzier, Samin, Gamonet, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles ; les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles ; néanmoins l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts ; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert. Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre du conseil ; les affaires civiles de nature à être jugées sur requête sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lecuyer.
Juges, MM. Girard, *juge d'instruction;* — Boulanger, — Loy.
Juges suppléants, MM. Boca père, — Dupont, — Dubois.
Procureur du roi, M. de Warenghien.
Substitut, M. Quandalle.
Greffier, M Lecomte.
Commis greffier, M. Hécart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, sans interruption.

Avocats MM. Boca père, — Dubois, — Dupont, bâtonnier; —

Dubus, — Danis, — Grar fils, — Regnard, — Deruesne, — Carpentier, — Girard fils, — Thellier, Louis; — Delannoy, — Verdavainne, — Waternau, — Mangeart, — Wartelle.

Avocats stagiaires. MM. Miot, — Dupont de St.-Ouen, — Leroy, — Bultot, — Hocque.

Avoués. MM. Le Barbier, — Delsart, — Thellier jeune, — Devillers, — Combe fils, — Alglave.

Huissiers. MM. Tournay, syndic; Leflanc, Pillion, Carliez, Ducret fils, Berquet, Cochinart, Bouilliez, Dupont, à Valenciennes; — Béthune, Vallez, à Bouchain; — Dubois, Taquet, à Condé; — Horrie-Duwez, Nugues, N.... à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — VALENCIENNES-NORD.

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge de paix,* M. Dugimont. — *Suppléants,* MM. Paillart et Bultot. — *Greffier,* M. Baboma. — *Huissier audiencier,* M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — VALENCIENNES-EST.

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge de paix,* M. Bossaut. — *Suppléants,* MM. Guislain et Legrand. — *Greffier,* M. Gobert. — *Huissier audiencier,* M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — VALENCIENNES-SUD.

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge de paix,* M. Boulan. — *Suppléants,* MM. Barbet et Dubus. — *Greffier,* M. Squalard. — *Huissier audiencier,* M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes. MM. Guislain, Lefebvre, Paillard, Beauvois, Dupire fils, Douchy, Dubois, Boduin, Mabille, Gamblon, Alglave, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs MM. Laplace, Dussart, Bonjour, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les lundis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dufour.

4.e CANTON. — BOUCHAIN.

Il est composé de vingt-une communes. — *Juge de paix*, M. Dupuis, à Bouchain. — *Suppléants*, MM. Dupont et Régnier. — *Greffier*, M. Deprés, à Bouchain. — *Huissier audiencier*, M. Vallez.

Notaires du canton de Bouchain. MM. Regnier, Bouchez fils, Cogé fils, à Bouchain.

5.e CANTON. — CONDÉ.

Il réunit neuf communes. — *Juge de paix*, M. Duhot. — *Suppléants*, MM. Pureur et Mention, à Condé. — *Greffier*, M. Noel fils. — *Huissier audiencier*, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Condé. MM. Mention, Martel, Pureur, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — SAINT-AMAND, rive droite de la Scarpe.

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. Druon. — *Suppléants*, MM. Doutriaux et Desylva. — *Greffier*, M. Guislain. — *Huissier audiencier*, M. Nugues.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — SAINT-AMAND, rive droite de la Scarpe.

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge de paix*, M. Wable. — *Suppléants*, MM. Desespringalle et Dupret. — *Greffier*, M Druon. — *Huissier audiencier*, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand. MM. Baligand père, à Mortagne; — Horrie, Baligand fils, Desbrosses, Davaine, Barbieux, à Saint-Amand.

Commissaires-priseurs. MM. Legrand, Tournois, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres. Il est alternativement présidé par MM. les juges de paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Guislain.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Il existe dans ce département quatre tribunaux de commerce ; ils sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Hector Féron.
Juges, MM. Mailhos, — Mollet, — Carlier, Amand ; — Cuenin, Louis.
Juges suppléants, MM. Bourdon, Constant ; — Hecquet, — Alisse, Jacques-Philippe.
Greffier, M. Caboche.
Commis-greffier, M. Demilleville.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Ch. Verley.
Juges, MM. Sauvaige-Fretin, — Masse-Lefebvre, — Derode, Prosper ; — Cuvelier, Théodore.
Juges suppléants, MM. Th. Barrois, — Masquelier, — Decoster, — Diérickx, Charles.
Greffier, M. Blondeau, Alphonse.
Commis-greffier, M. Fremaux.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. N...
Juges, MM. Lallier, Alphonse ; — Bricout-Boniface, — Deleau, — Casiez.
Juges suppléants, MM. Toussaint, Gustave ; — Boitelle, — Pajot-Degond.
Greffier, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. De Bailliencourt.

Juges, MM. Delcourt-Dubois, — Carlier-Mathieu, — Canonne, — Delame-Lelièvre.

Juges suppléants, MM. Serret, Georges; — Dupont, — Bracq, — Prignet.

Greffier, M. Barbédienne.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

L'on compte dans le département du Nord sept conseils de prud'hommes dont la désignation suit :

ROUBAIX.

Président, M. Paul Defrenne. — *Vice-président*, M. Motte-Duthoit.

Membres du conseil, MM. Henri-Delattre, — Bulteau-Mimerel, ✲, — Florin-Roussel, — N...., — Louis Defrenne fils, — Joseph Pollet.

Suppléants, MM. Requillart-Desaint. — J.-B. Dujardin.

Secrétaire du conseil, M. Laignel.

LILLE.

Président, M. Derasse. — *Vice-président*, M. Coingny.

Membres du conseil, MM. Machu, — Bacq, — Scrive-Labbe, ✲, — Lambert, — N....

Suppléants, MM. Descat-Leleux, — Colbrant.

Secrétaire du conseil, M. Fémy.

CAMBRAI.

Président, M. Doudan Canonne. — *Vice-président*, M. Blésiot-Legrand.

Membres du conseil, MM. Van-Remberg, — Lemaire-Tofflin, — Decomble, — Toussaint, Théophile, — Bassuyaux, Jean-Baptiste.

Suppléants, MM. Bricout, Prudent, — Pierson, Jean-Baptiste.

Secrétaire du conseil, M. Vigneron.

TOURCOING.

Président, M. Masurel, Carlos. — *Vice-président*, M. Ch. Wattinne.

Membres du conseil, MM. Jonglez-Wattel, — Roussel-Cauliez, — Destombes-Deroubaix et Ducoulombier-Danniaux.

Suppléants, MM. Delplanque-Glorieux, — Vasseur-Lamoral.

Secrétaire du conseil, N....

DOUAI.

Président, M. Dablaing. — *Vice-président*, M. Prosper Chartier.

Membres du conseil, MM. Defontaine-Delacroix, — Demarquette, — Guerdin.

Suppléants, MM. Averlant et Beghin.
Secrétaire du conseil, M. Carlier-Avisse.

ARMENTIERES.

Président, M. Dansette-Leblon. — *Vice-président*, M. Bayart-Morel.
Membres du conseil, MM. Wable, Julien. — Mahieu-Delangre, — Wable, Hippolyte.
Secrétaire du conseil, M. Delecambre.

VALENCIENNES.

Président, M. Timal. — *Vice-président*, M. Marquis.
Membres du conseil, MM. Val, — Tombe, — N...., — N...., — Renotte. — Meurs, — Schmitt.
Suppléants, MM. Fosse, — Provins.
Secrétaire du conseil, M. Lemaire-Dessain.

ÉTAT MILITAIRE DE LA 16.e DIVISION.

La 16.e division militaire, d'après les dispositions de l'ordonnance royale du 19 juillet 1829, comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

M. De Négrier (C. ✲), lieutenant-général, *commandant la division*.
M. Lebrun, ✲, capitaine aide-de-camp.
M. Michaud (O. ✲), lieutenant-colonel, *chef de l'état-major de la 16.e division militaire.*

MM.

De Rivière, ✲, chef d'escadron,
Copineau, ✲, capitaine au corps royal d'état-major,
Bernard, ✲, idem,
Pequignot, idem,
Pichin, idem,
} *attachés à l'état-major.*

Première Subdivision.

MM.

Magnan (C. ✲), maréchal-de-camp, *commandant le département du Nord et la brigade de cavalerie.*
Leroy, ✲, capitaine au corps royal d'état-major, *aide-de-camp.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.

Waille (O. ✲), colonel.
Choppin (O. ✲), chef de bataillon, *major de place.*
Bouillon, ✲,
Pollet, ✲,
Ricard, ✲, } capitaines, *adjudants de place.*
Douhet de Joux,
Guesnu, ✲, } lieutenants, *adjudants de place.*
Gouttière, capitaine, *secrétaire-archiviste.*

CITADELLE DE LILLE.

MM.

Quintin de Kercadio (O. ✲), chef d'escadron, *commandant de la citadelle.*
Bourdon, ✲, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

De la Serre (C. ✲), colonel, *commandant de place.*
Marcelin, ✲, capitaine,
Homassel, ✲, id., } *adjudants de place.*
Bourgogne, lieutenant, ✲,
Mirande, adjudant-sous-officier, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.

Chadabet (C. ✲), colonel, *commandant de place.*
Dessertennes, ✲, capitaine, } *adjudants de place.*
Maltraux, lieutenant,
Poirson, ✲, lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.

Lacretelle (O. ✲), colonel, *commandant de place.*
Guislain, capitaine,
Picquard, ✲, lieutenant, } *adjudants de place.*
Bourseul, ✲, sous-lieutenant, *secrétaire-archiviste.*
Legal, capitaine, *commandant le fort de Scarpe.*

PLACE DE CAMBRAI.

MM.

Legendre, ✲, lieutenant-colonel, *commandant la place.*
Magnier, ✲, capitaine, } *adjudants de place.*
Nouguier, lieutenant,

M. Audry, sous-officier, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Clerget (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant de place.*
Duquesne, ✲, capitaine, *adjudant de place.*
Kremer, sous-lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE CONDÉ.

MM.

Faure de Saint-Romain, ✲, chef de bataillon, *commandant de place.*
Codant, capitaine, *adjudant de place.*

PLACE DU QUESNOY.

M. Marturé, ✲, chef de bataillon, *commandant de place.*

PLACE D'AVESNES.

M. Morand (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place.*

PLACE DE LANDRECIES.

M. Doutrelaine (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place.*

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Delafontaine, ✲, major, *commandant de place.*

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

M. Moureau, ✲, chef de bataillon, *commandant de place.*

PLACE DE GRAVELINES.

M. Racinet, ✲, chef de bataillon, *commandant de place.*

ARTILLERIE.

ÉCOLE ROYALE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.

Duchemin (O. ✲), maréchal-de-camp, *commandant l'école d'artillerie.*
Dadole (O. ✲), lieutenant-colonel, *adjoint au commandant.*
Maingaud, capitaine en premier, *aide-de-camp du commandant.*
Mercklein, *professeur de sciences appliquées.*
Malet, *professeur de dessin.*
Tisserand, *répétiteur de mathématiques.*
Gagnard, ✲, *garde d'artillerie de première classe.*
Pignieulle, *id.* *de deuxième classe.*
Parisot, *maître artificier.*

FONDERIE ROYALE DE DOUAI.

MM.

Tournaire (O, ✲), lieutenant-colonel, *directeur*.
Roguin, capitaine de première classe, *sous-directeur*.
Chappuy, Fievet, Pinel, } capitaines de deuxième classe.
Logerot, ✲, garde d'artillerie de première classe, *agent spécial*.
Jacquet, garde d'artillerie de deuxième classe.
Loubry, *contrôleur de la fonderie*.
Péroquin, *contrôleur adjoint*.
Dentzer, ouvrier d'État.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE LILLE.

MM.

Lauwereyns (O. ✲), colonel, *directeur*.
Jacquin (O. ✲), lieutenant-colonel, *sous-directeur, commandant l'artillerie de la place*,
Debray, capitaine en résidence fixe, } à Lille.
Rollandy, ✲, chef d'escadron, *commandant l'artillerie*, à Dunkerque.
Latache, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Gravelines.
Ravaut, ✲, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Bergues.

DIRECTION DE DOUAI.

MM.

Robert (O. ✲), colonel, *directeur*,
Odeyer (O. ✲), lieutenant-colonel, *sous-directeur*,
Fievet, capitaine en second.
Legros, idem,
Tardieu, idem, } à Douai.
Simon, ✲, capitaine en résidence fixe.
Tardy, ✲, chef d'escadron, *commandant l'artillerie*, à Cambrai.
Sorin, capitaine en résidence fixe, *idem*.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

MM.

Amori (O. ✲), colonel, *directeur*,
Puach, ✲, chef d'escadron, *sous-directeur*,
Margot, ✲, capitaine en résidence fixe,
Tanneur, capitaine en second, } à Valenciennes.
Vuillemot, ✲, chef d'escadron, *commandant l'artillerie*, à Condé.
Devaux, ✲, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Avesnes.

Aporta, ✲, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, au Quesnoy.
Girard, ✲, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Bouchain.
Honeau, ✲, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Landrecies.
Maurice, ✲, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Maubeuge.

GÉNIE.

DIRECTION DE LILLE.

M. Négrier (O. ✲), colonel, *directeur des fortifications*.

PLACE DE LILLE.

MM.
Frémont, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*.
Bailly, capitaine en second de l'état-major du génie.
Motet, idem.
Bernard, idem.

PLACE DE DOUAI.

MM.
Pastey, ✲, lieutenant-colonel, *ingénieur en chef*,
Duchemin, capitaine de l'état-major du génie,
Antoine, idem,
Sorin, idem,
} à Douai.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.
Schœlcher, ✲, capitaine en premier, *ingénieur en chef*.
Féline, capitaine de l'état-major du génie.
Pallard, idem.

PLACE DE CONDÉ.

M. Vignon, capitaine en premier de l'état-major du génie, *ingénieur en chef*.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Noizet de Saint-Paul (O. ✲), chef de bataillon de l'état-major du génie, *ingénieur en chef*.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

M. Guillemain (O. ✲), colonel, *directeur des fortifications*.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.
Berthelot, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*
Delabarre du Parcq, capitaine en second de l'état-major du génie.
Lejars, lieutenant en premier.

PLACE DE BERGUES.

M. Forcinal, capitaine de deuxième classe, *ingénieur en chef.*

PLACE DE GRAVELINES.

N. Vandervrecken de Bormans, capitaine en premier, *ingénieur en chef.*

DIRECTION DE CAMBRAI.

M. Belmas (O. ✲), colonel, *directeur des fortifications.*

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Hérault, ✲, lieutenant-colonel, *ingénieur en chef.*
Hanoteau, capitaine en second de l'état-major du génie.
Lassalle de Préserville, idem.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Lelièvre, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*
Gauché-Chaumont, capitaine en premier de l'état-major du génie.

PLACE D'AVESNES.

M. Boubée de Lespin, capitaine en premier de l'état-major du génie, *ingénieur en chef.*

PLACE DE LANDRECIES.

M. Revel, ✲, chef de bataillon de l'état-major du génie, *ingénieur en chef.*

PLACE DU QUESNOY.

M. Jourdain, ✲, capitaine en premier de l'état-major du génie, *ingénieur en chef.*

POUDRES ET SALPÈTRES.

RAFFINERIE DE SALPÊTRE.

MM.
Rihouet, *commissaire adjoint pour le département du Nord,* résidant à la raffinerie.

Noizet Saint-Paul, ✲, capitaine d'artillerie, *inspecteur de la raffinerie*, y résidant.
Bonnier, Louis, *maître raffineur commissionné.*
Salpétrier du département du Nord, M. Lecherf, résidant à Lille, faubourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM.

Bénard (C. ✲), *intendant de la* 16.e *division militaire.*
Préat, ✲, *sous-intendant de première classe,* } à Lille.
Chrétien, ✲, *idem de deuxième classe,* } à Lille.
Robert, *adjoint de première classe à l'intendance militaire,* } à Lille.
Dubois, ✲, *sous-intendant de première classe,* à Douai.
Lonclas ✲, *sous-intendant de deuxième classe,* à Cambrai.
Orville (O. ✲), — — à Valenciennes.
De Bretagne, ✲, *adjoint de première classe,* à Dunkerque.
Mallet de Chauny, ✲, *sous-intendant de deuxième classe,* à Maubeuge.
Lobert, *commis entretenu de première classe, chef du bureau de l'intendance de la* 16.e *division.*
Martin, *commis entretenu de première classe, idem.*
Dufay, — *de deuxième classe,* à Lille.
Deneker, — *de troisième classe,* à Dunkerque.
Tabo, — — à Lille.
Niobey, — *de deuxième classe,* à Maubeuge.
Baudet, — — à Lille.
Broquet, — *de troisième classe,* à Valenciennes.
Gravelle, — — à Douai.
Arnaud, — — à Lille.

PLACE DE LILLE. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Maillot, ✲, *médecin ordinaire de première classe, premier professeur,* } à Lille.
Cazeneuve, *médecin ordinaire de* 2.e *classe, professeur,* } à Lille.
Murville, *chirurgien principal, premier professeur,* } à Lille.
Mounier, *chirurgien-major, professeur,* } à Lille.
Scrive, *chirurgien-major, professeur,* } à Lille.
Thiriaux, ✲, *pharmacien principal, premier professeur,* } à Lille.
Millot, *pharmacien-major, professeur,* } à Lille.
Poggiale, *pharmacien-major, professeur,* } à Lille.

Thurin, *chirurgien-aide-major,*
Bolu, *idem,*
Gillet, *pharmacien aide-major,* } à Lille.
Garreau, *idem, professeur,*
Fabre, *médecin adjoint, idem,*

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Bilco, ✲, *officier-principal comptable.*
Lance, *adjudant d'administration en premier.*
Éloy, *adjudant d'administration en premier.*
Vallé, *adjudant d'administration en second.*
Boisset, *élève d'administration.*
Top, *aumônier.*

MAGASIN DE RÉSERVE DES EFFETS D'HOPITAUX MILITAIRES.

MM.

Bonnard, *officier d'administration comptable, chargé de la gestion du magasin,* à Lille.
Davranche du Kermont, *adjudant d'administration en second,* à Lille.

MAGASIN DE CAMPEMENT ET D'HABILLEMENT.

MM.

Allais, ✲, *officier d'administration comptable,* à Lille.
Doctin, *adjudant d'administration en premier,* à Lille.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM.

Spring, *officier d'administration comptable, chef du bureau de centralisation,* à Lille.
Lheureux, *officier d'administration de première classe, comptable du service des vivres,* à Lille.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Conrad, *officier d'administration, comptable de première classe, chargé du service,* à Lille.

SERVICE DU CHAUFFAGE.

MM.

Paquin, *entrepreneur de la* 16.e *division.*
Richard, *agent en chef.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

MM.

Chaumont, *chef de service ,*
Goubert, *préposé.*

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE.

M. Cordonnier, *agent principal et préposé.*

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Delattre-Desruques, *entrepreneur.*

PLACE DE DUNKERQUE. Hôpital militaire.

MM.

Simon, *médecin ordinaire,*
Pourial, ✲, *chirurgien-major,*
Cogez, *pharmacien-major,*
} à Dunkerque.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Raffron, *officier comptable de deuxième classe,*
Bassel, *adjudant en premier,*
Beuser, *adjudant d'administration en premier,*
Desitter, *aumônier,*
} à Dunkerque.

SERVICE DES SUBSISTANCES.

M. Marlière, *officier d'administration comptable de première classe, chargé du service des vivres et des fourrages.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Playe, *préposé.*

PLACE DE CAMBRAI. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Souriguère, *médecin ordinaire,*
Fenin, *chirurgien-major,*
N...., *chirurgien aide-major,*
Boiehegrain, *pharmacien-major,*
} à Cambrai.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Donnier, *officier comptable,*
Fissiau, *adjudant d'administration en second,*
Laudru, *adjudant d'administration, idem.*
Delobelle, *aumônier,*
} à Cambrai.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Rinaldi, *officier d'administration comptable de deuxième classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Raoult, *préposé*.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Jodocius, *entrepreneur*.

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Beck, *préposé*.

PLACE DE VALENCIENNES. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Marbotin, *médecin ordinaire*,
Guerre, ✲, *chirurgien-major*.
Dupuis, *pharmacien aide-major*,
} à Valenciennes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Darcy, *adjudant d'administration en premier*,
Malatiré, *adjudant en premier*,
Berton, *adjudant d'administration*,
N..., *idem*,
Queny, *aumônier*,
} à Valenciennes.

SERVICE DES VIVRES.

M. Noirel, *officier d'administration comptable*.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Leblond, *officier d'administration comptable de deuxième classe*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Avit, *préposé*.

PLACE DE DOUAI.

SERVICE DES VIVRES-PAIN ET DES FOURRAGES.

M. Goblet, *officier d'administration comptable de première classe*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Demarquette, *préposé*.

PLACE DE MAUBEUGE. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Quenot, *médecin adjoint*,
Cornuau, *chirurgien-major*,
Cassaigne, *pharmacien aide-major*,
} à Maubeuge.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Rouceaux, *adjudant d'administration en premier, faisant les fonctions de comptable de première classe,*
Leclerc, *adjudant d'administration en second,*
Dellepierre, *idem,*
Hainaut, *aumônier,*
} à Maubeuge.

SERVICE DES VIVRES-PAIN ET DES FOURRAGES.

M. Jacquin père, *officier d'administration comptable de prem classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Mereaux, *préposé.*

PLACE D'AVESNES.

SERVICE DES VIVRES ET DES FOURRAGES.

M. Estassin, *adjudant d'administration en second comptable.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Legroy, *préposé.*

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légio
Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

MM.

Dupuis, ✲, *chef d'escadron commandant,*
Boyer, *sous-lieutenant trésorier,*
De Pietrequin, *lieutenant,*
} à Lille.
Sébire, *lieutenant,* à Dunkerque.
Corsin, *lieutenant,* à Hazebrouck.
Toucas, *lieutenant,* à Cambrai.
Derousse, *lieutenant,* à Avesnes.
Janssens, ✲, *capitaine,* à Douai.
Gros, *lieutenant,* à Valenciennes.

La compagnie du département du Nord est composée de 35 brigac dont 30 à cheval et 5 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six homm sont placées dans les localités ci-après désignées :

		Commandants
Une	à cheval à Dunkerque.	M. Théry, maréchal-des-logis.
Une	id. à Bergues....	M. Bertelle, ✲, maréchal-des-logis.
Une	id. à Gravelines..	M. Wallerand, brigadier.
Une	id. à Hazebrouck.	M. Wiart, maréchal-des-logis.
Une	id. à Bailleul.....	M. Pasquet, brigadier.
Une	id. à Cassel.....	M. Delaporte, maréchal-des-logis.
Une	à pied à Merville.....	M. Roussel, brigadier.
Trois	à cheval à Lille.....	MM. Leborgne, mar.-des-logis; Derain, brigadier; Jacquet, brigadier.
Une	à cheval à Roubaix....	M. Bocahut, maréchal-des-logis.
Une	id. à P.t-à-Marcq.	M. Belois, brigadier.
Une	id. à Armentières	M. Dehay, brigadier.
Une	id. à Fournes....	M. Meyer, brigadier.
Une	id. à Cambrai....	M. Lamory, maréchal-des-logis.
Une	id. au Câteau....	M. Druesnes, brigadier.
Une	id. à Solesmes...	M. Antoine, brigadier.
Une	id. à Bonavis.....	M. Quinard, brigadier.
Une	id. à Avesnes....	M. Caron, maréchal-des-logis.
Une	id. à Maubeuge..	M. Deligny, maréchal-des-logis.
Une	id. à Trélon.....	M. Honoré, brigadier.
Une	id. à Landrecies.	M. Pirot, brigadier.
Une	id. au Quesnoy...	M. Gresset, brigadier.
Une	id. à Bavay.....	M. Delahaye, brigadier.
Une	à pied à Solre-le-Châ..	M. Cavaillou, maréchal-des-logis.
Deux	à cheval à Douai.....	MM. Franck, maréchal-des-logis; Duburcq, brigadier.
Une	á pied à Douai.....	M. Dehoorne, brigadier.
Une	à cheval à Orchies.....	M. Hespel, brigadier.
Une	à pied à Marchiennes..	M. Savard, brigadier.
Une	à cheval à Valenciennes.	M. Ballieux, maréchal-des-logis.
Une	à pied à Denain.....	M. Lebrun, brigadier.
Une	à cheval à Bouchain...	M. Canat, brigadier.
Une	id. à Condé.....	M. Dubus, brigadier.
Une	id. à S.t-Amand..	M. Leroy, brigadier.

MARINE.

ÉTAT nominatif des officiers civils et militaires et autres agents du département de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Roussin (O. ✲), commissaire de la marine de 1.re classe, *chef du*

service de la marine au port et sous-arrondissement de Dunkerque.
Descroix, ✲, sous-commissaire de 2.e classe, *chargé de l'inscription maritime.*
Sagué, commis de 1.re classe, *chargé des revues.*
Jolly, commis de 2.e classe, *chargé des fonds, approvisionnements et subsistances.*
Plouvier, commis de 1.re classe, *chef du secrétariat du chef du service de la marine et secrétaire du conseil d'administration.*
Morette, commis de 1.re classe, *employé au contrôle.*
François, commis de 2.e classe, *employé à l'inscription maritime.*
Gallet, ✲, *trésorier des invalides de la marine,* à Dunkerque.
Legrand, *professeur d'hydrographie.*
Garçon, *sous-lieutenant de la gendarmerie maritime.*
Meneboo, *médecin chargé du service de santé de la marine.*
Cuel, ✲, ingénieur des ponts et chaussées, *chargé de la direction des travaux maritimes.*
Demaison, *piqueur chargé de la surveillance des travaux maritimes.*
Godin, *syndic des marins,* à Dunkerque.

PORT ET SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.
Quiquet, commis principal, *chargé de l'inscription maritime.*
Merlin, *syndic des marins.*
Torris, *préposé du trésorier des invalides.*

Officiers du port de commerce. MM. Dupays, capitaine de 1.re classe, à Dunkerque; — Perre, capitaine de 2.e classe, à Dunkerque; — Mathée, lieutenant de port, à Dunkerque; — Pasquet, lieutenant de port, à Gravelines.

CULTES.

Par l'article 6 de la Charte constitutionnelle, amendée par les deux chambres le 7 août 1830, la religion catholique, apostolique et romaine, est déclarée religion de la majorité des Français.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques Israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de St.-Omer, d'Ypres et de Liège.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siège est à Cambrai.

Par ordonnance royale du 2 décembre 1841, le diocèse de Cambrai est érigé en archevêché, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Mgr. Pierre GIRAUD, né à Monferrand le 11 août 1791, précédemment évêque de Rodez, sacré le 30 novembre 1830, institué archevêque de Cambrai le 24 janvier 1842, décoré du *pallium* par S. E. le cardinal de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais le 22 février suivant, a pris possession le 24 du même mois.

Vicaires généraux. MM. Wicart, Casimir-Alexis-Joseph; — Giraud, Pierre-Auguste; — Philippe, Henri-Joseph.

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÉCHÉ.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général;* — Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire;* — Debord, Claude, *secrétaire particulier et aumônier* de M. l'archevêque.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

OFFICIALITÉ MÉTROPOLITAINE.

MM. Wicart, secrétaire-général, *official;* — Leleu, *promoteur;* — Duprez, chanoine, *greffier.*

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Giraud, vicaire-général, *official;* — Philippe, vicaire-général, *vice-official;* — Bury, chanoine honoraire, *promoteur;* — Deleforterie, chanoine honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines titulaires. MM. Filhol, Pierre; — Bonce, Benoît-Félicien; — Deswaene, Jean-Baptiste-Casimir; — Dupont, Louis-Joseph; — Michel, Alexis-Joseph; — Duprez, Jean-Louis-Joseph; — Piquet, Louis; — Debord, Claude; — Mallet, Napoléon-Joseph; — Dalennes, Alexandre.

Chanoines honoraires. MM. Rigaut, Jean-Baptiste; — Leleu,

Jean-Baptiste; — Desrousseaux, Auguste-Aimé; — Top, Charles-Joseph; — Delautre, Athanase-Léon; — Deleforterie, Joseph-Séraphin; — De Bonnechose, Henri; — Desreumaux, Jean-Baptiste-Joseph; — Lefebvre, Augustin; — Debreyne, Étienne-Charles; — Pique, Hyacinthe; — Lescouf, Eugène-François; — Bury, Emmanuel; — Martin, Benoît.

Diacre du chapitre, M. Dujardin. — *Sous-diacre,* M. Dorchies.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. Bureau administratif.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres. MM. Dupont, chanoine, *trésorier;* — Duprez, chanoine, *secrétaire;* — Leleu, chanoine-honoraire, *supérieur du grand séminaire;* — Desrousseaux, chanoine-honoraire, *supérieur du petit séminaire;* — Delmer, *économe du grand séminaire.*

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Leleu, Jean-Baptiste.

Professeurs. MM. Bury, Emmanuel-Joseph; — Ravaux, François-Joseph; — Cailliau, Pierre-Benoît; — Dayez, Marcel-Joseph; — Cudot, Myrtil-Jules; — Desix, Jean-Louis.

Économe, M. Delmer, Jean-Baptiste.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Desrousseaux, Auguste-Aimé.

Professeurs. MM. Charles, Louis-Désiré; — Wenis, Jean-Joseph; — Thuliez, Pierre-Joseph; — Bertrand, Alexandre-Joseph; — Rousseaux, Henri-Romain-Désiré; — Destombes, Cyrille-Jean-Baptiste-Joseph; — Lehoucq, Jules-César-Joseph; — Monnier, Henri; — Duvillers, Louis-Alexandre; — Ségard, Charles-Ferdinand-Joseph.

Division du diocèse.

Le diocèse est partagé en trois archidiaconés, qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux grands-décanats, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai;

L'archidiaconé de Lille, divisé en quatre grands-décanats, dont deux pour l'arrondissement de Lille et un pour chacun des arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck;

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois grands-décanats : un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les grands-décanats, au nombre de neuf, sont divisés en soixante décanats ou cures, dont l'arrondissement est le même que celui des justices de paix, et qui ont pour chefs-lieux ceux des cantons, à l'exception des six décanats suivants :

Canton	d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure,	Morbecque.
»	de Cysoing,	»	Templeuve.
»	de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pév.
»	de St-Amand, (rive g.),	»	Lecelles.
»	d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.
»	du Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.

Ces soixante cures sont elles-mêmes divisées en cinq cent dix-neuf succursales, en vertu du décret du 30 septembre 1807, et de la démarcation concertée entre les autorités ecclésiastique et administrative.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Giraud, vicaire-général, *archidiacre.*

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

M. Piquet, Louis, archiprêtre, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Cambrai-Est (Notre-Dame). — MM. Piquet, Louis, *doyen;* — Ramon, curé d'Iwuy, *vice-doyen.*

Cambrai-Ouest (Saint-Géry). — MM. Rigaut, Jean-Baptiste, *doyen;* — Basuyau, curé de Paillencourt, *vice-doyen.*

Le Câteau. — MM. Wallez, Hippolyte-André, *doyen;* — Lecq, curé de Basuel, *vice-doyen.*

Carnières. — MM. Bresson, Florisse-Joseph, *doyen;* — Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen.*

Clary. — MM. Maréchal, Stanislas, *doyen;* — Quiquempois, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen.*

Marcoing. — MM. Salez, Nicolas-Joseph, *doyen;* — Remy, curé de Mœuvres, *vice-doyen.*

Solesmes. — MM. Jourdain, Pierre-Guislain, *doyen;* — Coulmon, curé de Saulzoir, *vice-doyen.*

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, Jean-Baptiste, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Douai-Sud (Notre-Dame). — MM. Lefebvre, François-Joseph, *doyen;* — Direz, curé d'Aniche, *vice-doyen.*

Douai-Nord (Saint-Pierre). — MM. Semaille, Chrétien-Joseph-Casimir, *doyen ;* — Herrengt, curé de Flines, *vice-doyen.*

Douai-Ouest (Saint-Jacques). — MM. Héroguer, Jean-Baptiste, *doyen ;* — Lermuseaux, curé de Raches, *vice-doyen.*

Arleux. — MM. Quiquempois, Philippe-Joseph, *doyen ;* — Leconte, curé de Gœulzin, *vice-doyen ;*

Orchies. — MM. Charles, Martial-Aimé-Joseph, *doyen ;* — Lefebvre, curé de Saméon, *vice-doyen.*

Marchiennes. — MM. Rousselle, Hippolyte, *doyen ;* — Herlemont, curé de Fenain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Wicart, vicaire-général, *archidiacre.*

GRAND-DÉCANAT DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, Augustin-Joseph, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Armentières. — MM. Cateaux, Jean-Baptiste, *doyen ;* — Lefils, curé d'Erquinghem, *vice-doyen.*

La Bassée. — MM. Gerin, Philippe-Hippolyte, *doyen ;* — Guermonprez, curé d'Illies, *vice-doyen.*

Haubourdin. — MM. Dhalluin, Charles-Joseph, *doyen ;* — Lemahieu, curé de Loos, *vice-doyen.*

Lille-Ouest (Sainte-Catherine). — M. Bernard, Charles-Joseph, *doyen.*

Lille-Ouest (Saint-André). — M. Gobrecht, Pierre-Jean-Joseph, *doyen.*

Lille-Sud-Ouest (Saint-Etienne). — M. Lefebvre, Augustin-Joseph, *doyen.*

Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle). — MM. Ghémar, Philippe-François, *doyen ;* — Deregnaucourt, curé de Pont-à-Marcq, *vice-doyen.*

Seclin. — MM. Plaetevoet, Charles-Louis-Joseph, *doyen ;* — Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.*

Cysoing (Templeuve). — MM. Desprez, Julien-Florian, *doyen ;* — Salembier, curé de Cysoing, *vice-doyen.*

GRAND-DÉCANAT DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Deleruyelle, Auguste-Laurent-Joseph, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Lannoy. — MM. Gourdin, Jean-Baptiste, *doyen;* — Gahide, curé d'Annappes, *vice-doyen.*

Lille-Nord-Est (Saint-Maurice). — M. Deleruyelle, Auguste-Laurent-Joseph, *doyen.*

Lille-Centre (La Magdeleine). — M. Savin, Pierre-Désiré, *doyen.*

Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur). — M. Honoré, Louis-François-Joseph, *doyen.*

Quesnoy-sur-Deûle. — MM. Taffin, Mathieu, *doyen;* — Renier, curé de Comines, *vice-doyen.*

Roubaix. — M. Maes, Jules-Philippe, *doyen.*

Tourcoing-Sud (Saint-Christophe). — M. Deregnaucourt, Philippe-Joseph, *doyen.*

Tourcoing-Nord (Saint-Jacques). — M. Simon, Auguste, *doyen;* — Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen.*

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Aernout, Henri-Louis-Joseph, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Dunkerque-Est (Saint-Éloi). — M. Delaetre, Jacques-Charles, *doyen.*

Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste). — M. Deconynck, François-Louis, *doyen.*

Bergues. — MM. Aernout, Henri-Louis-Joseph, *doyen;* — Vanhever, curé de West-Cappel, *vice-doyen.*

Gravelines. — M. Bollengier, Amand-Julien, *doyen.*

Hondschoote. — MM. Debreyne, Jacques-François, *doyen;* — Hopsomer, curé de Rexpoëde, *vice-doyen.*

Wormhoudt. — MM. Caillié, Antoine-Paschal, *doyen;* — Leurele, curé de Zeggers-Cappel, *vice-doyen.*

Bourbourg. — MM. Delautre, Athanase-Léon, *doyen;* — Bacquaert, curé de Watten, *vice-doyen.*

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Debreyne, Etienne-Charles-François, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Hazebrouck-Nord (Hazebrouck). — MM. Debreyne, Etienne-Charles-François, *doyen;* — Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen.*

Hazebrouck-Sud (Morbecque). — MM. Marckant, Winnoc, *doy*
— Verhille, curé de Thiennes, *vice-doyen*.

Bailleul Nord-Est (Saint-Vaast). — M. Reumaux, Louis-J
ques, *doyen;* — Bollengier, curé de Nieppe, *vice-doyen*.

Bailleul-Sud Ouest (Saint-Amand). — MM. Dehaene, Gerv
Evrard-Balthazar, *doyen;* — Baelde, curé de Méteren, *vice-doy*

Cassel. — MM. Arnould, Charles-Louis, *doyen;* — Vand
bauvede, curé de Wemaers-Cappel, *vice-doyen*.

Steenvoorde. — MM. Vandevelde, Anselme-Dominique, *doy*
— Treutenaere, curé de Terdeghem, *vice-doyen*.

Merville. — MM. Deloux, Benoît-François, *doyen;* — Legra
coadjuteur-doyen; — Dourlez, curé d'Estaires, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, vicaire-général, *archidiacre*.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Bouchain. — MM. Grau, Jean-Baptiste-Henri, *doyen;* — Ca
breleng, curé de Douchy, *vice-doyen*.

Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas). — MM. Defontaine, Nicol
Désiré, *doyen;* — N...., *vice-doyen*.

Valenciennes-Est (Notre-Dame). — MM. Pique, Hyacinthe, *doy*
— This, curé d'Onnaing, *vice-doyen*.

Valenciennes-Nord (Saint-Géry). — MM. Lebrun, Louis-Jose
doyen; — Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen*.

Condé. — MM. Croquey, Pierre-François, *doyen;* — Duez, c
d'Hergnies, *vice-doyen*.

Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand). — MM. Joffrain, Lo
Joseph, *doyen;* — Becquet, curé de Bruille, *vice-doyen*.

Saint-Amand, rive gauche (Lecelles). — MM. Lahaye, Je
Louis-Joseph, *doyen;* — Petit, curé de Rosult, *vice-doyen*.

GRAND-DÉCANAT DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Avesnes-Nord (Avesnes). — MM. Denis, Pierre-Joseph-Je
Baptiste, *doyen;* — Desforges, curé de Felleries, *vice-doyen*.

Avesnes-Sud (Etrœungt). — MM. Saudemont, Emmanuel-Joseph, *doyen ;* — Dernoncourt, curé de Boulogne, *vice-doyen.*

Landrecies. — MM. Desse, Joseph-Célestin, *doyen ;* — Gobert, curé de Maroilles, *vice-doyen.*

Solre-le-Château. — MM. Gérard, François-Joseph, *doyen ;* — Lambotte, curé d'Erpion, *vice-doyen.*

Trélon. — MM. Larsonneur, Jean-Baptiste, *doyen ;* — Lancelle, curé de Fourmies, *vice-doyen.*

GRAND-DÉCANAT DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Bevenot, Jean-Humbert-Joseph, *grand-doyen.*

Bavay. — MM. Tréhout, Antoine-François, *doyen ;* — Lemaire, curé de Mecquignies, *vice-doyen.*

Berlaimont. — MM. Longuet, Victor-Joseph, *doyen ;* — Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.*

Maubeuge. — MM. Bevenot, Jean-Humbert-Joseph, *doyen ;* — Bafaleur, *coadjuteur, vice-doyen.*

Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). — MM. Babeur, Charles-François-Joseph, *doyen ;* — Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice doyen.*

Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). — MM. Lambert, Pierre-Louis, *doyen ;* — Legrand, curé de Jenlain, *vice-doyen.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles.
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Cassel	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Estaires	Sœurs bénédictines	Idem.
Lille (hôp. St.-Sauveur).	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)	Idem	Soin des vieilles femmes.
Lille	Sœurs de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Lille	Religieuses franciscaines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Dames du Bon-Pasteur	Pensionn. de filles repenties.
Comines (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Esquermes	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Seclin (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)	Sœurs de N.-D. des Anges	Idem des vieilles femmes.
Tourcoing	Idem	Instruction des jeunes filles.
Cambrai, hosp. St.-Julien	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades.
Avesnes	Idem	Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Sœurs de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Valenciennes	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.

2.e SECTION. — ***Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.***

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Rouen	Dunkerque	Sœurs de la Provid.	Instr. des jeunes filles.
Lille	Dunkerque (Hospice)	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille	Dunkerque	Idem	Soin des malades.
Paris	Bergues (Hospice)	Sœurs de la Charité.	Soin des mal. et vieill.
Lille	Bourbourg (hospice)	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin desv. et ins. des j. f.
Lille	Bailleul (idem)	Idem	Soin des vieillards.
Paris	Bailleul	Sœurs du St. Enf.-Jés., dites de St.-Maur.	Instr. des jeunes filles.
Lille	Cassel	Idem	Inst. des jeunes filles p.
Paris	Armentières (hospice)	Sœurs de la Charité.	Soin des administrés et instr. des jeunes filles.
Lille	Lille (Hospice-Général)	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris	Lille (h. des V.-H. et B.)	Sœurs de la Charité.	Idem.
Paris	Lille (h. de Stappaert)	Idem	Soin des enfans.
Paris	Lille (secours à domic.)	Idem	Secours aux ind. mal.
Lille	Lille (asile d'aliénées)	Sœurs de l'Enf.-Jésus	Soin des malades.
Paris	Lille	Sœurs du Bon-Secours.	Soin des mal. en ville.
St.-Laurent (Vendée).	Lille	Sœurs de la Sagesse	Inst. de sourdes-muett.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
St.-Laurent (Vendée).	Haubourdin.....	Sœurs de la Sagesse..	Instr. des jeunes filles.
Idem....	Fives.....	Idem.....	Idem.
Lille....	La Bassée (hospice)...	Sœurs de l'Enf-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Roubaix (hospice).....	Idem.....	Idem.
Rouen...	Seclin.....	Sœurs de la Div. Prov.	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Tourcoing (secours à d.)	Sœurs de la Charité..	Secours aux indigents
Paris....	Cambrai (Hosp.-Gén.).	Idem.....	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem.....	Soin et inst. des j. filles.
Paris....	Cambrai(secours à dom).	Idem.....	Soin des vieill et enf.
Avesnes..	Anor.....	Sœurs de S.te-Thérèse.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Bavay.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Eppe-Sauvage.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Fourmies.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Frasnoy.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Glageon.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Landrecies.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Le Quesnoy (hospice)..	Idem.....	Soin des vieill. et enf.; instr. des jeunes filles.
Avesnes.	Maubeuge (hospice)...	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Ohain.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Wignehies.....	Idem.....	Idem.
Portieux .	Trélon.....	Sœurs de la Provid.ce.	Id. et soin des malades.
Paris....	Douai.....	Sœurs de la Charité..	Soin des pauvres malades à domicile.
Lille....	Orchies.....	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et des m.
Paris....	Valenciennes.....	Sœurs de la Charité..	Inst. des jeunes filles p.
Paris....	Valenc. (Hôtel-Dieu)..	Idem.....	Soin des malades.
Avesnes..	St.-Amand(h.ce d. Orph)	Sœurs de S.te-Thérèse	Soin des jeunes filles.
Avesnes..	Hergnies.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante n'est pas assez considérable pour donner lieu à l'établissement de plusieurs églises consistoriales ; mais il existe quatre oratoires, à Lille, Quiévy, Walincourt et Saint-Amand.

***Pasteurs*, MM. Marzials, à Lille ; — Levavasseur, dit Durelle, à Quiévy ; — Larchevêque, à Walincourt ; — Dewisme, Casimir, à Saint-Amand.**

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, Dunkerque, Cambrai et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

***Ministre officiant*, M. Gombert, Halphen.**

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'Université de France est composée d'autant d'académies qu'il y a de cours royales. Chaque académie est dirigée par un recteur, sous les ordres immédiats du grand-maître, qui le choisit parmi les officiers de l'Université.

Il est établi près de l'académie un conseil composé des principales autorités du chef-lieu et de huit membres choisis par le grand-maître parmi les fonctionnaires et officiers de l'académie.

Ce conseil, présidé par le recteur, s'occupe de la situation des écoles et de l'examen des comptes des colléges royaux et communaux.

L'académie a des inspecteurs particuliers chargés, sous les ordres du recteur, de la visite et de l'inspection des écoles de l'arrondissement.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Cette académie comprend dans son arrondissement les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Fonctionnaires de l'académie. MM. Camaret, ✲, *recteur;* — Lebailly, Vincent, *inspecteurs;* — Pillon, officier d'académie, *secrétaire.*

Membres du conseil académique.

MM.

Camaret, ✲, recteur, *président.*
Lebailly, Vincent, } *inspecteurs.*
Leroux de Bretagne, ✲, premier président de la cour royale.
Rouland, ✲, procureur général près la cour royale de Douai.
Poisson, ✲, sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
Le comte de Montozon, ✲, membre de la chambre des députés.
Evain, ✲, maire de la ville de Douai.
Leroy, de Béthune, membre du conseil général.
Tailliar, ✲, conseiller à la cour royale.
Duthilloeul, juge de paix, bibliothécaire de la ville.
Honoré, avocat, membre du conseil municipal.
Laurent, officier de l'Université, proviseur du collége royal.
David, professeur de mathématiques spéciales.
Rara, professeur de 3.e au collége royal.
Pillon (O. A.), *secrétaire.*

COMMISSION D'EXAMEN POUR LE BACCALAURÉAT-ÈS-LETTRES.

MM. Morelle, *professeur de philosophie;* — Feugère, *professeur de rhétorique*; — David, *professeur de mathématiques spéciales;* — Vasse aîné, *professeur de physique et de chimie;* — Dreyss, *professeur d'histoire.*

COLLÉGE ROYAL DE DOUAI.

MM. Laurent (O.U.), *proviseur;* — Gouré, *censeur;* — Fournet, *aumônier;* — Campion, *économe;* — Sourriau, *premier commis d'économat.*

SCIENCES.

MM. Morelle, *professeur de philosophie*; — Dreyss, *professeur d'histoire*; — Vasse aîné, *professeur de sciences physiques*; — David, *professeur de mathématiques spéciales*; — Vasse jeune, *professeur de mathématiques élémentaires;* — Tisserand, *agrégé pour les sciences;* — Maugin, *professeur d'histoire naturelle;* — Henne, *professeur de mathématiques au cours préparatoire*; — Boucher, *professeur de langue anglaise*; — Koszutsky, *professeur de langue allemande*; — Vallez, , *professeur de dessin;* — Chevalier, *suppléant*; — Carrière, *maître d'écriture*; — Basuyau, *maître de chant.*

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Feugère, *professeur de rhétorique;* — Colincamp, *professeur de seconde;* l'abbé Rara, *professeur de troisième;* — Cadart, *professeur de quatrième*, suppléé par M. Hulleu; — Lingrand, *professeur de cinquième;* — Jarriez, *professeur de sixième:* — Lamarre, *maître élémentaire*, deuxième année; — Maignien, *maître élémentaire*, première année; — Thumerel, *professeur de grammaire et d'histoire au cours préparatoire de mathématiques;* — Carrière, *professeur du cours de commerce au cours préparatoire de mathématiques.*

Maîtres d'études. MM. Venderscher, *surveillant-général;* — Sergent, — De Mallortie, — Mollet, — Zévort, — Wagon, — Lecomte, — Cantain, — Legros, — Poteau, — Pagnoul.

Médecin, M. Maugin. — *Chirurgien dentiste*, M. Gelez.

Nombre d'élèves : boursiers royaux, 53; boursiers communaux, 10; pensionnaires libres, 190; demi-pensionnaires, 18; externes, 159; total, 430.

COURS PRÉPARATOIRE ÉTABLI AU COLLÉGE ROYAL DE DOUAI.

Ce cours est destiné à préparer les jeunes gens qui demandent à être

admis à l'école royale polytechnique, à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, au collége royal de la marine et à l'école royale forestière.

MM. Hulleu, professeur de littérature; — David, professeur de mathématiques spéciales; — Vasse jeune, professeur de mathématiques élémentaires; — Koszutski, professeur d'allemand; — Dreyss, professeur d'histoire, de géographie et de cosmographie; Wallet, professeur de dessin; — Chevalier, *suppléant*.

COLLÉGE COMMUNAL DE LILLE.

M. Lefebvre, *principal* (O. U.).

Professeurs. MM. Véra, *régent de philosophie;* — Ribeaucourt, *régent de mathématiques et de physique;* — Sueur, *régent de mathématiques élémentaires;* — Chon, *régent d'histoire;* — Ruelle, *régent de rhétorique;* — Ansiaux, *régent de* 2.e (O. U.); — Crevel, *régent de* 3.e; — Foissey, *régent de* 4.e; — Théry, *régent de* 5.e (O. A.); — Cointe, *régent de* 6.e; — Podevin, *régent de* 7.e; — Dorémieux, *maître d'études, chargé de la* 8.e; — Laleu, *maître d'études, chargé de suppléer les régents;* — Tibbins, *langue anglaise;* — Kulmann, *chimie;* — Cannissié, *histoire naturelle;* — Lemaire, *dessin.*

Classes de français, MM. Delarra, Charles, et Delarrra, Edouard.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 45; externes, 197.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

M. Bouvart, *principal.*

Professeurs. MM. Depasse, *régent de mathématiques et de* 8.e; — Duburcq, *régent de* 4.e *et de* 5.e; — Verdel, *régent de* 6.e *et de* 7.e

Maîtres d'études. MM. Leturcq, Penez, Parent.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 15; externes, 112.

COLLÉGE DE TOURCOING.

MM. l'abbé Lecomte, *principal et aumônier;* — l'abbé Lescouf, *sous-principal.*

Professeurs. MM. Lescouf, *régent de philosophie;* — Binse, *régent de rhétorique;* — Duflos, *régent de seconde;* — Blaringhem, *régent de* 3.e; — Basier, *régent de* 4.e; — Duwez, *régent de* 5.e; — Pruvost, *régent de* 6.e (O. A.); — Playoust, *régent de* 7.e; — Dave, *régent de mathématiques spéciales;* — Dilly, *régent de mathématiques élémentaires;* — Witse, *maître d'études, chargé de la* 8.e; — Couplet, *professeur de rhétorique française;* — Haerner, *professeur de langue anglaise.*

Cours préparatoire, M. Tranoy.

Classe primaire supérieure, M. Queste.

Classe primaire élémentaire, M Morel.

Maîtres d'études. MM. Askuaga, Debailleux, Couvreur.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 127; externes, 101.

Nota. Le collége de Bergues est supprimé.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

M. Meynieu, *principal.*
Professeurs. MM. le principal, *régent de rhétorique;* — Demonchy, *régent de seconde;* — Boutoille, *régent de* 3.e; — Warin, *régent de* 4.e; — Thomassin, *régent de* 5.e; — Ortille, *régent de* 6.e; — Chotin, *régent de* 7.e; — Roger, *maître d'études, chargé de la* 8.e; — Carton, *régent de mathématiques et de physique.*
Maître d'études, M. Laurence.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 19; externes, 118.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

M. l'abbé Dehaene, *principal et régent de rhétorique.*
Professeurs. MM. Coache, *régent de seconde et de* 3.e; — Robert, *régent de* 4.e *et de* 5.e; — Vallée, *régent de* 6.e *et de* 7.e; — Rousseau, *maître d'études, chargé de la* 8.e; — Renard, *régent de mathématiques;* — Calawel, *professeur de langue anglaise;* — Debusschere, *chargé de la classe primaire supérieure.*
Maîtres d'études. MM. Gobrecht, Vanderbeke, Dehaene.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 75; externes, 147.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

M. l'abbé Branquart, *principal.*
Professeurs. MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* — Gourmez, *régent de* 3.e *et de* 4.e; — Decroix, *régent de* 5.e *et de* 6.e — Boutoille, *chargé de la* 7.e *et de la* 8.e; — Gourmez, *régent de mathématiques.*
Maîtres d'études. MM. Baelde, Duquesnes-Bernoux, *instituteur primaire supérieur.*
Nombre d'élèves : pensionnaires, 40; externes, 64.

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

M. Boniface, *principal.*
Professeurs. MM. le principal, *régent de* 5.e *et de* 6.e; — Serleys, *régent de* 6.e *et de* 7.e
Nombre d'élèves : pensionnaires, 4; externes, 27.

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

M. l'abbé Hémelsdail, *principal.*

Professeurs. MM. le principal, *régent de* 5.e *et de* 6.e; — Clarck, *régent de* 7.e *et de* 8.e

Maître d'études, M. Becquet.

Nombre d'élèves : pensionnaire, 11; externes, 43.

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

M. Paradis, *principal* (O. U.).

Professeurs. MM. Bourgeois, *régent de philosophie;* — Quequet, *régent de mathématiques spéciales et de physique;* — Vanwtberghe, *régent de mathématiques élémentaires;* — Lefrancq, *régent de rhétorique;* — Saunier, *régent d'histoire;* — Delesalle, *régent de* 2.e; — Watelle, *régent de* 3.e; — Bouchez, *régent de* 4.e; — Clochez, *régent de* 5.e; — Cousin, *régent de* 6.e; — Hacot, *régent de* 7.e

Maîtres d'études, MM. Ricourt, chargé de la 8.e; Rémant, Delplanque, Moindron, Duclos, Dervaux.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 57; externes, 67.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

M. Thomas, *principal.*

Professeurs. MM. le principal, *régent de* 3.e *et de* 4.e; — Rétaux, *régent de* 5.e *et de* 6.e; — Lefebvre, *régent de* 7.e *et de* 8.e; — De Buyser, *directeur de l'école primaire supérieure annexée.*

Nombre d'élèves : pensionnaires, 6; externes, 88.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

M. Babut, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 2.e *et de* 3.e; — Vandepitte, *régent de* 4.e *et de* 5.e; — Bourgeois, *régent de* 6.e *et de* 7.e; — Jeamin, *régent de mathématiques et de* 8.e

Maîtres d'études, MM. Gernez, — Collot, — Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée.*

Nombre d'élèves : pensionnaires, 38; externes, 82.

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

M. Baisier, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 3.e *et de* 4.e; — Doredonville, *régent de* 5.e *et de* 6.e; — Lemaire, *régent de* 7.e *et de* 8.e; — Faure, *régent de mathématiques.*

Cours d'études françaises. — *Maître,* M. Pierard.

Cours de dessin. — *Maître,* M. Wallerant.

Maître d'études, M. Cousin.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 12; externes, 46.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

M. Rouet, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 2.e *et de* 3.e ; — Fiévet, *régent de* 4.e *et de* 5.e ; — Pruvost, régent de 6.e et de 7.e

Maître d'études, M. Descamps.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 13 ; externes, 25.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

M. Dereux, *principal* (O. U.)

Professeurs, MM. Mathorez, *régent de philosophie ;* — Nicolet, *régent de mathématiques spéciales et de physique ;* — Charles, *régent de mathématiques élémentaires ;* — Cordival, O. U.), *régent de rhétorique ;* — Sauty, *régent d'histoire ;* — Gambart (O. A.), *régent de* 2.e ; — Bebin, *régent de* 3.e ; — Pirckher, *régent de* 4.e ; — Lempereur, *régent de* 5.e ; — Petit, *régent de* 6.e ; — Devred, *régent de* 7.e ; — Franqueville et Engrand, *chargés des classes élémentaires ;* — Wilkinson, *langue anglaise.*

Maîtres d'études, MM. Poteau, Annebique, Desse.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 98 ; externes, 92.

ÉCOLE SPÉCIALE DE COMMERCE ANNEXÉE AU COLLÉGE.

MM. Charles, mathématiques ; — Petit, langue française ; — Gambart, géographie et histoire ; — Mélot, tenue des livres et écriture ; — Cordival, rhétorique et littérature ; — Dilly, physique et chimie appliquées aux arts ; — Boutet, droit commercial ; — Wilkinson, langue anglaise.

Nombre d'élèves, 50.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

M. Doutriaux (Augustin), *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 2.e *et de* 3.e, faisant les classes de 4.e et de 5.e ; — Joffrain, *régent de* 6.e *et de* 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 15 ; externes, 25.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

M. Griselle, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 3.e *et* 4.e ; — Pillon, *régent de* 5.e *et* 6.e, suppléé par M. Leclercq ; — Dissaux, *chargé du cours de* 7.e *et* 8.e

Maîtres d'études, MM. Rouzé et Gibson.

Nombre d'élèves : externes, 58.

Chefs d'institution. A Marcq-en-Barœul, M. l'abbé Wicart. — A Esquermes, M. Derode (O. A.) — Ecoles de sourds-muets : *professeur,* M. Ackerman, élève de l'institution des sourds-muets de Paris.

Maîtres de pension. A Dunkerque, M. Riquier. — A Gravelines, M. Selingues. — A Lille, MM. Fourmariez, Maignien, Mullié, Sanson, Vanhende, Panier, Gachet, Faucheux, Hebbelynck. — A Roubaix, M. Plouvier. — A Cambrai, MM. Fliniaux, Dumont, Dupont. — A Landrecies, M. Courboulis. — A Louvignies-lez-Bavay, M. Jordanez. — A Douai, MM, Després, Laoust, Crenelle. A Auchy, M. Leleu. — A Valenciennes, MM. Courtin, Tamboise, Gruson, Nonclercq.

ÉCOLES DESTINÉES A L'ÉDUCATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

A Lille, MM. Mullié, Fourmariez.

Ces écoles sont établies en vertu de l'ordonnance royale du 26 mars 1829.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

COMITÉ D'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique en date du 11 décembre 1830, un comité supérieur d'instruction primaire a été établi dans chacun des sept chef-lieux d'arrondissement du département.

INSPECTION SPÉCIALE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Une ordonnance royale du 26 février 1835 porte qu'il y aura dans chaque département un inspecteur spécial de l'instruction primaire.

La surveillance de l'inspecteur s'exercera sur tous les établissements d'instruction primaire, y compris les salles d'asile et les classes d'adultes.

Les inspecteurs de l'instruction primaire seront nommés par le ministre de l'instruction publique.

Inspecteur de l'instruction primaire dans le département du Nord, M. Carlier (O. A.); — *Sous-inspecteurs*, MM. de Bruyne, Dantec. — *Sous-inspecteurs adjoints*, MM. Ernotte, Wyart.

ÉCOLE NORMALE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS, ÉTABLIE A DOUAI.

M. Giroud, *directeur-économe.*

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres-adjoints, MM. Descamps, grammaire, géographie, méthode, histoire; — Vasse, horticulture; — Choquet, écriture; — l'abbé Fournet, religion, histoire sainte; — Mortreux, dessin linéaire, arpentage, levée des plans; — Heisser jeune, chant; — Collart, surveillant.

Nombre d'élèves : boursiers de l'État, 2; boursiers du département, 21; demi-boursiers, 2; pensionnaires libres, 2.

INSTITUTION DE SOURDS-MUETS, A LILLE.

Cet établissement vient de recevoir une nouvelle organisation. Il forme aujourd'hui deux maisons, l'une pour les garçons, à Fives; l'autre pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance. MM. Richebé, ✲, adjoint, *président*; — Verley, conseiller municipal, *vice-président;* — Lefebvre, doyen-curé de Saint-Étienne, *trésorier;* — Le Glay, ✲, archiviste du département; — Vanackere, libraire; — Defontaine, ✲, membre du conseil général; — le comte de Brigode, idem.

Directeurs des sourds-muets, les frères de Saint-Gabriel.

Directrices des sourdes-muettes, les sœurs de la Sagesse.

Directeur honoraire, M. Massieu, sourd-muet, élève de l'abbé Sicard.

Le conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 18,700 francs.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805 elle s'est réunie à celle des sciences et des arts établie le 12 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du premier octobre 1819, et le titre de société royale lui a été accordé par ordonnance du roi du 11 juillet 1829. Les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai.
M. le premier président de la cour royale.
M le procureur-général.
M. le préfet du département du Nord.

M. le sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
M. le maire de la ville de Douai.
M. le lieutenant-général commandant la division.
M. le maréchal-de-camp commandant le département.
M. le général commandant l'école d'artillerie.
M. le colonel commandant la place de Douai.
M. le président du tribunal de première instance.
M. le procureur du roi de l'arrondissement.
M. le recteur de l'académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la société.

MM.

De Warenghien, ancien maire de Douai.
Raytier, docteur en médecine.
D'haubersart, pair de France.
Lagarde, greffier en chef de la cour royale.
Tressignies, médecin vétérinaire.
Daix-Deshayes, banquier.
Martin (du Nord), ministre de la justice.
Marion, général d'artillerie en retraite.
Durand-d'Elecourt, conseiller à la cour royale.
Quenson, président du tribunal de Saint-Omer.
De Baillencourt, notaire.
Preux, procureur-général près la cour royale de Metz.
Lamarle, ingénieur des ponts et chaussées.
Bagnéris, docteur en médecine.
Maugin, idem.
De Montozon, député.

Fonctionnaires de la société.

MM. Tailliar, *président;* — Maugin, *premier vice-président;* — Dussaussoy, *deuxième vice-président;* — Deledicque, *secrétaire-général;* — Foucques, *premier secrétaire-adjoint;* — Fiévet, *deuxième secrétaire-adjoint;* — Foulon, *économe;* — Daix-Deshayes, *trésorier.*

Membres résidants.

MM.

Bigant, conseiller à la cour royale.
Wagrez, avocat à la cour royale.
Plazanet (✠ O. ✲), lieutenant-colonel du génie en retraite, ancien député.
Desfontaines d'Azincourt (O. ✲), propriétaire, colonel de la garde nationale.
Dubois, Auguste, sous-intendant militaire.

Minart, conseiller à la cour royale.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Lagarde, conseiller à la cour royale.
Lequien, docteur en médecine.
Dussaussoy (✠ O. ✲), colonel d'artillerie en retraite.
Comte de Guerne, ex-maire de Douai.
Foulon, propriétaire.
Tailliar, conseiller à la cour royale.
Leroy, de Béthune, avocat à la cour royale.
Delattre, conservateur des eaux et forêts en retraite.
Potiez-Valéry, conservateur du musée.
Monier, propriétaire.
Parmentier, avocat à la cour royale.
Bommart, Anacharsis, fabricant de sucre indigène.
Malet, architecte du département.
Foucques, propriétaire.
Nutly, Léon, avoué près le tribunal de première instance.
Jouggla, médecin vétérinaire.
Deledicque, avocat.
Vasse, professeur de physique au collége royal.
Blavier, ingénieur des mines.
Petit, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Robequin, conservateur des forêts.
Cahier, conseiller à la cour royale.
Estabel-Crépy, maître des postes.
Thomassin, Amédée, propriétaire.
Fiévet, substitut du procureur du roi.
David, profess. de mathématiques spéciales au collége royal de Douai.

Conservateur des jardins, des archives et de la bibliothèque de la société, **M. Brassart.**

COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette commission, instituée par arrêté de M. le préfet du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de dix-huit membres, et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres résidants.

MM.

De Contencin, ✲, secrétaire-général de la préfecture, membre de la société royale de Lille, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, etc., *président.*

Le docteur Le Glay, ✲, correspondant de l'Institut, archiviste général du département.
Victor Leplus, architecte du département.
Benvignat, architecte, membre de la société royale des sciences de Lille.
Gentil-Descamps, membre du conseil municipal de Lille.
Edward Le Glay, ancien élève de l'école des Chartes, sous-archiviste du département.
Bruneel, homme de lettres, à Lille, *secrétaire*.
Le comte de Hamel de Bellenglise, propriétaire.
Derode, officier d'académie, membre de la société royale des sciences et des arts de Lille.
Chon, professeur d'histoire.
Fockedey, Hippolyte, négociant.
Lecreux, Alfred, négociant.
Legrand, conseiller de préfecture.
Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille.
Bernard, Henri, négociant.
Reynard, conservateur du musée, à Lille.
Robert, adjoint à l'intendant militaire.
Mullié, maître de pension, à Lille.
Mille, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Le comte Anatole de Caulaincourt, ancien officier d'état-major.

Membres correspondants.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Lebeau, président du tribunal civil d'Avesnes;
Crapez, maire de la ville de Bavai;
De la Frémoire, ingénieur des ponts et chaussées, à Avesn

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Monseigneur l'archevêque de Cambrai;
MM. De Beaumont, vice-président de la société d'émulation;
De Baralle, architecte du département, à Cambrai;
Wilbert, membre de la société d'émulation, idem;
Failly, inspecteur des douanes, idem;
Bouly, homme de lettres, idem.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Taillar, conseiller à la cour royale, à Douai;
Duthillœul, bibliothécaire, idem;
Malet, architecte du département, idem;
Petit, ingénieur des ponts et chaussées, idem.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Piéters, secrétaire en chef de la mairie, à Dunkerque;
Develle, architecte du département, idem ;
Debaecker, Louis, avocat et homme de lettres, à Bergues.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Leroy, secrétaire de la mairie, à Bailleul;
De Coussemaeker, juge de paix, à Hazebrouck;
Gesse-Gervais, architecte du département, à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM. Marissal, juge de paix, à Roubaix ;
Brun-Lavaine, professeur, à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Dinaux, Arthur, homme de lettres, membre de la société des antiquaires de France, à Valenciennes ;
Bénézech de St.-Honoré, à Vieux-Condé;
Grimault, architecte du département, à Valenciennes ;
Lelièvre, ancien capitaine du génie, idem.

ÉTRANGERS AU DÉPARTEMENT.

MM Le baron de Roisin, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bonn (Allemagne);
De Rosny, Lucien, membre de la société des antiquaires de France, à Melun ;
Cauvain, Henri, avocat à la cour royale de Paris;
Ducas, propriétaire, à Paris ;
Decaudavaine, président du tribunal civil, à Boulogne.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811. Elle a été érigée en société royale par ordonnance du 11 juillet 1829.

BUREAU.

M. le docteur Le Glay, ✲, archiviste-général du département, *président*.
M. Lestiboudois, Thém., docteur en médecine, *vice-président*.
M. Derode, Victor, chef d'institution, *secrétaire-général*.
M. Chon, professeur d'histoire, *secrétaire de correspondance*.
M. Danel, propriétaire, *trésorier*.
M. Charles Bachy, *bibliothécaire*.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Le préfet du département du Nord.
Le maire de Lille
Peuvion, négociant.

Membres résidants. MM. Macquart, propriétaire ; — Delezenne, professeur de physique; — Degland, docteur en médecine; — Desmazières, propriétaire; — Liénard, peintre; — Lestiboudois, Thémistocle, professeur de botanique ; — Verly fils, architecte ; — Kuhlmann, professeur de chimie ; — Bailly, docteur en médecine ; — Heegman, négociant ; — Barrois, Théodore, négociant ; — Lestiboudois, J.-B., docteur en médecine ; — Decourcelles, propriétaire; — Danel, propriétaire; — Dourlen fils, docteur en médecine; — Moulas, propriétaire : — Legrand fils, avocat ; — Mullié, maître de pension ; — Le Glay, ✲, archiviste du département ; — Benvignat, architecte ; — Derode, officier d'académie ; — De Contencin, ✲, secrétaire-général de la préfecture ; — Lefebvre, Julien, propriétaire; — Cazeneuve, professeur à l'hôpital militaire; — Chon, professeur d'histoire ; — Testelin, médecin ; — Delerue, juge de paix ; — Bachy, Charles, propriétaire ; — Bollaert, ingénieur des ponts et chaussées ; — Davaine, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

COMMISSION DE PHYSIQUE.

MM. Kuhlmann, professeur de chimie ; — Th. Barrois, négociant ; — Heegmann, négociant ; — Peuvion, négociant ; — Lestiboudois, Thémistocle.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Lefebvre-Heegmann, — Macquart, — Cazeneuve, — Desmazières, — Verly, — Decourcelles, — Delezenne.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI

Cette société, formée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le ministre de l'intérieur, transmise par M. le préfet le 8 nivose an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU.

MM. Donnier, *président.*
Alc. Wilbert, *vice-président.*
Lequenne-Cousin, *secrétaire de la section des lettres.*
Lefrancq, *secrétaire adjoint, idem.*
Cl. Evrard, *secrétaire de la section des sciences.*
Tordeux, *secrétaire adjoint, idem.*
Ad. Bruyelle, *archiviste.*
Vallez-Bonnaire, *trésorier.*

Membres résidants. MM. Berger, directeur de l'école de dessin ; — Béthune-Houriez, ✲, propriétaire ; — Boucher, régent au collége ; — Bruyelle, Adolphe, auteur de l'annuaire de Cambrai ; — Cacheux, juge au tribunal civil ; — Cambay, docteur en médecine ; — Cambray, docteur en médecine, chirurgien en chef des hospices ; — Cousin, régent au collége ; — Crépin, agriculteur, propriétaire ; — De Baralle, architecte ; — De Beaumont, docteur-médecin ; — Defremery, propriétaire ; — C. Déjardin, propriétaire ; — A. Déjardin, notaire ; — D'Esclaibes, avocat ; — Donnier, directeur de l'hôpital militaire ; — Dowa, peintre ; — Dutemple, avocat ; — Evrard, Cléomède ; — François-Deloffre, propriétaire ; — Fresneau, sous-préfet (O. ✲) ; — Gourdain, sous-bibliothécaire ; — Hardy, docteur-médecin ; — Ledoux-Cazier, propriétaire ; — Lefrancq, régent de rhétorique au collége ; — Leleu, Prosper, agriculteur ; — Lenglet, docteur-médecin, maire de Cambrai ; — Lequenne-Cousin, ancien sous-inspecteur des écoles ; — Leroy, Henri, avocat ; — Leroy, médecin-vétérinaire ; — Leroy-Leroy, propriétaire ; — Lesne-Daloin, imprimeur ; — Levêque, rédacteur en chef de la gazette de Cambrai ; — Mazingue, docteur-médecin ; — Paradis, principal du collége ; — Ruelle, docteur-médecin ; — Stiévenard, propriétaire ; — Tordeux, pharmacien ; — Vallez-Bonnaire, propriétaire ; — Watier, avocat ; Wilbert, avocat, secrétaire des hospices.

Membres correspondants agriculteurs. MM. Ancelin, maire et cultivateur, à Honnecourt ; — Bethune, Aimé, à Etrun ; — Bruneau, Albert, à Lieu-St.-Amand ; — Canonne-Bernard, à Saulzoir ; — Desvignes, à Iwuy ; — Macaret, à Capelle ; — Tellier, juge de paix, à Carnières ; — Tellier, maire et cultivateur, à Boussières.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. le maire, *président ;* — De Warenghien, ✲, propriétaire, *vice-président ;* — Duthillœul, juge de paix, *secrétaire ;* — Mellez, brasseur, *trésorier ;* — Bigant, conseiller à la cour royale ; — Pilate-Prévost, secrétaire de la mairie.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le préfet le 19 du même mois.

MM. le maire, *président ;* — De Warenghien, *vice-président ;* —

Campion-Fleurquin, *secrétaire-adjoint;* — Pinquet, brasseur, *trésorier;* — Campion, économe du collége royal ; — Duthillœul, juge de paix ; — Honoré, Victor, brasseur; — Pilate, secrétaire de la mairie ; — Beghin, ébéniste ; — Houcke, fabricant ; — Bertout.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un réglement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM. Lequien, docteur en médecine, *président* ; — Burgeat, pharmacien, *secrétaire ;* — Maugin, docteur en médecine, *trésorier ;* — Delannoy, pharmacien, *économe ;* — Tesse, docteur en médecine, *archiviste ;* — Reytier, Bagnéris, Gronnier, Escalier fils, Gelez, Duhem, Fontaine, Cramette, Faucheux, Watel, docteurs en médecine.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année ; son réglement et la liste de ses membres ont été approuvés par décision de M. le préfet du 5 décembre 1832.

BUREAU.

MM. Grar, Édouard, avocat, *président.*
Boulanger, juge au tribunal civil ; Maugeart, avocat, *vice-présidents.*
Deffaux, secrét. de la mairie, à Valenciennes, *secrétaire-général.*
Martin, Adolphe, homme de lettres, *secrétaire de correspondance.*
Pesier, Edmond, pharmacien-chimiste, *archiviste.*
Rousseau, géomètre, *trésorier.*

Membres titulaires de droit.

MM. Le sous-préfet de l'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.

Membres honoraires.

MM. Hamoir, Amédée, agriculteur-manufacturier, à Saultain.
D'Haussy, agriculteur, à Artres.
Castiaux père, ingénieur aux mines d'Anzin.

Membres titulaires.

MM. Grar, Édouard, avocat, à Valenciennes.
Grar, Numa, agriculteur et raffineur de sucre, idem.
Rousseau, géomètre, idem.
Hocque, Jean-Baptiste, manufacturier, idem.
Bernard, Jean, architecte, professeur, idem.
Lefebvre, Louis-Joseph, arpenteur-géomètre, idem.
Deffaux, Louis-Joseph, secrétaire de la mairie, idem.
Évrard, Augustin, ingénieur civil, professeur de physique et de chimie, idem.
Boulanger, Émile, juge au tribunal civil, idem.
Serbat, chimiste, ancien chef des travaux chimiques au collége de France, ancien essayeur à la Monnaie de Paris, à Saint-Saulve.
Pétiau, Casimir, architecte de la ville, à Valenciennes.
Maugeart, avocat, idem.
Miroux, Philippe, cultivateur, idem.
Dutemple, médecin, horticulteur, à Valenciennes.
Huart, médecin-vétérinaire, idem.
Cheval, Bonaventure, cultivateur, à Etrœux.
Bécar, peintre, à Valenciennes.
Potier, Julien, professeur de peinture, idem.
Hamoir, Alfred, agronome, à Saultain.
Charpentier, propriétaire, à Valenciennes.
Pésier, Edmond, pharmacien-chimiste, idem.
Delanoue, ingénieur, membre de la société géologique, à Vicoigne.
Grand fils, profess. de sculpture à l'académie de Valenciennes.
Courtin, minéralogiste, idem.
Delgrange, naturaliste, à Saint-Saulve.
Martin, Adolphe, homme de lettres, à Valenciennes.
Lewille, ingénieur civil, idem.
Baisier, artiste peintre, idem.
Guillemin, ingénieur, à Anzin.
Comte, ingénieur des mines, à Valenciennes.
Dumont, Alexandre, horticulteur, idem.

ASSOCIATION LILLOISE

Pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord.

Cette association, autorisée par un arrêté de M. le préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres

et les arts, des moyens de réunion et d'étude, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements; de leur créer un public et des occasions de se produire; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettront les moyens de l'association; de les aider dans leurs travaux; de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'art dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM. Le Glay, ✻, archiviste du département, *président.*
Gachet, bibliothécaire de la ville, *vice-président.*
Dumon, Edouard, *secrétaire-général.*
Descamps, archiviste de la ville, *bibliothécaire-archiviste.*
Paillart, propriétaire, *trésorier.*
Bruncel, Henri, négociant.
Delattre-Guichard, propriétaire.
Fiévet-Chombart, ✻, propriétaire.
Fockedey, Hyppolite, négociant.
D'Hespel, Adalbert, propriétaire.
Kolb-Bernard, négociant.
Devogelsang, propriétaire.
Bernard, Henri, négociant.
Crespel, F., propriétaire.
De Melun, idem.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société d'horticulture rend d'importants services à la science qu'elle s'est chargée de propager. Ses annales, dont il paraît chaque année un volume publié en plusieurs livraisons, sont pleines d'observations inté-

ressantes sur des procédés nouveaux de culture, sur des plantes non encore répandues dans le pays, etc.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le préfet, *président-d'honneur.*
Le comte Du Maisniel, *président.*
Auguste Descamps père, *vice-président.*
Doyen, docteur en médecine, *secrétaire-général.*
Lemoinier fils, *secrétaire-adjoint.*
Rouzières-Cavalier, *archiviste.*
Mahieu, *trésorier.*

Conseil d'administration. — **MM. Crespel-Lecreux ; — Debau-Deleruyelle, propriétaire ; — Delespaul aîné, — Delespaul-Descamps, propriétaire ; — De Norguet, propriétaire ; — Descamps, Alfred ; — Desmazières, propriétaire, à Lambersart ; — Dubus fils, négociant ; — Dumoustier, économe des hospices ; — Fondeur, horticulteur ; — Grodée, secrétaire en chef de la mairie ; — Hopkin ; — Lecreux, Alfred, négociant ; — Lecreux, Jules, négociant ; — Mahieu, propriétaire ; — Matthieu ; — Miellez, horticulteur ; — Paillart fils ; — Pottier-Wattrelos ; — Rameau, propriétaire ; — C.te de Rouvroy ; — Schlactère ; — Seulin père ; — Tripier-Jonglez, négociant ; — Vanderhelle, propriétaire.**

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Le nombre en est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de plus de 22,000 volumes imprimés et de 357 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local ; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle, les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Gachet, *bibliothécaire.*
Semet, *bibliothécaire-adjoint.*
Martin-Delahaye, *sous-bibliothécaire.*
Joly, *aide-bibliothécaire.*

Commission de surveillance. **MM. Roussel, ✲, adjoint, *président ;* — Poirel, ✲, conseiller municipal ; — Blondeau, avocat ; — Hebbelynck, chef d'institution ; — Blocquel, conseiller municipal.**

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 32,550 environ ; les manuscrits forment un total de 1,246 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte Debaralle.

Bibliothécaire, N.... — *Sous-bibliothécaire,* M. Gourdin.

Jours d'ouverture : les mardis, jeudis et samedis, de deux à cinq heures du soir en été, et de deux à quatre heures en hiver.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 31,000 volumes, dont 980 manuscrits. Parmi ces derniers, il en est de fort précieux, et au nombre des imprimés on remarque quelques éditions de la plus haute antiquité.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à six dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver.

Commission de la bibliothèque. — MM. le maire, *président ;* — Duhem, docteur en médecine, *secrétaire ;* — Leroy (de Béthune) ; avocat; — Taillar, conseiller à la cour royale; — Minart, idem; — Pilate, secrétaire de la mairie ; — Rossignol, juge au tribunal civil ; — Duthillœul, bibliothécaire.

Bibliothécaire, M. Duthillœul.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal ; elle est ouverte tous les jours, le matin de dix heures à une heure, et le soir de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés ; elle renferme plus de 20,000 volumes et près de 300 manuscrits.

Afin que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Leroy aîné ; — *Sous-bibliothécaire,* M. Dufour.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'hôtel-de-ville, contient environ 5,000 volumes. Il ne possède pas de manuscrits.

Il est ouvert le lundi, le mercredi et le vendredi, de six à neuf heures du soir.

Bibliothécaire, **M. C. Pieters.**

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Câteau n'existe que depuis quelques années. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes des particuliers. Le nombre actuel des volumes est évalué à 1,700.

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 503 volumes, a été établie dans cette ville par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, **M. Cobert, secrétaire de la mairie.**

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé tout nouvellement ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 1,610 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir.

Conservateur, **M. Colinet, Cyr.**

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

630 volumes imprimés et 7 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours, de neuf heures à midi et de deux heures à quatre.

Bibliothécaire, **M. Godry, secrétaire de la mairie.**

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Ce dépôt, qui contient 5,109 volumes, dont 35 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc, est ouvert au public les mardis et jeudis, de neuf heures à midi et de deux à quatre heures du soir.

Bibliothécaire, **M. Goutier, avocat.**

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'hôtel-de-ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité locale parviendra à établir, pour peu que le Gouvernement lui prête secours.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT

Indépendamment des bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers; la littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

LILLE. — *Musée de peinture.*

Ce musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, **M. Reynart fils.**

Musée d'histoire naturelle.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission. **MM. Macquart,** *président;* **— Bailly, docteur en médecine; — Verly fils, architecte.**

Musée Wicar.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la société royale des sciences, et dont voici la composition :

MM. Lestiboudois, Th., docteur en médecine ; — Legrand, avocat ; — Verly, architecte ; — Benvignat, architecte ; — Delezenne, professeur de physique ; — De Contencin, secrétaire-général de la préfecture.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829, mais sa formation a surtout été déterminée en 1835 par un don considérable de M. Benoît Gernaert, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inauguré le 27 juin 1841 ; il est ouvert les dimanches et fêtes, de deux à six heures de relevée, et les jeudis. de deux à quatre.

Commission du musée. MM. Benj. Morel, *président ;* — Darras, *vice-président ;* — C. Pieters, *secrétaire ;* — Philippe, *secrétaire adjoint ;* — Darras, médecin ; — Lefebure, — Verquelle, — Schoutteer fils ; — Lequoy, — Develle, — Cauchois, — Forcade père ; — Forcade fils ; — L. Perre.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au jardin des plantes de Paris. Il y existe en outre une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Pottier-Valery.

Membres de la commission du musée. MM. le maire, *président ;* — Reytier, docteur en médecine ; — Teste, idem ; — Escalier, idem ; — De Warenghien, ✠, ✲, propriétaire ; — Pottier-Valery, *secrétaire et conservateur ;* — Balthazard, propriétaire ; — Wallet, peintre.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes contient environ 100 tableaux des écoles flamande et française, et dont quelques-uns proviennent de bons auteurs. L'on y voit aussi une collection peu considérable d'histoire naturelle.

La direction de cet établissement est confiée aux administrateurs de l'académie de peinture et de sculpture.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur. (*Voyez Lille, cours de botanique.*)

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, y sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin du roi, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes et exotiques.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un grand théâtre ordinairement desservi par une troupe sédentaire qui y joue le grand-opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame accessoires.

Directeur, **M. Bardou.**

Douai a ordinairement une troupe sédentaire ; mais on n'a pu donner des représentations pendant l'année théâtrale 1844-1845, attendu que la salle de spectacle est en reconstruction.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Berteché, Clément et Colson.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie royale de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués. Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le préfet.

Administrateurs. MM. Bigo, maire, *président;* — Tilloy-Castelyn, *trésorier;* — Bonnier-d'Hennequin, — Hiolle, — Danel, — Cousin, — Delespaul, — Becu, — Ed. Desrousseaux, — Théry.

Professeurs. Chant. Classe de chant et de vocalisation : pour les demoiselles, M.elle Florin ; pour les hommes, M. Perugini. — Solfége. Pour les demoiselles, M. Lavainne ; — pour les hommes, M. Leplus fils. — Piano. M. Ferdinand Lavainne. — Classe élémentaire, M.elles Becquet et Jodelet. — Violoncelle, basson et clarinette, M. Baumann. — Violon, M. Muller. — Classe de solfége et de chœurs, M. Leplus fils.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. Bigo, ✲, maire, *président ;* — L. Lenglart, *vice-président;* — Jouffroy, receveur municipal, *secrétaire ;* — Reynart, propriétaire, *trésorier;* — Bailly, capitaine du génie ; — Barrois, François, négociant ; — Bernard, capitaine d'état-major ; — De Contencin, secrétaire-général de la préfecture ; — Delespaul, négociant, conseiller municipal ; — Fremont, ✲, chef de bataillon du génie ; — Grodée, secrétaire en chef de la mairie ; — Verly fils, architecte.

ÉCOLE DE PEINTURE ET DE DESSIN OMBRÉ.

MM. Souchon, *professeur-directeur;* — Cadet de Beaupré, *professeur.*

ÉCOLE DE MODELURE.

M. Cadet de Beaupré, *professeur.*

ÉCOLE DE DESSIN LINÉAIRE.

MM. Granofski, *professeur;* — Lemaire-Dequersonnière, *idem.*

COURS DE GÉOMÉTRIE APPLIQUÉE AUX ARTS ET A LA MÉCANIQUE.

M. Granofski, *professeur.*

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Benvignat, *professeur.*

COURS DE PERSPECTIVE.

M, Lemaire-Dequersonnière, *professeur.*

COURS D'ANATOMIE APPLIQUÉE AUX ARTS DU DESSIN.

M. J. Brissez, *professeur.*

COURS DE PHYSIQUE.

M. Delezenne, *professeur.*

COURS DE CHIMIE APPLIQUÉE AUX ARTS ET AUX MANUFACTURES.

M. Kuhlmann, *professeur.*

COURS DE ZOOLOGIE.

M. Th. Lestiboudois, docteur en médecine, *professeur.*

COURS DE BOTANIQUE.

M. Th. Lestiboudois, docteur en médecine, *professeur.*

COURS DE CLINIQUE.

Partie médicale, M. Brigandat; — Partie chirurgicale, M. Vanderhaeghen.

DUNKERQUE.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Legrand, *professeur.*

ÉCOLE COMMUNALE DE DESSIN ET DE PEINTURE.

M. Dubuisson, *professeur.*

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Develle, *professeur.*

ÉCOLE DE MUSIQUE (enseignement mutuel).

M. Dubreu, *professeur.*

CAMBRAI.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Commission de surveillance. — MM. Barrois de Grammont, *p*

sident; — Robert, ancien directeur des postes; — de Liénard, propriétaire; — Richard, propriétaire; — Dumont, maître de pension; — Evrard, capitaine des sapeurs-pompiers.

Professeurs. MM. Delattre, professeur de solfége, violon et hautbois. — Vandenbogaert, professeur de violon et de flûte. — Détry, professeur de violoncelle. — Thomas, professeur de solfége et de clarinette. — Bonnay, professeur d'instruments de cuivre.

ÉCOLE DE DESSIN.

MM. Berger, *directeur;* — Grohain, *professeur.*

DOUAI.

Commission spéciale des écoles académiques. MM. le maire, *président;* — Bommart-Paix, propriétaire; — Bommart, Anacharsis, négociant, membre du conseil municipal; — Luce, propriétaire; — Tarlier, Théophile, notaire; — Parmentier, Hector, avocat.

COURS D'ANATOMIE.

M. Teste, docteur en médecine, *professeur.*

COURS DE BOTANIQUE.

M. Maugin, docteur en médecine, professeur.

COURS DE GÉOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE APPLIQUÉE AUX ARTS.

M. Malet, architecte, *professeur.*

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Malet, *professeur.*

ÉCOLE DE DESSIN.

MM. Vallet, *professeur;* — Chevalier-Dubrulle, *adjoint au professeur.*

ÉCOLE DE DESSIN POUR LA BRODERIE.

M. Robaut, *professeur.*

ÉCOLE DE PEINTURE.

M. Wallet, *professeur.*

ÉCOLE DE MODELURE.

M. Moreau, *professeur.*

ÉCOLE D'ÉCRITURE.

M. Carrière, *professeur.*

ÉCOLE DE MUSIQUE.

MM. Heisser, *professeur de chant;* — Nourit cadet, *professeur de solfége;* — Lesage, *professeur de violoncelle;* — Nourit aîné,

professeur de solfège; — Hellebecque, *professeur de flûte;* — Ponce, *professeur de basson, de hautbois et de piano;* — Nourrit père, *maître d'études, répétiteur;* — Lefranc, *professeur de violon;* — Devred, *professeur de clarinette;* — M.elle Vauchelet, *profeseur de chant.*

VALENCIENNES.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE ROYALE DE PARIS.

Membres administrateurs. MM. le maire, *président;* — Lecomte, *secrétaire-perpétuel;* — Rousseau, — Piérard, — Dubois, — Cellier, — Dinaux, Arthur; — Bécar, — Baisier, artiste peintre; — Teinturier, Adolphe; — Pésier, Paul.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeur. MM. Potier, *professeur de dessin et de peinture;* — Grand fils, *professeur d'ornement, modelure et sculpture;* — Bernard-Langlet, *professeur d'architecture.*

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE.

M. Evrard.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Membres administrateurs. MM. le maire, *président;* — Bertheran, *vice-président;* — Girard fils, *secrétaire;* — Teinturier, Adolphe; — Bouton, — Gillard, — Lefebvre fils, — Grar, Numa.

Professeurs. MM. Perriquet (solfège et violon); — Mohr (clarinette); — Hilario (flûte); — Duez (violoncelle); — Goddiug (cor et cornet à piston).

MAUBEUGE.

COURS GRATUIT DE DESSIN.

Directeur, M. Wallerand.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-Libraires.

A Lille. — MM. Blocquel, Cailleaux-Lecocq, Danel, imprimeur du roi; Leleux, Reboux (Edouard), Vanackere, Bronner-Bauwens, Lefort fils, Durieux (Emile), Castiaux fils, Ducrocq.

A Tourcoing. — M. Mathon.

A Dunkerque. — MM. Lorenzo, Vanderest.
A Cassel. — M. Dhubert.
A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils, Réant fils, Guermonprez.
A Cambrai. — MM. Lesne-Daloin, Carpentier.
A Avesnes. — MM. Viroux, Carton.
A Maubeuge. — M. Levecque.
A Douai. — MM. de Regnaucourt, Adam.
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Anzin. — M. Boucher.

Imprimeurs.

A Lille. — MM. Danel (Léonard), Danel-Bigo (Louis), Reboux (Edouard), Dayez (Alphonse).
A Roubaix. — M. Béghin.
A Dunkerque. — MM. Drouillard fils, Udron, Bertau.
A Bergues. — MM. Barbez, Fockeux-Huycke.
A Bailleul. — M. Vanuxem.
A Cambrai. — Mme. Hurez, veuve, née Lefer; Levêque.
Au Câteau. — M. Dumesnil.
A Douai. — MM. Vinois, Crépeaux, Delebecque, Céret.
A Valenciennes. — MM. Prignet, Henry.

Imprimeurs-Lithographes.

A Lille. — MM. Blocquel, Danel, Durieux, Parvillez, Salomé, Zévort, Mayeur, Serleys, Corne, dit Duquesne; Ducrocq, Bohem fils, Reboux, Gustave; Vermez, Vanackere, Monnier, Bauchet, Leterme, Decagny, Jouvenel (demoiselle Anne-Marie), Reboux Jean-Baptiste.
A Roubaix. — MM. Hennion, Beghin-Defrenne, Barlinchon.
A Tourcoing. — MM. Pruvost, Mathon.
A Bergues. — M. Sifantus-Mas.
A Dunkerque. — MM. Torris, Piéters, Schoutter, Vanderest.
A Cassel. — M. Dhubert, Wackernie.
A Cambrai. — M. Simon.
Au Câteau. — M. Dumesnil.
A Avesnes. — MM. Viroux, Regnaudin.
A Douai. — MM. Robaut, Adam, Laporte, Desilva, Mortreux, Boniface.
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Valenciennes. — MM. Prignet, Giard, Bécar, Henri.

Libraires.

A Lille. — MM. Martin-Delahaye, Petit-Pillot, Laurent fils,

Castiaux père, Leleu, Corne, dit Duquesne; D.elle Fremeaux, Vandenbossche, Petitot, Reboux, Gustave; Mouque, Elisa Petitot, femme Cufay; Laurent (Justine), Debaralle, Parvillez (Natalis), Reboux (Edouard), Boutoille, Renateaux, Bauchet, Charles.

A Armentières. — M. Delcambre.

A Haubourdin. — Mme. Schoutter, née Longuépée.

A Roubaix. — M. Mazure, Mme. Béghin, M. Caboche.

A Tourcoing. — MM. Pruvost, Catteau, Lepers, Mathon.

A Dunkerque. — MM. La Chèvre, Gillet, V.e Leys, V.e Lemonnier, née Cleuré; Renard, D.e Vanwormhoudt, V.e Vernhières, D.elle Lallou, Vancauwemberghe, Maillard, Lecocq.

A Bergues. — MM. Coudeville, Debever.

A Bourbourg. — M. Vandenbroucq fils.

A Gravelines. — M. Dauchel.

A Rexpoëde. — M. Marchand.

A Bailleul. — MM. Schercousse, Ferou, Dehaene.

A Cassel. — MM. Bachelet, Laon, D.elle Aernouts.

A Estaires. — MM. Dehaisnes, Nicaise.

A Hazebrouck. — M.me V.e Degrave, M.elle Delessue, M. Debuschère, M.me Coache.

A Merville. — MM. Singer-Cambrine, Lemine-Delepierre.

A Cambrai. — MM. Lecocq, Toffin, Hattu, Simon, Sellier, Giart, Auguste.

Au Câteau. — MM. Bonnaire, Terrin, Dumesnil, Drubay.

A Solesmes. — M. Bisiau.

A Avesnes. — MM. Bourgeois, Michaux, D.e Vandepitte.

A Bavay. — MM. Lequien, Boucher, Jouglet.

A Landrecies. — MM. Bonnaire, Deloffre, Capillier.

A Maubeuge. — D.elle Virlet, M. Wallerand, femme Courtin.

Au Quesnoy. — M.elle Caroline Navez, Dupont, Wibaille.

A Trélon. — M. Rousseau, D.elle Delsart.

A Douai. — MM. Bétremieux, Obez, Foucart, Henri; Villette, Contrejean, Vinois, Bourseul, Thorez, Robaut, Foucart, Jean-Baptiste; Dislère, Jacquart, D.e Mongot, Ceret.

A Orchies. — M. Dubois.

A Condé. — MM. Descamps, Montuelle.

A Saint-Amand. — MM. Raviart, Druon, Alker, D.elle Druon.

A Anzin. — M. Boucher fils.

A Valenciennes. — MM. Lemaître, Giard, Marlière, Binois, Hourdequin, Caullet, Boucher.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

Les journaux qui s'impriment dans le département sont :

A Lille. — *Les Affiches et Annonces judiciaires, administratives*

et commerciales du département du Nord, journal politique, chez Danel, imprimeur du roi, propriétaire gérant.

L'Echo du Nord, journal politique, chez Leleux, imprimeur, propriétaire gérant.

La Gazette de Flandre et d'Artois, journal politique; rédacteurs gérants, MM. Desurmont et Arnold.

Le Journal de Lille, journal politique; propriétaire gérant, M. Vanackere, imprimeur; rédacteur gérant, M. Mermet.

Le Barbier de Lille, journal littéraire, artistique et scientifique; rédacteur gérant, M. Lallou.

L'Indicateur du Nord, journal littéraire, scientifique et industriel; rédacteur gérant, M. Dayez.

A Tourcoing. — *L'Indicateur de Tourcoing*, journal politique, littéraire, d'annonces commerciales, etc., chez J. Mathon, imprimeur, propriétaire gérant.

A Dunkerque. — *La Dunkerquoise*, chez Drouillard, imprimeur, propriétaire gérant.

Le Journal de Dunkerque, journal politique, commercial et littéraire, chez Bertau, imprimeur, propriétaire gérant.

Le Commerce de Dunkerque et du Nord, chez Vanderest, imprimeur, propriétaire gérant.

A Hazebrouck. — *L'Indicateur de l'arrondissement d'Hazebrouck*, chez Guermonprez, imprimeur, propriétaire gérant.

A Cambrai. — *La Gazette constitutionnelle de l'arrondissement de Cambrai*, chez Chanson, imprimeur; propriétaire gérant, M. Levêque.

L'Émancipateur, rédacteur gérant, M. Carion.

Le Feuilleton cambrésien, journal littéraire, chez Chanson, imprimeur; propriétaire gérant, M. Fiévet.

L'Echo de Cambrai et des arrondissements de Cambrai et d'Avesnes, rédacteur gérant, M. Carion.

Le Journal du Clergé des diocèses de Cambrai, d'Arras et de Soissons; rédacteur gérant, M. Carpentier, imprimeur.

Au Câteau. — *Le Journal du Câteau et du département du Nord*, propriétaire gérant, M. Dumesnil.

A Avesnes. — *Le Glaneur*, feuille d'affiches de l'arrondissement d'Avesnes, chez Carton, imprimeur, propriétaire gérant.

L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, de Cambrai et de Valenciennes, chez Viroux, imprimeur, rédacteur gérant.

A Douai. — *La Feuille d'Affiches et Annonces de l'arrondissement de Douai*, rédacteur gérant, M. Debève; imprimeur, M. Céret.

Le Mémorial de la Scarpe, chez Adam, imprimeur; rédacteur gérant, M. Duthillœul.

Le Libéral du Nord, journal politique et littéraire, rédacteur gérant, M. Delebecque.

L'Instituteur du Nord et du Pas-de-Calais, recueil mensuel, chez Adam, imprimeur.

Recueil mensuel des arrêts de la cour royale de Douai, chez Bétremieux, libraire.

Jurisprudence de la cour royale de Douai, rédacteur, M. Delebecque.

Le Salon du Nord, propriétaire gérant, M. Branchelet.

A Valenciennes. — *Le Courrier du Nord*, rédacteur gérant, M. Bouton.

L'Echo de la frontière, rédacteur gérant, M. A. Dinaux.

L'Impartial du Nord, rédacteur gérant, M. Delescluse.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

Le nombre des hospices existant dans le département du Nord est de quarante-cinq, savoir : cinq hospices généraux ; sept hôpitaux de malades; cinq hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins ; deux hospices pour les malades et les vieillards ; sept hospices pour les vieillards et les orphelins ; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel des Administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance. (*)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. *Hospices.* MM. Lemaire, Jules ; — Quillac, Louis;

(*) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureau de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600 ; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

— Vandewalle, Louis; — Mollet, Jean. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Papillon, *receveur;* — Bocage, *économe-comptable;* — Verhaeghe, *secrétaire.*

Bergues. *Hospices.* MM. Duhamel, Eugène; — Joos, Louis; — Bomart, Joseph; — Chocqueel, Jean; — Meesemaecker, Benjamin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Demazur, Louis; — Mouveau, — Planckeel, Martin; — Olivier, Winoc; — Bortels, François.

MM. Modewyck, *receveur;* — Vercamer, *économe-comptable.*

Bourbourg. *Hospices.* MM. Blavoet, Jean-François; — Malot, Louis; — Buret, Louis; — Deschodt, Aimé; — Vanwormhoudt, Pierre. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Blavoet, Jean-François; — Malot, Louis; — Buret, Louis; — Vanwormhoudt, Pierre; — Deschodt, Aimé.

MM. Vandenbrouque, *receveur et secrétaire;* — Vandenabeele, *économe.*

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Hospices.* MM. Merchié, Laurent; — Dekytspotter, Joseph; — Sepieter, Joseph; — Dekytspotter, Joseph; — Pouvillon, Charles; — Bouckele, Louis. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Papegaey, Louis; — Vitse, Balthazar; — Itsweire, Louis; — Depecker, Charles; — N....

MM. Salomé, *receveur;* — Schercousse, *secrétaire, économe-comptable.*

Bailleul. *Hospices.* MM. De Coussemaker-Joets; — Flahault, Robert; — Behaghel, Joseph; — Jacques; — De Coussemaker, Benoît; — De Coussemaker. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Cortyl, Charles; — Behaghel, Henri; — Vanmerris, Charles; — Poupaert, Jean; — Liefooghe, Henri.

MM. Baelde, *receveur et économe-comptable;* — Leroy, *secrétaire.*

Cassel. *Hospices.* MM. Malot, Henri; — Dehandschoewercker, Aimé; — Pastoors, Joseph; — N.... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Behaghel, Louis; — Decocq, Ambroise; — Malot, Henri; — Pastoors, Joseph; — Dehandschoewercker, Aimé.

MM. Cortyl, *receveur;* — Allender, *économe-comptable.*

Estaires. *Hospices.* MM. Brehon, Ant.; — Degruson, Henri; — Hennion, Ed.; — Taffin, Zéphirin; — Deroy, Alex. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Turbiez, Louis; — Taffin, Alidor; — Fenart, — Priem-Dequirez, — Hennion-Duflos.

M. Ducatez, *receveur.*

Steenvoorde. *Hospices.* MM. Vanderlynden, François; — Revel, Germain; — Serlooten, François; — Boone, Amate; — Klein,

André. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Delbey, Pierre-Nicolas; — Vangraefschèpe, François; — Leureele, Joseph; — Dewitte, Louis; — Baillieul, Auguste.

MM. Rouzé, *receveur;* — Bailleul, *économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Hospices.* MM. Danel, Louis; — Delefosse, — Mariage-Bonte, — Bommart-Crépy, — Brame, Louis; — Barrois, François; — Artaud. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Jouffroy, — Doyen, — Masurel, — Thurin, — Blocquel.

MM. Dumon, Edouard, *receveur;* — Lefebvre, *contrôleur:* — Dubiez, *économe-comptable de l'hospice général;* — Duvochelle, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur;* — Dumoustier, *économe-comptable des hospices Ganthois, des Vieux Hommes et de Stappaert:* — Petit, *secrétaire de la commission des hospices;* — Keguelin de Rozières, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Armentières. *Hospices.* MM. Dansette, Hubert; — Bacon, Philippe; — Dal, Jean-Baptiste; — Dillies-Delacroix, — Guilbert. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dansette, Hubert; — Bacon, Hubert; — Mahieu-Delangre, — Dillies-Delacroix, — Guilbert, Louis.

MM Marcotte, *receveur et secrétaire;* — Musin-Lespagnol, *économe-comptable.*

La Bassée. *Hospices.* MM. Poissonnier, Auguste; — Proost-Wallerand, — Leleux, Philippe; — Largent, Hubert; — Mannier, Augustin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Cappe, Augustin; — Gruson, André; — Leleux, Vincent; — N....; — N....

M. Denabrif, *receveur et économe-comptable.*

Comines. *Hospices.* MM. Herrengt, Albert; — Catteau-Lauwick, — Goeman, Pierre; — Froidure-Lambin, — Ghesquière, Antoine. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Capelle, Louis; — Roger, Augustin; — Devos, Jean-Baptiste; — Dumortier, Louis; — Delbecque, Louis.

MM. Messéan, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance;* — Marcotte-Ghesquière, *économe de l'hospice;* — Marcotte, Ed., *secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Haubourdin. *Hospices.* MM. Poulet-Six, — Cordonnier-Liénard, — Wicart, Etienne; — Derbigny, — Leroy, Cyr-Côme. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Fichaux, Alexandre; — Petit-Pareydt, — Testelin, Alexandre; — Degrise, — Cadot, André.

MM. Lefebvre, *receveur;* — Vilain, *économe-comptable.*

(*) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

Roubaix. *Hospices.* MM. Mimerel, Auguste; — Wattine-Wattel, — Delattre-Libert, — Grimonprez-Bossut, — Motte-Duthoit. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dazin-Bredart, — Screpel-Lefebvre, — Cocheteux-Ségard, — Mullié-Delesalle, — Motte-Bredart.

MM. Leconte, *receveur;* — Jourdeuil, *économe-comptable;* — Marissal, *secrétaire.*

Seclin. *Hospices.* MM. Descloquemant, Alexandre; — Bocquet, François; — Houzé, Pierre-Joseph; — Adam, Charles; — Cottignies. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duquesne, Louis; — Descloquemant, Henri; — Mollet, Séraphin; — Descloquemant, François; — Moreaux, Pierre-Joseph.

MM. Paix, *receveur;* — Faucompré, *économe-comptable;* — Dupont, *secrétaire de la commission de l'hospice.*

Tourcoing. *Hospices.* MM. Wattine, Louis; — Wattine, Charles; — Timal-Pollet, — Wattel, Henri; — Roussel-Caulliez. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Motte, Philippe; — Dervaux, Jean; — Delannoy, François; — Lorthiois, Floris; — N....

MM. Debuigne, *receveur et secrétaire;* — Tranoy, *économe-comptable.*

Wattrelos. *Hospices.* MM. Meurisse, Pierre; — Dubrulle, Louis; — Agache-Duthoit, — Lezy-Carette, — Carrette-Desfontaine. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Crespel, Jean-Baptiste; — Delecroix, Pierre-François; — Lefebvre, Florimond; — Picavet, Liévin; — Labis, Jean-Baptiste.

MM. Fourlinnie, *receveur et économe-comptable;* — Bettremieux, *secrétaire,*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospices.* MM. Foulon, — Leroy, Auguste; — Vallez, — Quecq, — Renard, Henri. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Bruneau, *receveur;* — Croquefer, *économe-comptable;* — Wilbert, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. de Lagorce, Maurice; — Lavice, Absinthe; — Puyramaure, Louis; — George, Hector; — Hennet de Courtefroy. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Clavon, Augustin; — Maillet, Maximilien; — Houzé, Emmanuel; — Denis, Pierre; — Canquelain, Guillaume.

MM. Michaux aîné, *receveur;* — Malfait, Antoine, *économe-comptable et secrétaire.*

Landrecies. *Hospices.* MM. Fostier, Elie; — Motte, Henri; — Gabet, Antoine-Désiré; — Marie, Jean-François; — N.... —

Bureau de bienfaisance. MM. Bonnaire, Jean-Baptiste ; — Bonnaire, André ; — Duchateau, Pierre-Charles ; — Boutteaux, Charles ; —N....

MM. Descamps, *receveur;* — Merlin, *économe-comptable ;* — Madoulé, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Cazaban ; — Horrie, Hector ; — Riche, — Froissart, — Bottieau fils. — *Bureau de bienfaisance.* MM. de Lagorce,— Maurice, —Autier, Pierre ; — Sculfort, Vulgis ; — Bayart, Adolphe ; — Cordier.

MM. Lucq, *receveur;* — Boutté, *économe-comptable* ; — Lebon, *secrétaire.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Tessier, Jean, ✻ ; — Margerit, Jean ; — Crapet, Emmanuel ; — Piette, Hippolyte ; — Delannoy, Jean-Raptiste.—*Bureau de bienfaisance.* MM. Desquennes, Bernardin ; — Dupont-Réné ; — Blondet, Charles ; — Beauvais, Célestin ; — Hardy, Pierre-Joseph.

MM. Baillon, *receveur et économe de l'hospice;* — Vandamme, *secrétaire.*

Solre-le-Château. *Hospices.* MM. Pamart, Xavier ; — Bernard, Augustin ; — Bernard, Louis-Joseph ; — Thieuleux, Louis-Joseph ; — Magy, Philippe. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Bernard, Louis ; — Barthélémi, Cyprien ; — Pamart, Xavier ; — Bernard, Augustin ; — Thieuleux, Louis-Joseph.

M. Georges, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Remy de Rombauld, — Leboucq de Ternas, — Desfontaines d'Azincourt,— Danel,— Dumont. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Fréchar, *receveur;* — Lacombe et Watelle, *économes-comptables;* — Brassart, *secrétaire.*

Orchies. *Hospices.* MM. Warocquier, Jean-Baptiste ; — Delemer, Louis ; — Tréca-Tréca, — Guilbert-Estevez, — Josson, Gilbert. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

M. Martin, *receveur, économe-comptable et secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Cavrois, Jean-Baptiste ; — Delecourt, Théophile ; — Paillard, Hippolyte ; — Dugimont, Louis ; — Palsy. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Mariage, *receveur;* — Leflan, *contrôleur;* — Boulan, Casimir, *économe-comptable ;* — Hourdequin, *secrétaire.*

Saint-Amand. *Hospices.* MM. Delecourt-Legrand, — Guislain,

François ; — André, François ; — Desmoutier, César ; — Nicolle, Louis. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Remy-Raviart ; — Courtecuisse, François ; — Horrion, Hippolyte ; — Loubert, Louis ; — Blondeau, Alexandre.

MM. Mériaux, *receveur ;* — Waterloo, *économe-comptable.*

Condé. *Hospices.* — MM. Mention, Jean-Baptiste ; — Petit, Guillaume ; — Pureur fils, Pierre-Joseph ; — Dugnolle, Eloi ; — Brousses, Gaspard. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Mention, Jean-Baptiste ; — Petit, Guillaume ; — Dugnolle, Eloi ; — Brousses, Gaspard ; — Lefebvre-Dumont.

M. Douchement, *receveur et économe-comptable.*

ASILES PUBLICS D'ALIÉNÉS.

Une ordonnance royale du 18 décembre 1839, rendue en exécution de la loi du 30 juin 1838, dispose que les établissements publics consacrés aux aliénés seront administrés par des directeurs responsables, sous la surveillance de commissions gratuites et sous l'autorité du ministre de l'intérieur et des préfets.

Les commissions de surveillance sont composées de cinq membres nommés par les préfets et renouvelés chaque année par cinquième.

Les directeurs et les médecins sont nommés par le ministre de l'intérieur.

Les commissions sont chargées de la surveillance générale de toutes les parties du service des établissements et sont appelées à donner leur avis sur le service intérieur, les budgets, les comptes, les projets de travaux, les procès à intenter, les transactions, acquisitions, aliénations, etc.

Le directeur est chargé de l'administration intérieure et de la gestion des biens et revenus. Il est exclusivement chargé de pourvoir au bon ordre et à la police de l'établissement.

Le service médical, le régime physique et moral, ainsi que la police médicale et personnelle des aliénés, sont placés sous l'autorité du médecin.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Ghesquier, maire ; — Boussemaer, notaire ; — Notelle-Delangre, conseiller municipal ; — Delebois, adjoint au maire ; — Pouchain-Boutry, marchand.

Directeur, M. Lemaire ; — *médecin,* M. Butin ; — *receveur,* M. Lemoyne ; — *économe,* M. Musin-Lespagnol.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. le comte de Brigode de Kemlandt, *président;* — Mariage-Bonte, — Derasse-Bonte, — D'Hornoy, — Ch. Verley, *secrétaire.*

Directeur, M. L'Herbon-de-Lussats; — *médecin,* M. le docteur de Smyttère; — *receveur-économe,* M. Usmar Longuespée.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Médecin, M. Gosselet.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille et à Valenciennes, et de 15 à Cambrai et à Douai.

Les bénéfices des monts-de-piété appartiennent aux hospices des villes où ils sont établis.

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues. — MM. Planckeel, *directeur;* — Willeman, *contrôl.*
A Lille. — MM. Lalo, *directeur;* — Masurel, *contrôleur.*
A Cambrai. — MM. Maronniez, *directeur;* — Wilbert, *contrôl.*
A Douai. — MM. Bois, *directeur;* — Rousselot, *contrôleur.*
A Valenciennes. — MM. Maurice, *directeur;* — Leflan, *contrôl.*

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du réglement du 7 messidor an IX pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque. — MM. Lemaire, — Kien, — Bouly de Lesdain.
A Hazebrouck. — MM Duvet, Joseph; — Deschodt, — Pinchon.
A Lille. — MM. Delannoy, — Théry, — Blondeau.

A Cambrai. — MM. Leroy, — Renard, — Farez (Fénelon).
A Avesnes. — MM. Clavon, — Guillemin, Félix; — Hannoye, Désiré. — *Membres adjoints :* MM. Maurice, — Hannoye, Prosper; — Lebeau, Auguste.
A Douai. — MM. Leroy, Emile; — Parmentier, — Deledicque.
A Valenciennes. — MM. Dupont, — Dubois, — Delannoy.

NOTAIRES

Désignés par l'autorité pour la passation des actes qui intéressent les hospices, les bureaux de bienfaisance et autres établissements publics.

Canton de Bergues. — M.e Vandewinckel.
——— de Bourbourg. — M.e Warin.
Les deux cantons de Dunkerque. — M.e Hovelt.
Canton d'Hondschoote. — M.e Deprez, à Rexpoëde.
——— de Gravelines. — M.e Salomé.
——— de Wormhoudt. — M.r Leenhouder.
Les deux cantons de Bailleul. — M.e Stoppelgast fils, à Bailleul.
Canton de Bailleul N.-E. — M.es Plouvier, à Steenwerck; — Gokelaere, à Nieppe.
Canton de Bailleul S.-O. — M.e Taffin, à Vieux-Berquin.
——— de Cassel. — M.e Dehandschoewercker fils.
Les deux cantons d'Hazebrouck. — M.e Smagghe.
Canton d'Hazebrouck-Nord. — M.e David, à Caestre.
——— id. Sud. — M.e Dancoisne, à Hazebrouck.
——— de Merville. — M.e Verhaeghe fils.
——— de Steenvoorde. — M.e Haeu.
Armentières. — M.e Castrique.
La Bassée. — M.e Mannier fils.
Haubourdin. — M.e Brice, à Radinghem; — M.e Coppin, à Haubourdin.
Lannoy. — M.e Reuflet, à Ascq; — M.e Mulle, à Lannoy.
Cysoing. — M.e Delinselle.
Lille. — M.e Leclercq, pour les hospices de cette ville; — M.e Desrousseaux, pour les bureaux de bienfaisance de Lille et pour ceux des communes des cinq cantons.
Pont-à-Marcq. — M.e Baudoux, à Phalempin.
Quesnoy-sur-Deûle. — M.e D'halluin.
Roubaix. — M.e Cottigny.
Seclin. — M.e Collette fils, — M.e Cottignies.
Tourcoing-Nord. — M.e Bernard.
Tourcoing-Sud. — M.e Delahaye.
Cambrai (les deux cantons). — M.e Duchange.

Carnières. — M.e Tabary, à Quiévy; — M.e Carrez, à Avesnes lez-Aubert.
Câteau (Le). — M.es Carlier, — Deudon, — Basquin.
Clary. — M.e Grimbert, à Caudry; — M.e Millot, à Walincourt.
Marcoing. — M.e Bommier, à Flesquières.
Solesmes. — M.es Mallet, — Lempereur.
Avesnes (les deux cantons). — M.es Davoine fils, — Evrard.
Avesnes-Sud. — M.e Antoine, à Etrœungt.
Bavay. — M.es Delhaye, — Marchal.
Berlaimont. — M.es Paul, — Emond.
Landrecies. — M.e Deruez.
Maubeuge. — M.es Walrand, — Bottieau fils.
Maroilles. — M.e Azambre.
Le Quesnoy (les deux cantons). — M.es Vallez, — Beauvais.
Idem (Ouest). — M.e Desenfant, à Gommegnies.
Solre-le-Château. — M.e Delebecke, à Solre-le-Château.
Trélon. — M.es Stocquelet, à Wignehies, — Dubois, à Trélon.
Arleux. — M.e Mullet.
Douai (les trois cantons). — M.e Capon.
Marchiennes. — M.e Théry.
Orchies. — M.e Gamonet.
Saint-Amand, rive-droite. — M.es Massard, à St.-Amand; — Baligand, à Mortagne.
Saint-Amand, rive-gauche. — M.e Davaine.
Bouchain. — M.es Cogé fils, — Regnier.
Condé. — M.e Mention.
Valenciennes (les trois cantons). — M.es Dupire, — Paillart, — Dubois fils.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Il existe dans le département du Nord neuf caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing et une à Avesnes.

Elles ont été autorisées par ordonnances royales des 25 septembre et premier novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835, premier décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843.

Les caisses de Roubaix, Tourcoing et Avesnes n'ont commencé leur service que dans le cours de cette dernière année.

Ces établissements, destinés à faciliter aux personnes de la classe ouvrière la formation d'un capital et à leur assurer des ressources au moment du besoin, reçoivent à l'intérêt de 4 pour 100 les placements les plus minimes, jusqu'à la modique somme d'un franc.

Cette belle et philantropique institution n'a pas failli aux espérances qu'elle avait fait concevoir ; elle continue d'exercer sur la partie laborieuse de la population des villes la plus salutaire influence, en lui inspirant des idées d'ordre et d'économie que, généralement, elle n'avait point connues jusques-là.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

La société de charité maternelle instituée à Lille est placée sous la protection de S. M. la reine des Français et a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises au secours : les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant ; celles qui, ayant au moins un enfant vivant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique ; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants ; toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants, dont l'aîné est en bas-âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires jointes aux sommes que S. M. la reine daigne mettre à la disposition de la société.

Voici le tableau des dames de l'association :

Protectrice, S. M. la reine des Français.
Présidente honoraire, M.me la vicomtesse de St.-Aignan.
Présidente, M.me Fruict des Parcqs.
Vice-présidentes, M.mes Barbier de la Serre, Lethierry-Virnot.
Secrétaire, M.me Gentil-Muiron.
Trésorier, M.e Desmottes, notaire.

Dames administrantes.

1.er arrondissement. M.mes Flamen-Dumortier, Dumon cadet, Muiron, Barbier de la Serre, Lefebvre-Smet.

2.e arrondissement. M.mes Lemoinier, Petit, Vannière, Delespaul, Lethierry-Virnot, M.me Théry, M.me Masse-Lefebvre.

3.e arrondissement. M.mes Lepercq, Delebecque-Barrois, Théry-Falligan, Roussel, Briansiaux, Bernard-Rouzé, Verley-Liénard.

4.e arrondissement. M.mes Cuvelier-Decroix, Derode aîné, Delahaye née Muiron.

5.e arrondissement. M.mes Revoire, V.e Lefebvre-Lebrun, Salavie, la baronne d'Assignies, Fruict des Parcqs, Charvet-Barrois.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DE SAINT-FRANÇOIS-RÉGIS, A LILLE.

Cette société, autorisée par arrêté de M. le préfet du 15 octobre 1839, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs

et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la cour d'assises; six maisons d'arrêt, à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près des tribunaux de police correctionnelle ; et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement.

La maison d'arrêt de Lille sert en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Par les soins de l'administration, trois frères de l'institut de St.-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et Douai.

COMMISSIONS DES PRISONS.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une cour royale, et dans les autres villes le président du tribunal et le procureur du roi sont de droit membres supplémentaires des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

Dunkerque. — MM. Prudhomme, propriétaire ; — Schoutter père, rentier; — Chamonin, — Kien, — Coffyn fils, — Lequoy, — N....

Hazebrouck. MM. Quenson, *vice-président*; — Vandewalle, Justin; — Debuyser, Justin ; — Vandewalle, Désiré ; — Houvenaghel, Hippolyte.

Lille. MM. Lefebvre, curé de Saint-Etienne ; — Legrand, Pierre, avocat; — D'hornoy, conseiller de préfecture; — Senéchal-Ovigneur, — Gachet, — Le Glay fils.

Cambrai. MM. Leroy, notaire; — Renard, avocat ; — Filhol, — Vallez-Bonnaire, — Maréchal.

Avesnes. MM. Maurice Bernard, avocat; — Lebeau, avocat; — Evrard, notaire; — Mailliet, — N....

Douai. MM. Bois, directeur du mont-de-piété; — Gronnier, ✲, docteur en médecine; — Campion, économe du collège royal; — Mellez, brasseur; — Rossignol, juge au tribunal civil; — Nutly, avoué; — Lenglet, conseiller à la cour royale.

Valenciennes. MM. Dumont, — Blanpain, — Ewbanck, — Dubois, Félix; — Paillart.

Médecins des prisons. — Douai (maison de justice), M. Escalier, ✲; — Dunkerque, M. Lemaire; — Hazebrouck, M. Vandewalle; — Lille (maison d'arrêt et de correction): M. Brigandat; — Cambrai, M. Hardy; — Avesnes, M. Saulnier; — Valenciennes, M. Manouvrier.

Aumôniers des prisons. Douai, M. Bourlet; — Dunkerque, M. Ryckebusch; — Hazebrouck, M. Dekeyster; — Lille, M. Paële; — Cambrai, M. Libert; — Avesnes, M. Brunet; — Valenciennes, M. Sauvet.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

Cette prison, établie dans les bâtiments de l'abbaye de Loos, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, est très-sûre et très-salubre, et contient de nombreux locaux divisés convenablement pour la séparation des différentes classes de détenus. Les prisonniers, tant hommes que femmes, sont employés à différents genres de travaux, et ceux qui, avant leur arrestation, n'avaient point de profession, y apprennent un métier. L'on y a organisé, à cet effet, divers ateliers pour le filage du coton, du lin, des étoupes, la fabrication des calicots, des toiles, des couvertures, et des ateliers de couture, de confection de sarraux, de filochage, de cordonnerie et de menuiserie.

Les détenus mangent ensemble dans des réfectoires; ils sont vêtus uniformément; ils couchent séparément, et chaque individu a un lit en fer, une paillasse, un traversin, une couverture de laine et un drap-sac.

Par mesure d'ordre et de police, l'autorité a supprimé la cantine, ainsi que l'usage du tabac, et a soumis les détenus au régime du silence absolu.

Six frères de Saint-Joseph sont placés près des hommes et dix-huit sœurs de l'Enfant-Jésus près des femmes.

Employés de l'administration. MM. Durant, *directeur;* — Bailly, *sous-directeur;* — N...., *inspecteur;* — Dehain, *greffier comptable;* — Vandenbussche, *aumônier;* — Agache, *aumônier adjoint;* — Guilmot, , *médecin*; Billon, docteur en médecine, *chirurgien;* — Steffany, *pharmacien;* — Guilmot fils, *commis-greffier;* — Quincarlet, *idem;* — Contamine, *idem;* — Coignet, *gardien en chef.*

Entrepreneur des services et travaux. M. Wallut.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe ; elle se compose ainsi qu'il suit :

Directeur, M. d'Astis, ✲, à Lille.
Inspecteur, M. Le Deschault, à Lille.
Contrôleur principal, M. Durousier, à Lille.
Contrôleur hors classe, M. Delegorgue, à Lille.
Contrôleur de première classe. MM. Behaghel, à Cassel; — Wable, à Maubeuge; — de Marsilly, à Valenciennes; — Bonnet, à Lille; — De Moncheaux, à St.-Amand.
Contrôleurs de deuxième classe. MM. Dufaux, à Cambrai; — Carton, au Quesnoy; — Delespaul, à Lille; — Debeaufort, à Dunkerque.
Contrôleurs de troisième classe. MM. Duchastelet, à Hazebrouck; — Vion, à Avesnes; — Gillet, à Cambrai; — Eymery, à Douai.
Surnuméraires. MM. Frion, — Gand.

CADASTRE.

M. Lefranc, *géomètre en chef.*

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Receveur général des finances du département, M. Dosne, ✲, à Lille.
Receveurs particuliers dans les arrondissements. MM. Péterinck, à Dunkerque; — Taupin, à Hazebrouck; — Albin Cornuau, à Cambrai; — Tenaille, à Avesnes; — Guilmot, à Douai; — Petit, à Valenciennes.
Payeur du trésor royal. M. Cochelet, ✲, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de la première partie de l'Annuaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

La régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits réunis.

Liste nominative des employés supérieurs.

SERVICE GÉNÉRAL.

Directeur du département, M. L. Boquet, ✻, à Lille.
Contrôleur de comptabilité, M. Jaunet, à Lille.

Bureaux de la direction, rue des Fleurs, N.° 20, à Lille.

MM. Quivault, premier commis; — De Bardy, — Chocqueel, — Desnos, — Fusée, — Buchet, — Bottin, — Devos, — Chasseloup de Chatillon, — Letocart, — Bonnin-Volpesnil, — Jeanmaire, — Rouy.

Contrôleurs ambulants. MM. Charvet, — Corrion, — Bousez, — François, — Gevaudan, — Mariage, — Jeronnez, à Lille.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Directeur d'arrondissement, M. Hovelt, à Dunkerque.
Premier commis, M. Morel; — 2.e *commis,* M. Lemoine.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Derenty, à Dunkerque.
Contrôleurs de ville. MM. Favereau, — Declercq, à Dunkerque; — Deraime, à Bergues.
Contrôleur de garantie, M. Seguien, à Dunkerque.
Receveurs particuliers et sédentaires, MM. Mazuel, à Bergues; — Evrard, à Bourbourg; — Bernier, à Watten.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Directeur d'arrondissement, M. Formentin, à Hazebrouck.
Premier commis, M. Kolb; — 2.e *commis,* M. Lanesain.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Schmit, à Hazebrouck.
Contrôleurs de ville. MM. Mortreuil, à Hazebrouck; — Graillet, à Bailleul.
Receveur particulier sédentaire, M. Michel, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Le directeur du département remplit les fonctions de directeur de cet arrondissement.

Receveur principal, M. Petit, à Lille.

Entreposeur des tabacs, M. Vanblarenberghe, à Lille.
Contrôleurs. MM. Seugé, — De Montreuil, — Morel, à Lille.
Contrôleur de la garantie, M. Dufey, à Lille.

Résidence d'Armentières.

Contrôleur de ville, M. Ruyssen.
Receveur particulier sédentaire, M. Posson.

Résidence de Roubaix.

Contrôleur de ville, M. Caron.
Receveur particulier sédentaire, M. Lenglet.

Résidence de La Bassée.

Contrôleur de ville, M. Lejosne.
Receveur particulier sédentaire, M. Duchet.

Résidence de Pont-à-Marcq.

Contrôleur de ville, M. Delaplace.
Receveur particulier sédentaire, M. Blais.

Résidence de Seclin.

Contrôleur de ville, M. Gaurion.
Receveur particulier sédentaire, M. Petit.

Résidence de Tourcoing.

Contrôleur de ville, M. Bougère.
Receveur particulier sédentaire, M. Simon.

Receveurs des produits du chemin de fer de Lille à la frontière de Belgique.

Station de Fives, M. Collombier. — Station de Roubaix, M. Carpentier. — Station de Tourcoing, M. Courmes. — Station de Mouscron, M. Réant.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Directeur d'arrondissement, M. Van Remoortère, à Cambrai.
1.er *commis,* M. Fremendity; — 2.e *idem,* M. Auger; — 3.e *idem,* M. Roucou.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Mangé, à Cambrai.
Contrôleur de ville, M. Auguez, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Directeur d'arrondissement, M. Leclercq, à Avesnes.
1.er *commis,* M. Florisson; — 2.e *idem,* M. Allein.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Bevière, à Avesnes.

Contrôleurs de ville, MM. Bouveret, à Avesnes ; — Gardères, à Maubeuge.

Receveur principal sédentaire, M. Collignon, à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Directeur d'arrondissement, M. Peoffet, à Douai.

1.er *commis,* M. Vachette ; — 2.e *idem,* M. Deberckem.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Chappuy, à Douai.

Contrôleur de ville, M. Salze, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Directeur d'arrondissement, M. Scheppers, à Valenciennes.

1.er *commis,* M. Audiau ; — 2.e *idem,* M. Delcourt ; — 3.e *idem,* M. Marayé ; — 4.e *idem,* M. Pierette.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Auger, à Valenciennes.

Contrôleurs de ville, MM. Dupuich, à Valenciennes ; — Boulanger, à Saint-Amand ; — Gadebois, à Condé.

Contrôleur de la garantie, M. Lecomte, à Valenciennes.

Receveurs particuliers sédentaires, MM. Malin, à St.-Amand ; — Dupont, à Condé.

Résidence d'Anzin.

Contrôleur de ville, M. Maës.

Receveur particulier sédentaire, M. Cornillot.

Résidence de Denain.

Contrôleur de ville, M. Mascret.

Receveur particulier sédentaire, M. Rostaing.

Résidence d'Onnaing.

Contrôleur de ville, M. Fourdrignier.

Receveur particulier sédentaire, M. Petau-Grandcour.

Receveurs des produits du chemin de fer de Valenciennes à la frontière de Belgique.

Station de Valenciennes, M. Jobard. — Station de Quiévrain, M. Royer.

TABACS.

Le monopole des tabacs a été maintenu jusqu'au premier janvier 1852 par la loi du 23 avril 1840.

Le département du Nord a été autorisé à planter en 1845, 4,181 hec-

tares de terre en tabac, pour fournir à la régie 3,200,000 kilogrammes de feuilles.

Ces quantités sont réparties ainsi qu'il suit entre les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck :

Lille.....	1,072 hectares,	3,000,000 kil.	de tabac.
Hazebrouck.	109	200,000	id.
Total.....	1,181	3,200,000	

Plus le cinquième toléré par la loi.

SERVICE DE LA CULTURE.

M. Jullien, ✲, *inspecteur de la culture et des magasins de feuilles*, à Lille.

Contrôleurs de culture de première classe. MM. Delhaye, Rolland. — *De deuxième classe.* M. Burteaux.

Un de ces employés est attaché à chaque magasin ; ils sont sans résidence fixe et font partie des employés du chef-lieu du département.

SERVICE DES MAGASINS.

MM. Dupré, *garde du magasin* N.° 1, à Lille.
Bizot, *id.* N.° 2, à Lille.
Baffer, *id.* à Dunkerque.
Chemin, *id.* à Merville.
Duchâteau, *contrôleur du magasin* N.° 1, à Lille.
Maillot, *id.* N.° 2, à Lille.
Duranton, *id.* à Dunkerque.
Kehr, *id.* à Merville.

SERVICE DES MANUFACTURES.

Manufacture de Lille.

MM. Roucher, ✲, *régisseur.*
Husson, *contrôleur de comptabilité.*
D'Aubigny, *inspecteur de fabrication.*
Dougny, *garde-magasin.*
De Belcombe, *sous-inspecteur de fabrication.*
Rocaz, *premier commis.*
Dehault, *deuxième commis.*
Leblanc, *commis aux écritures de première classe.*
Lecharpentier, *id.* *id.*
Mahieu, *id.* *de deuxième classe.*
Desobry, *id.* *id.*
Roger, *chef divisionnaire de fabrication.*

DIRECTION DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en deux directions de douanes : la direction de Dunkerque comprend la côte, depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la frontière, depuis ce dernier endroit jusqu'à Camphin, canton de Cysoing.

La direction de Valenciennes a 36 lieues de frontières ; elle est bornée d'un côté par la direction de Dunkerque, et de l'autre par celle de Charleville. Les limites frontières touchent dans toute leur longueur au royaume des Pays-Bas.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue du royaume, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Dunkerque est divisée en quatre inspections de ligne, six principalités et douze capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de quatre inspections de ligne, de sept principalités et de quatorze capitaineries.

État nominatif des employés supérieurs et sédentaires de l'administration des douanes dans le département du Nord, avec l'indication de leurs grades et de leurs résidences.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

M. Th. Duverger, ✻, *directeur.*

BUREAUX DE LA DIRECTION.

MM. Delaetre, *premier commis*; — Denelle, *second idem;* — Rosot, *troisième idem;* — Duverger, *quatrième idem;* — B. D'Hugo, *cinquième idem*; — Chabanel, *sixième idem;* — Bouly de Lesdain, *septième idem;* — Faucheur, *huitième idem.*

MM. Angois, Dany, Verriez, Deman, *surnuméraires.*

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Vandal, *inspecteur principal.*
Bessat-Lacroix, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM. Bellemin, *receveur principal.*
Jacques, *sous-inspecteur sédentaire.*
Meynier, *idem.*

Contrôleurs. MM. Chabanel, Colin, Vandenvaero, de Saint-Amour, Lauwers.

Vérificateurs. MM. Cornemont, Mahon, Baillon, Cailliez, Sordot, Philippe, Henocque, Crepin, Menetrier, Gréterin.

Commis principaux de première classe. MM. Perret, Demol, Vandeville.

Commis principaux de deuxième classe. MM. Duplessix-Quéméneur, Morel, Jannin, Cadet dit Degravier, Dany, Laffon de Ladebat.

Commis de première classe. MM. Fleury, Morel, Angois, Nollen, Delattre, Demeaux.

MM. Moisson et Lefrançois, *surnuméraires.*

MM. Foigne et Arduser, *garde-magasin.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

Gravelines. MM. Déborde, *receveur;* — Martin, Langevin, *visiteurs;* — Carnin, *garde-magasin.*
Zuydtcoote. MM. Delaunoy, *receveur;* — Buhot, *visiteur.*
Ghyvelde. M. Vandaele, *receveur.*
Bergues. MM. Allexandre, *receveur;* — Sinsoilliez, *visiteur.*
La Broustraete. M. Cahagnet, *receveur.*
Hondschoote. M. Chouffe, *receveur.*
Killemlinde. M. Breda, *receveur.*
Oost-Cappel. MM. Levavasseur, *receveur;* — Courtois, *visiteur.*
Bambecque. M. Deborde, *receveur.*
Wormhoudt. M. De Coussemaker, *receveur.*
Petite-Synthe. M. Eloy, *receveur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE DUNKERQUE.

MM. Luère, *capitaine,* à Dunkerque.
Roussel, *lieutenant,* idem.
Razer, *idem,* idem.
Feautrier, *idem,* à Gravelines.
Sénéca, *idem,* à Fort-Mardyck.
Lamarre, *idem,* à Leffrinckoucke.
Agnieray, *lieutenant de patache,* à Dunkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Levigneaux, Clipon, Sémaphore, Loon, Mardyck, Fort-Mardyck, Saint-Paul, Dunkerque, la Tente-Verte et Zuydtcoote.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE.

MM. Prévost, *capitaine,* à Hondschoote.

Ruaut, *lieutenant*, à Ghyvelde.
Leroy, *idem*, à Oost-Cappel.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Uxem, Moerkerque, Warhem, Rexpoëde, Hondschoote, La Broustraete, Killemlinde, Oost-Cappel et Bambecque.

CAPITAINERIE DE BERGUES.

MM. Guillain, *capitaine*, à Bergues.
Ranselant, *lieutenant*, à Grand-Millebrughe.
Cauchy, *idem*, à Esquelbecq.

Cette capitainerie comprend les brigades des Sept-Planètes, de Socx, Bissezeele, Bergues, Wormhoudt, Ledringhem et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Collin, *inspecteur*.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM. Faucheur, *receveur principal*.
Hovelt, *vérificateur*.
Salou, De Montgaurin, *commis de première classe*.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

Cassel. M. Huet, *receveur*.
Borre. M. Pestel, *receveur*.
Houtkerque. M. Harlet des Hautes-Iles, *receveur*.
Steenvoorde. MM. Evrard, *receveur*; — Minon, *visiteur*.
Calcanes. MM. Doublet, *receveur*; — Collignon, *visiteur*.
Boeschêpe. M. Collin, *receveur*.
Berthen. M. Dugard, *receveur*.
Caëstre. M. Heisz, *receveur*.
Bailleul. MM. Parsy, *receveur*; — Devaux, Lespinette, *visiteurs*.
Bavinchove. M. Duquesne, *receveur*.
Lacdorne. MM. Doué, *receveur*; — Laude, *visiteur*.
Vieux-Berquin. M. Quibeuf, *receveur*.

Service actif.

CAPITAINERIE DE STEENVOORDE.

MM. Vanheddeghem, *capitaine*, à Steenvoorde.
Bovillé, *lieutenant*, à Godsfelde.
Dardenne, *idem*, à Houtkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades de Steenvoorde, Calcanes, Godewaersvelde, l'Hazewinde, Cassel, Oudezeele, Herzeele, Winnezeele et Houtkerque.

CAPITAINERIE DE METEREN.

MM. David, *capitaine*, à Meteren.
Choteau, *lieutenant*, à Berthen.
Demory, *idem*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Meteren, Nouveau-Monde, Bailleul, Saint-Jans-Cappel, Flêtre, Caëstre, Berthen et Boeschêpe.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK.

MM. Cédé, *capitaine*, à Hazebrouck.
Bigotte, *lieutenant*, à Morbecque.
Chassaing, *lieutenant*, à Bavinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hazebrouck, Hondeghem, La Creûse, Borre, Petit-Sec-Bois, la Verte-Rue, Zermezeele, Wemaers-Cappel, Bavinchove et la Butte-des-Moulins.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Tests, *inspecteur*.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

MM. Vancassel, *receveur principal*.
Mauris, Petit-Clerc, *vérificateurs*.
Guéricy, Boyer, *commis de première classe*.
Chuquet, Raoust, *commis de deuxième classe*.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

Seau. M. Leleu, *receveur*.
Nieppe. M. Mutez, *receveur*.
Pont-de-Nieppe. MM. Parenthou, *receveur;* Quignon, *visiteur*.
Houplines. M. Bobier, ✻ *receveur*.
Bizet. M. Bouché, *receveur*.
Frelinghien. M. Bouchez, *receveur*.
Pont-Rouge. M. Espisier, *receveur;* Fourier, *visiteur*.
Deûlémont. MM. Leroy, *receveur;* Doyelle, *visiteur*.
Pont-de-Warnêton. M. Defontaine, *receveur*.
Quesnoy-sur-Deûle. MM. Brochart, *receveur;* Deroide, *visiteur*.
Comines. MM. Parenthou, *receveur;* Meuniez, *visiteur*.
Wervick. MM. Vandeville, *receveur;* Perret, *visiteur*,

Sailly-sur-la-Lys. M. Chatelain, *receveur*.
La Ventie. M. Moucheront, *receveur*.
Estaires. MM. Leclercq, *receveur;* Manhès, *visiteur*.
Erquinghem. M. Bauchet, *receveur*.
Beaucamps. M. Derudder, *receveur*.
La Chapelle-Grenier. M. Tardé, *receveur*.

Service actif.

CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES.

MM. Jumel, *capitaine*, à Armentières.
Beaucertain, *lieutenant*, à Armentières.
Foigne, *lieutenant*, à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Erquinghem, Armentières, Houplines, Wez-Macquart, Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe et Steenwerck.

CAPITAINERIE DE QUESNOY-SUR-DEULE.

MM. Désoriez, *capitaine*, à Quesnoy.
Aublin, *lieutenant*, à Comines.
Sant, *lieutenant*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Quesnoy, Comines, Ste.-Marguerite, Wervick, Linselles, Frelinghien, Pont-Rouge, Deûlémont et Pont-de-Warnêton.

CAPITAINERIE DE LA VENTIE.

MM. Hamont, *capitaine*, à la Ventie.
Lallemand, *lieutenant*, à Estaires.
Desoriez, *lieutenant*, à La Bouteillerie.

Cette capitainerie comprend les brigades de La Ventie, Merville, Neuf-Berquin, Estaires, Sailly, Pétillon, Fromelles, Beaucamps et La Bouteillerie.

INSPECTION DE LILLE.

M. Gréterin, ✲, *inspecteur-principal*, à Lille.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE TOURCOING.

MM. Labe, *receveur principal*.
Maine, *sous-inspecteur sédentaire*.
Keller, Hinet, Fay, *vérificateurs*.
Leboucher, Glénisson, Coupin, Delevaque, Etienne, *commis de première classe*.
N..., *commis de deuxième classe*.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE TOURCOING.

Bousbecque. MM. Legaigneur, *receveur*;— Herbecq, *visiteur*;—
Touquet-les-Moutons. M. Delaporte, *receveur*.
Riscontout. MM. Cherpa, *receveur*, Lebrun, Millevoix, *visiteurs*.
Lamarlière. M. Deusy, *receveur*.
Mouveaux. M. Vernet, *receveur*.
Wattrelos. MM. Turlutte, *receveur*; M. Baranger, *visiteur*.
Roubaix-ville. MM. Flahaut, *receveur*; Cossin, Lebourguignon-Duperré, Foigne, Didier, St. Amour, *visiteurs*.
Roubaix. (Station du chemin de fer). MM. Matis, *sous-inspecteur*; Bouvy, *receveur*; Blanc, Etienne, *visiteurs*;
Croix. M. Vandaele, *receveur*.
Halluin. MM. Nortier, *receveur*; Paris, Gérard, Simon, *visiteurs*.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM. De Marcenay, ✲ *receveur principal*.
Demeaux, *inspecteur sédentaire*.
Delomas, *sous-inspecteur sédentaire*.
Danel, Beudin, *contrôleurs*.

Vérificateurs. MM. Pollet, Vinchon, Perrette, J. Mathorez, Deschange, Bouchez, Direy, Lallemand, G. Mathorez, Wanvormhoudt.

Commis principaux de première classe. MM. Leleu, Petiaux, Médinger.

Commis principaux de deuxième classe. MM. Hébert, Tugghe, Jacquez.

Commis de première classe. MM. Woirhaye, Cornemont, Chomel, Narrat, Delapierre-Grosse, Godard, Casaux, Olivier, Fouquet, Nicollet, Bellon.

Commis de deuxième classe. M. Monnier.

Garde-magasin. M. Parsy.

Commis de première classe, à Loos, M. Guilleminot.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE LILLE.

Wattignies. MM. Malingre, *receveur*; Morin, *visiteur*.
Haubourdin. M. Vaillant, *receveur*.

PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

MM. Dutrembley, *receveur principal*.
Laguerre, *sous-inspecteur sédentaire*.
Moissenet, *vérificateur*.
Peyron, *idem*.
Tastet, *commis de première classe*.
Hautier, *idem*.
Carion, *idem*.
Isle, *idem*.
Nortier, *commis de deuxième classe*.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

Lannoy. M. Magnin, *receveur*.
Toufflers. MM. Copin, *receveur*; Houzelet, *visiteur*.
Leers. MM. Evrard, *receveur*; Leblanc, *visiteur*.
Willems. M. Boëhler, *receveur*.

Service actif.

CAPITAINERIE DE TOURCOING.

MM. Laroque, *capitaine*, à Tourcoing-Ville.
Dromaux, *lieutenant*, à Tourcoing, *idem*.
Vernet, *idem*, à Tourcoing (station du chemin de fer).
Pourcelot, *idem*, à Roubaix-Ville.
Dufeutrel, *idem*, à Roubaix (station du chemin de fer.)
Lagache, *idem*, à Halluin.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Bousbecque, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing, Mouveaux, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix et Croix.

CAPITAINERIE D'ASCQ.

MM. Géiswiller, *capitaine*, à Ascq.
Bisiau, *lieutenant*, à Baisieux.
Roche, *idem*, à Lannoy.
Duval, *idem*, à Sainghin.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Baisieux, Willems, Camphin, Lezennes (cavalerie), Sainghin et Bouvines.

CAPITAINERIE DE LILLE.

MM. Dineux, *capitaine*, à Lille.
Six, *lieutenant*, à Lille.
Granjean, *idem*, à Fives.
Mégras, *idem*, à Wattignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Lille, Vendeville, Esquermes, Lambersart, Fives, Long-Pot (station du chemin de fer), Haubourdin, Wattignies, Ennetières, Thumesnil, Les Moulins et Loos (fabrique de soude).

DIRECTION DE VALENCIENNES.

M. de Laforgue de Bellegarde, ✲, *directeur*.

BUREAUX DE LA DIRECTION.

MM. Charligny, *premier commis*; — Teinturier, *second commis*;

— Pesier, *troisième commis;* — Cabanes, *quatrième commis;* — Gardin de Classé, *cinquième commis;* — Delcroix, *sixième commis;* — Billiet, *septième commis.*

INSPECTION DE DOUAI

M. Mayan, *inspecteur,* à Douai.

Cette inspection comprend une principalité, dont le chef-lieu est à Orchies.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'ORCHIES.

MM. Germain, *receveur principal.*
Grisot, *vérificateur.*
Feret, *commis de première classe.*
Farez, *commis principal,* détaché à Douai.
Laretelle, *commis de deuxième classe,* idem.
Dauzel, *idem.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ORCHIES.

Cysoing. M. Lefebvre, *receveur.*
Bourghelles. M. Bocquillet, *receveur;* — Dorigny, *visiteur.*
Marchiennes. M. Jaugeon, *receveur.*
Raches. MM. Vanderhaeghe, *receveur;* — Rouxel et Ferras, *visiteurs.*
Saint-Amand. MM. Lesage, *receveur;* — Dubois, *visiteur;* — Bugniatre, *idem.*
Pont-à-Marcq. M. Allier, *receveur.*
Rumegies. MM. Guilbert, *receveur;* — Ledez, *visiteur.*
Maulde. MM. David, *receveur;* — Duclos, *visiteur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE CAPPELLE.

MM. Mercier, *capitaine,* à Cappelle.
Guelt, *lieutenant,* à Somain.
Mineur, *lieutenant,* à Cysoing.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain, Orchies, Cappelle et Auchy.

CAPITAINERIE DE ROSULT.

MM. Prévost, *capitaine,* à Rosult.
Pauchet, *lieutenant,* à Saméon.
Dineur, *lieutenant,* à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, St.-Amand, Landas, Hasnon, Rosult et Brillon.

CAPITAINERIE DE RACHES.

MM. Pierre, *capitaine*, à Raches.
Bouteleux, *lieutenant*, à Bersée.
Gillet, *lieutenant*, à Marchiennes.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-à-Marcq, Bersée, Faumont, Raches, Flines-la-Rue, Vred, Flines, Marchiennes et Raimbeaucourt.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

M. Dupré de Geneste, *inspecteur*, à Valenciennes.

Cette inspection comprend trois principalités dont les chefs-lieux sont à Condé, à Blanc-Misseron et à Valenciennes.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM. Coupin, *receveur-principal;* — James-Duhamel, *sous-inspecteur sédentaire*; — Garat, Barré, Lelièvre, Pimpernelle, *vérificateurs;* — Poitevin, *commis principal de deuxième classe;* — Lenir, Magnier, Nortier, *commis de première classe.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

Mortagne. MM. Thouvenin, *receveur*; — Gobin, Danton, *visiteurs.*
Bon-Secours. MM. Fontaine, *receveur*; — Callory, *visiteur.*
Hergnies. M. Tricot, *receveur.*
Vieux-Condé. M. Genez, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM. Mathorez, *receveur principal*, à Valenciennes.
Costerousse, *sous-inspecteur*, idem.
Morel, Prost, Mineur, *vérificateurs de première classe*, idem.
Gallien, *vérificateur de deuxième classe*, idem.
Bonnetty, *commis principal de deuxième classe*, idem.
Lelièvre, Kerst, Devaux, Huin, *commis de première classe.*
Teinturier, *commis de deuxième classe.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

Anzin. M. Thiéry, *receveur.*
Marly. M. Marier de Chanteloup, *receveur.*
Denain. M. Hencart, *receveur.*

Douchy. MM. Fécheroulle, *receveur*; — Tesmoingt, Royer, *visiteurs*.
Haspres. M. Thiébaut, *receveur*.
Sommaing. M. Courteville, *receveur*.
Abscon. M. Delahaye, *receveur*.

VALENCIENNES. (Station du chemin de fer).

M. Bocquet, *receveur*.

PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

MM. Cousso, *receveur principal*, au Blanc-Misseron.
De Bussy, *sous-inspecteur sédentaire*.
Honoré, Fournier, Macqueron, *vérificateurs*.
Lecerf, *commis principal de première classe*.
Leroi, *commis principal de deuxième classe*.
Louette, Lançon, Acker, *commis de première classe*.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

Crespin. M. Bouchez, *receveur*.
Marchipont. M. Drapier, *receveur*.
Sebourg. MM. Lhôte, *receveur*; — St.-Martin de Beyrie, *visiteur*.
Onnaing. M. Fournier, *receveur*.

BLANC-MISSERON. (Station du chemin de fer).

MM. Sautteau, *receveur*; — Savy, Perin, *visiteurs*.

Service actif.

CAPITAINERIE DE FRESNES.

MM. Renard, *capitaine*, à Fresnes.
Coisy, *lieutenant*, à Bruille.
Tournay, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Bon-Secours, Condé, Thivencelles, Fresnes et Escaupont.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES.

MM. Watry, *capitaine*, à Valenciennes.
Fécheroulle, *lieutenant*, à Blanc-Misseron.
Coquille, *id.* à Anzin.
Français, *id.* à Valenciennes.
Boileau, *id.* à Saultain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron,

Onnaing, Marchipont, Saultain, Préseau, Valenciennes, Anzin, Vicoigne, Sebourg, Sebourgniaux, Marly et Valenciennes (chemin de fer).

CAPITAINERIE DE DOUCHY.

MM. Vinchon, *capitaine*, à Douchy.
Benard, *lieutenant*, à Abscon.
Defontaine, *lieutenant*, à Noyelles.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sommaing, Abscon, Rœulx, Escaudain, Douchy, Haspres, Noyelles-sur-Selle, Denain et Thiant.

INSPECTION DU QUESNOY.

M. Prévost, *inspecteur*, au Quesnoy

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Bavay.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE BAVAY.

MM. Martin, *receveur principal*, à Bavay.
Bersot, *vérificateur de deuxième classe*.
Faber, *commis de première classe*.
Lucé Dumesnil, *commis de deuxième classe*.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAVAY.

Bellignies. MM. Honoré, *receveur*; — Krabbe, *visiteur*.
Saint-Vaast. M. Morin de la Pillière, *receveur*.
Hergies. M. Ruyssen, *receveur*.
Hon. M. Gautier, *receveur*.
Malplaquet. MM. Venet, *receveur*; —Dumont, *visiteur*.
Gognie-Chaussée. MM. Fournier, Th., *receveur*; —Jette, *visiteur*.
Haussy. M. Bernard, *receveur*.
Vendegies-sur-Ecaillon. M. Deloffre, *receveur*.
Le Quesnoy. M. Godde, *reveveur*.
Englefontaine. M. Lemoine, *receveur*.
Landrecies. MM. Mathieu, *receveur*; — Bertherand, *visiteur*.
Maroilles. M. Rognion, *receveur*.

Service actif.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT.

MM. Choffez, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit.
Challier, *lieutenant*, à Jenlain.
Durand, *idem*, à Amfroipret.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE.

MM. Gilbert, *capitaine*, à La Longueville.
Petit, *lieutenant*, à Bavay.
Galichet, *idem*, à Feignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavay, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies, La Longueville et Hargnies.

CAPITAINERIE DE RUESNES.

MM. Lusquin, *capitaine*, à Ruesnes.
Delafargue, *lieutenant*, à Haussy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Saulzoir, Haussy, Romeries, Beaurain, Vendegies-sur-Ecaillon, Ruesnes et Le Quesnoy.

CAPITAINERIE D'ENGLEFONTAINE.

MM. Gruet, *capitaine*, à Englefontaine.
Roger, *lieutenant*, à Locquignol.
Decroos, *idem*, à Landrecies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Vendegies-au-Bois, Robersart, Landrecies, Maroilles, Jolimetz, Locquignol, Sassegnies, Englefontaine et Forest.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Martin, *inspecteur*, à Avesnes.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Maubeuge et à Avesnes.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM. Marie-Dumesnil, *receveur principal*, à Maubeuge.
Brienne, *sous-inspecteur*, à Maubeuge.
Giovanelli, *vérificateur de première classe*.
Laveuve, *idem, de deuxième classe*.
Meurisse, Blouet, Joly, *commis de première classe*.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

Villers-Sir-Nicole. M. Beaudoux, *receveur*.
Bettignies. MM. Smet-Jamar, *receveur*; — Jacquesson, Paris, *visiteurs*.
Vieux-Reng. MM. Jourdan, *receveur*; — Guichaud, *visiteur*.
Jeumont. MM. Harou, *receveur*; — Bianchi, Taillefer, Quelin, *visiteurs*.
Cousolre. MM. Henriet, *receveur*; —Smet-Jamar, Jacqué, *visiteurs*.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM. Rochez, *receveur principal*, à Avesnes.
Rochez, *vérificateur de deuxième classe.*
Chaubard, Malet, *commis de première classe.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

Marbaix, M. Dineux, *receveur.*
Etrœungt, M. Mulier, *receveur.*
Hestrud, M. Graval, *receveur.*
Beugnies, M. Duparcq, *receveur.*
Clairfaits, M. Blancho, *receveur.*
Eppe-Sauvage, M. Patel, *receveur.*
Wallers, M. Johanne de Quehelec, *receveur.*
Solre-le-Château, MM. Boutté, *receveur;* — Montessuy, *visiteur.*
Trélon, M. Pion, *receveur.*
Sains, M. Lefebvre, *receveur.*
Ohain, M. Chamon, *receveur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE.

MM. Warin, *capitaine*, à Maubeuge.
Ladrix, *lieutenant*, à Villers-Sir-Nicole.
Bruyère, *lieutenant*, à Jeumont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicole, Vieux-Reng, Marpent, Jeumont, Colleret, Cousolre, Maubeuge et Cerfontaine.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU.

MM. Royer, *capitaine*, à Solre-le-Château.
Rousselle, *lieutenant*, à Beaurieux.
Barles, *lieutenant*, à Solrinnes.

Cette capitainerie comprend les brigades de Hestrud, Beaurieux, Clairfaits, Solre-le-Château, Lepine, Aibes et Solrinnes.

CAPITAINERIE DE TRÉLON.

MM. Pone, *capitaine*, à Trélon.
Robert, *lieutenant*, à Eppe-Sauvage.
Jourdain, *lieutenant*, à Sains.
Marchal, *lieutenant*, à Trélon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Willies, Eppe-Sauvage, Moustier, Wallers, Trélon, Ohain, Feron, Sains et Liessies.

— [illegible] —

[illegible]

[illegible] Wervicq.
[illegible]
[illegible] Armentières.

[illegible] Bailleul, [illegible] La Gorgue, La Bassée [illegible] La Houillère [illegible] Saint-[illegible]

[illegible]

[illegible]

M. [illegible], inspecteur.

[illegible] Le capitaine [illegible] Saint-Quentin [illegible] qualité d'agent spécial, de [illegible] L'inspecteur est appelé à [illegible] qui se fait sur les derrières [illegible]

[illegible] DE SAINT-QUENTIN.

MM. [illegible], *capitaine*, à Saint-Quentin.
Mouret, *lieutenant*, idem.

[illegible] les détachements chargés du service d'observation [illegible]

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

La direction des domaines de ce département est une des directions de première classe. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Vialla, ✽, à Lille.
Premier commis de la direction, M. Merchier.
Inspecteurs, MM. Demachy, à Lille ; — Lejeune, à Douai.
Vérificateurs, MM. Oudot, Waymel, Poissonnier, Lambert, Suchet, Walter, Flamand.
Garde-magasin contrôleur du timbre, M. Bertrand.
Receveur du timbre extraordinaire, M. Férot.

BUREAUX.

Nota. Le receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Il existe, indépendamment, un débit spécial de timbre ouvert à toute heure, rue de Paris, N.° 126, à Lille.

PREMIÈRE DIVISION D'INSPECTION.

		Receveurs.
Armentières	MM.	Gaudy.
Cysoing		Morin Longuinière.
Haubourdin		Plouvain.
La Bassée		Sy.
Lille.	Enregistrement	Duhamel.
	Successions	Froment.
	Domaines et actes judiciaires	Bailleul.
	Hypothèques	Varry.
Pont-à-Marcq		Bouisset.
Quesnoy-sur-Deûle		Lafontan.
Roubaix (pour les cantons de Roubaix et Lannoy)		Beaubouchez.
Seclin		Aubry.
Tourcoing (pour les deux cantons)		Leconte.
Bailleul		Rossert.
Bergues		Dessailly.
Bourbourg		Malot.
Gravelines		Lecointe.
Cassel		Malot.
Dunkerque.	Enregistrement	Suchet.
	Domaines et actes judiciaires	Martineau.
	Hypothèques	Samin.
Hazebrouck.	Enregistrement	André.
	Domaines et hypothèques	Leconte.
Hondschoote		Demool.
Merville		Barizel.
Steenvoorde		Augier de la Terraudière.
Wormhoudt		Lambert.

DEUXIÈME DIVISION.

Arleux		Delahaye.
Bavay		Tellot.
Bouchain		Marien.
Condé		Cornet.
Douai.	Enregistrement	Déprés.
	Domaines et actes judiciaires	Richard.
	Hypothèques	Chambert.
Le Quesnoy		Dupont.
Marchiennes		Baccaud.
Orchies		Lahaussois.
Saint-Amand (pour les deux cantons)		Collardel.

Valenciennes.	Enregistrement	Dhaisne.
	Domaines	Le Bon.
	Hypothèques	Dugé.
Cambrai,	Enregistrement	Audran.
	Actes judiciaires et domaines	Monnoyeur.
	Hypothèques	Hiver.
Carnières		Vuillermet.
Clary		Duchesnes de la Sicotière.
Landrecies		Cherpin.
Le Câteau		Mathieu.
Marcoing		Autier.
Solesmes		Breuil.
Avesnes.	Enregistrement	Piérart.
	Hypothèques et domaines	Paysant.
Berlaimont		Bottiau.
Maubeuge		Pouillaude de Carnières.
Solre-le-Château		George.
Trélon		Charrel.

ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins; il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22,594 hectares appartiennent à l'État, et 26,650 hectares aux établissements publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt royale de Mormal, de la contenance de 9,000 hectares ; la superbe forêt de Nieppe, de 2,500 hectares ; la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares ; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares ; la forêt de Phalempin, de 900 hectares ; le bois l'Evêque, de 900 hectares ; la forêt de Vicoigne, de même contenance ; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares ; la forêt d'Hasnon, de 750 hectares ; la fagne de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares ; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Par ordonnance royale du 9 juillet 1833, la France est divisée en trente-deux conservations forestières.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Robequin, à Douai.

MM. Parison, *garde-général sédentaire, secrétaire de la conservation.*
Tonneliez, *garde à cheval sédentaire de la conservation.*
Fiévet, *garde à cheval.*
Saudeur, *garde sédentaire de la conservation.*
De Guillebon, *surnuméraire.*

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. Thiery, *inspecteur, chef de service,* à Lille.
Castel, *brigadier sédentaire attaché à l'inspection.*
Lemoyne, *sous-inspecteur,* à Valenciennes.
Daras, *garde à cheval,* à l'Ermitage-de-Phalempin.
Rousseaux, *arpenteur-forestier de l'inspection,* à Valenciennes

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. De Raismes, *inspecteur, chef de service,* au Quesnoy.
Lambret, *brigadier sédentaire, attaché à l'inspection.*
Million, *sous-inspecteur,* à Avesnes.
Desprez, *garde-général,* au Locquignol.
Frézard, *idem,* à Landrecies.
Baudrillart, *idem,* à Trélon.
Lacourte, Nicolas, à Cartignies, *arpenteur-forestier de l'inspection.*

DIRECTION DES POSTES AUX LETTRES.

PERSONNEL.

Inspecteur, M. Laulaigne, à Lille.

Il y a dans le département du Nord quarante-cinq bureaux de postes aux lettres ; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Anzin, M.me Dupas. — Armentières, M.elle Planckaert. — Avesnes,

M. Boulenger. — Bailleul, M.me de Laugardière. — Bavay, M.me Darras. — Bergues, M.me de Premont. — Berlaimont, M.elle Dumesnil. — Bouchain, M. de Wavrin. — Bourbourg, M. de Bernes. — Cambrai, M. Ducamp. — Cassel, M.me Desmidt. — Clary, M.elle Prevots. — Comines, M.me Asbrouck. — Condé, M.me Bossel. — Cysoing, M.me Legentil. — Denain, M.elle Aubertin. — Douai, M. Sonac. — Dunkerque, M. Chavanon; — *sous-inspecteur*, M. Rojare. — Estaires, M.me V.e Dehaisne. — Gravelines, M.me Doublet. — Haubourdin, M.elle Michelon. — Hazebrouck, M. de Coussemaker. — Hondschoote, M.elle Bailleul. — La Bassée, M. Delessue. — Landrecies, M.me Barthelemy. — Le Câteau, M.elle Coche. — Le Quesnoy, M.me Lebœuf. — Lille, M. Waresquiel, ✲; — *sous-inspecteur*, M. Poquet. — Marchiennes, M. Poiteau. — Masnières, M.elle Ferry. — Maubeuge, M.elle Loiff. — Merville, M.me Margantin. — Orchies, M. Bisez. — Pont-à-Marcq, M.elle Carpentier. — Roubaix, M.me Trousseau. — St.-Amand, M.me Carré. — Seclin, M.me Kolezinski. — Solre-le-Château, M. Grard. — Solesmes, M.me Decaux. — Steenvoorde, M. Dekeyser. — Tourcoing, M. Hartmann. — Trélon, M.elle Garnier. — Valenciennes, M. Dutilleux; — *sous-inspecteur*, M. Pernet. — Watten, M.elle Desjardin. — Wormhoudt, M.me François.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Caudry, M. Piettre. — Gouzeaucourt, M. Devaux. — Berlaimont, M. Taviaux. — Lannoy, M. Smet. — Etrœungt, M.me Furez.

Brigadiers facteurs ruraux. — Lille, Wanthiez; — Valenciennes, Lefebvre.

HOTEL DES MONNAIES.

PERSONNEL DE L'HOTEL DES MONNAIES DE LILLE.

MM. Ph. De Rouvroy, *commissaire du Roi.*
Diérickx, *directeur de la fabrication.*
E. Decroix, *contrôleur au change.*
Dubois, *contrôleur au monnayage.*

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Bonnaire, *vérificateur*, Basselet, *vérificateur-adjoint*, Loriaux, *aide-vérificateur*, à Lille; — Dawint, *vérificateur*, à Dunkerque; — Deblock, *idem*, à Hazebrouck; — Caux, *idem*, à Cambrai; — Bevenot, *idem*, à Avesnes; — Wantiez, *idem*, à Douai; — Douchez, *idem*, à Valenciennes.

TRAVAUX PUBLICS.

CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

MM. Bosquillon, ✲ *ingénieur en chef directeur du département du Nord.*
Cuel, ✲ *ingénieur en chef,* à Dunkerque.
Lamarle, ✲ *idem,* à Landrecies.
Camme, *ingénieur ordinaire,* à Cambrai.
Kolb, *idem,* à Lille.
Charet de la Frémoire, *aspirant ingénieur,* à Avesnes.
Petit, *ingénieur ordinaire,* à Douai.
Lambrecht, *idem,* à Valenciennes.

Conducteurs embrigadés. MM. Tortrad, à Landrecies; — Macaigne, à Cambrai; — Longuépée, à Douai; — Hette aîné, à Valenciennes; — Lefebvre, à Cambrai; — Potonié aîné, Duhem, à Lille; — Dubrulle, à Maubeuge; — N..., à Hazebrouck; — Dhaisne, à Valenciennes; — Labbé, à Cambrai; — Coupey, à Lille; — Landremont, à Dunkerque; — Wéry, à Avesnes.

Conducteurs non embrigadés.

SERVICE DES ROUTES ROYALES.

MM. Bonneau, à Hazebrouck; — Merlin aîné, Daillier, Chouleur, à Lille; — Monchovet, à Avesnes; — Dublaisel, à Douai; — Hette, à Valenciennes.

SERVICE DES ROUTES DÉPARTEMENTALES.

MM. Fauvaux, Tancrez, Potonié jeune, Faucheur, à Lille; — Surbayrole, à Cambrai; — Flament, Giroud, à Avesnes.

SERVICE DE LA NAVIGATION.

MM. Depriez, Mineur, à Dunkerque; — Dorchies, à Lille; — Chaponnière, Morel, à Douai; — Daubresse, à Valenciennes; — Belanger, Dété, à Condé.

SERVICE DU PORT.

MM. Canonne, Langagne fils, à Dunkerque.

Officiers du port. MM. Dupays, *capitaine de deuxième classe*; — Perre, *lieutenant de deuxième classe;* — Mathey, *idem*, à Dunkerque; — Pasquet, *lieutenant de port de première classe*, à Gravelines.

Préposés aux ponts à bascule. MM. Fiévet, aux Moulins; — Bonnay, à Cambrai; — Defossez, à Anzin; — Hanonius, ✻, à Avesnes; — Colau, à Pont-à-Marcq; — Langagne, à l'Hazewinde.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de trente, dont quinze routes royales et quinze routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classes.	DÉNOMINATION.	Longueur dans le départ.t
		ROUTES ROYALES.	
2	1.re	De Paris à Maubeuge et Mons.	35895m
16	2.e	De Paris à Dunkerque par Hazebrouck.	53879
17	2.e	De Paris à Lille et Menin par Bonavis, Cambrai, Douai et Pont-à-Marcq.	92993
25	3.e	Du Hâvre à Lille, par Seclin.	15540
29	3.e	De Rouen à Valenciennes et Mons, par Boursies, Cambrai et Bouchain	58112
39	3.e	De Mézières à Montreuil, par La Capelle, Le Câteau et Cambrai.	40317
40	3.e	De Paris à Dunkerque, par Gravelines.	34641
41	3.e	De St.-Pol à Lille et Tournai, par La Bassée et Haubourdin.	39289
42	3.e	De Lille à Boulogne, par Cassel.	54990
43	3.e	De Bouchain à Calais, par Lewarde et Douai.	27944
44	3.e	De Châlons à Cambrai, par Bonavis.	6745
45	3.e	De Marles à St.-Amand et Tournai, par Landrecies, Le Quesnoy et Valenciennes	56535
48	3.e	De Valenciennes à Condé et Audenarde.	18124
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge, par Jenlain et Bavai. . .	43324
50	3.e	De Douai à Arras.	3946
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	
1	»	De Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq, Orchies et St.-Amand.	26093
2	»	De Lille à Ypres, par Quesnoy-sur-Deûle	15445
		A REPORTER.	623815

N.os des routes.	Classes.	DÉNOMINATION.	Longueur dans le départ.t
		REPORT.	62381m
3	»	De Tournai à Douai, par Orchies.	16007
4	»	De Bouchain à Tournai, par Marchiennes et Orchies . .	18533
5	»	D'Avesnes à Philippeville, par Solre-le-Château	16328
6	»	De Landrecies à Chimay, par Avesnes et Trélon	38726
7	»	De Condé à Mons, par Quiévrain.	9030
8	»	De St.-Amand à Condé.	11496
9	»	De Lille à St.-Omer, par Armentières, Sailly, Estaires, La Gorgue, Merville et Hazebrouck.	49573
10	»	De Valenciennes au Câteau, par Querenaing, Vendegies, Haussy et Solesmes.	29811
11	»	De Cambrai à Guise, par Forenville, Esnes et Walincourt.	18706
12	»	D'Avesnes à Berlaimont.	13380
13	»	De Maubeuge à Maroilles	20187
14	»	De Lille à Tourcoing, par Croix, l'embranchement du Crétchet et Roubaix.	16134
15	»	De Dunkerque à Furnes.	10290
		TOTAL.	892015m

CHEMINS DE FER.

Quatre chemins de fer existent dans le département, savoir :

1.° Chemin de fer de St.-Waast-la-Haut (Valenciennes à Denain).
2.° Chemin d'Abscon à Denain.

Ces deux lignes sont terminées. Elles ont été exécutées aux frais de la compagnie des mines d'Anzin, qui en a obtenu la concession pour 99 ans, par ordonnance royale du 24 octobre 1835.

3.° Chemin de Lille à la frontière.
4.° Chemin de Valenciennes à la frontière.

Ces deux voies de communication ont été exécutées aux frais de l'Etat, en vertu de la loi du 15 juillet 1840 ; elles sont exploitées dans toute leur étendue.

La loi du 11 juin 1842 a prescrit l'établissement d'un chemin de fer de Paris à Lille et Valenciennes. L'administration s'occupe activement de la construction de cette ligne importante.

Une loi spéciale du 26 juillet 1844 a décidé qu'un chemin de fer partant de Calais et Dunkerque se réunira à Hazebrouck et de là sera dirigé sur Lille.

Fonctionnaires et agents chargés de la construction et du service du chemin de fer de Paris, de Lille et Valenciennes à la frontière.

MM. Busche, ✻ *ingénieur en chef*, à Lille.
Mille, *ingénieur ordinaire de deuxième classe*, à Lille.
Maniel, *idem*, à Valenciennes.
Petit, *ingénieur ordinaire de deuxième classe, chargé des travaux de la ligne de Paris dans l'arrondissement de Douai.*

Agents.

LIGNES DE LILLE ET DE VALENCIENNES A LA FRONTIÈRE.

MM. Boulanger, *conducteur embr. de* 1.re *classe*, à Valenciennes.
Brabant, *id. de* 2.e *classe*, à Lille.

LIGNE DE PARIS A LA FRONTIÈRE.

MM. Ledoux, *conducteur embr. de* 3.e *classe*.

Pouel,	*id.*	*id.*	id.	»	
Baclet,	*id.*	*aux.*	1.re	»	à Valenciennes.
Bauduin,	*id.*	»	id.	»	Lille.
Blervaque,	*id.*	»	id.	»	Lille.
Lejeune,	*id.*	»	id.	»	Lille.
Morice,	*id.*	»	id.	»	Lille.
Puygg,	*id.*	»	id.	»	Valenciennes.
Renault,	*id.*	»	id.	»	Douai.
Wizenski,	*id.*	»	id.	»	Lille.
Bourzé,	*id.*	»	2.e	»	Douai.
Castel,	*id.*	»	id.	»	Lille.
Comont,	*id.*	»	id.	»	Lille.
Dombrowski,	*id.*	»	id.	»	Valenciennes.
Petit,	*id.*	»	id.	»	Valenciennes.
Picard,	*id.*	»	id.	»	Lille.
Regnault,	*id.*	»	id.	»	Douai.
Bourdet,	*id.*	»	3.e	»	Douai.
Cuvelier,	*id.*	»	id.	»	Lille.
Dioudonnat,	*id.*	»	id.	»	Lille.
Dumartin,	*id.*	»	id.	»	Valenciennes.
Du Plantys,	*id.*	»	id.	»	Valenciennes
Duval,	*id.*	»	id.	»	Lille.
Flamant,	*id.*	»	id.	»	Lille.
Gaufinet,	*id.*	»	id.	»	Valenciennes.
Lanvin,	*id.*	»	id.	»	Lille.
Rué,	*id.*	»	id.	»	Douai.
Schœnberg,	*id.*	»	id.	»	Valenciennes.
Serrure,	*id.*	»	id.	»	Lille.
Woszerctowiez,	*id.*	»	id.	»	Valenciennes.

CHEMIN DE FER DE LILLE SUR DUNKERQUE ET CALAIS

MM. Davaine, *ingénieur en chef*, à Lille.
Bollaert, *ingénieur ordinaire de* 2.e *classe*, à Lille.
De Bormans, *id.* *id.*, à Dunkerque.

Agents.

MM. Laborie,	*conducteur*	*embrigadé de*	3.e *classe.*
Née,	*id.*	*auxiliaire*	2.e
Cuvelier,	*id.*	»	id.
Dubois,	*id.*	»	id.
Lucas,	*id.*	»	3.e
Ballet,	*id.*	»	id.
Navard,	*id.*	»	id.
Broutin,	*id.*	»	id.
Boquet,	*id.*	»	id.
Vidal,	*id.*	»	id.

SERVICE D'EXPLOITATION.

LILLE.

MM. Nozo, *conducteur, chef du matériel;* — Lelarge, *conducteur, chef des ateliers de réparations;* — Lhermitte, *garde-magasin*; — Join, Thoin, Vanwormhoudt, *chefs de station.*

VALENCIENNES.

MM. Rollet, *conducteur, chef du matériel;* — Andrieux, *conducteur, chef des ateliers de réparations*; — Vieil, *garde-magasin.*

POLICE DES CHEMINS DE FER.

MM. Mallet,	*commissaire de police,*	à la station	de Roubaix.
Stevenodt,	*idem,*	idem,	de Tourcoing.
Varin,	*idem,*	idem,	de Fives.
Horrie,	*idem,*	idem,	de Valenciennes.
Bultet,	*idem,*	à Valenciennes, (pour les chemins de fer d'Anzin à Denain, et de Denain à Abscon).	

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres, ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de

l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. — Voici leur nomenclature et leur description.

N.° 1.er *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. — Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. — Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.° 2. *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.° 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,462 mètres.

N.° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* — Le canal de Bergues à Furnes, ou Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone, à Dunkerque, est de 13,303 mètres.

N.° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de la Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2.e et 3.e sections des Watteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. — Sa longueur est de 8,701 mètres; sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernardsteet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine, près du bassin des Moëres, jusqu'au sas octogone de Dunkerque, et en y ajoutant l'embranchement de Bernardsteet, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue; son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des Watteringues.

N.° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de

Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse, à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N.° 9. *Canal de Mardick.* — Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardick, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N.° 10. *Canal de Saint-Omer aux Neufs-Fossés.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Werwick, est de 55,000 mètres.

N.° 12. *Canal de la Nieppe.* — Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,742 mètres.

N.° 13. *Canal d'Hazebrouck.* — Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint à celui de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. *Canal de Préavin.* — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N.° 16. *Rivière de la Lawe.* — Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,250 mètres.

N.° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* — Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de

Lille. Sa longueur, dans le département, est de 33,411 mètres.

N.° 18. *Canal de la Basse-Deûle.* – Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.° 19. *Canal de La Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.* — Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. *Canal de la Marque.* — Le canal de la Marque commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique.

N.° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 53,235 mètres.

N.° 23. *Rivière de l'Escaut.* — L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes et sort du département du Nord à Mortagne pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

N.° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 26. *Canal de Mons à Condé.* — La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 3,000 mètres.

N.° 27. *Rivière de la Sambre.* — Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres.

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Blavier, ✱, à Douai.
Ingénieur ordinaire des mines, M. Comte, à Valenciennes.
Aspirant-ingénieur, M. Meugy, à Lille.
Garde-mine, M. Levy, à Douai.

Les concessions de mines dans le département sont au nombre de 22, dont 19 de charbon et 3 de fer.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. — Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Léger, Herrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Ellesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain et Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. — Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilom. 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. — Elle comprend les territoires de Condé, Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilom. 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. — Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. — Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etreux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. — Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchain et Wavrechain.

Concession d'Odomez. — Cette concession comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Concession d'Aniche. — Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais), Courchelettes et Lambre. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Concession de Douchy. — Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares, situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchain.

Concession de Bruille. — Elle comprend 403 hectares situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et compagnie, par ordonnance royale du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. — Elle comprend 9 kilomètres carrés 16 hectares, situés sur Nivelle, Flines, Mortagne, Thun et Château-l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille, par ordonnance royale du 17 août 1836.

Concession de Crespin. — Elle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares, situés sur Crespin, Onnaing, Sebourg, Quiévrechain, Quaroube et Rombies. Cette concession a été accordée à M. Libert, par ordonnance royale du 27 mai 1836.

Concession de Marly. — Elle comprend 33 kilomètres 13 hectares carrés, sur Moncheaux, Famars, Maing, Aulnoy, Marly, St.-Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Méjan, Moreau, Communeau, Jouffroy et Ducas, par ordonnance royale du 8 décembre 1836.

Concession d'Hasnon. — Elle comprend 14 kilomètres carrés 88 hectares 3 ares, sur Wandignies, Hélesmes, Wallers, Hasnon. Cette concession a été accordée à MM. Bris, Duthilloeul et consorts, par ordonnance royale du 23 janvier 1840.

Concession d'Azincourt. — Elle comprend 8 kilomètres carrés 70 hectares, situés sur Abscon, Aniche, Emerchicourt, Monchecourt et Erchin. Cette concession a été accordée, par ordonnance royale du 29 décembre 1840, aux quatre compagnies réunies d'Azincourt, Etrœungt, Hordain, Carette et Minguet.

Concession de Thivencelles. — Elle comprend 9 kilomètres carrés 81 hectares, situés sur Vicq, Quaroube, Thivencelles, St.-Aybert et Crespin. Cette concession a été accordée par ordonnance royale du 10 septembre 1841, à M. le maréchal duc de Dalmatie et à sa compagnie.

Concession d'Escaupont. — Cette concession, accordée également à la compagnie de M. le maréchal duc de Dalmatie, par ordonnance royale du 10 septembre 1841, ne comprend qu'un kilomètre carré 10 hectares sur les territoires de Fresnes, Escaupont et Vicq.

Concession de Saint-Aybert. — Elle comprend 4 kilomètres carrés 55 hectares, situés sur Thivencelles et Saint-Aybert. Cette concession a été accordée par ordonnance royale du 10 septembre 1841, à MM. de Préval, Mahérault, Lenglé, Pureur et consorts.

Concession de Vicoigne. — Elle comprend 13 kilomètres carrés 20 hectares, sur St.-Amand, Raismes, Hasnon et Wallers. Cette

concession a été accordée par ordonnance royale du 11 septembre 1841, aux quatre compagnies réunies de l'Escaut, Cambrai, Bruille et Hasnon.

MINES DE FER.

Trélon. — La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Ohain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. le comte de Mérode Westerloo, par un arrêté du conseil d'Etat du 25 janvier 1785, confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. — Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à M.me V.e Hufty, par ordonnance royale du 7 décembre 1825.

Une nouvelle concession, dite des *Pizons*, a été accordée par ordonnance royale du 12 octobre 1841, aux sieurs Pillion et Destombes. Elle comprend un kilomètre carré 23 hectares sur les territoires de Wignehies et Fourmies.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 41 dans le département. Nous en donnons ci-après le détail :

N.os		Longueur m
1.	— De Dunkerque à S.t-Omer, par Loon.....	18691
2.	— De Bergues à S.t-Omer, par S.t-Momelin..	26711
3.	— D'Hondschoote à Watten.....	35981
4.	— De Bergues à Furnes.....	12216
5.	— De Lille à Tourcoing.....	13652
6.	— De Lille à Lannoy.....	10485
7.	— De Lomme à Fournes.....	9542
8.	— De Douai à Seclin.....	28227
9.	— De Roubaix à la frontière.....	8082
10.	— De Douai à Bapaume.....	6516
11.	— De Cassel à Gravelines.....	34927
12.	— De Roubaix à Tournai et Mouchin.....	36000
13.	— De Valenciennes à Somain.....	19173
14.	— D'Armentières à Ypres.....	7083
15.	— D'Esnes à Maretz.....	12580
16.	— De Solesmes à Caudry.....	8573
17.	— D'Hondschoote à Wormhoudt.....	17103

18. — De Cassel à la frontière, par Steenvoorde.. 11324
19. — De Sainghin à Pont-à-Marcq..... 9150
20. — De Trélon à Rond-Buisson..... 10423
21. — De S.t-Amand à Hélesmes..... 9450
22. — D'Englos à Haubourdin..... 1894
23. — De Bailleul à Merville et Estaires..... 21393
24. — De Gussignies à Avesnes..... 17550
25. — D'Arleux à Orchies..... 23738
26. — De Cambrai à Solesmes..... 19319
27. — De Maubeuge à Solre..... 13812
28. — De Maubeuge à Binch..... 8777
29. — D'Hélesmes à Bouchain, par Denain..... 7730
30. — De Carvin à Orchies..... 13924
31. — De Bavai à Solesmes..... 25349
32. — D'Etrœungt à Landrecies..... 20396
33. — D'Hazebrouck à Merris..... 10625
34. — D'Auberchicourt à Abscon..... 4704
35. — De Douai à S.t-Amand..... 29439
36. — De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing..... 21756
37. — De Lannoy à Néchin..... 650
38. — De Bailleul à Steenwerck..... 12326
39. — De Seclin à La Bassée..... 12099
40. — De Neuf-Berquin à Haverskerque. (non encore connue).
41. — D'Haubourdin à Carvin..... 9880
42. — De Solre à Jeumont..... 16425
43. — De Landrecies à Solesmes..... 15432
44. — De Ghyvelde à Hondschoote.....(non encore connue).
45. — De La Bassée à Estaires.....(non encore connue).
46. — De Millam à Lederzeele.....id.....
47. D'Aniche à la route royale n.° 17.. .....id.....

Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.

MM. Marquette, *agent-voyer en chef du département*, à Lille.
Delgrange, Croisot, à Dunkerque.
Decroos, Verroustre, à Hazebrouck.
Lemaire, Soudan, Lebleu, à Lille.
Bruyelle, Robiquet, à Cambrai.
Renard, Verdavaine, Duchatel, à Avesnes.
Dislère, Thurin, à Douai.
Vitrant, Lefebvre, à Valenciennes.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES BATIMENTS CIVILS.

Par arrêté du 2 juillet 1828, M. le préfet a institué une commission des bâtiments civils chargée d'examiner et de vérifier préalablement les

projets de travaux communaux ou d'établissements publics présentés par les divers architectes du département. Cette commission donne son avis sur la convenance des travaux proposés, pour leur destination, sur la composition des projets sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité, de la construction, du choix des matériaux, de l'économie, de la bonne et exacte rédaction des devis et détails, de la composition des prix, et enfin des conditions à imposer et de tous les cas à prévoir dans l'intérêt de l'administration, pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.

Membres de la Commission.

MM. Leplus, Victor, architecte du département, à Lille, *président*.
Benvignat, architecte, à Lille.
Dewarlez, architecte, à Roubaix.
Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille.
Marteau, Charles, architecte, à Lille.
Debaralle, architecte à Cambrai, membre honoraire.

Architectes du département.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Develle.
——————— d'Hazebrouck — M. Ge: se-Gervais.
——————— de Lille. — M. Victor Leplus.
——————— de Cambrai. — M. Debaralle.
——————— d'Avesnes. — M. Fiévet.
——————— de Douai. — M. Mallet, ✲.
——————— de Valenciennes. — M. Grimault.

DESSÈCHEMENTS.

Sept grands systèmes de desséchement existent dans le département du Nord, savoir: celui des Moëres et celui des Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissements de Douai et Valenciennes; celui de la vallée de la Haute-Sambre dans l'arrondissement d'Avesnes; celui de la vallée de la Hayne et de l'Escaut, celui des marais de l'Epaix et de Bruai, et celui des prairies de Mortagne et de Château-l'Abbaye, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces sept systèmes de desséchement sont régis par des administrations spéciales formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés.

Moëres.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé au-dessous de la mer.

dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques 1,192 hectares, les Moëres françaises 1,910 hectares, et la petite Moëre française 176 hectares; ensemble 3,278 hectares.

L'administration générale des Moëres est confiée à M. de Buyser, ✲, ancien maire de la commune des Moëres.

Watteringues.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le desséchement et à maintenir les propriétés rurales dans leur état de culture et de production. Le pays Watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites à Watteringues sont divisées en quatre sections, dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. — MM. Torris, à Gravelines, *président;* — Cocquillier; — Longueval, Alexis; — Hamerel, Stanislas.

Conducteur. — M. Deterre. — *Percepteur,* M. Demarle, à Gravelines.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. — MM. Mahieu, propriétaire, *président*; — Bachelier-Becke, maire de Capellebrouck; — Hamerel, Joseph; — le baron de Kenny; — Dubois-Daudruy.

Conducteur, M. Poncin; — *Percepteur,* M. Hector Depape, à Bourbourg.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Honeegracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. — MM. Demeezemaker, *président*; — Declebsatel, Joseph, à Dunkerque; — Muchembled, Alexandre, à Looberghe; — Delabaere, — Zylof d'Obigny.

Conducteur, M. Planckeel; — *Percepteur,* M. Beck, à Bergues.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin

des Moëres qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. — MM. Demeunynck-Bouten, *président;* — Daudruy, Modewick, à Bergues; — Zoete, — Lemaire, André.

Conducteur, M. Robert; — *Percepteur,* M. Debaecque fils, à Bergues.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8,000 mètres et une superficie de 12,259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique, composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de dessèchement.

Commission administrative. — MM. de Montozon, député, *président-directeur,* à Lallaing; — Leroy, de Béthune, avocat, à Douai; — Bernard-Serret, propriétaire, à Lille; — Baron de Bouteville, propriétaire, à Hornaing; — Petitbois, maire, à Hasnon; — Monnier, maire de Nivelle.

Percepteur, M. Duclerfays, à Douai; — *Conducteur,* M. Longuespée, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au desséchement.

Commission administrative. — MM. Renard, à Fresnes, *président;* — Brouillard, à Escaupont; — Pureur, à Condé; — Gilmant, Albert, à Thivencelles; — De Gheugnies, Amé, à Vieux-Condé.

Conducteur, M. Bellanger; — *Percepteur,* M. Dubois, *huissier,* à Condé.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAI.

Le marais de l'Epaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand; celui de Bruai, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. MM. Hocque-Desmazures, *président;* — Serret, — Charpentier, — Landrieux, — Dassonville.

Percepteur, M. Quivy; — *Conducteur,* M. Renaud, géomètre.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE.

Une ordonnance royale, en date du 19 juin 1837, a autorisé les propriétaires des terrains qui profitent des ouvrages de desséchement dans la vallée de la Sambre, sur le territoire des communes de Landrecies, Locquignol, Maroilles, Sassegnies et Noyelles, à se réunir en syndicats, pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des rigoles et ouvrages déjà existants, et de ceux qui seraient exécutés par la suite dans l'intérêt de l'une ou de l'autre rive.

Deux syndicats ont été institués, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Briatte, *président;* — Lecohier, Joseph; — Girard, Amand; — Fournier, maire de Maroilles; — Mercier.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Azambre, *président;*—Boutteaux, Jean-Baptiste; — Sury, François; — Sury, Augustin; — Desquesnes, Bernardin.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE.

Par ordonnance royale du 24 octobre 1838, les propriétaires des prairies situées dans les communes de Mortagne et de Château-l'Abbaye, sur la rive gauche de l'Escaut, sont autorisés à se constituer en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages nécessaires au desséchement de ces prairies.

La société sera administrée par une commission composée de cinq membres qui seront élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de M. l'abbé Chappe d'Hauteroche, de l'Académie des sciences.

Une ordonnance royale du 24 août 1833 règle le service télégraphique.

LIGNE DE PARIS A LILLE.

La ligne de Paris à Lille est la plus ancienne; elle a été établie en

1793. L'embranchement de Lille à Boulogne a été exécuté dès l'an X ; en 1816 il a été transféré à Calais ; en 1843 la ligne a été prolongée jusqu'à Boulogne et a repris le nom de ligne de Boulogne.

Les postes télégraphiques du département du Nord sont, en partant de Paris ;

1.er Seclin. — Sur le clocher. — Deux stationnaires.

2.e Lille. — Sur la tour S.te Catherine, deux télégraphes, dont un sur Calais. — Quatre stationnaires.

Embranchement de Lille à Calais.

1.er Lille.	— Tour S.te-Catherine.	— Deux stationnaires.
2.e Lomme.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
3.e Fromelles.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
4.e La Gorgue.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
5.e Merville.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
6.e Morbecque.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.

Il y a à Lille un directeur et deux inspecteurs des télégraphes.

Directeur, M. Perrot.

Inspecteurs, 2.e division, M. Gillet de Laumont; — 3.e division, M. de Gastebois.

SANTÉ PUBLIQUE.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

Membres. MM. Thémistocle Lestiboudois, docteur en médecine, à Lille ; — Brigandat, docteur en médecine, à Lille.

Adjoints. MM. Delezenne, pharmacien, à Lille ; — Thibaut, idem, à Dunkerque ; — Gosselet, idem, à Landrecies ; — Flament, idem, à Fourmies.

CONSEILS DE SALUBRITÉ PUBLIQUE.

CONSEIL CENTRAL, AU CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT.

MM. Brigandat, docteur en médecine, *président;* — Kuhlmann, professeur de chimie, *vice-président;* — Loiset, médecin-vétérinaire du département, *secrétaire;* — Trachet, ✲, chirurgien en chef en retraite, *trésorier;* — Th. Barrois, négociant, *bibliothécaire;* —

Bailly, docteur en médecine ; — Kolb, manufacturier ; — Thém. Lestiboudois, docteur en médecine; — Delezenne, pharmacien ; — Delezenne, professeur de physique ; — Demesmay, négociant ; — Lefebure, ✲, médecin des épidémies ; — Duhamel, pharmacien ; — Gosselet, médecin de l'asile de Lommelet ; — Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées ; — Davaine, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; — Meugy, aspirant-ingénieur des mines.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Meneboo, *président ;* — Sapelier, pharmacien, *secrétaire ;* — Duriau fils, pharmacien ; — Delattre, artiste vétérinaire ; — Lebleu fils, médecin ; — Darras, médecin ; — Lemaire, médecin des épidémies ; — Develle, architecte.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Beesau, chirurgien ; — Debuyser, négociant ; — Demeersseman, docteur en médecine, à Bailleul ; — Prévost, médecin des épidémies, à Hazebrouck ; — Salomé, marchand de draps, — Thibaut, Vandewalle, docteurs en médecine ; — Vandamme, pharmacien, à Hazebrouck.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Béthune-Houriez, ✲, propriétaire ; — Cambrai, docteur en médecine ; — Debaralle, architecte ; — Debeaumont, Faille, docteurs en médecine ; — Leroy, Henry, avocat ; — Tordeux, pharmacien ; — N...., — N....

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Deharme, Jacques, propriétaire, à Avesnelles ; — Devise, entrepreneur de routes, à Avesnes ; — Leloup, juge-de-paix, à Avesnes ; — Renau, négociant, idem ; — Dollez fils, médecin, à Landrecies.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Delannoy, pharmacien ; — Duhem, docteur en médecine ; — Escalier fils, médecin des épidémies ; — Fontaine, Gelez, Gronnier, ✲ ; Lequien, Reytier, Tesse, Faucheux, Wattel, docteurs en médecine.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. N...., *président ;* — Gellé, manufacturier, *vice-président ;* — Deffaux, *secrétaire ;* — Marbotin fils, *secrétaire-adjoint ;* — Char-

pentier, ancien pharmacien ; — Evrard, professeur de chimie ; — Hocque-Desmazures, manufacturier ; — Bernard, architecte ; — Rousseau, géomètre ; — Tancrède, manufacturier ; — Caffeau, pharmacien ; — Carlier, Mathieu, négociant ; — Boca, Alcide, avocat ; — Bruneau, docteur en médecine ; — Grar, Numa, manufacturier.

ÉPIDÉMIES.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigents en cas de maladie épidémique ; ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque ; — Prévost, à Hazebrouck ; — Lefebure, ✻, à Lille ; — Cambay, à Cambrai ; — Dollez fils, à Landrecies ; — Escalier, à Douai ; — Legrand, médecin titulaire, à Valenciennes.

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Par ordonnance du 7 juillet 1824, le siége des commissions sanitaires sur le littoral demeure fixé, pour le département du Nord, à Dunkerque et à Gravelines. Ces deux commissions sont placées sous la direction immédiate du préfet.

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le maire de Dunkerque, *président ;* — Alard, Philibert, négociant ; — Lavenu, capitaine de frégate en retraite ; — Meneboo, docteur en médecine ; — Catelain-Milot, commissaire de police ; — Roussin, commissaire en chef de la marine ; — De Betagne, sous-intendant militaire ; — Chadabet, commandant de place ; — Debaecque, rentier ; — Beck, Jean-Pierre, négociant ; — Tartara, *secrétaire.*

Le ressort de cette commission s'étend depuis la frontière de la Belgique jusqu'au village de Loon inclusivement.

COMMISSION SANITAIRE DE GRAVELINES.

MM. le maire de Gravelines, *président ;* — Decarpentry, Nicolas, courtier-interprète ; — Torris, juge-de-paix ; — Noel, officier de santé ; — Demarle, Joseph, pharmacien ; — Lesur-Leys, négociant armateur ; — Vanwormhoudt, propriétaire ; — Jardon, *secrétaire.*

Le ressort de cette commission s'étend depuis le village de Loon jusqu'au Fort-Philippe.

VACCINE.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le préfet, *président.*
N..., *vice-président.*

MM. Bailly, docteur en médecine, *secrétaire, conservateur du dépôt de vaccin.*
Le maire de Lille.
Smet, ✻, membre du Conseil général.
Le vice-président de la commission administrative des Hospices de Lille.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille.
Bernard, doyen-curé de Sainte-Catherine.
Marzials, ministre du culte protestant.
Dourlen, docteur-médecin.
Lefebure, ✻, docteur-médecin.
J.-B. Lestiboudois, docteur-médecin.
Vervier, docteur-médecin.
Delemar, officier de santé, principal vaccinateur du département.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président.*
Clavon, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire d'Avesnes.
Denis, doyen-curé, à Avesnes.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Avesnes.
Eliet, docteur-médecin, à Avesnes.
Flagey, docteur-médecin, à Trélon.
Dollez fils, médecin des épidémies, *secrétaire du comité,* à Landrecies.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président.*
Defremery, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire de Cambrai.
Rigaut, curé de Saint-Géry.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai.
Debeaumont, docteur-médecin, à Cambrai.
Ruelle, docteur-médecin, à Cambrai.
Cambay, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président.*
Lequien, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire de Douai.
Semaille, doyen-curé de Saint-Pierre.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai.

MM. Gelez, docteur en chirurgie, à Douai.
Reytier, docteur en médecine, à Douai.
Escalier, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président*.
Delattre, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire de Dunkerque.
Deconynck, doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque.
Meneboo, docteur en médecine, à Dunkerque.
Darras, docteur en médecine, à Dunkerque.
Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président*.
Huyghe, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire d'Hazebrouck.
Debrayne, curé.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck.
Deswarte, docteur en médecine, à Hazebrouck.
Vandewalle, docteur en médecine, à Hazebrouck.
Prevost, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, président.
Delannoy, ✻, docteur en médecine, *vice-président*.
Dupire, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.
Pique, curé.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Valenciennes.
Lefebvre, docteur en médecine, à Valenciennes.
Manouvrier, docteur en médecine, à Valenciennes.
Legrand, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*.

BOITES FUMIGATOIRES POUR LES NOYÉS ET LES ASPHYXIÉS.

Des appareils fumigatoires sont établis aux environs des rivières, des canaux, et suivant les localités, pour rappeler à la vie les noyés et les asphyxiés, d'après la méthode indiquée par M. le docteur Portal.

Voici la désignation des dépôts de ces appareils :

Dunkerque, à l'hospice civil, au sas octogone, à la citadelle,

au Pont-Rouge, au port. — Gravelines, à la mairie. — Hazebrouck, chez M. Beesau, chirurgien. — Estaires, chez M. Playout, officier de santé. — Merville, chez M. Courdent, médecin. — Nieppe, chez M. Petitpas, officier de santé. — Lille, chez M. Tilman, docteur en médecine; chez M. Cuvelier, chirurgien. — Armentières, à l'hospice civil. — Comines, chez M. Cuvelier-Pagès, docteur en médecine. — Haubourdin, chez M. Deledeuille, officier de santé. — Frelinghien, chez M. Lecornez, idem. — La Bassée, chez M. Hanguillard, chirurgien. — Quesnoy-sur-Deûle, chez M. Planque, officier de santé. — Cambrai, chez l'éclusier de la porte Cantimpré. — Crèvecœur, chez M. Dhouailly, officier de santé. — Avesnes, chez M. Azambre. — Landrecies, chez M. Marsy, pharmacien. — Leval, chez M. Caverne, médecin. — Maubeuge, chez M. Tricot, pharmacien. — Arleux, à la Maison-Commune. — Douai, à l'Hôtel-Dieu et aux bureaux de l'octroi, à l'entrée de la Scarpe et de la porte de Lille. — Marchiennes, chez M. Petit, médecin. — Bouchain, à l'hôtel de la mairie. — Saint-Amand, chez M. Dumez, chirurgien. — Condé, chez M. Caudron, médecin. — Valenciennes, au bureau de police de la mairie, au corps-de-garde avancé de la porte de Paris.

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Cet établissement possède trois sources : la Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné et la Fontaine-de-Vérité. Il existe 12 salles de bains, 72 cases de boues et 6 salles dans lesquelles les malades reçoivent des douches descendantes, ascendantes ou latérales. La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

D'après les analyses chimiques, un kilogramme d'eau de ces fontaines contient les principes minéralisateurs suivants :

Air atmosphérique, 0,0000 grammes. — Acide carbonique gazeux, 0,1703 grammes. — Sulfate de magnésie, 0,7300 grammes. — Sulfate de chaux, 0,0600 grammes. — Muriate de chaux, 0,0550 grammes. — Muriate de soude, 0,4250 grammes. — Muriate de magnésie, 0,0800 grammes. — Carbonate de chaux, 0,3900 grammes. — Silice, 0,0250 grammes.

L'établissement thermal de Saint-Amand a été concédé en 1839 pour 27 ans aux sieurs Picq et Liermain, moyennant un loyer annuel de 2,050 fr., et à charge d'exécuter, jusqu'à concurrence d'une somme de 95,000 fr., des travaux nécessaires à la réédification des bâtiments. Le département accorde pour cet objet une allocation de 50,000 fr. et le gouvernement une de 25,000.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Il fournit à la culture une quantité de 475,577 hectares de terres, savoir :

En terres labourables	359,570
En prés	95,833
En vergers, pépinières et jardins	16,335
En oseraies	109
En cultures diverses	3,730
Total égal	475,577

La quantité de terres en jachère est de 36,192 hectares ; sur ce nombre, l'arrondissement de Lille n'a que 1,042 hectares ; celui d'Avesnes en a 12,726.

Les terres incultes sont de 7,568.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 14 août 1819, a chargé MM. les préfets d'organiser, dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, une société d'agriculture pour la formation de laquelle on choisirait au moins un membre par canton.

Cette institution a pour but le perfectionnement du système agricole, la propagation des meilleures méthodes, l'amélioration des races de bestiaux, etc.

La sagesse de cette mesure a été sentie, et l'administration du département du Nord s'est empressée d'organiser ces sociétés comme un moyen propre à accélérer les progrès de l'économie rurale.

La société royale d'agriculture établie à Douai depuis long-temps est considérée comme société du chef-lieu du département, et sert de centre commun aux sociétés d'arrondissement, qui correspondent avec elle.

La société royale des sciences et des arts de Lille, la société d'émulation de Cambrai et celle des sciences et arts de Valenciennes, tiennent lieu de sociétés d'agriculture ; une section spéciale est à cet effet établie près de chacune d'elles.

Les sociétés ont été composées primitivement par M. le préfet; mais elles peuvent augmenter le nombre de leurs membres et le compléter à mesure des vacances.

Voici les noms des membres des sociétés d'agriculture :

SOCIÉTÉ DE DUNKERQUE.

MM. Cuel, *président;* — Hamerel-Picquart, *vice-président;* — Daudruy, *trésorier;* — Delaetre, *secrétaire.*

SOCIÉTÉ D'HAZEBROUCK.

MM. Cappon, François, à Vieux-Berquin, *président;* — Cleenewerck, à Hazebrouck, *vice-président;* — Maerten, Liévin, à Strazeele, *trésorier;* — Deberdt, César, *secrétaire;* — Gantois, Louis, à Flêtre; — Deschodt, Louis, vétérinaire, à Hazebrouck; — Dehaine, Henri, à Hazebrouck; — Gantois, Benoît, à Borre; — Dezeure, Louis, à Vallon-Cappel; — Villette, Auguste, à.....; — Senellart-Pannier, à Merville; — Dezitter, Louis, à Merris; — Revel, Germain, à Steenwoorde; — D'Hont, Angelus, à Rubrouck; — Bouillez-Verhaeghe, à Merville; — Beck, Joseph, à Steenworde; — Joie, Octave, à La Gorgue; — Tacquet-Delebarre, à Merville; — Lefer, Laurent, à Blaringhem; — Dequidt, Réginald, à Ste.-Marie-Cappel; — Dekytspotter, Henri, à Steenwoorde; — Marant, à Cassel; — Costenobel, à Oxelaere.

SOCIÉTÉ DE BAILLEUL.

MM. Lothé-Vandewalle, Cortyl, Benoît, conseillers d'arrondissements; — Cortyl, Charles, propriétaire et cultivateur; — Salomé, Henri, artiste vétérinaire; — Bieswal, Charles, propriétaire; — Colpaert-Vanlerberghe, propriétaire; — Decoussemaecker-Benoît, propriétaire et cultivateur; — Decoussemaeker, Amédée; Decoussemaecker, Maximilien, propriétaires; — Stoppelgast, Louis, notaire.

SOCIÉTÉ D'AVESNES.

Membres associés ordinaires, MM. Dollez, ✲, médecin, à Landrecies, *président;* — Aubry père, négociant, à Avesnes, *vice-président;* — L. Mariscal, pharmacien, à Avesnes, *secrétaire;* — Tordeux, Emile, filateur; Caverne fils, pharmacien, *secrétaires-adjoints*, à Avesnes; — Delflache, vétérinaire, à Avesnes, *trésorier;* — Colinet, secrétaire de la mairie d'Avesnes, *bibliothécaire;* — Leloup, ✲, juge-de-paix, à Avesnes, *bibliothécaire-adjoint;* — le sous-préfet de l'arrondissement; — Aubry, géomètre en chef du cadastre; — Azambres, propriétaire, à Aibe; — Baillion, ancien

membre du Conseil général, ancien maire du Quesnoy; — Barbier de la Serre, propriétaire, à Trélon; — Bruno, cultivateur, à Sars-Poteries; — Bévenot, percepteur, à Etrœungt; — Bévière, Joseph, brasseur, à Etrœungt; — Boy, Casimir, cultivateur, au Quesnoy; — Bruno, cultivateur, à Lez-Fontaine; — Cauderlier, vétérinaire, à Maroilles; — Caverne père, pharmacien, à Avesnes; — Courtin, vétérinaire, à Maubeuge; — Darche fils, propriétaire, à Gognies-Chaussée; — Davoine, Florent, propriétaire, à Flaumont; — Deharme, propriétaire, maire d'Avesnelles; — Delannoy, propriétaire, maire de Trélon; — Dequesne, Valéry, propriétaire, au Favril; — Deroisin, cultivateur et maire, à Boussière; — Dervaux, Pierre-Omer, propriétaire, à Wargnies; — Devise, membre du Conseil d'arrondissement, à Avesnes; — Douay-Macarez, fabricant de sucre, à Ghissignies; — Dupond, Hector, cultivateur, à Guerzignies; — Durand-Mercier, négociant, à Avesnes; — Evrard, Emile, brasseur, à Maroilles; — Fiévet, pépiniériste, à Louvroil; — Flament, Constant, manufacturier, à Fourmies; — Fosset, professeur d'agriculture, à Avesnes; — George, membre du Conseil général, à Avesnes; — George, percepteur, à Solre le-Château; — Gille, cultivateur et maire, à Fontaine-au-Bois; — Gossart, négociant, maire d'Avesnes; — Grossier père, pharmacien, à Avesnes; — Guillemin, Ad., négociant, à Avesnes; — Hannoteau, cultivateur, maire d'Ohain; — Havel, cultivateur, à Boulogne; — Hazard, cultivateur, à Moustiers; — Hennet, cultivateur, ancien contrôleur des contributions directes, à Avesnes; — Hennet, cultivateur, maire d'Audignies; — Hérissem (baron d'), cultivateur, à Hestrud; — Legrand, Legrand, Théophile, propriétaires, à Fourmies; — Lelong, maître de poste, à Avesnes; — Lemaire, cultivateur, maire de Bettignies; — Lenglet, cultivateur, à Jolimetz; — Leroy, cultivateur, à Hautmont; — Maillet, banquier, à Avesnes; — Manesse, Martial, cultivateur, maire de Bermeries; — Manesse, Thomas, cultivateur, au Favril; — Mary, Adrien, cultivateur, à Aymeries; — Mary, propriétaire, maire de Berlaimont; — Meurice, cultivateur, à Robersart; — Passage, propriétaire, à Avesnes; — Piérart, Ant., cultivateur, à Aulnoye; — Pillot, Edmond, avoué, à Avesnes; — Prangère, cultivateur, à Avesnelles; — Roussel, Louis, propriétaire, à l'Epine; — Sohier, cultivateur, à Solre-le-Château; Torre (baron de la), cultivateur, maire de St.-Waast; — Valin, cultivateur, à Wargnies; — Vandepitte, régent au collége d'Avesnes.

Membres associés correspondants, MM. Aubry, Alfred, contrôleur des contributions directes, à Coulommiers; — Carmouche, docteur-médecin, chirurgien-major au 39.e de ligne; — Cuel, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Dunkerque; — Flobert, directeur des contributions indirectes, à Mézières; — Godefroy, Alph., proprié-

taire, à Paris; — Guillemin, Jules, ingénieur des mines, à Anzin; — Hamont, ex-inspecteur des haras et bergeries du vice-roi d'Egypte, à Paris; — Houzé, Victor, secrétaire de la mairie de Cambrai; — Lecocq, ancien juge de paix, à Clermont (Puy-de-Dôme); — Lecocq, Henri, professeur d'histoire naturelle, idem; — Lecocq, Félix, professeur à l'école vétérinaire de Lyon; — Malingié-Nouel, cultivateur, à la Charmoise (Loir et Cher); — Rousseau, propriétaire, à St.-Etienne; — Seydoux, propriétaire et cultivateur, à Montay (Nord);— Tarayre (lieutenant-général, baron), propriétaire et cultivateur, à Billorgues (Aveyron).

HARAS.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance royale en date du 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord quatre stations d'étalons royaux où le public est admis à faire saillir depuis le 1.er février jusqu'au 28 juin de chaque année.

Ces stations sont établies à Lille, Cambrai, Avesnes et Fresnes.

Le prix de la monte est fixé à 11 et 7 fr. dans la station d'Avesnes, et à 5 fr. dans les autres stations. Au moyen de ce prix, exigible au premier saut, le propriétaire de la jument peut la faire représenter à l'étalon jusqu'à trois fois, de neuf en neuf jours.

Outre les étalons royaux des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord sept étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte dans les arrondissements de Dunkerque, Cambrai et Lille.

Des fonds sont affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté pour cet objet, dans sa dernière session, une somme de 3,500 fr.

ART VÉTÉRINAIRE.

Conformément à l'article 15 du décret du 15 janvier 1813, il est établi, dans le chef-lieu du département du Nord, un médecin vétérinaire tenu d'entretenir un atelier de maréchalerie et de faire des élèves, à des conditions fixées à l'amiable entre eux et lui. A la seconde année d'apprentissage, il délivre à ses élèves un certificat de maréchal-expert.

Il est également établi dans chaque chef-lieu de sous-préfecture un maréchal vétérinaire assujetti aux mêmes conditions que le médecin vétérinaire du département.

Médecin vétérinaire du département. — M. Loiset, à Lille.

Maréchaux vétérinaires d'arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Delaetre.
» d'Hazebrouck. — M. Deschodt, à Hazebrouck.
» de Cambrai. — M. Banse, à Cambrai.
» d'Avesnes. — M. Delflache.
» de Douai. — M. Jouggla.
» de Valenciennes. — M. Meilhan, à Valenciennes.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

ASSURANCES MARITIMES.

DUNKERQUE.

L'INDEMNITÉ. MM. Vanreynschotte et Eskelbeck.
ASSURANCES GÉNÉRALES DE PARIS. MM. Bonvarlet frères, *agents*.
L'UNION DES PORTS DE PARIS. M. Pierre Debaecque.
LA MÉLUSINE. M. Jules Herrewyn ; — *Assureurs particuliers*, MM. Cuenin et fils.

ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE.

COMPAGNIE ROYALE. M. Dassemberg aîné, *agent*.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES POUR LES DÉPARTEMENTS DU NORD, DU PAS-DE-CALAIS ET DES ARDENNES.

Commissaire du roi près la compagnie, M. Danel.
Directeur, M. Desbonnets, à Lille.
Sous-directeurs, MM. Maronnier aîné, à Cambrai; — Guillemin père, à Avesnes; — Lequeux, à Landrecies; — Neuillet, à Ferrière-la-Grande; — Valin, avoué, à Douai; — Botteaux, à Valenciennes.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES.

Agents principaux de la compagnie, MM. Loncke et Maccartan, à Lille; — Déjardin, notaire, à Cambrai; — Lesur, à Avesnes; —Delecluse, à Landrecies;—Rouëz, à Solre-le-Château;—Pecqueriaux, à Trélon; — Dennetière-Legrain, à Douai; — Boca,

avocat, à Valenciennes. = *Agents particuliers*, MM. Anibert ; à Dunkerque; — Smagghe, à Hazebrouck.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX.

Agents, MM. Piéters, à Dunkerque ; — N...., à Hazebrouck ; — Mercier, à Lille ; — Evrard, Cléomède, à Cambrai ; — Deharme père, à Avesnelles ; — Merlin-Guyot, à Landrecies ; — Eraux, notaire, au Quesnoy ; — Voisin-Panié, à Douai ; — Lamy, à Valenciennes.

COMPAGNIE ROYALE.

Agents généraux de la compagnie, MM. Delaetre, à Dunkerque ; — Salomé, à Hazebrouck ; — L. Decroix, à Lille ; — Lallier, négociant, à Cambrai ; — Meunier, Valéry, à Avesnes ; — Azambre, à Landrecies ; — Riquet, percepteur, au Quesnoy ; — Bever, notaire, à Solre-le-Château ; — Mehaux, géomètre, à Trélon ; — Dincq, à Douai ; — Hamoir-Boursier, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE L'UNION.

Directeur, M. Montigny-Champon (O. ✲), à Lille.

Sous-directeurs, MM. C. Gallois, à Dunkerque ; — N...., à Hazebrouck ; — Maronniez, à Cambrai ; — Bevenot, Charles, à Avesnes ; — Daix, à Douai ; — Mathon, à Valenciennes.

COMPAGNIE DU SOLEIL.

Agents particuliers, MM. De Bertrand, à Dunkerque ; — N...., à Hazebrouck ; — Sriber, à Lille ; — Lazard-Simon, à Cambrai ; — Dineux, à Avesnes ; — Deschamps, idem ; — Vautier, à Douai ; — Dorchies, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE LA FRANCE.

Agents généraux, MM. Plaideau aîné, à Dunkerque ; — Fiévet fils, à Lille ; — Honoré-Dupret, à Cambrai ; — Carniaux, à Avesnes ; — Madoulé-Fournier, à Landrecies ; — Crépeaux, à Douai ; — Jaussaud et Emile Lefebvre, à Valenciennes.

COMPAGNIE DU RÉPARATEUR.

Agents principaux, MM. Vallé, à Dunkerque ; — Itsweire, à Hazebrouck ; — Dollé-Sézille, à Lille ; — Guérin, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE L'ALLIANCE.

Agents, MM. Chamouland, à Dunkerque ; — Marin, à Lille ; — Gibou, à Cambrai.

COMPAGNIE DE L'URBAINE.

Agents, MM. Dumez, à Dunkerque ; — N...., à Hazebrouck ;

— De Saulchon, à Lille; — De Pancy fils, à Cambrai ; — Durazot, à Douai; — Vandeville-Plez, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE L'INDEMNITÉ.

Agents généraux, MM Vanreynschoote et Eskelbeck, à Dunkerque : — Noël, Maximilien, à Lille ; — Neve, à Cambrai ; — Désir Sterlin, à Douai ; — Dennery, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE LA SÉCURITÉ.

Agents, MM. Dasembergue, à Dunkerque ; — Defrenne, Bonami, à Lille; Darleux, à Cambrai ; — Thorez, à Douai ; — Jacquemart, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE LA PROVIDENCE.

Agents, MM. Debavelaere, à Dunkerque ; — Flament, à Lille, pour les arrondissements de Lille et Hazebrouck ; — Cattelin, à Cambrai ; — Ficquenet, à Trélon; — Parent, à Valenciennes.

LE NORD.

Directeur, M. Le Blond, Pierre, à Lille.

Agents, MM. Leclercq, à Dunkerque; — Bernast, à Hazebrouck; — Maine-Lemaire, à Cambrai; — Lavandier, Aimé, à Trélon ; — Druelle, à Douai

COMPAGNIE DE L'IMMORTELLE.

Agent, M. Bernard-Gruson, à Lille.

COMPAGNIE DU DRAGON.

Agent, M. Derney, à Dunkerque.

COMPAGNIE DE L'ARC-EN-CIEL.

Agent, M. Martin, à Dunkerque.

COMPAGNIE DE L'AIGLE.

Agents, MM. Forret fils, à Lille, pour les arrondissements de Lille et Hazebrouck ; — Denisart, à Cambrai; — Deligny, à Douai; — Trinquet-Gillart fils, à Valenciennes.

ASSURANCES CONTRE LA GRÊLE.

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES POUR LE DÉPARTEMENT,

Autorisée par ordonnance royale du 21 janvier 1836.

Conseil d'administration. MM. Ed. Defontaine, ✻, ex-pré-

sident du tribunal de Lille, membre du conseil général du département, *président;* — Léopold de la Chaussée, propriétaire ; — Le comte de Venevelles ; — Jombart-Hallez; — Sonck, négociant ; — Gruard, négociant, à Roubaix.

Censeur, M. L. Defontaine , ✲ , propriétaire , ancien notaire , membre du conseil général du département.

Directeur, M. Loncke-Maccartan.

Agents principaux de la compagnie , MM. Annibert , à Dunkerque; — Smagghe, à Hazebrouck ; — Maronnier aîné, à Cambrai ; — Bruyelle , idem ; — Delflache , vétérinaire de l'arrondissement, à Avesnes; — Dennetier, à Douai; — Boca, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE L'IRIS.

Agents, MM. Lapérelle , à Dunkerque ; — N.... , à Hazebrouck.

COMMERCE. — INDUSTRIE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Il y a dans le département du Nord trois chambres de commerce : l'une à Lille, l'autre à Dunkerque, et la troisième à Valenciennes, pour les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes.

Ces chambres sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM. le préfet, *président d'honneur;* — Kuhlmann, ✲, *président;* — Tilloy-Casteleyn, — Saint-Leger; — J. Lefebvre, — Marracci, — Scrive-Bigo, — Bernard , Henri; — Kolb-Bernard, — Demesmay, — Sauvaige-Fretin, — Parrayon-Champon, — Ch. Verley, — Th. Rouzé , — Aug. Bonte, — Ernest Lelièvre.

Secrétaire de la chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE.

MM. Dupouy, Auguste, *président;* — Mailhos , — Constant Bourdon , — Petyt, Auguste; — Morel, Benjamin; — Hecquet, — Feron, Hector; — Dessurne , — Malo, Gaspard.

Secrétaire de la chambre, M. Fontemoing.

VALENCIENNES.

MM. Gellé, Charles, *président;* — Blanquet, à Famars, *vice-président;* — Carlier-Mathieu, à Valenciennes; — Delame-Lelièvre, — Canonne, Théodore; — De Bailliencourt, — Amédée Hamoir, — Félix Dubois, — Gossart, négociant et maire, à Avesnes.

Secrétaire de la chambre, M. Alcide Boca.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Deux chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing et à Roubaix. Voici la nomenclature des membres qui les composent.

TOURCOING.

MM. Delahaye, maire, *président;* — Mazurel, Carlos; — Desurmont, Henri; — Leloir, — Nollet-Frys, — Roussel-Caulliez, Timal fils.

ROUBAIX.

MM. Bossut, maire, *président;* — Lefebvre-Horrent; — Al. Dujardin, — Louis Screpel, — A. Mimerel, ✲; — Vernier-Delaoutre, J. Mourmant.

COMMISSIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM. Kolb, membre de la chambre de commerce de Lille, *vice-président.*
Bayle, inspecteur-vérificateur de la librairie, à Lille, *secrétaire.*
Thouvenin, docteur en médecine, à Lille, *secrétaire-adjoint.*
Barrois, François, ancien fabricant, à Lille.
Derasse-Bonte, président du Conseil des prud'hommes, à Lille.
Martin-Muiron, fabricant de papier, à Lille.
Paillart, adjoint au maire de Lille.
Henri Bernard, à Lille.
Auguste Descamps père, ancien fabricant, à Lille.
Parvillez-Feyerick, négociant, à Lille,
Cordonnier, négociant, à Lille.
Charvet-Defrenne, négociant, à Lille.
Gachet, bibliothécaire communal, à Lille.
Bonnaire, vérificateur des poids et mesures, à Lille.

Delahaye, ancien notaire, à Lille.
Fiévet-Delemer, propriétaire, à Lille.
Tailliar père, propriétaire, à Lille.
Dumon, Edouard, receveur des hospices, à Lille.
François-Gihoul, propriétaire, à Lille.
Carrette, docteur en médecine, à Roubaix.
Henri, pharmacien, à Roubaix.
Dujardin, Louis, rentier, à Roubaix.
Delerue, Edouard, ancien manufacturier, à Roubaix.
Destombes, ancien fabricant, à Roubaix.
Cottigny, Henri, notaire, à Roubaix.
Jules Delerue, négociant, à Roubaix.
Delobel-Dewitte, marchand de laines, à Tourcoing.
Gahide-Béhague, marchand de toiles, à Tourcoing.
Leurant, docteur en médecine, à Tourcoing.
Mathon, Jules, imprimeur, à Tourcoing.
Nollet-Frys, propriétaire, à Tourcoing.
Defontaine père, marchand de laines, à Tourcoing.
Joire, docteur en médecine, à Tourcoing.
Odoux-Duthoit, marchand de draps, à Tourcoing.
Louis Lefebvre, marchand de laines, à Tourcoing.
Lemaire, Charles-Louis, épicier, à Halluin.
Danset, Louis-François, ancien fabricant, à Halluin.
Deloince, Jacques, conseiller municipal, à Armentières.
Bayart, Charles, conseiller municipal, à Armentières.
Butin, docteur en médecine, à Armentières.
Laloy, docteur en médecine, à Armentières.
Nottelle-Delangre, propriétaire, à Armentières.
Pouchain-Boutry, marchand, à Armentières.
Fretin, maire, à Quesnoy-sur-Deûle.
Dubuisset, docteur en médecine, à Quesnoy-sur-Deûle.
Dhalluin, notaire, à Quesnoy-sur-Deûle.
Ybert, docteur en médecine, à La Bassée.
Rose, adjoint au maire, à la Bassée.
Cottignies, Paul, notaire, à Seclin.
Duquesne, fabricant d'huile, à Seclin.
Claeys, propriétaire, à Seclin.
Parrayon, membre du conseil général, à Mérignies.
Bulteau, brasseur, à Pont-à-Marcq.
Dupont, fabricant de sucre, à Pont-à-Marcq.
Six, Augustin, tanneur, à Pont-à-Marcq.
Bonnier, Désiré, clerc de notaire, à Templeuve.
Pille, maire, à Ascq.
Parent, maire, à Lannoy.

Lacoste, receveur des contributions indirectes, à Haubourdin.
Binauld, Narcisse, propriétaire, à Haubourdin.
Deledeuille, officier de santé, à Haubourdin.
Bonte, Auguste, négociant, aux Moulins.
Morelle, Charles, rentier, aux Moulins.
Duparc, pharmacien, aux Moulins.
Gahide, Jean-Baptiste, propriétaire, à Esquermes.
Miellez, pépiniériste, à Esquermes.
Delecroix, Edouard, ancien fabricant, à Fives.
Vallois-Dupont, propriétaire, à Fives.
Bachy, Charles, propriétaire, à Fives.
Leclercq-Grandel, propriétaire, à Wazemmes.
Duthoit, adjoint au maire, à la Magdeleine.
Dumoutier, Henri, économe des hospices particuliers de Lille, à La Magdeleine.
Fays, Isidore, à Wazemmes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Tordeux, docteur en médecine, à Avesnes.
Delebecke, notaire, à Solre-le-Château.
Flagey, docteur en médecine, à Trélon.
Bévenot, vérificateur des poids et mesures, à Avesnes.
Herbecq, officier de santé, à Ferrière-la-Grande
Legrain, docteur en médecine, au Quesnoy.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Defrémery, membre du conseil d'arrondissement, à Cambrai.
Maréchal, ancien négociant, à Cambrai.
Lenglet, docteur en médecine, à Cambrai.
Caux, vérificateur des poids et mesures, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Dussaussoy, colonel d'artillerie en retraite, à Douai.
Blavier, ingénieur en chef des mines, à Douai.
Mellez, négociant, à Douai.
Delaby, ancien capitaine d'artillerie, à Douai.
Wantiez, vérificateur des poids et mesures, à Douai.
Dumarquez, inspecteur des enfants de l'hospice de Paris.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Delaetre, doyen-curé de St.-Eloi, à Dunkerque.
Zilof d'Obigny, conseiller d'arrondissement, à Bergues.

Dupouy, Auguste, membre de la chambre de commerce, à Dunkerque.
Le général Thévenet, président de la commission des asiles, à Dunkerque.
Morel, Benjamin, conseiller municipal, à Dunkerque.
Lemaire, Jules, membre du bureau de bienfaisance, à Dunkerque.
Menneboo, docteur en médecine, membre du conseil de salubrité, à Dunkerque.
Demeunynck, docteur en médecine, à Bourbourg.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, Louis, membre du conseil général, à Bailleul.
Degruson, Benjamin, membre du conseil général, à Merville.
Yon-Hadou, ancien négociant, à Merville.
Deblock, vérificateur des poids et mesures, à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Lecuyer, président du tribunal civil, à Valenciennes.
Benezech de St.-Honoré, maire de Vieux-Condé.
Bonte, curé, à Denain.
Hamoir, Edouard, négociant, à Valenciennes.
Dumont, Alexandre, membre de la commission des prisons, à Valenciennes.
Palsy, Hyppolite, ancien officier d'artillerie, à Valenciennes.
Boduin, notaire, à Valenciennes.
Stiévenard, docteur en médecine, à Valenciennes.
Baligand, notaire, à St.-Amand.
Manouvrier, médecin des prisons, à Valenciennes.
Langlumé des Angles, propriétaire, à Valenciennes.
Douchez, vérificateur des poids et mesures, à Valenciennes.

BANQUE DE LILLE.

Une ordonnance royale du 29 juin 1836 a autorisé l'établissement d'une banque dans la ville de Lille.

Régents, MM. Desmazières, *président;* — Rouzé-Mathon, Th., *secrétaire;* — A. Charvet, Cuvelier-Brame, Huet-Colombier, J. Maracci, H. Bernard, Sauvaige-Fretin, Champon-Dubois.
Censeurs, MM. A. Bernard, Champon-Dubois, Pollet aîné.
Directeur, M. Ch. Verley.

BOURSE DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord ; elles sont établies à Dunkerqne, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurances.

MM. Debaecker, *syndic;* — Vandercolme, 1.er *adjoint*; — Sergent, 2.e *adjoint;* — Vital, Gauwin fils, Sapelier, Plaideau, Numa; Leroy, Cailliez, Herrewyn fils, Salomez, Souville.

BOURSE DE LILLE.

Une ordonnance du roi du 4 mars 1830 a fixé à dix le nombre des agents de change à Lille.

MM. N..., *syndic;* — Durieux, *adjoint;* — Demoustier, Verbiest fils, Duquesnoy, Dupuis, N...., N...., N,...

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Guilbert, L. Roland, Coquelle, Cocural-Dorcy, Degeuser, Salembier, Helley, Colle, Blancho, Ch.; Brocvelle.

BOURSE DE DOUAI.

Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Choquet, Barré-Bris, N....

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir quatre agents de change et quinze courtiers de commerce; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu : du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	NOMBRE : d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1844.
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	676	68	128	10208 73
Abscon.	V.	Bouchain.	8	17	42	1221	113	151	12725 74
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	8	20	96	358	36	61	4093 07
Aix.	D.	Orchies	4	22	30	987	99	62	11658 68
Allennes-les Mar.	L.	Seclin.	6	17	17	849	85	125	9585 59
Alnes.	D.	Marchiennes.	2	20	36	364	56	79	4480 83
Amfroipret.	A.	Bavay.	5	29	66	340	34	26	2578 38
Anhiers.	D.	Douai-N.	7	7	27	384	38	76	3186 96
Aniche.	D.	Douai-S.	13	13	46	2030	154	140	17071 72
Annappes.	L.	Lannoy.	8	8	8	1821	143	151	23082 38
Anneux.	C.	Marcoing.	5	8	67	487	49	55	7833 45
Annœullin.	L.	Seclin.	7	18	18	3210	212	138	23012 96
Anor.	A.	Trélon.	8	20	130	2866	195	130	19219 30
Anstaing.	L.	Lannoy.	9	11	11	477	48	47	4287 01
Anzin.	V.	Valenciennn.-N.	2	2	49	4191	260	375	32648 72
Arleux.	D.	Arleux.	»	11	44	1721	137	300	26187
Armbouts-Cappel	Dk.	Bergues.	7	8	76	798	80	84	12200
Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	5	5	77	297	30	18	8933
Armentières.	L.	Armentières.	»	16	16	6817	361	434	74856
Arnêke.	H.	Cassel.	8	20	57	1498	125	166	20761 87
Artres.	V.	Valenciennn.-S.	8	8	59	711	71	36	10852
Ascq.	L.	Lannoy.	8	8	8	1729	138	167	3434
Assevent.	A.	Maubeuge.	3	22	87	128	13	20	2664
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	4	18	18	968	97	119	10987
Aubencheul-au-B	C.	Cambrai-O.	18	18	51	478	48	58	4201 31
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	12	12	45	1281	115	97	13737 51
Aubers.	L.	La Bassée.	10	21	21	1660	135	120	15540 01
Aubigny-au-Bac.	D.	Arleux.	5	14	47	1220	112	108	6952
Aubry.	V.	Valenciennn.-N.	4	4	47	833	83	89	8192
Auby.	D.	Douai-O.	6	6	30	980	98	63	11991
Auchy.	D.	Orchies.	3	18	23	1471	125	139	13922
Audencourt.	C.	Clary.	7	18	75	286	29	235	2805
Audignies.	A.	Bavay.	2	23	72	169	17	10	3249
Aulnoy.	V	Valenciennn.-S.	2	2	53	1301	116	75	15047
Aulnoye.	A	Berlaimont.	1	15	80	200	20	21	6200
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	4	14	14	1682	135	114	24951
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	1	1	103	904	90	82	12359
Avesnes.	A.	Avesnes.	»	»	102	3821	191	400	36199
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	5	17	54	1617	132	157	17235
Avesnes-les-Aub.	C.	Carnières.	4	13	66	2803	191	147	13667
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	4	4	63	486	49	57	8864
Aymeries.	A.	Berlaimont.	2	16	81	228	23	20	4859
Bachant.	A.	Berlaimont.	4	18	83	744	74	124	9826
Bachy.	L.	Cysoing.	4	19	19	957	96	89	8390
Bailleul.	H.	Bailleul.	»	19	29	9923	492	760	114513 60

NOMS DES

ires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres
.	Germe.	Layez.	Lebeau.	Planchon.
	Guillemot.	Lespagnol.	Lebarbier.	Prévost.
	Carnoye.	Thevenin.	Renon.	Grandjean.
	Dauchy.	Ghesquier.	Lambert.	Erchinger
	Wartelle.	Apourcheaux.	Paix.	Delbarre.
	Mazinghien.	Dorlencourt.	Cotteau.	Midavaine, Rocquet.
	Pauquet.	Cailliez.	Jenicq.	Deghaye.
	Dupuis.	N.....	Dislère.	Dupuis.
	Caron.	Derez	Leroy.	Dubroux.
Brigode.	Desquiens.	Gahide.	Delecourt.	Caulier.
	Panien.	Detourmignies.	Moland.	Lacroix.
	Pecqueur, Debarge.	Laurent.	L. Panckoucke.	Carré, Prevost.
	Brassart, Baudoin.	Balligand.	Staincq.	Liber, Jacquot.
	Delaoutre.	Gombert.	Behague.	Pollet.
	Jenard, Gravis.	Delattre.	A. Fiévet.	Gripon, Darras.
	Lepeuple.	Quiquempoix.	A. Delannoy.	Barthelier.
	Wemeare.	Barbier.	Faveau.	Dehaezenberghe.
	Demersseman.	V. Armbouts-C.	Gallois.	Lenys. [Gruson.
	Deloince, Delebois.	Cateaux.	Cogniard.	Delannoy, Vaillant,
	Vandienste.	Meesemacker.	Campagnie.	Vandeweghe.
	Masson.	Froment.	Fromont.	Legris.
	Renard.	Dillies.	Delecourt.	Courier, Catteau.
	Brasseur.	V. Boussois.	Quivy.	Courtin.
	Lefebvre.	Lambelin.	Lemaire.	Denneulin.
ersart.	Bernard.	V. Aubigny-au-B.	Lebeau.	Mayeux.
	Buisset.	Lefranc.	Leroy.	Dufour.
	Cordonnier.	Pennequin.	Delegrange.	Dannette.
tier.	Tellier.	Dupire.	Peugniez.	Despas.
	Pillion.	Collet.	A. Fiévet	Depret.
	Dumarquet.	Jacquart.	Luce.	Haccart.
ille.	Martin.	Desmons.	Leleu.	Delplanque.
	Bricout.	V. Inchy.	Lamorinière.	Doise.
	Detourbe.	V. Bavay.	Crapez.	Moine.
	Miroux.	Gombert.	Fromont.	Dusart.
	Piérart.	V. Aymeries.	Hennet.	Lienard.
	Dujardin.	Barbieux.	Lemaire.	Lambert.
	Caullery.	Lefebvre.	Houzé.	Servant.
	Evrard, Grossier.	Denis.	Houzé.	Marion.
	Dufranne.	Devred.	Richir.	Blavier.
	Villain, Canonne.	Joly.	Millet-Tellier.	Noulin.
	Lefebvre.	Moncomble.	François.	François.
	Bascourt.	Holuin.	Hennet.	Lienard.
	Brognet.	Montay.	Hennet.	Aubry.
	Delecroix.	Labey.	Gellé.	Roty.
hel.	Lotthé, Bieswal.	Reumaux, Dehaene.	Decoussemacker.	VanlerbergheCortequises

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	TOTAU des contribut directe pour 18
Baisieux.	L.	Lannoy.	9	14	14	1878	145	175	18280
Baives.	A.	Trélon.	7	21	131	320	32	59	3286
Bambecque.	Dk.	Hondschoote.	11	24	67	1156	110	125	15269
Banteux.	C.	Marcoing.	7	13	72	752	75	51	6174
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	7	7	54	480	48	95	5987
Bantouzel.	C.	Marcoing.	8	13	72	957	96	78	8838
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	4	4	100	395	40	58	8428
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	4	33	71	1073	105	117	10044
Bauvin.	L.	Seclin.	11	21	21	1083	105	106	9866
Bavay.	A.	Bavay.	0	25	70	1601	130	218	18015
Bavinchove.	H.	Cassel.	4	12	53	960	96	88	12346
Bazuel.	C.	Le Catteau.	4	28	86	1216	112	151	13637
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	5	12	12	778	78	54	8631
Beaufort.	A.	Maubeuge.	7	12	93	1063	105	115	10457
Beaumont.	C.	Le Cateau.	7	17	76	798	80	76	5637
Beaurain.	C.	Solesmes.	4	25	81	396	40	33	2653
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	11	11	94	591	59	90	6127
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	1	15	101	332	33	61	3625
Beauvois.	C.	Carnières.	5	12	70	1060	105	39	6603
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	8	8	46	381	38	30	5744
Bellignies.	A.	Bavay.	5	29	70	710	71	63	8183
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	5	18	98	228	23	44	2937
Bergues.	Dk.	Bergues.	0	10	69	6045	330	516	69895
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	0	14	79	2099	155	286	24900
Bermerain.	C.	Solesmes.	8	27	83	1228	113	108	8769
Bermeries.	A.	Bavay.	3	28	66	394	39	55	6089
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	1744	240	109	19589
Bersillies.	A.	Maubeuge.	6	24	89	200	20	27	2724
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	6	19	35	600	60	54	7137
Bertry.	C.	Clary.	4	21	78	2141	160	186	9448
Béthencourt.	C.	Carnières.	9	17	74	1132	109	92	9821
Bettignies.	A.	Maubeuge.	6	25	84	184	18	22	4144
Bettrechies.	A.	Bavay.	4	29	68	348	35	29	4811
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	8	8	100	524	52	92	8034
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	4	4	48	950	95	85	9425
Beuvry.	D.	Orchies.	3	21	29	1964	150	130	19564
Bévillers.	C.	Carnières.	4	12	71	1031	104	106	8459
Bierne.	Dk.	Bergues.	2	12	70	515	52	61	13980
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	7	17	66	503	50	54	6454
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	12	11	59	1808	141	175	22392
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	404	40	77	6810
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	8	15	38	1938	149	92	17376
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	59	1045	105	119	11869
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	12	25	65	1740	140	167	25238
Bondues.	L.	Tourcoing.-S	7	7	7	2925	198	233	31713

NOMS DES

[aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
n.	Stien.	Deberckem.	Behague.	Delcour.
rt.	Moreau.	Bultez.	Cautel.	Dutrieux.
ant.	Verriele.	Vanneufville.	Dehorter.	Daramondt.
.	Chopin.	Dubois.	Carron.	Leclercq.
.	Bernard.	Basuyau.	Maréchal.	Sourmais.
.	Boucher.	V. Banteux.	Carron.	Legrand.
hes.	Blanchart.	V. Avesnes.	Wargnies.	Lemoine.
in.	Lesnes.	Tranchant.	Pierart.	Basuyaux.
re.	Bottelle.	Méplaux.	L. Panckoucke.	Lamory.
.	Wauters.	Trehout.	Crapez.	Delbauve, Caille.
ert.	Vandaele.	Deman.	Merchier.	Devynck.
t.	Vérin.	Lecq.	Lempereur,	Deglarge.
le.	Desbonnets.	Salomez.	Pivion.	Lambelin.
on.	Bidoret.	Dhaussy.	Duménil.	Leclercq.
.	Dricot.	V. Inchy.	Lamorinière.	Leclercq.
.	Dhaussy.	Wasson.	Fromen:-Sartians.	Regnault.
.	Delfosse.	Mutte.	Estassin.	Prisette.
ulx.	Lemaire.	N.....	George.	Descamps.
x.	François.	V.Font.-au-Pir.	Hodin.	Bricout.
.	Dupont.	Martin.	Parent.	Marissal.
.	Lerat.	Jourdain.	Crapez.	Quetille.
.	Wallerand.	Dennetières.	George.	Colmant.
ncken.	Vermeulen.	Aernout.	Herwyn.	
.	Paul.	Longuet.	Hennet.	Dangers.
d.	Regnaut.	Lair.	Derquenne.	Darcheville
.	Postiaux.	V. Amfroipret.	Jenicq.	Deghaye.
ine.	Mornave.	Regniez.	Chardot.	Cupers.
.	Wattremez.	v. Villers-sire-N.	Daullé.	Landragin
x.	Vanstavel.	Declunder.	Lecœuche.	Delbey.
.	Basquin.	Druesnes.	L. François.	Pierard.
in.	Bricout.	Dauverchain.	Lamorinière.	Bourdon.
re.	Lechien.	V. Gognie-Ch.	Daullé.	Tarkie.
haix.	Dassonville.	Cailliez.	Jenicq.	Dubois.
.	Herlacq.	V.Sars-Poteries	Wargnies.	Deresme.
	Joly.	Prevost.	A. Fiévet.	Basely.
t	Delgrange.	Comond.	Lambert.	Graveline.
.	Dupont.	Thomas.	Delsart-Beauvais.	Viéville.
r	David.	Victoor.	Legrand.	Fasquembergue.
tte.	Paresys.	Knockaert.	Legrand.	Vermersch.
re.	Leroy.	Champeaux.	Dewitte.	Petillon.
au.	Lesne.	Malvoisin.	Bonnay, Cl.	Bisiaux.
ter.	Delfly.	Damman.	Lecœuche.	Weems, Huyghe.
.	Delbende.	Minne.	Leblond.	Vandieste.
ust.	Liévin.	Cousin.	Hochart.	Neut.
quiel.	Lecat, Lebrun.	Leignel.	Delesalle.	Flament, Delespierre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1844.
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	41	776	77	76	10604 98
Bouchain.	V.	Bouchain.	»	18	49	1401	110	150	24998 03
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	5	5	101	410	41	79	9626 12
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	1	20	98	2255	165	188	36117 86
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	»	20	97	2474	172	301	27505 10
Bourghelles.	L.	Cysoing.	3	17	17	1154	110	161	10386 74
Boursies.	C.	Marcoing.	11	15	74	819	82	92	11584 91
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	10	18	18	1912	147	139	16587 52
Bousies.	A.	Landrecies.	6	24	82	1772	140	209	13172 64
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	13	24	99	620	62	107	6343 92
Bousignies.	V.	St.-Amandr.g.	5	17	29	298	30	60	4196 01
Boussières.	A.	Berlaimont.	7	18	82	214	21	20	3183 59
Boussières.	C.	Carnières.	2	10	69	824	82	97	8114 31
Boussois.	A.	Maubeuge.	6	25	90	362	36	18	5608 91
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	4	15	28	1873	145	192	16412 38
Bouvines.	L.	Cysoing.	3	13	13	551	55	68	5182 20
Briastre.	C.	Solesmes.	3	22	79	841	84	73	11228 16
Brillon.	V.	St.-Amandr.g.	7	19	35	736	74	82	6478 34
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	7	15	80	938	94	90	11324 90
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	17	30	65	405	41	52	6107 41
Bruay.	V.	Valencien.-N.	5	5	51	2089	155	188	20130 47
Bruille-lez-March.	D.	Marchiennes.	6	13	42	683	68	62	7052 60
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amandr.d.	6	18	44	2695	185	138	15044 79
Brunémont.	D.	Arleux.	3	13	46	598	60	43	3645 57
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	10	30	63	421	42	38	3832 20
Bugnicourt.	D.	Arleux.	4	11	44	760	76	115	10102 15
Busigny.	C.	Clary.	7	26	83	2425	173	91	23200 42
Buysscheure.	H.	Cassel.	11	23	60	865	87	69	10184 99
Caestre.	H.	Hazebr.-Nord.	8	8	39	1713	137	152	20772 20
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	7	7	65	860	86	116	10993 46
Cambrai.	C.	Cambrai.	»	»	59	20141	778	1655	141799 44
									150130 04
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	6	17	17	895	90	135	14529 92
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	5	16	16	1490	125	152	13515 88
Cantaing.	C.	Marcoing.	3	7	66	710	71	88	10364 34
Cantin.	D.	Arleux.	4	8	41	832	83	118	20911 71
Capelle.	C.	Solesmes.	7	28	84	330	33	40	5155 63
Capinghem.	L.	Armentières.	9	8	8	305	31	38	4402 09
Cappelle.	L.	Cysoing.	8	20	20	1538	129	134	16307 27
Cappellebroucq.	Dk.	Bourbourg.	6	25	83	1064	105	106	17161 68
Carnières.	C.	Carnières.	»	8	67	1489	125	92	13710 24
Carnin.	L.	Seclin.	7	18	18	454	45	71	4988 58
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	97	1802	141	254	26323 91
Cassel.	H.	Cassel.	»	14	49	4410	266	332	38614 32
Catillon.	C.	Le Catteau.	8	34	91	2327	168	453	30239 63

NOMS DES

ires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
me.	Vanneufville.	Devulder.	Deberdt.	Spillemacker.
.	Beautour.	Grau.	Minne.	Couvez-Bourgeois.
x.	Monier.	Dernoncourt.	Estassin.	George.
ick.	Tettart.	V. Bourbourgv.	Nepveur.	Govart, Boussemaere.
t.	Deschodt.	Delautre.	Nepveur.	Machet, Bodel.
.	Lecocq.	Bussières.	Gellé.	Leturcq.
.	Marcheux.	Vaillant.	Foulon.	Falempin.
.	Dalle.	Lescouf.	Thurin.	Delbart.
.	Pottiez.	Mariage.	Dhaisne.	Gosse.
.	Henry.	Herbomez.	Renon.	Bever, Quertin.
.	Potiez.	V. Brillon.	Guislain.	Hacart.
.	Forest.	Blanchart.	Renau.	Derombies.
.	Vitoux.	Desplanques.	Millet-Tellier.	Groire.
.	Guillaume.	Vilain.	Lebrun.	Baise.
.	Fontenier.	Dehot.	Cotteau.	Crunelle, Phalempe.
es.	Mullier.	Roget.	Gellé.	Thierce.
.	Dubuisson.	Huart.	Delsart-Beauvais.	Malart.
.	Remy.	Cauderlier.	Guislain.	Hennocq.
re.	Decroocq.	Capèle.	Fleurynck.	Turpin.
.	Charley.	V. Volckerinckhove	Debavay.	Jourdain.
lle.	Frappart.	Dauchy.	De Coupigny.	Hautcœur.
.	Desfontaines.	Bonnier.	Tailliar.	Dubus.
.	André, Quesnoy.	Becquet.	Baligand.	Boulone, Lesage.
.	Leconte.	Queny.	A. Delannoy.	Maquigny.
n.	Deghaye.	Lavechin.	X. François.	Sautier.
.	Mailly.	Bussières.	Peugniez.	Perus. [H. Druon.
n.	Dewerly.	Duhot.	Copin.	A. Druon, Noiret,
.	Cooché.	Carry.	Merchier.	Serdobbel.
.	David.	Coulon.	Boidin.	Bruneel.
.	Lefebvre.	Crauck.	Th. Bonnay.	Meriaux.
.	Petit-Courtin.	Rigaut.	De St.-Aubin.	Daillez.
.	Savary.	Piquet.	De Pancy.	Pluvinage.
.	Hennart.	Vandaele.	L. Panckoucke.	Verdier.
rigode.	Stas.	Remi.	Behague.	Delbassée.
.	Dailliez.	Démaret.	Moland.	Mallet.
et.	Tantart.	Verbecque.	Desuède.	Drécourt, Cequelle.
n.	Vairet.	V. Escarmain.	Derquenne.	Guillier.
elle.	Rideż.	V. Lomme.	De Malézieu.	Herreng.
et.	Maigret.	Galand.	Delannoy.	Laurent.
er.	Debassel.	Bogaert.	Vanwormhout, ✲.	Marquilly.
t.	Lemahieu.	Lansel.	Th. Bonnay.	Lempereur.
s.	Berte.	Demart.	L. Panckoucke.	Boistel.
	Ravaux. [wercker.	Duhem.	Estassin.	Prissette. [Desmet
s.	Pastoors, Dchandschoe-	Arnould.	Dekytspotter.	Deraet, Devos,
is.	Leblon.	Bécar.	Leblond.	Dematte, Forter, Pelletier

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1844.
Cattenières.	C.	Carnières.	5	9	68	918	92	25	7098 80
Caudry.	C.	Clary.	7	14	73	3318	217	163	21108 48
Caullery.	C.	Clary.	2	16	74	717	72	69	3772 96
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	6	6	64	709	71	126	10170 72
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	5	23	90	339	34	44	3315 90
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	1	16	16	2031	154	160	25830 52
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amandr.d.	6	18	44	1042	105	78	8724 48
Chemy.	L.	Seclin.	5	16	16	418	42	84	7559 28
Chéreng.	L.	Lannoy.	7	12	12	1291	115	187	11115 12
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	6	16	95	73	7	6	1037 44
Clary.	C.	Clary.	»	17	76	2233	164	104	16853 60
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	3	16	103	502	50	69	5254 44
Cobrieux.	L.	Cysoing.	4	18	18	416	42	37	3368 28
Colleret.	A.	Maubeuge.	8	26	93	1096	105	124	12266 56
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	5161	306	389	47704 32
Condé.	V.	Condé.	»	12	50	5103	285	497	60448 32
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	73	460	46	63	12937 56
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	1	1	79	1703	136	61	19952 92
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	3	3	36	208	21	21	5549 88
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	10	21	96	1427	123	197	13541 52
Coutiches.	D.	Orchies.	4	14	26	2150	160	176	21370 64
Craywick.	Dk.	Gravelines.	9	15	83	293	29	36	6438 32
Crespin.	V.	Condé.	7	13	57	1257	115	141	18505 32
Crévecœur.	C.	Marcoing.	8	7	63	2022	153	160	33000 12
Crochte.	Dk.	Bergues.	6	16	70	734	73	88	11035 92
Croix.	A.	Landrecies.	9	29	83	508	51	65	4771 08
Croix.	L.	Roubaix.	3	8	8	1574	130	117	12716 36
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	2	2	33	794	79	77	13327 80
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	916	92	73	13769 72
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	4	4	57	481	38	91	4477 92
Cysoing.	L.	Cysoing.	»	15	15	2746	190	231	29617 80
Damousies.	A.	Maubeuge.	7	15	94	266	27	49	2854 52
Dechy.	D.	Douai-Sud.	4	4	37	1380	120	156	14997 48
Dehéries.	C.	Clary.	4	20	75	50	5	4	1498 24
Denain.	V.	Bouchain.	10	9	52	5144	308	116	38815 72
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	2125	158	154	23045 52
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	4	12	97	262	26	49	2577 05
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	5	10	97	422	42	91	4969 78
Doignies.	C.	Marcoing.	11	17	75	818	82	86	11628 03
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	5	5	92	1004	101	53	13456 92
Douai.	D.	Douai.	»	»	33	3203	776	1621	143839 05
									149987 40
Douchy.	V	Bouchain.	6	12	55	1558	130	445	17634 92
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	7	7	93	918	91	92	9114 60
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	10	23	74	275	28	25	5112 19

NOMS DES

tires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
nt.	Delacourt,	Jaclin.	François.	Lentier.
h.	Denimal, Messager.	Brassart.	Lamorinière.	Lecluselle, Bracq.
	Eslevez.	Sonneville.	L. François.	Vitou.
	Dhordain.	Pagniez.	Th. Bonnay.	Galier.
	Daniel.	V. Rousies.	Lebrun.	Zélaire.
	Delattre.	Joire.	Coguiard.	Bonnel.
	Wanbecq.	Vaillant.	Baligand.	Noyelle.
	Robiquet.	Caudrelier.	Paix.	Fauwergue.
	Duquennoy.	Leroy.	Béhague.	Dujardin.
	Suin.	V. Obrechies.	Duménil.	Lefèvre.
	Piette.	Maréchal.	L. François.	Cardon, Bonneville.
	Lefrancq.	Monier.	George.	Begrand.
	Wauquier.	Vercrusse.	Gellé	Leignel.
	Becquet.	Herbage.	Renon.	Contesse.
	Herrengt, Cuvelier.	Reniez.	Messéan.	Capron, Béhague.
	Caudron, Mention.	Croquey.	Guillerand.	Gilmant, Bavay.
	Dufour.	Vitse.	Delabaere.	Vasseur.
	Malo, Daullé.	V. Dunkerque.	Delabaere.	Labey, Fevin.
	Fournier.	V. Lambres.	Desuède.	Leclercq.
	Maton.	Genain.	Renon.	Lançon.
	Legland.	Dubois.	Leleu.	Deregnaucourt.
	Lobiau.	Blaevoet.	Demarle.	Marle.
	Cabaret.	Courtecuisse.	Bruneau.	Chevalier, Lespringard.
	Desmoutiers.	Mocq.	Dumoulez.	Prince, Dhouailly.
	Achte.	Venant.	Legrand.	Fossaert.
	Godon.	V. Forest.	Dhaisne.	Lussiez.
	Spriet.	Dutriez.	Louchet.	Vandamme.
	Lemaire.	Lamorisse.	Luce.	Anieot, Aluze.
	Gosselin.	Prévost.	Desilve.	Demarge.
	Balique.	V. Bantigny.	Maréchal.	Sandras.
	Fievet, Deprienne.	Salembier.	Gellé.	Herrengt, Duthoit
	Wautier.	Nacfer.	Duménil.	Jouniaux.
	Flament.	Potteau.	Dupret.	Derveaux, Lefebvre
	Furgéro.	V. Malincourt.	Chevas us.	Lemaire.
	Boisseau, Dehove.	Lecardez.	Broquet.	Tetard, Coupe.
	Vandermersch Hip.	Mallarme.	Deuerguet.	Delesalle, Lemahieu.
	Baudart.	V. Dimont.	Duménil.	Dannel.
	Bartez.	Doise.	Duménil.	Briatte.
	Lourdeau.	Lecerf.	Foulon.	Rossignol.
	Druart.	Dupont.	Colas.	Pagnier, Fontaine.
	N...	V. page 91.	Cavrois.	Crombet, Chuquet.
	N...		De Nuncques.	Feron.
	Béra.	Cambreleng.	Broquet.	Delhaye.
	Demoulin.	Desoblin.	Wargnies.	Daquet.
	Blackaert.	Dewaine.	Fleurynck.	Deschodt.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	TO cont di pon
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	41	776	77	76	10
Bouchain.	V.	Bouchain.	»	18	49	1401	110	150	24
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	5	5	101	410	41	79	9
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	1	20	98	2255	165	188	36
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	»	20	97	2474	172	301	27
Bourghelles.	L.	Cysoing.	3	17	17	1154	110	161	10
Boursies.	C.	Marcoing.	11	15	74	819	82	92	11
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	10	18	18	1912	147	139	16
Bousies.	A.	Landrecies.	6	24	82	1772	140	209	13
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	13	24	99	620	62	107	6
Bousignies.	V.	St.-Amandr.g.	5	17	29	298	30	60	4
Boussières.	A.	Berlaimont.	7	18	82	214	21	20	3
Boussières.	C.	Carnières.	2	10	69	824	82	97	8
Boussois.	A.	Maubeuge.	6	25	90	362	36	18	5
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	4	15	28	1873	145	192	16
Bouvines.	L.	Cysoing.	3	13	13	551	55	68	5
Briastre.	C.	Solesmes.	3	22	79	841	84	73	11
Brillon.	V.	St.-Amandr.g.	7	19	35	736	74	82	6
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	7	15	80	938	94	90	11
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	17	30	65	405	41	52	6
Bruay.	V.	Valencien.-N.	5	5	51	2089	155	188	20
Bruille-lez-March.	D.	Marchiennes.	6	13	42	683	68	62	7
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amandr.d.	6	18	44	2695	185	138	15
Brunémont.	D.	Arleux.	3	13	46	598	60	43	3
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	10	30	63	421	42	38	3
Bugnicourt.	D.	Arleux.	4	11	44	760	76	115	10
Busigny.	C.	Clary.	7	26	83	2425	173	91	22
Buysscheure.	H.	Cassel.	11	23	60	865	87	69	10
Caestre.	H.	Hazebr.-Nord.	8	8	39	1713	137	152	20
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	7	7	65	860	86	116	10
Cambrai.	C.	Cambrai.	»	»	59	20141	778	1655	141 150
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	6	17	17	895	90	135	14
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	5	16	16	1490	125	152	13
Cantaing.	C.	Marcoing.	3	7	66	710	71	88	10
Cantin.	D.	Arleux.	4	8	41	833	83	118	20
Capelle.	C.	Solesmes.	7	28	84	330	33	40	5
Capinghem.	L.	Armentières.	9	8	8	305	31	38	4
Cappelle.	L.	Cysoing.	8	20	20	1538	129	134	16
Cappellebroucq.	Dk.	Bourbourg.	6	25	83	1064	105	106	17
Carnières.	C.	Carnières.	»	8	67	1489	125	92	13
Carnin.	L.	Seclin.	7	18	18	454	45	71	4
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	97	1802	141	254	26
Cassel.	H.	Cassel.	»	14	49	4410	266	332	38
Catillon.	C.	Le Catteau.	8	34	91	2327	168	453	30

NOMS DES

...ns.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
...ne.	Vanneufville.	Devulder.	Deberdt.	Spillemacker.
	Beautour.	Grau.	Minne.	Couvez-Bourgeois.
...	Monier.	Dernoncourt.	Estassin.	George.
	Tettart.	V. Bourbourgv.	Nepveur.	Govart, Boussemaere.
...ick.	Deschodt.	Delautre.	Nepveur.	Machet, Bodel.
...t.	Lecocq.	Bussières.	Gellé.	Leturcq.
	Marcheux.	Vaillant.	Foulon.	Falempin.
	Dalle.	Lescouf.	Thurin.	Delbart.
	Pottiez.	Mariage.	Dhaisne.	Gosse.
	Henry.	Herbomez.	Renon.	Bever, Quertin.
	Potiez.	V. Brillon.	Guislain.	Hacart.
	Forest.	Blanchart.	Renau.	Derombies.
	Vitoux.	Desplanques.	Millet-Tellier.	Groire.
	Guillaume.	Vilain.	Lebrun.	Baise.
	Fontenier.	Dehot.	Cotteau.	Crunelle, Phalempe.
...ies.	Mullier.	Roget.	Gellé.	Thierce.
	Dubuisson.	Huart.	Delsart-Beauvais.	Malart.
	Remy.	Cauderlier.	Guislain.	Hennocq.
...ne.	Decroocq.	Capèle.	Fleurynck.	Turpin.
	Charley.	V. Volckerinckhove	Debavay.	Jourdain.
...lé.	Frappart.	Dauchy.	De Coupigny.	Hautcœur.
	Desfontaines.	Bonnier.	Tailliar.	Dubus.
	André, Quesnoy.	Becquet.	Baligand.	Boulone, Lesage.
	Leconte.	Queny.	A. Delannoy.	Maquigny.
	Deghaye.	Lavechin.	X. François.	Sautier.
	Mailly.	Bussières.	Peugniez.	Perus. [H. Druon.
...i.	Dewerly.	Duhot.	Copin.	A. Druon, Noiret,
	Cooché.	Carry.	Merchier.	Serdobbel.
	David.	Coulon.	Boidin.	Bruneel.
	Lefebvre.	Crauck.	Th. Bonnay.	Meriaux.
	Petit-Courtin.	Rigaut.	De St.-Aubin.	Daillez
	Savary.	Piquet.	De Pancy.	Pluvinage.
	Hennart.	Vandaele.	L. Panckoucke.	Verdier.
rigode.	Stas.	Remi.	Behague.	Delbassée.
	Dailliez.	Démaret.	Moland.	Mallet.
...t.	Tantart.	Verbecque.	Desuède.	Drécourt, Cequelle.
	Vairet.	V. Escarmain.	Derquenne.	Guillier.
...le.	Ridez.	V. Lomme.	De Malézieu.	Herreng.
	Maigret.	Galand.	Delannoy.	Laurent.
...t.	Debassel.	Bogaert.	Vanwormhout, ✲.	Marquilly.
	Lemahieu.	Lansel.	Th. Bonnay.	Lempereur.
	Berte.	Demart.	L. Panckoucke.	Boistel.
	Ravaux. [wercker.	Duhem.	Estassin.	Prissette. [Desmet
	Pastoors, Dchandschoc-	Arnould.	Dekytspotter.	Deraet, Devos,
	Leblon.	Bécar.	Leblond.	Dematte, Forter, Pelletier

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1844.
Cattenières.	C.	Carnières.	5	9	68	918	92	75	7098 80
Caudry.	C.	Clary.	7	14	73	3318	217	163	21108 46
Caullery.	C.	Clary.	2	16	74	717	72	69	3772 96
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	6	6	64	709	71	126	10170 79
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	5	23	90	339	34	44	3315 90
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	1	16	16	2031	154	160	25830 53
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amandr. d.	6	18	44	1042	105	78	8724 48
Chemy.	L.	Seclin.	5	16	16	418	42	84	7559 26
Chéreng.	L.	Lannoy.	7	12	12	1291	115	187	11115 11
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	6	16	95	73	7	6	1037 44
Clary.	C.	Clary.	»	17	76	2233	164	104	16853 62
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	3	16	103	502	50	69	5254 44
Cobrieux.	L.	Cysoing.	4	18	18	416	42	37	3368 96
Colleret.	A.	Maubeuge.	8	26	93	1096	105	124	12266 56
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	5161	306	389	47704 31
Condé.	V.	Condé.	»	12	50	5103	285	497	60448 39
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	73	460	46	63	12937 55
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	1	1	79	1703	136	61	19952 05
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	3	3	36	208	21	21	5549 85
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	10	21	96	1427	123	197	13541 54
Coutiches.	D.	Orchies.	4	14	26	2150	160	176	21370 67
Craywick.	Dk.	Gravelines.	9	15	83	293	29	36	6438 32
Crespin.	V.	Condé.	7	13	57	1257	115	141	18505 33
Crévecœur.	C.	Marcoing.	8	7	68	2022	153	160	33000 14
Crochte.	Dk.	Bergues.	6	16	70	734	73	88	11035 39
Croix.	A.	Landrecies.	9	29	83	508	51	65	4771 02
Croix.	L.	Roubaix.	3	8	8	1574	130	117	12716 38
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	2	2	33	794	79	77	13327 81
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	916	92	73	13769 73
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	4	4	57	481	38	91	4477 95
Cysoing.	L.	Cysoing.	»	15	15	2746	190	231	29617 87
Damousies.	A.	Maubeuge.	7	15	94	266	27	49	2854 53
Dechy.	D.	Douai-Sud.	4	4	37	1380	120	156	14997 48
Dehéries.	C.	Clary.	4	20	75	50	5	4	1498 27
Denain.	V.	Bouchain.	10	9	52	5144	308	116	38815 77
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	2125	158	154	23045 32
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	4	12	97	262	26	49	2577 05
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	5	10	97	422	42	91	4969 78
Doignies.	C.	Marcoing.	11	17	75	818	82	86	11628 03
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	5	5	92	1004	101	53	13456 92
Douai.	D.	Douai.	»	»	33	3203	776	1621	148839 05
									149987 40
Douchy.	V	Bouchain.	6	12	55	1558	130	445	17634 93
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	7	7	93	918	91	92	9114 66
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	10	23	74	275	28	25	5112 19

NOMS DES

laires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ant.	Delacourt,	Jaclin.	François.	Lentier.
.	Denimal, Messager.	Brassart.	Lamorinière.	Lecluselle, Bracq.
.	Eslevez.	Sonneville.	L. François.	Vitou.
dain.	Dhordain.	Pagniez.	Th. Bonnay.	Galier.
ieau.	Daniel.	V. Rousies.	Lebrun.	Zélaire.
.	Delattre.	Joire.	Cogniard.	Bonnel.
rlin.	Wanbecq.	Vaillant.	Baligand.	Noyelle.
al.	Robiquet.	Caudrelier.	Paix.	Fauwergue.
ary.	Duquennoy.	Leroy.	Béhague.	Dujardin.
.	Suin.	V. Obrechies.	Duménil.	Lefèvre.
.	Piette.	Maréchal.	L. François.	Cardon, Bonneville.
eart.	Lefrancq.	Monier.	George.	Begrand.
rage.	Wauquier.	Vercrusse.	Gellé	Leignel.
.	Becquet.	Herbage.	Renon.	Contesse.
in.	Herrengt, Cuvelier.	Reniez.	Messéan.	Capron, Béhague.
ien.	Caudron, Mention.	Croquey.	Guillerand.	Gilmant, Bavay.
en.	Dufour.	Vitse.	Delabaere.	Vasseur.
pin.	Malo, Daullé.	V. Dunkerque.	Delabaere.	Labey, Fevin.
.	Fournier.	V. Lambres.	Desuède.	Leclercq.
eq.	Maton.	Genain.	Renon.	Lançon.
dette.	Legland.	Dubois.	Leleu.	Deregnaucourt.
.	Lobiau.	Blaevoet.	Demarle.	Marle.
moy.	Cabaret.	Courtecuisse.	Bruneau.	Chevalier, Lespringard.
otte.	Desmoutiers.	Mocq.	Dumotiez.	Prince, Dhouailly.
aeke.	Achte.	Venant.	Legrand.	Fossaert.
n.	Godon.	V. Forest.	Dhaisne.	Lussiez.
.	Spriet.	Dutriez.	Louchet.	Vandamme.
.	Lemaire.	Lamorisse.	Luce.	Anicot, Aluze.
at.	Gosselin.	Prévost.	Desilve.	Demarge.
.	Balique.	V. Bantigny.	Maréchal.	Sandras.
ons.	Fievet, Deprienne.	Salembier.	Gellé.	Herrengt, Dutheit
acq.	Wautier.	Nacfer.	Duménil.	Jouniaux.
art.	Flament.	Potteau.	Dupret.	Derveaux, Lefebvre
.	Furgéro.	V. Malincourt.	Chevas us.	Lemaire.
aal.	Boisseau, Dehove.	Lecardez.	Broquet.	Tetard, Coupe.
ermersch.	Vandermersch Hip.	Mallarme.	Deuorguet.	Delesalle, Lemahieu.
acq.	Baudart.	V. Dimont.	Duménil.	Dannel.
as.	Bartez.	Doise.	Duménil.	Briatte.
in.	Lourdeau.	Lecerf.	Foulon.	Rossignol.
.	Druart.	Dupont.	Colas.	Pagnier, Fontaine.
.	N...	V. page 91.	Cavrois.	Crombet, Chuquet.
	N...		De Nuncques.	Feron.
guy	Béra.	Cambreleng.	Broquet.	Delhaye.
in.	Demoulin.	Desoblin.	Wargnies.	Daquet.
ert.	Blackaert.	Dewaine.	Fleurynck.	Deschodt.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	Distance en kil. au chef lieu du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	NOMBBE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	TOTAI de contribu direct pour 18
Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	»	»	78	27047	988	1673	147030 147039
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	10	10	57	717	71	84	9842
Ecaillon.	D.	Douai-S.	10	10	43	669	67	73	8019
Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	4	17	99	180	18	22	1436
Eclaibes.	A.	Maubeuge.	9	10	87	314	31	39	3915
Ecuelin.	A.	Berlaimont.	8	9	87	145	15	38	2736
Eecke.	H.	Steenvoorde.	5	9	42	1218	112	123	17014
Elincourt.	C.	Clary.	4	22	77	1539	129	147	9252
Elesmes.	A.	Maubeuge.	5	23	88	443	44	40	6606
Emerchicourt.	V.	Bouchain.	7	25	46	49	5	4	6147
Emmerin.	L.	Haubourdin.	3	5	5	1292	115	151	8072
Englefontaine.	A.	Le Quesnoy-E	7	27	75	1696	135	129	11353
Englos.	L.	Haubourdin.	2	9	9	341	34	35	4214
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	4	11	11	1749	140	164	20402
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	3	13	13	1703	136	192	17275
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	9	17	119	875	87	125	11370
Erchin.	D.	Arleux.	6	10	43	502	50	76	8533
Eringhem.	Dk.	Bergues.	13	23	70	676	68	72	11035
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	3	10	10	237	24	52	3807
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	3	19	19	2059	155	169	25677
Erre.	D.	Marchiennes.	6	19	39	957	96	86	7684
Escaimain.	C.	Solesmes.	6	26	83	1092	105	93	8833
Escaudain	V.	Bouchain.	6	13	48	1621	133	140	16918
Escaudœuvres	C.	Cambrai-E.	4	4	63	1458	125	202	12533
Escaupont.	V.	Condé.	4	8	51	706	1	124	8702
Escobecque.	L.	Haubourdin.	4	11	11	280	28	37	3592
Esnes.	C.	Clary.	9	11	70	1467	125	142	16243
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	5	18	63	1927	147	198	20745
Esquerchin	D.	Douai-O.	5	5	38	610	61	79	8563
Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	3	3	3	2181	160	146	33905
Estaires.	H.	Merville.	6	19	30	6825	374	633	66321
Estourmel.	C.	Carnières.	4	7	66	637	64	75	6827
Estrées.	D.	Arleux.	4	8	41	979	98	62	9154
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	11	31	63	314	31	52	4412
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	7	7	109	2183	210	298	31980
Etrœux.	V.	Valencienn.-E.	5	5	55	471	47	34	10564
Etrun.	C.	Cambrai-E.	12	12	58	579	58	67	4464
Ewars.	C.	Cambrai-E.	7	7	66	530	53	76	4710
Faches.	L.	Lille-S.-E.	6	6	6	2047	155	70	15388
Famars.	V.	Valencienn.-S.	5	5	56	597	60	44	9235
Faumont.	D.	Orchies.	4	14	26	1507	126	154	14897
Favril.	A.	Landrecies.	3	18	87	827	83	93	10485
Féchain.	D.	Arleux.	8	16	49	1126	107	135	7706
Feignies.	A.	Bavay	8	23	78	1846	145	52	21163

NOMS DES

...aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
...n.	Beck.	Delaeter.	Danican.	»
	Philippe.	Deconynck.	De Montépin.	»
...delles.	Spanneut.	Bollengier.	Midy.	Bose.
...t.	Legrand.	Muguez.	Tailliar.	Boulanger.
...ez.	Meunier.	V. Solrinnes.	George.	Boulenger.
...nt.	Depret.	V. Limont-Font.	Debaillencourt.	Delcambre.
...eau.	Vincent.	V.St.-Remi-Ch.	Debaillencourt.	Delforge.
...n.	Houvenaghel.	Maes.	Debrock.	Verhille.
...n.	Delattre.	Lagache.	Chevassus.	Marliot.
...n.	Hougne.	Michel.	Daullé.	Lecat.
...ine.	Remy.	V. Aniche.	Brasselet.	Cramette, Petit
...y.	Cazier.	Desplanques.	Follet.	Pottier.
...n.	Vaille.	Pierchon.	Riquet.	Michaux.
...n.	Poissonnier.	Laumondays.	Denabrif, Ch.	Carrilier.
...re.	Picavez.	Delesalle.	Denabrif, Ch.	Leclercq.
...lin.	Favier-Bacquet.	Colliot.	Lemaire.	Caliez.
...n.	Carlier.	Forest.	Cautel.	Otelard, Massot.
...e.	Jouvenet.	V. Roncourt.	Dupret.	Adam.
...n.	Menneboo	Venant.	Hochart.	Buyck.
...ut.	Célestin.	V. Hallennes.	Denabrif, Ch.	Baillieux.
...n.	Messéan.	Lefils.	Cogniard.	Cousin.
...n.	Delin.	Locquet.	Truchet.	Cotton.
	Devaux.	Locqueneux.	Derquenne.	Lémond.
...n.	Caullier.	Lefebvre.	Lebarbier.	Lehut.
...n.	Doremus.	Crépy.	Th. Bonnay.	Dugimont.
...ard.	Alglave.	Noclercq.	Bruneau.	Senocq.
...terie.	Mathelin.	V. Radinghem.	Lefevre.	Ghesquier.
...ne.	Rubin.	Hutin.	Hodin.	Drecq.
...bier.	Deswarte.	Pauwel.	Dutil.	Drieux.
...quez.	Sébert.	V. Cuincy.	Luce.	Carlier.
...mmes.	N...	Corbaux.	Bonnet.	Bourbier. [Justin.
...ges.	Duflos, Deroy.	Dourlers.	Ducatez.	Delbare, Goudesenne,
...n.	Dassonville.	»	François.	Basquin.
...n.	Delbart.	Cateau.	Desuède.	Dagniaux.
...le.	Coquelet.	Lavechin.	X. François.	Duquesnoy.
...n.	Maton.	Saudemont.	Bévenot.	Bosquette, Evrard.
...n.	Merlin.	Pamart.	Desilve.	Douert.
	Tachon.	Dabussche.	Lebeau.	Cardon.
...n.	Bernard.	Macherie.	Maréchal.	Peru.
...hault.	Lamblin.	Clinquet.	Follet.	Wilmot.
...let.	Lesens.	Duvinage.	Fromont	Richard.
...n.	Gruyelle.	Brienne.	Leleu.	Coez.
...n.	Marcoux.	Leclercq.	Descamps.	Dupont.
...n.	Haine.	Chalant.	Peugniez.	Volkerick.
...ant.	Riche.	Moreau.	Lion.	Gray, Fromont.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1844.
Felleries.	A.	Avesnes-N.	7	7	104	1753	140	158	17336 27
Fenain.	D.	Marchiennes.	5	18	38	1942	150	139	13010 95
Ferin.	D.	Douai-S.	5	5	38	627	63	89	9567 49
Féron.	A.	Trélon.	6	10	112	655	66	111	10327 21
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	3	18	88	1217	112	193	16037 60
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	5	18	91	753	75	137	7431 95
Fives.	L.	Lille-N.-E.	2	2	2	1846	145	147	32662 08
Flaumont-et-Waud.	A.	Avesnes-N.	2	2	101	435	43	66	4534 39
Flers.	L.	Lannoy.	7	6	6	2074	155	161	19871 09
Flers.	D.	Douai-O.	4	4	31	947	95	82	12095 93
Flesquières.	C.	Marcoing.	5	12	70	801	80	92	8811 31
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	6	12	35	1182	110	93	13414 98
Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	8	20	45	1861	145	68	16894 87
Flines-lez-Raches.	D.	Douai-N.	10	10	26	3574	230	382	28840 52
Floursies.	A.	Avesnes-N.	7	7	90	240	24	30	4135 07
Floyon.	A.	Avesnes-S.	10	10	101	1453	125	253	16967 56
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	4	21	80	1070	105	190	11182 15
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	5	14	71	1182	110	59	10154 90
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	6	6	65	1582	130	200	17566 61
Forenville.	C.	Cambrai-E.	6	6	64	78	8	13	3983 80
Forest.	L.	Lannoy.	6	10	10	722	72	75	3434 48
Forest.	A.	Landrecies.	9	29	84	1590	130	157	11330 25
Fourmies.	A.	Trélon.	7	14	117	2634	184	231	20031 48
Fournes.	L.	La Bassée.	9	15	15	1431	120	158	18007 48
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	4	38	69	443	44	32	6454 20
Frelinghien	L.	Armentières.	5	14	14	2185	160	225	26661 76
Fresnes.	V.	Condé.	2	10	49	4109	256	399	36682 32
Fressies.	C.	Cambrai-O.	11	11	50	800	80	148	6720 49
Fressin.	D.	Arleux.	6	13	46	786	79	133	9749 74
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	5	12	12	1946	150	274	24251 80
Fromelles.	L.	La Bassée.	10	25	25	1399	120	159	12702 16
Genech.	L.	Cysoing.	5	22	22	1112	107	67	8688 66
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	479	48	34	5180 52
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	11	12	84	1681	135	74	15349 48
Glageon.	A.	Trélon.	2	12	116	1240	115	210	10406 69
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	6	12	40	1838	144	108	17852 22
Gœulzin.	D.	Arleux.	4	6	39	998	100	56	9403 41
Gognie-Chaussée.	A.	Maubeuge.	6	24	83	766	77	42	7997 76
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	7	38	71	2980	200	78	22462 10
Gondecourt.	L.	Seclin.	4	14	14	1622	133	117	19533 60
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	7	17	75	900	90	70	6945 65
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	9	19	77	2202	161	166	16780 64
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	8	8	84	1170	110	60	12808 94
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	»	20	97	5357	294	715	37957 25
Gruson.	L.	Lannoy.	10	12	12	397	40	43	5521 20

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes champêtres.
ıdonne.	Ravaux.	Desforges.	Salomé.	Hazard, Dieu.
on.	Beffe.	Herlemont.	Truchet.	Leclercq, Gillon.
eur.	Watel.	Lecœuvre.	Desuède.	Jouvenant.
n.	Hosselet.	Liermain.	Staincq.	Godimus.
oints.	Mahieu.	Minguet.	Lebrun.	Dumée.
ot.	Gossuin.	Roland.	Lebrun.	Plumat.
hebé.	Lecron.	Vandeville.	Cuvelier.	Tierce.
ual.	Carnoye.	Kesten.	Houzé.	Savoye.
eux.	Desbaillais.	Chrétien.	Cuvelier.	Debuigne.
dière.	Dehours.	Destombes.	Luce.	Raoult.
pez.	Basquin.	Dennetières.	Legrand.	Chauwin.
tois.	Vanacker.	Réant.	Baelde.	Boone.
ues.	Lefebvre.	Raout.	Baligand.	Mériaux, Decatoire.
and.	Larose, Lespagnol.	Herrengt.	Courtin.	Delhaye, Mortelette
on.	Renon.	V. Semousies.	Wargnies.	Debruge.
neuville.	Bosquette.	Delattre.	Bevenot.	Marion
y.	Dutrieux.	Faidherbe.	Descamps.	Baudry, Vanderpert
andin.	François.	Vitoux.	Hodin.	Lesage.
ière.	Dinoir.	Crepin.	Moland.	Danquigny.
se.	Banse.	V. Seranvillers.	François.	Harduin.
erud.	Petit.	Duhar.	Delecourt.	Hachin.
ièvre.	Millot.	Coupé.	Dhaisne.	Villain.
rand.	Carniaux, Flament.	Lancelle.	Staincq.	Prince, Bertaux.
vage.	Delefosse.	Ducroquet.	Delegrange.	Copin.
teur.	Levêque.	Ployart.	X. François.	Meunier
non.	Legourmand.	Daubresse.	Fliniaux.	Planque.
ain.	Dervilles, Frappart.	Taffin.	Bruneau.	Legrand, Drumont
ascourt.	Cuvelliez.	Humez.	Lebeau.	Villette.
vin.	Desprez.	Dorchies.	Peugniez.	Taisne.
euve.	Collette.	Delannoy.	Panckoucke fils.	Duflos.
ris.	Leuridan.	Delangre.	Delegrange.	Loé.
esanne.	Caby.	Merlier.	Delannoy.	Martinache.
n.	Regnaud.	V. Louvign.-Q.	Dupont.	Bisiaux.
y.	Provoost.	Puppinck.	Fonteyne.	Vansteenberghe.
nier,	Payen.	Dazin.	Desroches.	Douniaux.
ie.	Scheercousse.	Delessue.	Debrock.	Douterlands. Baert.
quet.	Parsy.	Lecomte.	Desuède.	Deloffre, Dehoux.
che.	Destrée.	Poulet.	Daullé.	Lebeau.
enfant.	Lhus ier, Jonglet.	Lambert.	X. François.	Payen, Rousseau.
aheeque.	Delmotte.	Jaclin.	Paix	Boet.
nblot.	Sonnet.	Leveillé.	Carron.	Mafille.
oy.	Leroy.	Bourlet.	Carron.	Jonglet.
èvre.	Morael.	Deduytsche.	Gallois.	Bal.
quet.	Lesur, Leroy.	Bollengier.	Demarle.	Lemaître, Loquet.
ert.	Decalonne.	V. Bouvines.	Béhague.	Dubeaurepaire.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	Distance en kil au chef-lieu du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1844.
Guesnain.	D	Douai-S.	5	5	38	493	49	28	8479 43
Gussignies.	A.	Bavay.	6	31	64	471	47	51	4195 86
Hallennes l.-Haub.	L.	Haubourdin.	2	9	9	513	51	56	8349 81
Halluin.	L.	Tourcoing-N.	8	18	18	4264	265	245	34815 03
Hamel.	D.	Arleux.	3	11	44	575	158	61	6373 55
Hantay.	L.	La Bassée	5	21	21	460	46	50	3821 72
Hardifort.	H.	Cassel.	4	17	52	552	55	63	7919 54
Hargnies.	A.	Berlaimont.	8	20	76	516	52	31	5734 35
Hasnon.	V.	St.-Amand r.d.	4	10	37	3389	220	176	17462 06
Haspres.	V.	Bouchain.	7	15	56	2846	195	195	19098 74
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	»	7	7	2419	170	204	34869 05
Haucourt.	C.	Clary.	5	12	71	488	49	58	5484 76
Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	8	8	59	563	56	106	9074 15
Haussy.	C.	Solesmes.	4	20	78	4870	195	147	23779 63
Haut-lieu.	A.	Avesnes-S.	2	2	100	406	41	62	7282 35
Hautmont.	A.	Maubeuge.	5	16	90	934	93	95	12460 64
Haveluy.	V.	Bouchain.	10	9	56	687	69	60	7082 80
Haverskerque	H.	Merville.	8	13	44	2018	152	189	13762 58
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	530	53	67	10462 41
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	»	»	47	7575	396	520	84480 26
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	8	27	76	570	57	53	2992 30
Hélesmes.	V	Bouchain.	11	13	53	887	88	67	7790 99
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	4	4	4	732	73	58	8735 27
Hem.	L.	Lannoy.	4	10	10	2107	156	153	23133 56
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	11	11	51	773	77	72	6325 26
Hergnies.	V.	Condé.	6	18	55	2820	193	176	16136 27
Herlies	L.	La Bassée.	7	17	17	1046	105	125	12387 80
Hérin.	V.	Valencienn.-S.	6	6	51	963	96	152	8399 81
Herrin.	L.	Seclin.	5	16	16	339	34	43	5145 36
Herzeele	Dk.	Wormhoudt.	6	26	64	1797	140	198	15425 19
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	7	18	105	416	42	72	3516 77
Holque.	Dk.	Bourbourg.	12	31	77	398	40	32	4868 86
Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	5	5	44	1419	122	138	17844 47
Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	»	23	82	3915	247	439	46435 68
Honhergies.	A.	Bavay.	4	29	76	1030	104	87	16838 71
Honnechy.	C.	Le Catteau.	7	27	87	1170	110	147	8102 44
Honnecourt.	C.	Marcoing.	9	15	74	1484	125	199	15552 06
Hordain.	V.	Bouchain.	2	20	52	1322	118	83	11787 72
Hornaing.	D.	Marchiennes.	6	20	40	971	97	121	10944 67
Houdain.	A.	Bavay.	2	27	69	878	88	96	14546 78
Houplin.	L.	Seclin.	2	13	13	1248	115	99	11085 49
Houplines.	L.	Armentières.	2	17	17	2050	155	132	27420 15
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	9	20	55	1332	118	145	15429 71
Hoymille.	Dk.	Bergues.	1	11	70	552	55	55	9887 35
Illies.	L.	La Bassée.	4	19	19	1419	122	135	15403 83

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs	Gardes-champêtres.
Jacquart.	Poulet.	Reytier.	Dupret.	Coupez.
De Fourmestraulx.	Wibaille.	Despretz.	Jenicq.	Delhaye, Cordier.
Premecque.	Potié.	Becuwe.	Lefevre.	Bodeux.
Demeestère.	Ollivier, Danset.	Bliecq.	Thurin.	Pollet, Loridan.
Dewarenghien.	Leclercq.	V. Arleux.	A. Delannoy.	Depreux
Delemer.	Mortelecque.	Dupuis.	Denabrif.	Hemery.
Pronckaert.	Deman.	Lesecq.	Lavainne.	Vanhove.
Cuisset.	Happlincourt.	Blas.	Renau.	Hurriaux. [Tison.
Delrot.	Delcroix, Loignon.	Hédon.	Guislain.	Legrand, Dauverchain,
Caullet.	Mollet, Ledieu.	Bury.	Richir.	Mercier, Cacheux.
Coppin.	Degrise.	Dhalluin.	Lefevre.	Dô.
Décaudin.	Langrand.	V. Esnes.	Hodin.	Seigniez.
Mocq.	Basuaux.	V. Thiant.	Broquet.	Langlet.
Williot.	Bécard, Sorriaux.	Roget.	Gaffet.	Crouwy, Lefebvre.
Foinne.	Pierart.	V. Avesnes.	Houzé.	Carevas.
Levent.	Leroy.	Vallez.	Renau.	Mervaux.
Moreau.	Parent.	Pierchon.	Parent.	Parent.
Pruvost.	Cappoen.	Leclercq.	Leblond.	Meurillon.
Dovilez.	Liefquint.	Degruson.	Cl. Bonnay.	Delache.
Cleenewerck.	Prevost, Pouvillion.	Debreyne.	Smagghe.	Degroote, Ampen.
Lenne.	Dreumont.	Plez.	Pavot.	Dreumont.
Varlet.	Brassart.	Delforge.	Lebarbier.	Tetard.
Salembier.	Delobel.	Duthoit.	Delecourt.	Debuigne.
Braquaval.	Leclercq.	Deltour.	W. Fievet.	Dupire.
Leprêtre.	Tondeur.	Tartulier.	Lebeau.	Volekerick.
Defernez.	Dupriez, Pouille.	Duez.	Guillerand.	Bezin, Jurion, Varlet.
Chombart.	Debeaulaincourt.	Canyn.	Bailleul.	Coy.
Dutemple.	Breucq.	Defrance.	Parent.	Gourdin.
Chrétien.	Bridelance.	V. Allenn.-l.-M.	Paix.	Leclercq.
Heem.	De Kester.	Decraemer.	Dehorter.	Vandenkerckhove.
Binay.	Charlet.	Engels.	George.	Lion.
Ghys.	Cleuet.	Cailleau.	Bourgois.	Beck.
Degrave.	Spanneut.	Deblonde.	Duvet.	Froment.
Delaroière.	Moenclacy, Demersseman	Debreyne.	Deroubaix.	Dericke, Vermeersch.
Lerat.	Mazin.	Ficheux.	Haca	Stiévenart.
Cotteaux.	Cotteaux.	Manet.	Copin.	Malezieux.
Anselin.	Waxin.	Delebarre.	Carron.	Labbé.
Fardel.	Lefebvre.	Leclercq.	Brasselet.	Fontaine, Joly.
Godon.	Remy.	Garçon.	Truchet.	Moné.
Leclercq.	Colmant.	Largillière.	Crapez.	Gérard, Carton.
Durot.	Liénart.	Néauport.	Paix.	Ansport.
Briait.	Brame.	Tribonte.	Fliniaux	Bataille.
Muylle.	Bailleul.	Dejonghe.	Lavainne.	Baelen.
Bisschop	Thuilliez.	V. Bergues.	Demasur.	Decodts.
Leroy.	Roussel.	Guermonprez.	Denabrif.	Romon.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1844.
Inchy.	C.	Le Câteau.	7	17	76	1580	130	144	10487 13
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	9	9	60	3732	239	364	25655 81
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	7	33	60	1000	100	169	9690 41
Jeumont.	A.	Maubeuge.	10	28	94	826	83	125	9422 84
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	998	100	141	9088 49
Killem.	Dk.	Hondschoote.	3	22	81	1373	120	140	16397 49
La Bassée.	L.	La Bassée.	»	23	23	2475	175	278	27012 04
La Flamengrie.	A.	Bavay.	6	31	64	403	40	43	2777 98
La Gorgue.	H.	Merville.	5	18	31	3223	213	325	26334 57
La Groise.	C.	Le Câteau.	»	»	»	1093	105	»	13654 37
Lallaing.	D.	Douai-N.	6	6	28	1692	135	181	10692 40
La Longueville.	A.	Bavay.	5	28	74	1188	110	96	17652 89
Lambersart.	L.	Lille-O.	3	3	3	1026	103	68	19434 82
La Magdeleine.	L.	Lille-C.	2	2	2	1126	108	106	18017 61
Lambres.	D.	Douai-O.	2	2	35	739	74	44	17048 02
Landas.	D.	Orchies.	4	22	30	2360	170	140	22572 13
Landrecies.	A.	Landrecies.	»	17	84	4111	230	423	45012 33
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	408	41	29	4827 50
Lannoy.	L.	Lannoy.	»	12	12	1481	125	140	10604 47
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	9	9	111	602	60	107	6845 82
Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	3	3	32	523	52	96	6799 36
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	»	25	83	6880	377	636	81046 91
Lecelles.	V.	St.-Amand r.-g.	2	14	39	2191	160	180	28174 02
Léciuse.	D.	Arleux.	5	11	44	1691	135	168	10746 26
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	19	32	66	1530	129	181	19837 33
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	4	24	57	704	70	62	9533 14
Leers.	L.	Lannoy.	3	15	15	2225	163	170	12681 78
Leffrinckoucke	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	79	279	28	25	4663 27
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	11	19	19	589	59	62	6694 03
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	»	34	68	3922	225	435	36532 41
Lesdain.	C.	Marcoing.	8	10	69	1070	105	108	8600 56
Les Fayts.	A.	Avesnes-S.	9	9	93	1032	104	101	17769 05
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	6	14	75	884	88	78	14023 77
Les Moulins.	L.	Lille-S.-O.	2	2	2	3314	217	289	52487 39
Lesquin.	L.	Seclin.	7	8	8	1213	112	120	16960 27
Leval.	A.	Berlaimont.	3	10	82	507	51	31	6905 91
Lewarde.	D.	Douai-S.	7	7	40	1146	125	189	11028 63
Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	6	6	6	1160	110	80	7810 26
Lez-Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	2	11	98	416	41	73	2777 74
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	6	10	112	1194	110	181	6793 14
Lieu (St.-Am.)	V.	Bouchain.	2	17	51	611	60	18	7550 30
Ligny	C.	Clary.	3	15	72	1676	135	85	14678 34
Ligny	L.	Haubourdin.	5	12	12	145	15	13	1394 46
Lille.	L.	Lille.	»	»	»	72537	2143	3346	418368 10
									461268 84
									481289 24

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Basquin.	Basquin.	Leduc.	Lamorinière.	Vallez, Dhaussy.
Desvigne.	Fievet, Panien.	Ramond.	Delalonde.	Trannoy, Toyon.
Cantineau.	Petoux.	Legrand.	Pierart.	Cordier, Demabre.
Poulet.	Poulet.	Lecuyer.	Tretan.	Pagnier.
De Nédonchel.	Jacques.	Douai.	Riquet.	Fontaine.
Lagatie,	Ryckelynck.	Depoorter.	Deroubaix.	Heyse.
Candelier.	Rose.	Gerin.	Denabrif.	Wallart
Billoux.	Duhot.	Denis.	Jenicq.	N....
Duquesne,	Lequien, Joye.	Delahaye.	Ducatez.	Delacherie, Laurence.
Béthune.	Very.	»	Leblond.	Bertrand.
De Montozon ✲	Williatte.	Lebon.	Dislère.	Lefebvre, Bouez.
Decaudin.	Prevot.	Lebon.	Lion.	Hanicq.
Meurisse.	Selosse.	Becuwe.	Devémy.	Dengremont.
Bonnier.	Duthoit.	Blanquart.	Cuvelier.	Quef.
Grossemy.	Lecq.	Rocquet.	Desuède.	Lecœur.
Bazin.	Dubois ✲.	Mallet.	Lambert.	Descarpentries, Fabre.
Dollez ✲	Ancelet, Froment.	Desse.	Descamps.	Drombies, Lefebvre.
Plachée.	Mazingue.	Lefever.	Chardot.	Chrétien.
Parent.	Thieffry.	Gourdin.	W. Fiévet.	Herbaux.
Contesse.	Hédon.	Anselot.	Bévenot.	Baille.
Lefebvre.	Cauchy.	V. Flers.	Luce.	Demarest. (ceux.
Sartiaux.	Caffeau, Carlier.	Wallez.	Joveneau.	Lenne, Kirchner, Godes-
Bouchart.	Choteau.	Lahaye.	Dumetz.	Legrand, Choteau.
Lolliot.	Leclercq.	Agache.	A. Delannoy.	Desmarest, Bauduin.
Woestelandt.	Woets.	Ruyssen.	Debavay.	Persyn.
Dauchy.	Senaeme.	Lamoyse.	Dutil.	Dequidt.
Favier.	Desprez.	Lefrançois.	W. Fiévet.	Jonville.
Galloo.	Leuregans.	V. Uxem.	Fonteyne.	Meison.
Bartier.	Leroy.	Cornille.	Delegrange.	Watrelos.
N...	Brabant, N...	Babeur.	Dupont.	Delcroix, Tréfoin.
Douchat.	Potin.	Detourmignies.	Dumotiez.	Debut.
Prangin.	Vitrant.	Delcroix.	Cauderlier.	Denis, Saladin.
Bollengier.	Paris.	Omeiz.	Fonteyne.	Ryckebusch.
Bonte.	Parsy, Olivier.	Bouillon.	Bonnet.	Gailluy, Jousmeaux.
Lamblin.	Damide.	Nollet.	Panckoucke fils	Momont
Vitrant.	Wiart.	N...	Hennet.	Fromont.
Dervaux.	Penin.	Pottier.	Dupret.	Rincheval.
Lefebvre.	Wardavoir.	Defief,	Delecourt.	Delobel.
Havret.	Bierent.	Decaudin.	George.	Abraham.
Julien.	Rigaumont.	Coppée.	Cautel.	Florentin.
Bruneau.	Prouveur.	Denoyelle	Minne.	Cardon.
Bauchard.	Soyez.	Lefebvre.	Hodin.	Levêque, Carlier.
Rilon.	Waymel.	V. Beaucamps.	Pivion.	Dhennin.
Bigo, ✲.	Roussel, ✲, Richebé, ✲, Bommart, Paillart.	V. page 9a.	Dujardin.	»
			Dibos, ✲.	»
			De la Bouglie.	»

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1844.
Limont-Fontaine	A.	Maubeuge.	9	10	86	493	47	85	4734 28
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	10	15	15	3592	230	275	37083 08
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	7	35	75	699	70	47	10100 74
Loffre.	D.	Douai-S.	6	6	39	161	16	21	4384 56
Lomme.	L.	Haubourdin.	10	6	6	2309	167	139	24454 98
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	5	7	7	617	62	58	7750 47
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	6	19	78	1440	125	124	20559 04
Loon.	Dk.	Gravelines.	8	14	89	1733	139	175	25272 81
Loos.	L.	Haubourdin.	3	5	5	3404	150	127	25539 57
Lourches.	V.	Bouchain.	5	12	51	2816	192	157	7322 76
Louvignies-Bavay.	A.	Bavay.	1	24	71	636	64	86	9060 84
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	3	31	71	1067	105	84	11300 67
Louvil.	L.	Cysoing.	3	14	14	734	73	73	5185 07
Louvroil.	A.	Maubeuge.	2	16	86	722	72	76	7580 29
Lynde.	H.	Hazebrouck-N	10	10	57	882	88	104	11870 42
Lys-lez-Lannoy	L.	Lannoy.	1	13	13	1171	110	125	8390 80
Maing.	V.	Valencienn.-S.	7	7	58	1573	130	181	18415 93
Mairieux.	A.	Maubeuge.	5	24	89	494	49	26	6767 85
Malincourt.	C.	Clary.	7	20	76	958	96	66	8660 44
Marbaix.	A.	Avesnes-S	7	7	95	975	98	141	10106 87
Marchiennes Cam.	D.	Marchiennes.	2	17	33	354	35	38	5812 86
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	»	18	33	2848	195	235	26089 55
Marcoing.	C.	Marcoing.	»	8	67	1631	134	160	15680 86
Marcq.	D.	Arleux.	10	15	48	529	53	68	10242 55
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	10	4	4	3586	230	204	43703 65
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	10	10	87	410	41	16	5542 85
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	58	810	81	107	6842 40
Maretz.	C.	Clary.	4	23	80	2314	167	191	14465 63
Marly.	V.	Valencienn.-E.	2	2	53	1113	107	92	20798 30
Maroilles.	A.	Landrecies.	6	12	90	2192	160	352	41684 74
Marpent.	A.	Maubeuge.	7	26	91	548	55	85	4810 75
Marquette.	L.	Lille-O.	5	5	5	1461	125	80	16706 24
Marquette.	V.	Bouchain.	4	22	49	1772	140	175	13552 20
Marquillies.	L.	La Bassée.	6	18	18	1149	110	102	8984 12
Masnières.	C.	Marcoing.	3	7	66	1603	131	206	17066 10
Masny.	D.	Douai-S.	9	9	42	907	91	85	13221 99
Mastaing.	V.	Bouchain.	3	21	47	788	79	80	10226 03
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	»	18	84	7431	344	553	67733 19
Maulde.	V.	St.-Amandr.g.	7	19	44	1245	115	88	8774 52
Mauroy.	C.	Le Catteau.	7	27	86	772	77	89	4107 75
Mazinghien.	C.	Le Catteau.	8	34	90	1027	103	120	8937 73
Mecquignies.	A.	Bavay.	3	22	73	996	100	69	6132 98
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq.	2	16	16	1007	101	126	12021 30
Merckeghem.	Dk.	Wormhoudt.	14	28	68	783	78	88	9790 50
Merris.	H.	Bailleul-S.-O	6	11	35	1277	115	90	14543 39

NOMS DES

...ires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
...	François.	Legrand.	Debaillencourt.	Guinodot.
...rin.	Venant, Lepers.	Guichard.	Delesalle.	Herbeaux, Deltour.
...	Jouveneau.	Joffrain.	Riquet.	Boutteaux.
...	Blanchart.	V. Montigny.	Dupret.	Saudemont
...-Latin	Delattre.	Saumade.	De Malézieu.	Cocrette.
...re.	Charlet.	Meurillon.	Devémy.	Aberlant.
...	Dubois.	Leps.	Vanwormhout. ✲	Raeckelboom.
...ge.	Devos.	Accart.	Demarle.	Pruvost, Panier.
...re.	Duvernay.	Lemahieu.	Lefevre.	Odent.
...elet.	Cartry, Pol.	V. Neuville-s.-l'Esc.	Lebarbier.	Grattepanche
...	Gravis.	V. Bavay.	Crapez.	Moine.
...	Guyot.	Tilmont.	Dupont.	Delettre.
...le.	Doignie.	Delemer.	Gellé.	Narguet
...ge.	Alvin.	V. Hautmont.	Quivy.	Viton.
...ant.	Deman.	Verstavel.	Dewitte.	Wils.
...chin.	Echevin.	Malfait.	W. Fiévet.	Meurisse.
...rre.	Rigaux.	Bricourt.	De Chertemps.	Derqnenne, Jeanpret.
...	Manfroy.	V. Élesmes.	Daullé.	Cagnieaux.
...eux.	Detomble.	Malaquin.	Chevassus.	Delbart.
...and.	Wery.	Courtin.	Colas.	Juniet, Debeammont.
...n.	Leseus.	V. Rieulay.	Cotteau.	Dubois. [Delecu.
...	Théry, Debonte.	Rousselle.	Cotteau.	Regembal, Cocqueau
...t.	Dufresnoy.	Salez.	Legrand.	Harfaux, Vasseur.
...t.	Tondeur.	V. Marquette.	Leroy.	Boubers.
...	Leroy, Dubacq.	Midavaine.	Louchet.	Rogez.
...gen.	Chevalier.	Louf.	Gallois.	Dequidt.
...ham.	Jacquemart.	Pluchart.	Pierart.	Maliet.
...	Dircz.	Cousin.	Copin.	Gabet.
...neux.	Monchicourt.	Ledent.	Desilve.	Luciez.
...ier.	Boulenger.	Gobert.	Cauderlier.	Jean, Vendeis.
...ecart.	Denaigre.	V. Jeumont.	Lebrun.	Ronflette.
...re.	Salembier.	Héroguer.	Darcy.	Duprez.
...	Ledieu.	Lemaire.	Brasselet.	Ségard, Miens.
...bart.	Brunel.	Descamps.	Bailleul.	Leroy.
...ghien.	Bail.	Barenne.	Dumoticz.	Maillot, Guinet.
...	Laurent.	Dubrule.	Tailliar.	Laurent.
...ma	Lemerre.	Deligne.	Minne.	Consille.
...an.	Bayart, Autier.	Bevenot.	Quivy.	Degorge, Foret.
...ez.	Lambre.	Gonet.	Baligand.	Deshayes.
...lle.	Lagouge.	Copin.	Copin.	Riche.
...art.	Canonne.	Lesage.	Leblond.	Lacoche.
...de la Torre.	Gérin.	Lemaire.	Renau.	Bourlard.
...affe.	Rogez.	Fromentel.	Lemaire.	Gauttier.
...aille.	Thys.	Devos.	Hochart.	Hugoo.
...er.	Osten.	Debaudt.	Deberdt.	Hubert.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1844.
Merville.	H.	Merville.	»	14	36	6282	352	591	60461 13
Meteren.	H.	Bailleul-S.-O.	3	15	32	2506	176	192	29938 67
Millam.	Dk.	Bourbourg.	12	26	79	858	86	135	14489 27
Millonfosse.	V.	St.-Amandr.g.	3	15	35	569	57	73	5847 49
Mœuvres.	C.	Marcoing.	8	16	67	895	90	93	9479 36
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	5	8	85	608	61	35	7102 06
Monchaux.	V.	Valenciennn.-S.	9	9	60	437	44	42	6263 19
Moncheaux	L.	Pont-à-Marcq.	12	26	26	986	99	120	8390 32
Monchecourt.	D.	Arleux.	8	13	46	729	73	79	11782 75
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	3	3	3	889	89	82	9222 33
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	1783	140	140	22032 26
Montay.	C.	Le Câteau.	3	26	83	369	37	34	6657 16
Montigny.	C.	Clary.	2	18	75	959	96	69	7265 94
Montigny.	D.	Douai-S.	8	8	41	850	85	84	8871 58
Montrécourt.	C.	Solesmes.	7	19	77	306	31	48	3868 55
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	51	3975	250	363	30498 02
Moreuchies.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	123	12	16	1909 09
Mortagne.	V.	St.-Amandr.d.	7	19	45	1185	110	80	9649 53
Mouchin.	L.	Cysoing.	9	24	24	1245	115	78	13576 65
Moustier.	A.	Trélon.	7	18	120	275	28	21	3623 79
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	5	8	8	2045	155	176	15300 33
Naves.	C	Cambrai-E.	7	7	64	1000	100	136	9869 12
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	3	15	34	1486	125	142	11036 47
Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	9	16	79	209	21	3	1547 90
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	76	701	70	92	5069 92
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	5	18	18	2250	165	155	15198 82
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	2	2	57	834	83	64	7155 10
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	3	15	54	666	67	102	7925 13
Neuvilly.	C.	Le Câteau.	5	23	80	1997	150	168	17373 74
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	8	27	21	3451	225	383	37884 90
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	3	3	62	524	52	47	6641 65
Nivelle.	V.	St.-Amandr.g.	3	15	31	1845	145	60	10172 29
Nomain.	D.	Orchies.	3	21	25	2324	168	235	32238 47
Noordpeene.	H.	Cassel.	7	20	57	1384	120	139	17917 78
Noyelles.	A.	Berlaimont.	8	12	82	508	51	68	10447 86
Noyelles.	C.	Marcoing.	3	6	65	589	59	103	8043 27
Noyelles.	L.	Seclin.	3	9	9	427	42	62	3719 76
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	5	13	54	731	73	59	8495 11
Obies.	A.	Bavay.	4	21	71	1171	110	105	8428 44
Obrechies.	A.	Maubeuge.	7	16	95	297	30	54	3007 38
Ochtezeele.	H.	Cassel.	6	19	55	503	50	51	8853 98
Odomez.	V.	Condé.	4	15	46	306	31	18	3513 96
Ohain.	A.	Trélon.	2	16	119	1107	106	101	6809 81
Oisy.	V.	Valenciennn.-S.	7	7	49	158	16	13	3483 95
Onnaing.	V.	Valenciennn.-E.	6	6	57	3308	216	225	29380 21

NOMS DES

laires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
aeghe.	Delassus, Boudville.	Deloux.	Vermersch.	[sel. Pruvost, Hautecœur, Rous-
rarte.	Plouvier, Bacrot.	Baelde.	Baelde.	Heusele, Devigne.
ux.	Desmidt.	Goris.	Bourgois.	Moreel
abant.	Evrard.	V. Hasnon.	Guislain.	Hève
r.	Labalette.	Remy.	Foulon.	Pagniez.
t:	Vitrant.	Bauduin.	Debaillencourt.	Bernier.
nay.	Bisiaux	Bauduin.	De Chertemps.	Descamps.
nin.	Devienne.	Dethoor.	Chardot.	Bauduin.
al.	Dupas.	Broutin.	Peugniez.	Parent.
as.	Delemar.	V. Hellemmes.	Cuvelier.	Dupire.
ip.	Gruyelle.	Ghemar.	Chardot.	Lagache.
on.	Danjou.	Mascret.	Joveneau.	Taine.
seau.	Obled.	Lequin.	François.	Tinturier.
not.	Desmons.	Wantiez.	Tailliar.	Jovenet.
gue.	Broutin.	V. Saulzoir.	Gaffet.	Dhaussy. (chal.
n.	Becquart, Boddaert.	Marckant.	Iserby.	Piben, Leveque, Maré-
ue.	Morchain.	V. Tilloy.	Maréchal.	Hocquet.
eten.	Lietar.	Dewaline.	Baligand.	Delmotte.
lin.	Choteau.	Deleporte.	Delannoy.	Graveline.
art.	Canard.	V. Baives.	Cautel.	Crouy.
Iespel.	Lecroard.	Deleruyelle.	Delesalle.	Pottier
brine.	Lemaire.	Bury.	Th. Bonnay.	Lefebvre.
ts.	Dedours.	Cousin.	Leroy.	Valquenart.
rvengt.	Leroy.	Honoré.	Renau.	Fromant.
um.	Capelle	Moreau.	Pavot.	Caffiau.
tem.	Glorieux.	Devrainne	Thurin.	Biscop.
image.	Morel.	Delebarre.	Cl. Bonnay.	Lambert.
ent.	Cauchy.	Vaillant.	Broquet.	Noulet.
ni.	Locquet.	Bricourt.	Delsart-Beauvais.	Cavrot, père et fils.
aberis.	Romon, Clokelaère.	Cornette.	Rouzé-Duflos.	Roussel, Derensy.
image.	Briez.	Larsonneur.	François.	Demailly.
nier.	Dumetz.	Maréchal.	Dumetz.	Fromond, Dufernez.
ué.	Wacquier.	Desmarescaux	Bocquet.	Leleu, Wacquiez.
i.	Blondé.	Leturgie.	Merchier.	Bateman.
abre.	Dequênes.	Boulinguez.	Cauderlier	Gomez.
ier.	Cureur.	Fleurquin.	Legrand.	Cany.
mitte.	Debuchy.	Bonduelle.	Follet.	Robert.
lle.	Chatelain.	Lefranc.	Richir.	Fontaine.
clart.	Deghaye.	Sellliez.	Renau.	Dupont.
lart.	Julien.	Danou.	Duménil.	Lefevre.
ns.	Looten.	Delautre.	Campagnie.	Lefevre.
de La Coste	Patoir.	V. Fresnes.	Guillerand.	Autem.
oteau.	Delcourte.	Dupont.	Desroches.	Divry.
on.	Lambrun.	V. Hérin.	Parent.	Guisgand.
isel.	Plichon, Bavay.	This.	De Coupigny.	Finet, Sodoyez.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1844.
Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	7	23	82	512	51	53	6218 47
Orchies.	D.	Orchies.	»	18	26	3568	225	314	36933 08
Ors.	C.	Le Câteau.	7	32	89	1302	116	84	15842 95
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	3	37	60	497	50	106	5271 30
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	10	24	24	829	81	93	10377 50
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	6	16	53	999	100	83	10892 70
Oxelaere.	H.	Cassel.	2	19	49	540	54	43	6546 22
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	11	11	60	1185	110	154	10041 01
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	6	12	33	1353	120	141	14361 56
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	5	10	10	913	91	79	10535 42
Péronne.	L.	Cysoing.	4	13	13	538	54	58	3961 62
Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand r.d.	8	4	44	683	68	40	7208 08
Petite-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	5	5	82	1710	137	142	18572 81
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	9	15	15	1375	120	196	15581 75
Pitgam.	Dk.	Bergues.	11	20	76	1700	135	174	25909 46
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	8	29	77	1984	150	226	13676 07
Pommereuil.	C.	Le Catteau.	4	31	87	1236	114	93	9579 45
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	»	14	14	794	79	57	10222 79
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	4	15	80	1259	115	140	15270 88
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	2	36	70	240	24	46	4586 25
Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	6	6	39	376	38	53	5853 06
Premesques.	L.	Armentières.	8	10	10	1026	103	97	9670 05
Préseau.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	1577	130	128	13794 26
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	5	22	80	1605	131	115	7667 85
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	6	39	69	439	44	80	5553 24
Prisches.	A.	Landrecies.	7	12	91	1619	132	211	17189 94
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	8	8	58	662	66	46	6838 17
Proville.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	500	50	59	10313 64
Provin.	L.	Seclin.	10	21	21	1110	107	94	7345 31
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	5	15	67	1975	150	131	25903 58
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	7	7	58	2114	157	189	23482 01
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	9	9	59	519	52	39	6348 29
Quesnoy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	»	11	11	4233	262	436	45913 06
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	8	19	95	298	30	62	2224 38
Quiévrechain.	V.	Valenc.-Est.	10	10	61	786	79	109	9602 03
Quiévy.	C.	Carnières.	6	18	75	2769	190	588	16367 27
Raches.	D.	Douai-Ouest.	7	7	26	1146	110	167	9627 55
Radinghem.	L.	Haubourdin.	6	13	13	1364	120	113	13224 11
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	805	81	71	12342 21
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	10	10	25	1973	150	220	22746 96
Rainsart.	A.	Trélon.	8	7	108	267	27	55	3438 44
Raismes.	V.	St.-Amand r.d.	7	5	46	3010	202	200	31243 75
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	4	4	65	471	47	134	8506 88
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	8	8	98	619	62	75	5314 82
Recquignies.	A.	Maubeuge.	5	24	89	322	32	29	3762 19

NOMS DES

Maires.	Adjoint.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Vandenamèele.	Geeraert.	Florisoone.	Ferant.	Becue.
Leper.	Delomer, Lorthioir.	Charles.	Bocquet.	Henno, Laurent.
Pamart.	Bouchez.	Ghyselynck.	Lempereur.	Trouillet
Pillon.	Dupire.	Quaghebeur.	Pierart.	Mayeux.
Ségard.	Pollart.	Dorchies.	Chardot.	Lefebvre.
Denys.	Gaymay.	Blaevoet.	Lavainne.	Boidein.
Faes.	Dutailly.	Serleys.	Dekytspotter.	Wyon.
Tétar.	Delmotte.	Basuyau.	Lebeau.	Laurent, Henot.
Derode.	Humez.	Havez.	Tailliar.	Lion, Boutry.
Fauquembergue	Bouchery.	Maréchal.	De Malézieu.	Requin.
Lefebvre.	Delval.	Ségon.	Panckoucke fils.	Rochart.
Lompret.	Maillard.	V. Aubry.	A. Fiévet	Delhaye.
Maegherman.	Debavelaere.	Delaeter.	Gallois.	Deprey.
Baudoux.	Caillet.	Jaclin.	L. Panckoucke.	Dumortier.
Leclère.	Dewaele.	Hopsomer.	Fleurynck.	Verrons.
Carlier.	Druesnes.	Barbier.	Pavot.	Briatte, Pavot.
Cloet.	Risbourg.	Chauwin.	Lempereur.	Gautier.
Deryrk.	Desprez.	Deregnaucourt.	Lemaire.	Willemot.
Brisby.	Grard.	Wallez.	Hennet.	Lefebvre.
Danzin.	Carton.	V. Villereau.	Riquet.	Reuvot.
Bateman.	Villette.	Vermersch.	Deberdt.	Desmis.
Butin.	Delobel.	Gerin.	De Malézieu.	Roussel.
Chuffart.	Taquet	Duchateau.	Fromont.	Delcroix.
Juniet.	Demer.	Bracq.	Descamps.	Chandelier.
Monchicourt.	Bouvart.	Malaquin.	X. François.	Levêque.
Brassart.	Burlion.	Collet.	Estassin.	Brassart.
Herment.	Basuaux.	Jaclin.	De Chertemps.	Remy.
Crépin.	Arfant.	Trupin.	Moland.	Stievenard.
Thobois.	Cramette.	Leroy.	L. Panckoucke.	Duriez.
Denièle.	Jans en.	Serleys.	Debreyne.	Degomme.
Alglave.	Gernez.	Ricourt	De Coupigny.	Brasseur, Merlin.
Defer.	Danhier.	V. Artres.	De Chertemps.	Richard.
Fretin.	Berthe, Lelong.	Taffin.	Denorguet.	Lepercq, Dupire.
Gosselet.	Boisse.	V. Aibes.	Renon.	Suin.
Lenglet.	Equipart.	Cambreleng.	Brunieau.	Harduin.
Villette.	Locquet, Galio.	Mullet.	Millet-Tellier.	Machu, Lacourt.
Denisse.	Montagne.	Lermuseaux.	Courtin.	Bataille.
Brice.	Wartelle.	Neuwe.	Denabrif, Ch.	Carrière.
Desvignes.	Panien.	V. Sailly	Ch. Bonnay.	Degroise.
Dupuis.	Guiselin.	Houcke.	Courtin.	Geffroy.
Virlet.	Dequesnes.	Soufflet.	Salomé.	Moucheront.
Baudrin.	Lesne, Fréaut.	Desruelles.	A. Fiévet.	Paquet, Husson.
Dupont.	Vasseur.	Houssoy.	Maréchal.	Sourmais.
Maniette.	Magnier.	Locquet.	Salomé.	Fontaine.
Delforge.	Gillot.	Dereyne.	Lebrun.	Guérin.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu du canton.	de la s. préf.	de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1844.
Renescure.	H.	Hazebr.-Nord.	15	15	60	1672	135	173	20053 28
Reumont.	C.	Le Câteau.	5	24	79	898	90	102	5109 81
Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	6	19	78	1955	150	202	20546 68
Ribécourt.	C.	Marcoing.	3	11	70	700	70	77	9775 63
Rieulay.	D.	Marchiennes.	4	15	33	400	40	35	2566 63
Rieux.	C.	Carrières.	4	10	69	1888	145	161	12814 46
Robersart.	A.	Landrecies.	5	23	80	265	27	20	3448 63
Rœulx.	V.	Bouchain.	3	15	52	1040	105	118	8134 77
Rombiesset March	V.	Valenc.-Est.	9	9	63	459	46	53	9182 74
Romeries.	C.	Solesmes.	3	23	83	879	88	68	9465 43
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	6	6	6	1460	125	125	16927 08
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	6	15	15	3133	209	259	30762 64
Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	8	8	27	1020	102	155	10384 89
Rosult.	V.	St.-Amand r.g.	6	18	33	1506	126	156	16731 98
Roubaix.	L.	Roubaix.	»	11	11	24802	991	928	249784 98
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	4	30	72	264	26	22	2078 79
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	7	7	40	298	30	59	5912 20
Rousies.	A.	Maubeuge.	3	21	87	420	38	72	6738 11
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	7	7	54	195	20	27	4596 06
Rubrouck.	H.	Cassel.	2	23	61	1559	130	188	21376 24
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	4	38	68	482	48	65	7547 92
Rumegies.	V.	St.-Amand r. g.	8	20	36	1730	137	115	16290 00
Rumillies.	C.	Marcoing.	4	6	64	1818	142	134	12174 42
Sailly.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	527	53	60	6837 85
Sailly.	L.	Lannoy.	3	12	12	875	88	135	8638 98
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	5	11	11	1702	136	141	19334 21
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	11	18	18	2109	156	272	15739 81
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	109	1354	120	93	15492 77
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	»	12	38	9118	466	702	87388 51
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	5	5	5	680	68	55	10535 45
St.-Aubert.	C.	Carnières.	7	16	66	2349	170	204	15287 60
St -Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	6	6	90	669	67	93	9534 79
St.-Aybert.	V.	Condé.	5	18	58	334	33	46	7892 22
St.-Benin.	C.	Le Catteau.	3	27	85	600	60	88	5790 14
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	3	18	95	280	28	33	6222 68
St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	2	2	90	631	63	87	11584 83
St -Hilaire.	C.	Carnières.	5	15	74	1905	146	141	12011 03
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	3	19	32	1044	105	81	10887 63
Ste.-Marie-Cappel	H.	Cassel.	3	11	47	899	90	81	11063 29
St.-Martin.	C.	Solesmes.	7	27	83	659	66	91	6002 93
St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	20	39	72	270	27	41	5198 56
St.-Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	6	25	84	498	50	70	8841 98
St. Python.	C.	Solesmes.	1	19	77	1628	133	149	15109 70
St. Remy-Chaus.	A	Berlaimont.	6	8	85	720	72	87	6410 37
St.-R[illegible]	A	Maubeuge.	7	14	92	420	42	81	4473 62

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ois.	Bayon.	Kerckhove.	Midy.	Vandenbogaerde.
ion.	Druon.	Pouille.	Copin.	Tirlot.
ng.	Verrièle.	Hopsomère.	Ferant.	Desquand.
ge.	Défontaine.	Coupé.	Legrand.	Carré.
ns.	Wilbaut.	Leclercq.	Tailliar.	Williatte.
ies.	Paris.	Bresson.	Delaloude.	Leprêtre, Dupuis.
ecq.	Hallez.	V. Preux-au-B.	Dhaisne.	Catteau.
olle.	Bertout	Legrand.	Minne.	Mascart.
roix.	Pouille.	V. Sebourg.	Desilve.	Delvallée.
le.	Cailleau.	Poretz.	Froment-Sartiaux.	Briastre.
uet.	Duflot.	Monchy.	Panckoucke fils.	Valin.
nay.	Bonduel, Desmazières	Nanynck.	Thurin.	Bonduel, Delahousse.
ud.	Pinquet.	Rogie.	Courtin.	Lefebvre, Dhaine.
ud.	Petit.	Clarisse.	Guislain.	Desespringalle.
**	Delaoutre, Lanvin.	Maës.	Leconte.	Decarne, Ramser.
il.	Huin.	V. Englefontaine.	Riquet.	Delettre.
et.	Debève.	Derache.	Dupret.	Poutrain.
oit.	Jaumain.	Delimal.	Lebrun	Devaux
ien.	Delille.	V. Prouvy.	Broquet.	Destanbery.
dt.	Dumoulin.	Dewaele.	Campagnie.	Pierens.
e.	Lobelle.	Démont.	Piérart.	Delsart
w.	Delannoy.	Balligand.	Dumetz.	Dechy, Fleury.
e.	Pipart.	Ségard.	Dumotiez.	Perriez.
ignes.	Lucas.	Lefebvre.	Cl. Bonnay.	Nazet.
é.	Rohart.	Delvallée.	W. Fievet.	Cardon.
amps.	Tesse.	Deleporte.	Panckoucke fils.	Lecomte.
eville.	Duban.	Th. Brassart.	Bailleul.	Dilly, Lemaire.
ssy.	Fosset.	Canonne.	Salomé.	Eliet.]Farinaux.
in.	Nicolle, Horrie.	Joffrain.	Fleury.	Lejeune, Taillies, Broutin,
nne.	Leignel.	V. Lambersart.	Devémy.	Dumortier.
nne.	Leriche.	Dupuis.	Delaloude.	Moreau, Boucly.
ère.	Desquennes.	Largillière.	Debaillencourt.	Mosin.
nois.	Joisse.	V. Crespin.	Bruneau.	Deleval.
t.	Valet.	V. St.-Souplet.	Joveneau.	Coquart.
.	Fournier.	Vandaele.	Demarle.	Coolen.
nier.	Bériot.	Fromont.	Houzé.	Limosin.
ux.	Herlem.	Bécart.	Millet-Tellier.	Gabet.
u.	Billiau.	Plaetevoet.	Lecœuche.	Barbry.
idt.	Baelen.	Bernast.	Dekytspotter.	Luteyn.
aye.	Carlier.	V. Bermerain.	Derquenne.	Blas.
ur.	Degrave.	Gruson.	Debavay.	Cocart.
derhaeghe.	Cossart.	Pruvot.	Vanwormhout. ✲	Ober.
on.	Robert.	Jeanlebœuf.	Froment-Sartiaux.	Douay.
bert.	Lapostolle.	Carlier.	Colas.	Crochemore.
aux.	Carnoye.	Lesage.	Debaillencourt.	Moreau.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	Distance en kil au chef-lieu du canton.	de la s.-préf.	de la préfect.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gard. nat. serv. ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1844.
Wallers.	V.	Valenciennn.-N	10	10	45	2942	200	271	26342 34
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	5	5	53	672	67	60	8328 03
Wambaix.	C.	Carnières.	5	9	68	656	66	75	8487 19
Wambrechies.	L.	Lille-O.	6	6	6	3571	230	255	43592 27
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	3	20	37	809	81	103	5678 76
Wannehain.	L.	Cysoing.	4	19	19	428	43	34	4571 58
Warguies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	9	36	64	700	70	79	7542 93
Warguies-le-Peti.	A.	Le Quesnoy-O.	7	35	65	832	83	152	7274 95
Warhem.	Dk.	Hondschoote.	7	15	74	2589	180	234	24979 10
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.		19	19	289	29	16	4884 59
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	3	19	19	120	12	6	2361 48
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	8	23	50	767	77	73	6804 43
Wasquehal.	L.	Roubaix.	5	7	7	1758	140	152	21260 20
Watten.	Dk.	Bourbourg.	4	34	75	1200	110	198	14801 11
Wattignies	A.	Maubeuge.	5	13	94	240	24	46	3012 32
Wattignies.	L.	Seclin.	9	7	7	2183	160	304	15484 90
Wattrelos.	L.	Roubaix.	4	14	14	7864	415	296	48100 26
Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	3	8	58	206	21	106	2969 43
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	10	21	50	555	56	75	6116 95
Wavrin.	L.	Haubourdin.	3	14	14	2818	192	207	24054 29
Wazemmes	L.	Lille-S.-O.	7	2	2	7963	420	437	91463 78
Waziers.	D.	Douai-N.	2	3	30	894	89	111	11355 33
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	3	17	52	510	51	54	6530 44
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	3	20	20	1725	138	97	15652 »
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	9	19	66	1006	101	100	10478 85
Wicres.	L.	La Bassée.	9	17	17	256	26	31	4718 23
Wignehies.	A.	Trélon.	6	13	116	2297	165	272	16253 19
Willems.	L.	Lannoy.	7	15	15	2088	151	166	13493 54
Willies.	A.	Trélon.	5	13	115	516	52	70	3000 28
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	7	15	51	1445	125	127	17820 72
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	4	20	58	3828	243	344	44730 56
Wulverdinghe.	Dk.	Bourbourg.	»	34	71	420	42	56	3794 57
Wylder.	Dk.	Bergues.	8	9	63	357	36	35	4409 48
Zeggers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	1	2	66	1875	145	181	24575 66
Zermezeele.	H.	Cassel.	4	17	53	432	43	54	7520 50
Zuydcoote	Dk.	Dunkerque-E.	10	10	83	294	29	9	1803 02
Zuytpeene.	H.	Cassel.	7	16	55	932	93	96	14902 52

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Mériaux.	Dumez, Bar.	Delbarre.	Parent.	Foucaut, Briffaut.
Bateman.	Rauwel.	Mantel.	Duvet.	Herreman.
Courtecuisse.	Banse.	Crépin.	François.	Courtecuisse.
Catry.	Ledoux, Pollet.	Saint-Léger.	Darcy.	Destroisaux, Lefebvre.
Lecocq.	Lesur.	Lansel.	Cotteau.	Erson.
Heddebault.	Bernard.	V. Bachy.	Gellé.	Durieu.
Dervaux.	Dremaux.	Lebon.	X. François.	Delcourt.
Levêque.	Dreumaux.	Ravaux.	X. François.	Delcourt.
Desaunois.	Vandenbusche, Brygo.	Polaert.	Demasur.	Cnockaert.
Lehoucq.	Delbecque.	V. Deûlémont.	Messéan.	Descamps.
Ghestem.	Delebecque.	V. Deûlémont.	Messéan.	Mille.
Steux.	Soyez.	Lavechin.	Brasselet.	Dufour.
De Grimbry.	Cocheteux.	Merlin.	Louchet.	Blanc.
Massart.	Helleboid.	Deswarte.	Bourgois.	Fossaert.
Carnoye.	Hubinet.	V. Damousies.	Duménil.	Jouniaux.
C.te du Maisniel	Waymel.	Geeraert.	Follet.	Fournier.
Bettremieux.	Agache, Mullier.	Seingier.	Leconte.	Meurisse, Plouvier.
Deslinsel.	Cheminaix.	V. Denain.	Parent.	Rohart.
Lahure.	Taplier.	V. Wasn.-au-B.	Brasselet.	Boubert.
Deleporte.	Becquart, Beaurepaire.	Pollin.	Pivion.	Delesalle, Labbe.
Lecherf.	Mourmant, Crombet.	Cadet.	Bonnet.	Mollet, Cornille.
Gourdin.	Caudrelier.	Chavatte.	Dislère.	N...
Looten.	Reumaux.	Vanderbauwede.	Merchier.	Decrocq.
Van Elslande.	Duflo.	Roussel.	Messéan.	Debay.
Duwel.	Duric.	Vanbever.	Ferant.	Vandewalle.
Chombart.	Debarge.	N....	Bailleul.	Leroy.
Louis.	Jouniaux.	Bonte.	Staincq.	Alluitte.
Boutemy.	Masquelier.	Prince.	Bchague.	Delsalle.
Bouttée.	Cuisset.	V. Liessies.	Cautel.	Beccu.
Wyckaert.	Bocket.	Bernast.	Lavainne.	Lievin.
Blanckaert.	Cornette, Vasseur.	Caillié.	Dezwarte.	Favresse, Brenne.
Vergriete.	Drieux.	Cappelacre.	Bourgois.	Persyn.
Desmyttère.	Verrièle.	Outtier.	Debreyne.	Renou.
Vanhaecke.	Vanhaecke.	Leurèle.	Dutil.	Vandenceckhoutte.
Walspeck.	Dehaene.	Walbron.	Campagnie.	Lannoye.
Bardoulant.	Jacquemet.	V. Ghyvelde.	Fonteyne.	Vansteenberghe.
Vernimmen.	Verdoncq.	Declerck.	Merchier.	Berteloot.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier; le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique; au sud-est, les départements des Ardennes et de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent : prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 4 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 567,864 hectares.

ASPECT.

Eminences. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont : dans l'arrondissement de Dunkerque, celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de

gravier mêlé de terres glaiseuses; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cats, de Boeschèpe, le Mont-Noir, le mont de Lille, qui tous ont un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de gris fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mont-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le mont Ecouvé et le mont de Wervicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée de la hauteur de Bonavis; toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département : la sommité de Bonavis est à 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le mont Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et Valenciennes, quelques coteaux peu élevés qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai, et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables; les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne dans l'arrondissement de Valenciennes, et n'ayant que 7 mètres 14 centimètres de pente, sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée, ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogniau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 mètres et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur; sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant mètres de longueur, 400 à 1,000 de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon; longueur, 24,000 mètres; largeur, 400 à 1,000 mètres; pente, 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres; 5,176 mètres de largeur réduits, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance ; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogniau, les trois vallées des sources de l'Ecaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1) :

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Saint-Momelin et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Ysser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre-Orientale.

La Peene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Ysser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements, depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin, sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais et qui vient se jeter dans la Lys, au-dessous de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Lécluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut à Bouchain.

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la première partie.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée, au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique, et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogniau, dont la source est dans la forêt de Mormal (arrondissement d'Avesnes); cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord à St.-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut à Denain.

La Rhônelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Basuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois, et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes, et qui se jette dans la Selle.

L'Herelain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Ywuy, et se jette dans l'Escaut à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque, ruisseau de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele, et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeek, qui a sa source au Mont-des-Cats, et se jette dans la Lys, au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschêpe et au mont Noir; elle se jette dans la Lys, au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du mont de Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys au-dessus d'Erquinghem.

La *Vieille-Rivière*, qui naît dans les marais de Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulans et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables, selon la saison, y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribue avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de dessèchement renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3310 hectares (et dont il a été parlé dans la première partie, à l'article des dessèchements, section des travaux publics);

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eau;

Des marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé ;

Enfin, quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, où on extrait de la tourbe ;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes et le reste dans ceux de Lille et Cambrai.

MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49.e et 51.e degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif et conséquemment très court ; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne dans ces contrées est ordinairement belle et soutenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier ; celle des plus grandes chaleurs en août.

MÉTÉORES. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS. Les vents dominants sont : ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

DIVISION DU TERRITOIRE.

Comme nous l'avons dit dans la première partie de ce volume, le département se compose de 661 communes réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Parmi ces 661 communes, on compte 33 villes que nous désignons ci-après, dans l'ordre de leur importance :

Lille. Chef-lieu du département, de la 16.e division militaire et d'un tribunal de première instance; place forte avec citadelle; ville d'industrie et de commerce. — Population : 72,537 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée et port de mer; ville de commerce. — Population : 27,047 habitants. — Distance de Lille : 78 kilomètres.

Roubaix. Chef-lieu de canton, à 11 kilomètres de Lille; ville de grande industrie. — Population : 24,802 âmes.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour royale et d'une académie universitaire; place fortifiée. — Population : 23,143 habitants. — Distance de Lille: 33 kilomètres.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kilomètres de Lille; ville d'industrie. — Population : 22,503 âmes.

Valenciennes. — Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée, avec citadelle. — Distance de Lille : 51 kilomètres. — Population : 21,343 habitants.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons; ville ouverte. — Population : 9,943 habitants. — Distance de Lille : 29 kilomètres.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kilomètres de Lille; ville ouverte. — Population : 9,918 âmes.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; ville ouverte; à 47 kilomètres de Lille. — Population : 7,574 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 7,431 âmes. — Distance de Lille : 84 kilomètres.

Le Cateau. Chef-lieu de canton; ville ouverte; à 83 kilomètres de Lille. — Population : 6,880 habitants.

Estaires. Ville ouverte; à 30 kilomètres de Lille. — Population : 6,825 âmes.

Armentières. Chef-lieu de canton; ville ouverte; à 16 kilomètres de Lille. — Population : 6,817 habitants.

Merville. Ville ouverte, de 6,282 âmes. — Distance de Lille, 36 kilomètres.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kilomètres de Lille; place fortifiée. — Population : 6,445 habitants.

Gravelines. Chef-lieu de canton; place fortifiée et port de mer. — Population : 5,357 âmes. — Distance de Lille : 97 kilomètres.

Comines. Ville ouverte; à 17 kilomètres de Lille. — Population : 5,161 âmes.

Condé. Chef-lieu de canton; place fortifiée; à 50 kilomètres de Lille. — Population : 5,103 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton; ville ouverte; de 4,410 habitants. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Landrecies. Chef-lieu de canton; place fortifiée; à 84 kilomètres de Lille. — Population : 4,111 âmes.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons; place fortifiée. — Population : 3,922 âmes. — Distance de Lille : 68 kilomètres.

Hondschoote. Chef-lieu de canton; ville ouverte; à 82 kilomètres de Lille. — Population : 3,915 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place forte. — Population : 3,821 âmes. — Distance de Lille : 102 kilomètres.

Orchies. Chef-lieu de canton, à 26 kilomètres de Lille. — Population : 3,568 habitants

La Gorgue. Ville ouverte ; à 31 kilomètres de Lille. — Population : 3,223 âmes.

Seclin. Ville ouverte, de 3,086 habitants; à 11 kilomètres de Lille.

Marchiennes. Ville ouverte ; chef-lieu de canton; à 33 kilomètres de Lille. — Population : 2,848 âmes.

La Bassée. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Population : 2,475 habitants. — Distance de Lille, 23 kilomètres.

Bourbourg. Chef-lieu de canton; ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kilomètres. — Population : 2,474 âmes.

Bavai. Chef-lieu de canton; ville ouverte ; à 70 kilomètres de Lille. — Population : 1,601 habitants.

Lannoy. Chef-lieu de canton; ville ouverte; à 12 kilom. de Lille. — Population : 1,481 habitants.

Bouchain. — Place fortifiée; chef-lieu de canton, de 1401 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Mortagne. Ville ouverte ; à 45 kilomètres de Lille. — Population : 1,185 habitants.

Le territoire du département se divise entre les arrondissements de la manière suivante :

Dunkerque	70,407 hectares.
Hazebrouck	69,317
Lille	84,842
Cambrai	89,086
Avesnes	139,548
Douai	47,132
Valenciennes	67,532
Total.	567,864

Son territoire se divise encore comme suit :

Terres à labour	359,570
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,335
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrig.on	1,096
Landes, pâtis, bruyères, etc.	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficie des propriétés bâties	4,652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc.	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'Etat	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
Total	567,864

POPULATION.

Le recensement général opéré en 1840 dans le département, a constaté une population totale de 1,085,298 habitants. Cette population s'est augmentée des excédans des naissances sur les décès des années 1841 et 1842; elle était au 31 décembre de cette dernière année de 1,099,292 individus.

Les relevés du mouvement de la population pendant l'année 1843 ont donné les résultats suivants :

Naissances. — 1843.

ARRONDISSEM.s	Enfans légitimes.		Enfans naturels reconnus.		Enfans naturels non reconnus.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque. . .	1724	1593	51	60	28	59	3515
Hazebrouck . .	1494	1521	12	15	80	104	3226
Lille.	5245	4938	176	159	378	360	11256
Cambrai. . . .	2738	2633	85	74	183	162	5875
Avesnes. . . .	1696	1498	26	27	76	77	3400
Douai	1455	1316	38	23	66	51	2949
Valenciennes. .	2236	2119	122	105	90	90	4762
Total. . .	16588	15618	510	463	901	903	34983

Mariages. — 1843.

ARRONDISSEMENS.	MARIAGES				TOTAL.
	entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	
Dunkerque	671	53	82	28	834
Hazebrouck.	557	37	83	26	703
Lille	2005	109	254	68	2436
Cambrai	1204	41	109	58	1412
Avesnes.	883	33	68	32	1016
Douai.	594	25	69	16	704
Valenciennes	991	36	97	30	1154
Total. . . .	6905	334	762	258	8259

Enfants morts-nés ou décédés avant la déclaration de leur naissance. — 1843.

ARRONDISSEMENTS.	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque	96	64	5	8	173
Hazebrouck.	76	59	5	6	146
Lille	302	216	37	37	592
Cambrai	133	113	15	9	270
Avesnes.	66	54	11	4	135
Douai.	49	43	15	15	122
Valenciennes	95	89	16	20	220
Total. . . .	817	638	104	99	1658

Ces 1,658 enfants ne sont compris ni dans les naissances ni dans les décès.

Décès. — 1843.

ARROND.ts	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans	de 100 et au-dessus	TOTAL.
Dunkerque. .	771	598	495	655	129	10	»	2658
Hazebrouck .	675	599	508	784	159	19	»	2744
Lille	1966	2290	2127	2190	402	25	»	9000
Cambrai. . .	982	1237	912	893	238	28	»	4290
Avesnes. .	376	529	556	817	229	23	»	2530
Douai. . . .	432	600	477	559	146	18	»	2232
Valenciennes	620	1023	609	763	191	15	»	3221
Total. . .	5822	6876	5684	6661	1494	138	»	26675

Le chiffre des naissances s'étant élevé à..... 34,983
Et celui des décès à..... 26,675

L'excédant des premières sur les seconds est de... 8,308

Cet excédant, ajouté au nombre de 1,099,292 habitants constaté dans l'Annuaire de 1844, élève la population du département à 1,107,600 âmes, comme l'établit le tableau suivant :

ARRONDISSEMENTS.	Population au 1.er janvier 1843.	Accroissement pendant l'année.	Population au 31 décembre 1843.
Dunkerque	104253	857	105110
Hazebrouck.	106493	482	106975
Lille	330696	2256	332952
Cambrai	170021	1585	171606
Avesnes.	140776	870	141646
Douai.	101230	717	101947
Valenciennes	145823	1541	147364
Totaux.	1099292	8308	1107600

La population générale du département n'était en 1805 que de 831,478 habitants. Elle est aujourd'hui, d'après le résumé qui précède., de 1,107,600. L'accroissement a donc été, en 38 ans, de 276,122, ou de près du tiers.

Les naissances de l'année 1843 présentent dans leur ensemble, comme dans leurs divisions, des résultats presque identiques avec ceux des naissances de l'année précédente; elles n'offrent sur celles-ci qu'une faible différence en plus de 67. Comme en 1842, les naissances d'enfants naturels ont été aux naissances d'enfants légitimes dans la proportion de 1 à 11, 5.

La moyenne des naissances a été, en 1843, de une sur 31,4 habitants. Les arrondissements présentent entre eux sous ce rapport, des différences assez sensibles : la moyenne a été, savoir :

Dans l'arrond.t	de Dunkerque,	de une sur 29,6	habitants.
———	d'Hazebrouck,	——— 33	———
———	de Lille,	——— 29,4	———
———	de Cambrai,	——— 29	———
———	d'Avesnes,	——— 41,4	———
———	de Douai,	——— 34,3	———
———	de Valenciennes,	——— 30,6	———

D'après ces chiffres, les arrondissements de Cambrai, Lille et Dunkerque, sont ceux où la multiplication est la plus active, et l'arrondissement d'Avesnes, celui où elle l'est le moins.

Les naissances, divisées par mois, donnent un chiffre moyen de 2,915. Les six premiers mois de l'année et le mois de décembre ont dépassé ce chiffre; les autres sont restés au-dessous.

Le nombre des enfants morts-nés ou décédés avant la déclaration de leur naissance a été de 1,658, dont 921 mâles et 737 femelles. La proportion des premiers est toujours plus forte que celle des seconds. Dans ces chiffres sont compris 1,455 enfants légitimes et 203 enfants naturels. Ceux-ci sont à ceux-là dans le rapport de 1 à 7. Comme on le voit, il y a relativement beaucoup plus de morts-nés parmi les enfants naturels que parmi les enfants légitimes.

Le chiffre des décès, qui s'était élevé à 28,363 en 1841, et à 27,761 en 1842, n'a été pendant l'année 1843, que de 26,675. Différence en moins sur l'année précédente, 1,086. Cette diminution, dans laquelle l'arrondissement de Lille prend la plus grande part, puisqu'elle est pour lui seul de 954, se répartit entre tous les âges jusqu'à 80 ans. C'est à la classe des habitants de 15 à 50 ans qu'elle s'applique le plus particulièrement; cette partie de la population de l'arrondissement avait été frappée en 1842 d'une mortalité

extraordinaire; les causes qui l'ont amenée ne se sont pas reproduites en 1843, puisque le mouvement des extinctions est rentré, pour cette série d'âges, dans ses conditions normales.

Le nombre des décès a également diminué d'une manière sensible parmi les enfants au-dessous d'un an et d'un an à 15. La différence en moins, pour ce qui les concerne, est de 608. On doit l'attribuer à la cessation des intempéries qui, en 1841 et 1842, ont exercé leurs ravages sur ces deux classes d'enfants, dans plusieurs contrées du département.

La moyenne générale des décès a été de 1 sur 41,2 habitants. Divisée par arrondissements, cette moyenne donne les résultats suivants :

Arrond.t	de Dunkerque,	1 sur 39,2	habitants.
———	d'Hazebrouck,	—— 38,8	———
———	de Lille,	—— 36,7	———
———	de Cambrai,	—— 39,8	———
———	d'Avesnes,	—— 55,6	———
———	de Douai,	—— 45,4	———
———	de Valenciennes,	—— 45,2	———

Ceci montre que la mortalité ordinaire est plus considérable dans l'arrondissement de Lille que dans les autres, et que l'arrondissement où elle est le moins grande est celui d'Avesnes.

Mais l'avantage que possède à cet égard cette dernière partie du département est compensé presque en totalité par la rareté des naissances. L'arrondissement de Lille offre un exemple inverse : la reproduction y est active, mais la vie humaine y est moyennement plus courte qu'ailleurs. L'arrondissement de Valenciennes est celui qui se trouve placé dans les meilleures conditions sous ces deux points de vue, car non-seulement la multiplication y est considérable, mais la mortalité s'y résume en un chiffre inférieur à la moyenne ordinaire du département; aussi est-ce à lui que revient proportionnellement la meilleure part dans l'accroissement de population produit par le mouvement de 1843.

Au total, les décès se divisent comme suit, entre les diverses classes de personnes :

Mâles :		Femelles :	
Garçons.....	8,683	Filles.....	7,951
Hommes mariés.....	3,231	Femmes mariées.....	2,822
Veufs.....	1,585	Veuves.....	2,403
	13,499		13,176

Les décès se divisent encore de la manière suivante :

	ARRONDISSEMENS.							Total.
	Dunke.	Hazebr.	Lille.	Cambr.	Avesnes	Douai.	Valenc.	
Individus appartenant à la population du département.....	2606	2714	8087	4224	2437	2151	3104	25323
Français étrangers au département.	26	18	472	62	67	79	87	801
Individus non Français.....	26	12	441	4	26	2	30	541
	2658	2744	9000	4290	2530	2232	3221	26675

Parmi ces extinctions on compte :

Individus morts de la variole.....	»	2	»	57	»	1	13	73
Id. par suite d'épidémies.....	2	»	4	»	4	3	20	33
Suicides.....	7	6	33	12	10	6	7	81
Meurtres.....	»	»	3	»	»	»	»	3
Exécutions.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Morts accidentelles.....	27	27	63	35	27	17	71	267
	36	35	103	104	41	27	111	457

Villes et communes ayant plus de 3,000 *habitants et dont les maires sont à la nomination du roi.*

Lille	72537	Solesmes	5295
Dunkerque	27047	Comines	5161
Roubaix	24802	Denain	5144
Douai	23143	Condé	5103
Tourcoing	22503	Steenwerck	4789
Valenciennes	21343	Cassel	4410
Cambrai	20141	Vieux-Condé	4386
Bailleul	9943	Halluin	4264
Saint-Amand	9918	Quesnoy-sur-Deûle	4233
Wazemmes	7963	Anzin	4191
Wattrelos	7864	Landrecies	4111
Hazebrouck	7574	Fresnes	4109
Maubeuge	7431	Morbecque	3975
Le Câteau	6880	Le Quesnoy	3922
Estaires	6825	Hondschoote	3915
Armentières	6817	Steenvoorde	3865
Merville	6282	Wormhoudt	3828
Bergues	6045	Avesnes	3821
Gravelines	5357	Iwuy	3732

Linselles	3592	Caudry	3318
Flines-lez-Marchiennes.	3574	Les Moulins	3314
Wambrechies	3571	Onnaing	3308
Orchies	3568	La Gorgue	3223
Vieux-Berquin	3482	Annœullin	3213
Nieppe	3451	Roncq	3133
Loos	3404	Seclin	3086
Hasnon	3389	Templeuve	3024
Marcq-en-Barœul	3348	Raismes	3010

Soixante-six autres communes ont une population agglomérée de 1,500 habitants et plus.

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

La liste électorale et du jury du département du Nord pour l'année 1845 a été définitivement close et arrêtée au nombre de 8,483 inscriptions.

La première partie de cette liste comprend 8,300 électeurs et se divise comme suit :

1.er arrond.t électoral	747	7.e arrond.t électoral	572
2.e idem	1014	8.e idem	424
3.e idem	1237	9.e idem	672
4.e idem	591	10.e idem	910
5.e idem	240	11.e idem	775
6.e idem	354	12.e idem	764

La seconde partie de la liste comprend 284 jurés.

Les listes supplémentaires et complémentaires des électeurs départementaux et d'arrondissement ont été arrêtées au nombre de 19 inscriptions.

Les électeurs se trouvent répartis ainsi qu'il suit dans chaque canton pour l'élection des membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement.

Arrondissements.	CANTONS.	Liste générale du Jury. 1.re partie. Électeurs.	Liste générale du Jury. 2.e partie. Jurés.	Listes supplémentaires.	Listes complémentaires.	Total par canton pour l'élection des membres du conseil d'arrond.	Total par circonscript. pour l'élection des membres du conseil général.
Lille.	Lille-Centre. . . .	427	12	1	»	440	768
	Lille-Ouest. . . .	320	8	»	»	328	
	Lille-Nord-Est. . .	363	7	»	»	370	631
	Lille-Sud-Est. . .	257	4	»	»	261	
	Lille-Sud-Ouest. .	394	88	»	»	416	530
	Haubourdin. . . .	110	4	»	»	114	
	Armentières. . . .	134	3	»	»	137	226
	Quesnoy-sur-Deûle	85	4	»	»	89	
	Cysoing.	82	2	»	»	84	170
	Pont-à-Marcq. . .	85	1	»	»	86	
	La Bassée. . . .	95	2	»	»	97	177
	Seclin.	79	1	»	»	80	
	Lannoy.	78	»	»	»	78	345
	Roubaix.	233	4	»	»	237	
	Tourcoing-Nord. .	118	4	»	»	122	263
	Tourcoing-Sud. .	138	3	»	»	141	
Douai.	Douai-Nord. . . .	179	11	2	»	192	242
	Marchiennes. . .	43	3	»	4	50	
	Douai-Ouest. . .	197	4	1	»	202	316
	Orchies.	113	1	»	»	114	
	Douai-Sud. . . .	215	3	2	»	220	304
	Arleux.	84	»	»	»	84	
Dunkerque.	Dunkerque-Est. .	177	13	»	»	190	376
	Dunkerque-Ouest.	177	9	»	»	186	
	Bergues.	210	4	»	»	214	415
	Hondschoote. . .	77	1	»	»	78	
	Wormhoudt. . . .	119	4	»	»	123	
	Gravelines. . . .	48	2	»	»	50	171
	Bourbourg. . . .	118	3	»	»	121	
Cambrai.	Cambrai-Est. . .	185	8	1	»	194	439
	Cambrai-Ouest. .	239	6	»	»	245	
	Carnières. . . .	76	»	»	»	76	214
	Solesmes	135	3	»	»	138	
	Clary.	116	3	»	»	119	276
	Marcoing. . . .	154	3	»	»	157	
	Le Câteau. . .	191	9	»	»	200	200

Arrondissements.	CANTONS.	Liste générale du Jury. 1.re partie. Electeurs.	Liste générale du Jury. 2.e partie. Jurés.	Listes supplémentaires.	Listes complémentaires.	Total par canton pour l'élection des membres du conseil d'arrond.	Total par circonscript. pour l'élection des membres du conseil général.
Valenciennes.	Valenciennes-Est..	261	6	1	»	268	450
	Valenciennes-N. .	178	4	»	»	182	
	Valenciennes-Sud.	138	3	»	»	141	259
	Bouchain.	115	3	»	»	118	
	Condé.	97	14	»	»	111	111
	St.-Amand r. dr. .	59	15	»	»	64	132
	St.-Amand r. g. .	62	6	»	»	68	
Avesnes.	Avesnes-Nord. . .	82	5	»	»	87	268
	Avesnes-Sud.. . .	105	10	3	»	118	
	Berlaimont . . .	62	1	»	»	63	
	Bavai..	91	3	»	»	94	232
	Maubeuge.. . . .	129	9	»	»	138	
	Landrecies. . . .	73	7	»	»	80	230
	Le Quesnoy-Est. .	78	7	»	»	85	
	Le Quesnoy-Ouest.	63	2	»	»	65	
	Solre-le-Château..	47	2	»	1	50	100
	Trélon.	45	3	»	2	50	
Hazebrouck.	Bailleul-Nord-Est.	116	3	»	»	119	233
	Bailleul-Sud-Ouest	110	4	»	»	114	
	Cassel.	155	»	»	»	155	211
	Steenvoorde.. . .	53	3	»	»	56	
	Hazebrouck-Nord.	116	5	»	»	121	215
	Hazebrouck-Sud. .	89	4	1	»	94	
	Merville.. . . .	125	4	»	»	129	129
		8300	284	12	7	8603	8603

Le nombre de ces inscriptions est à la population générale du département dans les proportions suivantes :

Electeurs..... 1 sur 131 habitants.
Jurés (1.re et 2.e partie)..... 1 sur 127 ————
Electeurs départementaux... 1 sur 126 ————

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Les listes des électeurs communaux arrêtées le 1.er mars 1844, d'après les bases fixées par la loi du 21 mars 1831 et l'arrêté de M. le Préfet du 10 décembre 1842, présentent les nombres suivants :

Arrond.t	de Dunkerque.....	6848
———	d'Hazebrouck.....	7405
———	de Lille.....	19578
———	de Cambrai.....	12903
———	d'Avesnes.....	11820
———	de Douai.....	7289
———	de Valenciennes.....	10127
	TOTAL.....	75970

Le nombre moyen des électeurs communaux est à la population totale du département comme 1 est à 14.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Le Conseil a ouvert sa session annuelle le 26 août 1844. M. le baron *Lahure*, doyen d'âge, occupe provisoirement le fauteuil de la présidence ; M. *Choque*, le plus jeune des membres présens, remplit les fonctions de secrétaire.—M. le préfet entre dans la salle des délibérations ; il donne lecture de l'ordonnance royale de convocation du Conseil. — Deux nouveaux membres, MM. *Parayon* et *Desmoutiers*, élus en remplacement de MM. *Coget*, décédé, et *Lobry*, démissionnaire, sont admis et prêtent serment. — Le Conseil procède ensuite à la nomination de son bureau définitif : il nomme pour président M. *Ferrier*, pair de France, et pour secrétaire M. *Marchant*, membre de la chambre des députés. — Après cette opération, le Conseil se rend en corps auprès de M. le préfet, pour lui faire part de la constitution de son bureau, et rentre avec ce magistrat dans la salle de ses séances. — M. le préfet prononce un discours dans lequel il expose l'état des divers services et la situation financière du département. — M. le préfet dépose sur le bureau les dossiers des affaires soumises au Conseil pendant la

session, et passe en revue les documents et les rapports qu'il a fait préparer sur chacune d'elles. = Un membre fait une observation d'ordre qui est adoptée par M. le président. = L'ordre du jour est la délibération sur la formation des bureaux. Un débat s'élève sur la composition du 3.e bureau, dans les attributions duquel rentrent les travaux publics. — Un membre fait à ce sujet une proposition qui est amendée par un autre membre. La discussion sur cette question continue. Elle est close par le rejet de l'amendement et de la proposition. Le Conseil procède ensuite à la composition des bureaux et répartit les travaux entre eux de la même manière que dans les précédentes sessions. — Il déclare s'associer aux regrets exprimés par M. le préfet, de la perte de M. *Coget*, ancien député, conseiller nommé par l'arrondissement de Lille.

SÉANCE DU 28 AOUT.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 26, M. *Piette*, nouveau membre élu en remplacement de M. *Baillion*, démissionnaire, est admis et prête serment. — Le Conseil renvoie au 2.e bureau : 1.° une lettre de M. le duc *De Caze*, président de la commission relative à l'érection d'un monument à la mémoire de M. *Mathieu de Dombasle ;* 2.° une recommandation en faveur des *Annales du Parlement français ;* 3.° une lettre de M. *Vachier*, ex-géomètre en chef du cadastre, réclamant contre son remplacement et sollicitant l'appui du Conseil pour obtenir un emploi de percepteur ; 4.° une lettre de M.me *Clément-Hémery*, tendant à obtenir une souscription pour un ouvrage intitulé : *Histoire des Fêtes civiles et religieuses de la Flandre ;* 5.° une demande de subvention faite par la société de Saint-François-Régis, instituée pour faciliter les mariages des indigents ; 6.° une lettre de plusieurs habitants de la commune de Wazemmes, protestant contre la demande en séparation du faubourg de la Barre.—Alloue au budget de 1845 divers articles de dépenses montant ensemble à 27,555 fr., qui, en raison de leur caractère normal, ne sont pas susceptibles de donner lieu à des rapports particuliers. — Alloue au même budget, cinq crédits formant un total de 12,000 fr., pour les loyers des tribunaux de Dunkerque, Hazebrouck, Cambrai et Valenciennes, et pour l'entretien du corps-de-garde du Palais-de-Justice de Douai. — Vote une somme de 1,400 fr., pour solde du loyer des tribunaux de Cambrai pendant l'année 1843. — Rejette la demande formée par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour l'allocation d'un crédit de 250 fr., destiné à l'acquisition d'une table et d'un tapis pour la salle des séances. — Vote, à titre d'imputation sur les fonds libres de la 1.re section du budget de 1842,

reportés sur 1844, un crédit de 657 fr. 30 cent., pour complément du loyer du tribunal civil de Valenciennes pendant la présente année. = Un membre propose, d'après la demande de Mgr. l'archevêque, appuyée par M. le préfet, l'allocation au sous-chapitre XX du budget de 1845, d'une somme de 19,600 fr., pour les indemnités annuellement accordées à ce prélat et aux membres de son clergé. — Cette proposition est vivement combattue et vivement défendue par divers membres. — Après un débat long et animé, le Conseil adopte la délibération suivante : « La somme de 19,600 « fr. demandée par M. le préfet, pour supplément de traitement au « clergé diocésain, est allouée pour 1845. — M. le ministre des « cultes sera prié d'aviser dans l'intervalle des sessions, à ce que le « traitement de M. l'archevêque de Cambrai soit porté à un taux « convenable, si le chiffre actuel de ce traitement lui paraît insuf- « fisant. — Si le gouvernement ne propose pas aux Chambres une « mesure à cet égard dans l'intervalle des sessions, comme il l'a « fait pour le département de la Seine, le Conseil général déclare « qu'il s'abstiendra à l'avenir de voter le subside qu'il accorde « encore pour 1845. » = Après la lecture d'un rapport de M. le préfet, le Conseil arrête qu'il sera inscrit au sous-chapitre V du budget de 1845, un crédit de 15,355 fr. pour faire face aux besoins du service de la gendarmerie pendant cette année. — Vote en outre au sous-chapitre XV, un crédit de 298 fr. pour solde du loyer dû à cinq propriétaires de Pont-à-Marcq qui ont logé les six gendarmes de la brigade pendant la reconstruction de la caserne. = Alloue au budget de report de 1842 sur 1844, un subside de 300 fr. en faveur de la société des naufrages dite société humaine de Dunkerque. — Déclare surseoir à toute nouvelle allocation pour l'érection d'une statue à *Jean-Bart*, jusqu'à ce que les travaux soient assez avancés pour qu'on puisse en apprécier la dépense. — Alloue au sous-chapitre XIX du budget deux crédits, l'un de 1,200 fr., l'autre de 800 fr., pour le paiement de la quatrième année des pensions accordées aux sieurs *Maillard* et *Dutouquet*, élèves architectes. — Alloue également au même sous-chapitre un crédit de 1,000 fr. pour la troisième année de la pension accordée au sieur *Colas*, élève peintre. — Déclare qu'il n'y a pas lieu pour le département, de souscrire pour l'érection dans la ville de Montdidier (Somme), d'une statue à *Parmentier*, le propagateur de la pomme de terre. — Alloue : 1.° au sous-chapitre XXVIII du budget de 1845 une somme de 720 fr. pour quatre demi-bourses d'élèves à l'école vétérinaire d'Alfort; 2.° au budget de report de 1842 sur 1844 un crédit de 225 fr. pour le paiement d'une autre demi-bourse qu'on avait pensé à tort devoir être supportée par l'État.

SÉANCE DU 29 AOUT.

Le Conseil renvoie au premier bureau une délibération du tribunal de Lille relative à la demande qu'il a faite d'une augmentation de crédit pour menues dépenses et frais de parquet. — Alloue à M. *Bruyelle*, agent-voyer, auteur d'une carte de l'arrondissement de Cambrai, la prime de 800 fr. promise par délibération du Conseil du 5 septembre 1837. = Ouvre au sous-chapitre 1.er du budget de 1845 un crédit de 4,075 fr. 83 c. pour complément du prix de l'adjudication des réparations effectuées à l'aile gauche de l'hôtel de la Préfecture. — Décide qu'un crédit de solde sera proposé l'an prochain pour l'emploi de la somme à valoir et la liquidation des honoraires de l'architecte. = Alloue au même sous-chapitre une somme de 2,000 fr. pour l'entretien, en 1845, des bâtiments de l'hôtel de la Préfecture. — Vote un crédit de 594 fr. 40 c. pour solde des intérêts restant dûs aux hospices de Lille sur le prix du terrain de l'ancienne maison du *Raspuck*, incorporée dans les constructions du Palais-de-Justice. — Fixe, comme les années précédentes, le prix moyen de la journée de travail devant servir de base, pour 1845, à l'établissement des taxes personnelles, en exécution de l'art. 10 de la loi du 21 avril 1832. — Alloue sur les fonds libres des centimes facultatifs de 1842 reportés sur 1844, une somme de 804 fr. 50 c. pour solde des frais d'impression du procès-verbal des délibérations de 1843. — Vote divers crédits montant ensemble à 5,100 fr. pour frais de translation de détenus; secours de route aux voyageurs indigents; mesures contre les épidémies; primes pour la destruction des animaux nuisibles; subvention pour dix places à la maison de refuge; gratifications pour belles actions. — Alloue au sous-chapitre XII du budget de 1845 une somme de 6,000 fr. pour frais d'impression des listes électorales. — Un membre du deuxième bureau fait un rapport sur un vœu exprimé par le conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, pour que les dossiers relatifs aux réclamations élevées en matière de contributions et qui doivent être communiqués aux parties, soient transmis aux maires ou aux percepteurs, au lieu d'être déposés dans les Sous-Préfectures, comme le prescrit l'art. 29 de la loi du 21 avril 1832, afin d'éviter aux réclamants des déplacements onéreux. Après une discussion à laquelle prennent part M. le préfet et plusieurs membres, ce vœu est appuyé par le Conseil général, en ce sens que le dépôt des dossiers aurait lieu entre les mains des percepteurs seulement. — Déclare que la demande de M.me *Clément-Hémery*, tendant à obtenir que le Conseil souscrive à un ouvrage qu'elle se propose de publier sous le titre d'*Histoire des Fêtes civiles et religieuses de la Flandre*, n'est pas susceptible d'être accueillie. — Dé-

clare également ne pas accueillir la demande faite par M. *Fleury*, directeur des *Annales du Parlement français*, d'une souscription en faveur de cet ouvrage. — Vote au sous-chapitre XXVIII du budget de report de 1842 sur 1844, un crédit de 100 fr. pour concourir aux frais d'érection d'un monument à la mémoire de Mathieu de Dombasle. — Alloue au sous-chapitre XIX du budget de 1845, le crédit ordinaire de 1,500 fr. destiné à l'entretien des bourses départementales à l'école de Châlons. — Après quelques observations diverses, appuie les vœux émis par les conseils municipaux de diverses communes et par les conseils d'arrondissement d'Avesnes, Cambrai et Dunkerque, à l'effet d'obtenir l'établissement d'un service quotidien des postes dans toutes les communes du départe ment. — Appuie fortement, en outre, le vœu exprimé par le conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour la suppression du décime rural. — Emet aussi le vœu que la taxe soit réduite de 5 pour cent à 2 1/2 sur les articles d'argent, lorsqu'il s'agit de sommes inférieures à 100 fr. — Sur les renseignements donnés par M. le Préfet, déclare qu'il n'y a plus lieu de donner suite à la demande du conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour que toutes les communes du canton d'Hondschoote soient rattachées au bureau des postes de cette ville. — Passe à l'ordre du jour sur un vœu émis par le conseil d'arrondissement de Cambrai pour que les propositions faites par les conseils d'arrondissement soient toutes soumises au Conseil général et reçoivent une solution; l'objet de ce vœu n'ayant jamais cessé d'être rempli. — Après l'échange de quelques observations, alloue au budget de 1845 une somme de 940 fr. 19 c. à titre d'indemnité aux vétérinaires. — Alloue aussi au sous-chapitre XXVIII du même budget le crédit ordinaire de 1,800 fr. affecté aux frais de bureau des conseils de salubrité. — Vote au sous-chapitre XIX un crédit de 1,000 fr. pour aider les communes à acheter des pompes à incendie. — Vote au sous-chapitre XXVIII du budget de report de 1842 sur 1844, un crédit de 409 fr. 50 c. pour solde des frais de visite des pharmaciens et droguistes en 1843. — Déclare qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande du conseil d'arrondissement de Cambrai pour qu'il soit inscrit au budget départemental une somme annuelle destinée à encourager les indigens qui feraient disparaître les couvertures en chaume de leurs habitations.

SÉANCE DU 30 AOUT.

Le Conseil renvoie à l'examen du 2.e bureau une lettre ayant pour but de recommander à la bienveillance du Conseil général le jeune *Blondel*, d'Hazebrouck, qui manifeste de très-heureuses dis-

positions pour la peinture, et qui aurait besoin d'un encouragement pour pouvoir continuer ses études. — Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, rejette la demande formée par la fabrique de l'église du Rosendael, à l'effet d'obtenir sur les fonds du département un secours de 3,000 fr. pour aider au paiement des frais de construction de l'église. — Accorde un secours de 100 fr. pour 1845 au sieur *Hèvre*, ancien employé de la sous-préfecture de Dunkerque. — Donne acte à M. le préfet de la communication qu'il a faite du compte d'emploi de la partie du fonds d'abonnement de la Préfecture affectée pendant l'année 1843 aux traitements des employés et gens de service, lequel compte a été approuvé par décision de M. le ministre de l'intérieur, du 24 juillet dernier. — Arrête que, conformément à la loi du 5 août 1840, il sera perçu en 1845 une imposition extraordinaire de 2 centimes 1/2 additionnels destinés à l'amortissement de l'emprunt créé en vertu de ladite loi, et que le produit en sera porté au sous-chapitre XXIV du budget de 1845. — Prie M. le préfet de solliciter la présentation d'une loi portant que les 82,425 fr. 77 c. restés disponibles sur les fonds d'amortissement de l'emprunt de 790,000 fr. créé par la loi du 5 août 1840 soient employés au remboursement d'une partie de l'emprunt de 121,290 fr. fait, en 1838, au crédit des chemins vicinaux de grande communication. — Donne acte à M. le préfet de la communication d'un rapport contenant l'énoncé des décisions prises par le Gouvernement et par le ministre, sur les demandes d'établissement de foires et marchés qui ont donné lieu à des avis du Conseil dans sa dernière session. — Appuie la demande de la commune de Prisches, tendant à faire autoriser légalement trois foires qui s'y tiennent les 4 février, 2 mai et 26 novembre de chaque année. — Ajourne toute résolution sur la demande de la commune de Wignehies, pour l'établissement de cinq nouvelles foires annuelles. — Déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande renouvelée par la commune de Trélon pour obtenir le remplacement de dix foires autorisées par ordonnance royale du 29 novembre 1835 par douze foires qui auraient lieu le dernier lundi de chaque mois. — Emet un avis favorable sur une délibération du conseil municipal de Landrecies, tendant à faire décider que le marché qui se tient tous les jours dans cette ville n'ait plus lieu à l'avenir que les lundi, jeudi et samedi de chaque semaine. — Ajourne à l'année prochaine son avis sur les demandes formées par les communes de Catillon et Clary, pour l'établissement de marchés hebdomadaires, et dont l'instruction n'est pas complète. — Alloue au sous-chapitre XXVIII du budget de 1845, le crédit ordinaire de 2,400 fr. affecté aux encouragements pour la propagation de la vaccine. — Déclare

s'associer au vœu renouvelé par le conseil d'arrondissement de Douai pour qu'un lieu spécial soit affecté dans chaque commune à l'apposition des affiches et pour qu'un afficheur soit nommé par l'autorité, s'il est vrai que, nonobstant les prescriptions de l'autorité, les abus signalés l'an dernier dans la délibération de ce conseil n'ont pas cessé de se produire. = Persiste dans le vœu qu'il a émis à plusieurs reprises que les fils d'étrangers nés et fixés en France y soient astreints au service militaire lorsque leurs pères ont également leur domicile en France, sous la réserve, toutefois, que les fils d'étrangers ainsi compris dans le recrutement de l'armée française ne soient jamais soumis à l'obligation de porter les armes contre leur pays. — Renouvelle également le vœu tendant à ce que les jeunes soldats exemptés soit comme fils ou petits-fils de veuve, soit comme fils ou petits-fils de père aveugle ou septuagénaire, soient privés du droit de contracter plus tard un engagement en qualité de remplaçant, sans le consentement de leurs ascendants. = Emet le vœu que les dépenses de layettes et vêtures des enfants trouvés et abandonnés restent à la charge des seuls hospices dépositaires. = Après une courte délibération, le Conseil général émet le vœu que le Gouvernement ordonne la plantation de toutes les routes royales ayant plus de 10 mètres de largeur, fossés non compris. Les arbres, dont l'essence aurait été déterminée, seraient espacés de 10 mètres et plus. s'il y a utilité. — L'offre de planter et de rester propriétaires des arbres moyennant une redevance annuelle serait faite aux riverains, et, à leur défaut, les plantations seraient exécutées aux frais et au profit de l'Etat. — Le Conseil général décide que dans les conditions qui viennent d'être exprimées, les routes départementales et de grande vicinalité pourront être plantées soit par les riverains, soit, à leur défaut, par les ingénieurs des ponts-et-chaussées. — Les essences à planter ne seront déterminées qu'avec l'approbation du préfet. — Ce magistrat aura toujours, sauf indemnité, le choix de prescrire l'arrachage des arbres qui nuiraient à la conservation de la route. Il prescrira l'abattage de ceux parvenus à maturité. — Il réglera l'élagage, de manière à laisser aux arbres tout le développement que comporte une bonne viabilité. — Si une route ne peut être plantée sans danger pour sa conservation, l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en fera son rapport au préfet. Celui-ci prendra l'avis du Conseil général et, s'il y a lieu, interdira par arrêté cette plantation. = Le Conseil entend la lecture d'un rapport du 2.e bureau sur les questions posées par M. le ministre des finances au sujet de la propriété forestière. Cette propriété, soumise par l'art. du code qui la régit à des restrictions qui expirent au 31 juillet 1847, entrera-t-elle à cette époque dans un état de

liberté absolue ou sera-t-elle assujettie à de nouvelles règles? Ces questions donnent lieu à une discussion à laquelle M. le préfet prend part. Les conclusions du rapport sont ensuite modifiées et adoptées dans les termes ci-après : « Le Conseil général émet le » vœu que les observations qui suivent trouvent place dans la loi: » — § Nul ne pourra défricher sans autorisation expresse du » Gouvernement. — § Le Gouvernement ne pourra autoriser les » défrichements quand ils pourront avoir pour résultat de tarir les » sources, de priver de bois la contrée où le défrichement est » demandé, de priver de bois les usines établies, pour lesquelles ce » combustible est un indispensable élément; de dénuder les crêtes et » de les priver ainsi de végétation, en exposant en même temps le » pays aux ravages des ouragans. — § Pour connaître le cas où le » défrichement doit être interdit, une enquête sera ouverte dans » l'arrondissement où le défrichement est demandé; l'avis de la » commission d'enquête sera soumis au Conseil général, dont » l'opinion sera relatée dans l'autorisation. » = Emet le vœu que dans les marchés passés par les départements ministériels et, notamment par le département de guerre, l'obligation ne soit plus imposée de recourir aux produits des carrières belges, puisque celles de France offrent au même degré toutes les ressources utiles. — Passe à l'ordre du jour sur un vœu du conseil d'arrondissement d'Avesnes pour qu'il soit établi un impôt sur les chiens, afin de remédier aux abus résultant de la multiplicité de ces animaux. — Prie M. le préfet de continuer ses bonnes dispositions à maintenir cette sévérité nécessaire au succès des opérations de MM. les membres du jury médical. — Emet le vœu que les chambres soient prochainement saisies d'une nouvelle mesure législative qui soit complète et efficace en ce qui concerne tout ce qui est du ressort de MM. les membres du jury.

SÉANCE DU 31 AOUT.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le préfet donne lecture d'un rapport relatif au remboursement à faire par le département et es communes, en exécution de la loi du 11 juin 1842, des deux tiers des dépenses faites par l'Etat pour acquisition de terrains et de bâtimens destinés à l'établissement du chemin de fer de Paris à la frontière, par Lille et Valenciennes. — L'assemblée décide que l'examen de la question sera confié à une commission de cinq membres dont le choix est laissé à M. le président. — M. le président désigne pour former la commission MM. *Mimeret*, *Parayon*, *Choque*, *de Staplande* et *Lécuyer*. = Estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande du Conseil municipal de Masnières pour la translation dans cette commune de la brigade de gendarmerie

établie à Banteux. — Appuie fortement le vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour l'établissement d'une brigade de gendarmerie à Berlaimont. — Invite M. le préfet à demander à M. le ministre de l'intérieur des instructions sur le meilleur mode à suivre pour la convocation des conseillers municipaux, ainsi que pour celle des plus imposés, lorsqu'ils doivent être réunis au Conseil municipal. — Persiste dans ses décisions antérieures sur la demande du Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour que les employés des sous-préfectures soient admis au bénéfice de la caisse de retraite instituée en faveur des employés de la préfecture. — Vote l'addition à l'article 6 du sous-chapitre VII du budget de 1845, d'une somme de 700 fr. qui portera de 2,800 à 3,500 fr. l'allocation accordée pour menues dépenses et frais de parquet du tribunal de première instance de Lille. = Rejette le crédit demandé par M. le préfet pour les loyers du local affecté dans l'hôtel-de-ville de Lille au bureau de vérification des poids et mesures. — Prie ce magistrat de vouloir bien faire examiner de nouveau s'il ne serait pas possible d'établir dans l'hôtel de la préfecture le bureau de vérification, qui s'y trouverait d'autant mieux placé que les agents de ce service sont sous les ordres immédiats de M. le préfet. — Dans le cas contraire, invite ce magistrat à insister de nouveau auprès de M. le ministre de l'agriculture et du commerce pour qu'il consente à mettre cette dépense à la charge de son département. = Après la lecture faite par un membre du 1.er bureau d'un rapport très-détaillé sur l'ensemble de la comptabilité départementale, vote, conformément à l'article 1.er de la loi des recettes du 4 août 1844, 5 centimes facultatifs additionnels aux contributions foncière, personnelle et mobilière, applicables aux dépenses de la seconde section du budget de l'exercice 1845.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE.

A l'ouverture de la séance, un membre fait remarquer qu'il est à regretter qu'à la suite de la lecture du rapport sur la comptabilité départementale, il n'ait pas été formulé une proposition tendant à réclamer en faveur du département une part plus équitable dans le fonds commun. Quelques explications sont données et cette observation n'a pas de suite. — Le Conseil vote sept crédits montant ensemble à 4,533 fr. 81 c. pour réparations à exécuter en 1845 aux casernes de gendarmerie de Roubaix, Douai, Orchies, Pont-à-Marcq, Bouchain, Cassel et Lille. — Prie M. le préfet de prendre en considération les plaintes élevées par le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck sur le mauvais état des canaux de cet arrondissement, et de vouloir bien continuer ses bons

offices pour que les canaux dont il s'agit soient mis dans un état de navigation convenable et conforme au devis proposé et accepté par le concessionnaire décédé; — exprime en outre formellement le vœu qu'un ingénieur spécial des ponts-et-chaussées soit chargé de l'inspection des canaux concédés. = Le Conseil entend la lecture d'un rapport du 2.e bureau sur le service des enfants trouvés et abandonnés. — Il donne son approbation au compte présenté par M. le préfet pour l'exercice 1843. — Il adopte le projet de budget présenté pour l'exercice 1845, et décide en conséquence qu'une somme de 90,120 fr. sera portée au sous-chapitre X du budget départemental de ladite année, pour les 4/5 à la charge du département dans la dépense présumée des enfants trouvés et abandonnés. — Après avoir pris communication de la réclamation adressée à M. le préfet par le Conseil municipal de Lille, pour le rétablissement des tours, persiste, d'après les motifs développés par le rapporteur, dans l'approbation qu'il a donnée précédemment à la suppression des tours sans contrôle, dont le rétablissement serait contraire aux lois, à la morale publique et aux intérêts de l'humanité. — Engage M. le préfet à veiller à ce que dans les chefs-lieux d'arrondissement et notamment à Lille, à cause de sa nombreuse population, il soit établi un certain nombre de lits destinés à recevoir les femmes et filles pauvres pour y faire leurs couches; — que dans la distribution des layettes qui se fait à domicile aux filles-mères, sur les fonds du subside spécial porté au chapitre des enfants trouvés, on se conforme, pour la nature, l'espèce et la quantité des objets composant les layettes, à ce qui est d'usage chez les dames de la maternité, de manière à ce qu'une fille ne soit pas mieux traitée sous ce rapport qu'une femme mariée; — et afin de concilier la protection due aux enfants trouvés avec l'obligation d'empêcher les désordres, engage M. le préfet à étudier et à proposer au Conseil un mode de réception à bureau ouvert, sur la représentation d'un acte de naissance, de tous les enfants (même ceux nés de père et mère inconnus, mais inscrits comme tels aux actes de l'état-civil, en exécution des articles 55, 56 et 57 du code civil), dont la pauvreté serait constatée par deux personnes tout-à-fait dignes de foi, telles que médecins et distributeurs de secours, et sous leur responsabilité personnelle. — L'assemblée accueille la proposition faite par M. le préfet, de représenter dans la session prochaine le rapport du 2.e bureau sur la comptabilité départementale et d'y joindre les observations de l'administration, pour que le conseil soit à portée d'en ordonner la publication, s'il le juge convenable. — Après la lecture d'un rapport sur les propositions de M. le préfet concernant l'allocation des fonds à distribuer en primes pour l'amélioration des chevaux, et après une discussion de

quelque importance sur ce sujet, le Conseil vote au sous-chapitre IX du budget de 1845, une somme de 3,500 fr., dont 3,000 fr. destinés à former trois primes par arrondissement, l'une de 400 fr. et deux de 300 fr., à accorder aux étalons réunissant les meilleures qualités pour l'amélioration de la race chevaline dans chacun des arrondissements d'Avesnes, Dunkerque et Lille, et 500 fr. pour une prime unique à accorder dans l'arrondissement d'Hazebrouck, suivant les conditions du programme de 1844. — Emet en outre les vœux suivants : — 1.° que des mesures soient prises pour assurer la saillie gratuite par les étalons du gouvernement ; 2.° qu'une station de quelques étalons royaux soit établie dans la ville de Cassel ; — renouvelle enfin les vœux ci-après : 1.° que l'administration de la guerre élève les prix au taux de ceux du commerce ; 2.° que le dépôt de Lille soit doté d'un cheval de race boulonnaise. = Après un échange de quelques observations, le Conseil prononce l'ajournement sur la demande formée par la commune de Masnières pour que le chef-lieu du canton y soit transféré. — Renouvelle le vœu qu'il a émis l'année dernière, pour que les pêcheurs français soient protégés sur la côte de Terre-Neuve par des forces suffisantes pour éviter toute collision entre les pêcheurs des diverses nations ; — demande en outre que cette protection soit accordée sur les divers points vers lesquels nos armateurs sont dans l'habitude de diriger leurs expéditions ; — et prie M. le préfet d'appuyer ce vœu de tout son pouvoir près de M. le ministre de la marine. — M. le président exprime les remercîments du conseil pour l'hommage qui lui est fait de plusieurs cahiers des mémoires de la société royale des sciences, arts et agriculture de Lille. — Un membre du 2.e bureau donne lecture d'un rapport sur une proposition faite par M. le préfet pour l'acquisition d'un hôtel appartenant à M. *Pas de Beaulieu*, afin d'y installer le tribunal de première instance de Valenciennes. — Les conclusions de ce rapport donnent lieu à une discussion à laquelle M. le préfet prend part et dans laquelle s'agite la question de savoir lequel de l'hôtel de M. *de Beaulieu* ou de celui de M. *Dumont* il convient le mieux d'acquérir pour cette destination. — La discussion se prolonge. Plusieurs membres demandent le renvoi à la séance suivante, et cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE.

Le Conseil reprend la discussion sur le projet d'acquisition d'un hôtel pour le service du tribunal de Valenciennes. M. le préfet, le rapporteur et plusieurs membres sont entendus. Les résolutions suivantes sont ensuite adoptées : 1.° M. le préfet est autorisé à

acquérir, au nom du département, l'hôtel de M. *Dumont*, à Valenciennes, moyennant le prix de 140,000 fr., pour y établir le siége du tribunal de première instance; 2.° il est également autorisé à traiter avec M. *Pas de Beaulieu* pour l'acquisition de l'hôtel dont il est propriétaire. — Le Conseil ajourne la demande de M. le sous-préfet de Douai, pour la construction d'une galerie à la façade nord de la sous-préfecture, pour préserver du froid les appartements du rez-de-chaussée; invite M. le préfet à rechercher les moyens les plus convenables de faire disparaître l'inconvénient signalé, et de soumettre au Conseil un projet à cet égard dans la prochaine session. — Emet le vœu qu'il ne soit apporté aucun retard au projet d'élargissement de l'écluse Vauban, à Gravelines, cette mesure étant devenue plus urgente qu'elle ne l'était par le redressement futur des rives de l'Aa, qui rendra le débouché plus insuffisant encore. — Déclare ne pouvoir accueillir la demande formée par la commune de Château-l'Abbaye, à l'effet d'obtenir une subvention pour les frais de pavage d'un chemin vicinal. — Nonobstant le vœu du Conseil d'arrondissement de Cambrai, arrête que le tarif de conversion en argent des diverses journées de prestations en nature pour l'entretien des chemins vicinaux est fixé, pour 1845, ainsi qu'il l'a été en 1844. = Après avoir entendu la lecture d'un rapport sur les vœux qui ont été exprimés par les Conseils d'arrondissement d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes, au sujet des améliorations à apporter aux routes royales, le Conseil adresse à M. le préfet ses remercîments pour les soins qu'il apporte à l'entretien des routes qui traversent le département, et recommande à sa sollicitude les justes plaintes des habitants de Condé sur l'état de la route N.° 48 dans la traverse de cette ville. — Recommande instamment à l'attention de M. le préfet la demande du Conseil d'arrondissement de Cambrai, pour l'établissement d'un pont sur le ravin de Boursies, route N.° 29, de Rouen à Valenciennes par Cambrai, ravin dont le passage est des plus dangereux par les grandes eaux; — émet le vœu que les membres composant le Conseil local des ponts-et-chaussées puissent prendre connaissance des projets de travaux des routes royales plusieurs jours avant la réunion du Conseil; — émet encore le vœu que dans les parties montueuses du département, et notamment dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai, les rampes qui rendent la traction difficile et coûteuse et sont une cause fréquente d'accidents, soient adoucies le plus promptement possible; — prie aussi M. le préfet de solliciter de l'administration des ponts-et-chaussées et de la guerre, l'établissement de trottoirs dans la traversée des fortifications de nos places de guerre et dans le rayon d'un kilomètre, à partir des glacis de ces places. = Adopte les mesures prises par

M. le préfet, en conséquence de la délibération prise par le Conseil dans sa session de 1843, pour l'acquisition du bâtiment de la sous-préfecture de Cambrai, et arrête qu'une somme de 35,000 fr. sera inscrite au budget de 1845, pour le paiement de la première moitié du prix de ce bâtiment. — Vote au sous-chapitre 1.er du même budget un crédit ordinaire de 1,000 fr. affecté aux frais d'entretien des hôtels de sous-préfecture de Douai et Avesnes. — Conformément aux conclusions d'un rapport du 1.er bureau, réclame de nouveau auprès de M. le ministre de l'intérieur, l'allocation, sur le fonds commun de l'exercice 1845, d'une somme de 30,000 fr. destinée à solder les frais de construction du bâtiment des Archives départementales et applicable à la construction d'aqueducs sur la route départementale N.° 9, de Lille à Saint-Omer. — Alloue en faveur de la commune de Caullery un secours de 2,000 fr., payable par moitié en 1845 et 1846, et applicable au paiement des frais de reconstruction de son église. — Vote au sous-chapitre XV du budget de 1845, un crédit de 92 fr. dus à titre de vacation à M. le docteur Tordeux, médecin des épidémies, à Avesnes. — Vote au sous-chapitre I.er du même budget le crédit ordinaire de 2,000 fr. pour les frais d'entretien des casernes de gendarmerie appartenant au département. — Renvoie à M. le préfet, avec prière d'y accorder son attention, un travail de M. *Michaux*, chef de bureau à la sous-préfecture d'Avesnes, ayant pour objet de simplifier les écritures et la comptabilité des receveurs des communes et des établissements charitables. — Approuve le compte des fonds de non-valeurs et de réimpositions de l'exercice 1842, présenté par M. le directeur des contributions directes, et arrête que ses résultats seront inscrits au registre de ses délibérations. — Entend la lecture d'un rapport fort étendu sur les questions relatives aux souffrances de l'industrie linière, qui ont encore préoccupé cette année les Conseils d'arrondissement de Lille et Douai, et émet les vœux suivants : 1.° Que l'industrie linière, soit qu'on la considère sous le rapport de l'agriculture, de la filature et du tissage, soit énergiquement défendue par les tarifs contre les produits similaires étrangers ; 2.° que le traité passé avec la Belgique en 1842 ne soit pas renouvelé. — Renouvelle le vœu exprimé dans ses sessions précédentes pour que M. le ministre de l'agriculture présente un projet de loi ayant pour objet la répression des coalitions dites de *mauvais gré*. — L'assemblée, appelée à se prononcer sur les vœux émis par les Conseils d'arrondissement de Cambrai et Douai pour l'abrogation de l'article 742 du code de procédure civile, qui prohibe la clause dite de voie parée, demande que M. le ministre de la justice s'occupe de l'examen de la question soulevée par ces Conseils. — Conformément au désir exprimé par M. le ministre de l'intérieur et par

M. le préfet, propose de recommander aux communes et aux établissements publics l'acquisition d'un tableau imprimé indiquant les premiers secours à donner aux noyés, brûlés, empoisonnés et asphyxiés.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE.

Après l'audition d'un rapport étendu sur l'instruction primaire, le Conseil arrête le budget spécial de ce service pour l'exercice 1845, montant en recette à 198,488 fr. 04 c. et en dépense à la même somme, dont 44,645 fr. pour dépenses ordinaires et 153,843 fr. 04 c. pour dépenses extraordinaires; — arrête que pour la distribution du fonds de 11,000 fr. spécialement affecté aux écoles de filles, il sera opéré comme par le passé, c'est-à-dire que les Conseils municipaux, les comités locaux et d'arrondissement, M. le recteur et l'inspecteur des écoles seront consultés; — persistant dans ses précédentes résolutions et les confirmant, déclare que le maximum de la part contributive du département et de l'Etat dans les constructions, acquisitions et réparations de maisons d'école, continue à être fixé au tiers de la dépense pour les communes autres que celles classés parmi les 120 qui paient le moins de contributions, et aux deux tiers pour celles-ci, sans cependant que la subvention allouée puisse jamais, dans aucun cas et pour aucun motif, dépasser la somme de 4,000 fr. pour les communes classées ni pour les autres. — Reconnaissant qu'il résulte des pièces produites qu'une somme de 246 fr. reste due à l'architecte employé en 1836 aux travaux exécutés à l'école normale, approuve le paiement que M. le préfet a ordonné à cet égard. — Considérant que le cours de 3.e année à l'école normale de Douai doit commencer le 1.er octobre prochain, autorise M. le préfet à prélever sur les fonds libres du budget de 1844 le prix des trois bourses à accorder aux élèves qui doivent suivre ce cours, ces trois bourses montant ensemble à 1,500 fr. — Considérant que les retards apportés par l'Etat dans la délivrance des fonds généraux qui doivent contribuer avec ceux du département et des communes à la construction des maisons d'école, arrêtent les travaux sur beaucoup de points et sont une cause de découragement qui empêchera l'établissement de ces maisons dans un grand nombre de localités, invite M. le préfet à signaler ces inconvénients à M. le ministre de l'instruction publique et à faire tout ce qui dépendra de lui pour obtenir l'adoption d'une mesure qui, en assurant aux communes leur part dans les fonds de l'Etat, leur permette de commencer les travaux de construction de leurs maisons d'école, en employant d'abord leurs fonds et ceux du département. — Prie en outre M. le préfet, dont le zèle et la sollicitude éclairée ont si

puissamment contribué aux développements de l'instruction primaire, de vouloir bien continuer ses plus vives instances pour obtenir la part la plus large dans les fonds de l'Etat destinés à favoriser la construction des maisons d'école, afin que toutes les communes en soient bientôt dotées. — Renouvelle le vœu déjà plusieurs fois émis que le gouvernement s'occupe de présenter aux Chambres, dans le plus bref délai, une loi sur l'instruction primaire des filles, et qu'entre autres dispositions on impose à toute commune de 1,500 habitants et plus, l'obligation d'avoir et d'entretenir au moins une école communale spécialement destinée à l'instruction des filles. — Déclare n'avoir voté les fonds relatifs aux secours, encouragements et récompenses, qu'à la condition que M. le préfet et M. le recteur voudront bien accorder une attention toute particulière aux propositions qui sont faites par les comités d'arrondissement, afin qu'ils obtiennent la part légitime d'influence qui appartient à ces comités dans la répartition du fonds départemental. — Persiste dans le vœu qu'il ne soit mis aux mains des enfants qui fréquentent les écoles primaires que les livres tombés dans le domaine public, et que dans le cas où quelques-uns de ces livres auraient besoin de changements ou améliorations pour les mettre au niveau des connaissances actuelles, l'Université opère elle-même les modifications, afin d'éviter des droits onéreux d'auteur qui ne permettraient pas d'aussi amples distributions de livres. — Emet le vœu que M. le ministre de l'instruction publique provoque une allocation plus considérable au budget de son ministère pour la part subventionnelle de l'Etat dans les frais de construction des écoles primaires. —Vote l'imposition, en 1845, de deux centimes additionnels aux quatre contributions directes, affectés aux dépenses de l'instruction primaire. = M. le préfet donne lecture d'une lettre qui lui a été écrite par Mgr. l'archevêque de Cambrai au sujet de la discussion à laquelle a donné lieu, dans une précédente séance, le vote des subsides accordés au clergé métropolitain ; à cette lecture succèdent des observations présentées par le membre rédacteur de la proposition adoptée dans la séance du 28 août. — Alloue au sous-chapitre XVI du budget de 1845 : 1.° une somme de 4,500 fr. pour compléter l'allocation de 9,000 fr. accordée en 1844 pour la construction d'armoires fermées dans le bâtiment des Archives départementales ; 2.° une somme de 2,150 fr. pour fourniture de stores, papier de tenture, échelles et cases pour les plans ; 3.° une somme de 500 fr. pour entretien du bâtiment en 1845 ; 4.° une somme de 5,006 fr. 15 c. pour compléter le paiement des honoraires de l'architecte à raison de 3 pour 100 et 1,000 fr. à titre de gratification. — Le Conseil, heureux de s'associer à M. le préfet dans sa sollicitude pour les travaux de la

commission historique du département, se plait à rendre hommage au zèle éclairé des membres qui la composent, et invite M. le préfet à faire cesser le plus-tôt qu'il le pourra les causes du retard qui l'ont empêché jusqu'ici de donner suite aux projets de restauration des deux édifices les plus importants de ce pays, le beffroi de Bergues et la tour de Saint-Amand. — Est d'avis : 1.° que l'embrigadement des gardes-champêtres sous la surveillance d'un garde-chef créé dans chaque canton serait une mesure empreinte d'un caractère de haute utilité; que sans affaiblir en rien la juste part d'action et d'autorité qui appartient aux maires sur leurs gardes, elle aurait l'avantage de faire contracter à ceux-ci des habitudes de régularité et de discipline qui leur manquent trop ordinairement; 2.° que les chefs de brigade soient placés à leur tour sous l'autorité immédiate de MM. les préfets et sous-préfets, en conservant aux officiers et sous-officiers de gendarmerie les devoirs et les droits de surveillance à eux attribués par le décret du 11 juin 1806; — 3.° que le chef de brigade ait le pouvoir de verbaliser dans toute l'étendue du canton qu'il dessert; — 4.° qu'il soit assujetti à de fréquentes tournées d'inspection dans le canton et à l'obligation d'adresser chaque mois au sous-préfet un compte-rendu détaillé de ce qu'il aurait appris sur la conduite et le zèle de chacun des gardes de sa circonscription; — 5.° que deux ou plusieurs petites communes soient autorisées à se réunir pour n'avoir qu'un garde; — 6.° que chaque commune ou réunion de communes pourvoie au salaire de son garde au moyen de centimes additionnels prélevés sur les quatre contributions directes; — 7.° que toutes les communes du canton soient appelées à compléter, proportionnellement à leurs ressources, le traitement du brigadier cantonnal; — 8.° que l'Etat lui-même soit appelé à venir en aide aux communes dont les ressources seraient insuffisantes, comme cela a lieu pour l'instruction primaire; — 9.° que le traitement des gardes ne puisse descendre au-dessous d'un minimum dont le taux serait déterminé en raison combinée de la situation financière de la commune, du chiffre de sa population et de l'étendue de son territoire; — 10.° que les gardes soient divisés en trois classes diversement rétribuées; — 11.° qu'ils puissent passer d'une classe dans l'autre à titre d'avancement et comme récompense de leur zèle, de leur bonne conduite et de leurs services; que le chef de brigade soit toujours pris parmi les gardes les plus distingués; — 12.° que le mode de nomination des simples gardes actuellement en vigueur soit conservé; que seulement, toutes les fois qu'il y aurait lieu au renouvellement d'un garde, le maire ne puisse prendre son élu que dans la classe immédiatement inférieure à celle de sa commune; — 13.° qu'il puisse cependant être fait une exception à cette règle toutes

les fois que des services signalés rendus à la commune et reconnus par l'autorité supérieure la rendraient nécessaire ou désirable; — 14.° que le brigadier soit nommé par le préfet, sur l'avis du sous-préfet et sur présentation faite par les maires des communes composant chaque canton, réunis à la mairie du chef-lieu, sous la présidence du maire; — 15.° que l'on remette en vigueur les dispositions de l'arrêté de messidor an VIII, portant que les gardes-champêtres doivent être pris autant que possible parmi les anciens sous-officiers de l'armée et à défaut ou en cas de refus parmi les militaires libérés du service, pourvu que ceux-ci soient valides et n'aient pas dépassé l'âge de 40 ans; — 16.° qu'au maire appartienne le droit de suspendre les gardes, au préfet le droit de les révoquer; — 17.° que défense soit faite aux gardes d'exercer les professions de cabaretier, boulanger ou autres analogues, non seulement par eux-mêmes, mais encore par leurs femmes; — 18.° qu'il soit établi un fonds commun pour pensions de retraite en faveur des gardes-champêtres et de leurs brigadiers, au moyen d'une retenue d'un vingtième sur leurs salaires; — 19.° que la faculté accordée aux communes de commissionner temporairement des gardes-messiers soit maintenue. — Offre à M. le préfet des remercîments pour les soins qu'il ne cesse d'apporter à l'amélioration du service des gardes-champêtres du département, et donne son entière approbation aux mesures que ce magistrat a prescrites par sa circulaire du 25 mai 1844, adressée aux maires des communes rurales. — Appuie le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Lille pour que, dans l'intérêt du service et en attendant la réorganisation si souvent désirée de l'institution des gardes-champêtres, il plaise à M. le préfet d'élever un peu le chiffre des récompenses que chaque année il accorde à ceux de ces gardes qui se sont le plus distingués par leur zèle, leur activité et leur bonne conduite. = Un membre fait connaître que la demande de subvention formée par le sieur *Tierce*, élève des écoles académiques, a été retirée par son auteur. — Le Conseil déclare ne pouvoir accueillir la demande de la commune d'Hasnon pour que le département se charge, outre la pension de 800 fr. dont jouit le jeune *Dutouquet*, élève architecte, de la somme de 400 fr. qu'elle a allouée jusqu'ici au même élève. — Alloue au sieur Louis *Pottier*, de Douai, une somme de 800 fr. pour l'aider à continuer ses études à l'école royale des Beaux-Arts. — Vote un crédit de 600 fr. pour aider M.elle *Delarroqua*, élève pianiste, à continuer ses études musicales au conservatoire de Paris. — Déclare qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande formée par le sieur *Canu*, ancien élève architecte à l'académie de Valenciennes, d'une pension qui le mette en état d'aller perfectionner ses études à Paris. — Ecarte également la proposition faite

d'accorder au sieur *Ducornet*, peintre né sans bras et originaire de Lille, un tableau qui serait placé dans l'un des édifices départementaux.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE.

Le Conseil désigne MM. *L. Defontaine* et *Cleeneweerck* pour faire partie des commissions chargées, à Lille et à Hazebrouck, de délivrer les permissions de culture du tabac en 1845. = Entend la lecture d'un rapport sur les routes départementales et adopte les résolutions suivantes : 1.° il est ouvert, tant pour l'entretien des routes départementales en 1845 que pour les charges du personnel, les dépenses diverses et les honoraires des ingénieurs, un crédit de 227,101 fr. 40 c.; — 2.° Le conseil invite M. le préfet, pour parvenir à une solution tout à la fois favorable au département et aux communes les plus intéressées à la route départementale du Câteau à Bohain, à faire étudier la direction qui, partant du Câteau, faubourg de France, et se dirigeant sur St.-Benin, se détacherait du moulin de cette commune pour se diriger en ligne directe sur Escaufour, et aboutirait à Busigny, comme dans tous les projets. MM. les ingénieurs fixeraient en même temps la dépense que devrait entraîner l'empierrement du chemin communal qui rattacherait la commune de St.-Souplet à cette direction. M. le préfet est en outre invité à provoquer les offres des communes sur le nouveau projet, après sa complète rédaction, en n'oubliant pas surtout de rappeler aux communes les conditions précédemment attachées par le Conseil général à son concours, dans sa délibération du 6 septembre 1839, et rappelées dans les délibérations de 1840, 1841 et 1842, auxquelles conditions elles devront adhérer. M. le préfet est enfin invité à s'entendre avec M. le préfet de l'Aisne pour que la commune d'Escaufour soit appelée à délibérer sur ses offres de concours, et en outre pour tout ce qui concerne le prolongement de la route sur le département de l'Aisne. — 3.° Il est alloué au budget de 1845, pour travaux extraordinaires aux routes départementales, onze crédits montant ensemble à 142,401 fr. 42 c. — 4.° M. le préfet est autorisé à faire procéder au pavage de la traversée de Berlaimont entre bâtiments (route N.° 12), à la condition, par la commune, de concourir à cette dépense par un vote de 3,000 fr. — 5.° M. le préfet est invité à provoquer par tous les moyens possibles le concours des communes et de l'administration forestière aux frais de rétablissement du pavé de Locquignol au Quesnoy, route N.° 12, et à suspendre au besoin tous travaux jusqu'à ce qu'il ait été fait droit à sa réclamation. M. le Préfet est aussi invité à faire examiner s'il n'y aurait pas plus d'économie à empierrer cette route, en ven-

dant les pavés vieux. — 6.° MM. les ingénieurs sont invités, à l'occasion de l'élargissement de la route N.° 12, aux abords d'Avesnes, à appliquer sévèrement les lois sur la voirie aux bâtiments trop voisins de l'axe de la route, au fur et à mesure que ces bâtiments sont modifiés. = Le Conseil vote au sous-chapitre 1.er du budget de 1845, le crédit ordinaire de 1,000 fr. pour l'entretien des bâtiments des tribunaux appartenant au département. — Alloue un pareil crédit de 1,000 fr. au sous-chapitre VII du budget, pour l'entretien du mobilier des tribunaux. — Alloue également une somme de 1,562 fr. 75 c. pour le paiement des travaux d'appropriation du nouveau local affecté au parquet du tribunal civil de Cambrai. — Un membre fait un rapport sur les propositions de crédit faites pour les divers travaux à exécuter en 1845 dans les prisons départementales. Les conclusions de ce rapport donnent lieu à un court débat qui se termine par l'allocation de tous les crédits, au nombre de douze, et montant ensemble à 18,674 fr. 36 c. — Le Conseil alloue au budget de 1845 un crédit de 4,200 fr. pour l'établissement de volets en bois de chêne au rez-de-chaussée du bâtiment des Archives départementales et pour la construction de douze meubles destinés au classement des dossiers, au troisième étage; toutefois, invite M. le préfet à s'assurer si l'établissement de barreaux en fer au lieu de volets ne présenterait pas une économie dans la dépense, en atteignant le même but. = Entend la lecture d'un rapport sur le service ordinaire des prisons départementales. — Après cette lecture, une discussion s'élève sur la question de savoir si le droit de modifier les votes du Conseil général, conféré au gouvernement par l'article 14 de la loi du 10 mai 1838, peut ou non s'exercer en dehors de l'ordonnance réglementaire du budget. — Le Conseil vote l'ajournement de cette question; — il alloue au sous-chapitre VI du budget de 1845 cinq crédits montant ensemble à 193,441 fr. 48 c., destinés à assurer le service des prisons départementales. — Le Conseil réitère le vœu que les prix de journées des détenus pour dettes envers le trésor public soient remboursés au département, et qu'à cet effet le décret du 6 mars 1808 soit au besoin modifié. — Alloue au sous-chapitre XV du budget une somme de 604 fr. 75 c. due aux hospices de Cambrai pour frais de traitement de détenus malades. — Alloue enfin au même sous-chapitre une somme de 423 fr. 77 c. pour dépenses restant à ordonnancer sur l'exercice 1843. — Exprime le regret que l'état de ses finances ne lui permette pas d'allouer les subventions demandées par l'établissement de la Solitude de Nazareth, par la colonie agricole et industrielle de Petit-Bourg, et par la colonie agricole de Mettray. = Un rapport est fait sur les travaux des sociétés d'agriculture du département et sur les allocations récla-

mées en leur faveur. Après quelques observations présentées par plusieurs membres, le Conseil décide qu'il sera porté au sous-chapitre XIX du budget de 1845, à titre d'encouragement aux sociétés d'agriculture du département, une somme de 9,200 fr., à répartir entre elles de la manière suivante : Lille et Douai, 2,500 fr.; — Avesnes, Cambrai, Dunkerque et Valenciennes, 800 fr.; — Hazebrouck et Bailleul, 500 fr.; — déclare que par les motifs déjà exprimés il ne saurait accueillir les demandes en augmentation de subsides formées par les sociétés de Valenciennes et Bailleul; — s'associe aux vœux exprimés par les sociétés de Bailleul et Avesnes, et invite M. le préfet à appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur ces deux questions si intéressantes pour l'agriculture et l'industrie, savoir : qu'il soit pris immédiatement des mesures qui frappent d'un droit protecteur les levures belges, et que le droit de 65 fr. qui existe sur les houblons étrangers soit maintenu. — Emet le vœu que la tonte des haies dans l'arrondissement d'Avesnes n'ait lieu que tous les six ans, et invite M. le préfet à prescrire aux agents-voyers de respecter les haies anciennes pour n'appliquer les dispositions de l'arrêté de 1837 qu'aux haies nouvelles. — Déclare ne point s'associer au vœu de l'arrondissement d'Avesnes, qui tendrait à élever les droits d'entrée sur les chevaux étrangers de 27 fr. 50 c. à 250 fr. — Déclare ne point adopter le vœu de l'arrondissement d'Hazebrouck, qui demande que le tarif des douanes soit élevé pour les bois étrangers. — Demande que le gouvernement s'occupe enfin de faire droit aux vœux si souvent exprimés au sujet de l'impôt du sel.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE.

Le Conseil alloue au budget de 1845 un crédit de 250 fr. pour complément du mobilier de l'hôtel de la Préfecture. — Alloue également trois crédits montant ensemble à 420 fr. 20 c. pour l'assurance contre l'incendie des bâtiments départementaux et de leur mobilier. — Accorde une subvention de 250 fr. à la société d'adoption des enfants trouvés et orphelins pauvres, formée sous la présidence de M. le comte *Molé*, mais invite M. le préfet à faire contourner cette somme au placement de quelques enfants du département du Nord dans la colonie agricole de St.-Firmin (Oise), entretenue par la société d'adoption. = Un membre du 2.e bureau donne lecture d'un rapport sur la situation et sur les besoins du service des aliénés indigents. Après une discussion de quelque importance sur plusieurs points, notamment sur la question de savoir s'il ne serait pas utile que le département se rendît propriétaire des bâtiments des asiles, le Conseil adopte les con-

clusions du rapport. En conséquence il appelle l'attention de M. le préfet, 1.° sur la manière d'établir les divers tableaux statistiques d'aliénés; 2.° sur les améliorations signalées dans le rapport et dont l'asile d'Armentières pourrait paraître encore susceptible. — Il élève de cinq à dix dans chacun des asiles d'aliénés, le nombre de places réservées aux aliénés non dangereux; — il approuve le compte présenté par M. le préfet pour l'exercice 1843; — il estime qu'il est de justice et d'équité qu'en maintenant dans les deux asiles le prix de journée à 1 fr. 20 c. pour les aliénés étrangers, M. le préfet, pour les motifs exprimés au rapport, réduise le prix de journée pour les aliénés appartenant à notre département. — Il alloue provisoirement le crédit de 103,600 fr., demandé pour l'exercice 1845. — Il charge M. le préfet d'examiner s'il y aurait convenance et avantage de rendre l'asile d'Armentières départemental, et à quelles conditions. — Il émet le vœu que l'asile d'aliénées de Lille ne reçoive plus d'agrandissement et soit transféré le plus-tôt possible dans un endroit isolé. = Après la lecture d'un rapport sur les institutions de sourds-muets et de jeunes aveugles établies à Lille, sous la direction des frères de St.-Gabriel et des sœurs de la Sagesse, le Conseil général arrête le budget spécial de ces établissements à 20,500 fr., dont 18,974 fr. seront portés au sous-chapitre 19 du budget de 1845, et 1,526 fr. au sous-chapitre 28 du budget de report de 1842 sur 1844, qui laisse disponible un excédant de la même somme; — espère que M. le ministre continuera aux établissements de Lille le secours de 1,500 fr. qu'il leur a annuellement accordé, et que ce secours sera porté en 1845 à 3,000 fr., pour subvenir aux deux années 1844 et 1845. — Décide qu'excepté les lits en fer, garnis d'une paillasse, d'un matelas, d'un traversin et de deux couvertures, lesquels demeurent sa propriété; excepté encore le tableau aux caractères en fonte mobiles, dont il a voté l'acquisition et qu'il se réserve également, il fait abandon aux établissements des autres parties du mobilier départemental qu'ils possèdent aujourd'hui. — Il confirme sa précédente décision qui porte qu'à mesure des vacances, les bourses entretenues à Paris feront retour aux établissements de Lille. = Décide que pour satisfaire pendant l'année 1845 aux réparations des tribunaux civils et de commerce, il sera inscrit au sous-chapitre I.er du budget de 1845, un crédit total de 6,547 fr. 77 c.; — rejette la demande formée par le tribunal civil de Douai, d'une somme de 2,309 fr. 70 c., pour grosses réparations et menus ouvrages d'entretien d'un bâtiment en appentis situé au fond de la cour du Palais-de-Justice de cette ville; — ajourne jusqu'à plus ample instruction, la demande d'une somme de 4,186 fr. 7 c., à laquelle sont évalués les travaux d'amélio-

rations dans l'intérieur du même tribunal, proposés par l'architecte du département. = Décide que pour satisfaire pendant l'année 1845 aux dépenses d'achat et de renouvellement du mobilier des tribunaux, il est ouvert au sous-chapitre VII du budget de cet exercice, un crédit de 3,894 fr. 18 c., et au sous-chapitre XV du même budget, un crédit de 884 fr. 45 c. pour achat de mobilier et entretien des bâtiments du tribunal d'Avesnes. = Alloue au sous-chapitre XIX : 1.° un crédit de 1,200 fr. en faveur de M. *Mallebrancq*, à titre d'indemnité pour ses travaux extraordinaires pendant la session et pour les soins donnés à la rédaction et à l'impression des procès-verbaux des séances; — 2.° une indemnité de 300 fr. à M. *Lechien*, pour l'expédition des procès-verbaux; — 3.° un crédit de 400 fr. à titre d'encouragement à MM. *Demeunynck* et *Devaux*, rédacteurs de l'*Annuaire départemental*.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE.

Le Conseil alloue sans discussion les crédits ci-après : entretien ordinaire du mobilier de la préfecture, 1,500 fr.; — menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux, 15,070 fr.; — traitements du conservateur et des employés des Archives départementales, 6,000 f..; — frais de dépouillement extraordinaire des archives, 1,500 fr.; — mesures contre les épidémies, 600 fr.; — emploi des fonds fournis par les communes intéressées au prolongement de la route départementale N.° 10, du Câteau à Bohain, 27,413 fr.; — frais d'impression des extraits de rôles pour la confection des listes électorales, 500 fr.; — frais d'expertise et de vérification des voitures publiques, 500 fr.; — solde des intérêts de l'emprunt pour 1844, 59 fr. 95 c.; — subvention aux chemins de grande communication, 6,847 fr. 45 c. = Déclare ne pas accueillir la demande de subvention formée par le jeune *Blondel*, d'Hazebrouck, élève dessinateur, qui manque de ressources pour continuer ses études en entrant à l'école des Beaux-Arts de Paris. = Le Conseil entend la lecture d'un rapport sur les chemins vicinaux de grande communication, et prend ensuite les décisions suivantes sur ces chemins : Prie M. le préfet de consulter de nouveau, dans l'intervalle des sessions, les communes intéressées à la construction du chemin de grande communication de *Bailleul* à *Estaires*, dans la double direction du Nouveau-Monde et du Seau, avec la modification du tracé par le Doulieu, sur leur concours à la dépense de l'établissement de ce chemin. Partage l'avis de M. le préfet sur l'avantage incontestable que présente la construction de la chaussée entière en cailloutis, et le prie de faire connaître aux conseils municipaux quelles pourraient être les conséquences de leur refus

de concours à cette modification de la partie du projet qui s'applique à la fraction de Bailleul à Steenwerck. M. le préfet soumettra dans la session prochaine le résultat de cette enquête avec son avis au Conseil général, qui statuera suivant les circonstances, les choses tenant état jusque-là. — Déclare que la réclamation de la ville de Cambrai pour être dispensée de concourir à l'entretien du chemin N.° 15, *d'Esnes à Maretz*, ne peut être accueillie, sauf le droit de M. le préfet, de fixer le chiffre de sa cotisation. Déclare laisser quant à présent la commune de Busigny en dehors des communes classées comme ayant intérêt au même chemin. — Prie M. le préfet de porter à 3,000 fr. la cotisation à imposer à la commune de Caudry pour combler la lacune qui existe dans l'exécution du chemin N.° 16, de *Solesmes à Maretz*, sur le territoire de cette commune. — Emet le vœu que les travaux du chemin N.° 26, de *Cambrai à Solesmes*, interrompus depuis l'année dernière, soient immédiatement repris et continués sans interruption jusqu'à leur complet achèvement. — Engage M. le préfet à activer et à faire régulariser le plus promptement possible les offres des communes intéressées à l'exécution du chemin classé de *Solesmes à Landrecies ;* prie ce magistrat d'aviser aux moyens de faire exécuter promptement ce chemin, et de lui donner le développement qui lui conférera seul toute son utilité, en le poussant jusqu'à Fourmies, conformément au classement primitif et aux vœux réitérés du Conseil d'arrondissement d'Avesnes et des communes au delà d'Etrœungt. = Après ce vote, la lecture du rapport est suspendue, et la parole est donnée à un rapporteur du 3 me bureau, sur la question de la direction du chemin de fer de Lille à Hazebrouck. Après la clôture de la discussion élevée sur cet objet, le Conseil adopte, au scrutin secret, à la majorité de 17 voix contre 10, la délibération suivante : « Considérant que les marchés d'Armentières et de Bailleul ont une « très-grande importance ; que le mouvement commercial de la « première de ces villes est de 600,000 fr., (1) celui de la seconde « de 5,000,000 de francs ; que la ville d'Armentières est, après « Roubaix, la ville du département où le tissage est le plus consi- « dérable ; que la valeur des tissus exportés est de 15,000,000 de « francs ; que toutes les opérations commerciales de Bailleul et d'Ar- « mentières les rattachent à Lille ; que les villes d'Estaires et de « Merville sont beaucoup moins importantes ; que leur commerce « se fait par l'intermédiaire d'Armentières ; qu'elles se rattache- « raient au chemin de fer, à Armentières, par une bonne route et « une voie navigable ; que si dans la suite l'on juge nécessaire d'éta-

(1) Ce chiffre est probablement inexact ; mais il est ainsi établi dans la minute de la délibération du Conseil.

« blir un chemin de fer d'Hazebrouck à Arras, afin d'abréger la « distance de Paris à Dunkerque et Calais, on doit tenir la ligne « de Lille à Hazebrouck à la plus grande distance possible de la « précédente, pour favoriser de plus nombreuses populations et « assurer des recettes plus abondantes aux divers chemins; émet le « vœu que le chemin de Lille à Hazebrouck suive la direction « d'Armentières et de Bailleul, telle qu'elle est indiquée dans le « rapport fait à la chambre des pairs par M. le comte *Daru*.» = Le rapporteur des chemins vicinaux reprend la lecture de son rapport. — Le Conseil, considérant que le chemin de *Mouveaux à Roubaix*, pris isolément, n'est qu'un chemin de petite vicinalité; que sa réunion au chemin de grande communication de Roubaix à la frontière n'est qu'un moyen détourné de lui donner l'importance qu'il n'a pas par lui-même, et que cette addition ne présente aucune utilité au point de vue général ou départemental; arrête que le classement proposé du chemin de Mouveaux à Roubaix comme complément de celui déjà classé de grande communication de Roubaix à la frontière, n'est pas adopté. — Ajoute au nombre des communes désignés pour concourir à l'entretien du chemin de grande communication de *Roubaix à Tournai et à Saint-Amand*, la ville de Lille et la commune d'Aix. — Maintient les communes de Ligny et Marquillies au nombre de celles appelées à contribuer à l'entretien du chemin N.° 41, *d'Haubourdin* à *Carvin*; recommande, toutefois, à M. le préfet de restreindre leurs cotisations dans les bornes les plus étroites, ces communes n'ayant en réalité que des relations éloignées, difficiles et rares avec le chemin en question, et l'une d'elles, Ligny, ne renfermant qu'une population de 145 habitants, et ne payant que 1,400 fr. d'impôt direct. — Prie M. le préfet de provoquer les votes des communes et de faire procéder au redressement demandé du chemin de *Gussignies à Etrœungt*, aussitôt que des impositions régulières auront assuré la perception des subventions communales, et que les offres volontaires auront été réalisées. — Invite M. le préfet à réitérer ses instances et ses démarches pour que la partie à ouvrir sur le territoire belge du chemin de grande communication de *Maubeuge à Binch*, soit promptement exécutée, au moins jusqu'à la rencontre de la route de *Mons à Beaumont*. Dans le cas d'une opposition persistante de la part du génie militaire ou des autorités belges, appelle l'attention de M. le préfet sur le projet de déviation du chemin de Maubeuge à Binch par Villars et Givry, à partir d'un point du territoire de Vieux-Reng. Ce magistrat est prié d'en faire faire l'étude, après s'être assuré que ce chemin sera exécuté sans obstacle en Belgique, et de provoquer, d'une part les avis préalables nécessaires pour arriver au déclassement d'une partie du tracé actuel, et d'une autre part les votes des

communes et les souscriptions particulières qui devront atteindre au moins le chiffre de moitié de la dépense du nouveau tracé. — Invite M. le préfet à réitérer avec instance auprès du gouvernement la demande de main-levée des oppositions formées à l'exécution du chemin de grande communication de *Solre à Trélon* et de *Bavai à Malplaquet*. Le Conseil général ne essera de reproduire ses justes doléances jusqu'à ce que le gouvernement, mieux éclairé sur les circonstances locales, y ait fait droit. — A propos d'un vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour la prompte exécution du chemin N.° 42, de *Solre à Jeumont*, invite M. le préfet à consulter le Conseil d'arrondissement d'Avesnes sur l'ordre d'utilité et d'importance des chemins classés et à classer immédiatement dans cet arrondissement, notamment celui de Landrecies à Solesmes, le prolongement jusqu'à Fourmies, celui d'Avesnes à Eppe-Sauvage, celui de Bavai à Malplaquet, enfin le redressement du chemin de Gussignies à Avesnes, et de demander sur cette question un rapport circonstancié de M. l'ingénieur de l'arrondissement et l'avis motivé de M. l'ingénieur en chef. Le Conseil statuerait en connaissance de cause sur l'ordre de priorité d'exécution de ces chemins, d'après ces documents, et prierait M. le préfet d'avoir égard à son opinion. — Engage instamment M. le préfet à ne pas négliger pour l'entretien des chemins l'emploi des ressources que pourront produire les subventions à exiger des industriels dont les transports sont une cause permanente de dégradation des chaussées vicinales; — appelle aussi l'attention de ce magistrat sur la nécessité de détourner de ces mêmes chaussées le roulage et le parcours des grandes messageries, et de prendre des mesures rigoureuses de police pour la conservation des chemins créés à grands frais par le département. — Vote pour 1845 cinq centimes additionnels au principal des contributions directes, pour concourir à l'exécution et à l'entretien des chemins vicinaux de grande communication dans le département du Nord. — Partageant l'avis émis par M. le préfet sur la convenance de classement du chemin de *Millam à Lederzeele*, et sur la nécessité d'en ajourner provisoirement l'exécution, classe comme chemin de grande communication le chemin de Millam à Lederzeele, et décide que ce chemin sera exécuté lorsque la part du fonds subventionnel afférent à l'arrondissement de Dunkerque permettra de couvrir la dépense de sa construction; désigne comme intéressées à ce chemin les communes de Millam, Lederzeele, Volkerinckhove, Bourbourg-Ville et la 3.e section des Watteringues. — Engage M. le préfet à faire faire l'étude du chemin de l'*Hazewinde à Steenwoorde*, qui a une importance exceptionnelle; déclare toutefois ne prendre aucun engagement à l'égard du classement, dont la

convenance ultérieure dépendra du rapport entre le chiffre de la dépense et l'utilité du chemin. — Vote, conformément à la proposition de M. le préfet, l'ajournement du chemin projeté d'*Esquermes à Fives*. — Prie M. le préfet de proposer le classement du chemin du *Câteau à l'Arbre-de-Guise*, à la condition que la ville du Câteau fera l'avance de tout ce que coûtera l'établissement de ce chemin, sauf à être remboursée de la moitié incombant au département sur les premiers fonds qui reviendront à l'arrondissement de Cambrai dans le fonds subventionnel. — Partage l'avis de ce magistrat sur l'inopportunité du classement actuel du chemin d'*Aubencheul à Caudry*. — Insiste auprès de M. le préfet pour qu'il hâte l'expression des vœux et la réalisation des offres des communes, afin de pouvoir proposer, lors de la prochaine session du Conseil, le classement du chemin d'*Avesnes à Eppe-Sauvage*, sans pour cela s'engager à son exécution plus ou moins prochaine. — Ajourne le classement comme chemin de grande communication, de l'ancienne chaussée romaine de *Bavai à Cambrai*. — Arrête que le chemin d'*Aniche à la route royale N.°* 17 est classé de grande communication; que ce chemin ne sera mis en adjudication qu'autant que les offres des communes intéressées et des particuliers, réunies aux contingents à imposer d'office aux communes qui n'ont pas offert leurs concours spontané, atteindront ensemble la moitié du chiffre de la dépense, d'après le devis dont M. le préfet prescrira la révision aux ingénieurs du département; décide que les communes intéressées à l'entretien et qui devront y concourir sont celles de Fressin, Auberchicourt, Monchecourt, Bugnicourt, Villers-au-Tertre, Brunémont et Emerchicourt. — Prie M. le préfet de presser par tous les moyens en son pouvoir la réalisation des offres des communes et des compagnies de Douchy et d'Anzin pour leur concours à l'exécution du chemin de Denain à la route royale N.° 43; prie aussi ce magistrat d'imposer d'office dans la limite légale les communes de Neuville-sur-l'Escaut et d'Escaudain, de manière à atteindre le chiffre de moitié de la dépense à la charge des localités intéressés. Ce résultat atteint, M. le préfet est instamment invité à proposer, lors de la prochaine session du Conseil général, le classement, comme chemin de grande communication, du chemin de Denain à la route N.° 43. — Reconnaissant le caractère de haute utilité du chemin de *Marquette à Neuville-St.-Remi*, engage M. le préfet à redoubler d'efforts pour amener les communes et les compagnies houillières à combler le déficit de 33,850 fr. qui manque à leur contingent; reconnaît toutefois que d'autres chemins ont droit à la priorité dans le classement, à raison de l'état du fonds subventionnel du département, en ce qui concerne les arrondissements de Valenciennes et Cambrai. — Engage M. le

préfet à remplir au plus tôt les formalités qui fixeront la dépense d'exécution du chemin projeté de *Fresnes à Quaroube*. — Déclare s'associer à la proposition faite par M. le préfet d'ajourner le classement du chemin de Denain à Solesmes. — Arrête qu'une somme de 20,000 fr. est accordée sur le budget des chemins vicinaux de grande communication à titre de secours à la ville de Lannoy, pour l'aider à se libérer envers l'entrepreneur qui a construit le pavé de *Lannoy à Roubaix*, classé au nombre des chemins de grande communication postérieurement à l'établissement de la chaussée. Ce secours exceptionnel n'est accordé qu'à la condition expresse que l'entrepreneur aura préalablement consenti par un acte en bonne forme, 1.° à réduire le capital de sa créance à 70,000 fr., sur lesquels s'imputera le paiement des 20,000 fr.; 2.° à restreindre au taux de 3 pour °/₀ l'intérêt qu'il touchera sur les 50,000 fr. restant jusqu'à extinction du capital par annuités, lesquelles seront calculées sur les resources dont la ville de Lannoy peut disposer. Prie instammment M. le Préfet de veiller à ce qu'aucune commune ne se trouve à l'avenir dans la position financière de la ville de Lannoy, l'intention formelle du Conseil général étant de ne plus accorder sous aucun prétexte de secours analogues à celui qu'il vote, pour cette fois seulement, en considération de circonstances exceptionnelles qui ne peuvent plus se reproduire. — Arrête qu'une somme de 4,355 fr. 16 c. est accordée à titre de subvention extraordinaire sur le fonds des chemins vicinaux de grande communication pour aider à la construction, suivant les devis produits, d'un pont sur la Sambre à Assevent, en remplacement du gué qui unissait les deux parties du chemin vicinal de Binch à Solre-le-Château, passant par cette commune. Cette somme ne sera délivrée par la caisse départementale, pour le paiement des travaux, qu'après que les deux autres tiers de la dépense de construction du pont incombant à la commune d'Assevent et aux concessionnaires du canal, auront été employés en entier. — Recommande à toute l'attention de M. le préfet l'examen des plaintes élevées au sujet de la vente des excédants de l'ancienne voie romaine de *Bavai au Câteau*, et joint ses instances à celles du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour que le produit de la vente, de quelque manière qu'elle se fasse, s'applique avec promptitude et intelligence à la réparation à laquelle il est destiné. — S'associant au vœu réitéré du Conseil d'arrondissement de Cambrai, appelle de nouveau la sollicitude de M. le préfet sur l'utilité de réduire partout la chaussée Brunehaut de *Cambrai à Bermerain* à une largeur de dix mètres, d'aliéner les parcelles de terrain excédant cette largeur et d'affecter le produit des ventes aux travaux d'empierrement du chemin. Remercie ce magistrat du soin qu'il

a donné à l'accomplissement de ce vœu. — A propos d'une réclamation du sieur *Prévost*, de Bellignies, qui éprouve des dommages par suite de l'abaissement du sol du chemin de Gussignies à Avesnes, le Conseil, sans s'interposer entre le réclamant et l'administration, sans contester le mérite des arrêtés rendus entre lui et le département, recommande à M. le préfet de faire exécuter le plus promptement et le plus convenablement possible, les travaux de raccordement nécessaires pour rétablir le libre et facile usage de la grange et de la cour du sieur Prévost. — Le Conseil entend la lecture d'un rapport sur le vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes et par la société d'agriculture de cette ville pour la prompte exécution du canal de jonction de la Sambre à l'Escaut et pour la canalisation de l'Helpe-Majeure. — Prie M. le préfet de solliciter de M. le ministre des travaux publics l'emploi immédiat des mesures nécessaires pour que le tracé du canal de jonction de la Sambre à l'Escaut soit déterminé, afin que les choses se trouvent en état aussitôt que le gouvernement pourra procéder soit à l'adjudication, soit à la concession, soit à l'exécution du canal. Recommande la canalisation de l'Helpe à l'attention de M. le préfet et du gouvernement, qui pourrait facilement ne faire de ce canal et du précédent qu'une seule et même entreprise. — Insiste vivement auprès de M. le ministre des travaux publics pour que le barrage mobile destiné à améliorer la navigation de l'Oise et de la Seine au confluent de ces rivières, projet élaboré depuis longtemps, par les soins de l'administration des ponts-et-chaussées, soit exécuté sans retards. Supplie M. le ministre de demander à cet effet le crédit nécessaire dès l'ouverture de la prochaine session des chambres. — Considérant que les voies navigables sont un moyen de transport perfectionné ouvert au commerce et à l'industrie, et qu'il ne peut entrer dans l'esprit d'une administration éclairée d'en interdire l'usage aux nationaux, de manière à établir des conditions différentes des diverses zones du territoire; que la préparation des écorces est une industrie française, et que leur exportation, permise par la législation en vigueur, doit être favorisée dans l'intérêt du travail national et de l'augmentation de valeur de la propriété forestière, en ce moment en souffrance; émet le le vœu pressant que le canal de la Sambre soit promptement ouvert à l'exportation des écorces à tan. — Adoptant le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes et par la société d'agriculture de la même ville, appuie de tous ses moyens auprès du gouvernement l'étude et l'exécution, soit par l'Etat, soit par une compagnie concessionnaire, d'un chemin de fer de Valenciennes à Metz.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE.

Le Conseil, considérant que la nécessité de décharger les grains à Condé et de substituer la voie de terre à la voie fluviale, pour leur sortie du royaume, est l'occasion d'un grand accroissement de dépenses, émet le vœu que M. le préfet veuille bien se concerter de nouveau avec M. le directeur des douanes sur la possibilité de remédier à ces inconvénients. — Sur le compte rendu des travaux exécutés pour préserver des inondations les communes de Mortagne, Thiennes, Nivelle, etc., vote des remercîments à M. le préfet pour les améliorations qu'il a obtenues du royaume de Belgique, en le priant 1.° de continuer ses démarches auprès de ce gouvernement afin de le déterminer à approfondir l'Escaut entre Tournai et Antoing; et 2.° de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution des ouvrages qui restent à achever. — Appuie le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Douai pour qu'il soit établi des passerelles aux points où la circulation des piétons est la plus fréquente, notamment au pont du Fort et au pont de Raches. — Invite M. le préfet à recommander à MM. les ingénieurs, l'étude d'un chemin de fer à placer sur l'une des digues de la Sensée, pour rattacher la ville de Cambrai au chemin de Paris sur le territoire de Courchelettes. — Emet le vœu que dans le plus bref délai possible, il soit présenté aux chambres un projet de loi portant création d'un bassin à flot au port de Dunkerque, qui, en assurant le libre et facile écoulement des eaux du pays vers la mer, satisfasse, dans les proportions les plus désirables, aux intérêts du commerce et de la navigation. — Appelle la plus sérieuse attention de l'administration sur la nécessité d'établir promptement en dehors des fortifications de la ville de Bergues, près de la porte dite de Dunkerque, une écluse qui joigne la Haute-Colme au canal de Bergues à Dunkerque, l'invitant à combiner autant que possible l'exécution de ce travail avec celle des travaux à faire prochainement au canal de la Basse-Colme. — Émet le vœu qu'il soit apporté la plus grande diligence dans la réalisation urgente du projet d'élargissement de l'écluse Vauban, à Gravelines, et de la restauration de la rivière de l'Aa. — Invite M. le préfet à vouloir bien compléter en tems opportun les démarches utiles à la prompte réalisation du projet de construction d'un pont sur l'Aa, en remplacement d'un bac dit *Bac-Meurillon*. — Le Conseil, après avoir entendu la lecture d'un rapport sur le compte rendu par les agents-voyers des travaux exécutés dans le département pour l'entretien des chemins vicinaux et des cours d'eau, adresse à M. le préfet les témoignages de sa

satisfaction pour la sollicitude avec laquelle il veille à l'entretien et à l'amélioration des chemins vicinaux ; — invite ce magistrat à disposer d'une somme de 2,000 francs pour, à titre d'essai, faire exécuter dans le canton de Seclin, des travaux d'amélioration aux chemins suivant le mode proposé dans son rapport. — Emet le vœu que les prestataires qui, ayant déclaré vouloir acquitter leur tâche en nature, ne se rendraient pas sur le terrain aux jour et heure indiqués soient assujettis à payer une taxe de remplacement plus forte que celle fixée par le tarif pour les journées de toute nature dont ils seront encore redevables. — Déclare qu'il n'y a pas lieu de revendiquer au nom du département, les parcelles de terrain indiquées au plan annexé à la délibération du Conseil du 3 septembre 1843, et provenant d'excédant de la route départementale N.° 5. — Réitère le vœu qu'il a émis dans ses précédentes sessions sur la police du roulage, et demande spécialement que des mesures soient prises pour assurer la conservation des chemins vicinaux de grande communication et des chemins communaux. — Emet le vœu que les droits de navigation sur les rivières et canaux des bassins de l'Escaut et de l'Aa cessent d'être perçus en raison de la capacité des bateaux, et soient perçus en raison de leur charge réelle. — Emet le vœu que toutes les mesures soient prises pour que les chômages des rivières et canaux puissent cesser d'être annuels, et pour qu'ils cessent de se prolonger jusqu'à une époque aussi avancée dans l'arrière-saison. — Un membre donne lecture d'un rapport sur un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Lille relativement à l'établissement dans l'intérieur de cette ville, d'une station du chemin de fer de Paris à la frontière. Après avoir entendu M. le préfet dans ses observations, le Conseil, sans s'associer aux considérations de débat local insérées dans le rapport, appuie le vœu de la ville de Lille d'obtenir un débarcadère, tant pour les voyageurs que pour les marchandises, sans que dans aucun cas, il puisse en résulter pour le département une charge quelconque, directe ou indirecte. — Entend la lecture d'un rapport sur les comptes des dépenses départementales de 1842 et 1843, et après les avoir examinés, ainsi que les pièces à l'appui, déclare que les crédits ouverts ont été employés conformément à leur destination et arrête ces comptes ainsi qu'il suit, savoir : celui de 1842, en dépenses à 2,270,584 fr. 78 cent., et en recette à 2,349,681 fr. 74 cent., d'où résulte un excédant de 79,096 fr., 96 c. qui a été reproduit au budget de report de 1844 ; 2.° celui de 1843, en dépense à 1,967,560 fr. 69 c., en recette à 2,028,591 fr., 96 c., et en excédant à 61,031 fr. 27 c., laquelle somme sera inscrite au budget de report de 1843 sur 1845. — Emet le vœu que les frères dits de Saint-Joseph, qui desservent les prisons, soient dispensés du service

militaire quand ils prendront l'engagement de se livrer pendant dix ans au service des prisons. — Déclare que, nonobstant les dispositions de l'article 6 de la loi du 4 août 1844, il y a lieu de maintenir le système exceptionnel adopté depuis 1802 dans le département du Nord, et suivant lequel les cotisations des fermiers sont comprises dans les matrices annuelles et dans les rôles généraux des contributions directes. = Entend la lecture d'un rapport sur les propositions faites par M. le préfet et par M. le directeur des contributions directes concernant les dépenses à porter au budget cadastral de 1845. — Après quelques observations faites par plusieurs membres, décide que le cadastre sera renouvelé dans la ville de Roubaix, où la multiplicité des constructions a rendu presque impossible la répartition équitable de l'impôt. — Rejette la proposition faite d'augmenter d'un quart de centime par article les indemnités allouées au directeur et aux contrôleurs pour la confection des matrices annuelles et l'inscription des noms des fermiers dans les rôles généraux. — Vote l'imposition en 1845 d'un quart de centime additionnel au principal de la contribution foncière pour la dépense du cadastre. — Adopte le budget cadastral du même exercice, montant en dépense à 64,947 fr. 58 c. — Donne son approbation aux comptes rendus par le directeur des dépenses cadastrales de 1842-1843. = Adopte, en les modifiant en ce qui concerne la ville de Roubaix, les propositions faites par le directeur des contributions et par M. le préfet sur les bases à suivre pour la répartition du nouveau contingent de la contribution des portes et fenêtres assigné au département par la loi du 4 août 1844, contigent qui, comparé à celui de 1844, présente au profit du département un dégrèvement de 38,870 fr. — Arrête le tableau de répartement entre les arrondissements des contingents en principal des contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres pour 1845. — Déclare ne pas accueillir le vœu renouvelé par le Conseil d'arrondissement de Douai pour que les commissaires répartiteurs soient nommés sur la présentation des Conseils municipaux. — Emet le vœu que M. le ministre des finances veuille bien prendre les mesures nécessaires, de concert avec son collègue M. le ministre de la justice et des cultes, pour que les actes dont la production est indispensable aux indigents pour pouvoir contracter mariage soient désormais affranchis du paiement des droits de timbre. — Tout en rendant justice aux bonnes intentions et aux louables efforts de la société de Saint-François-Régis établie à Lille pour faciliter le mariage des indigents et la légitimation des enfants naturels, déclare avec regret ne pouvoir accueillir la demande de subside faite par cette association. = Donne son avis sur les mesures réglementaires à

prendre par application de l'article 9 de la loi du 3 mai 1844 sur la police de la chasse. — Donne son approbation aux dispositions introduites par M. le préfet dans son arrêté du 30 août dernier relativement à la chasse avec des lévriers et à la chasse pendant les temps de neige. — Prie M. le préfet de reculer l'époque de la fermeture de la chasse dans le département jusqu'à la fin de février ou au 1.er mars, afin de mettre cette fermeture en harmonie avec celle de la chasse dans les départements qui nous avoisinent. Dans le cas où M. le préfet ne serait pas d'avis de reculer autant l'époque de la fermeture de la chasse, prie ce magistrat de vouloir bien ne déterminer cette époque qu'après s'être entendu et concerté avec MM. les préfets des départements voisins. — Emet le vœu que sous aucun prétexte et même avec des permis de chasse qu'ils ne peuvent se procurer sans se mettre en contradiction avec les réglements de leur administration, les sous-officiers et préposés des brigades de douane ne soient autorisés à se livrer à l'exercice de la chasse, qui les détourne de leur service; que les employés supérieurs dans le département aient sans cesse devant les yeux les instructions qui leur recommandent de s'assurer par de fréquentes tournées que les fusils du calibre de guerre, les seuls dont l'usage soit permis aux préposés, ne sont chargés autrement qu'à balles franches; que sur les parties des frontières où la répression de la contrebande à l'aide des chiens fait en quelque sorte une nécessité de charger les armes à plomb, les chefs de service aient la précaution de veiller sans cesse à ce qu'une pareille nécessité ne devienne pas une cause d'abus; qu'enfin, sur tous les points du département, tout sujet de plainte sur l'inexécution de la sage circulaire de M. le directeur de l'administration des douanes en date du 16 avril 1844 ne tarde pas à cesser. — Est d'avis enfin qu'il ne soit pas donné suite à la réclamation présentée par un certain nombre de propriétaires d'Avesnes pour que l'emploi des chiens lévriers y soit autorisé pour la destruction de certains animaux malfaisants ou nuisibles, ni à celle des adjudicataires des cantonnements de la pêche et en même temps de la chasse des oiseaux aquatiques dans le canal de la Basse-Sambre, pour que la chasse des canards sauvages et des bécasseaux y soit permise en toute saison, non seulement en bateau mais encore du haut du marche-pied ou chemin de halage, qui n'est pas un chemin public, mais un chemin privé grévé d'une servitude au profit du public. = Un membre donne lecture d'un rapport sur un vœu renouvelé par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour que les maires soient possesseurs d'une double clef des clochers des églises, afin que ces fonctionnaires puissent exercer le droit que la loi leur accorde de faire sonner les cloches pour les usages civils. Une longue discussion s'élève sur les conclusions de ce rapport. Un amendement

présenté par un membre est rejeté. La proposition du 1.er bureau est ensuite adoptée dans les termes suivants : Le Conseil estime qu'il serait convenable que les communes fussent invitées à faire tous leurs efforts pour procurer au clocher une entrée séparée de celle de l'église ; que partout où cette possibilité n'existerait pas, et afin que le droit du maire fût maintenu dans son intégrité, celui-ci fût autorisé à faire établir, avec le consentement et aux frais de la commune, un clocheton au-dessus de l'hôtel de la mairie, pour annoncer aux habitants l'heure du couvre-feu, celle de la fermeture des lieux publics, pour appeler les enfants à l'école, donner l'éveil aux travailleurs, etc. — Renouvelle le vœu, tant de fois émis par lui dans ses précédentes sessions, en faveur de la suppression de l'esclavage dans les colonies françaises. — Appuie de tout son pouvoir auprès du Gouvernement la demande formée par la société d'agriculture de Bailleul, à l'effet d'obtenir que toutes les perches à houblon dépouillées ou non de leurs écorces puissent être importées en France au droit de 25 cent. le mille en nombre. — Après avoir pris connaissance d'un rapport présenté par M. le préfet sur l'état des archives générales, tant historiques qu'administratives, témoigne au savant archiviste à qui sont confiées tant de richesses intéressant à la fois la France et les pays voisins, toute sa satisfaction à raison du zèle et du dévoûment qu'il apporte dans la recherche, l'examen et le classement des titres épars dans les diverses communes du département, et dans la translation des papiers et documents composant ce dépôt dans le nouveau local qui vient d'être élevé. — Renouvelle avec les plus vives instances le vœu que le Gouvernement s'occupe d'une meilleure organisation des tribunaux administratifs, en prenant principalement pour base la défense orale et la publicité des séances. — Remercie M. le préfet de la communication qu'il lui a faite, d'une lettre en date du 13 août dernier, par laquelle M. le ministre de l'intérieur annonce qu'il s'occupe du vœu exprimé par le Conseil dans sa session précédente, que ses membres soient présens aux inventaires et aux récolements du mobilier départemental qui s'opèrent dans les établissements situés au lieu de leur résidence. Prie M. le préfet de continuer ses instances pour que la question soulevée par ce vœu, dans lequel le Conseil persiste, reçoive une solution pour la session prochaine. — Emet le vœu : 1.° que le Gouvernement offre une somme convenable destinée à indemniser l'auteur du meilleur ouvrage ayant pour objet de rechercher et de constater, dans le ressort de chaque cour royale, les coutumes et usages locaux ayant force de loi, et d'indiquer ceux qui sont tombés en désuétude ; 2.° et que dans le cas où le Gouvernement ne croirait pas devoir consacrer une somme pour la recherche dont il s'agit, il demande

ce travail aux cours royales, qui seraient chargées, chacune pour ce qui la concerne et dans l'étendue de son ressort, de recueillir et d'indiquer dans un rapport spécial les usages locaux encore existant et ayant force de loi. Chaque cour royale pourrait provoquer un rapport de chaque tribunal de première instance de sa circonscription, et ces tribunaux eux-mêmes pourraient prendre des renseignements auprès des juges-de-paix de leur arrondissement. — Rejette la demande formée par la commune des Moëres, appuyée par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour obtenir la réunion au territoire de cette commune, de divers terrains contenant 126 hectares 54 ares qui sont compris dans la digue de ceinture du desséchement des Moëres, mais qui font actuellement partie du territoire des quatre communes de Ghyvelde, Uxem, Warhem et Hondschoote. — Décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande du hameau d'Ennetières tendant à obtenir sa séparation de la commune d'Avelin et son érection en commune particulière. — Appuie la demande renouvelée par les habitants de la section du faubourg de la Barre, dépendant de la commune de Wazemmes, à l'effet d'obtenir la séparation de cette section et son érection en commune particulière. Emet le vœu que le Blanc-Ballot et la Fontaine-Delsaux fassent partie de la nouvelle commune, et que la réclamation du sieur *Petit* et de la dame *Mullié*, au sujet des limites séparatives des deux sections, soit accueillie. — Renouvelle le vœu que les communes rurales du département fassent l'acquisition des tableaux contenant les lois qu'il importe le plus aux localités de connaître. — Demande qu'une faculté de lettres soit établie dans la ville de Douai. — Exprime le vœu : 1.° que les juges-de-paix reçoivent un traitement qui les indemnise suffisamment des services par eux rendus dans l'exercice de leurs fonctions; 2.° que la perception des vacations allouées par les tarifs aux juges-de-paix soit faite dorénavant au profit du trésor, soit par les agents de l'enregistrement, soit par les percepteurs des contributions directes. — Emet le vœu que le collége royal de Douai soit érigé en collége royal de 1.re classe, sans, toutefois, que cette érection préjudicie à la demande que la ville de Lille se propose de former pour que le collége communal qu'elle possède actuellement soit aussi érigé en collége royal de 1.re classe. — Déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Cambrai pour qu'une disposition de la loi qui doit intervenir sur l'instruction secondaire mette à la charge du département la moitié du traitement des fonctionnaires attachés aux colléges communaux. — Emet le vœu qu'à la session prochaine M. le préfet lui fasse connaître les résultats obtenus par les mesures qu'il vient de prendre pour l'exécution de la loi du 22 mars 1841,

sur le travail des enfants dans les manufactures, la trop récente application de cette mesure ne permettant pas d'en apprécier encore toute l'efficacité. — Adoptant les vœux émis par les Conseils d'arrondissement de Douai, Hazebrouck et Cambrai, pour que la culture des graines oléagineuses soit efficacement protégée et que la graine de sésame soit virtuellement éloignée de nos marchés; prenant aussi en considération les plaintes exprimées par le Conseil d'arrondissement sur l'absence d'un remède efficace aux souffrances des cultivateurs; représente au Gouvernement que la loi proposée sur les graines oléagineuses n'atteindra pas le but qu'il poursuit; qu'avec ces moyens termes il ne relèvera ni le courage abattu des cultivateurs, ni le prix avili des terres, et que les habitants des campagnes, paisibles observateurs des lois, paieraient en dévoûment et en affection le bien-être que leur assurerait une législation protectrice. — Le Conseil entend la lecture du rapport de la commission spéciale qu'il a chargée d'examiner les propositions de l'administration sur l'exécution des articles 3 et 4 de la loi du 11 juin 1842, qui mettent à la charge des départements et des communes les 2/3 des indemnités de terrains et bâtiments à acquérir pour l'établissement du chemin de fer. Après cette lecture, l'assemblée adopte la délibération suivante: « Le » Conseil général déclare qu'il ne peut s'occuper de la demande » introduite par M. le préfet et qui aurait pour effet d'établir des » centimes spéciaux affectés au paiement des terrains acquis pour » l'exécution des chemins de fer. — Emet le vœu que la loi qui » met à la charge des départements et des communes le prix des » 2/3 de ces terrains soit révisée dans la prochaine session des » chambres. — Estime: 1.° que les départements traversés ne » profitent pas des voies de fer plus que les départements » voisins; qu'ils ne doivent conséquemment pas être appelés » à les payer; 2.° que si l'utilité générale des chemins de fer est » incontestable, l'utilité locale n'est pas, ne peut pas être appréciée; » 3.° que conséquemment une juste répartition des charges entre » les communes est impossible; 4.° que, comme les routes » royales, les grandes voies de fer sont une charge de l'Etat; » 5.° et que les départements et les communes, déjà grévés de nombreux centimes spéciaux, ne peuvent ajouter à leurs charges que » pour satisfaire à des besoins de localité réels, immédiats, et que » c'est pour satisfaire à ces besoins, et seulement pour cela, que » les Conseils généraux et les Conseils municipaux sont institués; » que dès-lors, ils ne peuvent être appelés à concourir directement « aux charges générales de l'Etat. »

BUDGET DÉPARTEMENTAL

DES DÉPENSES ET DES RECETTES ORDINAIRES, FACULTATIVES, EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

EXERCICE 1845.

Première Section.

Dépenses ordinaires imputables, 1.° sur les centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition du département et sur la part allouée dans le fonds commun affecté aux dépenses ordinaires; 2.° sur les produits éventuels énoncés aux numéros 6, 7 et 8 de l'article 10 de la loi du 10 mai 1838.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE I.er	
Travaux ordinaires de bâtiments.	
Grosses réparations et entretien des bâtiments des préfecture, sous-préfectures, tribunaux, prisons, casernes de gendarmerie et autres édifices départementaux.	
ART. 1.er Réparation au bâtiment de la préfecture; reconstruction d'une aile.....	4,075 »
2. Travaux au palais de justice de Lille.....	880 »
3. Idem au tribunal civil de Dunkerque.....	185 »
4. Idem au tribunal de commerce de Dunkerque.....	536 »
5. Idem au tribunal civil de Cambrai.....	1,562 »
6. Idem au tribunal de commerce de Cambrai.....	930 »
7. Idem au tribunal civil d'Avesnes.....	2,515 60
8. Entretien des bâtiments de la préfecture.....	2,000 »
9. Idem des bâtiments des archives départementales.....	500 »
10. Idem du bâtiment de la sous-préfecture d'Avesnes.....	500 »
10 *bis*. Idem du bâtiment de la sous-préfecture de Douai...	500 »
11. Idem des bâtiments des cours et tribunaux.....	1,000 »
TOTAL *à reporter*.....	15,183 60

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	15,183 60
ART. 12. Entretien du palais de justice de Lille.....	1,500 »
13. Idem des bâtiments des prisons.....	2,500 »
14. Travaux supplémentaires à la maison d'arrêt de Dunkerque.	139 94
15. Nouveaux travaux idem.....	850 »
16. Entretien des bâtiments des casernes de gendarmerie....	2,000 »
17. Travaux à la maison d'arrêt de Lille.....	3,830 »
18. Idem idem de Cambrai.....	1,054 »
19. Idem idem d'Avesnes.....	1,234 »
20. Idem idem de Douai.....	6,000 »
21. Idem idem de Valenciennes.....	1,800 »
22. Idem au dépôt de sûreté d'Orchies.....	107 »
23. Idem idem du Câteau.....	150 »
24. Idem à la caserne de gendarmerie de Lille.....	1,149 32
25. Idem idem idem de Roubaix.....	1,000 »
26. Idem idem idem de Pont-à Marcq.....	350 »
27. Idem idem idem d'Orchies.....	834 68
28. Idem idem idem de Douai.....	270 20
28 *bis*. Idem idem idem de Cassel.....	404 05
28 *ter*. Idem à la maison d'arrêt d'Hazebrouck.....	169 62
29. Traitement fixe alloué aux architectes pour la direction et la surveillance des travaux de réparation et d'entretien ci-dessus.....	5,000 »
TOTAL du sous-chapitre I.er.....	45,626 41
SOUS-CHAPITRE II.	
Contributions. — (NÉANT.)	
SOUS-CHAPITRE III.	
Hôtels de préfecture et de sous-préfectures. (Loyers.)	
ART. 1.er Loyers de l'hôtel de préfecture ou des bâtiments occupés par les archives.....	» »
2. Loyers des sous-préfectures qui n'occupent pas un bâtiment public :	
Sous-préfectures de Dunkerque.....	1,200 »
Sous-préfectures d'Hazebrouck.....	1,200 »
Sous-préfectures de Cambrai.....	3,000 »
Sous-préfectures de Valenciennes.....	2,600 »
TOTAL du sous-chapitre III.....	8,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.	
SOUS-CHAPITRE IV.				
Hôtels de préfecture et de sous-préfectures. **(Mobiliers.)**				
ART. 1.er Achats nouveaux pour complément ou renouvellement du mobilier de la préfecture.....			»	»
Nota. La valeur légale du mobilier a été fixée par ordonnance royale du 2 juillet 1843, à..	77,000	»		
La valeur de ce mobilier, reconnue par récolement d'inventaire, était au 1.er janvier 1844 de..	64,167	99		
Accordé pour augmentation dans le budget de 1844.....	7,000	»		
Total en valeur au 1.er janvier 1845...	71,167	99		
Nouvelle allocation sur l'exercice 1845.....			2,500	»
2. Entretien ordinaire du mobilier de la préfecture.....			1,500	»
3. Entretien du mobilier des bureaux de sous-préfectures :				
De l'arrondissement de Dunkerque.....	60	»		
d'Hazebrouck.....	45	»		
de Cambrai.....	60	»		
d'Avesnes.....	55	»	335	»
de Douai.....	55	»		
de Valenciennes.....	60	»		
TOTAL du sous-chapitre IV.....			4,335	»
SOUS-CHAPITRE V.				
Casernement de la gendarmerie.				
ART. 1.er Loyers et frais des baux des casernes qui n'appartiennent pas au département.....			14,555	»
2. Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne, ou admis dans les six mois de leur congé.....			800	»
TOTAL du sous-chapitre IV.....			15,355	»
SOUS-CHAPITRE VI.				
Prisons départementales. — **(Maisons d'arrêt, de justice et de correction.)**				
ART. 1.er *Administration. — Traitements des aumôniers, des officiers de santé et des concierges; salaires des guichetiers et autres.*				
Traitements sujets à la retenue de 5 p. o/o pour les pensions de retraite. Maison de justice de Douai.....	4,100	»		
d'arrêt de Lille.....	5,100	»		
Prison de Dunkerque.....	2,000	»		
d'Hazebrouck.....	2,200	»	19,800	»
de Cambrai.....	2,100	»		
d'Avesnes.....	2,000	»		
de Valenciennes.....	2,200	»		
TOTAL *à reporter*.....			19,800	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
	Report.....		19,800 »
Traitements non sujets à la retenue.	Maison de justice de Douai.....	5,300 »	
	d'arrêt de Lille.....	4,750 »	
	Prison de Dunkerque.....	900 »	
	d'Hazebrouck.....	1,000 »	14,450 »
	de Cambrai.....	800 »	
	d'Avesnes.....	800 »	
	de Valenciennes.....	900 »	
ART. 2. *Nourriture, entretien et habillement de tous les détenus sans distinction, chauffage et éclairage et médicamens.*			
Maison de justice de Douai, p.r environ 145 détenus.		27,888 68	
d'arrêt de Lille, p.r 283 détenus.		58,707 16	
Prison de Dunkerque, p.r 50 détenus.		9,794 39	
d'Hazebrouck, p.r 96 détenus.		18,383 20	152,546 48
de Cambrai, p.r 65 détenus.		12,577 68	
d'Avesnes, p.r 51 détenus.		9,953 26	
de Valenciennes, p.r 79 détenus.		15,242 11	
ART. 3. *Entretien et renouvellement du mobilier, du linge ou d'objets de service; menues dépenses du régime intérieur.*			
Maison de justice de Douai.....		180 »	
d'arrêt de Lille.....		80 »	
Prison de Dunkerque.....		60 »	
d'Hazebrouck.....		50 »	740 »
de Cambrai.....		270 »	
d'Avesnes.....		50 »	
de Valenciennes.....		50 »	
ART. 4. *Dépenses des chambres ou dépôts de sûreté.*			
Dépôts de sûreté de Bailleul.....		630 »	
» de Bavai.....		630 »	
» de Cassel.....		630 »	
» du Câteau.....		630 »	
» de Condé.....		630 »	4,910 »
» de Gravelines.....		440 »	
» de Maubeuge.....		440 »	
» d'Orchies.....		440 »	
» du Quesnoy.....		440 »	
ART. 5. *Dépenses communes aux diverses prisons du département.*			
Frais de greffe.....			225 »
Frais d'impression.....			1,000 »
Frais de tournée d'inspection.....			600 »
Frais de bureau des commissions de surveillance.....			1,170 »
TOTAL du sous-chapitre VI.....			193,441 48

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.	
SOUS-CHAPITRE VII.		
Cours et tribunaux.		
ART. 1.er Éclairage des bâtiments ; menues dépenses d'entretien intérieur dites réparations locatives	»	»
2. Loyers et frais de baux des bâtimens qui n'appartiennent pas au département	12,000	»
3. Frais d'entretien du mobilier des cours et tribunaux	1,000	»
4. Achat ou renouvellement de mobilier pour le tribunal civil de Dunkerque	1,358	»
Idem pour le tribunal civil de Cambrai	350	»
Idem pour le tribunal de Douai	700	»
Idem pour le tribunal d'Avesnes	738	»
Idem pour le tribunal d'Hazebrouck	552	»
Idem pour le tribunal de commerce de Cambrai	194	»
5. Menues dépenses et frais de parquet des cours et tribunaux	15,070	»
6. Menues dépenses des justices de paix	4,770	»
7. Traitem. d'un concierge-conserv. au palais de just. de Lille	800	»
8. Augmentation de menues dépenses pour le tribunal de Lille	700	»
TOTAL du sous-chapitre VII	38,232	»
SOUS-CHAPITRE VIII.		
ART. 1.er Chauffage et éclairage du corps de garde de la préfecture	500	»
TOTAL du sous-chapitre VIII	500	»
SOUS-CHAPITRE IX.		
Entretien de routes départementales.		
ART. 1.er Route N.o 1, de Lille à Valenciennes	17,500	»
2. Route N.o 2, de Lille à Ypres	10,325	»
3. Route N.o 3, de Douai à Tournai	7,540	»
4. Route N.o 4, de Bouchain à Tournai	9,175	»
5. Route N.o 5, d'Avesnes à Philippeville	6,600	»
6. Route N.o 6, de Landrecies à Chimay	27,900	»
7. Route N.o 7, de Condé à Mons	7,500	»
8. Route N.o 8, de Condé à St.-Amand	5,000	»
9. Route N.o 9, de Lille à St.-Omer	29,900	»
10. Route N.o 10, de Valenciennes au Câteau	20,321	82
Route N.o 11, de Cambrai à Guise	»	»
Route N.o 12, d'Avesnes à Berlaimont	»	»
Route N.o 13, de Maubeuge à Maroilles	»	»
TOTAL *à reporter*	141,761	82

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.	
Report.....			141,761	82
Route N.° 14, de Lille à Tourcoing, par Roubaix.....			»	»
Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes.....			»	»
ART. 11. Charges du personnel, conducteurs, piqueurs et préposés aux ponts-à-bascule.....			15,600	»
A valoir, pour frais imprévus, impressions, indemnités aux agents.....			2,100	»
Réserve destinée au paiement des indemnités à accorder aux ingénieurs pour les travaux des routes départementales			3,261	40
TOTAL du sous-chapitre IX.....			182,723	22
SOUS-CHAPITRE X.				
Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres.				
ART. 1.er On évalue ces dépenses d'après un nombre moyen de 1,500 enfants, et à raison d'un prix moyen de 77 fr. 10 c., calculé, savoir :				
1.° Pour les mois de nourrices et pensions, indemnités et autres dépenses du service extérieur, à la somme de.		110,250 »		
2.° Pour traitement de l'inspecteur du service des enfants trouvés.....		3,400 »		
3.° Subventions aux bureaux de bienfaisance pour aider les mères dans certains cas.		2,000 »		
		115,650 »		
A DÉDUIRE :				
1.° Le produit présumé des amendes et confiscations affecté à cette dépense...	3,000 »			
2.° La portion des revenus des hospices spécialement affectée à la même destination	» »			
3.° Ce que le conseil général juge convenable de mettre, d'après la loi, à la charge des communes, déduction faite de ressources prévues aux n.os 1 et 2.	22,530 »	25,530 »		
4.° Ce que le conseil général juge convenable de laisser à la charge des centimes facultatifs.	» »			
Reste ou subvention du département...		90,120 »	90,120	»
TOTAL du sous-chapitre X.....			90,120	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XI.		
Aliénés.		
ARTICLE UNIQUE. On évalue la dépense des aliénés à la charge du département (qu'ils soient placés dans la maison spéciale du département ou dans une maison d'un département voisin, à charge de remboursement), d'après un nombre moyen de 300 aliénés des deux sexes, et à raison de 438 francs pour la pension annuelle de chaque aliéné, à une somme totale, pour l'année 1845, de	131,400 »	
DÉDUIRE :		
1.° Le produit présumé du concours des communes du domicile des aliénés	30,000 »	
2.° Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir à l'aide de leurs propres ressources	1,800 »	31,800 »
RESTE pour la part afférente au département	99,600 »	99,600 »
Frais de transport et de nourriture en route des aliénés indigents qui appartiennent au département, par aperçu	» »	4,000 »
TOTAL du sous-chapitre XI		103,600 »
SOUS-CHAPITRE XII.		
ART. 1.er Frais d'impression et de publication des listes électorales et du jury, et des tableaux de rectification, ainsi que les frais de réglement (lorsqu'il y a lieu) des mémoires de l'imprimeur		6,000 »
2. Frais d'impression des budgets et des comptes des recettes et des dépenses départementales		600 »
TOTAL du sous-chapitre XII		6,600 »
SOUS-CHAPITRE XIII.		
Archives départementales.		
ART. 1.er Appointements d'un conservateur des archives et des employés		6,000 »
2. Dépouillement extraordinaire des archives, achats de cartons, établissement de tablettes		1,500 »
TOTAL du sous-chapitre XIII		7,500 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XIV.	
ART. 1.er Frais de translation (et de nourriture en route) de détenus d'une prison à une autre ou d'une prison départementale à celle du chef-lieu de la cour royale, lorsqu'il y a appel..... Frais de conduite, pour la lecture de leurs lettres de grâce, des détenus dans les prisons départementales, dont la condamnation a eu lieu dans le département..... Secours de route de 15 cent. par lieue, et, au besoin, frais de transport pour les forçats, les vagabonds et autres condamnés libérés des bagnes et des maisons centrales.	1,000 »
ART. 2. Secours de route de 15 cent. par lieue, et, au besoin, frais de transport pour les voyageurs indigents..... ..	2,000 »
3. Frais de tenue des colléges et assemblées convoqués pour nommer les membres de la Chambre des Députés, des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.....	200 »
4. Portion à la charge du département dans les frais de confection des tables décennales de l'état civil.....	» »
5. Mesures contre les épidémies.....	600 »
6. Idem pour les épizooties.....	300 »
7. Primes fixées par les réglements d'administration publique pour la destruction des animaux nuisibles.....	100 »
TOTAL du sous-chapitre XIV..... .	4,200 »
SOUS-CHAPITRE XV.	
Dette départementale ordinaire ou complément de dépenses ordinaires appartenant aux exercices 1843 et antérieurs non périmés.	
Déficit de 1843 résultant d'augmentation dans les dépenses que ne peuvent couvrir les économies faites sur d'autres articles de dépenses ordinaires seulement, savoir :	
ART. 1.er Solde des dépenses des aliénés indigents.....	1,502 60
2. Complément du loyer des tribunaux de Cambrai pour 1843.	1,400 »
3. Idem d'une caserne de gendarmerie provisoire à Pont-à-Marcq, en 1843.....	298 »
4. Complément des dépenses ordinaires du service des prisons en 1843.....	423 77
5. Travaux exécutés en 1843 à la maison d'arrêt de Douai.	838 40
6. Fourniture de mobilier au tribunal d'Avesnes en 1843...	797 45
7. Travaux au même tribunal.....	87 »
8. Travaux exécutés d'urgence, en 1843, à la caserne de gendarmerie de Bouchain.....	425 56
9. Vacations au docteur Tordeux.....	92 »
TOTAL du sous-chapitre XV.....	5,864 78

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES.
RÉCAPITULATION.		
SOUS-CHAP. I.er	Travaux ordinaires des bâtiments....	45,626 41
II.	Contributions.....	» »
III.	Loyers des hôtels de préfecture.....	8,000 »
IV.	Mobiliers de la préfecture et des bureaux de sous-préfecture	4,335 »
V.	Casernement de la gendarmerie.....	15,355 »
VI.	Prisons départementales.....	193,441 48
VII.	Cours et tribunaux.....	38,232 »
VIII.	Corps de garde des établissements départementaux	500 »
IX.	Entretien des routes départementales.....	162,723 22
X.	Enfants trouvés ou abandonnés	90,120 »
XI.	Aliénés	103,600 »
XII.	Impressions.....	6,600 »
XIII.	Archives du département.....	7,500 »
XIV.	Frais de translation, de route et autres.....	4,200 »
XV.	Dettes ordinaires	5,864 78
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses ordinaires.....	686,097 89
FONDS LIBRES DE 1843.		
ART. 1.er	Sur les centimes ordinaires et les fonds communs.....	17,200 74
2.	Sur les produits éventuels ordinaires.....	4 80
RECETTES ORDINAIRES DE 1845.		
Produit des 9c 7/10 additionnels ordinaires		502,642 94
Part du département dans le fonds commun.....		160,000 »
PRODUITS ÉVENTUELS ORDINAIRES.		
ART. 1.er	Produit d'expéditions d'actes de la préfecture, ou d'anciennes pièces déposées aux archives	100 »
2.	Vente d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales.....	257 »
3.	Remboursement d'avances faites par le département pour frais de visites d'aliénés.....	630 »
4.	Remboursement d'avances faites par le département sur les centimes additionnels ordinaires, pour payement de diverses dépenses imputables sur les fonds généraux..	5,262 40
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes ordinaires....	686,097 89

Deuxième section.

Dépenses facultatives d'utilité départementale, imputables, 1.° sur les centimes facultatifs imposés en vertu de la loi des finances et sur le secours provenant du fonds commun affecté aux dépenses facultatives : 2.° sur le produit des propriétés du département non affectées à un service départemental ; 3.° sur les subventions communales ou particulières pour travaux des routes ou autres d'intérêt départemental, et sur d'autres recettes qui, par leur destination, sont afférentes aux dépenses de la 2.e section.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVI.	
Travaux neufs des édifices départementaux.	
Constructions, acquisitions, honoraires, etc.	
ART. 1.er Contrevents au bâtiment des Archives départementales..	4,200 »
2. Acquisition de la sous-préfecture de Cambrai.....	28,313 73
3. Idem du palais de justice de Valenciennes.....	» »
4. Solde de la construction d'armoires et de vitrines aux Archives.....	4,500 »
5. Mobilier et papiers de tenture pour les Archives départementales.....	2,150 »
5 *bis*. Honoraires de l'architecte pour la construction des Archives.....	5,006 15
5 *ter*. Entretien du bâtiment des Archives.....	500 »
6. Assurance des bâtiments départementaux contre les risques de l'incendie.....	374 20
TOTAL du sous-chapitre XVI...	45,044 08

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVII.	
Travaux des routes départementales et des ouvrages d'art qui en font partie.	
§ 1.er *Supplément au fonds porté au sous-chapitre IX de la première section pour entretien et réparations des routes départementales et des ouvrages d'art qui en dépendent.*	
ART. 1.er Complément des frais d'entretien de la route N.° 10, de Valenciennes au Câteau.....	9,678 18
2. Id., id., de la route N.° 11, de Cambrai à Guise.	9,500 »
3. Id., id., de la route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont....	6,500 »
4. Id., id., de la route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles...	9,000 »
5. Id., id., de la route N.° 14, de Lille à Tourcoing.....	24,000 »
6. Id., id., de la route N.° 15, de Dunkerque à Furnes.....	5,700 »
§ 2. *Travaux de grosses réparations ou de construction de lacunes sur les routes départementales.*	
ART. 1.er Route N.° 7, de Condé à Mons, travaux et plantations.	5,000 »
2. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer, à valoir sur la construction d'aqueducs.....	19,341 02
3. Même route, remaniement de la chaussée.....	12,071 97
4. A valoir sur les travaux extraordinaires de la route départementale N.° 10.....	466 95
5. Route N.° 10, rétablissement d'un mur de soutènement.	6,000 »
6. Construction de la 2.e partie de la route N.° 10 du Câteau à Bohain..	27,413 »
7. Route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont, à valoir sur la dépense de prolongement jusqu'au Quesnoy.....	20,500 »
8. Même route, restauration de la chaussée pavée.....	20,000 »
9. Même route, élargissement aux abords d'Avesnes.....	3,250 »
10. Route N.° 14, de Lille à Tourcoing, prolongement....	17,267 24
TOTAL du sous-chapitre XVII.....	195,908 36
SOUS-CHAPITRE XVIII.	
Subventions aux communes.	
ART. 1.er Primes pour l'établissement des pompes contre l'incendie.	1,000 »
TOTAL *à reporter*.....	1,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	1,000 »
ART. 2. Subventions pour travaux et réparations d'églises ou autres édifices, accordées :	
A la ville de Douai pour la reconstruction de son collége royal.....	3,000 »
A la commune de Caullery pour la reconstruction de l'église, première moitié.....	1,000 »
TOTAL du sous-chapitre XVIII....	5,000 »
SOUS-CHAPITRE XIX.	
Encouragements.	
ART. 1.er Encouragement pour l'Annuaire départemental.....	400 »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — A la veuve Laine.....	600 »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — A la veuve Delhaye	150 »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — A la veuve Bailly	100 »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — Au sieur Hèvre, employé à la sous-préfecture de Dunkerque.....	100 »
3. Indemnité aux employés de la préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du conseil général..	1,500 »
4. Société d'agriculture et encouragement à l'agriculture...	9,200 »
5. Artistes vétérinaires.....	» »
6. Entretien d'élèves à l'école vétérinaire d'Alfort.....	» »
7. Primes d'encouragement pour l'élève des chevaux.....	3,500 »
8. Entretien d'élèves aux écoles des arts et métiers de Châlons ou d'Angers.....	1,500 »
9. Entretien des sourds muets dans les institutions spéciales	18,974 »
10. Encouragement au jeune Maillard, élève architecte.....	1,200 »
11. Encouragement au jeune Dutouquet.....	800 »
12. Encouragement à M. Colas, élève peintre	1,000 »
13. Subvention pour dix places dans la maison de refuge de Lille	1,500 »
14. Encouragement pour la carte de l'arrondissement de Cambrai.....	800 »
15. Encouragement au jeune Louis Potiez, élève statuaire...	800 »
16. Idem à la jeune Émilie Delarocqua, élève pianiste.....	600 »
TOTAL du sous-chapitre XIX.....	42,724 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XX.	
Clergé et édifices diocésains.	
ART. 1.er Indemnité à Mgr. l'archevêque.....	6,000 »
Indemnités aux trois vicaires-généraux.....	3,600 »
Indemnités aux dix chanoines.....	10,000 »
2. Secours pour concourir aux frais des cultes protestants ou réformés.....	600 »
TOTAL du sous-chapitre XX.....	20,200 »
SOUS-CHAPITRE XXI.	
Secours pour remédier à la mendicité. (NÉANT.)	
SOUS-CHAPITRE XXII.	
Dépenses diverses.	
ART. 1.er Frais de publication de tout ou partie des délibérations du conseil général ou procès verbaux de ses séances..	1,700 »
2. Impression des extraits de rôles préparés par l'administration pour que les maires et les percepteurs y consignent les documents nécessaires à la confection des listes électorales.....	500 »
3. Gratifications pour belles actions.....	1,200 »
4. Frais d'expertise et de vérification des voitures publiques.	500 »
5. Réserve pour dépenses diverses, sauf à ne l'employer qu'après approbation du ministre de l'intérieur.....	1,000 »
6. Traitement du gardien de la pyramide de Denain..	200 »
TOTAL du sous-chapitre XXII.....	5,100 »
SOUS-CHAPITRE XXIII.	
Dettes départementales pour dépenses autres que les dépenses ordinaires.	
NÉANT.	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.	
RECAPITULATION.				
Sous-Chap.	XVI	Édifices départementaux	45,044	08
	XVII.	Routes départementales	195,908	36
	XVIII.	Subventions aux communes	5,000	»
	XIX.	Encouragements	42,724	»
	XX.	Cultes	20,200	»
	XXI.	Mendicité	»	»
	XXII.	Dépenses diverses	5,000	»
	XXIII.	Dettes départementales extraordinaires	»	»
		TOTAL	313,976	44
RECETTES DE LA II.e SECTION.				
Art. 1.er		Report de fonds libres	13,105	14
2.		Produit des 5 centimes votés par le conseil général pour les dépenses facultatives d'utilité départementale en 1844	259,094	30
3.		Redevance pour un droit de passage sur le terrain départemental de la pyramide de Denain	1	»
4.		Subventions des communes pour travaux neufs des routes classées	41,676	»
5.		Produit des souscriptions pour la carte du département	100	»
		TOTAL GÉNÉRAL des recettes affectées aux dépenses facultatives (II.e section.)	313,976	44

Troisième section.

Dépenses départementales extraordinaires imputables 1.° *sur le produit des centimes extraordinaires imposés conformément aux lois diverses,* 2.° *sur l'emprunt départemental autorisé par la loi du* 5 *août* 1840.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES ET EMPRUNT.	
SOUS-CHAPITRE XXIV.	
Les dépenses de ce chapitre sont imputables sur les centimes extraordinaires dont l'imposition a été autorisée par les lois ci-après indiquées, savoir :	
1.° L'arrondissement de Cambrai, 3 centimes pendant 17 ans, à compter de 1834. (Loi du 28 juin 1833,) 12.e terme.....	27,530 »
2.° Le département, 2 1/2 centimes pendant 5 ans (Loi du 5 août 1840), 5.e terme.....	186,342 37
3.° Fond libre de 1843.....	4,926 95
TOTAL des recettes du sous-chapitre XXIV....	218,799 32
Emploi de ces impositions en 1845.	
ART. 1.er A valoir sur les travaux extraordinaires de la route départementale N.° 10, de Valenciennes au Câteau.....	27,530 »
2. Intérêts de l'emprunt.....	3,553 55
3. Remboursement de l'emprunt.....	105,290 »
4. A valoir sur le remboursement à faire de la somme de 121,290f au crédit des chemins vicinaux de grande communication.....	82,425 77
TOTAL des dépenses du sous-chapitre XXIV....	218,799 32
SOUS-CHAPITRE XXV.	
Emprunt départemental. (Néant.)	

Quatrième section.

Dépenses spéciales imputables 1.° *sur les centimes spéciaux imposés en vertu de la loi de finances pour les chemins vicinaux ;* 2.° *sur les contingents communaux et souscriptions particulières affectées aux chemins vicinaux de grande communication ;* 3.° *sur les produits éventuels spéciaux affectés à divers services publics.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXVI.	
Impositions spéciales de 5 *centimes votée par le conseil général, en vertu de la loi du* 21 *mai* 1836, *pour travaux sur les chemins vicinaux en* 1845.	
ART. 1.er Fonds de subvention pour les chemins vicinaux... ...	352,942 49
2. Traitement d'un agent-voyer en chef.....	3,000 »
Idem de 16 agents-voyers ordinaires à 1,500 francs	24,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXVI.....	379,942 49
SOUS-CHAPITRE XXVII.	
Contingents communaux et souscriptions particulières, pour travaux de chemins vicinaux de grande communication.	
Fonds de subvention à répartir par le préfet.....	220,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXVII.....	220,000 »
SOUS-CHAPITRE XXVIII.	
Dépenses imputables sur des produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 *mai* 1838.	
Frais de visite des pharmacies, des boutiques et magasins des droguistes et épiciers herboristes.....	6,160 »
Artistes vétérinaires, à valoir sur les traitemens.....	940 19
Subventions pour les dépenses des conseils de salubrité.....	1,800 »
Indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine...	2,400 »
Pensions d'élèves à l'école d'Alfort.....	720 »
TOTAL du sous-chapitre XXVIII....	12,020 19

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION.	
Sous-Chap. XXVI. Centimes spéciaux pour les chemins vicinaux	379,942 49
XXVII. Contingents et souscriptions pour les chemins vicinaux	220,000 »
XXVIII. Produits spéciaux	12,020 19
TOTAL	611,962 68
RECETTES DE LA IV.e SECTION.	
Fonds libres de 1843	7,257 83
ART. 1.er Produit des centimes spéciaux votés par le conseil général pour dépenses spéciales en 1845	372,684 75
2. Contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication, exercice 1845	220,000 »
3. Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes, pour la visite de leurs établissements	10,556 »
4. Excédant des droits d'examen et de réception des officiers de santé, pharmaciens et herboristes par les jurys médicaux	1,464 10
TOTAL des recettes affectées aux dépenses spéciales	611,962 68
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.	
DÉPENSES.	
SECTION 1.re Dépenses ordinaires	686,097 89
2.e Dépenses facultatives	313,976 44
3.e Dépenses extraordinaires, impositions	218,799 32
4.e Travaux sur les chemins vicinaux. Sur les centimes spéciaux	379,942 49
Sur les contingents communaux et souscriptions particulières	220,000 »
Dépenses sur produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	12,020 19
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses	1,830,836 33

DÉSIGNATION DES RECETTES.	SOMMES ALLOUÉES.
RECETTES.	
Fonds libres de 1843	17,205 54
SECTION 1.re Produit des 9 centimes 4/10mes ordinaires de 1845	502,642 94
Part dans le premier fonds commun de 1845	160,000 »
Produits éventuels ordinaires de 1845	6,249 41
2.e Fonds libres de 1843	13,105 14
Produit des 5 centimes facultatifs de 1845	259,094 30
Produit des propriétés non affectées à un service public	1 »
Subventions communales pour travaux de route	41,776 »
3.e Fonds libres de 1843	4,926 95
Produit de l'imposition extraordinaire (Lois diverses)	27,530 »
——— Loi du 5 août 1840	186,342 37
4.e Fonds libres de 1843	7,257 83
Produit des 5 cent. spéciaux pour chemins vicinaux.	372,684 75
Contingents communaux et souscriptions particulières pour chemins vicinaux en 1845	220,000 »
Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838 pour 1845	12,020 10
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	1,830,836 33

Cinquième Section.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dépenses de l'instruction primaire, mises par la loi du 28 juin 1833 à la charge du département, exercice 1845.

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	Nombre de centimes.	MONTANT.
Reste disponible de 1843.		
Centimes facultatifs	.....	» »
Centimes établis en exécution de la loi du 28 juin 1833	.....	49,414 14
Fonds de 1845.		
Centimes facultatifs de 1845	.....	» »
Centimes votés en exécution de la loi du 28 juin 1833 et de la loi du budget des recettes	2	149,073 90
Centimes imposés d'office	.....	» »
TOTAL des ressources	.....	198,488 04

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT.
CHAPITRE I.er	
Dépenses ordinaire et obligatoires.....	44,645 »
CHAPITRE II.	
Dépenses extraordinaires.....	153,843 04
CHAPITRE III. (Néant.)	
Total des dépenses.....	198,488 04

Sixième Section.

MINISTÈRE DES FINANCES.

CADASTRE.

Budget des recettes et des dépenses de l'exercice 1845.

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	SOMMES.
RECETTES.	
Reste non employé lors de la clôture de l'exercice 1843.....	45,564 60
Produit des centimes votés pour 1845, (1/4).....	16,396 46
Total des recettes de 1845.....	61,961 06
DÉPENSES.	
Travaux d'arts et expertises.....	44,047 58
Mutations cadastrales.....	5,900 »
Dépenses extraordinaires.....	15,000 »
Remboursements d'avances à des communes ou à des particuliers.	» »
Total des dépenses de 1845,...	64,947 58

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Nous avons indiqué dans la première partie de l'Annuaire, le nombre des communes du département et la population de chacune d'elles, et nous avons aussi, en commençant ce second chapitre, récapitulé leurs chiffres de population par arrondissement. Nous allons maintenant entrer dans quelques détails sur leurs ressources.

Voici le relevé des recettes et des dépenses des communes d'après les budgets de 1844.

Arrondissem.ts	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Dunkerque.	634602 38	27753 »	662355 38	554276 48	100987 67	655264 15
Hazebrouck.	452876 05	94487 26	547363 31	427230 90	124395 87	551626 77
Lille.	2040571 20	329470 19	2370041 39	1636592 06	623558 93	2260150 99
Cambrai.	619996 38	80015 72	700012 10	547725 97	137328 56	685054 53
Avesnes	531393 25	49322 80	580716 05	509668 62	60829 73	570498 35
Douai.	610995 82	130749 92	741745 74	437943 34	278702 »	716645 34
Valenciennes.	766883 12	36148 »	803031 12	586744 44	162241 20	748985 64
	5657318 20	747946 89	6405265 09	4700181 81	1488043 96	6188225 77

Nous croyons utile d'indiquer en outre et d'une manière spéciale celles de ces communes dont les recettes excèdent 100,000 fr.

Communes.	RECETTES			DÉPENSES.		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Lille.	962681 65	192058 »	1154739 65	805329 07	283971 58	1089300 65
Douai.	361995 »	93403 70	455398 70	243225 71	212029 50	455255 21
Dunkerque.	327200 »	»	327200 »	286670 »	40180 »	326850 »
Valenciennes.	308877 03	10020 »	318897 03	239833 88	78249 20	318083 08
Roubaix.	267716 50	7548 75	275265 25	161507 38	112756 23	274263 61
Cambrai.	262127 27	»	262127 27	207930 79	53400 »	261330 79
Tourcoing.	187312 »	12591 75	199903 75	129556 45	68727 »	198283 45

Liste des communes dont les revenus excèdent 30,000 *fr.*

Dunkerque, Bergues, Gravelines, Hazebrouck, Bailleul, Cassel, Estaires, Merville, Lille, Armentières, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Maubeuge, Avesnes, Douai, Condé, Valenciennes, Saint-Amand.

Liste des communes ayant de 10 *à* 30,000 *fr. de revenus.*

Bourbourg, Hondschoote, Morbecque, Steenvoorde, La Bassée, Les Moulins, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Anor, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Trélon, Flines-lez-Raches, Marchiennes, Sin, Hasnon.

OCTROIS.

Les recettes énoncées dans les tableaux ci-dessus comprennent les produits des octrois.

Les détails qui suivent indiquent les communes où des octrois sont établis, et le montant du revenu net fourni par cette nature d'impôt sur les consommations de toute espèce afférentes à l'année 1843.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	38,791	f	24 c
Bourbourg-Ville	12,534		52
Bourbourg-Camp	4,842		65
Coudekerque-Br.	3,393		01
Dunkerque	186,683		37
Gravelines	27,820		38
Hondschoote	9,953		49

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	47,194	f	16 c
Cassel	19,717		64
Estaires	21,856		65
Hazebrouck	39,732		05
La Gorgue	7,154		29
Merville	21,887		32
Morbecque	14,876		25
Steenvoorde	9,125		33
Vieux-Berquin	5,210		07

Arrondissement de Lille.

Allennes-lez-Marais	840		55
Annœullin	4,541		06
Armentières	38,169		25
Bassée (La)	5,045		19
Comines	7,952		60
Croix	2,541		17
Esquermes	11,999		98
Lannoy	5,025		21
Les Moulins	14,949		23
Lille	748,227		69
Quesnoy-sur-Deûle	6,890		98
Roubaix	187,651		63
Seclin	13,614		49
Tourcoing	157,168		70
Wazemmes	38,021		26

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	137,833		71
Câteau (Le)	27,484		05

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	23,363		55
Bavai	2,994		21
Landrecies	10,362		97
Maubeuge	40,812		92
Quesnoy (Le)	20,810		79
Solre-le-Château	4,713		»

Arrondissement de Douai.		Anzin.	16,025 45
Douai	257,923 74	Condé	7,254 39
Arrondissement de Valenciennes.		Denain	17,493 »
		Valenciennes . . .	184,637 86
Amand (Saint). . .	31,957 74	Vieux-Condé . . .	3,096 02

Résumé par arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque . . .	284,018 66
——— d'Hazebrouck . . .	186,653 76
——— de Lille.	1,242,638 99
——— de Cambrai	165,317 76
——— d'Avesnes	103,057 44
——— de Douai.	257,923 74
——— de Valenciennes . .	260,464 46
Total.	2,500,074 81

Impositions extraordinaires communales.

Des 661 communes dont se compose le département, 608, manquant de ressources suffisantes, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire de l'exercice 1843, et pour faire face à des travaux urgents où à d'autres objets d'intérêt local.

De ces 608 communes, 56 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque, 53 à celui d'Hazebrouck, 126 à celui de Lille, 117 à celui de Cambrai, 146 à celui d'Avesnes, 50 à celui de Douai, 60 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant ledit exercice se sont élevées, savoir :

1.° Pour le traitement des gardes-champêtres...	162,773	»
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires.....	287,911	»
3.° Pour le service ordinaire du culte paroissial.	90,616	»
4.° Pour le service ordinaire de l'instruction publique.....	114,723	67
5.° Pour le service de la garde nationale.....	10,423	»
6.° Pour les chemins vicinaux.....	155,907	»
7.° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.....	323,991	42
Total.....	1,146,345	09

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir l'insuffisance des ressources ordinaires.	Impositions destinées à couvrir les dépenses extraordinaires	TOTAL.
Arrondiss.t de Dunkerque.....	80842 75	81380 »	182222 75
——— d'Hazebrouck.....	139922 57	69464 85	209387 42
——— de Lille.....	243922 26	99279 50	343201 76
——— de Cambrai.....	142411 52	61084 60	203496 12
——— d'Avesnes.....	105216 25	28676 47	133892 72
——— de Douai.....	40710 07	16918 »	57628 07
——— de Valenciennes...	69328 25	17188 »	86516 25
	822353 67	323991 42	1146345 09

Cette somme de 1,146,345 fr. 09 c., comparée à la masse des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées, et qui se montent à 4,765,957 fr., présentent un taux moyen de 24 centimes additionnels.

GARDE NATIONALE.

Le recensement des mobilisables effectué en novembre 1840 a donné pour le département le résultat ci-après :

1.re classe. —	Célibataires.....	44,408
2.e »	Veufs sans enfants.....	98
3.e »	Citoyens remplacés à l'armée.....	2,320
4.e »	Mariés sans enfants.....	3,575
5.e »	Citoyens dans l'un des cas prévus par l'article 145.....	4,439
6.e »	Mariés avec enfants.....	11,772
	Total des mobilisables.....	66,612

Ce nombre, qui équivaut à peu près au seizième de la popula-

tion générale du département, se divise entre les arrondissements de la manière suivante :

Arrondissement	de Dunkerque	5,690
»	d'Hazebrouck	6,715
»	de Lille	19,962
»	de Cambrai	10,859
»	d'Avesnes	8,550
»	de Douai	5,977
»	de Valenciennes	8,859
	TOTAL	66,612

SERVICE ORDINAIRE.

La garde nationale du département du Nord se compose de cinq légions, cent vingt-trois bataillons et quarante-deux compagnies isolées, comprenant le tout un effectif de 94,096 hommes, ainsi que le constate le tableau ci-après :

Arrondissements.	Nombre de bataillons communaux.	Nombre de bataillons cantonnaux.	Nombre de compagnies isolées.	Effectif général. Service ordinaire.	Effectif général. Réserve.	Effectif des corps spéciaux compris dans l'effectif général. Artilleurs.
Dunkerque	5	8	29	9,958	8,602	197
Hazebrouck	4	9	1	9,617	11,273	»
Lille	10	19	9	21,997	39,167	283
Cambrai	1	17	»	15,687	15,388	154
Avesnes	4	20	3	15,488	10,504	151
Douai	2	10	»	9,101	8,098	122
Valenciennes	4	10	»	12,908	11,338	284
Totaux	30	93	42	94,096	94,070	1,191

Voici, par arrondissement, l'organisation des corps des sapeurs-pompiers volontaires et soldés.

Arrondissements.	ORGANISATION.			Nombre de pompes.	Effectif des corps.
	Bataillons.	Compagnies.	Subdivisions.		
Dunkerque.....	»	4	1	22	232
Hazebrouck.....	»	4	2	17	307
Lille.....	1	5	19	64	1539
Cambrai.....	»	1	4	15	219
Avesnes.....	»	2	9	28	403
Douai.....	»	3	4	14	224
Valenciennes.....	»	4	4	21	401
Totaux....	1 (a)	23 (b)	43 (c)	181	3,325

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1843, levée en 1844, a dû fournir 80,000 hommes à l'armée.

Le contingent du département du Nord dans cette levée a été de 2567 hommes sur 9807 inscrits sur les listes du tirage au sort; savoir :

	Inscrits.	Contingent.
Arrond.t de Dunkerque.....	940	247
——— d'Hazebrouck.....	995	261
——— de Lille.....	2728	713
——— de Douai.....	946	248
——— de Cambrai.....	1646	431
——— d'Avesnes.....	1220	318
——— de Valenciennes.....	1332	349
Totaux.....	9807	2567

On compte 404 jeunes gens qui ont été rayés des tableaux de recensement comme fils d'étrangers, avant le tirage au sort, et qui n'ont pas dû y concourir.

39 jeunes gens ont été rayés par le Conseil de révision pendant

(a) Un bataillon soldé à Lille.

(b) Dont huit compagnies soldées, savoir : une à Roubaix, une à Tourcoing, une à Haubourdin, une à Quesnoy-sur-Deûle, une à Cambrai, deux à Douai et une à Orchies.

(c) Dont deux soldées, à Wambrechies et Wattignies.

le cours de ses opérations, comme étrangers, décédés, condamnés à une peine infamante, et double emploi.

276 jeunes soldats attachés aux services publics jouissent de la dispense.

Sous le rapport de l'instruction les jeunes gens inscrits sont divisés comme suit :

1.°	Sachant lire seulement.....	301
2.°	——— lire et écrire.....	5254
3.°	Ne sachant ni lire ni écrire.....	4132
4.°	Douteux.....	120
		9807

Le nombre de jeunes soldats de la classe de 1843 qui se sont fait remplacer devant le Conseil de révision est de 400.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le cadre qui suit indique la situation de l'instruction primaire dans le département pendant l'année 1844.

Arrondissem.ts	Nombre d'écoles que les communes doivent entretenir d'après la loi.		Nombre de maisons d'école que les communes possèdent.	NOMBRE D'ÉLÈVES.				
				Écoles publiques.		Écoles privées.		Total.
	Élémentaires.	Supérieures.		garçons	filles.	garçons	filles.	
Dunkerque.	57	2	53	3304	2880	1582	854	8620
Hazebrouck.	53	4	54	3030	4675	1643	1004	10352
Lille.	137	4	119	10792	10402	5329	3680	30203
Cambrai.	116	2	80	6712	3415	2195	2438	14760
Avesnes.	146	1	119	7087	5887	1839	1778	16591
Douai.	62	1	37	4152	2393	1363	2630	10538
Valenciennes.	76	3	38	6133	3408	1591	1625	12757
Totaux.	647	17	500	41210	33000	15542	14009	103821

Les communes entretiennent réellement 684 écoles de garçons et 142 écoles de filles, outre 51 écoles privées dont les institutrices reçoivent une légère indemnité sur la caisse communale.

Résumé : Il résulte du tableau qui précède que le nombre des élèves des écoles publiques est de..... 74,270
Et celui des enfants enseignés dans les écoles privées, de..... 29,551

Total pour l'instruction primaire..... 103,821 élèves.

Si l'on ajoute à ce chiffre le nombre d'enfants enseignés dans les établissements supérieurs d'instruction publique, savoir :

Collége royal.....	.....	430
Colléges communaux.....		1,967
Institutions partic.res et pensionnats, approxim.t		800
Pensionnats de demoiselles	id.	3,000

On trouve que le nombre des enfants qui reçoivent l'instruction dans le département est de. 110,018

Voici maintenant la comparaison, par arrondissement, du nombre d'enfants susceptibles de recevoir l'instruction primaire dans les écoles et de ceux qui la reçoivent en effet.

Arrondissements.	Nombre d'enfants de 6 à 14 ans. (*a*)	Nombre d'enfants enseignés dans les écoles.
Dunkerque.....	10200	8620
Hazebrouck.....	10600	10352
Lille.....	32800	30203
Cambrai.....	16700	14760
Avesnes.....	13900	16591
Douai.....	10000	10538
Valenciennes.....	14300	12757
Totaux....	108500	103821

Ainsi les arrondissements d'Avesnes et Douai sont ceux dans lesquels l'instruction primaire est le plus répandue, et les arrondissements de Cambrai et Valenciennes, ceux où elle a le moins d'extension.

(*a*) Ce nombre est évalué au 10.e de la population totale.

SALLES D'ASILE.

Des salles d'asiles ou écoles gardiennes, sur le modèle de celles instituées par M. Cochin à Paris, ont été établies dans différentes villes du département par les soins des administrations locales. Ces établissements sont destinés à soulager les mères de familles indigentes que le soin de leurs jeunes enfants empêche de se livrer au travail. Ces enfants y trouvent un local sain, une surveillance attentive, l'instruction et les exercices appropriés à leur âge.

Les salles d'asile existant dans le département du Nord étaient au nombre de 34 en 1844. 17 de ces asiles seulement sont entretenus aux frais des communes. En voici l'indication par arrondissement :

Arrondissements.	Nombre d'asiles.	Nombre d'enfants qui les fréquentent.	
		Garçons.	Filles.
Dunkerque	2	180	170
Hazebrouck	4	318	188
Lille	7	686	698
Cambrai	6	128	136
Avesnes	3	54	48
Douai	5	213	220
Valenciennes	7	272	338
TOTAUX...	34	1851	1798

CLASSES D'ADULTES.

Des classes d'adultes ont été ouvertes dans le département; elles sont au nombre de 74, et sont fréquentées par 2,967 élèves, ainsi que l'établit le détail ci-après :

Arrondissements.	NOMBRE	
	des classes.	des élèves.
Dunkerque	3	72
Hazebrouck	5	106
Lille	28	1430
Cambrai	17	635
Avesnes	9	229
Douai	3	146
Valenciennes	9	349
TOTAUX....	74	2967

SCIENCES ET ARTS, AGRICULTURE.

Prix et encouragements distribués pendant l'année 1844.

DOUAI.

La société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département a décerné, dans sa séance du 14 juillet, les récompenses et encouragements ci-après :

Littérature. — A M. Dubois-Druelle, secrétaire-adjoint des hospices de Douai, une médaille d'argent, pour deux notices sur les églises Saint-Pierre et Notre-Dame de Douai.

A M.me Clément, née Hémery, de Cambrai, une mention honorable pour des notes sur la fête des Innocents à Tournai.

A M. Brassart, secrétaire des hospices de Douai, une mention honorable pour une notice historique et statistique sur le village de Dechy, avec rappel de la médaille d'or obtenue au concours de 1840.

Poésie. — Prix partagé entre M. Bignan, homme de lettres, à Paris, et M. Wains-Desfontaine, professeur de rhétorique et de littérature au collége de Tulle (Corrèze); le premier, comme auteur d'une pièce de vers intitulée : *Voltaire et le comte de Maistre*, dialogue des morts; et le second, comme auteur d'une pièce de vers intitulée : *Le Papillon.* — Une médaille d'or de 100 fr. a été décernée à chacun de ces messieurs.

Sculpture. — A M. Potiez (Louis), de Douai, une médaille d'or de 200 fr., pour sa statue de Jean de Bologne, qu'il a offerte à la ville, et que l'administration municipale a fait placer dans les jardins de la société.

AGRICULTURE.

Instruments aratoires. — A M. Fiévet, cultivateur et fabricant de sucre indigène, à Masny, une prime de 300 fr., pour avoir, le premier, introduit en 1844, dans l'arrondissement de Douai, une bonne machine à battre les grains.

Amélioration des races de bestiaux. — A M. Duprez (Constant), cultivateur, à Pecquencour, une prime de 100 fr., comme ayant été reconnu, au concours de 1843, possesseur du plus beau taureau.

A M. Dumarquez, maire de la commune d'Equerchin, une prime de 60 fr, pour avoir présenté la plus belle vache au même concours.

A M. Caudrelier (Jean-Baptiste), cultivateur, à Roost-Warendin, une prime de 40 fr., pour avoir présenté une belle vache au même concours.

A M. Wion (Etienne), cultivateur, à Lambres, une prime de 20 fr., pour avoir présenté une belle vache au même concours.

A M. Delaby (Alexandre), fabricant de sucre indigène, à Courcelles, une médaille d'argent, grand module, pour l'acquisition qu'il a faite d'un bélier de race anglaise et l'amélioration des produits qu'il en a obtenus.

Récompenses aux ouvriers de ferme et de charrue. — Au sieur Bar (Jérôme), domestique chez M. Augustin Lespagnol, de Flines, une médaille d'argent et un livret de 25 fr. sur la caisse d'épargnes, pour 44 ans de service, sans interruption, chez le même maître.

Au sieur Coiffiez (Philippe), valet de charrue chez M. François Maniez, cultivateur, à Lewarde, avec rappel de médaille de bronze obtenue au concours de 1840, un livret de 20 fr., pour 40 ans de service, sans interruption, chez le même maître.

Au sieur Hérent (Amand), valet de charrue chez M. Julien Leglay, de Lewarde, avec rappel de médaille de bronze obtenue au concours de 1840, un livret de 20 fr., pour 40 ans de service, sans interruption, chez le même maître.

Au sieur Flinois (Henri), valet de charrue chez M. Joseph-Louis Lelaurent, cultivateur, à Raimbeaucourt, avec rappel de médaille de bronze obtenue en 1838, un livret de 15 fr., pour 37 ans de service, sans interruption, chez le même maître.

Au sieur Dewarimez (Noël), domestique chez M. Joseph Dussart, de Pecquencourt, une médaille de bronze et un livret de 15 fr., pour 35 ans de service, sans interruption, chez le même maître.

Au sieur Langlet (Aimé), valet de charrue chez M. Lanvin, de Fressain, un livret de 10 fr., avec rappel de médaille de bronze obtenue en 1840, pour 34 ans de service, sans interruption, chez le même maître.

Au sieur Caulier (Louis-Joseph), valet de charrue chez M. Deldeuille, d'Auchy, un livret de 10 fr., avec rappel de médaille de bronze obtenue en 1840, pour 34 ans de service, sans interruption, chez le même maître.

Au sieur Valez (Simon), valet de charrue chez M. Cambier, de Douai, un livret de 10 fr., avec rappel de médaille de bronze obtenue en 1840, pour 34 ans de service, sans interruption, chez le même maître.

Au sieur Desmay (Jacques), valet de charrue chez M. Desprez, d'Arleux, un livret de 10 fr., avec rappel de médaille de bronze obtenue en 1840, pour 34 ans de service, sans interruption, chez le même maître.

Au sieur Regnier (Nicolas), valet de charrue chez M.me veuve Caron, d'Aniches, une médaille de bronze, pour 32 ans de service, sans interruption, chez le même maître.

Au sieur Dupas (Simon), valet de charrue chez M. Duhem, de Brunémont, depuis 29 ans, sans interruption.

Au sieur Caudrelier (Pierre), domestique chez M.me veuve Caron, d'Aniches, depuis 28 ans, sans interruption.

Au sieur Houdart (Casimir), valet de charrue chez M.me veuve Wiart, de Marcq, depuis 28 ans, sans interruption.

Au sieur Caudrelier (Pierre-Joseph), domestique chez M.me veuve Lesage, de Flines, depuis 25 ans, sans interruption.

Au sieur Dufour (Louis), valet de charrue chez M. Franquelin, de Fressain, depuis 25 ans, sans interruption.

Au sieur Plaisant (Joseph), valet de ferme chez M.me veuve Pol, de Dechy, depuis 24 ans, sans interruption.

Ces six derniers ont obtenu chacun une mention honorable.

Récompenses aux bergers. Au sieur Taise (Jacques), berger chez M.m veuve Lesage, à Flines, une médaille d'argent, pour 42 ans de service sans interruption, chez le même maître.

Au sieur Dhélin (Pierre-Joseph), berger chez M. François Lesage, de Flines, une médaille de bronze et un livret de 10 fr. sur la caisse d'épargnes, pour 28 ans de service, sans interruption, chez le même maître.

Au sieur Carlier (Charles), berger chez M. Pollart, de Fressain, un livret de 10 fr., pour 24 ans de service, sans interruption, chez le même maître.

Récompenses aux servantes de ferme. A Eugénie Delcambre, servante de ferme chez M. Desmons, à Montigny, depuis 40 ans, sans interruption, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

A Amélie Wacquier, servante de ferme chez M. Leper, à Orchies, une médaille de bronze et un livret de 10 fr., pour 28 ans de service, sans interruption, chez le même maître.

LILLE.

Le dimanche 28 juillet 1844, la société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, a tenu sa séance publique annuelle et a procédé à la distribution des prix, dans l'ordre suivant :

Littérature. La société, sur la proposition motivée d'un de ses membres :

Considérant que M. Arthur Dinaux, de Valenciennes, par ses longues et heureuses recherches, a servi utilement l'histoire scientifique, littéraire et artistique de nos contrées ; que depuis près de vingt-cinq ans, il soutient par une sage direction, non moins que par ses propres labeurs, le seul recueil périodique qui soit con-

sacré aux sciences historiques et littéraires dans le département du Nord; enfin que ses derniers ouvrages et entr'autres ceux qui ont pour titre : *Iconographie lilloise* et *Histoire des Trouvères flamands*, sont d'un intérêt spécial pour la ville et l'arrondissement de Lille ; a décidé à l'unanimité qu'une médaille d'or sera offerte à M. A. Dinaux, comme un témoignage de gratitude et de haute estime.

La médaille d'or offerte à l'auteur de la meilleure *Notice sur la Vie et les Ouvrages de Wicar, peintre lillois*, est ensuite accordée à M. Dufay, employé de l'intendance militaire, à Lille.

AGRICULTURE.

Production de la soie. Il est décerné : à M. Taffin-Peuvion, cultivateur, à Lesquin, une médaille d'argent, grand module, pour avoir obtenu en 1843, 30 kilogr. de cocons, au moyen d'une éducation de vers à soie avec la feuille du mûrier blanc.

Semis en lignes. A M. Bajeux (André), cultivateur, à Thumesnil, une médaille d'argent, grand module, pour avoir travaillé avec zèle, intelligence et persévérance, à faire progresser dans la commune de Faches et dans celle de Thumesnil, la *méthode des semis en lignes.*

A MM. Debuchy, (Pierre), à Noyelles ; Hochedez (François), à Wattignies, des médailles d'argent pour avoir semé en lignes dans les communes de Noyelles et Templemars, où cette méthode de semer n'avait pas encore été introduite.

Blé d'Espagne. A M. Lecat, cultivateur, à Bondues, une médaille d'argent, pour avoir ensemencé en blé d'Espagne, concurremment avec le blé d'automne et le blé de mars, la quantité de terre exigée par le programme.

A M. Salembier (Charles), cultivateur, à La Magdeleine-lez-Lille, une médaille d'argent, pour avoir semé du blé d'Espagne dans une commune où cette céréale n'avait pas encore été introduite.

Constructions rurales. A M. Desquiens, cultivateur, à Fives, une prime de 200 fr. pour avoir construit une ferme, des étables et écuries dans de bonnes conditions économiques et hygiéniques.

Instruments aratoires. A MM. Facq (Honoré), de Thumeries ; Facq (Jean-Baptiste), hameau de la Pétrie ; Senne (Jean-Baptiste), hameau de Jonquière, et Timerman (Jean-Baptiste), à Mons-en-Pévèle, à chacun une prime de 20 fr. et une médaille, pour s'être associés afin *d'acquérir et d'employer en commun*, un semoir.

A MM. Viseur (Louis), chez M. Desquiens, à Fives ; Flamant (Moïse), chez M. Heddebault, à Thumesnil ; Wallart (Joseph), chez M. Leroy-Dubois, à Illies ; Dubois (François), chez M. Hochart, à Hallennes-lez-Haubourdin ; des médailles d'argent et des

primes, pour avoir le mieux secondé leurs maîtres dans la pratique des cultures nouvelles, la conduite des semoirs et instruments nouveaux.

Engrais. A M. Georges-Geoffroy Hochstetter, directeur de la fabrication, à la manufacture de produits chimiques de Loos, une médaille d'argent, grand module, pour avoir fait des expériences raisonnées sur la puissance fertilisante et la valeur relative de divers engrais.

Expériences agronomiques. A M. Dufermont (Denis), à Hem, une médaille d'argent, pour avoir cultivé en 1841, 1842 et 1843, diverses espèces de tabacs exotiques, comparativement avec ceux cultivés dans le pays.

Diplômes aux associés agriculteurs. Ont été reçus membres associés agriculteurs, pendant l'année 1844, et sont invités à venir recevoir leur diplôme en séance solennelle :

MM. Béghin, cultivateur, à Wattignies; Behague-Charlet, cultivateur, à Fournes; Hochart, directeur des travaux agricoles de la colonie des jeunes détenus de la maison de Loos.

Amélioration des races de bestiaux. La société décerne à M. Vallois, cultivateur, à Mons-en-Pévèle, une médaille d'or de la valeur de cent francs, pour avoir fait les efforts les plus marqués et les plus soutenus pour améliorer la race ovine du pays sous le rapport de la qualité de la laine et de la disposition à l'engraissement.

A M. Herreng (Honoré), berger de M. Vallois, une médaille d'argent et une prime, pour avoir fait preuve d'aptitude et de zèle dans les soins qu'exige la race ovine.

Introduction des races étrangères. Taureaux. 1.° A M. Leclercq, cultivateur, à Hem, une prime de 150 fr., pour avoir introduit le premier, dans l'arrondissement de Lille, un taureau de la race *Durham.*

2.° A M.me veuve Descamps, fermière, à Saint-André, une médaille d'argent, pour avoir amené au concours le plus beau taureau de *race hollandaise.*

3.° A M. Labbe-Lemayeur, propriétaire, à Lille, une médaille d'argent, pour avoir présenté au concours un taureau de *race suisse,* possédant toutes les qualités propres à opérer des croisements avantageux avec nos races indigènes.

Génisses. A M. Duchatelle, cultivateur, à Lambersart, une médaille d'argent, pour avoir présenté au concours une génisse de race hollandaise, d'une beauté remarquable.

Agents agricoles. Pour récompenser la bonne conduite, l'intelligence et le zèle des bergers, des maîtres valets, des ouvriers et servantes de ferme de l'arrondissement de Lille, la société décerne :

Bergers. 1.° A M. Courmont (Auguste), conduisant depuis 25 ans le troupeau de M. Destailleurs, fermier, à Esquermes, en récompense de ses bons et loyaux services, une houlette d'argent et un livret de 30 fr. de la caisse d'épargne de Lille.

2.° A M. Renard (Jean-Baptiste), depuis 23 ans chez M. Chombart, fermier, à Templemars, une médaille d'argent et une prime de 25 fr.

Valets de charrue. A M. Duriez (Charles-Séraphin-Joseph), qui, pendant 54 ans, a rempli avec zèle, intelligence et probité, les fonctions de valet de charrue chez MM. Debarge, cultivateurs, à Herlies, des épis d'argent et un livret de 30 fr. de la caisse d'épargne.

2.° A M. Desreumaux (Jean-Baptiste), depuis 45 ans au service de M. Mathieu Hennion, cultivateur, à Erquinghem, une fourche d'honneur et un livret de 25 fr.

3.° A M. Blanquart (Guilbert-Joseph), depuis 42 ans chez M. Pierre-Nicolas Nory, fermier, à Beaucamps, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

4.° A M. Hespel (Jean-Baptiste), depuis 42 ans chez M. Salembier, fermier, à Hem, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

5.° A M. Marron (Louis), depuis 41 ans chez M.me veuve Béghin, fermière, à Baisieux, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

6.° A M. Brice (Jean-François), depuis 36 ans chez M. Lamblin (Louis-Joseph), cultivateur, à Ennevelin, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

Journaliers. 1.° A M. Defache (Célestin-Joseph), depuis 55 ans chez M.me veuve Charlet, cultivateur, à Fournes, un piquet d'honneur et un livret de la caisse d'épargne de 30 fr.

2.° A M. Desprez (Pierre-Joseph), depuis 44 ans chez M.me veuve Agache (Augustin), fermière, à Willems, une médaille d'argent et un livret de 25 fr.

3.° A M. Marcy (François-Etienne), depuis 44 ans chez M. Serrurier, cultivateur, à Hallennes-lez-Haubourdin, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

4.° A M. Dewailly (Benjamin-Joseph), depuis 43 ans chez M. Chombart (Michel-Joseph), cultivateur, à Fournes, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

5.° A M. Warasse (André-Edouard-Joseph), depuis 42 ans chez M. Adam (Pierre-Joseph), cultivateur, à Aubers, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

Servantes de ferme. Les servantes de ferme admises à concourir pour les primes offertes par la société, ont donné pendant de longues années des preuves d'ordre, d'économie, de fidélité et d'attachement à leurs maîtres.

La société décerne : 1.° A M.elle Mal (Alexandrine-Joseph), depuis 51 ans chez M. Boidin, cultivateur, à Fournes, une médaille d'argent et un livret de 30 fr. de la caisse d'épargne de Lille.

2.° A M.elle Delettrez (Eugénie), depuis 44 ans chez M.me veuve Delebecque, cultivateur, à Illies, une médaille d'argent et un livret de 25 fr.

3.° A M.elle Lombart (Hyacinthe-Amélie), depuis 41 ans chez MM. Chombart frères, cultivateurs, à Marquillies, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

4.° A M.elle Desmulier (Philippine), depuis 41 ans chez M.me veuve Hespel, fermière, à Lys-lez-Lannoy, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

5.° A M.elle Ghestin (Rose), depuis 39 ans chez MM. Leroy, cultivateurs, à Prémesques, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

6.° A M.elle Duflot (Célestine), depuis 38 ans chez M. Charles-Michel Lambelin, fermier, à Ennevelin, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

CAMBRAI.

La société d'émulation a distribué en 1844, les primes ci-après, offertes pour l'amélioration des races de bestiaux :

Taureaux. 1.re prime de 100 fr., à M. Tellier, de Carnières.

Mention honorable à M. André Derieux, d'Avesnes-lez-Aubert.

Vaches. 1.re prime de 80 fr., à M. Delemer, économe du grand séminaire de Cambrai, et à M. Jacques Hubert, cultivateur, à Cauroir.

2.e prime de 70 fr., à M. Charles Mouscoux, cultivateur, à Fressin.

La société a été, en outre, chargée de remettre solennellement à M. Coursier, d'Honnecourt, l'acte de collation d'une prime de 300 fr. qu'il a obtenue au concours ouvert à Lille pour un étalon provenant de ses écuries.

La société, qui n'a de séance publique que tous les deux ans, a mis au concours pour 1845, différens sujets d'économie rurale, d'archéologie, d'histoire, de littérature, etc.

VALENCIENNES.

La société d'agriculture, sciences et arts de cette ville, a distribué, en 1844, des primes et des encouragements dont voici le résumé :

Concours de labourage. Primes pour une valeur de 272 fr.; — médailles, pour celle de 48 fr.

Concours d'instruments aratoires. Médailles, pour une valeur de 200 fr.

Concours de bestiaux. Primes, pour une somme de 480 fr.

Entretien des chemins vicinaux. Une médaille d'une valeur de 200 fr.

Concours de statistique agricole. Une médaille d'une valeur de 200 fr.

DUNKERQUE.

La société d'agriculture a décerné les primes ci-après, savoir :

Etalons. 1.er prix, de 500 fr., à M. Lebruck, de Bousbecque, pour un étalon âgé de 2 ans.

Les deux autres prix ont été ajournés à défaut de sujets réunissant les qualités voulues.

Juments. 1.re prime, de 250 fr., à M. Ponseel, de Teteghem, pour une jument âgée de 4 ans.

2.e Prime de 150 fr., à M. Deswaerte, de Ghyvelde, pour une jument aussi âgée de 4 ans.

3.e Prime, de 100 fr., à M. Beene, de Teteghem, pour une jument âgée de 6 ans.

Taureaux. 1.re prime, honorifique, à M. Watrez.

1.re prime, de 150 fr., à M. Daudruy.

2.e prime, de 100 fr., à M. Landron, de Merckeghem.

HAZEBROUCK.

Les primes suivantes ont été distribuées par la société d'agriculture.

Race chevaline. Prime de 300 fr., pour le plus bel étalon de 2 ans et au-dessus.

Race bovine. Taureaux de 2 ans et au-dessus. — 1.re prime de 100 fr.; — 2.e, 80 fr.; — 3.e, 70 fr.; — 4.e, 60 fr.

Taureaux d'un an à 18 mois. — Deux primes de 70 fr. chacune; — 3.e prime, 50 fr.; — 4.e, 40 fr.

Race ovine. 1.re prime, 60 fr.;— 2.e, 50 fr.

Porcs. 1.re prime, 30 fr.; 2.e— 25 fr.

Culture du houblon. Prime de 100 fr., pour le plus beau nouveau planté.

Prime de 80 fr., pour la plus belle houblonnière de 2.e année.

Prime de 60 fr., pour la plus belle houblonnière ancienne.

Perfectionnement. Prime de 100 fr. pour une baratte perfectionnée.

Une médaille d'or de 100 fr. offerte à l'auteur du meilleur mémoire sur une partie quelconque de l'art de cultiver; à celui qui

fera connaître un procédé nouveau et utile, ou à celui qui présentera un instrument d'agriculture perfectionné.

BAILLEUL.

La société d'agriculture de cette ville alterne avec celle d'Hazebrouck pour les distributions de prix, qui se font ainsi, par l'une et par l'autre, tous les deux ans.

AVESNES.

Les prix suivants ont été décernés par la société d'agriculture :

Concours de labourage. 1.er prix, médaille d'argent et 50 fr., à M. Joseph Brogniez, valet de charrue, chez M. Lemaire, à Bettignies.

2.e prix, médaille de bronze et 45 fr., à M. Colson, cultivateur, à Limont-Fontaine.

3.e prix, médaille de bronze et 40 fr., à M. Thiroux, cultivateur, à Floursies.

4.e prix, médaille de bronze et 35 fr., à M. Lebrun, valet de charrue chez M. Lelong.

5.e prix, médaille de bronze et 30 fr., à M. Pauma, valet de charrue, chez M. Lelong-Ringuet, à Avesnes,

6.e prix, médaille de bronze et 25 fr., à M. Félix Thiroux, cultivateur, à Floursies.

Prix d'éloignement, médaille de bronze à M. Joseph Brogniez, déjà nommé.

AMÉLIORATION DE LA RACE DES CHEVAUX.

Cantons d'Avesnes-Nord et Sud.

1.re prime. M. Passage, propriétaire, à Avesnes.
1.re prime. M. Motte fils, cultivateur, à Dompierre.

Canton de Bavai.

1.re prime. M. Deverchin, cultivateur, à Bavai.

Canton de Berlaimont.

1.re prime. M. Marit, propriétaire, à Aymeries.
2.e — M. Deharwengt, cultivateur, au Monceau.
3.e — M. Bascourt, propriétaire, à Aymeries.
4.e — M. Delcroix, propriétaire, à Berlaimont.

Canton de Landrecies.

1.re prime. A M. Manesse, propriétaire, au Favril.
2.e — A M. Béthune-Berat, propriétaire, à Landrecies.

Canton de Maubeuge.

1.re prime. A M. Darche, propriétaire, à Hautmont.
2.e — A M. Darche fils, propriétaire, à Gognies-Chaussée.
3.e — Au même.
4.e — A M. Janu, cultivateur, à Louvroil.
5.e — A M. Couvreur, propriétaire, à Beaufort.
6.e — A M. Leroy, propriétaire, à Hautmont.
7.e — A M. Leroy, propriétaire, à Cerfontaine.
8.e — A M. Lemaire, propriétaire, à Bettignies.

Canton du Quesnoy-Est.

1.re prime. A M. Dupin, propriétaire, à Orsinval.
2.e — A M. Boulanger, propriétaire, à Salesches.
3.e — A M. Boy, Ph., propriétaire, au Quesnoy.

Canton du Quesnoy-Ouest.

1.re prime. A M. Boy, Casimir, propriétaire, au Quesnoy.
2.e — Au même.
3.e — Au même.
4.e — Au même.

Canton de Solre-le-Château.

1.re prime. A M. Grar, propriétaire, à Solre-le-Château.
2.e — A M. Leroy, brasseur, idem.
3.e — A M. Grau, propriétaire, idem.
4.e — A M. Mariage, propriétaire, idem.
5.e — A M. Hazard, propriétaire, idem.
6.e — A M. Mariage, propriétaire, idem.

Canton de Trélon.

1.re prime. A M. Payen, cultivateur, à Glageon.
2.e — A M. Divry, propriétaire, idem.
3.e — A M. Bertrand, propriétaire, à Trélon.
4.e — A M. Letoret, propriétaire, idem.
5.e — A M. Ravaux, cultivateur, à Glageon.
6.e — A M. Degaigne, cultivateur, à Trélon.

Amélioration de la race des vaches laitières. Prix unique, 600 fr., à M. Darche fils, propriétaire, à Gognies-Chaussée.

Agents agricoles. La société a accordé cinq médailles de bronze et cinq livrets de 40 fr. chacun sur les caisses d'épargne d'Avesnes et de Maubeuge, aux cinq valets de charrue de l'arrondissement qui se sont fait le plus remarquer par la durée et la loyauté de

leurs services dans les mêmes exploitations, ainsi que par leur bonne conduite et leur capacité.

1.er prix, M. Blampain, valet de charrue, depuis 55 ans, chez M. Desjardin, à Boussois.

2.e prix, M. Baudry, valet de charrue, depuis 44 ans, chez M. Motte, à Dompierre.

3.e prix, M. Hélin, valet de charrue, depuis 40 ans, chez M. Carpentier, à Wattignies.

4.e prix, M. Lebrun, valet de, charrue depuis 39 ans, chez M.me V.e Brillez, à Dourlers.

5.e prix, M. Bette, valet de charrue, depuis 27 ans, chez M. Lerat, à Hon-Hergies.

Mention honorable, à M. Pites, valet de charrue, depuis 23 ans, chez M. Deroubaix-Leroy, à Ghissignies.

HOSPICES.

Nous avons dit dans la 1.re partie de cet Annuaire que les hospices existant dans le département sont au nombre de quarante-cinq. (Voir page 128.)

Voici la nomenclature de ces établissements, avec indication de leur population et de leurs ressources :

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1844.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	TOTAL.
Arr. de Dunkerque.							
Bergues (hosp. civil).	8	54	40	102	23442 04	»	23442 04
Bourbourg (id.).....	»	34	27	61	12453 »	»	12453 »
Dunkerque (h. gén.)..	37	132	89	258	429 33 32	40000 »	829 33 32
Arr. d'Hazebrouck.							
Bailleul (hosp. civil).	»	76	16	92	15615 50	4000 »	19615 50
Cassel (id.).....	»	28	»	28	6774 10	2000 »	8774 10
Idem (pauvre école)..	»	»	26	26			
Estaires (id.).....	»	14	»	14	192 »	1300 »	1492 »
Hazebrouck (h. civil.)	»	100	»	100	9823 07	6000 »	15823 07
Idem (maison des mal.)	10	»	»	10			
Steenvoorde (h. civ.).	»	42	»	42	6207 03	»	6207 03
A REPORTER...	55	366	198	733	117440 06	53300 »	170740 06

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1844. Malades.	Vieillards	Orphelins.	Total.	RESSOURCES. Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	Total.
Report....	55	366	198	733	117440 06	53300 »	170740 06
Arrond. de Lille.							
Armentières (h. civ.)..	10	83	25	118	21894 88	3000 »	24894 88
Bassée (La) (id.)....	»	25	14	39	7532 67	»	7532 67
Comines (id.).....	36	»	»	36	12389 62	»	12389 62
Haubourdin (id.).. .	»	18	»	18	6035 98	»	6035 98
Lille (hosp. général.)	»	1120	320	1440			
Id. (hôp. St. Sauv.)	247	»	»	247			
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	80	43	123	500435 »	77000 »	577435 »
Id. (hospice Gantois)	»	136	»	136			
Id. (hosp. Stappaert.)	»	»	59	59			
Id. (Béguinage).....	»	10	»	10			
Roubaix (hosp. civil.)	22	83	35	140	38316 93	3330 »	41646 93
Seclin (hôp. de mal.).	22	44	»	66	33122 65	»	33122 65
Tourcoing....h....	»	48	11	59	16650 35	1000 »	17650 35
Wattrelos (hosp. civ.)	»	27	»	27	8211 07	»	8211 07
Arr. de Cambrai.							
Cambrai (hosp. gén.).	»	113	51	164			
Id. (hôp. de malades)..	74	38	»	112	200292 11	»	200292 11
Id. (hosp. Vanderb.)..	»	»	63	63			
Arrond. d'Avesnes.							
Avesnes (hosp. civil)..	13	20	24	57	22211 02	»	22211 02
Landrecies (idem). ..	1	32	»	33	5434 40	»	5434 40
Maubeuge (idem)....	»	45	24	69	26291 86	»	26291 86
Id. (fond.on Gippus)..	»	23	»	23			
Le Quesnoy (hosp. c.)	22	30	16	68	24482 36	»	24482 36
Solre-le-Château (id.)	»	3	»	3	458 70	75	533 70
Arrond. de Douai.							
Douai (hosp. général)	»	402	57	459	261059 80	»	261059 80
Idem (Hôtel-Dieu)...	96	»	»	96			
Orchies (vieillards)..	12	19	»	31	13608 30	»	13608 30
Idem (orphelines)....	»	»	14	14			
Arr. de Valenciennes.							
Amand (St.) (hosp. c.)	»	51	9	60	19212 23	»	19212 23
Idem (orphelines)...	»	»	15	15			
Condé (h. des veuv.)..	»	11	»	11	2005 33	800 »	2805 33
Valenciennes (h. gén.)	»	265	60	325			
Idem (Hôtel-Dieu)...	71	»	»	71			
Idem (orphelins). .	»	»	40	40	226565 21	»	226565 21
Idem (chartriers).. .	»	50	»	50			
Idem (Hôtellerie)....	»	260	»	260			
Total.....	681	3516	1078	5275	1563650 53	138505 »	1702155 53

Le revenu total de 1,702,155 fr. 53 cent., réparti sur les 5,275 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 324 fr. 58 cent., et par journée, 88 cent. 92 dix-millimes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Les prévisions du service des bureaux de bienfaisance pendant l'année 1844, se résument comme suit :

Arrondissements.	Nombre de bureaux de bienfaisance.	Nombre d'indigens admis aux secours.	Revenus dotaux.	Subsides municipaux.	Total des ressources.
Dunkerque.....	59	15853	102038 73	20080 »	122118 73
Hazebrouck....	53	24741	84374 20	44300 »	128674 20
Lille.....	131	53821	290879 87	133200 »	424079 87
Cambrai.....	102	27625	262698 85	700 »	263398 85
Avesnes.....	132	16797	168112 42	3506 »	171618 42
Douai.....	58	20149	145681 60	14875 »	160556 60
Valenciennes...	77	26352	230930 66	15700 »	246630 66
Totaux....	612	185336	1284716 33	232361 »	1517077 33

Les revenus des hospices étant de..... 1,702,155 53
et ceux des bureaux de bienfaisance de..... 1,517,077 33

Les ressources affectées aux services de charité dans le département, s'élèvent à..... 3,219,232 86

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

Aux ressources récapitulées ci-dessus, viennent s'ajouter les sommes allouées sur les fonds départementaux et sur ceux des communes pour le paiement des dépenses de mois de nourrice et pensions des enfants trouvés et abandonnés. Les sommes se sont élevées, pour 1843, à 119,877 fr. 07 cent., ainsi que le constatent les détails consignés dans le tableau suivant :

VILLES ou les hospices sont situés.	Existant au 1.er janvier 1843.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1843.
Dunkerque.....	110	20	12	13	105	8487 29
Lille.....	912	45	113	38	806	62635 14
Cambrai.....	323	24	24	15	308	20012 65
Douai.....	199	3	29	5	168	13451 21
Valenciennes....	214	4	15	4	199	15290 78
Totaux....	1758	96	193	75	1586	119877 07

Les tours d'exposition qui existaient dans le département ont été fermés, savoir : ceux de Douai et Valenciennes, le 1.er janvier 1840, celui de Lille, le 1.er janvier 1842, et ceux de Dunkerque et Cambrai, le 1.er juin 1843.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Voici le tableau des opérations de ces établissements pendant l'année 1843.

VILLES.	nombre de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	Valeur moyenne de chaque article.	nombre de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens et les ventes.	nombre de gages en magasin au 31 décembre 1843.	SOMMES prêtées représentées par ce nombre de gages.
Bergues....	100991	535499 25	5,24	99725	525044 »	35680	283441 »
Lille.....	170565	1044617 »	6,13	166205	999252 »	65529	470100 50
Cambrai...	39222	189931 »	4,85	38447	188507 »	16875	94877 »
Douai.....	32880	169993 50	5,17	33020	174367 »	14533	91478 03
Valencienn.s	57753	325342 »	5,63	61090	343747 50	25061	145220 50
Totaux..	401411	2265382 75	5,64	398487	2230917 50	157678	1085117 03

CAISSES D'ÉPARGNE.

Le mouvement des neuf caisses d'épargne existant dans le département (v. page 136), pendant l'année 1843, a donné les résultats suivants :

VILLES où sont établies les caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS existant au 1.er janvier.	ouverts. (Pendant l'année.)	soldés. (Pendant l'année.)	restans au 31 déc.	SOMMES dues aux déposans le 1.er janvier.	VERSEMENS effectués pendant l'année.	REMBOURSEMENS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués par le trésor.	SOLDE restant dû aux déposans le 31 déc.
[illegible]nkerque..	2228	611	239	2600	1100324 31	532252 56	342398 31	40924 12	1337102 68
Lille.....	7210	1948	1792	7466	4230557 20	1894568 51	1691013 41	169575 58	4602787 88
Roubaix. ..	»	476	10	466	»	112394 46	6681 19	1310 43	107023 70
Tourcoing...	»	231	3	228	»	51641 18	1295 20	300 30	50745 28
Cambrai....	1286	382	357	1261	433708 62	191887 87	194891 11	10221 76	446027 14
Avesnes.....	»	93	2	91	»	24186 29	930 »	123 75	23380 04
Maubeuge...	91	141	43	189	34819 97	81111 29	26068 14	2609 18	92472 30
Douai.....	3163	828	640	3351	1824961 11	700629 07	723351 83	71417 54	1873656 89
Valencienn..	2046	803	476	2373	906030 90	416987 74	380904 20	35088 47	968112 01
	16074	5513	3562	18025	8530402 11	4005658 97	3377523 30	343670 13	9502207 82

Les placements qui existaient dans les caisses d'épargne au 31 décembre 1843 se divisent ainsi qu'il suit :

4,742	ouvriers ont déposé.....	2,225,863	03
2,700	domestiques.....	1,463,260	03
1,094	employés.....	633,058	25
894	militaires et marins.....	740,491	98
3,829	professions diverses.....	3,089,532	96
4,699	mineurs.....	1,302,397	65
67	sociétés de secours mutuels.....	47,603	92
18,025		9,502,207	92

Ces dépôts se divisent encore de la manière suivante :

De 500 fr. et au-dessous.....	12,042
De 500 à 1,000 fr.....	2,977
De 1,000 à 2,000 fr.....	2,091
De 2,000 à 3,000 fr.....	689
De 3,000 fr. et au-dessus.....	226
Total égal.....	18,025

La moyenne totale des placements est de 527 francs 17 centimes. Elle se répartit comme suit entre les différentes classes de déposans : militaires et marins, 828 29 ; — professions diverses, 804 78 ; — sociétés de secours, 710 51 ; — employés, 578 66 ; — domestiques, 541 95 ; — ouvriers, 469 60 ; — mineurs, 279 29.

La moyenne totale pour chaque caisse est, savoir : à Lille, de 616 50 ; — à Douai, de 559 13 ; — à Dunkerque, de 514 27 ; — à Maubeuge, de 489 27 ; — à Valenciennes, de 407 97 ; — à Cambrai, de 354 82 ; — à Avesnes, de 256 92 ; — à Roubaix, de 229 66 ; — à Tourcoing, de 222 57.

Le nombre des livrets ouverts en 1843 est à celui des livrets existant au 1.er janvier dans les proportions ci-après : Lille et Douai, 1 à 3,6 ; — Dunkerque, 1 à 3,5 ; — Cambrai, 1 à 3,2 ; — Valenciennes, 1 à 2,5 ; — Maubeuge, 1, 5 à 1.

Les livrets soldés sont aux livrets ouverts dans le rapport de 35 à 85.

Les versements effectués sont dans les proportions suivantes avec les sommes déjà déposées avant le premier jour de l'année.

Maubeuge, 233 p. %; — Dunkerque, 48, 4 p. %; — Valenciennes, 46 p. %; — Lille, 44, 8 p. %; — Cambrai, 44, 2 p. %; — Douai, 38, 4 p. %.

Les retraits ont été aux placements dans le rapport de 2, 5 p. % à Tourcoing ; — de 3, 8 p. % à Avesnes ; — de 5, 9 p. % à Roubaix ; — de 32 p. % à Maubeuge ; — de 64, 3 p. % à Dunkerque ; — de 89, 3 p. % à Lille ; — de 93, 5 p. % à Valenciennes ; — de 101, 5 p. % à Cambrai, et de 103, 2 p. % à Douai.

PRISONS.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts: le premier renferme les hommes, le second les femmes et le troisième les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du code pénal.

Les hommes sont surveillés par des gardiens, tous anciens militaires, les femmes par des sœurs de l'Enfant-Jésus, et les enfants par des frères de Saint-Joseph.

Les hommes et les femmes sont soumis à une discipline austère, le silence est obligatoire partout et toujours. Une tâche de travail est imposée à chacun. La durée moyenne de la journée de travail est de douze heures. L'entrepreneur et le gouvernement accordent des gratifications à tous les ouvriers laborieux.

Les détenus ont, toute l'année, quand le temps le permet, deux heures de promenade; cette promenade a lieu sur trois rangs et en silence. Les enfants peuvent causer et se livrer à des jeux qui développent leurs forces physiques. Des classes élémentaires sont établies dans les trois quartiers. Tous les jeunes détenus y sont admis; pour les hommes et les femmes l'admission est la récompense de la bonne conduite dans la maison (1).

Le régime de la maison de Loos, comme celui de toutes les autres maisons centrales, a été profondément modifié par l'arrêté du 10 mai 1839 et celui du 28 mars 1844.

Le premier de ces arrêtés imposa le silence aux condamnés et interdit la vente à la cantine, du tabac, de la viande et des boissons fermentées. Le second détermina une nouvelle répartition du produit du travail, en exécution de l'ordonnance royale du 27 décembre 1843. D'après cette ordonnance les condamnés correctionnels ont droit aux 5/10 du produit de leur travail, les réclusionnaires aux 4/10, et les condamnés aux travaux forcés aux 3/10. Tous les condamnés perdent un dixième pour chaque peine au-dessus d'un an, antérieure à la condamnation actuelle.

Les ateliers de cette maison sont vastes et bien aérés. Les

(1) Deux aumôniers sont attachés à l'établissement et font aux condamnés des instructions religieuses les dimanches et jours de fête.

industries principales sont la filature du coton, le tissage du calicot, du lin, du stoff, le peignage des laines, la bonneterie, la fabrication du tulle, la couture, la cordonnerie et la ganterie.

D'importantes améliorations ont été apportées dans la dispositions des dortoirs, qui sont parfaitement éclairés pendant toute la nuit, des postes de surveillance ont été établis sur divers points et permettent aux gardiens de voir tout ce qui s'y passe sans être vus par les détenus. Ce système de surveillance n'a encore été appliqué nulle part d'une manière aussi complète, et fait sous ce rapport, de la maison de Loos, une maison exceptionnelle.

Chaque détenu a son lit, un matelas, un traversin, un drap-sac et deux couvertures, dont une en laine et l'autre en coton (1).

Une colonie agricole a été annexée à la maison centrale. Cent jeunes détenus seront appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye. Ce nouvel établissement produira, nous n'en doutons pas, d'excellents résultats. Les enfants qui y seront admis apprendront à la fois l'agriculture et l'horticulture, et pourront, en quittant la colonie, être utilement employés dans les fermes et dans les jardins. Il vivront ainsi loin des villes, où ils seraient exposés à de nouvelles rechutes. Nous faisons des vœux pour que la société seconde le gouvernement dans cette œuvre de moralisation, en accueillant les jeunes colons qui viendront lui demander du travail à l'époque de leur libération.

Les prisons civiles existant dans le département renfermaient, au premier octobre 1844, une population totale de 2,181 individus, dont voici le détail :

MAISON DE LOOS.

Condamnés à la réclusion et à une année et plus d'emprisonnement.	Criminels	hommes.	217	299	1442
		femmes.	82		
	Correctionnels	hommes.	742	923	
		femmes.	181		
	Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans, au moment de leur condamnation	garçons	20	220	
		filles.	200		

A reporter. 1442

(1) Le régime alimentaire des détenus se compose, pour chaque jour et pour chacun d'eux : 1.° d'un pain de 750 grammes ; 2.° d'une ration de soupe, le matin, à neuf heures; 3.° d'une ration de légumes, à trois heures de l'après-midi.

Tous les détenus peuvent, en outre, avec le produit de leur travail, se procurer un supplément de vivres.

En cas de maladie, les condamnés sont admis à l'infirmerie, où ils reçoivent tous les soins que réclame leur état.

Report. 1442

MAISON DE JUSTICE DE DOUAI.

Détenu p.r dettes envers des particuliers.	homme		1	
Détenus pour dettes envers l'Etat ou retenus pour amendes	hommes	41	43	
	femmes	2		
Prévenus et accusés	hommes	21	30	
	femmes	9		
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement	hommes	30	47	
	femmes	17		
Idem. à plus d'un an d'emprisonnement	hommes	14	19	152
	femmes	5		
Condamnés aux travaux forcés attendant leur transférement	hommes		4	
Condamnés en appel ou en pourvoi	hommes		4	
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans	garçons	3	4	
	fille	1		

MAISON D'ARRÊT DE DUNKERQUE.

Détenu p.r dettes envers des particuliers	homme		1	
Réclus malades, infirmes, etc.	femmes		2	
Prévenus et accusés	hommes	10	12	
	femmes	2		
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement	hommes	36	41	58
	femmes	5		
Condamnés correctionnels à plus d'un an d'emprisonnement	homme	1	2	
	femme	1		

MAISON D'ARRÊT D'HAZEBROUCK.

Détenus pour dettes envers l'Etat ou retenus pour amendes	hommes	33	35	
	femmes	2		
Prévenus et accusés	hommes	20	27	
	femmes	7		77
Condamnés à un an et à moins d'un an d'emprisonnement	hommes	12	14	
	femmes	2		
Condamnés correct.els à plus d'un an	homme		1	

MAISON D'ARRÊT DE LILLE.

Détenus p.r dettes envers des particuliers	hommes		4	
Idem envers l'Etat ou retenus pour amendes	hommes	94	107	
	femmes	13		
Prévenus et accusés	hommes	20	32	235
	femmes	12		
Condamnés correctionnels à moins d'un an ou à un an d'emprisonnement	hommes	76	91	
	femmes	15		
Condamné à plus d'un an	homme		1	

A reporter. 1964

Report. 1964

MAISON D'ARRÊT DE CAMBRAI.

Détenus pour dettes	envers des particuliers. —	hommes.	7		
	envers l'Etat. . . . . —	hommes.	2		
Prévenus et accusés.		hommes . . .	11	12	
		femme	1		46
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement.		hommes . . .	18	22	
		femmes. . . .	4		
Idem à plus d'un an. . . . . —		hommes.	3		

MAISON D'ARRÊT D'AVESNES.

Détenus pour dettes envers l'Etat ou retenus pour amendes.	hommes . . .	16	19	
	femmes. . . .	3		
Prévenus et accusés.	hommes . . .	10	15	
	femmes. . . .	5		65
Condamnés correctionnels à un an ou à moins d'un an d'emprisonnement. . .	hommes . . .	19	28	
	femmes. . . .	9		
Idem à plus d'un an . . . . . —	hommes	3		

MAISON D'ARRÊT DE VALENCIENNES.

Détenus pour dettes	envers des particuliers. —	homme	1		
	envers l'Etat	hommes . . .	22	27	
		femmes. . . .	5		
Prévenus et accusés.		hommes . . .	17	21	
		femmes. . . .	4		
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement. . .		hommes . . .	17	22	74
		femmes. . . .	5		
Condamnés en appel ou en pourvoi. . .		homme. . . .	1	2	
		femme	1		
Jeune condamnée au-dessous de 16 ans. —		fille.	1		

DÉPOTS DE SURETÉ ET MAISONS DE POLICE MUNICIPALE.

Détenu pour dettes envers l'Etat. . . . —		homme.	1		
Prévenus et accusés.		hommes . . .	19	31	32
		femmes. . . .	12		

Total. 2,181

Résumé.

		Hommes.	Femmes.	Total.
Détenus pour dettes	envers des particuliers	14	0	14
	envers l'Etat	209	25	234
Prévenus et accusés		128	52	180
Condamnés en appel ou en pourvoi		5	1	6
Réclus malades, infirmes, etc		0	2	2
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an		208	57	265
Idem à plus d'un an		765	187	952
Condamnés criminels à plus d'un an et à la réclusion		217	83	300
Condamnés aux travaux forcés		4	0	4
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans		203	22	225
		1753	428	2181

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1842 se sont élevés à la somme de 58,111,864 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes	12,054,517
Enregistrement, timbre et domaines	7,161,381
Produits des forêts et de la pêche	1,401,403
Douanes et sels	19,691,856
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	15,489,665
Postes	1,267,440
Produits universitaires	54,727
Produits éventuels	730,564
Produits divers	310,371
	58,111,864
Les mêmes produits pour l'année 1841 ont été de	55,408,384
L'augmentation des revenus en 1842 est donc de	2,703,480

Développement des recettes relatives à chacune des administrations financières.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1842, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 12,054,517 fr., savoir :

Contribution foncière, y compris la contribution additionnelle pour les frais d'administration des bois des communes et établissements publics	7,448,318
A reporter	7,448,318

Report	7,448,318
Personnelle et mobilière	1,675,587
Portes et fenêtres	1,414,804
Patentes	1,492,787
Frais de premier avertissement	23,021
Total	12,054,517
Le montant des contributions directes a été en 1841 de	11,896,049
Différence en plus en 1842	158,468

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, y compris le décime pour franc	5,667,500
Greffes, y compris le décime pour franc	66,053
Hypothèques, y compris le décime	46,011
Amendes de toute nature, y compris le décime pour franc	110,031
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe	1,735
Passe-ports et permis de port d'armes de chasse	71,303
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	9,839
Recouvrements des frais de justice	73,453
Recouvrements des frais de poursuites et d'instances	991
Timbre	867,729
Revenus des domaines	3,260
Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	137,581
Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	97
Rentes (arrérages et rachats)	126
Prix de vente de mobilier et créances exigibles	1,252
Epaves, déshérences et biens vacants	976
Biens vendus en exécution des lois du 5 ventose an XII et antérieures	5,795
Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes	1,456
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	95,203
	7,161,381
Les produits de 1841 se sont élevés à	7,167,670
Il y a eu en 1842 une diminution de	6,289

PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1842 *effectuées par les agents forestiers.*

1,034 hectares ont été adjugés pour une somme de	1,166,073
350 arbres ont été vendus pour	11,850
Total	1,177,923
Ce produit, en 1841, s'est élevé à	1,186,779
Il y a eu, en 1842, une diminution de	8,856

Développement des recouvrements effectués sur les produits des forêts et de la pêche pendant l'exercice 1842.

Prix principal	1,177,923
Décime pour franc	117,735
3 p. % pour travaux d'entretien et de réparation	35,321
1 1/2 p. % pour frais d'adjudication	17,988
Chablis, plants, sur-mesures, etc.	18,273
Fruits, semences et herbes	14,843
Minerai, terres, pierres et sables	282
Redevances et indemnités	2,054
Recettes diverses et imprévues	1,293
Location de la chasse	6,473
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (10.e compris)	2,242
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat	2,215
Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	3,936
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon des coupes exploitées par économie, des produits des bois royaux, de la chasse, de la pêche, etc.	549
Contributions des communes et établissements publics	276
Total	1,401,403

DOUANES ET SELS.

Développement des droits constatés et perçus en matière de douanes, pendant l'année 1842.

Droits de douanes.	A l'importation, marchandises diverses	16,070,621
	Sucres des colonies françaises	532,764
	Sucres étrangers	81,850
	A l'exportation	221,279
	Au transit	1,426
	Sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger	1,803
	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs	1,528
Droits de navigation.	Francisation des navires	137
	Droit et demi droit de tonnage des bâtiments français et étrangers	94,097
	Droit spécial sur les navires américains et mexicains	3,983
	Expéditions pour entrée et sortie des navires, congés et passeports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons	10,803
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports	9,110
Recettes accessoires.	Droit de timbre	76,139
	Droits de sortie des colonies françaises perçus en France. Droit de magasinage et de dépôt	792
	Indemnités reçues des fabricants de soude	1,500
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires; valeur des objets réformés pris en payement sur les fournisseurs, et recettes accidentelles	478
	A reporter	17,108,400

Report.	19,108,460
Produit des amendes et confiscations.	396,030
Taxes de plombage et d'estampillage.	52,153
Taxes de consommation des sels.	2,134,800
Total.	19,691,856

Ces produits appartiennent : 1.° à la direction de Dunkerque, pour 16,326,698 francs, et à chaque principalité de cette direction, dans les proportions suivantes :

Principalité de Dunkerque.		10,425,442
——— d'Hazebrouck.		87,288
——— d'Armentières.		394,743
——— d'Halluin.		2,862,152
——— de Lille.		2,348,083
——— de Baisieux.		208,990
		16,326,698

2.° A la direction de Valenciennes, pour 3,365,158 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité d'Orchies.	153,698	
——— de Condé.	1,518,207	
——— de Valenciennes.	53,878	
——— de Blanc-Misseron.	505,981	
——— de Bavay.	91,921	
——— de Maubeuge.	962,995	
——— d'Avesnes.	78,478	
	3,365,158	3,365,158
Total égal.		19,691,856
Les douanes ont produit en 1841.		18,252,320
Il y a donc, en 1842, augmentation de.		1,439,536

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Boissons, sels, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres.

Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs.	1,983,415
Droit de fabrication sur les bières.	3,604,021
Sels.	68
Sucre indigène.	4,626,022
Licences de toute espèce.	223,953
Voitures publiques, estampilles, etc., dixième des prix de transport des marchandises.	182,790
Cartes à jouer.	21,747
Garantie des matières d'or et d'argent.	16,598
Navigation sur les rivières et canaux.	468,753
A reporter. . .	11,127,367

Report.	11,127,367
Timbre des expéditions et quittances délivrées.	122,434
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès et ustensiles. .	13,785
Dixième du produit des octrois.	259,617
Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisis.	1,270
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement.	84,990
Recettes extraordinaires.	1,743
Produit des amendes et confiscations.	64,928
Recouvrements sur avances pour divers services.	69,129
Tabacs.	3.500,706
Poudres.	103,640
Total.	15,439,605
Les produits de 1841 se sont élevés à.	14,096,480
Différence en plus en 1842.	1,343,125

POSTES.

Produit de la taxe des lettres.	1,142,605
Produit du service rural.	71,756
Droit de 5 p. % sur les articles d'argent.	25,548
Produit des places dans les malles-postes	27,123
Recettes extraordinaires.	527
Total.	1,267,439
Les produits de 1841 ont été de.	1,246,229
Différence en plus en 1842.	21,210

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

Droits constatés dans le collége royal.	9,476
Dans les colléges communaux	25,924
Dans les institutions.	3,742
Dans les pensions.	8,599
Droits dus par les chefs d'institution.	200
Par les maîtres de pension.	1,217
Montant des droits d'examen et de diplome.	6,965
Total.	54,727
Les produits de 1841 ont été de.	54,893
Différence en moins en 1842.	166

PRODUITS ÉVENTUELS.

Les produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires et extraordinaires du département se composent de ceux qui suivent :

1.° Recettes locales déterminées par les articles 10, 13 et 17 de la loi du 10 mai 1838, et spécialement attribuées par cette loi aux dépenses ordinaires et aux dépenses facul-

latives	49,250
2.° Subventions communales et particulières pour travaux de routes	38,824
3.° Emprunts autorisés par des lois spéciales	180,000
4.° Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	447,821
5.° Produits spéciaux	14,669
Total	730,564

PRODUITS DIVERS.

Ces produits se composent des recettes de diverses natures ci-après indiquées :

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	1,360
Produits des mines	120,798
Droits de la vérification des poids et mesures	55,120
Produit de la taxe des brevets d'invention	16,732
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	10,560
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre	37,346
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'odonnance du 31 mai 1838	18,664
Recettes sur divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances	101
Divers produits	43,681
Total	310;371

HOTEL DES MONNAIES DE LILLE.

Les espèces d'or et d'argent fabriquées dans cet hôtel pendant l'année 1843, s'élèvent à 40,937,217 fr. 50 cent., savoir :

Pièces de 20 francs	709,260	»
Pièces de 5 francs	39,231,460	»
Pièces de 2 francs	591,342	»
Pièces de 1 franc	270,523	»
Pièces de 1/2 franc	116,373	50
Pièces de 1/4 de franc	18,259	»
Total	40,937,217	50

Le total général des fabrications faites au 31 décembre 1843, à l'Hôtel des Monnaies de Lille, est de 855,548,063 fr. 50 cent.

ARRONDISSEMENTS DE PERCEPTIONS.

État de classement des perceptions du département du Nord.

Noms des chefs-lieux de perception.	Arrondiss.t	Nombre de communes	Noms des chefs-lieux de perception.	Arrondiss.t	Nombre de communes
1.re *Classe.*			Roncq	L	4
Lille, 2.e division	L	»	Le Câteau	C	4
Lille, 3.e division	L	»	Le Quesnoy	A	3
Lille, 1.re division	L	»	Baisieux	L	7
Roubaix	L	2	Annœullin	L	6
Valenciennes, 1.re div.	V	»	Ronchin	L	[illegible]
Valenciennes, 2.e div.	V	»	Honnecourt	C	6
Dunkerque, 1.re div.	Dk	»	Fourmies	A	4
Dunkerque, 2.e div.	Dk	»	Quesnoy-sur-Deûle	L	2
Wazemmes	L	3	Raches	D	4
Douai, 1.re division	D	»	Solesmes	C	4
Douai, 2.e division	D	»	Linselles	L	3
Cambrai, 2.e division,	C	»	Pont-à-Marcq	L	6
Tourcoing	L	1	Bersée	L	7
Saint-Saulve	V	6	Férin	D	6
Cambrai, 1.re divis.	C	»	Lannoy	L	6
Seclin	L	6	Estaires	H	2
Douchy	V	5	Cysoing	L	7
Crespin	V	6	Hondschoote	Dk	2
Anzin	V	4	Templeuve	L	4
Comines	L	4	Trélon	A	3
2.e *Classe.*			Haveluy	V	6
Condé	V	3	Mortagne	V	6
Armentières	L	3	Villers-Pol	A	7
Iwuy	C	6	Haspres	V	4
Aulnoy	V	6	Marcq-en-Barœul	L	3
Gravelines	Dk	4	Bourbourg-Ville	Dk	2
Onnaing	V	4	La Bassée	L	4
Landrecies	A	4	Haubourdin	L	4
Nieppe	H	2	Noordpene	H	5
Bailleul	H	1	Gommegnies	A	7
Berlaimont	A	7	Hasnon	V	6

Noms des chefs-lieux de perception.	Arrondiss.t	Nombre de communes
Masnières.....	C	4
3.e *Classe*.		
Landas.....	D	4
Saulzoir.....	C	4
Bugnicourt.....	D	6
Pecquencourt.....	D	7
Hazebrouck.....	H	1
Hellemmes.....	L	5
Flers.....	L	4
Coudekerque-Branche	Dk	3
Quiévy.....	C	5
Marchiennes V.....	D	6
Maroilles.....	A	3
Ligny.....	C	6
Escaudœuvres.....	C	5
Solre-le-Château....	A	8
Bouchain.....	V	4
Somain.....	D	5
Orchies.....	D	2
Arnèke.....	H	4
Caudry.....	C	6
Wattignies.....	L	6
Wambrechies.....	L	2
Morbecque.....	H	2
Bavay.....	A	5
Saint-Amand.....	V	1
Avesnes.....	A	5
Arleux.....	D	4
Coutiches.....	D	3
Esquelbecq.....	Dk	3
Steenwoorde.....	H	1
Fournes.....	L	4
Honnechy.....	C	5
Winnezeele.....	H	4
Sin.....	D	4
Walincourt.....	C	5
Maing.....	V	5
Viesly.....	C	4
Catillon.....	C	3
Lambersart.....	L	4
Lewarde.....	D	6
Wavrin.....	L	4
Maubeuge.....	A	3
Bergues.....	Dk	1
Lauwin-Planque.....	D	5
Etrœungt.....	A	3
Vieux-Berquin.....	H	2
Marcoing.....	C	5
Cartignies.....	A	4
Frelinghien.....	L	2
Marquette.....	V	5
Broxeelle.....	Dk	4
Wormhoudt.....	Dk	1
Raillencourt.....	C	6
Marquillies.....	L	4
Sains.....	A	5
Bollezeele.....	Dk	3
Bermerain.....	C	6
Ennetières-en-Wepp..	L	5
Lecelles.....	V	3
Colleret.....	A	5
Beaufort.....	A	8
Fontaine-N.-D.....	C	4
Bousies[1].....	A	7
Escaudain.....	V	4
Cassel.....	H	3
Ghyvelde.....	Dk	5
Jolimetz.....	A	5
Estourmel.....	C	7
Hoymille.....	Dk	2
Abancourt.....	C	6
St.-Sylvestre-Cappel.	H	3
Looberghe.....	Dk	3
Blaringhem.....	H	3
Lomme.....	L	4
Hondeghem.....	H	3
Aniche.....	D	3
Eppe-Sauvage.....	A	6

Noms des chefs-lieux de perception.	Arrondiss.t	Nombre de communes.	Noms des chefs-lieux de perception.	Arrondiss.t	Nombre de communes.
Bousies	A	4	Clary	C	4
Hautmont	A	7	Gognies-Chaussée	A	5
Merville	H	1	*4.e Classe.*		
Dompierre	A	4			
Poix	A	5	Strazeele	H	4
Vieux-Reng	A	3	Eecke	H	2
Meteren	H	2	Berthen	H	3
Pitgam	Dk	3	Dourlers	A	5
Thiennes	H	3	Armbouts-Cappel	Dk	3
Bierne	Dk	4	Watten	Dk	4
Ors	C	3	Saint-Aubin	A	6
Herzeele	Dk	2	Ramillies	C	6
Feignies	A	2	Taisnières-sur-Hon	A	2
Petite-Synthe	Dk	4	Boursies	C	3
Reexpoede	Dk	3	Quaëdypre	Dk	2
Saint-Vaast	A	6	Renescure	H	2

PONTS ET CHAUSSÉES.

ROUTES, CANAUX, CHEMINS, ETC.

Les routes royales qui traversent le département (v. page 164), ont ensemble une longueur totale de..... 582,274 mètres.

Les routes départementales présentent un développement de..... 309,741

Les canaux et les rivières navigables offrent une étendue totale de..... 479,803

Les chemins vicinaux, tant ordinaires que de grande communication, ont ensemble un développement approximatif de..... 7,187,000

Ainsi les voies publiques existant dans le département ont une longueur totale de..... 8,558,818 mètres

Formant une superficie d'environ 9,700 hectares, laquelle est à la surface totale du département dans le rapport de 1 à 59.

CHEMINS VICINAUX.

Les renseignements recueillis relativement aux chemins vicinaux nous permettent de consigner ici les détails suivants :

Ces chemins sont au nombre de 4632. Ils ont ensemble une longueur de 7,187 kilomètres, et comprennent environ 7,906 hectares, représentant la 72.e partie de la superficie du département. La moyenne pour chaque commune est de sept chemins et de 11 kilomètres.

Les chemins vicinaux sont entretenus conformément à la loi, au moyen soit des ressources des communes, soit de prestations en nature, soit de centimes spéciaux additionnels

Pour 1842, 52 communes ont voté sur leurs revenus ordinaires des allocations montant ensemble à 35,731 fr.

Le relevé des bases imposables à la prestation en nature, d'après les états matrices existants dans 566 communes, pour ladite année, a donné les résultats suivants :

Nombre recensé	d'hommes		103,719
	de chevaux		52,243
	d'ânes et mulets		2,113
	de bœufs et vaches		429
	de voitures.	à deux roues	13,363
		à quatre roues	17,006

D'après les rôles spéciaux de la même année, 532 communes ont voté des prestations, et 52 autres ont été imposées d'office à des journées en nature. Le nombre total des journées votées ou imposées d'office a été, savoir :

Journées d'hommes	207,808
d'animaux	100,942
de voitures	50,568

lesquelles ont représenté, d'après le tarif de conversion, une valeur totale de 445,516 fr., dont:

Pour journées votées	427,698
imposées d'office	17,818

Chaque chef de famille assujetti à la prestation a supporté une charge évaluée à 6 fr. 32 cent.

Le relevé des impositions établies en argent pour 1842 a donné les résultats ci-après :

Des centimes spéciaux ont été votés par 426 communes ; 239 ont voté des contributions extraordinaires; 51 autres ont été imposées d'office.

Le produit des rôles en argent s'est élevé :

En centimes spéciaux votés, à.....	124,594
En impositions extraordinaires, à.....	177,525
En centimes spéciaux imposés d'office, à	8,140
Total.....	310,459

D'autres ressources ont été réalisées pour 1842. Les voici :

Ressources éventuelles.	Impositions sur les propriétés de l'état.		6,071
	Cotisations d'établissements industriels.		2,239
	Souscriptions particulières.....		37,211
			45,521
Fonds votés par le Conseil général.	5 centimes spéciaux.	358,284	371,284
	Prélèvement sur les centimes facultatifs.	13,000	
	Total.....		416,805

Résumé général des ressources.

Allocations sur les revenus des communes.....	35,731
Montants des rôles de prestations évalués en argent.....	445,516
Centimes spéciaux et impositions extraordinaires.	310,459
Produits éventuels.....	45,521
Fonds votés par le Conseil général.....	371,284
Total....	1,208,511

Ces ressources ont été appliquées jusqu'à concurrence de

662,277 fr. au service des chemins vicinaux de grande communication. On y a réuni les fonds affectés à la même destination, et provenant des exercices antérieurs, ce qui a formé un total de 1,115,142 fr.

Les dépenses faites en 1842 pour les travaux de ces chemins se sont élevées, savoir :

Dépenses diverses, frais d'études et d'expertises, indemnités de terrains	64,344
Travaux de construction	980,544
— d'entretien	142,437
TOTAL	1,187,325

Les dépenses des travaux exécutés depuis 1837, jusques et compris 1842, se sont élevées à..... 3,909,132

Celles restant à faire pour amener tous les chemins de grande communication classés à l'état d'entretien, étaient, au 31 décembre 1842, évaluées à..... 1,027,257

et trois années étaient présumées nécessaires pour leur achèvement.

Le nombre des chemins de grande communication classés, était, au 31 décembre 1842, de 45, présentant un développement total de 640 kilomètres. Voici dans quel état ils se trouvaient à la même époque.

	kilomètres.
En sol naturel	95
En simple terrassement	24
En premier empierrement	58
En complet entretien	463
TOTAL	640

NAVIGATION.

Le mouvement de la navigation dans les canaux et rivières du département pendant l'année 1843, a donné les résultats ci-après :

CANAUX ET RIVIÈRES.	Nombre de bateaux chargés		TOTAL.	Tonnage.		TOTAL.	Nombre de bateaux à vide.	DROITS PERÇUS au profit		TOTAL.
	de charbon.	d'autres march.ses		charbon.	autres marchandises.			de l'État.	des concessionnaires.	
Rivière de l'Aa	»	4617	4617	»	227000	227000	4583	22969 10	»	22969 10
Rivière de la Colme	»	887	887	»	42000	42000	3723	7903 22	»	7903 22
Canal de Bergues à Dunkerque	»	2761	2761	»	70000	70000	1995	3707 08	»	3707 08
Canal de Bergues à Furnes	215	151	366	6000	3500	9500	2152	2813 75	»	2813 75
Canal de Bourbourg	»	3681	3681	»	160000	160000	3362	13649 07	»	13649 07
Canal de Dunkerque à Furnes	260	863	1123	34500	41646	76146	947	»	10579 95	10579 95
Rivière de la Lawe	»	367	367	»	19814	19814	815	3383 01	»	3383 01
Canaux d'Hazebrouck	»	589	589	»	4981	4981	452	309 79	»	309 79
Rivières de la Deûle et de la Lys	3373	6837	10210	404680	465279	869959	9319	»	384415 12	384415 12
Canal de Roubaix	394	307	701	65605	22181	87786	3	»	49636 93	49636 93
Rivière de la Scarpe	3886	734	4620	450402	55839	506241	4451	»	296913 65	296913 65
Rivière de la Sensée	831	1457	2288	91563	114556	206119	640	»	211276 50	211276 50
Rivière de l'Escaut	9099	4308	13407	1091906	166196	1258102	12751	346763 96	»	346763 96
Canal de Mons	3805	698	4503	709987	14830	724817	4877	37121 18	»	37121 18
Rivière de la Sambre	1852	1068	2920	206125	104396	310521	2871	»	295271 54	295271 54
					TOTAUX			438620 16	1248093 69	1686713 85

TRAVAUX PUBLICS.

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'exercice 1843 ont donné lieu à une dépense de 1,387,082 fr., savoir :

Arrondissement	de Dunkerque	176,481
Idem	d'Hazebrouck	75,669
Idem	de Lille	423,920
Idem	de Cambrai	220,749
Idem	d'Avesnes	212,575
Idem	de Douai	153,685
Idem	de Valenciennes	124,003
	TOTAL	1,387,082

Le chiffre des travaux communaux autorisés en 1842 a été de 866,525

Différence en plus en 1843 520,557

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux, dont le détail suit :

Arrondissements.	Ecoles.	Eglises.	Mairies.	Presbyt.res
Dunkerque	8	2	1	»
Hazebrouck	4	»	1	1
Lille	23	1	»	1
Cambrai	32	1	2	1
Avesnes	22	1	»	»
Douai	3	1	»	1
Valenciennes	6	»	1	»
Total	98	6	5	4

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1843, s'élèvent à 149,557 fr., suivant le détail ci-après :

Arrondissement	de Dunkerque	4,665
Idem	d'Hazebrouck	368
Idem	de Lille	23,214
Idem	de Cambrai	92,981
Idem	d'Avesnes	»
Idem	de Douai	7,820
Idem	de Valenciennes	20,509
	TOTAL	149,557

TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX.

Les travaux à la charge du département ont donné lieu, en 1843, à une dépense totale de 482,197 fr., savoir :

Bâtiments	des préfecture et sous-préfectures	5,628
Idem	des tribunaux	11,111
Idem	des maisons d'arrêt	12,014
Idem	des casernes de gendarmerie	20,743
Idem	des dépôts de sûreté	465
Construction et réparation des routes départementales		395,236
A valoir sur la construction du bâtiment des Archives		37,000
	TOTAL	482,197

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 8 avril 1841, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département était, à cette époque, de 937, dont :

Réceptions d'après les formes anciennes.

Docteurs en médecine	3
Licenciés en médecine	9
Maîtres en chirurgie	6
Officiers de santé	20

Sages-femmes	6
Maître en pharmacie	1
Pharmaciens	4

Réceptions d'après les formes nouvelles.

Docteurs en médecine	175
Docteurs en chirurgie	4
Officiers de santé	289
Sages-femmes élèves de la maternité de Paris	117
Sages-femmes reçues par le jury médical	125
Pharmaciens reçus par les écoles spéciales	17
Pharmaciens reçus par le jury médical	160
Herboriste	1
TOTAL	937

Le jury médical du département a reçu, dans sa session de 1844, 14 officiers de santé, 4 sages-femmes et 6 pharmaciens.

ÉPIDÉMIES.

Quelques épidémies locales se sont manifestées dans le département, pendant l'année 1844; mais aucune d'elles n'a été assez grave pour mériter une mention spéciale.

VACCINE.

Le service des vaccinations pendant l'année 1843 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARROND.ts	Nombre de naissances en 1843. (*a*)	NOMBRE DE VACCINATIONS opérées avec succès.	NOMBRE DE VACCINATIONS opérées sans succès.	Sujets atteints de la petite vérole.	Défigurés ou infirmes de la petite vérole.	Morts de la petite vérole.	Rapport des vaccinations aux naissances — p. o/o
Dunkerque..	3064	2147	11	»	»	»	71
Hazebrouck.	2744	2417	66	54	1	2	89
Lille.....	9982	5896	67	10	»	2	59
Cambrai....	5103	3819	48	372	47	90	74
Avesnes... .	3134	1833	5	1	»	»	59
Douai.....	2707	1954	17	30	1	2	72
Valenciennes.	4379	3179	4	73	9	13	74
TOTAUX..	31113	21245	218	540	58	109	68

(*A*) Déduction faite des morts avant l'âge de 3 mois.

Le nombre des enfants vaccinés avec succès en 1843 est égal aux deux tiers de celui des naissances. Ce sont les arrondissements d'Hazebrouck, Lille et Avesnes qui ont fourni le plus, et les arrondissements de Cambrai et Valenciennes qui ont fourni le moins de vaccinations, proportionnellement au nombre d'enfants.

Voici les noms des médecins, chirurgiens, etc., qui ont montré le plus de zèle pour la propagation de la vaccine pendant l'année 1843, avec indication du nombre de vaccinations opérées par eux.

Arrondissement de Dunkerque.

MM. Thélu, officier de santé, à Dunkerque, 402 vaccinations; — Waelkens, idem, à Téteghem, 223; — Morael, docteur en médecine, à Wormhoudt, 188; — Ratel, officier de santé, à Bourbourg, 170.

Arrondissement d'Hazebrouck.

MM. Thobois, officier de santé, à Merville, 378 vaccinations; — Deswaerte, docteur en médecine, à Hazebrouck, 216; — Jacquart, officier de santé, à Sercus, 169; — Willebois, idem, à Boeseghem, 167.

Arrondissement de Lille.

MM. Delemar, officier de santé, à Lille, 341 vaccinations; — Capon, idem, idem, 270; — dame Carbonnier, sage-femme, à Roubaix, 248; — Lespagnol, docteur en médecine, ibidem, 206.

Arrondissement de Cambrai.

MM. Robert, docteur en médecine, à Ligny, 374 vaccinations; — Lenoir, officier de santé, à Caudry, 217; — dame Béra, sage-femme, au Câteau, 207; — Carlier, officier de santé, ibidem, 186,

Arrondissement d'Avesnes.

MM. Druesnes, officier de santé, à Poix, 125 vaccinations; — dame Mélanie Dienne, sage-femme, à Prisches, 118; — dame Rosalie Potelle, idem, à Forest, 93; dame Thérèse Sculfort, idem, à Maroilles, 84.

Arrondissement de Douai.

MM. Couvreur, officier de santé, à Coutiches, 233 vaccinations; — Buisson, docteur en médecine, à Aniche, 190; — Legrand, officier de santé, à Férin, 88; — dame Havez, sage-femme, à Orchies, 86.

Arrondissement de Valenciennes.

MM. Gravis, officier de santé, à Anzin, 319 vaccinations ; — Castiau, docteur en médecine, à Vieux-Condé, 304;— Mallet, officier de santé, à Denain, 303 ; — dame Crauck, sage-femme, à Valenciennes, 128.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population des asiles pendant l'année 1843.

DÉSIGNATION des ASILES.	Nombre d'aliénés existant au 1er janvier 1843.	Admis pendant l'année.	Sortis par guérison ou autrement.	Décédés.	Restant au 31 décembre 1843.	Dépenses effectuées pendant l'année.
Armentières (hommes).	208	59	31	31	205	100354 86
Lille (femmes).....	255	86	78	17	246	102269 92
Lommelet (hommes)..	117	49	29	13	124	58106 36
	580	194	138	61	575	260731 14

La population des asiles au 31 décembre 1843 se divise ainsi qu'il suit : hommes, 329, femmes, 246.

La dépense moyenne de chaque aliéné est de 1 franc 22 centimes 64 dix-millimes par journée. Les frais d'entretien sont couverts au moyen du prix des pensions payées, soit par les familles, soit par les caisses publiques.

Le nombre des aliénés qui ont séjourné dans les maisons spéciales pendant l'année 1843, est de 774 (voir les deux premières colonnes du tableau ci dessus), et se répartit comme suit :

Idiots 82
Fous..... 692

Ces 774 aliénés appartenaient dans les proportions suivantes aux départements ci-après : Nord, 549 ; — Somme, 86 ; — Pas-de-Calais, 48; — Ardennes, 25; —Seine-et-Marne, 18; — Aisne, 12; — Seine, 5; — Aube, 2; — Côtes-du-Nord, 1; — Haute-Garonne, 1; — Manche, 1; — Oise, 1; — Rhône, 1; — Vosges, 1; — Yonne, 1; — Belgique, 18; — Angleterre, 3; — Hollande, 1.

Il existait en outre dans le département 606 aliénés, dont 595 dans leurs familles et 11 en état de vagabondage, ce qui fait un total de 1380 individus atteints de démence.

Nous transcrivons ici les renseignements recueillis sur les causes d'aliénation de ces individus.

		Hommes	Femmes.	TOTAL.
Causes physiques.	Effets de l'âge	20	10	30
	Idiotisme	213	105	318
	Irritabilité excessive	24	4	28
	Excès de travail	6	1	7
	Dénuement	7	19	26
	Onanisme	12	»	12
	Maladie de la peau	»	»	»
	Coups, blessures	12	2	14
	Syphilis	»	2	2
	Hydrocéphale	3	»	3
	Epilepsie, convulsions	38	25	63
	Fièvre, phthisie, maladie du cœur	16	7	23
	Abus du vin et des liqueurs	26	9	35
Causes morales.	Amour et jalousie	17	54	71
	Chagrins	24	65	89
	Evénements politiques	4	8	12
	Ambition	22	18	40
	Orgueil	10	11	21
	Religion mal entendue	11	42	53
Aliénation simulée		5	3	8
Causes inconnues		301	224	525
		771	609	1380

Ces 1380 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales : Culte, droit, médecine, belles-lettres, employés, 56; — rentiers, propriétaires, 68; — militaires, 24; — artistes, 20; — négociants, commerçants, 23; — marchands en détail, 29. — Total, 220, dont 157 hommes et 63 femmes.

Professions mécaniques : Ouvriers en bois, 21; — en fer, 11; — en or et en argent, 4; — en autres métaux, 7; — en filature et tissus, 103; — en bâtiments, 8; — en cuirs et peaux, 12; — en teinture, 2; — en comestibles, boissons et objets de bouche, 28; — en objets d'habillement et de luxe, 80, — Total, 276, dont 150 hommes et 126 femmes.

Autres professions : Gens occupés aux travaux aratoires, 91; — gens de peine, 210; — domestiques, 26; — sans profession, 401; — professions inconnues, 186. — Total, 914, dont 510 hommes et

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une surface totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,557 hectares, dont 359,570 en terres labourables.

Voici l'état du produit des récoltes faites pendant l'année qui vient d'expirer.

Récoltes en grains faites en 1844 *dans le département du Nord.*

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semences par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1844.	Produit par hectare en 1844.	Produit total de chaque espèce de grains en 1844.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1844.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment.....	117106	2 »	9,95	11,90	23,80	2788157	74,22
Méteil.....	11998	2 »	10,04	11,44	22,88	274467	66,13
Seigle.....	11268	2 »	9,56	10,38	20,77	234136	62,69
Orge.....	14857	2 »	16,22	15,68	31,36	465863	66,01
Sarrazin.....	79	1 »	20,65	16,04	17,35	1361	»
Maïs et millet...	»	»	»	»	»	»	»
Avoine.....	41488	2,40	14,55	18 »	43,20	1793632	42,54
Légumes secs....	11347	2,50	8,35	10,10	25,26	286711	»
Autres menues graines.....	24285	2,25	8,87	12,17	28,39	689319	»
Totaux...	232428					6533646	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM.t NÉCESSAIRE pour la nourriture des habitans.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	TOTAL des BESOINS annuels.
Froment.....	2387655	10000	234212	126980	2758847
Méteil.....	271324	5000	23996	6049	306369
Seigle.....	108530	5000	22536	54826	190892
Orge.....	»	38610	29714	485850	554164
Sarrasin.....	»	2888	79	342	3309
Maïs et millet.	»	»	»	»	»
Avoine.....	»	1356800	99571	28211	1484582
Légumes secs.	130236	367685	28367	6000	532288
Autres menus grains.....	»	221315	55856	»	277171
TOTAUX...	2897745	2007288	494331	708258	6107622

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1844, ayant donné un nombre d'hectolitres de..... 6,533,646
Et les consommations étant de..... 6,107,622

Il en résulte un excédant de..... 436,024

Equivalant au 15.e environ des produits.

Les chiffres consignés dans les tableaux qui précèdent constatent que la récolte de 1844 a été plus abondante que celles des années précédentes. Le temps a favorisé la floraison et la maturation du grain ; les pluies survenues pendant la saison ont altéré la qualité d'une partie des produits ; mais au total la récolte a été en tous points supérieure à la moyenne des années ordinaires. Le rapport du froment a été de 300,000 hectolitres de plus qu'en 1843, bien que la quantité d'hectares ensemencés ait été moindre ; de plus le poids de cette espèce de grains excède celui qu'elle avait atteint

pendant l'année précédente. La récolte de l'avoine a été également très-abondante, et ses produits de bonne qualité.

Les quantités recueillies en froment et en méteil sont presque égales aux chiffres des consommations. Le département pourra donc pourvoir aux besoin de ses habitants, sans recourir aux excédants des pays voisins.

Le seigle, l'avoine et les menus grains présentent des réserves très-importantes, ainsi qu'on peut le voir en comparant les nombres consignés dans les deux états ci-dessus.

Les transports des grains se font par terre lorsque les produits sont conduits aux marchés les plus voisins ; mais quand il s'agit d'exportation hors du territoire du département, ou quand le trajet à parcourir est d'une certaine longueur, on emploie les voies de la navigation.

Pommes de terre.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1844, un nombre d'hectares de.....		16,220
qui ont produit pour chacun, nombre moyen, 209 hectolitres 76 litres, ce qui fait pour la totalité.....		3,381,390
La consommation de ce tubercule dans le département du Nord est évaluée de la manière suivante :		
Pour la nourriture des habitants,	1,627,947 h.	
Pour la nourriture des animaux domestiques.....	795,000	
Pour les semences.....	155,650	
Pour les distilleries, brasseries, etc.	152,608	
	2,731,205 ci.	2,731,205
Les produits de 1844 présentent conséquemment un excédant de.....		650,185

La récolte des pommes de terre avait été beaucoup plus considérable en 1843 qu'en 1842. Celle de 1844 est encore supérieure.

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants est calculée daas les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres ; méteil, 25 litres ; seigle, 10 litres ; légumes secs, 12 litres ; pommes de terre, 1 hectolitre 50 litres. Total par individu et par année : 4 hectolitres 17 litres.

Graines oléagineuses et filamenteuses.

Une quantité de 29,427 hectares a été employée en 1844, à la culture des graines oléagineuses et filamenteuses. En voici la division par arrondissement :

Arrondissements.	Colza.	Œillette.	Cameline	Lin.	Chanvre.	TOTAL.
Dunkerque.....	145	»	20	1907	44	2116
Hazebrouck.....	748	115	225	887	»	1975
Lille.....	6474	530	454	1212	»	8670
Cambrai.....	2965	5590	130	290	»	8975
Avesnes.....	285	40	»	120	»	445
Douai.....	2017	738	334	991	340	4420
Valenciennes....	1511	467	95	466	287	2826
TOTAUX....	14145	7480	1258	5873	671	29427

Ces cultures ont donné les produits suivants :

Arrondissements.	Colza.	Œillette.	Cameline.	Lin.			Chanvre.		
				Graine.	Tiges.		Graine.	Tiges.	
					avant le teillage.	après le teillage.		avant le teillage.	après le teillage.
	hectol.	hectol.	hect.	hect.	kil.	kil.	kil	kil.	kil.
Dunkerque...	2958	»	340	19070	6673218	1296245	968	50000	14000
Hazebrouck..	13060	3036	6237	9580	2271063	516233	»	»	»
Lille.....	345304	29914	21197	10209	4759820	777864	»	»	»
Cambrai.....	94880	97825	2600	2320	870000	130500	»	»	»
Avesnes.....	5700	45	»	1800	540000	108000	»	»	»
Douai.....	41046	11808	6680	12398	4642259	665982	10200	614830	77966
Valenciennes.	29217	5931	1113	8462	2188000	312000	3927	353375	134455
TOTAUX...	532165	148559	38167	63839	21944360	3806824	15095	1468205	226421

La culture du colza appartient pour deux tiers à l'arrondissement de Lille, pour un sixième à l'arrondissement de Cambrai, pour un treizième à celui de Douai, et pour un dix-huitième à l'arrondissement de Valenciennes.

L'œillette est particulièrement cultivée dans l'arrondissement de

Cambrai, qui fournit près des deux tiers du produit. L'arrondissement de Lille en donne un cinquième.

C'est dans ce dernier arrondissement que se cultive plus spécialement la cameline. Ceux de Douai et Hazebrouck en fournissent aussi quelques quantités.

Le lin est cultivé partout dans le département, quoique dans des proportions inégales. L'arrondissement de Dunkerque en produit le tiers, ceux de Lille et Hazebrouck un autre tiers, et ceux de Douai et Valenciennes, aussi près du tiers. Les arrondissements de Cambrai et Avesnes en fournissent très-peu.

La culture du chanvre est peu répandue dans nos contrées. Quatre arrondissements n'en produisent point. Ce n'est que dans ceux de Douai et Valenciennes qu'on en récolte des quantités de quelque importance.

FOURRAGES.

Voici l'indication approximative des quantités de fourrages récoltées dans le département pendant l'année 1844 :

	Foin. Kil.	Paille. Kil.
Arrondissement de Dunkerque.....	23,600,000	75,000,000
— d'Hazebrouck.....	13,606,700	67,240,600
— de Lille.....	19,818,000	109,797,500
— de Cambrai.....	25,000,000	159,446,500
— d'Avesnes.....	60,869,000	48,507,150
— de Douai.....	8,728,700	43,517,150
— de Valenciennes...	31,012,100	58,460,700
Totaux.....	182,634,500	561,969,600

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues. — Le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours; — le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; — le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours; — le lundi après la Saint-Luc ou le même jour si c'est un lundi, trois jours;

— le lundi après la Toussaint ou ce jour si c'est un lundi, trois jours.

Bourbourg. — Le 25 juin, trois jours; — le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; — franc marché, le premier mardi de chaque mois.

Dunkerque. — Le 1.er janvier, quinze jours; — le dimanche le plus rapproché du 24 juin, dix jours.

Esquelbecq. — Le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour.

Gravelines. — Le 15 août, neuf jours.

Herzeele. — Le 15 août, un jour,

Hondschoote. — Le vendredi après la Pentecôte, un jour; — Le deuxième dimanche de juillet, cinq jours.

Wormhoudt. — Le mercredi avant la Pentecôte, un jour; — le mercredi après la saint Jean-Baptiste, un jour; — le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Le dernier mardi d'avril, un jour; — le dimanche après la Trinité, sept jours.

Caëstre. — Le dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour.

Cassel. — Les 1.er, 3.e, 5.e, 7.e, 9.e et 11.e jeudis de l'année, un jour; — le Jeudi-Saint, un jour; — le jeudi après la Trinité, huit jours; — le premier jeudi d'août, un jour; — le dernier jeudi d'octobre, un jour; — le dernier jeudi de novembre, un jour.

Estaires. — Le quatrième jeudi de juillet, deux jours; — le troisième jeudi d'octobre, deux jours.

La Gorgue. — Le premier mardi de mai, deux jours; — Le premier mercredi d'octobre, deux jours;

Hazebrouck. — Le premier lundi de février, un jour; — le lundi de la mi-carême, un jour; — le troisième lundi d'avril, un jour; — le premier lundi de mai, un jour; — le lundi après le 12 juin, un jour; — le premier lundi d'août, un jour; — le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; — le premier lundi d'octobre, un jour; — le lundi après la Toussaint, un jour.

Merville. — Le deuxième mercredi de septembre, deux jours; — franc marché le deuxième mercredi de chaque mois.

Morbecque. — Le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; — le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; — le troisième dimanche de septembre, un jour; — le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour.

Steenwoorde. — Le premier samedi de mai, un jour; — le

premier samedi d'octobre, un jour; — le deuxième samedi de novembre, un jour.

Steenwerck.— Le 24 juin, quatre jours;—le quatrième samedi de juillet, un jour; — le troisième samedi de novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières.— Le deuxième lundi d'avril, un jour;— le deuxième lundi de juillet, un jour; — le deuxième lundi de septembre; — le premier lundi de novembre, un jour;—franc marché, le premier lundi de chaque mois.

La Bassée. — Le 19 janvier, deux jours; — le 19 avril, deux jours; — le 19 juillet, deux jours; — le 19 octobre, deux jours; — franc marché, le deuxième mardi de chaque mois.

Comines. — Le premier jour de marché après la saint Denis, un jour.

Cysoing. — Le mardi après l'Ascension, neuf jours; — franc marché, le deuxième jeudi de chaque mois, un jour.

Haubourdin. — Le 21 janvier, un jour; — le 21 avril, un jour; — le 21 juillet, un jour; — le 21 octobre, un jour.

Lannoy. — Le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours.

Lille. — Le 29 août, neuf jours.

Roubaix. — Le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; — franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours.

Seclin. —[Le troisième lundi de mai, un jour; — le troisième lundi de novembre, un jour; — franc marché, le troisième lundi de chaque mois, un jour.

Tourcoing. — Le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le 25 juillet, s'il tombe un dimanche, dix jours; — franc marché, le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — Le premier mai, neuf jours; — le 28 octobre, neuf jours;— franc marché, le 24 de chaque mois, un jour.

Le Câteau. — Le 22 septembre, neuf jours; — franc marché, le 22 de chaque mois, un jour.

Catillon. — Franc marché, le 10 de chaque mois.

Crèvecœur. — Le 25 juin, un jour.

Gouzeaucourt. — Le 8 de chaque mois, un jour.

Solesmes. — Franc marché, le 4 de chaque mois.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Le mercredi après le Quasimodo, un jour; — le

premier dimanche d'août, neuf jours; — le premier septembre, un jour; — franc marché, le 8 de chaque mois.

Bavai. — Le 15 août, quatre jours; — franc marché, le 9 de chaque mois, un jour.

Berlaimont. — Le 17 de chaque mois, un jour.

Cousolre. — Le 18 de chaque mois, un jour.

Etrœungt. — Franc marché, le premier lundi de chaque mois, un jour.

Fourmies. — Le premier lundi de chaque mois, un jour.

Gommegnies. — Le 15 avril, un jour; — le 25 novembre, un jour.

Landrecies. — Le quatrième jeudi de Carême, un jour; — le jour de saint Luc (18 octobre), un jour; — le troisième mardi de chaque mois, un jour.

Maroilles. — Franc marché, le premier jeudi de chaque mois, un jour.

Maubeuge. — Le dimanche après la saint Barnabé, neuf jours; — franc marché, le 19 de chaque mois, un jour.

Le Quesnoy. — Le 25 octobre, huit jours; — franc marché, le 12 de chaque mois, un jour.

Solre-le-Château. — Le 1.er mars, un jour; — le 1.er octobre, un jour; — le premier mardi de chaque mois, un jour.

Trélon. — Le dernier lundi des mois de mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre, un jour.

Wignehies. — Le dernier mardi des mois de mars, avril, mai, juin, juillet, août et septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — Le 1.er juin, cinq jours; — le 1.er octobre, quinze jours; — franc marché, le dernier mercredi de chaque mois, un jour.

Marchiennes. — Le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour.

Orchies. — Le lendemain de la Trinité, un jour; — le dimanche après la Nativité, un jour; — le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; — le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le lundi de la Pentecôte, dix jours.

Bouchain. — Franc marché, le premier vendredi de chaque mois, un jour.

Condé. — Le premier octobre, neuf jours.

Valenciennes. — Le 8 septembre, huit jours; — franc marché, les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Bollezeele. — Mercredi.
Bourbourg. — Mardi et vendredi ; mardi pour les grains.
Dunkerque. — Mercredi et samedi ; samedi pour les grains.
Esquelbecq. — Dimanche, mercredi et vendredi.
Ghyvelde. — Jeudi.
Gravelines. — Mercredi et vendredi.
Herzeele. — Dimanche.
Hondschoote. — Mardi et vendredi.
Loon. — Jeudi.
Warhem. — Dimanche.
Wormhoudt. — Mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Mardi ; mardi pour les grains.
Caëstre. — Dimanche pour les légumes.
Cassel. — Jeudi ; jeudi pour les grains.
Estaires. — Mercredi et jeudi ; jeudi pour les grains.
Hazebrouck. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Merville. — Tous les jours ; mercredi pour les grains.
Steenvoorde. — Samedi ; samedi pour les grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Lundi, vendredi et samedi ; lundi pour les grains.
La Bassée. — Mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Comines. — Lundi et jeudi.
Cysoing. — Mardi et samedi.
Fournes. — Vendredi.
Haubourdin. — Mardi et samedi.
Lannoy. — Mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Lille. — Mercredi et samedi ; mercredi pour les grains.
Linselles. — Vendredi.
Pont-à-Marcq. — Vendredi.
Quesnoy-sur-Deûle. — Jeudi.
Roubaix. — Mardi, jeudi et samedi.
Seclin. — Samedi.
Tourcoing. — Lundi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Wazemmes. — Mardi et vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — Tous les jours; mercredi et samedi pour les grains.
Le Câteau. — Mardi, jeudi et samedi; les mêmes jours pour les grains.
Masnières. — Vendredi.
Solesmes. — Samedi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Lundi, mercredi et vendredi.
Bavay. — Mercredi et samedi.
Berlaimont. — Mardi et samedi.
Etrœungt. — Jeudi.
Fourmies. — Samedi.
Landrecies. — Tous les jours ; lundi et samedi pour les grains.
Maroilles. — Mardi et vendredi.
Maubeuge. — Tous les jours; mercredi et samedi pour les grains.
Le Quesnoy. — Le 29 de chaque mois.
Solre-le-Château. — Mardi et vendredi.
Trélon. — Lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — Tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains.
Marchiennes. — Samedi.
Orchies. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux; les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées.
Bouchain. — Mardi et vendredi.
Condé. — Mercredi et samedi.
Denain. — Jeudi.
Valenciennes. — Mercredi et samedi pour les grains et fourrages.

Les marchés du département du Nord qui sont constamment les mieux approvisionnés en grains, sont ceux de Bergues, Douai, Lille et Cambrai.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de novembre 1844.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment ancien.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr c.	fr. c.	fr. c.
Bergues	»	17 89	»	11 79	11 79	7 11	16 30	11 39
Bourbourg	»	17 62	»	10 85	11 34	6 »	»	10 39
Dunkerque	»	17 02	15 »	11 69	11 53	6 87	»	»
Bailleul	»	18 87	»	»	»	7 25	»	»
Cassel	»	17 50	»	»	»	7 »	»	»
Estaires	»	18 50	»	»	»	»	»	»
Hazebrouck	»	18 »	»	»	»	7 »	»	»
Merville	»	19 25	»	16 75	»	»	»	»
Steenvoorde	»	17 30	»	»	»	8 80	»	»
Armentières	»	19 08	»	»	»	»	20 25	»
La Bassée	»	18 69	17 50	»	11 50	6 »	»	»
Cysoing	»	18 »	»	10 »	»	6 75	»	»
Lannoy	»	18 33	»	»	»	»	»	»
Lille	»	18 96	»	»	»	8 »	»	»
Roubaix	»	»	»	»	»	»	25 »	24 »
Tourcoing	»	18 56	»	»	»	»	»	»
Cambrai	»	15 48	»	10 02	10 77	5 73	»	»
Le Câteau	»	15 69	15 18	»	»	7 25	»	»
Landrecies	»	16 26	14	11 50	11 75	5 50	25 »	»
Fourmies	»	»	»	»	»	»	»	»
Le Quesnoy	»	16 80	»	»	»	»	»	»
Maubeuge	»	15 20	14 70	8 50	11 50	5 90	»	»
Douai	»	16 79	»	10 81	10 71	5 82	»	»
Marchiennes	»	18 »	»	»	»	5 »	»	»
Orchies	»	17 75	»	10 75	»	5 25	24 »	»
Saint-Amand	»	19 47	»	»	»	»	»	»
Condé	»	»	»	»	»	»	»	»
Valenciennes	»	18 01	»	10 60	11 40	6 »	»	»

Le prix moyen du froment dans le département était, à l'époque indiquée, de 17 fr. 27 c. 48 d. m.

COMESTIBLES DIVERS.

DESIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.)			Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.)				
		Blanc.	Bis-blanc.	Bis.		Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues.....	»	» 40	» 32	» 23	1 86	1 20	1 20	1 20	1 20	1 20
Bourbourg.....	25 19	» 44	» 38	» 25	»	1 20	1 20	1 20	1 20	1 10
Dunkerque.....	»	» 43	» 33	» 25	»	1 20	1 20	1 20	1 20	1 10
Bailleul.....	»	»	» 22	»	5 »	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Cassel.|.....	»	» 40	» 28	» 23	»	1 20	1 20	1 20	1 20	1 10
Estaires.....	»	» 35	» 25	» 17	3 »	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Hazebrouck.....	18 50	» 34	» 24	» 21	»	1 20	1 20	1 20	1 20	1 10
Merville.....	»	» 40	» 22	» 20	»	1 10	1 10	1 10	1 10	1 30
Steenvoorde.....	»	» 30	» 24	» 18	»	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Armentières.....	»	» 40	» 32	» 25	»	1 20	1 20	1 20	1 20	1 40
La Bassée.....	20 50	» 45	» 31	» 24	»	1 10	1 10	1 10	1 10	1 30
Cysoing.....	35 »	» 42	» 32	» 25	4 »	1 10	1 »	1 »	1 10	1 20
Lannoy.....	»	» 40	» 32	» 25	6 »	1 20	» 85	1 20	1 20	1 10
Lille.....	33 80	» 40	» 32	» 25	3 »	1 20	1 15	1 10	1 40	1 »
Roubaix.....	»	» 32	» 28	» 25	3 »	1 20	1 10	1 20	1 20	1 20
Tourcoing	»	» 37	» 30	» 26	2 »	1 30	1 30	1 30	1 30	1 30
Cambrai.....	32 »	» 31	» 28	»	»	1 20	1 »	1 20	1 20	1 30
Le Câteau.....	35 »	» 30	» 26	»	»	1 »	» 90	1 20	1 »	1 10
Landrecies.....	32 »	« 28	» 25	»	»	1 20	1 »	1 »	1 20	1 20
Le Quesnoy.....	»	» 30	» 24	»	»	1 10	1 »	1 20	1 30	1 20
Maubeuge.....	28 35	» 26	»	» 20	»	1 10	1 »	1 40	1 40	1 10
Douai.....	31 »	» 32	» 27	» 22	»	1 20	1 »	1 20	1 20	1 40
Marchiennes.....	»	» 32	»	» 22	»	1 »	» 90	1 »	1 »	1 10
Orchies.....	»	» 50	» 30	» 25	4 »	1 10	1 10	1 10	1 10	1 50
Saint-Amand.....	»	» 42	» 36	» 26	»	1 10	» 80	1 10	1 30	1 20
Valenciennes.....	»	» 39	» 21	» 23	»	1 20	1 10	1 20	1 20	1 40

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.			
			Bois. (Le stère.)		Charbon. (l'hectolitre)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre.	de bois.	fossile.
Bergues	5 33	3 77	8 »	6 »	2 75	3 »
Bourbourg	5 »	2 25	»	11 »	3 »	3 »
Dunkerque	»	2 91	8 »	»	3 50	2 50
Bailleul	6 »	3 40	12 »	10 »	2 50	1 50
Cassel	5 »	2 60	11 50	11 50	»	»
Estaires	6 50	2 »	18 »	»	3 50	3 »
Hazebrouck	8 »	3 »	»	15 90	»	2 75
Merville	4 50	2 50	6 »	7 »	1 60	1 80
La Bassée	4 80	3 60	»	12 »	2 »	1 80
Cysoing	5 50	3 20	»	»	2 75	1 75
Lille	5 80	2 73	13 »	15 »	2 25	1 80
Roubaix	»	»	»	»	3 50	1 60
Tourcoing	»	»	»	»	3 20	2 25
Cambrai	3 60	2 40	13 »	13 50	2 »	1 70
Le Câteau	5 33	3 33	6 75	12 50	2 20	1 90
Landrecies	3 75	3 »	2 50	6 50	2 20	1 75
Douai	6 90	4 »	10 »	13 »	2 25	1 80
Marchiennes	2 50	1 50	6 »	6 50	1 25	1 40
Orchies	6 »	3 33	8 »	8 »	2 »	2 »
Saint-Amand	5 50	4 »	8 »	8 »	2 »	1 50
Valenciennes	5 06	3 73	10 »	11 »	2 50	1 50

CONSOMMATIONS DIVERSES.

Voici le tableau des consommations de diverses natures qui ont eu lieu dans les villes chefs-lieux d'arrondissement pendant l'année 1843.

NATURE des OBJETS.		Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Total par nature.
Froment.....	hectol.	72000	24740	146410	62000	5100	55000	74927	439077
Méteil.....	id...	»	600	»	760	»	»	»	1360
Seigle.....	id...	5700	360	8100	50	»	2000	15000	31210
Orge.....	id...	12000	8500	22000	57000	8800	58000	35700	202000
Avoine.....	id...	13104	19220	72285	40000	4300	20000	40264	209173
Maïs ou millet...	id...	170	32	»	35	»	»	»	237
Pommes de terre.	id...	49500	55200	48004	7000	3000	12000	9449	184153
Légumes secs...	id...	1950	375	15000	2500	800	2000	600	23225
Bœufs, vaches et taureaux.....		1793	230	5632	1905	527	2743	2171	15001
Veaux.....		2213	662	8672	2617	1023	3305	3151	21643
Moutons.....		4372	261	11529	3493	648	4546	4264	29113
Porcs.....		1987	840	4539	2259	356	1312	1540	12833
Viandes dépécées introduites dans les villes.	k.	12091	457	99000	25753	760	7093	5518	150671
Vins.....	hectol.	3748	423	10800	3518	400	3400	3665	25954
Eau-de-vie.....	id...	1834	215	3860	1296	200	1367	1400	9972
Cidre.....	id...	13	52	»	13	100	86	152	416
Bière.....	id...	20612	6955	116700	63121	4900	46435	44337	343060
Charbon de terre.	id...	137150	15148	747300	295948	11700	202053	140000	1649299
Charbon de bois.	id...	526	500	42000	4287	1300	6632	3385	58630

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Nomenclature des établissements dangereux, incommodes ou insalubres, autorisés dans ce département pendant l'année 1843.

19 *établissements de* 1.re *classe.*

1 abattoir public; 1 amidonnerie; 8 citernes aux engrais; 4 fabriques de colle forte, 1 fabrique d'acide sulfurique; 1 fabrique de chlorure de chaux; 1 fonderie de suif en branche; 1 verrerie; 1 atelier d'écarrissage.

96 *établissements de* 2.e *classe.*

29machines à vapeur à haute pression; 12 générateurs à haute pression; 21 fours à chaux permanents; 5 tanneries; 14 briqueteries permanentes; 6 fabriques de chandelles; 1 fabrique de colle de peaux de lapin; 1 buanderie de blanchisseur et lavoir; 1 fonderi de suif au bain-marie; 1 fabrique de carton; 3 fabriques de tuiles; 1 fabrique de potasse; 1 distillerie de genièvre.

174 *établissements de* 3.e *classe.*

153 briqueteriès temporaires; 3 vacheries; 5 raffineries de sel; 1 fabrique de fécule de pommes de terre; 1 fonderie de cuivre au creuset; 1 moulin à huile; 4 fabriques de chicorée; 1 blanchisserie; 1 savonnerie; 2 teintureries; 2 brasseries.

En tout, 289 établissements, répartis ainsi qu'il suit dans chacun des sept arrondissements : Dunkerque, 12; Hazebrouck, 10; Lille, 71; Cambrai, 22; Avesnes, 25; Douai, 14; Valenciennes, 135.

Le nombre diffère de 147 en moins avec celui des établissements autorisés en 1842.

Machines à vapeur.

Au 30 avril 1834, le nombre des machines à vapeur existant dans le département s'élevait à 200, d'une force totale de 2,825 chevaux. Au 30 avril 1844, c'est-à-dire dix années après, ce nombre s'est élevé à 570, d'une force totale de 8,173 chevaux, ce qui, en admettant seulement sept hommes par cheval de vapeur, donne en résultat le travail de 57,211 travailleurs, chiffre qui peut être élevé d'un tiers, en considération de ce que beaucoup de machines travaillent jour et nuit. L'utilisation de la vapeur comme force motrice représente donc, dans le département du Nord, la main-d'œuvre de 76,281 travailleurs.

La population totale du département étant de 1,099,292 habitants, sur lesquels il convient de compter un travailleur sur 2 1/2, le total des travailleurs, dans le département, peut être estimé à 439,716.

L'agriculture absorbant les deux tiers des bras, il reste à l'industrie manufacturière 146,572 travailleurs.

Outre les 570 machines à vapeur précitées, il existe encore dans le département 289 chaudières seules. Ces 859 appareils sont répartis dans chacun des sept arrondissements, dans les proportions indiquées au tableau suivant :

Arrondissements.	Nombre de machines avec chaudières.	Nombre de chevaux de force.	Chaudières seules.	Nombre des établissemens industriels qui les utilisent.
Lille.....	281	2793	106	310
Valenciennes	167	3633	87	152
Cambrai.....	44	518	41	51
Douai.....	35	587	24	44
Avesnes.....	33	489	15	36
Dunkerque.....	9	147	15	10
Hazebrouck.....	1	6	1	2
TOTAUX.....	570	8173	289	605

Les 570 machines se composent de 467 machines françaises et 103 étrangères, dont 79 belges et 24 anglaises.

Ces machines sont desservies par 706 chaudières, dont 595 françaises et 111 étrangères.

Elles se trouvent réparties entre les diverses industries, comme suit : filatures, fabriques de fils, battes pour le fil, 190; — sucreries, féculeries, distilleries, brasseries, 123; — travail des mines, 96; — forges, fonderies, ateliers de mécanique, 46; — teintureries; ateliers d'apprêtage, blanchisseries, 28; — fabriques d'huile, 24; — moulins à blé, 13; — fabriques de céruse, 7; — fabriques de cardes, de cylindres, de broches, 6; — scieries, 5; — fabriques de quincaillerie, 5; — pour élévation d'eau, 4; — fabriques de clous, 14; — fabriques de tulle, 4; — fabriques de chicorée, 3; — fabriques de porcelaine et faïence, 2; — fabriques de plomb laminé, 2; — pour huit industries diverses, 8.

Les chaudières à vapeur sans machines sont composées de 261 chaudières françaises et 28 étrangères, dont 21 belges et 7 anglaises; elles sont consacrées aux industries suivantes :

Sucreries, féculeries, distilleries, brasseries, 253; — teintureries et ateliers d'apprêtage, 33; — extractions de graisse, 2; — fabrication de sulfate d'alumine, 1.

Salaires moyens journaliers des ouvriers.

Voici l'indication des salaires moyens des ouvriers de diverses

professions dans les villes et les communes principales de ce département.

	Fr.	c.		Fr.	c.
Bouchers	1	50	Jardiniers	1	75
Boulangers	1	20	Maçons	1	75
Brasseurs	1	20	Maréchaux	2	»
Blanchisseuses	1	20	Menuisiers	2	»
Brodeuses	»	90	Meuniers	1	75
Charbonniers	2	50	Perruquiers	1	25
Charpentiers	1	75	Potiers	1	75
Charrons	1	75	Serruriers	2	»
Chaudronniers	2	»	Tailleurs d'habits	2	»
Cordonniers	2	»	Tanneurs	2	25
Couturières	»	90	Teinturiers	1	75
Couvreurs	2	»	Tisserands en toiles	1	50
Fileurs	1	50	Tonneliers	1	75
Forgerons	2	50	Tullistes	1	75
Huiliers	1	75			

Les salaires attachés aux professions rurales sont les suivants :

Laboureurs, 1 fr. 25 c. ; — journaliers { hommes, 1 fr. 25 c. / femmes, » 90 c.

BREVETS D'INVENTION.

Les personnes ci-dessus dénommées ont été brevetées définitivement en 1844.

1.° M. le comte d'Hespel, propriétaire, à Haubourdin, auquel il a été délivré, le 23 janvier 1844, un brevet d'importation de dix ans, pour la fabrication du blanc de céruse.

2.° Les sieurs Clavier et Coquelaere, mécaniciens, à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, N.° 42, auxquels il a été délivré, le 19 février 1844, un brevet d'invention de dix ans, pour une machine aérienne destinée au remplacement de la vapeur.

3.° Le sieur Keller, Albert, négociant, à Cologne, faisant élection de domicile chez le sieur Baas-Devos, à Lille, auquel il a été délivré, le 27 février 1844, un brevet d'addition au brevet d'invention dont il est cessionnaire, pour la fabrication de cordes en fil de fer, composées de sept cordonnets, dont six sont de fer, et le septième de chanvre goudronné.

4.° Le sieur Julien Saint-Leger, fabricant de fil, à Lille, auquel il a été délivré, le 27 février 1844, un brevet d'invention et de

perfectionnement de dix ans, pour un métier à retordre le fil de lin.

5.° Le sieur Forsyth, de Manchester, représenté par M. Crousse, notaire, à Roubaix, auquel il a été délivré, le 27 février 1844, un brevet d'importation de dix ans, pour des perfectionnements apportés aux machines destinées à la fabrication des briques et des tuiles.

6.° Le sieur Rion, négociant, à Amsterdam, faisant élection de domicile chez le sieur Thiéry, à Lille, auquel il a été délivré, le 6 mars 1844, un brevet d'invention de quinze ans, pour un nouvel appareil servant à la fabrication du gaz.

7.° Le sieur Vigeers, de Manchester, représenté par M. Crousse, notaire, à Roubaix, auquel il a été délivré. le 6 mars 1844, un brevet d'importation de dix ans, pour des perfectionnements apportés dans les mécaniques servant à préparer, filer et dévider la laine, le lin, la soie et autres matières filamenteuses.

8.°Le sieur Siltzir, serrurier, à Anzin, auquel il a été délivré, le13 mars 1844, un brevet d'invention de cinq ans, pour un procédé servant à empêcher l'incrustation des chaudières et générateurs des machines à vapeur.

9.° Les sieurs Lecour-Prevost, passementier, et Billaux, sellier, à Lille, auxquels il a été délivré, le 26 avril 1844, un brevet d'addition à un brevet d'invention de dix ans, obtenu le 7 novembre 1843, pour des arnats et des lisses pour les métiers à la Jacquart.

10.° Le sieur Savoye, demeurant à Berlaimont, auquel il a été délivré, le 22 mai 1844, un brevet d'addition à un brevet d'invention obtenu le 27 décembre 1841, pour un semoir perfectionné.

11.° Le sieur Dubrulle, lampiste, à Lille, auquel il a été délivré, le 22 mai 1844, un brevet d'invention de cinq ans, pour un perfectionnement apporté à la lanterne Davy, qu'il nomme lanterne de sûreté.

12.° Le sieur Autier, corroyeur, à Maubeuge, auquel il a été délivré, le 19 juin 1844, un brevet de perfectionnement avec jouissance de cinq ans, pour une machine à cambrer les cuirs pour tiges de bottes.

13.° Le sieur Many, menuisier, à Berlaimont, auquel il a été délivré, le 19 juin 1844, un brevet d'invention de cinq ans, pour un semoir.

14.° Le sieur Meeus, propriétaire, à Bruxelles, représenté par M. Vasseur, négociant, à Lille, auquel il a été délivré, le 23 juillet 1844, un brevet d'importation et de perfectionnement de quinze ans, pour un système de tisseranderie.

15.° Le sieur Meeus, propriétaire, à Bruxelles, représenté par M. Vasseur, négociant, à Lille, auquel il a été délivré, le 3 août

1844, un brevet d'importation et de perfectionnement de quinze ans, pour des améliorations et des dispositions nouvelles dans les articles de verre, de cristal, de porcelaine, de faïence, et généralement dans tous ceux en terres cuites et en émaux.

16.° Le sieur Wisthead, Edward, de Manchester, représenté par le sieur Cheval, à Roubaix, auquel il a été délivré, le 27 août 1844, un brevet d'importation de quinze ans, pour des fabrications nouvelles de tissus, et modifications apportées aux machines.

17.° Le sieur Tombe, Louis, imprimeur de tissus, à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 9 septembre 1844, un brevet d'invention de cinq ans, pour imprimer simultanément diverses nuances sur les étoffes, et reproduire les ombres sur chacune d'elles.

18.° Les sieurs Baudon-Porchez, ingénieur, et Desurmont, constructeur, à Lille, auxquels il a été délivré, le 24 septembre 1844, un brevet d'invention et de perfectionnement de quinze ans, pour un économifère à cuire le pain et chauffé au charbon de terre.

19.° Le sieur Maghe-Lewille et C.e, fabricant de cloux, à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 28 septembre 1844, un brevet d'invention de cinq ans, pour une mécanique propre à la confection des cloux, chevilles de chaussures et autres, au moyen d'un découpage vertical.

20.° Le sieur Duquenne, Achille, négociant, à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 28 septembre 1844, un brevet d'invention de quinze ans, pour l'extraction de l'ammoniaque de l'acide acétique, de l'esprit de bois, de la paraffine, de l'eussione, de la créosote, du goudron et des gaz combustibles provenant de la distillation des vinaigres de mélasse de betteraves.

21.° Le sieur Claes, François, fabricant, à Gand, faisant élection de domicile chez M. Ph. Decock, négociant, à Lille, auquel il a été délivré, le 2 octobre 1844, un brevet d'addition à un brevet d'invention et de perfectionnement de dix ans obtenu en 1843, pour l'évaporation et la cuite des sucres, au moyen d'un appareil à effet continu.

22.° Les sieurs Vandonghen, Joseph-François, à Lille; Vandonghen, Gustave-Antoine, fabricant de sucre indigène, à Monchecourt, et Houbaer, Pierre, propriétaire, à Berg-op-Zoom, auxquels il a été délivré, le 5 octobre 1844, un brevet d'importation et de perfectionnement de cinq ans, pour la fabrication d'une poudre remplaçant la chicorée, et qui sera appelée café français.

23.° Le sieur Evrard, ingénieur civil, à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 10 octobre 1844, un brevet d'invention de quinze ans, pour de nouveaux moyens de clarifier les dissolutions sucrées et d'en retirer le sucre cristallisable.

24.° Le sieur Schmitt, mécanicien, à Valenciennes, auquel il a été délivré, la 10 octobre 1844, un brevet d'invention et de perfectionnement de cinq ans, pour une pompe aspirante à l'usage des cafetiers et cabaretiers.

25.° Le sieur Magnery, propriétaire, à Seraing (Belgique), faisant élection de domicile chez M. L. Decroix, à Lille, auquel il a été délivré, le 15 octobre 1844, un brevet d'importation de quinze ans, pour un pont en fonte à grands longerons horisontaux.

26.° Le sieur Senélar-Flament, fabricant de tuiles, à Armentières, auquel il a été délivré, le 15 octobre 1844, un brevet d'importation de cinq ans, pour rendre ou donner à la tuile bombée, aux carraux, briquettes, etc., la couleur de l'ardoise.

27.° Le sieur Schmitt, mécanicien, à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 19 octobre 1844, un brevet d'addition au brevet de cinq ans obtenu le 10 du même mois, pour une pompe aspirante à l'usage des cafetiers et cabaretiers.

28.° Les sieurs Evrard, ingénieur civil, et Schmitt, mécanicien, à Valenciennes, auxquels il a été délivré, le 19 octobre 1844, un brevet d'invention de dix ans, pour un opérateur propre à concasser le noir animal, les matières alimentaires, tinctoriales, et toute espèce de substances.

29.° Le sieur Celisse, horloger, à Bouchain, auquel il a été délivré, le 19 octobre 1844, un brevet d'invention de cinq ans, pour un appareil en tôle propre à l'aérage des cheminées d'habitations et des houillères.

30.° Le sieur Douay-Lesens, distillateur, à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 29 octobre 1844, un brevet d'invention de quinze ans, pour la distillation de la betterave après cuisson de cette racine avant sa réduction et sa mise en fermentation.

31.° Le sieur Lalenne-Delgrange, distillateur, à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 29 octobre 1844, un brevet d'invention de quinze ans, pour l'extraction de l'alcool provenant de la betterave, au moyen de la distillation.

32.° Le sieur Lefrançois, agent général des mines d'Aniche, auquel il a été délivré, le 29 octobre 1844, un brevet d'invention de cinq ans, pour un système économique de chauffage dit barreaux à éventail.

33.° Le sieur Nicholson, propriétaire, à Manchester, représenté par le sieur Cheval, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 31 octobre 1844, un brevet d'importation de dix ans, pour des perfectionnements propres à serancer, affiner, peigner, nettoyer le lin, la laine, le chanvre, la soie, et autres matières filamenteuses.

34.° Le sieur Claes, fabricant, à Gand, représenté par le sieur Dusart, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 13 novembre

1844, un brevet d'addition au brevet d'importation demandé le 22 juin 1843, pour l'évaporation et la cuite des sucres, au moyen d'un appareil continu.

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

Une ordonnance royale en date du 3 septembre 1843 a décidé que la dixième exposition publique des produits de l'industrie s'ouvrirait à Paris le 1.er mai 1844.

Par arrêté du 5 décembre 1843, M. le Préfet du Nord a nommé une commission pour prononcer sur l'admission des produits de ce département destinés à figurer à cette exposition. La Commmission était composée de

MM. Crapez, négociant et maire, à Bavay.
Godard-Desmaretz, maître de verrerie, à Trélon.
Legrand, manufacturier, à Fourmies.
Delloye, président du tribunal de commerce, à Cambrai.
Jourdan, négociant, à Cambrai.
Failly, inspecteur des douanes, à Cambrai.
Blavier, ingénieur en chef des mines, à Douai.
Bommart, négociant, à Douai.
Boost, négociant et mécanicien, à Douai.
Bourdon, négociant, à Dunkerque.
Féron, négociant, à Dunkerque.
Morel, Benjamin, négociant, à Dunkerque.
Behaghel-Vanrenynghe, négociant, à Bailleul.
Clarisse-Piat, fabricant, à Merville.
Barrois, Théodore, négociant, à Lille.
Bosquillon, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Lille.
Bruneel, négociant, à Lille.
Fevez-Debully, négociant, à Lille.
Kuhlmann, manufacturier, à Lille.
Leplus, architecte du département, à Lille.
Mahieu-Delangre, négociant, à Armentières.
Bossut, négociant et maire, à Roubaix.
Boissière, Achille, négociant, à Roubaix.
Mimerel, négociant, à Roubaix.
Mourmant, négociant, à Roubaix.
Delobel-Wattinne, négociant, à Tourcoing.
Jonglez-Wattel, négociant, à Tourcoing.
Masurel, Carlos, négociant, à Tourcoing.
Requillart, fabricant de tapis, à Tourcoing.

MM. Blanquet, fabricant de sucre, à Famars.
Castiau, ingénieur civil, à Anzin.
Hamoir, Edouard, négociant, à Valenciennes.
Leclercq-Sézille, maître de forges, à Trith-Saint-Leger.

144 industriels de ce département se sont fait inscrire pour prendre part à l'exposition; ce nombre ne s'était élevé qu'à 57 lors de la dernière exposition, en 1839.

L'admission a été prononcée par le jury pour 121 exposants, dont 103 dans l'arrondissement de Lille, 9 dans l'arrondissement de Valenciennes, 4 dans l'arrondissement de Cambrai, 2 dans l'arrondissement de Douai, 2 dans l'arrondissement d'Avesnes, 1 dans l'arrondissement de Dunkerque.

Suit l'énoncé des résolutions du jury, en classant les produits dans l'ordre de leur admission :

François Debuchy, fabricant d'étoffes, à Lille. — 33 pièces assorties en tissus coton, fil et coton, fil, laine et coton, laine.

M. Debuchy, qui a été l'objet de distinctions honorables lors des deux dernières expositions, a soutenu sa belle réputation dans la fabrication des tissus pour pantalons. Le jury se plait à rendre hommage à ses incessants efforts pour donner à ses produits toute la perfection possible.

Médaille de bronze en 1834. Médaille d'or en 1839.

Malmazet aîné, Jean, fabricant de cardes, à Lille. — Plaques et rubans de cardes.

Les produits de M. Malmazet sont estimés et méritent de fixer l'attention du jury, surtout par leur variété.

Médaille d'argent en 1834; rappel de médaille d'argent en 1839.

Jules Mallez, fabricant de bonneterie, à Lille. — Assortiment de bonneterie.

Courmont, Jean-Baptiste, filateur de coton, à Wazemmes. — Coton filé simple, chaîne N.os 150 à 210 métriques.

Le jury reconnaît en M. Courmont un filateur capable.

Médaille de bronze en 1839.

Willoquet, Alexandre, maréchal, à Orchies. — Charrue perfectionnée.

Le jury départemental a vu avec un grand intérêt le perfectionnement de la charrue imaginée par le sieur Willoquet; ce perfectionnement est déjà passé dans la pratique dans quelques exploitations rurales, et a reçu l'approbation de la Société d'agriculture de Lille. Le jury départe-

mental croit devoir recommander ce modeste industriel à la bienveillance du jury central.

Leblan et C.e, filateurs de lin, à Pérenchies, près Lille. — Fil de lin et d'étoupes pour coudre et pour tisser.

La filature de lin de Pérenchies, construite pour contenir 8 à 10,000 broches, n'a pas pris un développement en rapport avec les prévisions premières et les capitaux engagés. Elle ne contient encore que 3,600 broches.

Le peu de développement qu'a pris cet établissement accuse la position critique où s'est trouvée l'industrie linière dans ces dernières années. Les produits qu'il livre au commerce sont estimés et sont d'une vente facile.

M. Leblan a obtenu, comme filateur de coton, une médaille d'argent en 1823; un rappel de médaille d'argent en 1827.

J.-B. Deffrennes-Duplouy, fabricant de tissus, à Lannoy. — Courtepointe, couvre-berceau, jupons.

Louis Faure, fabricant de céruse, à Wazemmes. — Céruse en poudre, en pains et en écailles.

La fabrique de M. Louis Faure est une des premières qui se soient occupées en France de la fabrication de la céruse par le procédé hollandais.

H. et T. Bruneel frères, fabricants de tissus pour pantalons et linge de table, à Lille. — Linge de table, coutils en fil et nouveautés en laine,

Aux renseignements consignés dans la déclaration des exposants, le jury départemental croit devoir ajouter que cette fabrique, alors sous le nom de *Bruneel et Callemien*, s'est la première occupée d'un genre d'industrie qui depuis a pris une grande extension, la fabrication des coutils façonnés en fil pour pantalons; c'est ce qui résulte d'une correspondance, placée sous les yeux du jury, entre cette maison et M. de Saint-Cricq, alors président du bureau de commerce et des colonies, relativement à la taxe dont devait être passible le coutil façonné étranger à son entrée en France, pour assurer à l'industrie nouvelle des conditions de vitalité. Si, en cette circonstance, les efforts de la maison Bruneel ont contribué à assurer à la France un genre d'industrie profitable, son intelligente activité lui a assigné une place marquée parmi nos bons fabricants.

Médaille de bronze en 1827.

Houyet aîné et C.e, fabricants d'orge mondé et perlé, à Lille. — Orge mondé et perlé.

L'établissement de MM. Houyet et C.e, tout récemment organisé sur une grande échelle, paraît réunir de nombreux éléments de succès.

Dupire, J.-B., fabricant d'étoffes, à Roubaix. — Plusieurs coupes étoffes pour robes.

François Prus-Grimonprez, fabricant d'étoffes, à Roubaix. — 20 coupes damas laine, laine et poil de chèvre, poil de chèvre pur, alpaga et laine, laine et coton, 6 coupes étoffes laine.

M. Prus-Grimonprez a importé en 1828, à Roubaix, le premier métier à la Jacquart pour la fabrication des gilets ; le premier encore il a fait l'application de ce métier à la fabrication des stoffs et à celle des damassés de tous genres pour tentures, meubles, etc.

L'importation à Roubaix du métier à la Jacquart a si heureusement réagi sur la perfection et la variété de la fabrique de Roubaix, des développements si remarquables sont nés des applications qui en ont été faites, que le jury départemental croit de son devoir de porter les faits qui précèdent à la connaissance du jury central. Ils constituent en faveur de M. Prus-Grimonprez un titre incontestable à la reconnaissance du pays.

Médaille de bronze en 1834, rappel en 1839.

Eugène Grimonprez et C.e, fabricants d'étoffes, à Roubaix. — 57 coupes châles, lainages pour robes, mérinos, étoffes pour pantalons, laines lavées, peignées et filées.

Le jury a jugé les produits de cet industriel dignes à tous égards de figurer à l'exposition.

Vasseur et C.e, fabricants de molletons, à Tourcoing. — 16 échantillons molletons.

P.-F. Tesse-Petit, filateur de coton, à Lille. — Coton filé, N.os 180, 280, 382 retors, à 2 fils ; 310, chaîne filée simple, et 369, trame filée simple.

Médaille d'argent en 1834 ; rappel de médaille d'argent en 1839.

J.-B. Herbo et Bonnier, fabricants d'étoffes, à Templeuve. — 24 coupons de damassé laine et coton et laine de fantaisie.

Malo, Dickson et C.e, filateurs de lin et chanvre, et fabricants de toiles à voiles, à Coudekerque-Branche, près Dunkerque. — Quatre pièces de toiles à voile.

L'arrondissement de Dunkerque s'est enrichi, en 1836, d'un établissement de haute utilité et qui mérite de fixer d'une manière toute spéciale l'attention du jury d'exposition. MM. Malo et Dickson, fondateurs de cet établissement, introduisirent les premiers en France la filature des lins, chanvres et étoupes *à sec*, donnant une qualité de fil plus spécialement applicable aux fournitures en toiles des administrations de la

guerre et de la marine. Cette filature compte 2,512 broches, indépendamment de 200 broches pour préparation, le tout nécessitant 60 chevaux de force. Les premiers métiers pour le tissage sans apprêt des toiles à voiles en lin, furent encore établis par MM. Malo Dickson et C.e La faveur qu'obtinrent leurs toiles donna bientôt un développement considérable à leur fabrication, qui dépasse aujourd'hui 400,000 mètres par an. La bonne qualité des toiles à voiles de cet établissement est attestée par des certificats nombreux, et elle est confirmée par la déclaration de plusieurs membres du jury d'admission.

Les bas prix des produits de l'établissement de MM. Malo Dickson et C.e est encore un puissant motif de recommandation.

Thomas-Richard Harding-Cocker, fabricant de peignes pour laine et lin, à Lille. — 6 peignes cylindriques, 3 paires de peignes en acier fondu, pour laine; 10 peignes de divers genres pour lin, 20 peignes dits gills, peignes pour bourre de soie et broches en acier fondu.

Cet industriel, mentionné honorablement en 1839, n'a cessé de donner à ses produits des qualités appréciées par le commerce.

L. Le Boulanger, jeune, fabricant de dentelles, à Valenciennes. — 3 coupons de dentelles.

M. Le Boulanger jeune fonda, en 1841, dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, à Valenciennes, un établissement qui se recommande à la bienveillance du jury. C'est une école de jeunes dentellières dont S. M. la Reine a daigné accepter le patronage. Dans cet établissement, 150 à 170 jeunes filles sont exercées à la profession de dentellière et acquièrent ainsi des moyens assurés d'existence, en même temps qu'elles reçoivent une éducation et une instruction convenables. Pendant cet apprentissage gratuit, les jeunes filles reçoivent des prix et des primes pour encourager leurs progrès. M. Le Boulanger jeune, qui a un établissement analogue à Bayeux, a été l'objet des plus vives recommandations de la part de la commission administrative des hospices de Valenciennes. Le jury départemental est heureux d'être l'écho auprès du jury central des témoignages de la reconnaissance publique envers un établissement où la spéculation industrielle est si heureusement associée aux sentiments d'une philantropie éclairée.

L.s Desmarchelier, à Halluin, fabricant de tissus de lin. — Une pièce de toile de lin écrue.

Th.re Lefebvre et C.e, fabricants de céruse, aux Moulins lez-Lille. — Trois pains et quelques écailles de céruse.

Le jury départemental a eu occasion, lors des expositions de 1827, 1834 et 1839, de recommander à la bienveillance du jury central l'éta-

b'issement de MM. Th. Lefebvre et C.e ; des médailles d'argent sont venues répondre à son appel.

Cet établissement est, dans son genre, le p'us important qu'il y ait en France, il livre au commerce presqu'autant de céruse que comportait l'ensemble de l'importation en 1820, alors que la fabrication française était en quelque sorte à créer. Toute importation a cessé depuis et nos colonies reçoivent leur céruse de la métropole.

Tout en cherchant à donner à leur industrie un grand développement et une grande perfection, MM. Th. Lefebvre et C.e n'ont cessé de faire des efforts pour rendre leur industrie moins meurtrière pour la classe ouvrière. Les ateliers sont spacieux ; l'ouvrier y est astreint à des habitudes de propreté; au travail du battage des lames, le plus dangereux de la fabrication, il a été substitué un système mécanique à cylindres cannelés, présentant infiniment moins de danger, et dont l'application, imaginée par M. Th. Lefebvre, n'est pas devenue entre ses mains une jouissance privilégiée, mais a pu s'étendre librement aux autres fabriques.

La Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille a récompensé les efforts de M. Th. Lefebvre en lui décernant, en juillet 1837, une médaille d'or.

Médailles d'argent aux expositions de 1827, 1834 et 1839.

Numa Grar et C.e, raffineurs de sucre, à Valenciennes. — 4 pièces de sucre, sucre royal et sucre fin.

Médaille de bronze en 1834, pour la fabrication du sucre indigène.

Alexis-Marthe Boussemart, fabricant de molletons, à Tourcoing. — Une bande échantillons de molletons.

M. Th. Descat, gérant de la maison Descat-Crouzet, teinturier-apprêteur, à Roubaix et à Flers, a été admis, sur sa demande, à être considéré comme exposant et à fixer sur les étoffes teintes et apprêtées dans ses établissements, et cela du consentement des fabricants dont les produits ont été admis, une carte indicatrice de sa coopération dans la fabrication desdites étoffes. Le jury a pensé que dans un concours ouvert à toutes les industries nationales, le mérite de la teinture et de l'apprêtage des étoffes pourrait être facilement apprécié séparément, et qu'exclure ce genre d'industrie du concours serait contraire et à l'équité et à l'esprit dans lequel les instructions ministérielles ont été rédigées.

A l'occasion de cette résolution un membre du jury a fait la proposition suivante :

« J'ai l'honneur d'exposer à MM. les membres du Jury départemental » que dans ma conviction profonde, la maison Descat-Crouset, de » Roubaix, par ses grands établissements industriels de teinture et

» d'apprêts, est l'une des causes du grand développement pris par la » fabrique de Roubaix, en ce sens que cette maison, qui travaille tous » nos tissus, n'a pas reculé devant d'importantes dépenses, afin de » satisfaire aux besoins que nécessite l'industrie de Roubaix, extrê- » mement variée dans ses produits.

» Je déclare en outre qu'il est à ma connaissance que depuis long- » temps la maison Descat-Crouset est gérée par M. Théodore Descat, » fils aîné, digne et d'une distinction par le Jury commercial et de la » bienveillance du gouvernement.

Après avoir discuté divers points de cette déclaration, le jury, s'associant aux intentions de son auteur, l'a convertie en délibération et a décidé qu'elle serait reproduite dans le rapport analytique de ses travaux.

Médaille de bronze en 1834.

André-Narcisse Dubrulle, ferblantier-lampiste, à Lille. — Une lampe de mineur perfectionnée, et lampe domestique, même système.

L'application des lampes de Davy au travail des mines a fait naître pour le mineur une sécurité parfois compromise par les imprudences de ce dernier, qui trop souvent ne craint pas de l'ouvrir et de la dégager de son cylindre de toile métallique, soit pour avoir une lumière plus vive soit dans tout autre but.

M. Dubrulle a eu l'heureuse idée de rendre cette ouverture de la lampe impossible sans l'éteindre, et à cet effet, un ressort engagé dans le corps de la lampe élève brusquement le porte-mèche de manière à éteindre la flamme lorsqu'on essaie de dévisser le cylindre préservateur des explosions.

M. Dubrulle est un artisan industrieux dont l'intelligence s'est déjà signalée par d'autres applications. Le jury départemental le recommande à la bienveillance du jury central.

Lepet de Suède, fondeur, à Douai. — 38 pièces ornements en fonte pour poêlerie.

Bulteau frères, fabricants d'étoffes, à Roubaix. — 60 coupes étoffes pour robes.

Gabriel Roussel-Dazin, fabricant d'étoffes et filateur, à Roubaix. — 35 coupes étoffes diverses pour pantalons et robes.

F.ˢ Lepoutre-Parent, fabricant d'étoffes, à Roubaix. — Diverses coupes d'étoffes pour pantalons et robes.

A. Delfosse et E Motte, fabricants d'étoffes, à Roubaix. — 34 coupes lainage et alpaga.

J.-B.te Screpel-Roussel, fabricant d'étoffes, à Roubaix. — 39 coupes lainage et alpaga, laine en bobines.

Pin-Bayart et C.e, fabricants d'étoffes, à Roubaix. — Etoffes pour robes, chaîne laine et soie, trame laine; lainages, et 6 coupes laine ordinaire et alpaga; assortiment de châles.

Il est à la connaissance du jury que le sieur Pin-Bayart est un dessinateur qui, par son habileté a contribué au développement qu'a pris la fabrication des étoffes pure laine. Les étoffes de M. Pin-Bayart et C.e, jouissent d'une réputation méritée.

Pierre Dutilleul-Lorthiois, fabricant d'étoffes en laine, à Roubaix. — 30 coupes lainages ou alpaga.

Carlos Florin, filateur de laine peignée, à Roubaix. — Laine filée, divers numéros et qualités.

Ce manufacturier, qui a obtenu une médaille d'argent à l'exposition de 1839, s'est toujours montré à la hauteur de sa réputation; le premier, il a livré à la fabrication de Roubaix les fines trames dévidées. La filature de laine de M. Carlos Florin est la plus avancée pour la finesse des laines. Le jury d'admission se plaît à donner cette attestation honorable à ce fabricant.

Médaille d'argent, exposition de 1839.

Screpel-Lefebvre, filateur et fabricant d'étoffes. à Roubaix. — 25 coupes pure laine et laine et coton.

Depuis 1798, date de la fondation de son établissement, M. Screpel-Lefebvre s'est toujours fait remarquer par la bonne qualité de ses produits.

Bauchet-Verlinde, papetier et fabricant de registres, à Lille. — Deux grands livres, deux presses à copier portatives.

E. Defontaine, fabricant de tissus, à Lille. — 12 coupes draps toute laine, nouveautés; 20 coupes étoffes laine et fil d'Ecosse, écossais, rayés et unis; 12 coupes façonnées pur fil, nouveautés; 6 coupes étoffes unies en coton.

Cet ingénieux fabricant a monté le premier un tissage mécanique à vapeur de 30 métiers, système anglais, pour la confection des étoffes unies et façonnées de laine et des coutils divers pour pantalons. Ces métiers lui permettent d'obtenir en belle qualité et avec une grande économie de main-d'œuvre, tous les articles en laine, lin, lin et coton, qui peuvent résulter du tissage à une navette, tels que satins, coutils, diagonales, bufflines, etc.

L'importation de ces métiers prépare leur substitution prochaine et générale aux métiers actuels employés au tissage de ces articles.

C'est un progrès que le jury se plait à signaler.

Médaille de bronze en 1839.

Lesage-Castelain, fabricant de cylindres de pression pour filatures, à Lille. — 44 petits cylindres, 8 grands.

Savoie père et fils, fabricants d'instruments aratoires, à Berlaimont. — Un semoir.

Cet instrument a reçu l'approbation des Sociétés d'agriculture de Valenciennes et d'Avesnes. Le jury départemental croit devoir saisir avec empressement toutes les occasions d'encourager le perfectionnement des instruments aratoires; aussi n'a-t-il pu hésiter à accorder au semoir de MM. Savoie les honneurs de l'exposition.

Antoine Despret, fabricant d'acier et de limes, à Milourd, commune d'Anor. — Acier superfin, acier corroyé, limes, une lame de sabre d'abordage damassée, etc.

B. Meurs, constructeur de balances-bascules, à Valenciennes. — 8 balances de diverses formes et dimensions.

J.-M. Mistiviers et Hamoir, négociants en batistes, à Valenciennes. — Une pièce batiste unie, tissée par Antoine Manez, de Saint-Pithon. Une pièce mouchoirs en batiste, tissée par Désiré Manez, de Saint-Pithon,

Pierre-Antoine-Joseph Sirot père, fabricant de chevilles en fer et en cuivre pour cordonniers, à Trith-St.-Leger. Collection de chevilles.

Les produits de cet industriel sont justement estimés; sa fabrication a pris un développement considérable.

Ernest Lelièvre et C.e, fabricants de toiles de lin par mécanique, à Cambrai. — 20 pièces de toiles en différentes sortes et qualités.

Le jury départemental recommande d'une manière toute particulière à l'attention du Jury central les produits de cet fabricants, qui, par leur activité et leur intelligence, sont parvenus à surmonter de grandes difficultés. L'établissement de MM. Ernest Lelièvre et C.e, le plus important de ce genre en France, a trouvé, par la modicité de ses prix, une grande activité de travail dans les fournitures militaires. M. Delloye, gérant de cet établissement, a déjà obtenu des distinctions honorifiques pour tissage mécanique.

Pierre-Louis-Alexandre Waranguien de Villepin, propriétaire de verreries, à Masnières. 24 bouteilles de diverses formes.

Mention honorable à l'exposition de 1839.

Alexis Crépin, fabricant de batistes façonnées et autres tissus en fil de lin, à Cambrai. — 15 coupes mouchoirs de batiste en couleur; 3 pièces id. coutil à treillis ; 2 pièces id. toile écrue ; 3 pièces id. toile blanche; 4 pièces id. batiste en couleur.

Tofflin-Martho et fils, fabricant de tulles, à Caudry.— 12 pièces de tulle de différents dessins, écrues et blanchies.

Les produits de ces fabricants sont estimés et méritent de fixer l'attention du Jury central.

François Dassonville-Bonte, tourneur en mécanique et fabricant de *tempes* à pinces, à Armentières. — Trois *tempes* à l'usage du tissage des toiles et calicots.

Henri Six, fabricant d'étoffes, à Roubaix. — 30 coupes tissus fil coton et laine.

Ferdinand Playette, fabricant de tissus, à Roubaix. — 15 coupes de tissus coton et laine.

Désiré, Jules et Henri Scrive, sous la raison Scrive frères, fabricants de cardes, à Lille et à Marquette. — Assortiment de cardes à laine, à coton, à étoupes, et cardes pour les déchets de laine peignée; une pièce tissu double, rendu imperméable par le caoutchouc.

Les distinctions dont cette maison a été l'objet aux expositions précédentes, et qu'a si bien justifié la perfection de ses travaux, ont efficacement stimulé le zèle des fils de M. Antoine Scrive, auxquels, depuis 1839, ce dernier a cédé la fabrique de cardes qu'il avait fondée avec son frère.

L'importance de cet établissement s'est augmentée récemment de tout le matériel industriel d'une fabrique de cardes que MM. Scrive frères possédaient à Menin. Un atelier a été consacré à la fabrication des rubans de cardes en tissu imperméable pour remplacer le cuir.

MM. Désiré, Jules et Henri Scrive, placés à la tête de cette exploitation, la plus importante de ce genre en France et la plus avancée par la perfection de ses travaux, ont su comprendre ce que l'industrie était en droit d'attendre d'eux. Ils savent soutenir une réputation due à de longs et pénibles efforts et ne démentent en rien les honorables antécédents des créateurs de leur industrie.

Médailles d'argent en 1806 et 1827 ; médaille d'or en 1836 ; rappel de médaille d'or en 1839.

Désiré, Jules et Henri Scrive, sous la raison Scrive frères, fabricants de toiles de lin par mécanique, à Lille. — 2 coupes toiles écrue; une coupe toile blanche.

Ces manufacturiers ont fondé en 1840 un tissage mécanique de 50

métiers, dont les produits sont estimés. Cet établissement promet d'heureux développements, pour peu que la législation sur l'entrée des toiles étrangères lui vienne en aide.

Charles Bayart, fabricant de linge de table, à Armentières. — 4 pièces linge de table, fil de lin écru.

Narcisse Glorieux-Lorthioit, fabricant de molletons, à Tourcoing. — Quatre articles molletons.

Auguste Claro, fabricant de tissus, à Lille. — Quarante-six pièces étoffes, casimir pure laine, satins mi-laine, satin pure laine, mille côtes laine et coton.

Wattier-Castel, fabricant de linge de table et toiles à matelas, à Lille. — Une pièce demi-damas, fil blanchi; une pièce dessins à lignes et fleurs, fil et coton écru; une pièce dessins à fleurs, damas, fil et coton écru.

Soyer-Vasseur, à Lille, et V.e Lefebvre-Ducatteau, à Roubaix. — 1,800 mètres étoffes pour gilets.

Le Jury, par l'examen des produits présentés, a été unanime pour reconnaître qu'ils figureraient avec honneur à l'exposition et méritaient de fixer l'attention du Jury central; au nombre de ces produits il a distingué des *valencias* rayés et brochés; cet article, d'origine anglaise, est traité avec une grande perfection. A l'occasion de la déclaration des exposants, qu'ayant concouru également au développement de l'industrie relative aux objets présentés, ils ont dû, contrairement à l'usage, exposer, d'un commun accord, sous les deux raisons sociales, il s'est élevé une discussion dans le sein du Jury départemental, à la suite de laquelle il a été décidé qu'il serait déclaré que l'industrie de M.me V.e Lefebvre-Ducatteau s'exerce sur de certains articles avec une perfection remarquable, sans le concours de M. Soyer-Vasseur, mais que s'il est à sa connaissance que la maison V.e Lefebvre-Ducatteau s'est mise à la tête de l'article gilets, il est également à sa connaissance que le concours efface des conseils de M. Soyez-Vasseur, qui est exclusivement chargé de la vente, a contribué à atteindre le but commun. Le Jury départemental a pensé que le Jury central serait ainsi en position d'apprécier la part que chacune de ces deux maisons a prise dans les progrès remarquables que l'industrie a faits dans l'article gilets.

Denoyelle frères, négociants en batistes, à Valencienes. — Batistes de fil, blanches et imprimées.

Sur la déclaration de M. Denoyelle, ces étoffes ont été *tissées* par MM. Manet, de Saint-Waast, et Jacques Méresse, de Saint-Hilaire; *imprimées* par M. Favart, de Valenciennes.

Cox, Edmond-Godefroid, sous la raison E. Cox et C.e, filateur de coton, à la Louvière, lez-Lille. — Assortiment de cotons, chaîne simple, N.° 130 à 400 m m; coton fil retors, 3 bouts gazé, N.° 170 à 200; fil retors, blanchi, à 12 bouts, N.° 150 à 210; fil à dentelle, gazé, N.° 190 à 460; chaîne simple, N.° 130 à 190; fil retors, 2 bouts, gazé, N.° 156 à 400 m m, correspondant au N.° 500 anglais.

L'énoncé seul des qualités de coton destinées par MM. Cox à figurer à l'exposition fait connaître à quel point de perfection ces filateurs sont arrivés dans la fabrication des cotons fins simples et retors. Dans les efforts de MM. Cox à perfectionner leur travail et à rester à la tête d'un genre de fabrication où, sous le rapport de la perfection, il ne nous reste bientôt plus rien à envier à l'Angleterre, se trouve une démonstration bien puissante de l'utilité des expositions périodiques des produits de l'industrie et des récompenses nationales décernées à l'occasion de ces solennités.

Médaille d'or en 1839.

D. Debuchy, fabricant d'étoffes, à Tourcoing. — 7 coupes tout coton; 5 coupes fil et coton; 4 coupes pur fil; 7 coupes laine et coton.

Médaille de bronze aux expositions de 1834 et 1839.

Lemaitre-Demeestère, fabricant de tissus de lin et de calicots, à Halluin. — 4 coupons toile de lin.

L'activité industrielle de M. Lemaître-Demeestère a produit une heureuse influence dans la localité où elle s'est exercée. L'établissement de ce fabricant a une grande importance et ses produits sont estimés.

Laurent, frères et sœurs, fabricant de tissus, à Tourcoing. — 5 coupes en fil et coton, 6 coupes en laine et coton, une coupe en coton.

André Charvet et Fevez, imprimeurs sur tissus de coton, de laine et de soie, à Loos. — 92 coupes impressions diverses, à la main ou au rouleau, à une ou plusieurs couleurs, sur calicot, sur tissus légers en coton, sur satins de laine, sur napolitaines teintes, sur tissus de laine teints, impressions sur laine et soie (Balsorine); impressions au rouleau sur foulard, et impressions sur calicot réserve et bleu de cuve avec rentrage.

L'établissement de MM. André Charvet et Fevez, fondé peu après la séparation de la France et de la Belgique, dans le but de produire les indiennes de qualité commune que ce dernier pays livrait précédemment aux provinces du nord de la France, a été approprié successivement à

l'impression de tous les genres de tissus de coton, de laine ou de soie, de telle sorte qu'aujourd'hui cet établissement présente à la vente toutes les variétés d'impression qui sortent habituellement des fabriques de Rouen, de Mulhouse et des environs de Paris.

Le Jury central, en décernant, lors de l'exposition de 1839, une médaille d'argent à MM. André Charvet et Fevez, a rendu justice à l'intelligente direction de leurs travaux de fabrication; depuis cet époque, ces manufacturiers n'ont cessé de redoubler d'efforts pour se rendre dignes de cette distinction; ils ont établi des fonds-blancs roses dans la fabrication desquels ils avaient été contrariés jusqu'alors par la nature de leurs eaux; à l'impression sur laine ils ont joint la teinture des fonds, jusqu'alors confiée à divers teinturiers étrangers. Enfin, par l'impression sur tissus en laine et soie, ils ont complété tous les genres de travaux que ces sortes d'établissements peuvent comporter.

Le Jury départemental aime à signaler les efforts de ces honorables fabricants.

Alexandre Leblan, constructeur-mécanicien, filateur de laines peignées et d'alpaga peigné, à Tourcoing. — Alpaga filé, N.° 50, en bobines et dévidé.

Deplanque et Deblock, fabricants de tissus pour pantalons, à Lille. — 9 coupes en chaîne fil d'Ecosse, tramé fil de lin; 2 coupes en pur fil de lin, chaîne et trame; une coupe en fil et coton; trois coupes en coton, chaîne et trame; 2 coupes en pure laine cardée, chaîne et trame, genre draperie, foulée et apprêtée comme l'article de Sedan.

Lejeune et C.e filateurs de laines peignées et cardées, à Roubaix. — Laine anglaise, filée en simple et retors, N.° 78; laine mérinos, N.° 120; alpaga filé en trame, N.° 32 à 68; laine cardée en gras, N.° 20 à 35; laine cardée dégraissée, N.° 24 à 42.

Médaille de bronze en 1839.

Henri Charvet, fabricant d'étoffes, à Lille. — 29 pièces façonnées, laine; 12 pièces articles blancs; 30 pièces façonnées, fil et coton.

M. Henri Charvet est un fabricant capable qui, en 1839, a obtenu une médaille d'argent du Jury d'exposition.

Edouard et François Defontaine, fabricants de fécule et de glucose, à Marquette lez-Lille. — Fécule, première qualité; glucose, sucre massé, premier blanc; idem, deuxième blanc; glucose liquide.

La féculerie de MM. E. et F. Defontaine est l'un des plus importants

établissements de ce genre dans le département du Nord; plus de 2 millions de kilogrammes de pommes de terre, c'est-à-dire le produit de 110 à 120 hectares de terre, y sont convertis en fécule et en glucose, et laissent à l'agriculture des résidus excellents pour la nourriture des bestiaux. MM. Defontaine ont créé leur établissement en 1837; depuis, un grand nombre de féculeries se sont organisées aux environs de Lille, et absorbent le produit de plus de 800 hectares de terre.

Les applications encore restreintes du glucose dans ces contrées n'ont pas permis encore de donner de grands développements à sa fabrication dans l'établissement de Marquette. L'industrie de la fécule et du glucose a un grand et bel avenir dans le nord de la France, et MM. E. et F. Defontaine, qui sont des fabricants soigneux et intelligents, ont prouvé qu'ils étaient à même de seconder des développements dont l'utilité pour l'agriculture est inappréciable. Le Jury départemental devait rendre cette justice à ces estimables fabricants.

Serret-Lelièvre et C.e, maîtres de forges, à Denain. — Fers de divers échantillons, feuillards, tôles, formes à sucre en tôle.

L'usine de Denain, fondée en 1834, n'a pu porter sa fabrication en 1836 au-delà de 1,200,000 k., tandis qu'en 1843, malgré une baisse considérable dans les prix, elle a pu l'élever à 7,000,000 k. La fabrication du fer a subi de notables améliorations, tant sous le rapport de la qualité des produits que sous ceux des moyens économiques de travail.

Les premiers dans le département, MM. Serret-Lelièvre et C.e ont utilisé la flamme perdue des fours à puddler pour la production de la vapeur qui leur sert de moteur.

Les perfectionnements réalisés, qui sont dus à la direction intelligente des travaux par M. Adcock, expliquent suffisamment la part active qu'a pu prendre cette usine dans la fourniture des rails pour la construction du chemin de fer du Nord.

Le Jury départemental croit juste d'encourager les efforts de MM. Serret-Lelièvre et C.e, et appelle sur l'examen des produits remarquables de leur établissement toute l'attention du Jury central.

J. Demeestère-Delannoy, fabricant de toile de lin et calicots, à Halluin. — Une pièce de toile de lin.

Lussigny frères, négociants en batistes, à Valenciennes. — 48 coupes batiste, impressions de divers genres sur batiste; 10 coupes impressions avec fond de couleur uni id.; 5 pièces batiste blanche diverses largeurs.

D'après la déclaration de MM. Lussigny frères, les batistes exposées ont été tissées par M. Margerin, de la commune de St.-Hilaire, près

Cambrai ; imprimées par M. L. Tombe, imprimeur sur tissus, à Valenciennes.

Caulliez-Petillon, filateur en laine peignée, à Tourcoing. — Bobines de laine filée, blanche et couleurs.

Terninck frères, fabricants de tissus, à Roubaix. — 60 coupes étoffes pour pantalons, laine, laine et coton, fil, fil et coton ; 2 coupes mérinos, chaîne double, et 10 coupes stoff.

MM. Ternynck frères sont des manufacturiers capables, auquels une médaille d'argent a été décernée à la dernière exposition.

Castel frères et sœurs, fabricants de tissus pour pantalons, à Roubaix. — 20 coupes tissus fil, fil et coton, et laine et coton.

Ces fabricants travaillent principalement pour l'exportation en Amérique.

Grimonprez-Laurie, fabricant de tissus, à Roubaix. — 36 châles teints et frangés en diverses nuances.

L. Grimonprez fils, fabricant de tissus, à Roubaix. — 13 coupes lainages pour femmes.

Steverlinck, Florentin, fabricant de bleu d'azur, d'orge perlé et de tournesol, à Lille. — Echantillons bleu d'azur, orge perlé, tournesol.

Le Chevalier de Préville frères, fabricant de tissus, à Roubaix.— 8 coupes tissu broché, laine superfine, mérinos et coton pour robes; 4 coupes twines superfins, fonds blancs, bon teint; 6 coupes id. fonds teints, id.; une coupe id. lozangé.

Florimond Cliquet, à Roubaix, fabricant d'étoffes. — Etoffes en coton tissé blanc.

Beny-Agache, fabricant de tissus, à Roubaix. — 30 coupes tissus laine, fil et coton.

Roussel, E. Requillart et W. Chocqueel, fabricants de tapis, à Tourcoing. — Tapis moquettes en laine et fil de lin, pour ameublement et tentures.

Les admirables productions de ces industriels parlent assez haut en faveur de leur capacité et de leurs progrès pour fixer l'attention du Jury central. La fabrication des tapis moquettes est de celles dont les produits se sont le plus répandus dans la consommation, et MM. Roussel, Réquillart et Chocqueel, par la grande solidité de leurs tissus et l'élégance de leurs dessins. ont pris une large part à ce mouvement. 100 métiers sont

en activité dans cet établissement en France n'a un nombre aussi considérable de métiers consacrés à la fabrication des tapis mosaïques.

Médaille d'argent en 1839.

Vanhoyen et Mallet, filateurs de coton, à Lille. — Cotons filés simples, 250 à 300; cotons retors, 190 à 320, et lisse ou coton pour remise en 9 bouts grain de soie, N.° 40 à 160.

Ces fabricants, qui ont acquis de la réputation dans la fabrication des cotons fins, se sont montrés dignes des distinctions dont ils ont été l'objet lors des précédentes expositions.

Médailles d'or en 1834 et 1839.

Dominique Boyenval-Lavigne, fabricant d'huile de pieds de bœuf, à Wazemmes, près Lille. — Echantillons d'huile de pieds de bœuf et de pieds de mouton.

Pierre-Louis Tettelin-Montagne, fabricant d'étoffes, à Roubaix. — 8 coupes lainages pour robes, 12 coupes châles divers, 6 coupes tabliers.

Veuve Cordonnier, fabricant de tissus, à Roubaix. — 71 coupes nouveautés, casimir bon teint, foulés, et tissus pour robes, laine et coton.

Ce fabricant, en persistant pendant long-temps, quoique seul, à faire fouler ses étoffes à Elbœuf, a provoqué l'établissement de foulons dans nos localités et a aidé ainsi au développement de la fabrication des étoffes foulées.

Scrive-Labbe et Ed. Scrive, filateurs de lin et d'étoupes, à Lille. — Assortiment de fils pour tissage, N.° 35 à 80, et fils pour retordre, 70 à 170; fils d'étoupes, 14 à 40.

M. Scrive-Labbe, dont le concours actif pour l'importation de la filature du lin à la mécanique en France a été récompensé, lors de l'exposition de 1834, par la décoration de la Légion-d'Honneur, a justifié cette haute distinction par ses efforts incessants pour maintenir son établissement au nombre des filatures les plus remarquables de France, tant par son importance que par la perfection de son travail. Le Jury central reconnaîtra, par l'examen des produits de M. Scrive-Labbe, que ses efforts ne sont pas restés stériles et qu'ils sont à tous égards dignes de la réputation de cet honorable industriel.

Kuhlmann frères, fabricants de produits chimiques, à Loos. — Acide sulfurique, acide muriatique, acide nitrique, sulfate de soude, sulfate d'ammoniaque, noir animal, noir d'ivoire, etc.

Médaille d'argent en 1839.

Théodore Barrois, filateur de coton et de bourre de soie, à Fives lez-Lille. — 4 échantillons de cotons récoltés en Algérie, dont deux filés aux N.os 140 et 161; bourre de soie filée, échantillon fantaisie, au N.o 82 du système anglais.

M. Théodore Barrois, dont le dévouement aux intérêts généraux du pays s'est manifesté dans toutes les fonctions publiques qui lui ont été confiées, a, sur la demande de la chambre de commerce de Lille, soumis à la filature divers échantillons de cotons récoltés en Algérie, et qui avaient été adressés à cette chambre par M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Le Jury a pensé que les produits de ces essais, faits dans l'unique but d'éclairer le pays sur l'avenir industriel et agricole de notre colonie d'Afrique, doivent, par exception, être admis à l'exposition.

Ces cotons, que l'on croyait susceptibles seulement de servir à la filature des N.os 30 et 40, en concurrence avec les cotons des Etats-Unis, ont donné entre les mains de M. Barrois des fils N.o 140 et 161, résultats analogues à ceux obtenus des cotons longue soie d'Amérique.

Le Jury a admis également un échantillon de fantaisie filé dans l'établissement de M. Barrois, au N.o 82 du système anglais. M. Barrois, dont la filature de coton, l'une des plus importantes du pays, livre au commerce des produits très-estimés, a récemment joint à cette industrie la filature de la bourre de soie. C'est une fabrication naissante qu'il faut encourager. L'Angleterre achète en France des quantités considérables de bourre de soie; c'est du travail enlevé à l'industrie nationale, qui est devenue par là tributaire de l'Angleterre pour les bourres de soie filées. Les efforts de M. Barrois ont paru au Jury départemental très-dignes de l'attention du Jury central.

Julien Bayart, fabricant d'étoffes, à Roubaix. — 50 coupes fantaisies pour femme; un assortiment de châles et écharpes en couleur.

Alexandre Dervaux, filateur de laines et fabricant d'étoffes, à Roubaix. — Coupes lastings pour robes, stoff chaîne coton, nouveautés laine et coton pour robes, lastings laine, étoffes pour pantalons.

Médaille d'argent en 1839.

César Screpel, filateur en laine peignée, et fabricant d'étoffes, à Roubaix. — 30 coupes articles laine; assortiment de laines filées.

Julien Lagache, fabricant de tissus, à Roubaix. — 61 coupes fil, fil et coton, et laine et coton.

Les produits de ce fabricant sont généralement remarquables par la bonne exécution et leur bon marché.

Bayart-Lefebvre fils et C.e, fabricants de tissus, à Roubaix. — Tissus laine et coton.

Adrien Cuvru-Bulteau, fabricant d'étoffes, à Roubaix. — 15 coupes tissus coton.

Joseph Pollet, filateur et fabricant de tissus, à Roubaix. — 41 coupes tissus pure laine.

Ce fabricant a le premier fait l'article mérinos pour paletots à Roubaix.

Louis Watine, fabricant d'étoffes, à Roubaix. — 41 coupes étoffes pour pantalons, gilets et robes.

Jourdain-Defontaine, fabricant de tissus, à Tourcoing. — 60 coupes satin blanc pur fil de lin, coutil fil et coton, toile fantaisie, tricot chaîne de fil et fil et coton, lastings pure laine, drap laîne et coton, draps mérinos pure laine, fantaisies et unis.

Paul Defrenne, filateur de laine et coton et fabricant de tissus, à Roubaix. — 19 coupes camelot, stoff, lastings et nouveautés.

Duvillier frères, filateurs de laine cardée et fabricants de bleu d'azur, à Tourcoing. — 6 paquets laine filée, cardée, blanche et teinte; échantillon de bleu d'azur.

Cyrille Ferlié, fabricant d'étoffes, à Roubaix. — 17 coupes de châles et stoffs.

Auguste Decoster, fabricant de linge de table, à Lille. — Linge œuvré en fil de lin, linge demi-damassé et petit damassé, linge grand damassé superfin.

M. Auguste Decoster est arrivé à une remarquable perfection de travail dans sa fabrication du damassé, qui présente de grandes difficultés à vaincre.

Pitat et Evrard, fabricants de vernis, à Valenciennes. — Echantillons vernis au copal dur; vernis au succin; vernis blanc ordinaire à la gomme Dammar; vernis blanc superfin; vernis au mastic pour tableaux, etc.

Mention honorable à l'exposition de 1839.

Duhamel-Housez, fabricant d'étoffes, à Roubaix. — 19 coupes étoffes pour robes.

Alphonse Defrenne, filateur et fabricant de tissus, à Roubaix. — 8 coupes lainages pour robes, deux coupes tabliers.

Henri Delattre, filateur et fabricant de tissus, à Roubaix. — Lainages pour robes; lastings, étoffes façonnées en laine anglaise et mérinos pour pantalons. Laines filées en huit numéros, et laines anglaises, mérinos et alpaga.

Ce fabricant s'est montré digne de la médaille d'or qui lui a été décernée en 1839.

Louis Defrenne fils, filateur et fabricant de tissus, à Roubaix. — 12 coupes lainages pour robes.

François Frasez, fabricant d'étoffes, à Roubaix. — 20 coupes lainages pour robes et tabliers, un assortiment de châles.

Ce fabricant, qui a obtenu une médaille d'argent en 1839, occupe 400 métiers à la Jacquart.

Ribeaucourt-Notte, Louis, filateur de laines et fabricant d'étoffes, à Roubaix. — Diverses coupes d'étoffes pour robes

Mention honorable à l'exposition de 1839.

Duvillier-Delattre, fabricant de molletons, à Tourcoing. — 18 coupes molletons, laine, coton et fil.

Gustave Douchery, fabricant de tissus, à Roubaix. — 20 coupes tissus laine et coton.

Requillart-Screpel, fabricant de tissus, à Roubaix. — 20 pièces tissus, coton et laine.

Joseph Florin, fabricant d'étoffes, à Roubaix. — 11 coupes étoffes pour pantalons.

H. Derrevaux-Delefortrie, fabricant de tissus, à Roubaix. — 50 coupes tissus fil, fil et coton, laine, laine et coton.

Florimond Wattel et C.e, fabricants de tissus, à Roubaix. — 12 coupes nouveautés, laine et coton; 8 coupes fil et coton.

Odoux-Bourgeois, fabricant de flanelle, à Tourcoing. — 2 échantillons flanelle, fil et laine en couleur; 1 échantillon flanelle, coton et laine, idem.

Auguste Jolliot et Knight, fabricant de tulle, à Roubaix. — 3 voilettes coton, bandes tulle.

D. Wibaux-Florin, filateur de coton, teinturier et fabricant de

tissus, à Roubaix. — 112 coupes nouveautés pour robes; 25 coupes tissus pour pantalons.

L'établissement de M. Wibaux-Florin est un des plus importants du pays. Etoffes de coton pour pantalons, gilets poil de chèvre, coutils, broderies de sarraux tissés, il a successivement tout produit et le plus souvent avec succès. Un des premiers, il a fait usage des métiers à la Jacquart. Le premier encore, en 1839, il s'est livré à la fabrication des articles ***fantaisies pour robes***, qui sont devenus sa spécialité, et a ainsi créé une ressource précieuse pour la fabrique roubaisienne, qui manquait depuis quelque temps d'articles nouveaux.

Ernout-Bayart, filateur de laine, apprêteur, à Roubaix. — Laines teintes en toison filées, N.° 34 à 52; laines filées, mélange, N.° 25; laines filées en laine lavée à chaud, N.° 36 à 40; mélange alpaga et laine; laine jaspée en 2 et 3 bouts, filée d'un seul jet.

M. Ernout-Bayart, dont les laines ont été jugées dignes d'être admises, a demandé que sa qualité d'apprêteur fût également prise en considération par le jury. En conséquence de cette demande, le Jury a pensé que M. Ernout-Bayart devait être admis à fixer des cartes indicatrices sur les étoffes qui doivent figurer à l'exposition et qui ont été apprêtées par lui.

Le Jury rend cette justice à M. Ernout-Bayart, que, par la grande perfection de ses apprêts à fouler, il a développé dans le pays une lutte qui a profité à la fabrique de Roubaix et qui lui permet aujourd'hui de ne plus avoir recours à Elbeuf pour le foulage des étoffes de laine.

Mahieu-Delangre, Auguste, filateur de lin et fabricant de toile et de linge de table, à Armentières. — 18 coupes toile; 10 échevaux fil de lin.

Dansette, Hubert-Joseph, filateur de coton et fabricant de calicots par tissage mécanique, à Armentières. — 29 coupes toile coton dite cretonne, calicots, toiles fil et coton.

L'établissement de M. Dansette donne des produits d'un bon usage : il s'occupe de fournitures militaires et présente à la localité une ressource précieuse par la main-d'œuvre qu'il procure.

Delepoulle frères, filateurs de laine, à Roubaix. — Bobines d'alpaga; plusieurs coupes stoff et étoffes pour meubles.

LISTE des récompenses qui ont été accordées aux industriels de ce département, après l'exposition de 1844.

Décorations de la Légion-d'Honneur.

MM. Debuchy, François, fabricant de tissus, à Lille.
Lefebvre, Théodore, fabricant de céruse, aux Moulins.

Rappels de médailles d'or.

MM. Vantroyen et Mallet, coton filé, à Lille.
Cox et C.e, coton filé, à Fives.
Debuchy, François, tissus, à Lille.
Delattre, tissus, à Roubaix.
Scrive frères, cardes, peignes, à Lille.

Médailles d'or.

M.me V.e Lefebvre-Ducatteau et Soyer-Vasseur, tissus, à Lille.
MM. Ternynck frères, tissus, à Roubaix.
Scrive-Labbe et Ed. Scrive, tissus, à Lille.
Malo-Dickson et C.e, tissus, à Coudekerque-Branche.
Lelièvre et C e, tissus, à Cambrai.
Serret-Lelièvre et C.e, métaux, à Denain.
Lefebvre, Théodore, céruse, aux Moulins.
Kuhlman frères, produits chimiques, à Loos.

Rappels de médailles d'argent.

MM. Tesse-Petit, coton filé, à Lille.
Frasez, tissus, à Roubaix.
Charvet, Henri, tissus, à Lille.
Malmazet aîné, cardes, peignes, à Lille.
André Charvet et Fevez, tissus imprimés, à Lille.

Médailles d'argent.

MM. Dervaux, Alexandre, tissus, à Roubaix.
Courmont, tissus, à Wazemmes.
Lagache, Julien, tissus, à Roubaix.
Defrenne, Paul, tissus, à Roubaix.
Debuchy, Daniel, tissus, à Tourcoing.

MM. Grimonprez E. et C.e, tissus, à Roubaix,
Claro, tissus, à Lille.
Screpel-Lefebvre, tissus, à Roubaix.
Screpel-Roussel, tissus, à Roubaix.
Roussel-Dazin, tissus, à Roubaix.
Requillart-Screpel, tissus, à Roubaix.
Delfosse et Motte, tissus, à Roubaix.
Prus-Grimonprez, tissus, à Roubaix.
Defontaine (Ed.), tissus, à Lille.
Wibaux-Florin, tissus, à Roubaix.
Lemaitre-Demeestère, tissus, à Halluin.
Mahieu-Delangre, tissus, à Armentières.
Carlos Florin, tissus, à Roubaix.
Roussel-Requillart et Chocqueel, tissus, à Tourcoing.
Descat, matières tinctoriales, à Lille.

Rappels de médailles de bronze.

MM. Lejeune et C.e, tissus, à Roubaix.

Médailles de bronze.

MM. Tettelin-Montagne, tissus, à Roubaix.
Pollet, Joseph, tissus, à Roubaix.
Mallez, Jules, bonneterie, à Lille.
Leblan, Alexandre, laine filée, à Tourcoing.
Leblon-Dansette, tissus, à Armentières.
Jourdain-Defontaine, tissus, à Tourcoing.
Grimonprez fils, tissus, à Roubaix.
Duhamel-Housez, tissus, à Roubaix.
Delepoulle frères, tissus, à Roubaix.
Defrenne, Louis, tissus, à Roubaix.
Defrenne, Alphonse, tissus, à Roubaix.
Decoster, linge de table, à Lille.
Veuve Cordonnier, tissus, à Roubaix.
Bulteau frères, tissus, à Roubaix.
Bruneel, linge de table, à Lille.
Duhamel frères, tissus damassés, à Merville.
Sirot père, métaux, à Trith-Saint-Leger.
Harding-Cocker, peignes à tisser, à Lille.
Savoye père, instruments aratoires, à Berlaimont.
Dubrulle, lampes et éclairage, à Lille.
Ernould Bayart, couleurs et teintures, à Roubaix.
Defontaine, Edouard, fécule, à Marquette.
Numa-Grar, sucres, à Valenciennes.
Varenguien de Villepin, verreries, à Masnières.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Résultat des travaux des Conseils des Prud'hommes, pendant l'année 1843.

	Bureau particulier.				Bureau général.				Police intérieure des ateliers.		
	Nombre des affaires				Nombre des affaires retirées.	Nombre des jugements			Affaires portées devant le Conseil.		
	portées devant le bureau.	conciliées par le bureau.	retirées par les parties.	non conciliées par le bureau.		en dernier ressort.	susceptibles d'appel.	dont il a été interjeté appel.	Nombre de jugements.	Acquittées.	Condamnées.
Armentières	29	17	7	5	5	»	»	»	»	»	»
Cambrai	560	320	146	94	6	88	»	»	»	»	»
Douai	87	52	18	17	14	1	2	»	»	»	»
Lille	265	244	14	7	»	»	7	6	»	»	»
Roubaix	585	341	196	48	»	47	1	1	22	8	14
Tourcoing	250	122	127	1	»	1	»	»	»	»	»
Valenciennes	75	64	»	11	10	1	»	»	1	»	1
TOTAUX	1851	1160	508	183	35	138	10	7	23	8	15

FAILLITES.

Tableau des faillites qui ont été déclarées dans le ressort des tribunaux de commerce du département du Nord, pendant l'année 1843.

DÉSIGNATION des TRIBUNAUX de commerce.	Nombre des faillites déclarées par chacune des classes ci-après.				Montant du passif que représentaient à leur ouverture les faillites des				Montant approximatif de la portion du passif non recouvrée dans les faillites des				Nombre de banqueroutes accusées de fraude.	Nombre des renonciations aux successions.
	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands.	Industriels.	TOTAL.		
Cambrai.....	1	9	6	16	1000000	59868	28632	1088501	860000	21178	12617	893795	1	»
Dunkerque...	»	9	»	9	»	139242	»	139240	»	98375	»	98375	1	»
Lille.....	2	17	14	33	3873468	988642	1609184	6471295	»	»	»	»	»	»
Valenciennes..	»	6	2	8	»	99261	50834	150096	»	96741	46056	142797	2	»
TOTAUX...	3	41	22	66	4873468	1287013	1688650	7849132	860000	216294	58673	1134967	4	»

TROISIÈME PARTIE.

Nous nous étions proposé de donner dans cette troisième partie de l'Annuaire, le relevé sommaire des registres de l'état-civil, pour toutes les communes de ce département. Mais 120 à 130 communes n'ayant point encore fourni les renseignements qui leur ont été réclamés, nous sommes forcés d'ajourner à l'an prochain, la publication de cet utile travail.

NÉCROLOGIE.

BRO.

L'armée vient de perdre un de ses plus braves capitaines, la France un de ces caractères généreux qui l'ont illustrée au commencement de ce siècle; M. le lieutenant-général Bro est mort à Armentières, le 8 décembre 1844, à l'âge de 63 ans, à la suite d'une longue et cruelle maladie qu'avaient déterminée d'anciennes blessures à la tête.

Appelé en 1841 au commandement de la brigade de cavalerie du Nord, puis promu, en 1843, au grade de lieutenant-général, le général Bro est venu terminer au milieu de nous la carrière militaire la plus glorieuse et la mieux remplie. Un séjour de plusieurs années dans la ville de Lille nous a permis de le connaître et de l'apprécier; et le concours que nous avons vu se presser à son convoi, témoigne suffisamment de notre respect pour son nom et de nos sincères regrets. Nous pensons accomplir un devoir, et nous associer aux sentiments de ses compagnons d'armes en consacrant ces lignes à la mémoire d'un officier qui a été l'une des gloires de notre vieille armée.

Né à Paris, le 17 août 1781, Bro (Louis) fut l'un des types de cette généreuse jeunesse de France, qui, admirablement téméraire, est allée mourir sur tous les champs de bataille de l'Europe, pour le triomphe de la nationalité française et des idées de la révolution. Naturellement enthousiaste et courageux à une époque où les plus

froids et les plus timides se montraient souvent passionnés et audacieux, Bro, à peine sorti de l'enfance, voulut être soldat. Là où est le drapeau, là est la France, disait-on alors : il vit sa place sous les drapeaux et y courut. Parti à seize ans comme volontaire, il dut, tout d'abord, partager les destinées du jeune capitaine qui allait le conduire bientôt sur tant de champs de bataille, et qui alors commençait à étonner le monde : Bonaparte marchait à la conquête de l'Egypte. Incorporé dans l'armée expéditionnaire, le jeune Bro s'embarqua ; mais le navire qu'il montait n'ayant pu traverser les croisières anglaises, rentra à Toulon, et lui, revint dans sa famille. En lui fermant ainsi le chemin des Pyramides, la providence le réservait à d'autres épreuves : la patrie eut bientôt besoin de lui, et, toujours rempli d'ardeur, il répondit à son appel ; à 18 ans, il s'enrôla dans le 1.er régiment de hussards.

Ce fut à St.-Domingue qu'il alla faire ses premières armes ; ce fut si loin de son pays, de sa famille, sous un autre climat, qu'il affronta pour la première fois les dangers et les fatigues de la guerre. Loin de se laisser abattre, il se distingua tout d'abord par sa bravoure et par sa présence d'esprit, par un héroïsme bouillant, par toutes ces qualités enfin qui, dans une armée, désignent les hommes nés pour commander. Il obtint le grade de sous-lieutenant, et, par une distinction spéciale, il suivit en qualité d'aide-de-camp le colonel d'Alvimare, chargé d'une mission politique importante dans les colonies espagnoles. Cette première campagne faillit lui être fatale. Grièvement blessé lors de l'évacuation de St.-Domingue par nos troupes, il tomba au pouvoir des Anglais, qui le transportèrent avec les autres prisonniers à la Jamaïque, puis, le renvoyèrent bientôt en France comme infirme et *incapable de jamais porter les armes*.

Cet officier blessé qu'ils rendaient à la France comme un homme inutile, presque comme un cadavre, les Anglais ne s'attendaient guère à retrouver en lui un de leurs plus terribles adversaires sur un plus vaste champ de bataille, à Waterloo,..... mais ne devançons point les événements, et s'ils se pressent sous notre plume, qui n'a que quelques lignes à leur consacrer, prenons du moins quelques-unes de ces dates et de ces noms qui sont dans toutes les bouches ; suivons rapidement M. Bro dans les marches victorieuses, dans les triomphes de la Grande Armée à travers l'Europe.

Aide-de-camp du général Augereau en 1806, il ne cessa dès-lors de suivre la fortune de Napoléon. Il porta successivement en Prusse, en Pologne, en Autriche, en Russie les aigles devenues invincibles ; il était à Austerlitz, à Iéna, à Wagram, à Eylau, à Friedland, à la Moscowa ; il faisait partie de ces glorieuses légions qui portèrent *jusqu'à* Berlin, à Vienne, à Moscou, la terreur de nos armes.

Blessé d'un coup de sabre à Wagram, le 6 juillet 1809, M. Bro put cependant prendre part à la funeste campagne de 1813, et il dut à son énergie indomptable de ne pas rester enseveli avec notre malheureuse armée dans les neiges de la Russie. Napoléon le retrouva à ses côtés en 1814. Soldat digne d'un tel capitaine, le commandant Bro (il était alors parvenu à ce grade) fut aussi admirable dans ces jours malheureux que dans l'enivrement des triomphes, non moins brave et non moins fidèle dans les plaines de la Champagne et de la Picardie que sous les murs des capitales étrangères; il se trouva encore dans les rangs de cette petite armée qui sut se multiplier, et tenir si longtemps en suspens, sur le sol sacré de la patrie, les hordes innombrables de l'Europe coalisée. Un instant il posa son épée, la croyant à jamais condamnée au repos. Mais à la vue des aigles de la Grande-Armée revenues de leur exil, il la reprit et courut à Waterloo tenter une dernière fois la fortune des combats. Là, il fut un des soldats de cette garde impériale qui aimait mieux mourir que de se rendre; à la tête de son régiment, le 4.e lanciers, il écrasa une brigade anglaise. Mais ses invincibles compagnons d'armes étaient morts en Russie, et lui, épargné par la mitraille, tomba couvert de coups de sabre à la tête et aux bras; pour la seconde fois il se voyait prisonnier des Anglais. Si, dans un tel désastre et sur les ruines de la France, le colonel Bro eût pu être consolé, il l'eût été par les bulletins de l'armée anglaise: ses ennemis prenaient soin de sa gloire. Dans son rapport, le général le citait comme un de ceux qui avaient rendu si difficile et si cruel le triomphe des armées coalisées.

Sous la restauration, pendant quinze ans, le colonel Bro resta constamment fidèle à ses souvenirs et à des affections qu'il savait difficilement contenir. Son drapeau, pour avoir été vaincu, ne lui était pas moins cher: n'était-ce pas lui qu'il avait vu flotter dans l'Europe entière; n'était-ce pas pour lui qu'il avait tant de fois exposé sa vie, vu couler son sang? Quel ne fut pas son enthousiasme quand il vit reparaître dans quelques mains intrépides, le 27 juillet 1830, les couleurs nationales! On le vit des premiers, sur les débris des barricades, leur apporter le secours de son épée; on le vit au péril de sa vie, plusieurs fois exposée, soumettre au joug de la discipline une multitude armée et victorieuse.

Sur les champs de bataille de l'empire, M. Bro avait conquis tous ses grades avec son épée; c'étaient, pour de tels travaux, de bien modestes récompenses. Enfin, à Waterloo, il était colonel. Ce grade lui fut reconnu en 1830. D'abord il eut le commandement de la deuxième légion de la garde nationale de Paris; puis, l'ordre rétabli, il prit celui du régiment de chasseurs de Nemours (premier de l'arme). C'est à la tête de ce régiment qu'il prit part à la pre-

mière campagne de Belgique, en 1831—1832, à la suite de laquelle il fut nommé maréchal-de-camp.

Un commandement lui fut confié en cette qualité, en Afrique, et pendant six ans de guerres avec les Arabes, il se montra capitaine non moins expérimenté qu'intrépide. Rentré en France en 1838, il commanda successivement les départements de l'Hérault et de la Dordogne, et vint, en 1841, prendre le commandement de la brigade de cavalerie du Nord; c'est à Lille qu'il reçut sa promotion au grade de lieutenant-général. Il goûtait ce repos glorieux, après 24 ans de campagnes, lorsqu'il a succombé des suites de ses blessures, et victime de son dévoûment à son pays.

Est-il besoin d'ajouter que la Légion-d'Honneur comptait le général Bro parmi ses principaux dignitaires? Créé *chevalier* de l'ordre sur les champs de bataille, en 1807, il reçut la croix d'*officier* en 1814, de la même main, devenue moins puissante, mais non moins glorieuse. Le roi des Français, rémunérateur de tous les services passés, éleva successivement le général Bro, en 1831 au grade de *commandeur*, et en 1838 à celui de *grand-officier* de la Légion-d'Honneur.

Nous nous sommes bornés à un simple récit de la vie du général Bro: n'est-ce pas le plus éloquent? Nous aurions pu l'abréger encore, et dire: d'Austerlitz à Waterloo, il suivit toujours les aigles de Napoléon! Mais cet éloge, plus que suffisant à la gloire d'un homme, eût été incomplet pour le général. Ce soldat, échappé aux glaces de la Bérésina, nous l'avons vu vingt ans plus tard, sous le brûlant soleil d'Afrique, faire revivre au milieu de nos jeunes armées les traditions d'une époque immortelle.

Ne prononçons qu'avec admiration, qu'avec respect, ces noms héroïques qui se mêlent à celui de Napoléon et aux grands souvenirs d'une époque unique dans l'histoire! que leur mémoire se perpétue et soit toujours proposée aux générations nouvelles. Courage indomptable, désintéressement, amour de la patrie, telles étaient les vertus de ces hommes que nous pouvons opposer à cette accusation de scepticisme et de découragement si souvent portée contre notre époque. Non, la France qui a produit de tels hommes à la fin du XVIII.e siècle, n'est point déchue. La mémoire des guerriers de l'empire fait rayonner encore dans le monde le nom de la France; nos malheurs n'en ont point obscurci l'éclat, et ses enfants sauraient le soutenir.

Ajoutons que le général Bro avait transporté dans les habitudes de la vie privée les qualités qui l'avaient distingué dans sa carrière militaire. Tous ceux qui l'ont connu ont pu apprécier en lui une grande noblesse de sentiments, une loyauté, une franchise qui ne s'est jamais démentie, un parfait désintéressement, en un mot, tous

les dons d'une âme bien née. On sait combien il aimait à servir ses anciens compagnons d'armes; jamais on n'implorait en vain son appui, et sa bonté était inépuisable.

COGET.

Alexandre Coget, ancien député, décédé le 2 juillet 1844, membre du Conseil général du Nord et maire de Thumeries, naquit dans cette dernière commune le 18 septembre 1774 d'une famille de cultivateurs. Son père y dirigeait des pépinières importantes d'où sont sortis les beaux arbres qui font aujourd'hui l'ornement de l'Esplanade de Lille.

Le jeune Alexandre fut placé à Lille, au pensionnat de M. *Lafuite*, père de notre ancien bibliothécaire. Il y fit de bonnes études, et, ce qui vaut mieux encore, il y apprit à respecter et à honorer le métier paternel. Aussi, en quittant le collége, n'éprouva-t-il aucune répugnance à suivre les travaux des champs, et il secondait son père dans l'exploitation de sa ferme, quand l'invasion ennemie vint l'appeler à la défense des frontières.

Compris dans la réquisition, Alexandre partit pour l'armée, où déjà combattaient deux de ses frères.

C'était le beau temps des dévouements à la patrie, et la classe plébéienne, émancipée par la révolution, ne pouvait lui refuser les bras et le sang de ses enfants.

Alexandre Coget fit les campagnes de Belgique, de Hollande, de Suisse et d'Allemagne. Son civisme et ses talents lui assuraient une brillante carrière, quand, le 1.er floréal an VIII, son vieux père lui dépêcha son quatrième fils avec prière instante de rentrer dans ses foyers, où son aide était plus que jamais nécessaire à la famille.

Coget, que nous verrons dans toutes les circonstances de sa vie esclave de ses devoirs, sacrifia sans hésiter le noble avenir qui s'ouvrait devant lui, et il revint à Thumeries aussi fier de manier l'instrument utile du travail qu'il avait été glorieux de porter l'épée pour la défense de la liberté.

Modeste aux champs comme aux camps, Coget s'était toujours contenté de sa part solidaire dans les fabuleux exploits que la renommée racontait partout de nos soldats, et ce ne fut qu'après sa mort que l'on trouva dans le petit portefeuille du conscrit républicain, soigneusement renfermé dans son secrétaire, les certificats les plus honorables de bravoure délivrés par ses frères d'armes, notamment à la suite des combats des 21, 22 et 23 floréal an II, devant Menin.

Les hommes comme Coget étaient trop précieux pour que le gouvernement ne s'empressât pas de les utiliser, aussi fut-il successivement nommé, chef de cohorte de la garde nationale le 24 brumaire an XIV, président de sa section électorale le 17 septembre 1810, membre du conseil d'arrondissement et du conseil municipal. Enfin, le 28 septembre 1818, il fut appelé aux fonctions de maire de la commune de Thumeries, fonctions qu'il remplit sans interruption jusqu'à sa mort.

On se rendra facilement compte de la confiance générale que durent attirer à Coget tant d'aptitude, de dévouement, de désintéressement.

Ses concitoyens lui en donnèrent une preuve éclatante quand sonna l'heure des élections libres, quand, après la révolution de juillet, les cantons ruraux de l'arrondissement de Lille exercèrent pour la première fois leur droit dans toute son étendue.

Ils se hâtèrent de jeter les yeux sur Coget.

Ils pensèrent judicieusement que le campagnard qui avait été soldat intrépide le jour où la patrie envahie réclamait les bras de ses enfants serait un bon législateur, alors que la France avait besoin, avant tout, pour consolider sa victoire, des garanties de probité et de haute raison dans ses représentants.

Alexandre Coget fut élu député le 6 juillet 1831..... Dans un temps où la députation est si vivement sollicitée, où pour tant de candidats ambitieux elle est considérée comme un marche-pied qui conduit à la fortune et aux emplois, comprendra-t-on qu'en 1831, elle fut en quelque sorte subie par Coget qui n'y voyait qu'un nouveau sacrifice à faire à son pays? Sans doute l'honneur était grand pour lui, mais aussi il lui fallait renoncer à ses douces habitudes, à sa vie de famille, à ses travaux des champs.... sans autre compensation que la conviction d'un devoir à remplir.

Patriote de 1789, Coget défendit sans éclat mais avec constance et sincérité les opinions libérales. Il siégea à gauche, auprès de Dupont (de l'Eure), et il fut un des signataires du compte rendu.

Ce n'était pas seulement de ses goûts et de ses affections qu'il faisait abnégation, c'était encore des intérêts de sa fortune, du soin de sa santé.

Pendant les cinq années qu'il passa à Paris, il entama d'une manière notable son modeste patrimoine, il sentit s'étioler dans l'atmosphère des bureaux son tempérament, trempé au grand air et au plein soleil.... il tint ferme cependant à son poste, jusqu'à l'expiration de son mandat. Il quitta la chambre alors, comme il avait quitté le collége à 15 ans, comme il avait quitté l'armée à 25, pour reprendre le chemin de Thumeries, libre et heureux de revoir le foyer domestique, de saluer le vieux clocher de son village.....

Elu membre du Conseil général le 15 novembre 1833, par les cantons de Cysoing et de Pont-à-Marcq, réélu le 27 novembre 1842, Coget consacra désormais aux affaires du département et de la commune ses rares facultés et son expérience des hommes et des choses. Il avait une grande aptitude financière, et ses collègues du Conseil général s'en remettaient volontiers à lui du soin de former les budgets annuels.

Maire de sa commune, il apportait dans l'exercice des fonctions municipales, si importantes et trop souvent négligées, une attention excessive, une vigilance de tous les instants; ses rapports avec l'administration supérieure et l'autorité ecclésiastique, étaient ceux que l'on devait attendre d'un homme sage et modéré.

Il était membre des sociétés d'agriculture de Lille, Douai, Arras et Montreuil-sur-Mer.

Coget était, en outre, le conseil, le juge officieux, non seulement de ses administrés, mais encore des campagnards des villages voisins, qui, chaque dimanche, à l'issue de la messe, venaient sous le vaste manteau de sa cheminée, où il se tenait d'habitude, solliciter ses avis et lui soumettre leurs différends.

Une vie si simple et si réglée promettait à Coget une longue existence... il n'en fut malheureusement pas ainsi :

A peine entré en convalescence, à la suite d'une vive irritation d'entrailles, il fut emporté par une congestion pulmonaire, au moment où il se préparait pour la session du Conseil général, le lendemain même du jour où, recevant la visite du premier magistrat de ce département, il lui exprimait à l'avance son opinion sur le classement d'un chemin....

La dernière préoccupation de cet homme de bien devait porter sur une chose utile à ses commettants.

Ainsi mourut, comme il avait vécu, au village où il était né, la main sur le manche de sa charrue, cet homme qui avait occupé des fonctions importantes, qui avait été soldat, administrateur, député.

Dans notre siècle aux mobiles passions, trop facilement soulevées par le vent corrupteur de l'ambition et de l'intérêt personnel, c'était, par sa simplicité et par la fermeté de son caractère, un type digne des temps antiques.

Puissent son exemple et le souvenir de sa vie paisible et honorée ramener les esprits au culte des vertus solides.

La mort d'Alexandre Coget fut considérée comme une calamité publique.

Quand il fut conduit à sa dernière demeure, au milieu d'une foule immense, chacun put juger, aux sanglots qui, à plusieurs reprises, interrompirent le discours qu'une voix amie prononça sur

sa tombe, combien les regrets que sa perte inspirait étaient vifs et unanimes.

LOBRY.

Quand un homme de bien, un homme utile à la société, a rendu le dernier soupir, c'est un besoin, c'est un devoir sacré pour ceux qui l'ont connu et apprécié, de payer à sa mémoire le tribut d'hommages que ses vertus et ses services lui ont mérité.

M. Aristide-Jean-Jacques Lobry est né à Villers-Plouich, le 11 septembre 1796.

Son père, M. Michel-François Lobry, qui avait fait lui-même de bonnes études au collége de Cambrai, qui avait rempli des fonctions publiques importantes, entre autres celle d'administrateur du département du Nord, sentait vivement tout le prix d'une bonne éducation. Aussi ne recula-t-il devant aucun sacrifice pour en assurer le bienfait à ses nombreux enfants.

Dès l'âge de neuf ans, le jeune Aristide Lobry fut envoyé au collége de Cambrai; il ne tarda pas à s'y faire remarquer par son application au travail et par ses heureuses dispositions. Doué d'une raison peu commune à cet âge, il montra surtout du goût pour les études les plus sérieuses et les plus utiles. Son jugement se forma de bonne heure et les succès classiques couronnèrent ses efforts.

Sorti du collége à la fin de 1812, il rentra dans la maison paternelle et y partagea son temps entre l'étude et l'agriculture.

En 1815 et pendant les Cent-Jours, il fut appelé à faire partie des bataillons de garde nationale mobilisée, il obtint le grade de sous-lieutenant de grenadiers et il servait en cette qualité dans la garnison de Cambrai quand les Anglais s'emparèrent de cette ville après la bataille de Waterloo.

Rentré dans ses foyers par suite du licenciement, il y resta jusques vers la fin de 1816, époque où il se rendit à Paris pour y faire son droit.

C'est dans l'étude difficile de cette science si compliquée qu'il montra toute la justesse de son esprit, toute la vigueur de son raisonnement; il passa tous ses examens et sa thèse de la manière la plus brillante et fut reçu licencié au mois de novembre 1819.

Il vint immédiatement exercer à Cambrai la profession d'avocat. En peu d'années, il se fit connaître honorablement et devint l'un des avocats les plus distingués et les plus suivis du barreau de cette ville. Doué d'un bel organe et d'un extérieur avantageux, parlant avec méthode et facilité, possédant parfaitement le Droit, augmentant chaque jour encore ses connaissances par des études profondes et consciencieuses, joignant à tout cela un caractère de droiture et

de loyauté qui était pour ainsi dire empreint sur sa figure, il réunissait toutes les qualités qui, dans cette honorable profession, commandent l'estime et la confiance publiques. Aussi peut-on dire qu'elles lui furent acquises au plus haut degré.

Ses concitoyens le lui prouvèrent d'une manière non équivoque en le nommant, depuis la révolution de Juillet, à chaque élection et à une grande majorité, membre du conseil municipal.

En 1830, il fut appelé aux fonctions de procureur du roi de l'arrondissement de Cambrai; mais, modeste et sans ambition, il ne crut pas devoir accepter ce poste honorable.

Bientôt cependant sa profession devint trop fatigante pour lui. Une affection du larynx qui s'aggravait toutes les fois qu'il parlait en public, le força de renoncer à la plaidoirie; il dut se borner à n'être plus qu'avocat consultant.

La place de juge-de-paix de Cambrai (ouest), étant venue à vaquer par le décès de M. Poulet, M. Lobry fut nommé à cet emploi le 30 novembre 1835. Son caractère conciliant et doux, l'autorité de sa raison et de son savoir, la réputation qu'il s'était acquise comme avocat, tout le rendait propre à exercer cette magistrature.

On regrette toutefois qu'au temps où nous vivons il n'y ait pas assez d'esprit de justice, assez de sentiment des vrais intérêts du pays, pour que de son propre mouvement le pouvoir appelle aux fonctions élevées de la magistrature des hommes aussi notoirement dignes de les occuper que l'était M. Lobry. Certes, ce n'était pas dans une justice de paix que devait être relégué un jurisconsulte aussi rare par ses connaissances que par ses qualités personnelles. Sa place était marquée par l'opinion dans une cour souveraine, car où trouver un juge plus intègre et plus éclairé?

Comme conseiller municipal, il n'a cessé, pendant environ douze années, d'apporter dans ses fonctions ce soin et ce zèle consciencieux qu'il mettait dans l'accomplissement de tous ses devoirs. On peut dire qu'il jetait une vive lumière dans toutes les discussions, par sa logique pressante, par son argumentation vigoureuse. Il a été, sans contredit, pendant toute cette période, l'un des hommes les plus utiles à la cité, par ses vues sages et économiques.

Comme homme privé, M. Lobry possédait toutes les qualités qui nous font aimer de nos semblables. Doux, simple et modeste, il fut bon fils, bon frère, bon ami. Il était tendrement attaché à sa sœur, avec laquelle il passait ses jours dans la retraite, et sur qui depuis longtemps il avait concentré ses principales affections.

Depuis quelques années sa santé avait commencé à s'altérer. Vainement, par un régime très-sobre et même sévère, avait-il cherché à combattre le mal qui le minait sourdement. La poitrine s'af-

fecta de plus en plus, et dans les derniers temps la maladie avait fait des progrès si effrayants que M. Lobry, naguères encore plein de force, du moins en apparence, était arrivé à l'état de marasme le plus complet. Il conserva toutefois sa présence d'esprit, sa fermeté d'âme et sa résignation jusqu'au dernier moment. C'est le 14 août 1844 qu'il mourut, ou plutôt qu'il s'éteignit, dans les bras de sa sœur.

Cette mort trop prématurée a été un deuil pour tous les gens de bien, une source de regrets amers pour la famille et les amis de M. Lobry, un vrai désespoir pour sa bonne sœur qui l'avait soigné avec un zèle et un dévoûment au-dessus de tout éloge.

Une foule nombreuse assistait aux obsèques de M. Lobry. Tout ce que Cambrai compte de citoyens honorables s'était empressé de payer un dernier tribut à la mémoire de l'homme de bien. Ses restes mortels ont été transférés à Villers-Plouich, son lieu natal. Il repose dans le cimetière de cette commune, auprès de ses respectables parents.

M. Lobry était frère du docteur Bélisaire Lobry, déjà si avantageusement connu comme médecin, à Cambrai, lorsqu'en 1828 il succomba à la fleur de l'âge. Il était neveu, par sa mère, de M. Maximilien Farez, qui fut député du Nord, procureur-général, puis président à la cour de Douai, qui lui-même avait rendu tant de services à la ville de Cambrai, et dont la mémoire est en vénération dans le pays.

MILLE.

Au nombre des pertes les plus douloureuses qu'ait faites le département, et plus particulièrement la ville de Lille, dans le cours de l'année qui vient de finir, nous citerons celle de M. Auguste-Désiré Mille, filateur de coton, né à Lille le 17 mai 1782, décédé le 8 juillet 1844, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Cet honorable industriel, fils de ses œuvres, se glorifiait lui-même de son humble origine : il ne croyait, dans sa modestie et son bon sens, n'avoir d'autres titres à l'estime de ses concitoyens que les services rendus à l'industrie nationale et la constante pratique des plus solides vertus.

Ce fut lui qui, le premier, importa en France les métiers perfectionnés. Déjà, en 1812, il filait les numéros élevés. En 1819, il eut l'honneur de monter la première machine à vapeur qui existât dans le département du Nord. En récompense de ses sacrifices et de ses ingénieux efforts, il reçut, dans la même année, une médaille d'or à l'exposition des produits de l'industrie française ; plus tard, en 1823, il obtint la double médaille d'or, en rappel de celle de

1819. Après la révolution de juillet il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. L'opinion publique considéra cette flatteuse distinction comme juste et incontestablement méritée.

M. Mille fit un moment partie du conseil municipal, où sa place était marquée, mais sa santé toujours chancelante le contraignit de résigner des fonctions dans l'accomplissement desquelles il n'eût pas apporté la consciencieuse exactitude qui était sa loi. Il put néanmoins, si ce n'est pendant la dernière année de sa vie, remplir dignement un autre mandat que l'élection lui avait confié, celui de membre du conseil des prud'hommes. Personne peut-être n'a réuni, à un plus haut degré, les qualités nécessaires à l'exercice de cette précieuse juridiction. Ferme et conciliant, ami de la discipline et du droit, il savait parler le langage des ouvriers, défendre leurs véritables intérêts, et rappeler aux maîtres irréfléchis et imprudents combien il leur importe d'être équitables et bienveillants envers leurs inférieurs.

Le corps de M. Mille fut conduit à sa dernière demeure au milieu d'un concours immense d'habitants de toutes conditions. Chacun, en quittant le champ de repos, avait à la bouche l'éloge du défunt, et racontait de lui de remarquables traits de grandeur d'ame et de générosité.

Nous devons les détails renfermés dans cette courte notice nécrologique à l'obligeance de M. Coingny, vice-président du conseil des prud'hommes, qui prononça quelques paroles touchantes sur la tombe de son collègue et ami.

BELLES ACTIONS, TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1844, à la délivrance de *vingt-une* médailles d'argent décernées par M. le ministre de l'intérieur. Une somme de 1,025 fr. a en outre été distribuée par M. le préfet à cinquante-sept individus qui se sont signalés par de belles actions. Les médailles ont été décernées :

1.° Au sieur Louis Coroëne, propriétaire, à Valenciennes, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, une femme tombée accidentellement dans la rivière de Sainte-Catherine;

2.° Au sieur Menneveux, sergent des sapeurs-pompiers de ladite ville, pour le dévouement dont il a fait preuve dans plusieurs incendies, et en dernier lieu à Marly, où il a été blessé;

3.° Au sieur Huart, lieutenant des douanes, à Étrœungt, pour le courageux dévouement qu'il a montré lors d'un violent incendie survenu dans cette commune;

4.° Au sieur Pavelle, gendarme, à Merville, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un jeune enfant au berceau qui se trouvait dans une maison envahie par les flammes;

5.° Au sieur Jean-Baptiste Lemarchand, chasseur au 10.° régiment, en garnison à Maubeuge, pour la rare intrépidité dont il a fait preuve lors d'un incendie survenu dans cette ville;

6.° Aux sieurs Hippolyte Delannoy, sergent, et Albert Carrette, sergent-fourrier des sapeurs-pompiers d'Haubourdin, pour leur courageux dévouement lors d'un incendie survenu dans cette commune;

7.° Au sieur Louis Lucas, bottier et sapeur-pompier, à Avesnes, qui s'est déjà signalé dans plusieurs circonstances antérieures, pour avoir sauvé un homme qui se noyait dans l'Helpe-Majeure;

8.° Au sieur Célestin Dechy, tuilier, à Engle-Fontaine, pour avoir, en exposant ses jours, retiré d'un puits très-profond une femme qui y était tombée accidentellement;

9.° Au sieur Longuespée, lieutenant des sapeurs-pompiers de Lille;

10.° Au sieur Lefebvre, sergent, idem;

11.° Au sieur Jouvenel, sergent, idem;

12.° Au sieur Mercier, sapeur-pompier, idem;

13.° Au sieur Gauchez, ouvrier et pompier à la manufacture des tabacs de Lille;

En récompense de la conduite courageuse qu'ils ont montrée dans plusieurs incendies;

14.° Au sieur Leduc, ouvrier brasseur, à Rumilly, qui a exposé ses jours en descendant dans une fosse pour en retirer trois personnes asphyxiées;

15.° Au sieur Philibert Lebon, ancien sapeur-pompier, à Cambrai;

16.° Au sieur Ganez, couvreur, à Aubencheul-au-Bac;

17.° Au sieur Louis Milliot, pêcheur, à Bourbourg-Campagne;

Qui tous trois ont fait preuve de courage et de dévouement en sauvant plusieurs personnes sur le point de se noyer;

18.° Au sieur Hippolyte Ferrez, journalier, à Merville, pour avoir, en exposant ses jours, sauvé un enfant tombé dans la Bourre;

19.° Aux sieurs Moronval et Bourgeois, ébénistes, à Cambrai, pour avoir, au péril de leurs jours, sauvé trois personnes ensevelies sous les décombres, lors de l'écroulement d'une partie de l'hôtel du commerce, à Cambrai;

La somme de 1,025 fr. a été répartie entre les dénommés ci-après :

1.° Au sieur Dupont, Eloi, journalier, à Sebourg, pour avoir

sauvé un enfant de cinq ans dont les vêtements s'étaient enflammés, et qui aurait infailliblement péri sans le secours du sieur Dupont;

2.° Aux sieurs Pluchard, Petit et Pogy fils, à Cambrai, pour avoir, au péril de leurs jours, sauvé plusieurs personnes ensevelies sous les décombres, lors de l'écroulement de l'hôtel du commerce, à Cambrai;

3.° Aux sieurs Lemarchand, soldat au 10.e de ligne, Mayères Dehavay et Lessens, soldats au 39.e de ligne, qui se sont signalés par leur courageux dévouement, lors d'un incendie survenu à Maubeuge;

4.° Au sieur Robert, Jules, pontonnier, à Bouchain, pouravoir sauvé, au péril de ses jours, deux femmes qui se trouvaient en danger de périr dans l'Escaut, où elles étaient tombées;

5.° Aux sieurs Bauduin, Liénard, à Ferrière-la-Grande, et Preseau, à Beaufort, qui par leurs efforts ont sauvé un ouvrier enseveli sous un éboulement survenu à Ferrière-la-Grande, dans la fabrique de M. Dumont;

6.° Au sieur Vandermersch, Louis-Laurent, ouvrier, à Dunkerque, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, deux petites filles qui étaient tombées dans la mer, et qui auraient infailliblement péri sans le secours de ce généreux citoyen;

7.° Au sieur Jules Dumez, d'Esquermes, pour avoir sauvé, en exposant ses jours, une femme tombée dans le canal des Stations;

8.° Au sieur Louis Merschaert, scieur de long, à Dunkerque, pour avoir sauvé au péril de sa vie, une personne qui était tombée avec son cheval et son cabriolet dans le canal du pont du Jeu de Mail;

9.° Au sieur Benoît Oudart, ouvrier maréchal, à Douchy, pour avoir sauvé une personne qu'un cheval fougueux avait entrainée dans la rivière de Selle;

10.° Au sieur Jules Billoir, porte-faix, à Lille, pour avoir sauvé un enfant de cinq ans et demi tombé dans le canal de la Basse-Deûle, près du moulin à eau;

11.° Au sieur Auguste Dannat, ouvrier à la Monnaie, pour avoir sauvé un jeune enfant tombé dans le canal de la Deûle;

12.° Au sieur Nicolas Fourmy, cabaretier à Maubeuge, pour avoir sauvé une jeune fille de onze ans tombée dans le canal de la Sambre et que le courant entraînait;

13.° Au sieur Buttez, marin du port de Gravelines, pour avoir sauvé, au péril de sa vie, deux matelots du bâtiment *la Venus*, que les flots entrainaient;

14.° Au sieur Adonis Beaumont, préposé des douanes, à Armbouts-Cappel, pour avoir sauvé, en exposant ses jours, un jeune enfant tombé dans le canal de Bourbourg;

15.° Au sieur Louis Bonte, demeurant à Lys-lez-Lannoy, pour

avoir sauvé un jeune garçon de onze ans tombé dans la Marque, et que le courant entraînait;

16.° Au sieur Wallon, journalier, à Lille, pour avoir retiré une jeune fille tombée dans le canal du pont de Weppes, action qui a aggravé une maladie dont ce citoyen se trouvait antérieurement atteint;

17.° Aux sieurs J.-B. Leduc et Jean Chiva, ouvriers, à Cambrai, pour avoir sauvé, au péril de leurs jours, quatre personnes qui se trouvaient asphyxiées dans une fosse d'aisance;

18.° Au sieur Louis Pottier, ouvrier couvreur, demeurant à Hénin-Liétard, pour le courage dont il a fait preuve lors d'un incendie survenu à Fressin;

19.° Au sieur Edouard Boderlèque, pontonnier, à Dunkerque, pour avoir sauvé un jeune enfant tombé dans la Scarpe, et une personne qui, sans savoir nager, s'était précipitée au secours de cet enfant;

20.° Au sieur Pierre Poullin, ouvrier tailleur, à Armbouts-Cappel, pour avoir sauvé, au péril de sa vie, un enfant tombé dans la Colme, au hameau du Grand-Millebrugghe, dans un endroit où la rivière est très-profonde;

21.° Au sieur J.-B. Mercier, mulquinier, à Haspres, pour avoir sauvé un jeune enfant qui se noyait dans la rivière de Selle;

22.° A la nommée Thérèse Sarrasin, fileuse, demeurant à Haspres, pour avoir sauvé une femme qui était tombée dans ladite rivière;

23.° Au sieur François Mijotte, ouvrier tonnelier, à Cambrai, pour avoir sauvé une femme tombée dans l'Escaut et que le courant entraînait;

24.° Au sieur Edmond Lefèvre, ouvrier carrier, à Marbaix, pour avoir sauvé une jeune fille de trois ans qui était tombée dans une carrière remplie d'eau, d'une hauteur de six à sept mètres;

25.° Au sieur Louis Péru, journalier, à Cambrai, qui a exposé ses jours pour sauver une femme qui était tombée dans l'Escaut;

26.° Au sieur Bertin, Henri, journalier, à Cambrai, qui a exposé ses jours en se précipitant au secours d'une petite fille qui venait de tomber dans la rivière et que le courant entraînait;

27.° Au sieur Louis Melsen, porte-faix, à Dunkerque, pour avoir sauvé un enfant de cinq ans tombé dans le port;

28.° Au sieur Jean-Baptiste Dogimont, demeurant à Mortagne, pour avoir sauvé un enfant de six ans tombé dans l'Escaut;

29.° Au sieur Antoine Bourez, ouvrier maréchal, à Valenciennes, pour avoir sauvé un enfant qui était tombé dans la même rivière;

30.° A la nommée Zélie Coubronne, femme Descamps, demeu-

rant à Haverskerque, pour avoir sauvé un enfant de trois ans qui venait de tomber dans une mare d'eau assez profonde;

31.° Au sieur Victor Delattre, demeurant à Frelinghien, pour avoir sauvé un jeune garçon de dix ans qui était en danger de périr dans la Lys;

32.° Au sieur Besengez, tisserand, à Lannoy, pour avoir sauvé un enfant de deux ans qui était tombé dans un des fossés de la ville;

33.° Au sieur Antoine Morez, novice, à Dunkerque, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, deux enfants qui se noyaient dans le port;

34.° Au sieur Remi Fontaine, âgé de 16 ans, ouvrier mineur, à Denain, pour avoir sauvé, en exposant ses jours, deux jeunes enfants qui étaient tombés dans une mare d'eau profonde de plus de trois mètres;

35.° Aux sieurs Evrard, âgé de 12 ans, et Masson, âgé de 11 ans, tous deux de Gravelines, qui se sont précipités à la mer du haut du Pont-Rouge, pour sauver un enfant de 7 ans tombé dans la mer;

36.° Au sieur Charles Meriau, maréchal, demeurant à Vendegies-sur-Ecaillon, pour avoir sauvé un enfant de 4 ans qui était tombé dans la rivière d'Ecaillon et que le courant entraînait;

37.° Au sieur Adolphe Dufour, âgé de 15 ans, demeurant à Wazemmes, faubourg de la Barre, pour avoir sauvé un enfant de 12 ans qui était tombé dans la Deûle, près de l'écluse du pont de la Barre;

38.° A la nommée Julie Delbart, de Malincourt, qui a fait preuve du plus grand dévoûment lors d'un incendie survenu dans ladite commune;

39.° Aux sieurs Henri Chantry, batelier, à Mortagne, et Boez, journalier, à Marchiennes, qui ont, au péril de leurs jours, sauvé une jeune fille qui était tombée dans la Scarpe;

40.° Aux sieurs Jean-Baptiste Carlier, garde-champêtre, à Ligny, et Elie Carlier, journalier en la même commune, qui ont fait preuve de courage et de dévoûment lors d'un incendie survenu dans cette commune;

41.° Au sieur Jean-Baptiste Wattel, tisserand, à Wasquehal, qui a sauvé d'une mort certaine un jeune enfant dont les vêtements s'étaient enflammés;

42.° Au sieur Louis Belanger, fileur de coton, à Loos, qui a sauvé, au péril de sa vie, deux jeunes gens qui étaient tombés dans la Deûle;

43.° Au sieur Bougues, François, marin, à Dunkerque, pour avoir sauvé un enfant de 13 mois qui venait de tomber dans le port de Dunkerque;

44.° A la nommée Elisa Dubois-Dindien, demeurant à Sébourg, qui a sauvé un enfant de huit ans et demi qui venait de tomber dans le biez du moulin de Sebourgnau ;

45.° Au sieur Trenet, Auguste, demeurant à Estaires, qui a sauvé, au péril de ses jours, une femme qui était tombée dans la Lys et que le courant entraînait ;

46.° Au sieur Louchart, Augustin, maçon, demeurant à Calonne sur la Lys, pour avoir sauvé une femme qui était tombée dans la Lys ;

47.° Au sieur Evrard, scieur de long, demeurant à Féron, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un jeune garçon qu'un bœuf en furie avait déjà affreusement mutilé.

DONS ET LEGS.

Les dons et legs faits en 1844, tant en immeubles qu'en numéraire, aux hospices, bureaux de bienfaisance et fabriques d'églises du département, se sont élevés à 159,682 fr.

Pour les hospices, à.....	41,306
Pour les bureaux de bienfaisance, à.....	39,151
Pour les fabriques d'églises, à.....	79,225
TOTAL.....	159,682

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1844.

135 voleurs ; — 19 perturbateurs du repos public ; — 124 individus en vertu de mandat d'amener ; — 98 mendiants, vagabonds, gens sans aveu ; — 36 individus sans passe-port ; — 79 déserteurs ; — 22 fraudeurs ; — 4 gardes nationaux condamnés par les conseils de discipline ; — 388 condamnés ; — 36 individus à défaut de papiers ; — 23 condamnés libérés ayant enfreint leur ban ; — 11 prévenus d'escroqueries ; — 9 d'incendies ; — 6 de tentatives d'assassinat ; — 47 de voies de fait ; — 73 de délits forestiers ; — 3 d'infanticide ; — 5 de viol ; — 11 de meurtre ; — 4 de banqueroute frauduleuse ; — 2 de faux en écriture ; — 3 d'abus de confiance ; — 7 d'attentat à la pudeur ; — 3 d'empoisonnement ; — 1 de circulation de pièces fausses ; — 7 atteints d'aliénation mentale.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de.....	1,156
Il a été en 1843 de.....	1,220
Différence en moins en 1844.....	64

SUICIDES.

Le nombre des suicides a été, en 1844, de 112; ce chiffre présente sur celui de 1843, une différence en plus de 14.

De ces 112 suicides, 13 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque; — 4 dans celui d'Hazebrouck; — 29 dans celui de Lille; — 22 dans celui de Cambrai; — 16 dans celui d'Avesnes; — 12 dans celui de Douai; — 16 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 7 en janvier; 8 en février; 11 en mars; 14 en avril; 13 en mai; 10 en juin; 11 en juillet; 4 en août; 7 en septembre; 13 en octobre; 10 en novembre; 4 en décembre.

Les mois de mars, avril, mai, juin, juillet, octobre et novembre sont ceux où les suicides ont été le plus fréquents.

Au nombre des suicidés se trouvaient 85 hommes, dont 2 de moins de 20 ans; 15 de 20 à 30 ans; 17 de 30 à 40 ans; 21 de 40 à 50 ans; 15 de 50 à 60 ans; 15 de 60 à 80 ans; 18 femmes, dont 1 de 20 à 30 ans; 4 de 30 à 40 ans; 6 de 40 à 50 ans; 5 de 50 à 60 ans; 2 de 60 à 80 ans; 4 filles de 20 à 22 ans, et 5 militaires de 20 à 45 ans.

Des 112 suicidés, 57 se sont noyés; 41 se sont pendus; 8 se sont brûlé la cervelle; 2 se sont coupé la gorge; 2 se sont empoisonnés; 2 se sont jetés par la croisée.

Voici le tableau des incendies arrivés en 1844 dans le département du Nord :

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENTS DE							TOTAUX.
	DUNKERQUE.	HAZEBROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AVESNES.	DOUAI.	VALENCIENNES.	
Fermes	1	1	4	»	»	1	1	8
Maisons	1	4	10	25	6	10	4	60
Chaumières	1	1	5	9	7	1	1	25
Fabriques	»	»	2	»	»	»	1	3
Moulins à vent	»	»	»	3	»	»	»	3
Granges	1	2	1	27	2	8	4	45
Ecuries	»	»	»	7	2	3	6	18
Etables	»	»	2	1	»	1	»	4
Hangars	»	»	»	4	»	1	»	5
Fournils	»	»	»	1	4	1	»	5
Meules de blé	»	»	»	5	»	1	3	9
Meules de colza	»	»	1	1	»	»	»	2
Meules de foin	»	»	»	»	»	5	»	5
Meules de paille	»	»	»	3	»	1	1	5
Meules de fagots	»	»	»	»	»	»	1	1
Incendies attribués à la malveillance	1	»	2	3	1	2	3	12
Idem au feu du ciel	»	1	2	1	1	1	»	6

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

Académie de Douai..... page 98
Administration communale..... 299
Administration des revenus publics. 23
Administrations financières..... 140
Administration militaire..... 82
Administration municipale..... 34
Agens-voyers..... 174
Agriculture..... 185
Analyse des votes du conseil général en 1844..... 245
Architectes du département..... 175
Arrestations faites par la gendarmerie..... 406
Art vétérinaire..... 188
Artillerie (directions d')..... 79
Artillerie (école d')..... 78
Asiles publics d'aliénés.... 133 et 345
Association lilloise..... 113
Assurances contre l'incendie..... 189
Assurances contre la grêle..... 191
Assurances maritimes..... 189
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avocats à la cour royale..... 53
Avoués. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avoués près la cour royale..... 53
Banque de Lille..... 196
Belles actions, traits de courage et de dévouement..... 401
Bibliothèques publiques..... 115
Boîtes fumigatoires pour les noyés et les asphyxiés..... 183
Bourses de commerce..... 197
Brevets d'invention..... 363
Budget départemental..... 280
Bureaux de bienfaisance (personnel). 128
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources)..... 320
Bureaux de la préfecture..... 26
Cadastre..... 140
Caisses d'épargne..... 136 et 321
Chambres de commerce..... 192
Chambres consultatives des man.res 193
Chambre des députés..... 14
Chambre des pairs..... 10
Chefs d'institution..... 103
Chemins de fer..... 165
Chemins vicinaux..... 173 et 337
Classes d'adultes..... 307
Collège royal de Douai..... 99
Collèges communaux..... 100
Comités consultatifs..... 134
Comités d'instruction primaire..... 104
Commerce. — Industrie.... 192 et 360
Commissaires de police..... 42
Commissaires-priseurs. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Commission départementale des bâtiments civils..... 174
Commissions d'inspection du travail des enfants dans les manufactures. 193
Commiss. hist. du dép. du Nord.... 107
Congrégations et communautés religieuses de femmes..... 95
Conseil d'État..... 18
Conseil général du département... 24
Conseils d'arrondissement..... 31
Conseil de préfecture..... 24
Conseils des prud'hommes...75 et 389
Conseils de salubrité publique.... 179
Conseils municipaux..... 35
Consommations de diverses natures en 1843 (tableau des)..... 360
Contribut. directes (direct. des)... 140
Contributions indir. (direction des). 141
Corps royal des ponts-et-chaussées. 163
Cour royale de Douai..... 51
Culte catholique..... 89
Culte hébraïque..... 97
Culte protestant..... 97
Décanats..... 91
Denrées (prix des)..... 357
Députés du département..... 16

Dessèchemens..... 175
Diocèse de Cambrai..... 89
Dons et legs..... 406
Douanes (direction des)..... 145
——— de Dunkerque..... 145
——— de Valenciennes..... 151
Eaux et boues de Saint-Amand.... 184
Eaux et forêts (administration des). 160
École des sourds-muets..... 105
École normale du département.... 104
Écoles primaires 305
Écoles spéciales communales..... 121
Enfans trouvés et abandonnés.... 320
Enregistrement et domaines (direction de l')..... 158
Épidémies 181
État-major des places..... 77
État militaire de la 16.e division... 76
Exposition des produits de l'industrie en 1844..... 367
Faillites..... 190
Famille royale..... 8
Foires et francs marchés..... 351
Fonderie de Douai..... 79
Fourrages..... 351
Garde nationale..... 45 et 302
Gendarmerie départementale..... 86
Génie (directions du)..... 80
Graines oléagineuses et filamenteuses 350
Grandes routes..... 164 et 336
Haras.....page 188
Hôpitaux militaires..... 82
Hospices (personnel)..... 128
Hospices (population et ressources). 318
Hôtel des monnaies..... 162
Huissiers. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Impositions extraordinaires comm.les 301
Imprimerie et librairie..... 124
Instruction primaire..... 104
Instruction publique 98
Intendance militaire..... 82
Jardins botaniques..... 120
Journaux et écrits périodiques.... 126
Jury médical..... 179
Justices de paix. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Ligne télégraphique..... 178
Liste électorale..... 242
Machines à vapeur..... 361
Mairies..... 34
Maison de détent. de Loos..... 139
Maîtres de pension..... 104
Marais de l'Épaix et de Bruay..... 177
Marchés hebdomadaires..... 355
Marine..... 87
Mines de fer..... 173
Mines de houille..... 171
Ministères..... 22
Moëres..... 175
Monts-de-piété..... 134 et 321
Musées..... 118
Navigation..... 167 et 339
Nécrologie..... 391
Notaires. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Notaires des hospices, etc. 135
Notice topographique et statistique sur le département..... 228
Octrois (personnel des)..... 270
Octrois (produits des)..... 300
Ordre judiciaire..... 51
Organisation administrative..... 23
Organisation financière..... 140
Pairs de France appartenant au département..... 14
Perceptions (état de classem.t des). 334
Poids et mesures..... 162
Police sanitaire des ports..... 181
Pommes de terre..... 349
Population 236
Postes aux lettres..... 161
Poudres et salpêtres..... 81
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne..... 178
Préfecture..... 23
Prisons..... 138 et 324
Produits financiers du département.. 328
Receveurs municipaux..... 43
Recettes et dépenses des communes. 299
Récoltes en grains de l'année 1844. 347
Recrutement de l'armée..... 304
Routes départementales..... 164
Routes royales..... 164
Salaires moyens des ouvriers..... 362
Salles d'asile 307
Santé publique..... 179 et 342
Sciences et arts et agriculture, prix et encouragements distribués en 1844..... 308
Secours publics..... 128
Séminaires..... 90
Société charitable de St.-François-Régis, à Lille..... 137
Sociétés d'agriculture..... 185
Société de charité maternelle..... 137
Société d'horticulture..... 114
Société de médecine..... 112
Sociétés savantes..... 105
Sous-préfectures..... 31

Suicides.....page 407
Tabacs..... 143
Tableau des incend. arrivés en 1844. 408
Tableau statistique des communes.. 198
Théâtres..... 120
Travaux communaux..... 341
Travaux départementaux..... 342
Travaux d'hospices..... 342
Tribunaux de commerce..... 74
Tribunaux de première instance :
——— Dunkerque..... 54
——— Hazebrouck..... 56
Tribuuaux de Lille.....page 59
——— Cambrai..... 63
——— Avesnes..... 66
——— Douai..... 69
——— Valenciennes..... 72
Tribunaux de simple police. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Vaccine..... 181 et 343
Vallée de la Haute-Sambre..... 178
Vallée de la Hayne et de l'Escaut... 177
Vallée de la Scarpe..... 177
Watteringues..... 176

Lille. Imp. de L. Danel.